BULLETIN

DU

PARLER FRANÇAIS AU CANADA

V

BULLETIN

DU

PARLER FRANÇAIS AU CANADA

VOL. V

SEPTEMBRE 1906 — SEPTEMBRE 1907

PUBLIÉ PAR

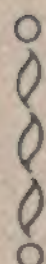
LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

UNIVERSITÉ LAVAL

QUÉBEC



Imprimeur-Éditeur
ÉDOUARD MARCOTTE
Imprimeur et Relieur
82, RUE SAINT-PIERRE, 82
QUÉBEC



Éditeur-Dépositaire
HONORÉ CHAMPION
Libraire et Éditeur
5, QUAI MALAQUAIS, 5
PARIS

ALPHABET PHONÉTIQUE

(Signes conventionnels pour la figuration de la prononciation)

d'après MM. GILLIÉRON *et l'abbé* ROUSSELOT

LETTRES FRANÇAISES. Les lettres *a, e, i, o, u, b, d, n, f, j, k, l, m, n, p, r, t, v, z,* ont la même valeur qu'en français.

g = *g* dur (*g*ateau); *s* = *s* dure (*s*a); *œ* = *eu* français (h*eu*r*eu*x); *w* = *ou* semi-voyelle (*ou*i); *y* = *i* semi-voyelle (p*i*ed); *ẅ* = *u* semi-voyelle (h*u*ile); *ė* = *e* féminin (j*e*); *h* marque l'aspiration sonore.

LETTRES NOUVELLES. *u* = *ou* français (c*ou*c*ou*); *c* = *ch* français (*ch*ez).

SIGNES DIACRITIQUES. Un demi-cercle au-dessous d'une consonne indique que cette consonne est mouillée : *l̯* (son voisin de *l*+*y*, *l* mouillée italienne), *k̯* (son voisin de *k*+*y*), *g̯* (son voisin de *g*+*y*), *n̯* (*gn* français de a*gn*eau). — Un point au-dessous d'une consonne indique que cette consonne est prononcée la langue entre les dents : *ṭ, ḍ* (sons voisins de *t*+*s*, *d*+*z* ; c'est le *t* et le *d* sifflants canadiens de : *ti, du*).

Les voyelles sans signes de quantité ou de qualité sont indéterminées (tantôt ouvertes, tantôt fermées), ou moyennes : *a* (*a* de p*a*tte), *e* (*e* de p*é*ril), *o* (*o* de b*o*tte), *œ* (*eu* de j*eu*ne). — Les voyelles marquées d'un accent aigu sont fermées : *á* (*a* de p*â*te), *é* (*e* de chant*é*), *ó* (*o* de p*o*t), *œ́* (*eu* de *eu*x). — Les voyelles marquées d'nn accent grave sont ouvertes : *à* (*a* de il p*a*rt), *è* (*e* de p*è*re), *ò* (*o* de enc*o*re), *œ̀* (*eu* de p*eu*r). — Les voyelles surmontées d'un tilde sont nasales : *ã* (*an* de s*an*s), *ẽ* (*in* de v*in*), *õ* (*on* de p*on*t), *œ̃* (*un* de l*un*di). — Suivies d'un point supérieur, les voyelles sont brèves : *a·*, *i·*, etc. ; de deux points, elles sont longues : *a:*, *i:*, etc. ; d'un accent, elles sont toniques : *a′*, *i′*, etc.

Deux lettres qui se suivent, et dont la seconde est entre crochets, représentent un son intermédiaire entre les deux sons marqués. Ainsi, *õ*[*o*] = *o* demi-nasal.

Les *petits caractères* représentent des sons incomplets.

Il n'y a pas de lettres muettes dans la prononciation figurée ; chaque son n'est représenté que par une lettre, et chaque lettre ne représente qu'un son.

ABRÉVIATIONS

acc.=acception
adj.=adjectif,—tivement
adv.=adverbe,—biale-ment
anc.=ancien
ang.=anglais, anglicisme
arch.=archaïsme
barb.=barbarisme
can.=canadien
cf.=comparez
dial.=dialectologie, dialectal
ex.=exemple
f.=féminin
fig.=figurément
fr.=français
fr.-can.=franco-canadien
gr.=graphie
gram.=grammaire
intr.=intransitif
lat.=latin
litt.=littéralement
loc.=locution
m.=masculin
m. s.=même signification
néol.=néologisme
phon.=phonétique
pl.=pluriel
pop.=populaire
pron.=prononciation
propt=proprement
rem.=remarques
s.=substantif
sign.=signifier,—fication
sing.=singulier
sol.=solécisme
t.=terme
tech.=technique
tr.=transitif
v.=verbe, voyez
var.=variante
vx=vieux

SIGNES ABRÉVIATIFS

* Devant le mot qui forme la tête d'un article du *Lexique*, l'astérisque indique que, si l'on a cru utile de présenter quelques observations sur ce mot, il ne s'en suit pas nécessairement qu'on ne puisse l'employer même dans le discours soigné ; ce mot peut être un mot reçu dans la langue française, un néologisme de bon aloi, un archaïsme qu'on aime à conserver, un mot étranger qui n'a pas en français d'exact équivalent, etc. Devant un mot latin, l'astérisque indique une forme hypothétique, non attestée.

⇒ Ce signe indique l'étymologie, la filiation, l'origine du mot, de la locution, de la tournure, de la prononciation, qui suit ou qui précède, suivant le sens de la flèche.

— Le tiret marque certaines subdivisions dans le texte d'un article.

= Le tiret double annonce la signification, la traduction, l'équivalent de ce qui précède.

|| Le tiret double vertical indique les acceptions d'un mot, ou le sens attribué, dans le parler français au Canada, au mot qui fait le sujet d'un article lexicographique. Le terme propre français, le mot qu'on propose de substituer à celui qui forme la tête de l'article, quand il y a lieu, suit ce signe.

| Le trait vertical indique un emploi spécial du mot dont il s'agit, une locution particulière où il entre.

Dans le *Lexique*, les noms d'auteurs sont imprimés en PETITES CAPITALES et les titres d'ouvrages en *italiques*.

Vol. V, No 1—Septembre 1906

ÉTUDE

SUR

L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE CANADIENNE (1)

J.-D. Mermet

Quelques années après la mort de Quesnel, qui mit en larmes «Apollon et ses augustes sœurs», un autre poète français débarquait au Canada, et venait consoler nos Muses de leur douloureux veuvage. C'était Joseph Mermet, lieutenant et adjudant au régiment de Watteville.

De Joseph Mermet lui-même, nous ne savons que très peu de choses. Il est né trop loin de nous, il a vécu trop peu dans notre pays, et sa vie a été d'ailleurs trop modeste pour que l'on soit suffisamment informé de sa personne et de sa fortune. Heureusement pour lui, et pour nous, il fut l'ami de Jacques Viger avec lequel il entretint une copieuse, intéressante et spirituelle correspondance. Et l'on sait que Jacques Viger fut assez clairvoyant dans ses amitiés pour en comprendre et recueillir tout ce qui pouvait être utile à ses contemporains et à la postérité. Il fut bien de tous les amis le plus fidèle, mais aussi le plus indiscret. Il a donc consigné dans sa *Saberdache* les lettres, et toutes les poésies que lui adressait le lieutenant et adjudant Mermet. Et c'est là seulement, dans ce volumineux recueil de documents, et au hasard d'une correspondance où Mermet ne parle à peu près jamais du passé, que nous avons pu surprendre quelques détails qui peuvent aider à fixer, mais combien peu, le personnage de Joseph Mermet.

---

(1) Cf. *Bulletin*, janvier et juin 1904, avril, juin, septembre, novembre 1905, avril 1906.

Ce n'est qu'en 1813 que nous constatons la présence au Canada de ce lieutenant et adjudant. Le régiment de Watteville auquel Mermet était attaché, vint ici pour nous prêter main-forte dans nos guerres avec les États-Unis. Il était composé surtout de soldats et officiers suisses, tout comme le régiment de Meuron qui accompagnait ici le régiment de Watteville (1). Ces deux régiments suisses portaient les noms de leurs colonels. Après avoir fait du service au Cap de Bonne-Espérance et dans l'île de Malte, ils s'en vinrent au Canada secourir cette colonie menacée par les Américains. A leur passage en Angleterre, on leur adjoignit des prisonniers français que l'on avait enlevés aux armées de la révolution. Joseph Mermet était-il l'un de ces prisonniers? N'était-il pas plutôt un de ces officiers légitimistes qui sortirent de France pour aller mettre leur épée au service de l'étranger? Et n'aurait-il pas fait partie du régiment de Watteville alors que celui-ci était en garnison à Malte? Et ce régiment n'aurait-il pas fait aussi du service en Sicile? Nous n'avons pu le savoir d'une façon bien certaine. Mais ce qui est hors de doute, c'est que Mermet qui avait à peu près trente-huit ans quand il débarqua au Canada, était un légitimiste très ardent, qui entendait n'avoir rien de commun avec la France révolutionnaire ; d'autre part, Mermet lui-même déclare à son ami Viger qu'il est un franc lyonnais (2), et nous croyons apprendre par une lettre de Viger que Lorenza, la femme de l'adjudant, était une italienne que les hasards de la carrière militaire lui firent rencontrer dans l'île de Malte ou en Sicile (3); et enfin, les deux premiers vers d'une pièce intitulée *le Sicilien en Canada* laissent clairement entendre que Mermet quittait la Sicile quand il vint dans notre pays (4).

Un soldat que de la Sicile
En Canada la guerre a transporté...

Le régiment de Watteville fut envoyé à Kingston, où il eut ses quartiers jusqu'à la fin de la guerre. C'est donc à Kingston que Joseph Mermet a séjourné ; c'est là que le capitaine Jacques Viger le connut au mois d'août 1813, et c'est de là que l'adjudant

---

(1) Le *Bulletin des recherches historiques*, V, 115-116, donne quelques renseignements sommaires sur les régiments de Watteville et de Meuron.
(2) *Ma Saberdache*, IV, 231.
(3) *Ma Saberdache*, IV, 267.
(4) *Ma Saberdache*, IV, 170.

entretint avec le capitaine cette correspondance qui valut à nos lettres canadiennes, outre quelques pages d'une prose alerte, parfois un peu maniérée, mais toute remplie d'un élégant badinage, des pièces de vers que Mermet confiait à son ami, et que celui-ci s'empressait de passer à Monsieur Pasteur, l'éditeur du *Spectateur* de Montréal.

Et voilà donc que tout à coup apparurent dans *le Spectateur* qui avait été fondé quelques mois auparavant, exactement le 27 mai 1813, des poésies d'une allure plus vive, et d'une inspiration meilleure que celles que l'on avait accoutumé d'y lire. Ces poésies n'étaient pas signées, mais on savait qu'elles étaient fournies par un poète qui vivait et chantait en plein pays canadien, et elles excitaient donc pour cela très vivement la curiosité du public. « Le public s'irrite de ne connaître pas le père de tant d'aimables enfants, ou du moins son nom, » écrivait un peu précieusement Jacques Viger à l'auteur, le 4 février 1814. « En outre, l'imprimeur du *Spectateur* m'a dit plusieurs fois qu'il ne peut imprimer vos vers sans mettre en tête quelque bout d'introduction qui annonce de quel coin ils viennent. Une petite signature satisfera le public curieux ; il croira à ce mot tenir l'auteur au corps ; et l'imprimeur ne pâlira plus, ne sèchera plus à composer des préfaces, suivies d'avertissements, accompagnés d'introductions pour vos pièces (1). »

A quoi Mermet, qui souvent mêlait dans ses lettres la prose et la poésie, répondait par ce facile et plaisant distique (2) :

Non, non, non ; toujours non :
Non, non, non ; point de nom !

Le public continua donc de se demander le nom du poète, cependant que nul ne l'ignorait dans la société de Montréal où fréquentait Jacques Viger. C'est dans ces réunions amicales que l'on admirait et applaudissait en chœur les vers de Mermet, avant qu'on les servît aux abonnés du *Spectateur*.

***

Que chantait donc le poète soldat? Et pourquoi ses strophes allèrent-elles si vite et si droit au cœur des Canadiens?

---

(1) Cf. *Ma Saberdache*, IV, 34.
(2) Lettre du 25 février 1814.

Il chantait la guerre, la guerre que la cupidité américaine avait portée jusque chez nous, et qui avait appelé sous les drapeaux nos braves miliciens.

Or, l'on sait comme fut longtemps incertain, au commencement de ces longues campagnes, le sort de nos armes, et quels avantages remportèrent sur nos compatriotes du Haut-Canada, pendant l'année 1813, les troupes américaines. Aussi l'inquiétude agitait-elle vivement les esprits. Après la bataille navale livrée devant Toronto le 28 novembre, et où les Américains furent encore vainqueurs, le Haut-Canada était décidément conquis, et il ne restait plus à l'ennemi qu'à s'emparer de Montréal et de Québec pour devenir le maître du pays. L'espoir de la colonie reposait donc, dans une grande mesure, sur la fidélité et la bravoure des Canadiens français. Cela suffisait pour assurer le succès final de l'entreprise et ramener la victoire sous nos drapeaux.

Les Canadiens français, dont il fut toujours de mode de soupçonner le loyalisme, et qui venaient d'être si fort maltraités par la politique arbitraire de Craig, montrèrent cette fois encore, comme ils l'avaient fait en 1775, qu'ils sont supérieurs à toutes les mesquines jalousies, et ils attestèrent, par des actes, qu'ils seront toujours sur ce sol qui leur appartient par droit de naissance, le plus ferme et le suprême rempart de la patrie.

Le seul journal canadien-français qu'il y eût alors, *le Spectateur*, car *le Canadien* de Québec venait d'être déchiré par la main de Craig, *le Spectateur* se fit volontiers l'organe de nos fidèles dévouements. Prose [1] et vers étaient au service du patriotisme. Quelques rimeurs canadiens essayèrent de se transformer en Tyrtée, et de souffler au cœur de nos soldats l'ardeur et le feu du sacrifice. Mais bientôt Mermet les domina tous de sa voix plus puissante, quand il lança dans *le Spectateur* du 28 octobre 1813, ces strophes enflammées qui retentirent comme des sonneries de clairon dans l'âme canadienne.

Je vois de toute part dans leur pompe homicide
Etinceler le glaive et flotter les drapeaux ;
Mars apprête son casque et Pallas son égide,
Et la mort ses flambeaux.

---

(1) On pourrait lire avec intérêt un article que publiait ce journal, le 26 août 1813, et qui est signé *Michel.* L'auteur y fait adroitement ressortir la loyauté des Canadiens français.

Guerriers, éveillez-vous aux cris de la victoire.
Aux armes, citoyens, il faut tenter le sort ;
Il n'est que deux sentiers dans les champs de la gloire,
Le Triomphe ou la Mort.

Entendez-vous gémir votre auguste Patrie ?
Elle vous tend les bras, et ses yeux sont en pleurs,
Ses lauriers sont épars ; sa guirlande flétrie
Implore des Vengeurs.

Allons et repoussons des nations jalouses ;
De nos ayeux du moins défendons le tombeau,
Le sceptre de nos rois, le lit de nos épouses,
Nos enfants au berceau (1).

Il est possible que Mermet ait tiré de son portefeuille cette poésie, et qu'il l'eût d'abord composée pour la France menacée par « des nations jalouses », mais le cri de guerre qu'elle faisait entendre pouvait bien être ici répété, et il arrivait comme un vibrant et vaillant appel à l'oreille de tous les Canadiens.

Au surplus, ce cri de guerre pouvait être déjà un premier chant de triomphe. C'est le 28 octobre 1813, que *le Spectateur* publiait les vers de Mermet, et deux jours plus tôt, le 26 octobre, notre vaillant et brave colonel de Salaberry, à la tête de 300 Canadiens français, remportait, aux Fourches de Châteauguay, sur huit mille soldats américains l'une de nos plus belles et plus précieuses victoires !

La journée de Châteauguay, qui immortalise le nom de Salaberry, apparut aussitôt dans notre histoire comme un fragment d'épopée ; elle hanta le rêve du poète de Kingston, et Mermet entreprit donc de la célébrer.

Le poème intitulé : *La victoire de Châteauguay*, ne s'élève pas vraiment à la hauteur du sujet. L'auteur s'y montre très inégal à lui-même, et son vol s'abaisse et rampe aussi volontiers qu'il s'élève et plane. Pourtant, ces vers produisirent le meilleur effet sur les lecteurs de 1813, et ils durent beaucoup à leur mérite, et beaucoup aussi à l'actualité une large part de leur immense succès.

---

(1) Cf. *Le Spectateur*, 28 oct. 1813 ; et *Ma Saberdache*, V, 146.

Voici comme le poème débute sur un mode vif, et d'une allure militaire ; l'alexandrin, nettement coupé, évoque à l'oreille la cadence des bataillons qui s'en vont combattre.

La trompette a sonné : l'éclair luit, l'airain gronde ;
Salaberry paraît, la valeur le seconde,
Et trois cents Canadiens qui marchent sur ses pas,
Comme lui d'un air gai, vont braver le trépas.

Puis le poète oppose un peu lourdement à la petite armée des Canadiens, les troupes américaines.

Huit mille Américains s'avancent d'un air sombre,
Hampton, leur chef, en vain veut compter sur leur nombre.
C'est un nuage affreux qui paraît s'épaissir,
Mais que le fer de Mars doit bientôt éclaircir,

Les ennemis sont en présence ; le nuage américain emplit l'horizon, la lutte s'engage.

Le héros canadien, calme quand l'airain tonne,
Vaillant quand il combat, prudent quand il ordonne,
A placé ses guerriers, observé son rival :
Il a saisi l'instant et donné le signal.
Sur le nuage épais qui contre lui s'avance,
Aussi prompt que l'éclair, le Canadien s'élance...
Le grand nombre l'arrête... il ne recule pas,
Il offre sa prière à l'ange des combats,
Implore du Très-Haut le secours invisible,
Remplit tous ses devoirs et se croit invincible..

Les ennemis confus poussent des hurlements ;
Le chef et les soldats font de faux mouvements.
Salaberry, qui voit que son rival hésite,
Dans la horde nombreuse a lancé son élite.
Le nuage s'entr'ouvre ; il en sort mille éclairs ;
La foudre et ses éclats se perdent dans les airs.
Du pâle Américain la honte se déploie :
Les Canadiens vainqueurs jettent des cris de joie ;
Leur intrépide chef enchaîne le succès,
Et tout l'espoir d'Hampton s'enfuit dans les forêts.

La victoire est gagnée. Il reste au poète à saluer l'héroïque phalange des vainqueurs. Ce sera la dernière partie du poème. Et l'auteur, qui se souvient des belles actions de l'antiquité,

rapproche en quelques vers qui tombent d'une jolie chute, les héros des Thermopyles et ceux de Châteauguay.

Oui ! généreux soldats, votre valeur enchante ;
La patrie envers vous sera reconnaissante.
Qu'une main libérale, unie au sentiment,
En gravant ce qui suit, vous offre un monument.
« Ici les Canadiens se couvrirent de gloire ;
« Oui ! trois cents sur huit mille obtinrent la victoire.
« Leur constante union fut un rempart d'airain
« Qui repoussa les traits du fier Américain.
« Passant, admire-les... Ces rivages tranquilles
« Ont été défendus comme les Thermopyles ;
« Ici Léonidas et ses trois cents guerriers
« Revinrent parmi nous cueillir d'autres lauriers. »

Le poème de Châteauguay fit donc à son auteur la plus enviable réputation. Jacques Viger et son groupe d'amis applaudirent sans réserve. La critique de ce cercle avait plutôt, d'ailleurs, des tendances très optimistes quand elle s'exerçait sur les œuvres de l'adjudant. On se récria donc dans tous les salons de Montréal. On s'y arrachait Mermet ; on se le passait à tour de rôle, ou on se le lisait l'un à l'autre, le soir, sous la lampe. Montréal devint, en 1813 et en 1814 un foyer intense d'admiration ; on y mermettisait avec passion et intempérance. On ne voulait pas même voir les défauts, et sans s'attarder à reprocher au poète quelques vers lourds ou prosaïques, on lui adressait les louanges les plus enthousiastes.

« Que mes compatriotes vous auront d'obligation, mon cher ami ! », écrivait Jacques Viger, le 28 janvier 1814. « Leurs actions ont donné matière à vos vers, il est vrai ; mais vos vers immortaliseront ces actes héroïques. La reconnaissance associera à jamais, dans leur cœur, Mermet et de Salaberry, et la renommée transmettra à la postérité la plus reculée les noms chéris du Guerrier et du Poète. »

Et il ajoutait, pour justifier cet élan d'admiration : « Il faut avouer que ces vers sont de la plus grande beauté ; ils vous ont fait beaucoup d'honneur ; que de personnes ici désirent en connaître personnellement l'auteur ! Et quel plaisir c'eût été pour moi de vous voir à Montréal ! Vous étiez le désiré des Canadiens, je vous jure (1). »

---

(1) *Ma Saberdache*, IV, 4 et 5.

Mermet avait assez de bon goût et de modestie pour ne pas accepter sans quelques réserves de si magnifiques éloges.

« Je dois croire, répondit-il à Jacques Viger, que vous aimez comme Patriote canadien, mon *Hymne* à vos concitoyens, et ma *Victoire de Châteauguay*; mais si vous m'encouragez par des éloges, ne devriez-vous pas aussi m'instruire par votre censure ? Vous me flattez et vous pourriez me corriger. Est-ce franchement s'énoncer que de traiter d'admirable ce qui n'est que médiocre ?... Il est bien doux pour moi d'avoir célébré la valeur et le dévouement des Canadiens, c'est-à-dire d'avoir tenté de les célébrer; mais il n'appartient qu'au burin des arts et à la plume d'un bon historien d'immortaliser les Héros et les brillantes actions que j'ai peints si faiblement. (1)

L'*Hymne des Canadiens*, auquel Mermet fait allusion dans cette lettre qu'il écrit à Jacques Viger, est une longue poésie qui se développe en douze strophes. L'auteur y chante avec une ardeur un peu languissante et factice l'empressement avec lequel les Canadiens s'armèrent pour défendre le sol du pays envahi par l'ennemi. Cette pièce laisse mieux apercevoir que l'hymne de la *Victoire de Châteauguay*, comme l'inspiration de Mermet se hausse difficilement au niveau des grands sujets; et elle justifie trop bien l'amical reproche que le soldat de Kingston faisait à ses lecteurs de Montréal.

Voici quelques-unes de ces strophes que je choisis parmi les meilleures. Et d'abord, celle du début:

D'où partent ces accents ? D'où provient cette joie ?
Aux transports les plus doux la patrie est en proie.
Partout le Canadien s'écrie avec plaisir,
Qu'il faut s'armer, vaincre ou mourir. (bis)
Pour lui le cri d'alarme est un cri d'allégresse
Et cet ancien serment vient combler son ivresse:
Oui, nous le jurons tous ! Oui, tous les Canadiens } Refrain.
De leur Dieu, de leur Roi sont les fermes soutiens }

....

Pères, époux, enfants courent en foule aux armes:
Loin de fuir le danger, ils lui trouvent des charmes.
Défendre la patrie est leur premier désir.
Ils veulent tous vaincre ou mourir.

(1) *Ma Saberdacehe*, IV, 51.

Ils adressent au ciel leurs vœux et leurs prières,
Et chantent ce refrain, en volant aux frontières ;
Oui, nous le jurons tous ! Oui, tous les Canadiens
De leur Dieu, de leur Roi sont les premiers soutiens.

....

Dans les bras de son fils pleure une tendre mère ;
La sœur d'un air chagrin serre la main d'un frère ;
L'amante à son amant adresse un long soupir ;
Ils partent pour vaincre ou mourir.
A ses nombreux enfants donnant sa main tremblante,
L'aïeul chante avec eux d'une voix languissante :
Oui, nous le jurons tous ! Oui, tous les Canadiens
De leur Dieu, de leur Roi sont les braves soutiens.

Approchez, ennemis ! avancez en grand nombre ;
Pour vous épouvanter, il suffit de notre ombre.
Vous étiez vingt contre un : nous vous vîmes pâlir ;
Et nous sûmes vaincre ou mourir.
Plus votre nombre est grand, plus grande est votre honte.
Pour vous donner du cœur faut-il qu'on vous affronte ?
Oui, nous le jurons tous ! oui, tous les Canadiens
De leur Dieu, de leur Roi sont les fermes soutiens.

Et enfin voici la dernière strophe où domine une note plus vive et plus française :

Oui, Canadiens, chantons, buvons à notre gloire !
Arrosons les lauriers que donne la victoire !
De tels rameaux ici doivent-ils se flétrir ?
Non ! nous savons vaincre ou mourir.
Honneur au Canada ! C'est la voix unanime :
Buvons et répétons notre serment sublime :
Oui, nous le jurons tous ! oui, les Bas-Canadiens
De leur Dieu, de leur Roi sont les meilleurs soutiens.

Ces chants guerriers qui circulaient dans le journal et dans les compagnies, et que nos soldats essayaient sans doute de répéter en chœur, rendirent donc populaire à la ville et au camp le nom de Mermet. L'hymne de la *Victoire de Châteauguay* valut à son auteur l'amitié du héros de cette journée, et de Salaberry voulut un jour voir le poète et inviter à sa table celui qui avait célébré sa gloire.

Mermet se rendit avec Jacques Viger dans cette calme retraite de Chambly où, après la guerre, vivait en Cincinnatus le vaillant

colonel. De retour de ce pieux pèlerinage au foyer des Salaberry, Mermet mit en vers ses impressions, et il écrivit une des poésies où il a fait paraître, pour les Canadiens qu'il aimait, la plus large et chaude sympathie. Il y a surtout exprimé le souvenir très ému de l'hospitalité toute canadienne qui l'accueillit.

J'ai vu Chambly ; j'ai vu sa fertile campagne,
Sa rivière, ses bois et sa triple montagne.
J'ai, vu dans ses jardins la déesse des fleurs
Aux charmes de Pomone unissant ses couleurs,
J'ai sur ses flots d'argent, vu le canot fragile
Aux couplets des rameurs devenir plus docile.
Dans ce site attrayant, tout plaît et tout séduit,
Excepté le temps seul, qui trop vite s'enfuit.

....

J'ai vu ses habitants, et tous m'ont répété
Que le plus doux devoir c'est l'hospitalité.
Toujours francs, toujours gais, ils m'ont offert l'image
Des hommes du vieux temps, des héros du bel âge.
C'est là que tout mortel n'obéit qu'à la loi,
Et se donne à lui seul le beau titre de roi
Français de caractère, ils sont Anglais de cœur,
Et doublent leur patrie, en doublant leur bonheur.
C'est ainsi qu'autrefois, au sein de l'harmonie,
Fleurit des premiers Grecs l'heureuse colonie.

Mais celui que Mermet a surtout vu à Chambly, c'est celui même qui l'y avait appelé, c'est de Salaberry, le vainqueur de Châteauguay. Et il trace avec complaisance le portrait de son hôte :

... chez lui j'ai connu cette pure amitié
Qu'en tout autre pays on ne voit qu'à moitié.
Héros et citoyen, tendre époux et bon maître,
Il est père de tous, sans vouloir le paraître.
Au camp Léonidas, aux champs Cincinnatus,
Thémistocle au conseil, à table Lucullus,
Sans avoir les défauts de la Grèce et de Rome,
Il réunit en lui les vertus du grand homme.
On voit à ses côtés l'air pur, l'air grand, l'air gai ;
L'air de Chambly s'y joint à l'air de Châteauguay.
....

Le poème de *Chambly* nous permet d'apercevoir dans la poésie de Mermet un élément nouveau que l'auteur a quelquefois

plus largement exploité. C'est le sentiment ou l'intelligence de la nature. Mermet, tout comme faisait Joseph Quesnel, regarde d'un œil qui se plaît aux lignes et aux couleurs, les paysages, et cette nature qui étale partout autour de nous ses spectacles. Il la regarde, sans doute, un peu à la manière de ces païens de classiques qui ne pouvaient apercevoir un verger sans y voir Pomone se glisser furtivement sous les arbres, ni un jardin sans s'y représenter, couronnée de guirlandes, la déesse des fleurs; mais il la regarde plus attentivement aussi, et plus que Quesnel, et plus aussi que beaucoup de classiques, il s'attache à la réalité, aux choses qui ont par elles-mêmes assez de charmes ou de beauté pour dispenser le poète d'y mêler la grâce vieillotte des déesses maquillées de l'Olympe.

Et si l'on étudie à ce point de vue l'œuvre de Joseph Mermet, on y rencontre, insérée aux premières pages de l'histoire des origines de notre poésie canadienne, une pièce qui mérite qu'on la signale et qu'on la conserve, puisqu'elle est le plus considérable effort que l'on ait tenté à cette époque pour peindre la nature canadienne. Il s'agit de la description de la cataracte de Niagara, où s'essaya un jour le pinceau de Mermet. Ce fut au cours d'une expédition militaire que le poète entreprit d'exécuter cette œuvre.

On sait que le 25 juillet 1814 nos milices canadiennes livrèrent bataille aux Américains près des chûtes de Niagara. Le régiment de Watteville n'avait pu se rendre à temps pour prendre part à cette action glorieuse. « Nous avons eu le malheur d'arriver trop tard à la chûte Niagara, écrivait six jours après, à son ami Jacques Viger, l'adjudant Mermet (1), et au milieu de nos privations, la plus douloureuse pour nous est de n'avoir pas eu part à la journée glorieuse du 25. » Il finissait cette lettre en disant: « Quelle belle cascade! quel beau pays! »

Mais si le soldat était arrivé trop tard pour se battre, le poète arrivait encore assez tôt pour faire des vers. Et Mermet essaya donc de dessiner le large et puissant tableau de la cataracte de Niagara, longue poésie, souvent belle, pittoresque, précise, parfois animée du meilleur souffle, et parfois aussi un peu languissante, terne ou colorée de ces teintes un peu fanées qui recouvrent souvent la poésie descriptive du dix-huitième siècle (2).

---

(1) Cf. *Saberdache*, IV, 258, lettre du 31 juillet 1814.
(2) *Le Spectateur*, 9 mai 1815. *Ma Saberdache*, V, 164.

Les troupes sont campées à quelque distance de la cataracte; la plus vive animation règne parmi les soldats, et au « bruit belliqueux » l'on entend se mêler le bruit des flots mugissants. Nos héros étonnés s'approchent, ils aperçoivent, ils admirent

Ces rapides torrents dont la pente fougueuse
Rend de Niagara la chute merveilleuse.

Dans un premier tableau le poète veut rendre le mouvement des eaux qui, avant de se précipiter, se divisent en deux fleuves, en deux torrents, enserrent une île fixée et retenue au-dessus de l'abîme, entraînent des débris de toutes sortes, et croulent avec fracas pendant que l'aigle tournoie et plane au-dessus du gouffre.

Un gouffre haut, profond, de ses bouches béantes,
Gronde, écume, et vomit, en ondes mugissantes,
Deux fleuves mutinés, deux immenses torrens;
Plus altier, plus fougueux que ces rochers ardens
Qui renferment la flamme, et lancent de leur gouffre
Les flots empoisonnés du bitume et du souffre,
Le premier des torrens, et le plus irrité
Des rayons du soleil réfléchit la clarté.
Mille cercles d'émail qui s'agitent sans cesse
Glissent en tournoyant sur l'onde qui se presse.
Le torrent étincelle, et l'œil tremblant, surpris
Se fatigue d'y voir les cent couleurs d'Iris.
Le second sous les rocs, sous les cavernes sombres,
Roule sa masse d'eau dans le chaos des ombres.
. . . .
Entre les deux torrens, une isle suspendue
De l'abîme des eaux couronne l'étendue.
L'isle paraît mouvante, et ses bords escarpés
Par les flots en courroux sont sans cesse frappés.
Des chênes, des sapins sans écorce et sans cime
Se penchent de vieillesse, et tremblent sur l'abîme.
Les rocs rongés, et creux, et les troncs inégaux
Aux timides Aiglons présentent des berceaux,
Tandis que l'Aigle fier des ailes qu'il déploie
Plane sur les torrens ou fond sur une proie.
La chûte impétueuse entraîne dans son cours
La carcasse du pin, le cadavre de l'ours,
Que du lac Erié les vagues menaçantes
Enlèvent en grondant sur ses rives tremblantes,
Et qui parfois lancés hors des flots orageux,
Offrent à mes regards des fantômes hideux.

A ce premier tableau qui est plein d'agitations et de mouvements, le poète oppose le spectacle tranquille, et pour cela grandiose encore et saisissant, que l'on peut voir au pied de la cataracte. Ce spectacle contraste violemment avec le premier puisque des paysages gracieux y encadrent des flots couverts d'écume légère, qui s'apaisent déjà, et s'endorment.

Je descends, je m'avance au pied de la cascade :
Le flot n'y poursuit plus la craintive Naïade.
L'onde des deux torrens semble s'y réunir,
Pour oublier sa chûte et cesser de gémir.
C'est un tapis de mousse où la riche nature
Sur des flocons de neige étale sa parure.
L'écume en murmurant sur le flot épuré
S'étend, glisse et se perd dans le fleuve azuré ;
Et sur des bords fleuris l'onde toujours limpide
Offre un calme enchanteur près d'un torrent rapide.
C'est ainsi que j'ai vu, sous les pieds de l'Etna,
Les tapis émaillés des champs de Démona.

Or, le poète a visité Niagara à l'heure où le soleil couchant répand sur les eaux la flamme rouge de sa pénétrante lumière ; et voici donc comment, du pied de la chûte où il observe, lui apparaît cette grande nappe d'eau qui se déroule et s'abîme :

La masse qui s'écroule offre de longs rideaux
Où l'émail pétillant promène ses tableaux :
J'y vois sur le saphir les perles les plus belles
Se suivre, tournoyer comme des étincelles.
C'est le miroir ardent dont le cristal épais
De l'amant de Thétis réfléchit les attraits.
Au dessus de l'abîme on voit rougir l'écume ;
L'esprit comme enchanté croit que l'isle s'allume ;
Il croit que les sapins s'embrâsent par degrés ;
D'un horrible incendie il croit voir les effets ;
C'est du couchant en feu la chaîne rayonnante
Dont tout l'éclat s'attache à la scène frappante.
Et ce tableau trompeur offre à ses yeux charmés
Au lieu des torrens d'eau des torrens enflammés.

Comme un touriste curieux et avisé, le poète *visite la chûte*, et il raconte par le menu tous les capricieux accidents de cette nature tourmentée.

Entre de vieux débris une glissante route
Guide mes pas errans sous une immense voute
Des flots et des rochers je vois l'horrible choc ;
Je frémis avec l'eau, je tremble avec le roc.
Le cristal varié de la pierre et de l'onde

Illumine, enrichit cette grotte profonde.
La cascade bruyante en recourbant son eau,
Arrondit sur ma tête un liquide berceau ;
Et les rocs élancés en forme de fantôme,
De ce temple mouvant environnent le dôme.

Mais voici la nuit; la cascade n'est plus qu'une masse sombre dont le roulement lugubre inspire la terreur. Le poète s'éloigne, emportant en son âme l'impression profonde qu'y laisse le spectacle des grandes œuvres de Dieu.

Je m'éloigne à regret de la scène sublime
Où la grandeur de Dieu se peint dans un abîme.
Dans cette solitude où tout paraît néant,
L'âme voit du Très-Haut le chef-d'œuvre étonnant.
Cette voute d'azur, ces nombreuses étoiles
Qui de la nuit jalouse ont traversé les voiles,
Ce calme que fatigue un murmure éternel,
Ce colosse des eaux, phénomène immortel,
De ces torrens fougueux l'orageuse surface,
Ce météore errant dans le céleste espace,
Ces antiques sapins, ces rochers sourcilleux,
Tout ici parle à l'âme, et la met dans les cieux.

Ainsi se termine en une méditation qui est une hymne et un élan vers Dieu l'une des meilleures poésies qu'ait inspirées au commencement du siècle dernier notre nature canadienne.

Un de nos poètes a essayé récemment de reprendre ce thème, et de donner aux lecteurs la sensation qu'il éprouva lui-même au pied de la grande cataracte. Il serait difficile d'affirmer qu'il y a mieux réussi que Joseph Mermet. Il y a dans le *Niagara* de Monsieur Chapman quelques beaux vers qui traduisent une forte et vibrante émotion, mais M. Chapman n'a pas le sens de la vue aussi net et aussi précis que l'avait l'adjudant; il décrit, mais assez vaguement, le tableau qu'il a sous les yeux; la fine poussière d'eau qui monte de l'abîme l'empêche de bien voir; aussi M. Chapman médite plutôt qu'il ne peint, et il s'applique à faire des développements oratoires parfois ingénieux, un peu artificiels, où se complaît une éloquence qui ne ressemble pas toujours à l'inspiration. Aussi bien, rien n'est-il plus difficile que de savoir regarder, et, lorsque l'on a vu, de bien décrire et de restituer aux choses leurs lignes et leurs couleurs.

Quoiqu'il en soit, Mermet, sans y songer sans doute, ou du moins sans prétendre ici créer et fonder une tradition, enseignait à sa façon, à nos poètes canadiens, l'art de bien voir, et aussi

quelles ressources pouvait offrir à l'inspiration la nature grandiose qui sert de fond et de cadre à toutes les scènes de notre vie nationale. La leçon très discrète qu'il donnait à nos rimeurs n'a pas toujours été aussi bien entendue qu'on l'eût pu souhaiter. Cependant quelques années après la publication du *Tableau de la Cataracte de Niagara*, Michel Bibaud, qui certainement se souvenait avoir lu cette poésie dans *le Spectateur*, mais qui se sentait impuissant à chanter lui-même les merveilles du sol canadien, écrivait, au commencement de sa *Satire contre l'ignorance*, ces vers très significatifs, qu'il place sur les lèvres d'un contradicteur :

Que si votre destin à rimer vous oblige,
Choisissez des sujets où rien ne nous afflige ;
Des bords du Saguenay peignez-nous la hauteur,
Et de son large lit l'énorme profondeur ;
Ou de Montmorency l'admirable cascade,
Ou du cap Diamant l'étonnante esplanade.
Le sol du Canada, sa végétation,
Présentent un champ vaste à la description (1).

Michel Bibaud aimait mieux alors faire claquer sur le dos de ses contemporains le fouet de la satire ; il lui était encore plus facile d'imiter assez lourdement Horace, que de devenir un Lamartine ou un Hugo avant la lettre. Mais le précepte qu'il donne est judicieux, et il insinue sagement que c'est à la condition de célébrer les choses de notre pays, de chanter les harmonies de notre nature, de peindre la beauté forte et splendide de nos horizons que nos poètes ont le plus de chance d'être eux-mêmes, et de se hausser à la taille des créateurs originaux. Notre poésie doit monter à la surface de notre vie nationale, et s'y épanouir comme ces fleurs de nos champs qui ont poussé leur tige à travers notre sol, qui ont emprunté au terroir canadien cette sève qui les fait éclore, et resplendir dans la parure vraiment neuve de leurs vives et fraîches couleurs.

Et puisque Mermet, qui n'a fait que passer parmi nous, a marqué lui-même l'orientation où pouvait s'engager la poésie canadienne, il n'était peut-être pas inutile de le rappeler ici, et d'y insister quelque peu.

CAMILLE ROY, p^tre.

(la suite prochainement)

(1) Cf. *Épitres, Satires, chansons, épigrammes*, etc., par M. Bibaud, Montréal, 1830 ; on trouve encore cette pièce dans le *Répertoire national*, I, 127.

LE CANADA EN FRANCE

Le collaborateur du *Bulletin* qui note les articles concernant le Canada parus dans les journaux français—et avec qui, dirait M. Faguet, j'ai le droit d'être familier a laissé passer inaperçue une série de *Chroniques*, que M. Georges Dangon a publiée dans *le Rappel*, de Paris : I. *Au Canada : de Buffalo à Ottawa* (*le Rappel*, 8 juillet ; reproduit par *l'Alliance républicaine-démocratique* de juillet) ; II. *Le Canada-français : Ottawa-Montréal* (*le Rappel*, 12 juillet ; reproduit par *le XIXe Siècle* du même jour, et par *le Paysan de France* du 5 août) ; III. *Québec et le Canada français* (*le Rappel*, 24 juillet ; reproduit par *le XIXe Siècle* du même jour) ; et IV. *id.* (*le Rappel*, 28 juillet ; reproduit par *le XIXe Siècle* du même jour, et par *le Paysan de France* du 12 août).

C'est une faute impardonnable, car, de tous les étrangers qui, ayant visité le Canada, ont raconté leur voyage, M. Dangon est certainement celui qui sait le mieux décrire des choses qu'il n'a pas vues parce qu'elles n'existent point, répéter des mots qu'il n'a pas entendus parce qu'ils ne se disent point, mêler à des remarques qui veulent être sympathiques des considérations de haute fantaisie, et en général ajouter aux indications de Bædeker les produits d'une imagination que n'arrête pas même le ridicule.

Jamais on n'avait encore berné de la sorte, à notre sujet, les lecteurs français. Relever tout ce qu'il y a à reprendre dans ces quatre chroniques serait trop long. Pour donner une idée de la manière de M. Georges Dangon, je citerai cependant quelques passages.

Pendant son séjour à Québec, le voyageur fit une promenade à la *Belle-Lorette*.— C'est la Jeune-Lorette qu'il veut dire.- Or, lisez, Commissaires des chemins de la rive nord, ce que dit M. Dangon de vos belles routes macadamisées :

« Au Canada, les routes sont rares (!) et mal entretenues : dans la région nord de Québec, que nous allons parcourir pour aller à la Belle-Lorette, elle est constituée d'originale façon ; on couche sur le sol, latéralement et à l'infini, des troncs de grands sapins dépourvus de leurs branches ; alternativement, on réunit

deux cimes et on met bout à bout les parties inférieures des deux troncs, de sorte que cette disposition imite celle de deux rails de chemin de fer. Sur cette structure, on installe transversalement, serrés les uns contre les autres par des liens de fil de fer, des rondins de deux mètres de longueur et de dix à quinze centimètres de diamètre. C'est sur cette chaussée originale que va filer notre boggy, bondissant, sautant et rebondissant à chaque rondin. »

Voici un autre passage que je signale au Maître général des Postes :

En route, M. Dangon passe devant un bureau de poste : « On passe devant un bureau de poste : deux pieux fixés en terre supportent une planche, sur la planche des boîtes en bois, en fer blanc, des boîtes de cigares ou des vieilles boîtes de conserve cadenassées et étiquetées d'un nom, ce sont les boîtes aux lettres. »

Dans un pays où le système postal est aussi rudimentaire, il faut s'attendre à rencontrer des anthropophages. Aussi, en allant à la *Belle-Lorette*, raconte M. Dangon, « je fis une rencontre typique ; à un moment ma bête s'arrêta, la route était tout à fait obstruée, c'était un cheval précédé d'un Peau-Rouge tout vêtu de cuir fauve effiloché, l'anneau au nez, des boucles aux oreilles, quelques plumes vertes autour de sa chevelure noir mat »...

Enfin, M. Dangon aperçoit « des chevaux parqués, des tentes brunes... » C'est la *Belle-Lorette !*

On a vu avec quel souci d'exactitude M. Dangon donne la longueur et le diamètre des rondins sur lesquels son imagination a bondi, sauté et rebondi. Avec non moins d'exactitude, il a mesuré la largeur du fleuve devant Québec : « Sur la longue terrasse Dufferin... la vue est magnifique. De l'autre côté du Saint-Laurent, ici large de *douze kilomètres*, le faubourg moderne de Pointe-Lévis. » Douze kilomètres ! Sept milles et demi !

Dans sa dernière chronique, notre voyageur parle encore de la *Belle-Lorette*. Ce sont des Iroquois qu'il a trouvés là ! Il a passé « quelques heures auprès d'une famille indienne accroupie autour de l'âtre qui s'éteignait » ! Il a constaté que ces Peaux-Rouges se multiplient : leur nombre a doublé en cinquante ans » !

« Anti-clérical convaincu (1) », M. Dangon a aussi vu que le

(1) « Quoique anti-clérical convaincu, je dois avouer que l'influence française n'est si grande que grâce au clergé catholique canadien-français. »—Cet aveu de M. Dangon est une nouvelle confirmation de ce que disait M. Siegfried : « Le maintien du catholicisme semble donc être la principale condition de la persistance de notre race et de notre langue au Dominion. »

Canadien français est « l'individu le plus *cagot* que la terre porte. » Les curés, dit-il, sont les maîtres partout : « Ils accaparent la presse » ! Dans les villages, « il n'y en a que pour *Monsieur le Ministre!* gros comme le bras, qui fait suivre son nom de *D. D.*, docteur en divinité. »

M. Dangon, qui écrit comme on vient de le voir, trouve désopilante la lecture de nos journaux, et « d'un comique irrésistible », les annonces qui y sont insérées— en quoi il a bien raison. Mais ce qui n'est pas moins comique, c'est que, pour M. Georges Dangon, ces mêmes annonces reproduisent « le langage archaïque de nos pères du XVIIe siècle » !

M. Dangon termine cet extraordinaire récit par ces mots : « Un Parisien parlant devant des Canadiens excite l'hilarité générale. » Voilà qui sans doute, en ce qui concerne personnellement M. Dangon, est parfaitement juste. S'il a parlé de la France devant les Canadiens comme il parle du Canada devant les Français, il a dû en effet faire rire de lui dans le grand genre.

ANTOINE.

Congrès des Américanistes.—Le quinzième congrès international des Américanistes a tenu ses séances la semaine dernière, dans la salle de l'Assemblée législative. La Société du parler français y était représentée par un délégué spécial et par un grand nombre de ses membres.

C'est à notre Vice-Président, Mgr Laflamme, qu'est dû, pour la plus grande part, le succès du Congrès ;—le premier travail lu, a été celui de notre secrétaire général, M. A. Rivard ;—M. Cyr. Tessier, notre délégué spécial, et l'honorable M. P.-B. de la Bruère, notre Président, étaient membres du Conseil ;—parmi les secrétaires, nous comptions trois de nos collègues : M. le Dr Dionne, M. Eug. Rouillard et M. Naz. LeVasseur ;—le musée des antiquités indiennes avait été préparé par trois autres membres de notre société : M. l'abbé Amédée Gosselin, MM. Cyr. Tessier et Philéas Gagnon.

Plusieurs travaux ont eu pour objet le parler franco-canadien ; nous en parlerons plus tard.

LIVRES ET REVUES

(CANADIANA) (1)

Le P. Camille de Rochemonteix. *Les Jésuites et la Nouvelle-France au dix-huitième siècle.* Paris (Picard), 1906, 2 vol. in-8°, 468 et 304 pp.

« La fin d'une épopée, tel est le titre qui conviendrait » à cet ouvrage, écrivait, quelques jours avant sa mort, le P. Henri Chérot dans les *Études* (*la Perte de l'Acadie et du Canada*, 20 juillet, pp. 250-260).

Le P. de Rochemonteix raconte l'œuvre de la Compagnie de Jésus au Canada depuis le traité de Montréal du 4 août 1701 jusqu'à 1763, et c'est plutôt l'histoire de tout le pays pendant cette période.

Paul Adam. *Vues d'Amérique.* Paris (Ollendorf), 1906, in-12, 568 pp.

Livre, dit M. Faguet (*Revue latine*, 25 juillet, p. 402), « qui n'est pas suffisamment composé... mais qui contient d'excellentes parties et surtout d'excellentes pages ». Remarquables particulièrement, les parties descriptives.

Mgr T.-E. Hamel. *Cours d'éloquence parlée d'après Delsarte.* Avec une préface de M. l'Abbé Camille Roy. Québec (Compagnie de *l'Événement*), 1906, in-8°, XIII+301 pp.

Nous avions sur Delsarte les trois ouvrages français de l'abbé Delaumosne, d'Angélique Arnault et de Giraudet, et une vingtaine de traités publiés aux États-Unis. Mais aucun de ces livres ne renferme, complète et intégrale, la belle et féconde méthode du grand artiste. Seul, croyons-nous, Mgr Hamel pouvait reproduire fidèlement l'enseignement du Maître. Grâce à lui, l'œuvre de Delsarte ne sera pas perdue.

(1) Nous ne faisons que mentionner certains ouvrages, dont nous aimerions à parler plus longuement : il n'est rendu compte ici que des livres dont un un exemplaire est adressé au *Comité du Bulletin.*

Je ne peux ici que signaler l'apparition de cet ouvrage remarquable et offrir au vénérable auteur l'expression de la profonde gratitude de tous ceux qui s'intéressent à la pratique de l'art oratoire. J'essayerai de dire mieux, dans un prochain article, où il me sera permis d'entrer dans quelques détails, le bien qu'il faut penser du *Cours d'éloquence parlée* et comment ce traité est supérieur à tout ce qui a paru jusqu'ici sur l'art de dire.

Thérese VIANZONNE. *Impressions d'une Française en Amérique.* Paris (Plon), 1906, in-12, II+376 pp.

Récit d'un voyage aux États-Unis et au Canada.

Émile SALONE. *La Colonisation de la Nouvelle-France.* Paris (Guilmoto), in-8°, XII+467 pp.

Étude sur les origines de la nation canadienne-française.

Questions et problèmes d'examen final soumis aux élèves-instituteurs de l'École normale Jacques-Cartier pour l'obtention des brevets de capacité—Année scolaire 1904-1905. Montréal (Arbour & Dupont), in-8°, 51 pp.

Une question sur les « racines latines » me paraît étrangement formulée : « Quels changements ont subis *fluvius, avunculus, stomachus, spuma, aprilis,* pour passer dans le français, et dites en vertu de *quelles figures.* »

Pierre-Georges ROY. *Les Noms géographiques de la province de Québec.* Lévis (chez l'auteur), 1906, in-8°, 514 pp.

Eugène ROUILLARD. *Noms géographiques de la province de Québec et des provinces maritimes empruntés aux langues sauvages.* Québec (Marcotte), 1906, in-8°, 110 pp.

Le travailleur acharné qu'est M. Roy publie aujourd'hui le résultat de longues et patientes recherches sur les *lieux dits* du Canada français ; M. Rouillard, une étude très fouillée sur les nom géographiques canadiens empruntés aux langues sauvages. Ces deux ouvrages forment une véritable encyclopédie de tout ce qu'on connaît actuellement sur l'origine, l'histoire et la signification des noms de lieux, dans la Province.

Ces études ne présentent pas, comme les travaux semblables publiés en France, un intérêt bien grand au point de vue de l'évolution des vocables. Car, ici, sauf les mots sauvages, sur lesquels on est encore insuffisamment renseigné, les noms géographiques n'ont guère changé de forme, et la plupart sont de création relativement récente. Néanmoins, pour découvrir l'origine, presque toujours obscure, de ces noms, il a fallu que M. Rouillard et M. Roy fassent de longues et minutieuses enquêtes et dépouillent de nombreux documents. Aussi, leurs œuvres sont non seulement intéressantes, mais éminemment utiles. Nous devrons peut-être à ces deux opiniâtres chercheurs la conservation de vieux noms français que le langage officiel tend à faire disparaitre. (Citons *l'anse aux Coques*, que les Anglais appellent *Cock Point.*)

Le travail de M. Rouillard parut d'abord dans le *Bulletin*, mais il a été entièrement refondu et considérablement augmenté.

Sur *Baie-des-Chaleurs*, M. Roy reproduit l'article de M. Rouillard ; sur *Canada*, l'article de M. N.-E. Dionne ; et sur *Québec*, l'article de M. l'abbé Amédée Gosselin, parus dans le *Bulletin*.

Fernand RINFRET. *Octave Crémazie.* Saint-Jérôme (J.-E. Prévost), 1906, in-4° (12×19 cent.), V+71 pp.

Il y aurait plusieurs choses à reprendre dans cette monographie : l'idée, assez peu claire du reste, que l'auteur se fait du rythme et de la mesure dans les vers ; ses remarques sur la formation que nous recevons dans nos collèges canadiens-français ; ses doléances sur la « morale exagérée » qui, d'après lui, tue l'art chez nous ; et l'on pourrait s'étonner de l'entendre, au début de sa carrière de critique littéraire, ranger Voltaire parmi les « poètes de génie »...

Mais il est trop consolant de reconnaître un effort sincère vers l'étude consciencieuse d'une œuvre canadienne, pour qu'on s'attarde à chicaner M. Rinfret sur ces détails. Je ne veux voir dans la brochure de M. Rinfret que ce qui, à mes yeux, lui donne surtout du prix : un essai de critique impartiale et un beau témoignage rendu au père de la poésie canadienne. M. Rinfret « s'applique avec conscience à mettre en lumière les qualités et les défauts qu'il relève dans l'écrivain, à découvrir et à expliquer les sources de son inspiration, à juger rigoureusement la valeur

de son œuvre, et à montrer quelle influence profonde elle a exercée sur ses compatriotes. » Ainsi s'exprime M. A.-B. Cruchet, qui a fait la préface de ce petit livre, et je pense bien que ce fut là en effet l'intention de M. Rinfret. Dirai-je que son œuvre vaut par cette intention plus que par une réalisation qui ne se hausse pas à son niveau ? et qu'elle n'est pas écrite comme on pourrait le désirer?... Il ne reste pas moins que nous avons besoin d'une saine critique, que M. Rinfret est de ceux qui s'y essayent, que son effort est louable, et que, s'il persévère, si surtout il améliore sa manière et modifie quelques-unes de ses idées, il pourra rendre de grands services à la littérature canadienne-française.

L'abbé V.-A. HUARD. *Impressions d'un passant.* Québec (Dussault & Proulx), 1906, in-8°, VIII+366 pp.

Trop souvent, on peut rendre compte d'un récit de voyage sans se donner grande peine : il suffit de renvoyer le lecteur à la dernière édition de Bædeker. Il est autrement difficile de donner une juste idée de celui-ci.

L'auteur des *Impressions d'un passant* ne fait guère de descriptions ; il n'a pas le souci de dire qui a fondé chaque ville qu'il visite, ni en quelle année les rues y furent pavées en asphalte, ni quel est le chiffre exact de la population, ni rien de ce que trop de voyageurs nous apprennent gravement après l'avoir eux-mêmes appris dans les guides. Que dit-il donc ? Eh ! il dit les impressions qu'il a eues en passant ! Et ce n'est point banal, et c'est fort amusant.

Ce genre est périlleux. *Passer,* glisser presque, sans jamais appuyer ; faire voir, faire deviner presque les sites, les paysages et les monuments, sans jamais décrire ; raconter ses pérégrinations aux Petites-Antilles, à Mistassini, en Espagne, au Maroc, en Italie, en Suisse, en France, en Belgique, en Angleterre, et à travers l'Amérique dans tous les sens connus, sans jamais avoir l'air d'écrire un manuel de géographie... et dans ces conditions, intéresser toujours, voilà une grande entreprise et pleine de difficultés. Pour la réussir, il fallait avoir une plume habile et beaucoup d'esprit. Or, M. Huard était bien outillé pour écrire les *Impressions d'un passant.* Ce modeste savant, qui consacre ses journées et une partie de ses nuits à de minutieuses recherches scientifiques, est aussi l'un de nos littérateurs les plus délicats et

les plus spirituels. Bien qu'il l'ait encore mieux montré dans *Labrador et Anticosti*, on prendra à la lecture des *Impressions* un plaisir extrême... pourvu qu'on le prenne à petites doses; car on ne saurait absorber d'un coup un si grand nombre de petits plats savoureux et fins.

M. Huard ne craint pas d'employer de bons vieux mots franco-canadiens: il parle des *bancs de neige*, d'un traîneau qui *s'adonne* a le passer en route, de la glace en *frasil*, de nos *claques*, etc. Il a cru devoir souligner quelques-unes de ces bonnes expressions, et c'est dommage. Il eût mieux fait de souligner «cartes d'admission», à la page 118.

Edmond ROUSSEAU. *Alcool et alcoolisme. Causeries sur l'intempérance.* Québec (Compagnie de publication *le Soleil*), 1906, in-16, 282 pp.

Quatorze mille exemplaires de cette brochure ont été vendus et distribués. C'est une bonne œuvre.

E.-Z. MASSICOTTE. *Cent fleurs de mon herbier.* Montréal (Beauchemin), 1906, in-8°, XIV+222 pp.

En 1899, M. Massicotte faisait paraître un série d'études sur le règne végétal du Canada: *Monographies de plantes canadiennes.* L'auteur ne s'adressait pas aux savants; il se proposait plutôt de décrire, simplement et de façon à être lu par les profanes surtout, les plantes qui croissent dans nos champs et à l'orée de nos bois. Or, ces derniers temps, le titre de son ouvrage lui paraissant trop scientifique, M. Massicotte a refait le titre; après avoir refait le titre, il a écrit une nouvelle introduction; après avoir écrit une nouvelle introduction, il a corrigé, retouché, remanié tout le volume, éliminé certaines parties étrangères à son dessein, augmenté certains chapitres qui y étaient mieux assortis, et divisé autrement l'ouvrage. D'une couverture à l'autre, cela fait un livre neuf, qui a vraiment bel air.

Il ne m'appartient pas d'apprécier les *Cent fleurs* de M. Massicotte au point de vue scientifique. Mais, sans être familier avec cette aimable science de la botanique, on aperçoit d'abord que M. Massicotte écrit fort élégamment et que si tout botaniste était par état aussi habile écrivain que lui, plusieurs écrivains devraient se faire botanistes.

L'abbé F.-X. BURQUE. *Élévations poétiques.* Vol. I. Québec (*la Libre Parole*), 1906, in-8°, 254 pp.

M. l'abbé Burque dit lui-même quelle est sa manière dans une pièce liminaire intitulée: *A mon pays*:

De mots je ne me paye pas.
Sans doute il n'est point bon que la forme pâtisse,
Mais je trouve au fond plus d'appas...

Fort bien! Mais le vers est une œuvre d'art, qu'on est tenu de soigner quand on l'a choisi pour exprimer sa pensée, et dans les poésies de M. l'abbé Burque la forme *pâtit* vraiment un peu trop.

Sur le *fond*, il n'y a que du bien à dire: les pensées sont fortes, justes les idées, généreux les sentiments. C'est le plus important sans doute. L'auteur nous avertit que là s'arrête son ambition: je n'ai pas le courage de lui demander plus.

Alfred PELLAND. *Le Nouveau Québec.* Québec (Dussault & Proulx), 1906, in-8°, 167 pp.

C'est la région du Témiscamingue qu'on appelle *le Nouveau Québec*, et M. Pelland fait connaître les ressources agricoles, forestières, minières et *sportives* de ce pays.

Lu dans les revues et les journaux:

Dans *le Réveil*, de Saint-Brieuc (26 juillet), une *Chronique parisienne*, par M. J.-B. Illio, sur le Canada, la langue française enracinée chez nous, l'œuvre de notre Société, notre *Bulletin*, etc.

Dans *l'Express*, de Mulhouse (10 juin), le compte rendu d'une conférence sur *le Canada français* faite par M. P.-L. Couchoud devant la Société industrielle de Mulhouse le 30 mai 1906, et qui n'est que la répétition de l'article du même écrivain, paru naguère dans la *Revue Bleue*.

Dans *la Revue d'Europe et des Colonies* de mai (pp. 313-321), et de juin (pp. 394-403), une étude de M. Ch. ab der Halden sur le *Papineau* de M. de Celles.—Dans le numéro de juillet, une étude du même auteur sur Albert Lozeau: « Le nom d'Albert Lozeau n'avait pas, à notre connaissance, traversé l'Atlantique. Il a laissé à de plus bruyants compatriotes le soin de nous importuner avec

leur charlatanisme mercantile. Mais si l'on demandait le nom du plus grand poète canadien d'aujourd'hui, et surtout de demain, nous répondrions sans hésiter: Albert Lozeau. »—Dans le numéro du mois d'août (p. XXXII), une note de M. C. d'Henryet sur notre *Bulletin*: « Au moment où le *Bulletin* va suspendre pour les deux mois de vacances annuelles sa publication, il nous est agréable de constater quels services il rend à l'étude scientifique et philologique du parler canadien, rejeton vivace de la vieille souche française. »

Dans *l'Économiste français*, de Paris (30 juin), *la Situation et les progrès du Canada* par M. Pierre Leroy-Beaulieu. L'auteur pense que notre race ne sera point submergée, si elle ne se disperse pas.

Dans *l'Action régionaliste*, de Paris (mai-juin, pp. 413-420), la dernière partie de la conférence de M. Charles-Thierry sur *le Sentiment traditionaliste et particulièrement régionaliste chez les Canadiens français.* Notre ami dit de nous vraiment trop de bien pour qu'il nous soit séant de le citer ici. Qu'il veuille bien croire que son approbation d'une œuvre chère nous est un précieux encouragement.

Dans *le Féminisme*, de Paris (mai-juin, pp. 73-82), *Nos sœurs canadiennes*, par Mme Marie Duclos. Il appartient plutôt au *Journal de Françoise* d'apprécier cet article. Nos sœurs canadiennes y trouveront des choses flatteuses pour elles, et d'autres... qui le sont moins. Sur le parler, les observations de Mme Duclos sont assez exactes. Ceci seulement paraît exagéré et montre que Mme Duclos juge de la langue un peu trop comme d'un ruban ou d'une sauce: « L'accent canadien, comme la cuisine, est odieux. Des femmes charmantes, qui ont reçu une éducation soignée, parlent comme des paysannes. » Article fort amusant.

Dans la revue *Après l'école*, de Paris (10 juillet, pp. 494-496), sous le titre *la Langue française au Canada*, fragment des *Notes et Documents* de M. Albert Métin « sur la langue française et l'enseignement du français hors de France », lus au Congrès international pour l'extension et la culture de la langue française, à Liège, au mois de septembre 1905.

Dans *la Liberté*, de Paris (19 juin), compte rendu d'une conférence faite à Courbevoie, par M. Léo Leymarie, sur le Canada français.

Dans la *Revue scientifique*, de Paris (16 juin, pp. 742-746), un intéressant article de M. T. Obalski sur *les Forêts du Nord-Amérique.* On y trouve une liste des principales essences du Canada, avec les noms français, les noms canadiens et les noms techniques.

Dans *le Gaulois*, de Paris (24 août), une étude de M. Louis de Meurville sur *l'Organisation du culte dans les pays de liberté*; le Canada est cité comme exemple, mais avec des renseignements insuffisants.

Articles divers: sur le Canada agricole en 1906, dans le *Moniteur des Marchands*, de Paris (21 juin); sur le Congrès des médecins de langue française de l'Amérique du Nord tenu à Trois-Rivières au mois de juin dernier, dans *le Signal*, de Paris (13 juillet), *le Petit Méridional*, de Montpellier (2 juillet), *le Journal des Débats*, de Paris (29 juin), etc.; sur le budget canadien, dans *le Messager de Paris* (9 juillet); sur Sir Wilfrid Laurier, par M. Jean Lionnet, dans *l'Écho de Paris* (6 juillet); sur l'Ouest canadien, dans *le Marché français* (18 juin); sur l'augmentation de l'immigration française au Canada, dans *la Petite République*, de Paris (21 juin); sur les *Études* de M. Ch. ab der Halden, dans *l'Hermine*, de Paramé (20 juillet, p. 187); sur la fondation d'un Office franco-canadien, dans *le Ralliement*, de Montauban (juillet); sur l'œuvre poétique de Crémazie, par M. Léo Leymarie, dans *la Liberté*, de Paris (30 juin); sur le banquet des Canadiens de Paris, le 24 juin, dans *le Figaro* (26 juin), *le Petit Temps* (26 juin), *la Liberté* (27 juin), *le XIX*e *Siècle* (27 juin), etc.; sur la colonisation française au Canada, dans *le Nouvelliste*, de Lyon (29 mai); sur les fêtes de 1908, dans *la République française*, de Paris (8 août); etc.

Dans la *Revue des Deux Mondes* (15 juin, pp. 873-897), un article de M. Henri Lorin: *Les derniers jours du Canada français*, à propos de l'ouvrage de MM. A. Doughty et G.-W. Parmelee, *le Siège de Québec et la bataille des plaines d'Abraham.*

Dans les *Questions diplomatiques et coloniales*, de Paris (1 août, pp. 162-173), *le Canada en 1906*, par M. Henri Lorin; étude sur les conditions de la vie économique et politique chez nous, à propos de deux livres récents: *les Richesses du Canada*, de M. Edmond Buron, et *le Canada*, de M. André Siegfried.

Dans *le Saint-Laurent*, de Fraserville (25 mai), un article de M. Georges Pelletier: *Notre parler.*

Dans *le Petit Parisien* (28 août), *la Nouvelle-France*, par Jean Frollo. Expressions franco-canadiennes qui prouvent la vitalité et la force expansive du français chez nous. L'auteur cite Francisque Michel.

M. Auguste Fillon publie en feuilletons dans *le Journal des Débats* une étude sur *les Poètes français à l'étranger*. Dans le quatrième article (25 avril), le critique examine l'œuvre de M. Chapman, *les Aspirations*, dont il fait les plus grands éloges, et qu'il compare aux *Pages en vers* de M. Léoville Lhomme, de l'île Maurice. Il est curieux de voir comment un pays est connu de celui qui n'en a lu que des descriptions poétiques... M. Filon a vu dans nos raquettes des « patins qui abrègent les distances »...

Dans les *Lettres provinciales* (Paris, 14 avril), M. Ch. Delagneau rend compte du livre de M. L.-O. David sur Sir Wilfrid Laurier. « Tout le monde sait en France, dit-il, que M. David est un écrivain de race et que son style, brillant et solide, a le mérite de naturaliser français, et bien français, certains anglicismes qui sont, pour notre langue, de précieuses et savoureuses conquêtes. »

M. Delagneau devrait bien publier la liste de ces anglicismes naturalisés français par M. David.

L'expansion de la langue française à l'étranger. Dans cette étude, publiée dans *l'Énergie française* (Paris, 28 avril 1906, pp. 261-262), M. Louis Léger, de l'Institut, dit un mot du Canada :

« Dans le Nouveau Monde, nos congénères du Canada restent encore fort attachés à la lang e de leurs ancêtres ; mais on ne saurait se dissimuler que l'anglais lui fait une terrible concurrence. »

L'Informateur des gens de lettres (Paris, 15-30 avril, pp. 66-69), publie le texte du jugement rendu par M. le juge Fortin dans la cause de M. Mary contre la Compagnie générale de publication.

La Revue d'Europe et des Colonies (Paris, mai 1906, p. LXXIV) donne une « notule », signée C. d'Henryet, sur le même sujet. L'auteur appelle la loi canadienne concernant les droits d'auteurs un « monument d'extravagance qui est la honte du Parlement canadien ». Nous n'y contredirons point.

Adjutor RIVARD.

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(Suite)

Char (*cá:r*) s. m. et f.

1° || Wagon, voiture de chemin de fer. *Ex.* : Embarquer dans les chars = monter en voiture (de chemin de fer). — *La char* = le wagon.—*Char à bagages* = fourgon.

Fr.-can. Plusieurs pensent que *char* est meilleur que *wagon*, qui vient de l'anglais (voir Remy de Gourmont, *Esthétique de la langue française*); *char-dortoir*, suivant eux, serait aussi bon que *wagon-lit, char-réfectoire* meilleur que *wagon-restaurant, char-palais* préférable à *wagon-salon*.—*Char* était autrefois un substantif féminin; il est maintenant masculin. (Voir *Bull. du p. fr.* t. II, p. 11.)

2° || *Les chars* = train de chemin de fer. *Ex.* : Il allait comme *les chars* = très vite, comme un train de chemin de fer.—Prendre *les chars* = prendre le train.

Fr.-can. *Fig.*, *Ce n'est pas les chars* = ça ne vaut pas grande chose, ce n'est pas extraordinaire, ça ne vaut pas le diable.

3° || *Petits chars, petites chars* = tramway.

4° || *Chars urbains* = tramway.

Charbonner (*càrbòné*) v. intr.

|| Prendre une cargaison de charbon. *Ex.* : Le steamer est resté trois jours à Pictou pour *charbonner*.

Charcher (*carcé*) v. tr.

|| Chercher.

Vx fr. *Charcher*, La Curne.

Dial. Bas-Maine, Dottin; centre de la France, Jaubert.

Chardonnet (*cardònè*) s. m.

|| Chardonneret.

Vx fr. *Chardonnet*, Cotgrave.

> « Où pas à pas, le long des buyssonnetz,
> Allois cherchent les nidz des chardonnetz. »
>
> (Ch. Marot, *Égl. au Roy*, t. I, p. 49.)

« Enfin les plus beaux, voire le plus beau de tous est le chardonnet, non moins agréable à l'œil que doulx et plaisant à l'aureille. » (Liébaut, *la Maison rustique.*)

DIAL. *Chardonnet*, normand, ROBIN, MOISY ; saintongeois, ÉVEILLÉ ; berrichon, JAUBERT ; bressan, GUILLEMAUT.

Charnière (*carnye:r*) s. f.

1° || Charnier.

2° || Caveau de famille. (Voir *charnier*).

Chandelles (en) (*ã cãdèl*).

| Se dit de la glace à moitié désagrégée par l'action du soleil, lamellée.

FR. *Chandelle* est employé en France, comme au Canada, pour désigner les aiguilles de glace qui pendent au toit des maisons, ou qui s'élèvent de terre, LAR.—L'expression *chandelle qui pend au nez* appartient au fr. fam., DARM., TIMMERMANS.

DIAL. Dans le centre de la France, *chandeler*, v. n., se dit d'une espèce de terre argileuse, sableuse, qui, saisie par la gelée après de fortes pluies, présente à sa surface une quantité de petites stalagmites de glace mêlée de gravier qui *cressillent* sous le pied ; terre *chandeleuse*, JAUBERT.

FR.-CAN. On dit que la terre est *en chandelles* ou *chambrée*.

Chardron (*càrdrõ*) s. m.

|| Chardon.

DIAL. *Chardron* = chardon, dans le Haut-Maine, MONTESSON ; en Normandie, *Bulletin des parlers normands* p. 388, *Revue des parlers pop.*, I, 38.

Charge (*càrj*) s. f. ang. *Charge.*

|| Résumé de la cause fait par le juge au jury. *Ex.* : Le juge a fait sa *charge* au jury = le juge a fait le résumé de la cause au jury.

Charger (*càrjé*) v. a. angl. *to charge.*

1° || Exiger, demander, réclamer. *Ex.* : Il m'a *chargé* trois piastres pour cette reliure = il m'a demandé trois piastres, etc.

2° || Porter au débit. *Ex.* : Votre fils n'avait pas d'argent pour payer le livre qu'il m'a demandé, je vous l'ai *chargé*, i. e. j'en ai porté le prix à votre débit.

3° || Haranguer. *Ex.* : *Charger* les jurés = haranguer les jurés.

Chariot (*cáryó*) s. m.

|| Corbillard.

Charlanter (*càrlãté*), **charlander** (*càrlãdé*) v. tr.

|| Chercher à persuader quelqu'un, insister auprès de quelqu'un, importuner. *Ex.*: Se laisser, se faire *charlanter* = être importuné.

DIAL. Cf. *Chalander* = importuner quelqu'un pour obtenir ce que l'on demande, DOTTIN.

Charlot (*carló*) s. m.

|| Nom que l'on donne au diable. « Si tu n'est pas sage, dira-t-on à un enfant, le vieux Charlot va venir te chercher. »

Charme (d'un) (*dẽ cãrm*) loc.

|| D'un tour de main. *Ex.*: Il a arrangé cela *d'un charme* = en un tour de main.

DIAL. Cette loc. a le même sens dans le Centre de la France, JAUBERT.

Charnier (*carnyé*) s. m.

|| Caveau de famille.

FR. Le *charnier* est un lieu où sont déposés les ossements, DARM. On dépose dans le charnier indistinctement tous les cadavres; on met dans le caveau de famille les restes mortels des membres de la famille seulement. Le caveau de famille est donc une expression plus déterminée, plus restreinte.

Charretier (*cárṭyé*) s. m.

|| Cocher.

FR. *Charretier* = celui qui conduit une charrette, DARM.

VX FR. *Charretier* = cocher, LA CURNE.

Charrier (*cáryé*) v. tr., v. intr.

1° v. intr. || Aller vite. *Ex.*: Je te dis que ça *charriait* = je te dis que ça allait vite.

2° v. tr. || Envoyer, chasser.

DIAL. *Charrier* = renvoyer, chasser, dans le Bas-Maine, DOTTIN.

3° v. act. || Avoir la diarrhée. J'ai passé la nuit à *charrier*.

DIAL. *Charrier* a aussi ce sens dans le Bas-Maine, DOTTIN.

4° v. tr. || Réprimander vertement.

LE COMITÉ DU BULLETIN

(*à suivre*)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Émile ERNAULT. *Causeries sur l'étymologie.* Poitiers (Clerté), 1906, 19 et 48 pp.

Étude, extraite du *Bulletin des Conférences et des Cours de la Faculté des lettres de Poitiers* (janvier-juin 1906), et réimprimée avec quelques changements.

Ces causeries, fort instructives par les détails curieux dont elles sont pleines, sont un peu dispersées. Mais ce sont des *causeries*, et il ne faut pas y chercher un traité d'étymologie française.

L'abbé A. TOUGARD. *Monsieur Delboulle.* Paris (Champion), 1906, in-8°, 37 pp.

Tirage à part d'un article paru dans la *Revue catholique de Normandie.*

Delboulle, l'auteur du *Glossaire de la Vallée d'Yères*, passa sa vie à inventorier les mots de l'ancienne langue française, surtout les mots rares et curieux qu'avaient omis d'enregistrer les lexicographes. Il fut l'un des travailleurs les plus acharnés, des chercheurs les plus scrupuleux et des savants les plus modestes qui aient illustré la philologie française en ces dernieres vingt années. La part grande qu'il prit à la rédaction du *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de Godefroy et du *Dictionnaire général* de Darmesteter n'était pas assez connue. Les auteurs de ce dernier ouvrage écrivaient que sans Delboulle « leur historique ne serait qu'un ravaudage de Littré ».

L'abbé Tougard, romaniste lui-même et qui a publié les notes de l'Abbé Maze sur le parler du Hâvre, rend pleine justice à la science et à la probité du lexicographe normand.

Maurice COUALLIER. *Don Quichotte.* Paris (Plon, Éditions de la *Revue des Poètes*), 1906, 38 pp.

Nos lecteurs qui lisent la *Revue des Poètes* connaissent M. Couallier, et nous avons vu l'hiver dernier le public québecquois applaudir des vers de lui, qui le méritaient bien. Mais le poème qu'il donne aujourd'hui, *Don Quichotte*, et qui fut couronné au dernier concours de la *Revue*, sera mieux goûté encore que les quelques poésies qu'on avait pu lire de ce poète dans les périodiques.

C'est un beau, un très beau poème, qu'il fait bon lire, qui rend meilleur, et plus confiant, et plus fort.

> Le plus humble trouvère ici-bas a sa tâche,

et les poètes inconnus comme les pauvres chevaliers arrosent de leur sang, de leurs pleurs, l'Idéal, la semence divine.

> Qui dort sous le sillon, mais sans que nul devine
> Quelle aube la verra germer et refleurir.

Aussi, l'Idéal ne meurt pas, et le rêve incessamment renaît,

Toujours plus beau dans son éternelle jeunesse.

Don Quichotte, mourant, parle à Guillemet le trouvère, comme en un rêve:

L'Idéal ne meurt pas ! Et ce soir... ou demain,
Tu peux venir, ô Mort, et me tendre la main !...
Je te suivrai sans crainte et, dans un calme austère,
Tous deux nous partirons vers l'Éternel Mystère...
Vers l'Infini, vers la Récompense... vers Dieu !

Toute la pièce est faite pour qu'on sache que

................Dieu bénit l'homme
Non pour avoir trouvé, mais pour avoir cherché.

M. Couallier doit publier prochainement *les Contes du Rouet*, recueil de poésies qui permettra de mieux juger de sa manière. Mais tout de suite, on voit que l'auteur de *Don Quichotte* à l'intuition du poète, le lyrisme coulant de source, l'allure classique, mais souple, sans aucune raideur; sa poésie est douce et chantante, pure et claire, et, quand il faut, chaude et vibrante.

James GEDDES jr. *Simpler Spelling.* Boston (The Palmer Company), 1906, 9 pp.

James GEDDES jr. *A Universal Alphabet.* Marburg in Hessen, 1906, 14 pp.

Tirages à part de belles études publiées, la première dans *Éducation* (mai 1906, vol. XXVI, N° 8), la seconde dans la revue de M. Vietor, *Neueren Sprachen* (vol. XIII, N° 6).

A la fin de ces deux brochures, est annoncée la prochaine publication d'un ouvrage considérable du même auteur sur le franco-acadien parlé à Carleton, Baie-des-Chaleurs. Cet ouvrage, dont nous avons pu lire les bonnes feuilles, sera le plus considérable et le mieux fait de tous ceux qui ont été publiés sur le parler français au Canada. Nous attendons avec impatience son apparition.

Auguste REY. *Pierre de Rousseville et la Conciergerie de Gouvieux.* Paris (Champion), 1906, 15 pp.

Extrait du *Moyen Age* (2e série, t. X, mai-juin 1906, pp. 121-133).

Commentaire sur deux huitains du *Petit Testament* et du *Grand Testament* de Villon, restés jusqu'ici obscurs.

Gustave ZIDLER. *Triomphe héroïque.* Paris (Charpentier), 1906, 21 pp.

Très beau poème, couronné au concours organisé par *le Journal* à l'occasion du troisième centenaire de Corneille, et dit, devant le monument inauguré le 27 mai 1906, par M. Mounet-Sully.

Le poète s'adressa à l'auteur du *Cid* ;

On dit que la Jeunesse inquiète ou frivole
A tes graves propos ne met plus tant de prix :
Mensonge ; la Jeunesse aime encore ta parole,
Et les derniers venus ne t'ont pas moins compris !

Tout le poème est une magnifique paraphrase, et qui va jusque dans l'avenir de cette parole de Napoléon : « La France doit à Corneille une partie de ses belles actions. »

Et si la France, un jour d'affliction, réclame
De dévouements nouveaux l'intrépide ferveur,
L'âme du peuple entier tressaillant à ton âme,
De chacun de tes vers fais-lui naître un sauveur !

Nous avons aussi reçu une jolie plaquette : *Le troisième Centenaire de la naissance de Pierre Corneille*, célébré à Toulouse, le 5 avril 1906 (Éditions de *l'Ame latine*, Toulouse, 1906, 23 pp.), contenant une conférence de M. l'abbé Calvet sur l'auteur de *Polyeucte* et un impromptu en vers de M. Alexandre Coutet, *Un rêve de Corneille*.

Henri STRENTZ. *Le Regard d'ambre*. Paris (Sansot), 1906, in-12, 148 pp.

C'est des vers. Or j'aime les vers, et c'est pour moi un déplaisir extrême que de ne les point pouvoir trouver tous beaux. J'ai pourtant lu ceux-ci avec la meilleure volonté du monde. Il y en a de joliment agencés, comme quand le poète reste

A regarder fumer dans l'air bleu, les chaumières ;

comme lorsqu'il dit son amour des *Bêtes* et l'intelligence qu'il a de leurs bons yeux ; comme encore lorsqu'il chante

La fièvre de l'Été, fumante et triomphale...

et

L'eau qui pleure au bord frais où se riaient les flûtes...

Mais, si les néo-classiques peuvent faire rimer *viennent* avec *peine*, ce qui ne choque pas du tout, il est difficile d'admettre qu'on retourne aux simples assonances et qu'aux *vagues* on fasse répondre les *algues* ; il est pénible surtout de lire des vers presque invertébrés, et pas même assonancés, comme ceux de *Visite* ; enfin, il déplaît qu'un poète, parlant de son amie,

Regarde palpiter *son âme de navire*

et passe des vers comme ceux-ci :

Berceuse qui *t'élèves et romps*, tour à tour...
Je vous ai vus, moutons, bêlant troupeau *rampant*...

M. Strentz a pourtant un bel enthousiasme, mais qui n'est pas toujours senti ; les sources de son inspiration sont pures, mais l'expression de ses sentiments n'est pas toujours claire, et on peut trouver sa poésie diffuse ; il est hanté par la mer et la forêt, et cela lui inspire vraiment de beaux vers, mais son émotion ne paraît pas toujours également sincère, et c'est par quoi il lui arrive parfois de s'envoler sans qu'on le suive.

Il y a des livres de vers qu'on se prend à aimer sans penser presque à l'auteur. Pour celui-ci, c'est autre chose. Après avoir lu *le Regard d'ambre*, on se sent plus attiré vers le poète que vers son œuvre.

Maurice LEVAILLANT. *Le Miroir d'Étain.* Paris (Plon, Éditions de la *Revue des Poètes*), 1906, in-8°, 138 pp.

M. Levaillant dit dans ses vers

La splendeur du soleil dans le ciel large ouvert,
La caresse de l'air à la lumière amie,
Et l'heure harmonieuse, et la molle eurythmie.

Et

C'est les yeux attachés sur les frêles images
Dont vos pinceaux, ô Grecs, mes maîtres, ont orné
Les flancs voluptueux des vases bien tournés,

qu'il chante *la Bacchante*, *Cléarchis*, *les Bergers* et les *Muses de Sicile*, qu'il fait sur des pensers antiques des vers nouveaux.

M. Levaillant pourrait être rangé parmi les Parnassiens, s'il n'était pas vain de vouloir enfermer dans une formule étroite des poètes qu'anime un même amour de l'art, mais qui ne gardent pas moins leur originalité. Celui-ci va chercher ses inspirations dans l'antiquité et c'est de la Grèce aussi et de son amour de l'art sculptural des anciens qu'il paraît tenir son goût pour la beauté plastique, et son respect de la forme, du rythme et de la cadence ; mais il n'a pas « la sérénité trop imposante et l'impeccabilité trop concertée », dont on a fait—c'est presque une légende — l'étiquette du Parnasse moderne. La pureté de ses lignes, l'éclat de ses couleurs, la netteté de ses images laissent transparaître souvent une émotion intense ; dans les veines du marbre où il sculpte superbement son vers, M. Levaillant fait circuler un sang chaud et vermeil. Il est fils d'André Chénier et de Leconte de Lisle.

Son recueil, c'est le magique *miroir d'étain*, dont la surface limpide et lisse

. . . restitue à nos regards pieux
Les reflets alternés des hommes et des dieux.

. . . *Des dieux*, et des déesses aussi. Il s'y reflète même une ou deux déesses de trop, et quelques nymphes, qui ne sont pas assez vêtues. Le paganisme de M. LeVaillant ne va pas sans un certain sensualisme.

A. RIVARD.

LES DIALECTES FRANÇAIS

DANS LE PARLER FRANCO-CANADIEN (1)

En toute chose, il faut commencer par une définition, disait l'orateur romain.

Il convient donc de déterminer d'abord le sens attribué aux mots qui composent le titre et disent l'objet de cette étude: «Les *dialectes français* dans le *parler franco-canadien,*»

Dialectes français, (2) que faut-il entendre par là?

La dispute sur le morcellement linguistique de la France est connue. Mais qu'on admette encore, après Turand de Gros, Tourtoulon, Horning et Ascoli, la doctrine de provinces linguistiques constituées dès l'origine dans l'empire du gallo-roman avec des limites déterminées, ou qu'avec Gaston Paris, Rousselot, Meyer-Lübke et Suchier, on tienne au contraire ces démarcations pour artificielles (2); qu'on appartienne à l'une ou à l'autre école, il

(1) Mémoire lu au XVe Congrès International des Américanistes, le 10 septembre 1906.

(2) Parce que le franco-canadien a sa racine dans les parlers du XVIe et du XVIIe siècle, et que dès le XIVe les anciens dialectes, à l'exception du français, avaient achevé de disparaître comme langues écrites, peut-être serait-il plus juste de dire ici «*patois* français». Plusieurs ne connaissent du mot *patois* que le sens ironique, et il ne sera peut-être pas inutile de dire comment il faut l'entendre. Un patois est une langue autrefois littéraire, qui n'est plus que parlée, mais qui ne continue pas moins à évoluer, et plus naturellement, parce que plus librement. Pour être patois, un mot, s'il a de la naissance et s'il est bien venu, n'est pas moins bon français, au sens large et vrai de cette expression; seulement, il n'appartient pas encore, ou il n'appartient plus déjà au français classique, et c'est une distinction qu'il faut faire sans doute, mais par quoi, au point de vue philologique, les patois ne sont pas humiliés; tout le vocabulaire n'est pas dans les dictionnaires officiels, ni toute la langue dans les grammaires. Voir sur le *patois*, le *Bulletin du parler français au Canada*, t. II, pp. 12-16, où sont réunies les définitions de Littré, de Darmesteter, de Brachet, de Nodier, de Guerlin de Guer, etc.

(3) Cf. Paul Meyer, dans *Romania*, t. IV, p. 293, et Gaston Paris, *les Parlers de France*.

faut reconnaître qu'il a existé, qu'il existe encore des groupes de parlers qui, sans présenter les mêmes caractères distinctifs sur tous les points d'un territoire géographiquement déterminé, offrent cependant des traits communs moins répandus dans d'autres régions. Ces groupes, on peut les appeler du nom de la province où ils étaient, où ils sont encore en usage. (1)

Les *dialectes français*, sans qu'on puisse toutefois leur attribuer des circonscriptions rigoureusement délimitées sur le terrain, sont donc les parlers de la langue d'oïl, ceux dont les phénomènes caractéristiques s'accusent dans le nord de la France, dans l'ouest, dans le nord-est et dans le centre, sur toute l'étendue d'un territoire dont la limite méridionale serait une ligne brisée partant de la Pointe-de-Grave et aboutissant à Clairveaux, après avoir descendu vers le sud jusqu'à Bordeaux et monté vers le nord jusqu'à Montluçon (2). Ce domaine comprend l'Artois et la Picardie, la Normandie, l'Ile-de-France, la Champagne et la Lorraine, la Bretagne, le Maine et l'Anjou, l'Orléanais, le Poitou et la Touraine, le Berry, le Bourbonnais, le Nivernais, la Bourgogne et la Franche-Comté, la Saintonge, l'Angoumois, et une partie de la Guyenne, de la Marche, de l'Auvergne et du Lyonnais. C'est d'où les Canadiens sont venus.

Les parlers en usage dans ces provinces ne peuvent pas être classés rigoureusement. Mais, à certains faits plus ou moins répandus, on distingue, sans assigner pourtant à chacun d'eux un domaine précis, dans la région du nord et en s'arrêtant au pays flamand, le picard et le wallon ; dans celle de l'est, le champenois, le lorrain, le comtois et le bourguignon ; dans le centre, le berrichon, le tourangeau, et dans le duché de France, le francien ou vieux français ; dans la région de l'ouest, en laissant de côté le breton qui ne nous intéresse pas, le normand, le manceau, le poitevin, l'angevin, et le saintongeois.

Voilà les dialectes qu'on appelle *français*, pour les distinguer des *provençaux* ou de la langue d'oc.

Et le *franco-canadien*, à quel parler faut-il proprement donner ce nom ?

---

(1) Cf. Ferdinand BRUNOT, *Histoire de la langue française*, t. I, p. 303.

(2) Plus exactement, cette ligne commencerait à la Pointe-de-Grave et passerait par Lesparre, Bordeaux, Libourne, Mussidan, Périgueux, Nontron, la Rochefoucauld, Confolens, Bellac, Guéret, Montluçon, Clermont-Ferrand, Boën, Saint-Georges, Saint-Bonnet-le-Château, Saint-Etienne, Montbrison, Oingt, Saint-Amour, Beaufort et Clairveaux ; ou, à partir de Saint-Bonnet, si l'on admet le rhodanien dans les parlers d'oui, Rive-de-Giers et Grenoble.

Au Canada, comme en d'autres pays, il y a trois espèces de langage : celui des gens instruits, celui du peuple des villes, et celui de la population rurale, des paysans.

Au point de vue dialectologique, les deux premiers n'offrent aucun intérêt. La classe instruite parle ici, avec plus ou moins de correction, le français littéraire ; et c'est aussi, mais avec des anglicismes et les déformations ordinaires, le langage de l'ouvrier des villes.

Par *franco-canadien*, entendons plutôt le langage de nos populations rurales, de celles surtout qui, éloignées des villes et des centres manufacturiers, ont moins subi l'influence du français classique et d'autre part n'ont pas été atteintes par l'infiltration d'un idiome étranger ; là, s'est maintenu, s'est developpé le parler ancestral. C'est le seul qui mérite d'être étudié au point de vue scientifique. On s'occupe des deux autres pour les corriger, les épurer ; mais, par l'uniformité de son aspect général, comme par une certaine diversité dans son vocabulaire, par la variété de ses produits dialectaux et par le contour imprécis de ses aires phonétiques, le parler rural, caractéristique du Bas-Canadien, et dont l'usage est un brevet de nationalité française, présente à l'observateur curieux des problèmes philologiques, des phénomènes intéressants.

Sur l'histoire de notre idiome, sur son origine, sur les éléments qui l'ont formé, les témoignages sont rares et peu sûrs, de telle sorte que, dans l'état actuel des recherches, ce serait souvent un pas hasardeux que de trancher péremptoirement. Sur plus d'un point, tout au plus peut-on suggérer des solutions, proposer des explications, qui valent par les faits sur lesquels on les appuie, par les raisonnements dont on les soutient. Et c'est à quoi je n'entends pas soustraire les conclusions de cette étude.

Plusieurs paraissent avoir décidé de la nature du franco-canadien un peu hardiment ; après une information suffisante à peine pour justifier des conjectures, ils ont donné comme faits établis ce qui n'était qu'hypothèses.

Les uns se sont laissés entraîner, semble-t-il, par un patriotisme mal avisé. Désireux avant tout de trouver de la naissance à notre langage, et d'autre part imbus de cette vieille erreur que *patois* serait synonyme de *jargon* et que les parlers provinciaux seraient du français corrompu, ils ont pensé qu'il était peu honorable de reconnaître l'existence d'un élément dialectal chez nous ;

et, parce qu'ils ne retrouvaient pas sur les lèvres de nos paysans, intégral et homogène, le parler de l'une ou de l'autre province, mais un fond archaïque commun au français et aux autres dialectes de la langue d'oui, ils ont affirmé que le franco-canadien ne présentait aucune trace de patois, que c'était la langue classique du XVI[e] siècle, voire du XVII[e].

D'autres, pour avoir remarqué de notre langage ce qui s'écarte du français moderne et n'avoir pas poussé plus loin l'enquête, ont pu conclure que le franco-canadien était du français corrompu.

Quelques voyageurs, frappés par la persistance chez nous de certaines formes normandes, ont cru retrouver dans le franco-canadien un patois français homogène.

Une quatrième école, enfin, et celle-ci d'esprit scientifique, a vu dans notre parler un dialecte distinct. Mais on s'est récrié, comme si le mot *dialecte* n'avait pas ici une valeur relative et que par cette appellation notre langage eût été exclus de la famille des parlers français. C'était faire une chicane de mots, et il semble bien que, pour s'entr'accorder, il eût suffi aux disputants de s'entendre d'abord sur une exacte définition de la *langue*, du *dialecte* et du *patois*.

Le langage des Canadiens français n'est pas encore connu tellement qu'on puisse, l'ayant analysé, dire avec précision quels éléments l'ont formé, dans quelle exacte proportion chacun d'eux y a contribué ; mais on aperçoit bien que ce n'est ni le français classique, ni un patois pur, ni un français corrompu, et que cependant il accuse des particularités assez saillantes et assez d'uniformité sur toute l'étendue du territoire pour constituer un *parler régional*... car on abuserait peut-être du langage en l'appelant un *dialecte*.

Le franco-canadien est donc un parler régional, relativement uniforme, sans être homogène, et que caractérisent des formes patoises diverses incorporées au français populaire commun du nord de la France. Ajoutons qu'il a gardé, comme tous les parlers exportés, (1) un caractère archaïque par rapport à celui de la mère patrie, et, en même temps, a emprunté aux langues avec lesquelles il s'est trouvé en contact, quelques éléments étrangers.

Or, d'où viennent au franco-canadien les particularités qui le caractérisent? et comment s'est effectuée dans le Canada français l'unité linguistique?

---

(1) V. F. BRUNOT, *Hist.*, t. I, p. 320.

Des questions soulevées par l'examen de notre langage, je ne retiens pour l'heure que celles-ci.

I

Toutes les provinces du nord, de l'ouest, du nord-est et du centre ont contribué au peuplement de la Nouvelle-France.

M. l'abbé S.-A. Lortie a retracé l'origine de 4894 émigrants venus au Canada de 1608 à 1700. (1) Ce relevé, le plus sûr et le plus considérable qui ait été fait, permet d'établir, par proportions, l'apport de chaque province. Or, sur ce nombre d'émigrants, nous voyons que 621 seulement, c'est-à-dire 12.69 pour cent, étaient des Français de l'Ile-de-France; 4273 étaient originaires des autres provinces: c'était des Normands et des Percherons (1196), des Poitevins (569), des Aunisiens (524), des Saintongeois (274), des Angevins, des Beaucerons, des Champenois, des Manceaux, des Picards, des Tourangeaux, etc.

Dans les commencements de la colonie, dans le siècle des grandes émigrations, les provinciaux formaient donc la majorité de la population, et dans cette majorité, les Normands comptaient pour les plus nombreux. C'était aussi les premiers arrivés, et il faut en tenir compte, si l'on veut comprendre l'action exercée sur le parler par le mouvement de l'émigration.

De 1608 à 1640, sur un total de 296 émigrants, 178 viennent du Perche et de la Normandie, tandis que l'Ile-de-France n'en fournit que 36. Dans une seconde période, de 1640 à 1660, l'Aunis, le Poitou et la Saintonge envoient au Canada 206 émigrants et l'Ile-de-France, 76; mais des provinces du nord-ouest : Normandie, Perche, Maine, etc., il arrive 467 colons.

De 1660 à 1680, c'est encore la Normandie qui fournit le plus fort contingent : 481 ; l'émigration de l'Ile-de-France, qui ne devient sérieuse que dans cette période, est de 378 ; celle de

(1) Voir *l'Origine et le parler des Canadiens français*, par M. l'abbé S.-A. LORTIE et Adjutor RIVARD.—Paris, Champion, 1903. L'étude de M. l'abbé Lortie sur nos origines est la plus complète parce qu'il a pu consulter des documents que l'on n'avait pas encore dépouillés. Mais les tableaux dressés par les historiens du Canada, bien que moins considérables et qui sont compris dans celui de M. Lortie, conduisent aux mêmes conclusions. Voir : FERLAND, *Notes sur les Régistres de N. D. de Québec*, 1863, p. 40, et le tableau à la fin de son cours d'*Histoire du Canada*; RAMEAU, *la France aux Colonies*, édit. de 1859, p. 282; GARNEAU, *Hist.*, 4e édit., p. 101; B. SULTE, *Hist. des Canadiens français*, *passim*, *la Langue française en Canada*, et *Origin of the French Canadians*, dans les *Mémoires de la Société royale du Canada*, t. XI (1905), sec. II, pp. 99-119.

l'Aunis, de 293 ; celle du Poitou, de 357. L'ère des grandes émigrations était terminé : un petit nombre de familles seulement vinrent se fixer au Canada après 1673.

Quelle langue parlaient ces émigrés?

Pour ceux de l'Ile-de-France, admettons qu'ils parlaient le français littéraire du temps. Cela n'est pas exact ; car, outre que les habitants de l'Ile-de-France venus au Canada n'appartenaient pas tous à la classe instruite, un grand nombre de ceux qui furent enrôlés dans les levées d'hommes faites aux environs de Paris, étaient des patoisants de la Normandie, de la Bourgogne, etc. Mais on peut croire que tous, au moins, entendaient le français.

Les autres, les colons originaires des provinces, quel parler apportaient-ils à la Nouvelle-France? Autant demander s'ils sortaient des centres ou des campagnes, des villes ou des simples hameaux. Car dans les villes, même de province, la langue française prédominait sans doute, encore que les patois y fussent en usage aussi. Or, bien qu'on ne puisse pas le calculer juste, parce que beaucoup s'enrôlèrent dans les villes qui n'y demeuraient point, il paraît certain que le grand nombre avaient quitté les hameaux, le véritable terroir, pour s'embarquer.

Et quel idiome parlait-on dans les campagnes de France au XVIIe siècle ?

Encore une question à laquelle il serait difficile de répondre exactement, car les documents ne fournissent guère de témoignages que sur les formes écrites du langage. Cependant, on sait que, si les populations urbaines parlaient beaucoup le français, les paysans parlaient le patois.

Vers 1630, dit M. Lavisse, « la langue française était inconnue au plus grand nombre des Français. Les zones de la langue d'oc et de la langue d'oïl répondaient à peu près à celles des deux droits ; les dialectes de l'une et de l'autre demeuraient vivaces. » [1]

En effet, quand, au XIVe siècle, le français fut vulgarisé par la chancellerie et l'administration royale, la littérature dialectale, qui avait produit la grande majorité des œuvres du XIIe siècle, disparut, et avec elle les documents dialectaux ; mais, comme le dit Brunot, « soit pour la raison que les dialectes littéraires n'avaient guère été que des créations un peu artificielles, soit

(1) *Hist. de France*, t. VII, pp. 159-160.

parce que l'homme, même sans instruction, s'accoutume facilement à deux langues, l'une qu'il écrit et qu'il lit, l'autre qu'il parle, soit surtout parce qu'il vit sans lire et écrire, cette disparition de toute littérature ne fut nullement mortelle aux patois parlés, » (1) que nous retrouvons dans la suite de l'histoire et jusqu'à nos jours.

Nous voyons encore qu'à la fin du XVIIe siècle, à Lyon, par exemple, le peuple, les artisans même, parlaient patois, « et peut-être exclusivement ». (2) A la fin du XVIIIe siècle, dans la même ville, le patois recule devant le français, mais il est encore vivant et « parlé par une fraction importante de la population ». (3) S'il en était ainsi dans les villes, à plus forte raison parlait-on le patois dans les campagnes. En fait, c'est surtout le patois qu'on y parle encore. (4)

Passons au XIXe siècle, et transportons-nous en Normandie, dans la commune de Thaon (Calvados). Cette commune est située à 12 kilomètres de Caen, un centre français de 42,000 habitants; une partie des habitants de la commune exercent leur métier à la ville. Eh bien! dans ce milieu, le patois s'est conservé dans un état de pureté remarquable; malgré l'école, malgré la presse, malgré le service militaire, malgré l'émigration vers les villes, les jeunes gens, sans présenter sans doute un patois aussi caractéristique que les vieillards, restent encore fidèles au parler de la région. M. Guerlin de Guer l'a constaté, et son ouvrage sur le parler de Thaon le prouve. (5)

Mais pourquoi insister là-dessus? « L'action actuelle du français tient à un état de civilisation tout différent de celui des âges précédents et qui ne remonte guère à plus d'un siècle. Jusqu'à la Révolution française, environ, chaque paroisse formait une unité économique qui n'avait que peu de relations avec le dehors: les patois, dans de tels milieux, ont pu se développer avec une indépendance à peu près absolue. » (6) Aujourd'hui, l'école, la facilité des communications, la centralisation à outrance font

---

(1) *Hist. de la langue française*, t. I, p. 331.

(2) Voir *la Ville de Lyon en vers burlesques* (1683), dans *la Revue lyonnaise*, 15 décembre 1884, pp. 671-688.

(3) C. Latreille et L. Vignon, *les Grammairiens lyonnais et le français parlé à Lyon à la fin du XVIIIe siècle*, dans les *Mélanges de Philologie offerts à F. Brunot*, 1904, p. 246.

(4) Voir *les Patois de la région lyonnaise*, par L. Vignon, dans *la Revue de Philologie française et de littérature*, t. XIX, p. 89, t. XX, p. 17.

(5) *Le parler populaire dans la Commune de Thaon*, Paris, 1901.

(6) Albert Lauzat, dans *Romania*, octobre 1905, t. XXXIV, p. 612.

s'infiltrer la langue officielle dans les hameaux les plus reculés. Cependant, ouvrez *l'Atlas linguistique de la France* (1), vous voyez les patois reculer sans doute, de sorte qu'on peut prévoir leur disparition, mais résister tellement qu'ils paraissent devoir se maintenir longtemps.

Et, au XVIIe siècle, quatre mille habitants de la province française, embarqués pour le Canada, n'auraient rien apporté avec eux des parlers de leurs terroirs?... Il faudrait donc qu'on eût mis alors, à choisir les colons au point de vue linguistique, plus de soin qu'on en met aujourd'hui à examiner les émigrants au point de vue sanitaire.

Non. Il vint au Canada, dans les premiers temps de la colonie, c'est-à-dire parmi ceux qui devaient exercer sur notre langage une forte influence, un grand nombre de patoisants. Partant, les patois français furent parlés au Canada pendant un certain temps...non pas employés dans les documents publics ni par la classe dirigeante, non pas écrits, mais parlés par le peuple, dans la famille du colon.

Pour le pouvoir nier, il faudrait expliquer comment auraient été crées chez nous, de toutes pièces et spontanément, les substituts lexicologiques, étrangers au français, mais qui appartiennent au normand, au picard, au bourguignon, et qu'on relève aujourd'hui dans nos campagnes; comment auraient pu commencer ici certaines évolutions phonétiques essentiellement dialectales et qui n'ont pas leurs racines dans le français; comment aussi notre morphologie aurait pu donner naissance à des flexions que ne connut jamais la langue classique; comment enfin et d'où nous serait venue cette élocution, dont on n'est pas sûr que ce soit un accent tant ses traits sont flous et ses caractères indécis, mais qui paraît être le résultat de divers accents provinciaux incorporés au français, et qui, tantôt normande, tantôt berriaude, saintongeoise au commencement d'une phrase et picarde à la fin, ne laisse cependant pas de rappeler toujours la prononciation de l'Ile-de-France sans y ressembler jamais complètement.

Car on trouve encore, et nombreuses, des traces de patois chez nous. En faire ici le compte serait trop long; du reste, toutes n'ont pas été relevées. Les études de quelques philologues du Canada et des États-Unis, et surtout l'enquête poursuivie depuis quatre ans par la Société du Parler français au Canada

(1) GILLIÉRON et EDMONT, *Atlas linguistique de la France*, Paris, Champion.

fournissent là-dessus une riche collection de témoignages. (1) Lexique et sémantique, phonétique et morphologie font paraître le caractère archaïque d'abord, mais dialectal aussi de notre parler.

Citons quelques faits :

Le lexique. — D'où nous viennent, sinon des patois, les mots *décaniyer* (déguerpir), *achaler* (importuner), *casuel* (fragile, maladif), *berlander* (flâner), *étamperche* (sorte de perche pour soutenir un tendoir, etc.), *bavaloise* (pont de pantalon), *bacul* (palonnier), *catalogne* (sorte de tapis, couverture de lit), *cani* (qui a mauvais goût, vieux, moisi), *chouler* (exciter un chien), *frigousse* (espèce de mets), *godendard* (grande scie), *gadellier* (groseiller à grappes), *haur* (malpropre, en parlant des chemins), *mucre* (humide), *tasserie* (partie de la grange où l'on entasse les gerbes), *tondre* (amadou), *basir* (mourir, disparaître), *bauche* (course), *gingeollent* (folâtre), *sagant* (malpropre), *trâlée* (grand nombre), etc., etc. ?

Nous avons aussi un grand nombre d'archaïsmes français : *amain* (commode), *alis* (mal levé, en parlant du pain), *accordant* (conciliant), etc. Mais ces bons vocables d'autrefois se trouvent aussi dans les patois et l'on ignore si nous les avons reçus de l'Ile-de-France ou des provinces. De même, plusieurs de nos mots patois furent relevés jadis aux environs de Paris où des provinciaux les avaient apportés : les avons-nous empruntés au français ou aux dialectes ? (2) Il n'importe : ceux-là n'en sont pas moins français, et ceux-ci dialectaux.

La phonétique. — Cette matière veut être développée trop longuement pour qu'on la puisse traiter ici comme il convient. Il suffira de mentionner quelques produits pour montrer à quelle conclusion mènerait un examen plus approfondi.

Comment expliquer en effet, autrement que par une permutation dialectale, l'amuïssement de l'*u* suivi d'une nasale, comme dans *lune* et *brume*, qui deviennent chez nous, comme dans le Maine et en Normandie, *lœn* et *brœm* ? (3)

A quelle étape du français peut-on faire remonter la forme franco-canadienne *kœ* pour *quel* ? Du XI[e] au XV[e] siècle se produisit la vocalisation de l'*l* dans les groupes *él* et *èl*, et l'on trouve

(1) Voir le *Lexique canadien-français*, dans le *Bulletin du parler français au Canada*, t. I, II, III et IV, *passim*.

(2) Cf. James Geddes, jr. *American-French dialect comparison*, paper No II, Baltimore, 1898, p. 12.

(3) Voir *Revue des Parlers populaires*, t. II, pp. 40 et 70.

bien, au XIIIe, *quieus* et *queus* que devait donner à cette époque l'*é* fermé (+ *l* + consonne) sorti de l'*a* tonique de *qualis*.(1) Mais quand, au XVIIe siècle, les Français de l'Ile-de-France apportèrent ici leur idiome, le produit vocalisé était depuis longtemps disparu, la forme moderne avait été refaite sur le modèle de l'accusatif pluriel. Au XVIe siècle, le français *quel* avait hésité encore entre *e* fermé et *e* ouvert, mais dès 1596, la prononciation par *e* ouvert avait prévalu.(2) Dès lors, la vocalisation du groupe *el*, prononcé *èl*, ne pouvait se faire qu'en *eau*. Que nous ayons reçu le produit vocalisé en *eu*, ou que la vocalisation se soit effectuée ici sur une forme *quel* prononcée par *e* fermé, il n'importe: une origine patoise peut seule expliquer sa présence dans le franco-canadien.

Qu'y a-t-il encore de plus dialectal que la labialisation de l'*e* ouvert (+ labiale) comme dans les mots *lèvre*, *chef*, *crème*, etc., qui dans le franco-canadien deviennent *lœvr*, *cœf*, *krœm*, etc.? Si ce phénomène ne se rattachait pas directement aux patois, il ne pourrait être que le résultat d'une nouvelle mise en marche de l'évolution de l'*a* latin tonique libre (+labiale), interrompue dans le français.

Aubel ne peut venir du français *aubier*; nous n'avons pas nous-mêmes substitué le suffixe *el* (⟵ lat. *-ellum*) au suffixe *-ier* (⟵ lat. *-iarium*). Nous avons bien plutôt reçu *aubel* du normand.(3)

Pour ne faire pas la part trop grande aux patois dans la phonétique franco-canadienne, relevons aussi, comme nous avons fait pour le lexique, quelques-unes des anciennes formes françaises que nous avons conservées: *swèr* (soir), *àsir* (asseoir), *aruzé* (arroser), *flãb* (flamme), *èré* (aérer), *èr* (arrhes), etc.

La **morphologie**. — La morphologie est presque entièrement française, comme la syntaxe. Cependant il y a encore des traces de patois, comme les prétérits en *i*, comme le pluriel *ròsiṇó* (rossignols), comme le masculin *sœ́* (seul), etc. Les parfaits analogiques en *i* se rencontrent, il est vrai, dans le vieux français; mais après le XVIe siècle, ces formes ne se trouvent que dans les patois et le langage populaire. (4)

---

(1) Voir SUCHIER, les *Voyelles toniques du vieux français*, trad. par Ch. Guerlin de Guer, Paris, Champion, 1906, p. 157.

(2) Voir THUROT, *De la prononciation française*, t. I, p. 55.

(3) Voir *Revue des Parlers populaires*, t. II, 1903, p. 30. Le normand laisse tomber l'*l*.

(4) Cf. NYROP, *Grammaire hist. de la langue franç.*, t. II, p. 56; GUERLIN DE GUER, *le Parler populaire dans la commune de Thaon*, p. 171; NISARD, *Langage populaire de Paris*, p. 222.

Il est impossible que tous ces éléments dialectaux soient sortis du français et même se soient conservés chez nous, si, à l'origine, les patois n'ont pas été racinés dans le terroir canadien.

Du reste, nous avons une preuve que les mots patois du franco-canadien ne sont pas d'origine récente. Le Père Pierre Potier, jésuite, qui vint au Canada en 1743 et demeura successivement à Québec, à Lorette, à l'Ile-aux-Bois-Blancs et à Détroit, a laissé un grand nombre de manuscrits, disséminés un peu partout. M. Philéas Gagnon, le bibliophile québecquois, en possède un qui fut écrit de 1743 à 1758 et qui renferme un relevé des *Façons de parler* des Canadiens au XVIIIe siècle. Or nous retrouvons dans ces *façons de parler*, qui pourtant sont loin de constituer un glossaire complet du langage d'alors, des canadianismes d'aujourd'hui et même beaucoup de formes dialectales en usage dans le franco-canadien du XVIIIe siècle, et disparues depuis. (1)

Un autre manuscrit, celui-ci plus récent, écrit en 1810, et qui fait partie des archives du Séminaire de Québec, la *Néologie canadienne* de Jacques Viger (2), conduit à des conclusions pareilles.

Une autre preuve. Dans un procès entre deux habitants de la Seigneurie de Lauzon, et dont on trouve le procès-verbal dans les archives de la Prévôté de Québec pour les années 1666 à 1669, un témoin rapporte une conversation entre le demandeur et le défendeur; à un certain moment, le récit est interrompu: le témoin n'a pu comprendre le reste du discours, car le défendeur «parlait dans son patois».

En voilà assez pour qu'on puisse affirmer sûrement que les dialectes français, que les patois de la langue d'oui émigrèrent de France au Canada avec nos ancêtres, y furent parlés pendant un certain temps, exercèrent donc sur notre langage une action dont on constate encore aujourd'hui les effets. C'est d'eux surtout que le franco-canadien tient les particularités qui le caractérisent.

Il reste à dire comment ces patois ont presque complètement disparu, devant quel élément ils ont reculé, et comment s'est effectué dans le Canada français l'unité linguistique.

Adjutor Rivard.

(*la suite prochainement*)

---

(1) Voir le *Bulletin du parler français au Canada*, t. III et IV, *passim*.

(2) Voir la *Bibliographie du parler français au Canada*, par Geddes et Rivard, Paris, Champion, 1906.

POUR NOS AMIS LES ÉCOLIERS

Certains professeurs de nos collèges, en prévision de leur congrès quinquennal, se sont demandé si le temps n'était pas venu d'ajouter à la série des devoirs écrits la dissertation française. S'il se fût agi de détrôner le discours au profit de sa rivale, nous aurions volontiers dit : halte-là ! Et, pour justifier notre opposition, nous eussions renvoyé nos collègues à l'introduction nourrie que M. G. Arnauld a mise en tête de son *Recueil de compositions françaises.* Mais même pour faire une place, si étroite soit-elle, à la dissertation, le moment ne nous paraît point encore venu. Ceux qui l'ont pratiquée en connaissent l'extrême difficulté et ils savent assez avec quelle peine on s'en tire, pour comprendre quelle rude tâche elle imposerait à des professeurs qui ne s'y seraient pas escrimés longtemps avant d'en proposer l'expérience à leurs élèves.

Quoi qu'il soit advenu de ce projet, d'aucuns voudront sans doute tenter l'aventure, par la crainte de voir le congrès les y forcer un jour ou l'autre. Nos élèves ont donc besoin d'apprendre à quelles difficultés ils se heurteront. Rappelons seulement, parmi les conditions de ce devoir, l'impersonnalité de la forme, l'originalité et la condensation des idées, la somme de connaissances, l'érudition même qu'il suppose, surtout la sûreté du jugement. La grande cause d'ennui provient de ce qu'on y doit employer plus qu'ailleurs une langue absolument pure et classique. Le discours étant un *genre parlé* de sa nature, on pardonne à l'élève d'y glisser des termes plus ou moins hétérogènes ; on ne saurait excuser pareilles libertés dans une dissertation, genre essentiellement *écrit*, où la pensée a le temps de mûrir son expression.

Aussi est-ce rendre un vrai service à nos amis les écoliers que de leur signaler dès maintenant les principales fautes qu'ils seront exposés à commettre contre la langue, si jamais on les attache à ce labeur ingrat de la dissertation. Les notes suivantes n'ont pas d'autre prétention que de leur faciliter la tâche ; elles voudraient leur rendre les mêmes bons offices que nous procurèrent nos maîtres de la Sorbonne et de l'Institut Catholique de

Paris quand ils les semaient pour notre instruction au cours de leurs conférences. Ce sont donc de simples glanures que nous avons essayé de coordonner à l'intention de nos jeunes amis.

Pour ne pas fausser la pensée de nos professeurs, deux observations préliminaires nous paraissent indispensables. Nous écrivons en vue de la dissertation. Dès lors et tout d'abord, nous tenons à le faire remarquer, un bon nombre des expressions que nous signalerons comme fautives à divers titres, ne doivent pas êtres nécessairement proscrites de n'importe quel genre d'écrits; elles détonnent seulement dans ce genre spécial où l'élève est censé s'exercer au style plus que dans tout autre devoir. Tout ce qui n'y serait pas marqué au coin de la langue la plus pure deviendrait une faiblesse dont il faut se garer. De plus, si l'on nous représente que des auteurs possédant une réputation d'écrivains se permettent l'une ou l'autre de ces licences, nous répondrons tout bonnement : Devenez un écrivain comme MM. Brunetière, Faguet ou Paul Bourget et ces ombres s'atténueront grâce à la lumière que vous aurez projetée sur le reste de vos pages. En attendant, soyez puriste jusqu'à friser l'excès ! Sous le bénéfice de cette double réflexion, voici à quoi se réduisent pour le moment nos remarques grammaticales et littéraires aussi.

***

Des *formes* il y aurait peu de choses à dire, si Monsieur l'abbé Ragon ne nous avait fourni récemment l'occasion d'en relever deux surtout (1). C'est à tort, semble-t-il, qu'on s'obstine à transcrire par *ils asseyent* la 3e personne du pluriel du verbe *asseoir* à l'indicatif présent, alors que la langue autorise seulement *ils assiéent* ou *ils assoient*. Et M. Jules Lemaître aurait corrompu un ancien infinitif quand il fait dire à l'un de ses personnages : « on *courre* le cerf », au lieu de *on court*. La transcription *faulx* serait, elle aussi, devenue archaïque. Nous oublions souvent que le verbe *départir* ne possède pas d'autre forme que le verbe *partir*, à la 3e personne du singulier de l'indicatif présent : on doit écrire *il départ*, non *il départit*.

Le verbe *disputer* ne s'emploie, dans la bonne langue, qu'à la forme active : « il *disputa* son fils », « ils *disputaient* entre eux pour savoir qui l'emporterait ». C'est lui donner à tort une

(1) *Enseignement Chrétien*, juin 1906, pp. 374-5 et 376.

forme réfléchie que de dire, comme on le fait souvent, «ils *se* disputaient» ou, ce qui est pis encore, «ils *se* disputaient *entre* eux». Ainsi du moins le pense M. Faguet. Pourquoi aussi nos journalistes affirment-ils toujours que les lutteurs «*se* disputent *le* prix», quand La Bruyère prétendait que «l'on peut *disputer des* goûts»? — Inversement, *sortir* n'est pas transitif, bien que l'on rencontre un exemple du contraire chez Louis Veuillot. Si l'on sort *d*'une maison, on n'en sort point *ses* meubles; on les en retire.—Quant à l'expression *avoir accoutumé de*, dont raffole M. Faguet, elle semble rentrer dans la langue littéraire. C'est là un de ces mots vénérables auxquels nous devrions *ne pas* faire mauvaise figure, tant il a de charmes sous la plume surtout de La Fontaine (VIII, 14) et de Corneille (Examen d'*Horace*).

Sur l'article des *comparatifs* et *superlatifs* on oublie que certains adjectifs n'en comportent décidément pas: tels sont *plein de*, *excessif*, *privilégié*, *incomparable*. Ces termes, renfermant déjà en eux-mêmes une idée absolue d'excellence, excluent dès lors toute possibilité de gradation. Un tonneau ne saurait être *plus plein* qu'un autre, ni une affirmation *plus excessive*, ni un ami *plus privilégié*, ni un spectacle *plus incomparable*. Si, d'autre part, on affuble ces adjectifs d'un *le plus*, on en fait du coup des superlatifs redoublés.

Dans ces problèmes si délicats à cause de leur précision, l'on aime toujours à se retrancher derrière l'autorité de M. Faguet. L'ingénieux critique, appréciant un jour les *Vies parallèles* de M. Leblond (1), a nettement exprimé ce qu'il pensait du *nationalisme* et du *libéralisme* littéraires. Les lecteurs désireux de savoir au juste ce que désignent ces deux mots voudront bien se reporter à l'article précité. Ils y cueilleront toute une série d'expressions que les nationalistes proscrivent de la littérature, alors que les libéraux veulent bon gré mal gré les y introduire. On y constatera encore que ce libéralisme mal venu affectionne pardessus tout le *néologisme*, même le plus barbare.

A la liste que dresse le critique on pourrait rattacher une foule d'emplois que la liberté seule de la conversation peut excuser. De ce nombre sont:

1° les ellipses courantes: *au point de vue science*, *parler littérature*;

---

(1) *Revue latine*, 1ere année, No 7, 25 juillet 1902, pp. 403-4.

2° l'attribution d'un *sens moral* à des expressions qui ne possèdent que le sens physique : *vis à vis* de son père (envers, à l'égard de), *clarifier* (éclairer) ;

3° des *tournures* inexplicables comme *dans le but de* (avec le dessein de), *sous le rapport de* (eu égard à, quant à) [1] ;

4° les *impropriétés : logique avec soi-même* (conséquent avec), les *côtés* d'une question (ses aspects), *éviter* à quelqu'un des ennuis (les lui épargner), *s'écarter* pris absolument (s'égarer), *poser* un portrait (le faire ; au contraire, *poser pour* un portrait, au lieu de le faire faire), *marier* une jeune fille (l'épouser), sa gaieté ne se *départit* pas (ne se démentit pas) ;

5° les *imprécisions : faire* du style, de la poésie, de la vérité (ZOLA).

6° les *extensions de sens*, comme celle dont on affuble sans cesse l'expression *états d'âme*, laquelle, créée par Amiel, a une signification qui n'appartient qu'à son auteur ; celle encore que l'on prête au mot *pédagogue* en lui enlevant son sens péjoratif ou au mot *restaurateur*, lequel, pris absolument, est l'équivalent de *hôtelier* ;

7° la *confusion* entre simplicité d'*action* = absence d'incidents (opposé de complexe) et simplicité de *style* = absence de recherche (opposé de ampoulé).

Beaucoup d'expressions très en vogue n'en constituent pas moins des *néologismes d'un autre genre* et l'Académie n'a pas osé les admettre. Sans doute quelques-unes répondent à un besoin réel : ainsi *progresser* au lieu de *faire des progrès* qui forme une si lourde paraphrase, *éducateur* qui regorge de sens, s'*enliser* si pittoresque, *portraiturer* en guise de ce banal *faire un portrait*, *suggestif* enfin. Ce sont là d'heureuses trouvailles que l'usage pourrait bien finir par consacrer. Mais que dire de *baser sur* (fonder sur) ? Royer-Collard trouvait le mot si absurde qu'il prétendait sortir de l'Académie le jour où *baser sur* y entrerait. Le mot y entra... sans raison et Collard, il est vrai... n'en sortit point. Que penser de *subtiliser*, *sublimer*, *m'indifférer*, *m'insupporter* et de *aveux confus*, en dépit des « confus regrets » de Corneille ? Qu'avons-nous besoin de doublets parasites tels que *par ailleurs* (d'ailleurs), *par contre* (au contraire), *d'ordre* (Paléologue) au lieu de *par ordre* ? Et que gagne la langue à remplacer *emploi* par *utilisation*, *relation* ou

---

(1) Pour cette dernière expression, cependant, l'Académie hésite : elle semble en autoriser l'emploi au mot *sous* et le condamne au mot *rapport*.

rapport par *relativité, accidents* par *contingences*? Ce sont là des mots de création savante dont la philosophie dite moderne a grand tort de nous inonder.

Cette dernière remarque nous conduit à relever une *autre espèce de néologisme* qui aujourd'hui sévit avec fureur. Elle consiste à transporter dans le domaine purement littéraire des *expressions techniques* empruntées aux diverses branches du savoir. Qu'on parle de *tsarouques* quand on décrit le costume turc, de *fustanelles* en dissertant sur les modes grecques, de *chechia* quand il s'agit d'Hindous, l'usage se comprend, à condition que l'on explique au lecteur ce qu'il doit entendre sous ces termes barbares pour lui. L'on pardonne même à un Flaubert d'avoir multiplié les mots du terroir pour peindre la civilisation carthaginoise au IVe siècle (*Salammbô*) et l'on ne s'étonne pas que le médecin ou le peintre, exposant l'objet de leurs études professionnelles, emploient à grand renfort les expressions du métier. Mais c'est vraiment abuser de la permission que de glisser dans une dissertation ces termes techniques, à moins qu'ils y jouent le rôle de métaphores. Car la dissertation est d'abord pour les élèves un exercice de style: ce serait donc leur fausser le goût que d'autoriser un pareil abus dans un devoir de ce genre. Une fois la porte ouverte, toutes les sciences seront mises à contribution et la littérature, pour être comprise, requerra un commentaire perpétuel. Il est facile de s'en rendre compte dès maintenant: ainsi

1° la *philosophie* remplace déjà la connaissance du cœur humain par la *psychologie* ou la connaissance *psychologique*. Tout avec elle devient *objectif, subjectif, utilitaire, conscient*, ou *inconscient*; les facultés de l'âme ne cessent de s'*extérioriser*; l'*intrinsécisme* trône à côté de l'*extériorisation*, alors que l'*individualité* détrône la *personnalité*; l'intelligence n'a plus ni idées ni pensées, mais des *concepts* ou *conceptions* qu'elle découvre ou dévéloppe par *a priori* ou *a posteriori*. Cette malheureuse intelligence a même perdu sa règle et sa mesure; elle ne se guide plus que d'après des *normes*, des *critères* ou des *criteria*. Le développement cède la place à l'*évolution*. Il n'existe plus de conditions sociales; elles ont disparu devant l'invasion des *milieux* (1).

---

(1) Bien entendu, ces deux derniers mots seraient absolument de raison sous la plume de celui qui aurait à exposer la doctrine critique de Taine et de M. Brunetière.

2° On livre au pillage la *théologie* elle-même. Un critique récent n'a-t-il pas osé dire d'un personnage qu'il apparaissait sur la scène *sous les espèces* de la Champmeslé? Par un abus du même genre, les coureurs *approchent le but* comme les fiancés le font les autels. Et les romanciers se croiraient pris en défaut si leurs amoureux ne *communiaient à des sentiments* réciproques, tout comme à partir de la Révolution on prétendit *communier à la nature* ou *à la liberté* (1).

3° Connaissez-vous beaucoup de descriptions où les horizons ne soient pas *estompés* par quelque nuage? Chez notre Madeleine les horizons ne sont même pas seuls à *s'estomper* ainsi. Cette fois, c'est la *peinture* qui envahit le domaine littéraire avec sa phraséologie de métier. Aujourd'hui on *brosse* une œuvre ou on *la réussit* tout comme les chevaliers du pinceau brossent et réussissent leurs toiles.

4° Et voici que la *musique* se précipite à la rescousse de sa sœur. Tout écrivain qui se plaît à l'expression de sentiments tendres *chante dans la note* de Virgile, à moins qu'il ne *peigne dans la note* de Fra Angelico, ce qui est tout simplement atroce ! Et les critiques *transposent* les pensées ou les phrases comme le musicien fait une gamme.

5° La *médecine*, qui ne veut pas demeurer en reste, nous prodigue ses *émoussements*, comme la « psycho-physiologie » explique la plupart des crimes par un *atavisme* qui finira bien par supplanter l'*hérédité*. Les exigences des *pharmaciens* nous défendront bientôt d'énoncer ou d'exprimer nos pensées ; il faudra ou les *formuler* ou les *traduire en formules*.

6° Grâce encore aux progrès des *sciences naturelles*, les sentiments, tout comme la température, atteignent leur *maximum* ou redescendent au *minimum*, quand ce n'est pas l'âme elle-même qui devient *maxima* et *minima*.

7° Les *mathématiques* enfin nous surchargent de *coefficients*, pendant que la phraséologie commerciale, bien nantie de rapports *à nouveau*, est en train de nous soustraire l'antique *de nouveau*.

---

(1) Nous voudrions avoir sous la main le maître-livre du Père Longhaye : *Théorie des Belles-Lettres*. Il nous plairait de signaler à nos lecteurs la note fort sensée où l'auteur blâme précisément l'emploi profane de ce terme tout mystique.

Ne vaudrait-il pas mieux renvoyer dans leurs quartiers tous ces déserteurs malavisés et revenir, à moins qu'on n'écrive pour les gens du métier, à la langue traditionnelle d'ordinaire si riche et si limpide ?

Faudrait-il, d'autre part, condamner la *réintégration* dans la littérature d'expressions que la vieille langue affectionnait ? On peut ne pas le croire. M. Brunetière, quand il nous assène à coups redoublés son *et donc* si connu, ne fait que relever un bien tombé en cours de route depuis le XVIIe siècle ; à quoi bon cependant, puisque *et par conséquent* l'a définitivement remplacé ? Au contraire, M. l'abbé Bertrin paraît avoir eu la main plus heureuse en ressuscitant le vieux pronom *où* qu'a supplanté notre lourd *à laquelle, dans* ou *sur lequel* ; c'est là une restauration où l'on ne saurait qu'applaudir. Et que gagnons-nous à délaisser, au profit de la tournure sifflante *si grand que*, la nerveuse expression de Corneille :

Pour grands que soient les rois, ils sont ce que nous sommes ?

Quand nous disons au Canada : « ne prenez, n'ayez pas de *soins* », c'est que nous avons retenu le sens d'un mot cher à Racine et au XVIIe siècle ; la France n'a-t-elle pas eu tort de le laisser disparaître devant *soucis* et *inquiétudes* ? De plus, Bossuet, avec toute son époque d'ailleurs, redoutait de « ne pas échapper *la* vengeance divine », au sens de *éviter*, se *soustraire à* ; nous, nous espérons « échapper *à la* justice ». La première forme ne vaut-elle pas l'autre ? Et ne serait-ce pas pour protester contre la disparition de ce sens actif que nos élèves ont imaginé cet adorable « *switcher* une punition » ? Malheur ! la métaphore, si pleine de joliesse et de pittoresque, possède le mignon défaut de n'avoir pas l'allure même française. Enfin le verbe *faire*, que l'âge classique multipliait pour éviter la répétition d'un verbe même augmenté d'un complément (cf. La Fontaine, *passim*), semble aujourd'hui revenir à l'honneur. Et c'est tant mieux : nous n'en concevrons jamais une plus haute estime que ne faisaient nos pères.

(la suite prochainement)

EMILE CHARTIER, p^tre^.

Beaconsfield College
Plymouth (Angleterre)
7 août 1906

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

DE LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA POUR L'ANNÉE 1905-1906

(présenté et approuvé le 28 septembre 1906)

Ce rapport est le quatrième que le secrétaire général de la Société du parler français au Canada a l'honneur de présenter à ses collègues. Nous avons dit, dans les rapports précédents, avec les détails qu'il fallait, le but de nos efforts, l'objet de nos études, notre méthode de travail et l'organisation de nos comités. Un exposé sommaire de ce que nous avons fait pendant l'année 1905-1906 suffira donc, et il y paraîtra peut-être que notre Société n'a pas encore failli à ses promesses.

I—Les membres

La Société compte aujourd'hui 584 membres, 54 de plus qu'en 1904-1905.

Les nouveaux Statuts de la Société, adoptés le 22 mars dernier, ont été distribués aux membres, et vous savez quelles modifications ont été faites aux anciens règlements. Maintenant, la Société se compose de membres d'honneur, de membres bienfaiteurs, de membres titulaires, de membres adhérents et de membres correspondants. Les membres bienfaiteurs doivent payer une cotisation annuelle de dix piastres ou une somme de cent piastres une fois versée ; personne ne s'est encore inscrit dans cette classe. Les membres titulaires payent, comme autrefois les membres actifs, une contribution annuelle de deux piastres, mais ils peuvent devenir membres à vie en versant une somme de vingt piastres. Les membres adhérents sont tenus de payer, comme auparavant, une piastre par année.

Un autre changement important : les membres adhérents ont voix délibérative dans l'assemblée générale, et par conséquent prennent part à l'élection des directeurs.

D'après ces nouveaux Statuts, les élections se font par correspondance. Nous avons aujourd'hui des collègues dans toutes les parties de la Province, dans l'Ontario, dans l'Ouest, aux États-Unis, en Europe. Il serait injuste de laisser, comme par le passé, le choix des directeurs à ceux-là seuls qui peuvent assister aux séances de l'assemblée générale. Ceux qui demeurent loin du siège social de la Société ne s'intéressent pas moins à son œuvre que les autres; ils sont souvent des plus zélés. Et le résultat du scrutin qui sera dépouillé ce soir le montre bien: nous avons reçu au-delà de trois cents bulletins de vote.

Remarquons encore que les dames peuvent dorénavant s'inscrire comme membres de la Société dans quelque classe que ce soit.

Trois de nos collègues sont morts cette année: M. J.-E. Pouliot, de Fraserville, M. Charles Baillargé, de Québec, et M. Auguste Bolduc, de la Beauce.

M. Baillargé était l'un des fondateurs de notre Société, des premiers vingt membres inscrits. Aussi longtemps que sa santé le lui permit, il assista à nos séances, et même aux réunions du comité d'étude. Sa connaissance des termes techniques nous fut souvent d'une grande utilité.

M. Pouliot entra dans notre Société dès qu'il apprit sa fondation. Ne pouvant assister aux séances, il suivait, par le *Bulletin*, nos travaux, nous écrivait souvent, nous communiquait des listes de mots populaires, et répondait aux questionnaires du comité d'étude par les observations les plus intéressantes.

II—Le bureau de direction

La Société du Parler français au Canada a été dirigée, pendant l'année 1905-1906, par le bureau élu le 28 septembre 1905:

Président d'honneur: Mgr O.-E. Mathieu.

Président: L'honorable M. P. Boucher de la Bruère.

Vice-président: Mgr J.-C. K.-Laflamme.

Archiviste: M. l'abbé S.-A. Lortie.

Secrétaire et trésorier: M. Adjutor Rivard.

Directeurs: Mgr C.-O. Gagnon, M. l'abbé Camille Roy, M. Paul de Cazes, M. J.-E. Prince, M. Eugène Rouillard.

Les directeurs se sont réunis six fois. Leur principal travail a été la rédaction des nouveaux Statuts.

D'après l'article 12 de ces Statuts, le bureau se composera à l'avenir de 12 directeurs; l'ancien bureau n'en comptait que 10. C'est pourquoi vous êtes appelés aujourd'hui à élire quatre membres du bureau.

III—Le comité d'étude et l'assemblée générale

Le comité d'étude, qui se réunit tous les lundis, a préparé, cette année, sur le glossaire franco-canadien, huit rapports contenant 860 articles lexicographiques. L'assemblée générale, en sept séances, n'a pu en examiner que six, et elle a discuté, modifié et adopté les articles qui s'y trouvaient au nombre de 680.

Voici un état des articles du glossaire sanctionnés par l'assemblée générale depuis la fondation de la Société:

En 1902-1903:	304 articles
En 1903-1904:	135 »
En 1904-1905:	637 »
En 1905-1906:	680 »
Total	2056 »

Le mardi, 12 décembre 1905, la Société tenait sa deuxième séance publique, devant un auditoire considérable et d'élite, à la grande salle de l'Université Laval. Environ 1200 personnes avaient répondu à notre invitation. Nommons, parmi ceux qui étaient placés à côté de notre président, Sir L.-A. Jetté, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, et Mademoiselle Jetté, Monseigneur L.-N. Bégin, archevêque de Québec, Monseigneur O.-E. Mathieu, recteur de l'Université et président d'honneur de la Société, Madame Boucher de la Bruère, Monseigneur C.-A. Marois, P. A., vicaire général, Sir A.-P. Pelletier, membre du Conseil Privé, juge de la Cour Supérieure, M. le juge en chef A.-B. Routhier, MM. les juges Pelletier et Langelier, Monseigneur J.-C. K.-Laflamme, Monseigneur H. Têtu, Monseigneur C.-O. Gagnon, M. Armand Lavergne, député au Parlement fédéral, MM. Albert Jobin et Cyrille Delâge, députés à la Législature, etc.

Le programme comprenait divers travaux se rattachant à l'œuvre de la Société: un *Rapport de l'archiviste*, M. l'abbé S.-A. Lortie; *la Bizarrerie dans les prénoms*, par Mgr J.-C. K.-Laflamme;

les Formes dialectales dans la littérature canadienne, par M. Adjutor Rivard; *la Médecine dans notre parler populaire,* par M. le docteur Jules Dorion; et un poème de M. Lemay, *Nos trois cloches.*

Il nous est particulièrement agréable de renouveller ici nos remerciements aux membres de la Société symphonique de Québec, dont le concours précieux a jeté sur cette séance le plus vif éclat.

Des journaux amis ont bien voulu dire à leurs lecteurs que notre Société avait remporté, le 12 décembre, un beau succès... Il ne nous appartient pas d'y contredire. Mais nous ajouterons que le résultat heureux de nos efforts doit être attribué au dévouement de nos collaborateurs.

IV—L'enquête

Nous avons envoyé à nos correspondants un bulletin d'observations supplémentaire sur les mots commençant par la lettre *B.* Les réponses reçues renferment 26,658 observations.

Nous avons pu compléter l'enquête sur les questionnaires précédents, grâce à la bonne volonté de nouveaux correspondants dont nous nous sommes assuré les services.

Le compte des observations recueillies jusqu'à ce jour s'établit ainsi:

Sur les mots de la lettre A:	83,301	observations
Sur les mots de la lettre B:	107,700	»
Total	191,001	»

Vous savez comment se font le dépouillement de ces manuscrits, le classement de ces matériaux et leur transcription sur fiches. Ce travail se continue. Déjà la distribution topographique des mots en A est terminée, et nous entreprenons le même travail sur les mots de la lettre B.

V—Travaux particuliers

Nous croyons devoir signaler ici quelques ouvrages publiés pendant l'année par nos collègues.

M. Eugène Rouillard a fait paraître une étude très fouillée sur les *Noms géographiques de la province de Québec et des provinces maritimes empruntés aux langues sauvages.* Ce volume

comprend la nomenclature parue dans le *Bulletin* ; mais considérablement augmentée. Faut-il conserver ces noms sauvages, parfois bizarres? On peut disputer là-dessus. Mais, puisqu'ils existent, il est bon, il est utile de connaître leur origine et leur signification. C'est ce que M. Rouillard nous enseigne.

M. P.-G. Roy a publié un ouvrage du même genre, *les Noms géographiques de la province de Québec*. C'est un fort volume de 514 pages, fruit de longues et patientes recherches, véritable encyclopédie des noms de lieux de chez nous.

M. N.-E. Dionne a donné cette année les deux premiers volumes de son *Inventaire chronologique*. Cet ouvrage est une très précieuse et unique contribution à l'histoire du livre dans le Canada français.

De Mgr Hamel vient de paraître le *Cours d'éloquence parlée d'après Delsarte*, avec une préface de M. l'abbé Camille Roy. Grâce à notre vénérable collègue, l'œuvre du grand artiste que fut Delsarte ne sera pas perdue.

M. l'abbé V.-A. Huard a écrit les *Impressions d'un passant*, où il prouve, entre autres choses, qu'il est le plus agréable compagnon de voyage qu'on puisse rencontrer.

M. E.-Z. Massicotte a entièrement remanié et heureusement retouché ses *Monographies de plantes canadiennes* ; il en a fait un livre nouveau, sous le titre : *Cent fleurs de mon herbier*.

Mentionnons encore le traité de prononciation de M. Joseph Dumais *Parlons français* ; les *Élévations poétiques* de M. F.-X. Burque ; les *Notes et Impressions de chez nous* de Claude Paysan ; la *Bibliographie du parler français au Canada*, de MM. Geddes et Rivard, d'abord parue dans notre *Bulletin*.

Tous ces écrivains sont membres de la Société du parler français au Canada, qui se réjouit de leurs succès et les félicite.

Nous ne pouvons passer sous silence la part prise par nos collègues aux travaux du XVe Congrès des Américanistes, tenu à Québec du 10 au 17 septembre courant. Notre vice-président, Mgr Laflamme, en a été le principal organisateur. M. N.-E. Dionne, secrétaire général du Congrès ; M. le Consul général de France, l'honorable M. P. Boucher de la Bruère, membres du Conseil ; MM. Levasseur et Rouillard, secrétaires adjoints ; M. Cyrille Tessier, M. l'abbé Amédée Gosselin et M. Philéas Gagnon, organisateurs de l'exposition d'antiquités américaines ;—tous ces officiers du Congrès sont des membres de la Société du Parler

français. M. Cyrille Tessier était de plus le délégué de notre Société. Et, parmi les Américanistes, outre ceux que nous venons de nommer, nous trouvons encore trente-cinq de nos collègues. Six membres de notre Société ont présenté des mémoires au Congrès : M. l'abbé Amédée Gosselin, M. N.-E. Dionne, M. J.-E. Roy, M. Ernest Gagnon, M. James Geddes, et M. Adjutor Rivard.

VI—Le Bulletin

Le quatrième volume du *Bulletin du parler français* compte 400 pages.

Le *Bulletin* est envoyé à tous les membres, et aussi aux abonnés. Nous distribuons donc au-delà de mille exemplaires.

Nous avons lu des appréciations flatteuses de notre périodique dans les revues d'Europe. Il serait trop long et il nous siérait peu de les reproduire ici. Voici seulement ce que disait la *Revue d'Europe et des Colonies* du mois d'août dernier : « Au moment où le *Bulletin* va suspendre pour les deux mois de vacances annuelles sa publication, il nous est agréable de constater quels services il rend à l'étude scientifique et philologique du parler canadien, rejeton vivace de la vieille souche française. »

Nous avons continué à faire tirer à part la page d'*Anglicismes* qui se trouve à la fin de chaque fascicule, et nous en avons distribué 25,000 exemplaires dans les maisons d'éducation.

Québec, 1er septembre 1906.

Le secrétaire général,

ADJUTOR RIVARD.

Approuvé par le bureau de direction.

Québec, 28 septembre 1906

Le président,

P. BOUCHER DE LA BRUÈRE.

QUELQUES MOTS SAUVAGES

Un de nos collaborateurs ayant demandé au R. P. Z. Lacasse, O. M. I., quelques renseignements sur la signification de certains mots empruntés aux langues indigènes du Canada, le missionnaire lui a envoyé les notes suivantes, que nous avons obtenu la permission de publier.

Apanac.—Les Sauteux ont donné le nom de *apanek* à la farine, à cause de sa ressemblance avec la substance farineuse de l'*apanek*, que la cuisson réduit en poudre.

Atoka. Les Algonquins ont une lune qu'ils appellent *atoukakomin*, la lune des graines rouges.

Babiche.—Les sauvages disent : *sisibab*, une corde ; *sisibabiche*, une petite corde. L'accent est sur la syllabe *bab*, et nos trappeurs ont laissé tomber les protoniques.

Dodicher.—(Cf. le français *dodiner*). En sauvage, *dodiche* ou *todiche* désigne toute espèce de jupons pour les enfants. C'est un mot qu'on entend cent fois par jour sous la tente : *Dodiche*, son jupon !

Micouanne.—Les sauvages emploient toujours ce mot pour désigner une cuiller.

Mitasses.—Partie du vêtement qui recouvrait les jambes des sauvages et sur laquelle retombait une espèce de froc qui descendait aux genoux.

Ouananiche.—On sait que *-iche* est un suffixe diminutif : *Paul* + *-iche* ⇒ *Pauliche* = le petit Paul ; *Paulichiche* = le petit Paul à petit Paul.

Les Naskapis du Labrador, dont les ancêtres vivaient dans les forêts du Lac Saint-Jean et qui ont été refoulés vers le Nord par les Iroquois, dont ils craignent encore les embuscades, appellent la mer : *ouanann*, c'est-à-dire : la grande clarté, la grande étendue de lumière. « Où est ton mari ? demandai-je un jour à une femme.—Il est descendu *ka ouananots* (à la mer) et n'est jamais revenu. »

Or s'il y a le poisson de la mer, *ouananamesh* (*ouanann* = mer ; *namesh* = poisson), il y a aussi un poisson des lacs, qui

ressemble un peu au poisson de la mer, qui *s'en rapproche* par sa forme et par la couleur de sa chair; comme me disait un métis: «Il est un *p'tit brin* de la mer»; c'est le *ouananiche namesh*, le poisson qui est *un petit peu de la mer*, le poisson de la *petite mer*.

Pembina.—Corruption de *pipeybinao*.

Pémican. — *Pemican* : viande empaquetée. Les sauvages pilaient de la viande, à laquelle ils ajoutaient un peu de graisse pour en faire un tout compact, et qu'ils enfermaient dans un sac.

Péribonka. — En sauvage: *pelibokao*, de *pileo* : perdrix, et *bokao* ou *pokao*: se rassembler, s'entasser. *Péribonka*: la rivière aux perdrix. (1)

Piwi (*piwi*) (2).—Mot sauvage qui signifie: duvet, édredon, plume menue des oiseaux.

Saweyenne.—En sauvage, *saweyanne*: racine bienfaisante. Le radical *sawe* suggère l'idée de faire du bien, de soulager.

Sakawa.—Probablement tiré de *sakawateo*: il pousse des cris pour empêcher quelqu'un de parler.

Sagamité.—En sauvage: *kijagamites* (*kija*—, ou *kesha*—, ou *tchagamiteyho*, suivant les dialectes). Le mot est composé de deux racines qui désignent l'eau (*gam*) et le feu (*tes*). Par extension: bouillie quelconque.

Tikouapé.—Les sauvages disent: *atikwapeo* (composé de *atik*: caribou, et de *wapeo*: homme), l'homme au caribou; et ce nom a été donné à la rivière sur les bords de laquelle l'*homme au caribou* chassait.

Watap. — Mot sauvage qui signifie : racine d'épinette. Le *watap* est regardé comme incorruptible; on s'en sert comme de corde pour unir les parties du canot.

Z. LACASSE, O. M. I.

---

(1) Monsieur E. Rouillard donne un tout autre sens. Cf. Noms géographiques de la province de Québec, p. 82.

(2) C'est le nom que porte un *rang* de la paroisse de Saint-Elphège, dans le comté d'Yamaska. Ce *rang* aboutit vers l'ouest aux terrains bas et humides, encore en partie couverts de forêts, qui se trouvent situés en face d'un élargissement du fleuve Saint-François appelé le *Grand-Bassin*. Grâce aux nombreux et ondoyants îlots du Grand-Bassin et surtout aux bois épais de la rive droite, cet endroit a toujours été une retraite de prédilection pour les canards et les perdrix. Les Abénakis de Pierreville, dont la *réserve* est à peu de distance en aval, l'ont sans doute appelé *Piwi*, plume d'oiseau, à cause des chasses abondantes qu'ils y faisaient. (*Note de M. l'abbé* V.-P. JUTRAS.)

LIVRES ET REVUES

CANADIANA

Dans un article de M. Jacques Derville sur *la Langue française dans le monde* et *ses vicissitudes* (dans *les Deux Rives*, Tarascon, 1er septembre), nous lisons :

« Dans l'Amérique du Nord, nos arrière-petits-cousins canadiens restent encore attachés à la langue de leurs ancêtres, et la conservent dans toute sa pureté classique du grand siècle, mais on ne saurait se dissimuler que, par la force même des choses et des rapports, l'anglais lui fait une terrible concurrence. »

Et l'auteur de l'article constate que le français est en danger aussi et recule en Alsace, en Lorraine, en Belgique même, comme en Indo-Chine et en Afrique. La cause? « On a trop oublié, dit M. Derville, que l'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation. »

Nous venons de recevoir le rapport du *Congrès international pour l'extension et la culture de la Langue française*. C'est un fort volume in-8° (Paris, Champion, 1906). Nous sommes obligés de renvoyer à un autre numéro du *Bulletin* l'examen des travaux qui composent cet ouvrage.

M. Henri Lorin, professeur de géographie coloniale à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux, rend compte, dans la *Revue générale des sciences pures et appliquées*, de Paris (15 septembre, pp. 797-798), du livre de M. Émile Salone, *la Colonisation de la Nouvelle-France*, et de celui de M. André Siegfried, *le Canada*.

C'est un compte rendu plutôt analytique que critique.

J'y relève cette phrase : « S'il est vrai que la langue des affaires soit l'anglais, même à Québec, les Canadiens-français *(sic)* ne sont pas les derniers aujourd'hui à savoir *make up money*, sans rien abdiquer cependant de leurs traditions toujours chères. »

Les Français, quand ils parlent de nous, se croient tenus de mettre en leur discours quelque expression anglaise.... L'anglais n'est pas tellement la langue des affaires à Québec, que les Canadiens français ne sachent pas gagner de l'argent, en français. « Savoir *make up money* » est une tournure qui ferait sourire, ici.

Nous avons reçu, pour publication, la lettre suivante de M. l'abbé Burque.

Cher Monsieur,

Tout en vous remerciant pour ce que votre courte appréciation de mon livre, *Élévations poétiques*, offre de favorable, permettez-moi de vous exprimer un doute sur la manière dont vous avez compris ma pensée quand j'ai dit :

De mots je ne me paye pas ;
Sans doute il n'est point bon que la forme pâtisse ;
Mais je trouve au fond plus d'appas.

Vous insinuez que je ne tiens guère à la forme en général, et que si le fond est bon, je serai satisfait, dût la forme en *pâtir*, puisque je n'y tiens pas.

Ce n'est pas précisément ce que j'ai voulu dire. J'ai voulu dire que dans le travail de la confection du vers et de l'agencement des vers, je ferai, de préférence, ressortir l'idée claire, limpide, saisie de prime-abord, plutôt que de la sacrifier, comme on le fait, hélas ! trop souvent, dans la poésie dite moderne où l'on n'arrive au dilettantisme, au raffinement des mots et des tournures que par la mutilation plus ou moins complète de la pensée.

La pensée à exprimer *hic et nunc*, voilà le fond dont je parle et qui, pour moi, s'il est net, offre « plus d'appas » que des vers bien empesés, bien raides, bien tirés à quatre épingles, où le sens, s'il y en a, est tellement nuageux qu'il faut faire un effort pénible d'esprit pour le dégager.

D'où vient l'impopularité bien connue de la poésie — impopularité si grande qu'on se moque des poètes aussi bien que de leurs vers et qu'on croit, en les raillant, faire acte très spirituel ? Ne vient-elle pas précisément de ce qu'elle constitue, au moins pour le commun des lecteurs, une espèce de lecture énigmatique,

plus ou moins fatigante et rebutante ? Les excentricités, ou plutôt les stupidités des fameux poètes décadents, de récente et burlesque mémoire n'ont-elles pas influé quelque peu sur la poésie contemporaine, en la faisant diverger, plus qu'elle n'avait divergé déjà, de la noble et digne poésie classique du 17e siècle ?

La poésie à la fois substantielle et naturelle, coulant avec simplicité, comme une belle eau de source, n'est-elle pas préférable à la poésie creuse de fond et prétentieuse de forme qui ne coule pas ou ne coule qu'à travers des obstacles trop visibles ? Ne vaut-il pas mieux faire oublier, autant que possible, les difficultés de la rime, de la césure, de l'hémistiche, etc., que de laisser voir un sens plus ou moins victime de ces embarras de la versification ? Bref, dans une impasse où il faut absolument sacrifier quelque chose, ne vaut-il pas mieux sacrifier l'expression à l'idée que sacrifier l'idée à l'expression ? Affaire d'idéal et question de principe, comme vous le voyez.

Me direz-vous qu'à force de faire des vers simples, faciles, les lecteurs oublient que ce sont des vers et que c'est en cela que la forme de mes poésies laisse à désirer ? Là dessus, je suis bien prêt à confesser jugement si vous voulez bien admettre que dans ce genre de poésie, d'ailleurs plus approprié et de lecture plus agréable que l'autre à la grande majorité des lecteurs, on trouve toujours plus que dans la prose ordinaire la concision, la clarté, la délicatesse d'idée et d'expression, qui font le charme de la littérature.

Croyez-moi, cher Monsieur, avec respect et reconnaissance,

votre très humble serviteur

F.-X. BURQUE, ptre.

Québec, 3 octobre 1906.

Réponse à la lettre de M. Burque

L'auteur des *Élévations poétiques* désire savoir ce que j'ai voulu faire entendre en écrivant que, dans ses vers, « la forme *pâtit* un peu trop ».

J'ai voulu faire entendre ce que j'ai écrit, et pas autre chose ; je pensais même m'être exprimé clairement et que personne ne s'y tromperait. Mais puisque la phrase n'est pas explicite au gré de M. l'abbé Burque, j'essayerai de préciser ma pensée.

Dans les vers dont M. l'abbé Burque a composé ses *Élévations*, je reconnais qu'il y a la mesure—encore qu'elle gène souvent le développement de la phrase—et qu'il y a des rimes—bien qu'elles soient parfois banales ou pénibles. Mais le compte des syllabes et le rappel des sons à la fin des lignes ne constituent pas seuls les beaux vers français. Il faut aussi l'harmonie, la cadence et le rythme; il faut l'heureuse combinaison des sonorités, la judicieuse distribution des atones et des toniques, le jeu fécond des coupes intérieures; il faut, surtout dans les pièces lyriques, des nuances et des demi-teintes, de l'éclat et de la douceur, de la solidité et de la souplesse, de la couleur et de la musique, des mouvements qui se prolongent et des dessins qui se développent, tout un organisme à la fois résistant et flexible... Et, ne trouvant pas assez de tout cela dans les *Élévations poétiques*, j'ai écrit que sur le *fond* il n'y avait que du bien à dire mais que la *forme* pâtissait un peu trop.

ADJUTOR RIVARD.

Élections.—A la première séance de l'Assemblée générale de de la Société, tenue le 27 septembre, il a été procédé au dépouillement du scrutin pour l'élection de quatre directeurs. Monsieur l'abbé C. Roy et M. J.-E. Prince ont été réélus, et Monsieur l'abbé Amédée Gosselin et M. O. Héroux ont été élus pour la première fois directeurs de la Société. Les directeurs, réunis en séance le 10 octobre, ont fait l'élection des officiers. Le Bureau de direction sera composé cette année de la manière suivante:

Président d'honneur: Mgr O.-E. Mathieu.
Président: M. l'abbé Camille Roy.
Vice-Président: M. J.-E. Prince.
Archiviste: M. l'abbé Stanislas-A. Lortie.
Secrétaire: M. Adjutor Rivard.
Directeurs: Mgr J.-C. K.-Laflamme, Mgr C.-O. Gagnon, M. l'abbé Amédée Gosselin, MM. P. Boucher de la Bruère, P. de Cazes, Eug. Rouillard, O. Héroux.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

A. Rambeau. *A french reader.* New-York (Henry Holt & Company), 1905, in-8°, VI + 184 pp.

Ce livre de lecture est composé de morceaux extraits de la *Chrestomathie française* de Passy & Rambeau. Il est destiné aux élèves de langue anglaise. Les exercices, heureusement gradués, ont surtout pour objet de faire acquérir la prononciation du discours soigné. La prononciation n'y est pas notée; mais, pour faciliter la tâche du maître, M. Rambeau indique la page de la *Chrestomathie* où chaque morceau est transcrit en caractères phonétiques. Des notes sur la grammaire, la phonétique et la signification des mots, et un vocabulaire complètent l'ouvrage. A la page 92, quelques conseils très justes sur les liaisons qu'il convient souvent d'omettre dans le discours familier.

Joseph Ageorges. *Les Contes de mon oncle Paterne.* Paris (Delagrave), 1906, in-8°, 240 pp.

« J'ai écrit ce livre, dit M. Ageorges, pour les nôtres qui restent et pour ceux qui viendront, en souvenir de ceux qui, pendant des siècles, se sont abîmés aux cimetières berrichons. »

N'est-ce pas aussi, et sans qu'il l'ait voulu peut-être, en souvenir de ceux qui, il y a près de trois siècles, quittèrent le terroir berrichon, s'embarquèrent pour la Nouvelle-France, et qui se sont abîmés aux cimetières canadiens? Ces contes nous paraissent familiers: ces mœurs sont les nôtres; ces scènes nous sont connues; ces héros sont des gens de chez nous! Et la « lettre de l'oncle Paterne à chacun de ses neveux en manière de préface » aurait pu être écrite par un paysan du Canada—si les paysans du Canada avaient pour secrétaires des écrivains aussi habiles que M. Ageorges. Lisez:

« Mon cher neveu.—Je cours sur la septantaine. J'ai les sangs mangés à c't'heure. Mes vieilles jambes sont toutes racornies. Je ne vois plus beaucoup, et l'appétit ne marche pas à mon gré. Tout ça pour te dire que je m'en vais retrouver ma défunte bourgeoise, l'Eulalie, qui était une femme comme il n'y en a guère pour l'entretien de sa maison... »

A lire donc le beau et bon livre de M. Ageorges, un Canadien français se sent chez lui. C'est que les neveux de l'oncle Paterne sont nos petits-cousins.

Il y a dans ce livre vingt-six contes, et qui montrent la vie berrichonne sous tous ses aspects. Quelques-uns sont d'une belle et saine tristesse ; plusieurs, d'une gaîté de bon aloi ; tous, d'une simplicité charmante. M. Ageorges a donné à ses récits une forme littéraire d'une grande délicatesse, et il a su y faire entrer un grand nombre de berrichonismes, qui, loin de nuire à la phrase, lui font un attrait de plus.

Est-il besoin de dire que la plupart de ces expressions et de ces tournures populaires sont connues au Canada ? J'en citerai quelques-unes :

défunt sa grand'mère — *quasiment mort* — *conséquent* (important) — *on était du rude monde, nous autres* — *chuter* (tomber) — *Tienne* (Étienne) — *Toine! qu'il lui parla* — *plus guère* (pas beaucoup ; ici, on dit : *pas guère*) — *cassine* (chaumière) — *c'est-y Dieu possible!* — *y as-tu dit?* — *j'y ai bin dit* — *calâbe* (cadavre) — *faire endèver* — *quèque vous voulez* — *manquablement* — *bouchure* (haie) — *manquable* (probablement) — etc.

ADJUTOR RIVARD.

Bulletins d'observations.—Nous sommes reconnaissants à tous nos collaborateurs du précieux concours qu'ils nous apportent dans l'enquête que nous avons entreprise sur le parler franco-canadien. Nous avons confié à l'imprimeur le bulletin d'observations N° 5 sur les mots commençant par la lettre C. Ce bulletin sera expédié dans le cours du mois de novembre. Nous prions ceux qui ne nous ont pas encore fait parvenir le bulletin supplémentaire sur les mots en B de le faire le plus tôt possible. Des bulletins d'observations seront adressés à tous les nouveaux membres qui en feront la demande.

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(*Suite*)

Bauche (*bó:c*) s. f.

1° || Course rapide. *Ex.*: Prendre une *bauche* = courir, faire une course. –Je suis venu de chez moi tout d'une *bauche* = tout d'une haleine.

2° || Course, joute où l'on s'efforce de l'emporter par la vitesse. *Ex.*: Veux-tu prendre une *bauche* avec moi? = veux-tu courir, jouer à la course avec moi?

3° || Travail rapide, quantité d'ouvrage exécutée dans un temps limité, relativement court.

DIAL. *Bauche* = point de départ et d'arrivée de certains jeux d'enfants, Saintonge, ÉVEILLÉ.

Baucher (*bó:cé*) v. intr.

1° || Courir, aller avec une grande vitesse. *Ex.*: Je l'ai vu se sauver; je te dis qu'il *bauchait* = qu'il allait vite.

2° || Courir, jouer à la course. *Ex.*: *Baucher* avec quelqu'un = jouer à la course avec quelqu'un.

3° || Travailler vite, exécuter une certaine quantité d'ouvrage dans un temps limité.

Bringuer (*bré:gé*) v. intr.

|| S'amuser, jouer, courir, sauter ça et là.

FR. Ce verbe se trouve, avec la même signification, dans GUÉRIN, qui cite cette phrase: « Un jeune chamelet qui se mit à *bringuer* de la plus belle façon lorsqu'on voulut le charger. » V. LARGEAU.

Briquerie (*bri˙kri*) s. f.

|| Briqueterie, lieu où l'on fait la brique.

VX-FR. *Briquerie* appartient à l'ancien français, GODEFROY, LA CURNE.

DIAL. Les parlers normands ont conservé la forme *briquerie*. « Cette forme est plus exacte, dit MOISY, que la forme française, dans laquelle figure un *t* que rien ne justifie. *Brique* amenait

régulièrement *briquerie*, comme *épice*, *corde*, *pêche*, épicerie, corderie, pêcherie. *Briquerie* est, du reste, l'ancienne forme du mot donnée par OUDIN et COTGRAVE.

Brise-fer (*bri:z fè:r*) s. m. et adj.

1° || Brise-tout, personne maladroite ou étourdie qui brise tout ce qu'elle touche.

2° || Qui use beaucoup.

DIAL. *Brise-fer* est usité avec ce sens en Normandie, MAZE.

FR.-CAN. Le mot *brise-fer* est une épithète que l'on applique surtout à un enfant qui casse, déchire tout ce qu'il a. On dira: « Cet enfant ne peut rien garder, c'est un *brise-fer*, il est *brise-fer* », ce qui peut s'entendre des jouets que l'enfant brise ou des vêtements qu'il use en très peu de temps.

Broche (*brò·ɛ*) s. f.

1° || Fil de fer. *Ex.*: Attacher quelque chose avec *de la broche* = avec du fil de fer.— Clôture *de broche* = clôture en fil de fer.

2° || Épingle à cheveux.

Broche (faire de la) (*fé:r d la brò·ɛ*) loc.

|| Faire l'amour.

FR.-CAN. Se dit, par exemple, d'un jeune homme qui entretient des relations d'amitié avec une jeune fille: il *fait de la broche* avec elle.

Brocher (*brò·ɛé*) v. int.

|| Faire l'amour, parler d'amour. *Ex.*: Ils ont *broché* toute la veillée = se dira d'un jeune homme et d'une jeune fille qui ont passé la veillée en relations amicales, marquant l'attachement qu'ils ont l'un pour l'autre.

Brochetée (*brò·ɛté*) s. f.

1° || Brochette, brochée, objets enfilés ensemble sur une même brochette. *Ex.*: Une belle *brochetée* de poissons = une belle brochette de poissons.

2° || Fourchée, ce qu'on enlève d'un seul coup avec une fourche. *Ex.*: Une *brochetée* de foin = une fourchée de foin.

DIAL. Dans les parlers du Bas-Maine, *broquetée*: ce qu'on peut porter au bout d'un broc, DOTTIN. Cf. *broc*.

3° || Grande quantité. *Ex.*: Une *brochetée* de monde = beaucoup de monde.

Brosse (*brò·s*) s. f.

|| *Prendre une brosse* = boire jusqu'à s'enivrer. — *Être en brosse* = être ivre.

FR. Le fr.-can. *brosse* est synonyme du mot populaire français *cuite, culotte: Se donner une cuite, une culotte.*

Brosser (*brò·sé*) v. intr.

|| Nocer, faire la noce. *Ex.*: Il *brosse* depuis trois jours = il fait la noce depuis trois jours. Aimer à *brosser* = fêter la bouteille.

FR.-CAN. *Brosser* a cependant un sens moins étendu que *nocer*. *Nocer, faire la noce*, c'est faire une vie de débauche; *brosser*, c'est plutôt faire des parties de plaisir et boire, ce qui ne comprend pas nécessairement la débauche.

Broue (*bru*) s. f.

|| Mousse, écume (mousse qui se forme à la surface d'un liquide qu'on a agité, qu'on chauffe, ou qui fermente; bave mousseuse qui vient à la gueule de certains animaux, aux lèvres d'un homme irrité ou en proie à des convulsions épileptiques). *Ex.*: Du savon qui fait beaucoup de *broue* = beaucoup de mousse.—Avoir la *broue* à la bouche = avoir l'écume à la bouche.

DIAL. *Broue*, dans les parlers normands, a tous les sens franco-canadiens, MOISY, MAZE, BOIS. Dans le Haut-Maine, *broue* signifie: sueur épaisse et semblable à l'écume, MONTESSON; dans le picard: boue liquide, HAIGNERÉ.

VX-FR. *Broue*: petit brouillard blanc, COTGRAVE. Ce mot est de la même famille que *brouet*, bouillon, bouillonnement, DARM.

Brouasser (*bruasé*) v. impers.

|| Bruiner.

DIAL. *Brouasser*, m. s., dans le centre de la France, JAUBERT, et dans la Bresse Louhannaise, GUILLEMAUT.

Brouillasser (*bruyàsé*) v. impers.

|| Bruiner.

FR. *Brouillasser*, c'est faire du brouillard; *bruiner*, c'est faire de la bruine, c'est-à-dire une petite pluie fine et froide résultant de la condensation du brouillard, DARM.

DIAL. On dit *brouillasser* pour bruiner, dans la Picardie, CORBLET.

Brûlé (*brulé*) s. m.

|| Brûlis (portion de forêt incendiée, portion de champ dont les herbes ont été brûlées, DARM.).

FR.-CAN. D'où le nom de *Brûlé*, de *Grand-Brûlé*, donné à certains endroits où le feu a passé et où les arbres n'ont pas repoussé.

Brumasser (*brumàsé*) v. impers.

|| Bruiner.

FR. *Brumasser* : t. de marine, faire un peu de brume ; *bruiner* : faire de la bruine, DARM.

Brunante (*brunã:t*) s. f.

|| Brune, déclin du jour, tombée de la nuit. *Ex.* : A la *brunante* = à la brune, sur la brune.

FR. *La brune* : le moment du jour où il commence à faire brun, LITTRÉ.

Brusquailler (*bruskà:yé*), **brousquailler** (*bruskà:yé*) v. tr.

|| Brusquer. *Ex.* : Il *brusquaille* tout le monde = il brusque tout le monde.

DIAL. Les parlers normands ont *brusquailler* au sens de s'agiter brusquement, et aussi au sens actif : « Comme cette fille *brusquaille* sa vaisselle », ROBIN.

Buchage (*bucà:j*) s. m.

1° || Débitage (du bois en bûches). *Ex.* : J'ai fait faire tout le *buchage* de mon bois de chauffage = J'ai fait débiter en bûches tout mon bois de chauffage.

DIAL. *Buchage*, m. s., dans le centre de la France, GUÉRIN.

2° || Coupe des bois, abattis d'arbres. *Ex.* : Faire son *buchage*, ses *buchages* = abattre des arbres, couper du bois dans la forêt.

Charrieux (*cáryœ*) s. m.

|| Charrieur.

FR. *Charrieur* — celui qui charrie ; charrieur de neige. BESCH. ; = celui qui fait le charroi de certains objets d'un endroit dans un autre, LAR.

DIAL. *Charrieux* = charrieur, voiturier, dans le Bas-Maine ; = charretier, dans le Poitou, FAVRE.

FR.-CAN. *Charrieux* diffère de *charretier* parce qu'il s'applique ordinairement à celui qui charrie une chose spéciale : — *charrieux* d'eau, *charrieux* de bois, etc.

LE COMITÉ DU BULLETIN

(*à suivre*)

QUESTIONS ET RÉPONSES

49.—Comment peut-on traduire l'expression anglaise : « to have ups and downs » ?

Littéralement : « Avoir des hauts et des bas. »

50.—Que veut dire cette expression : « Il a plu dans son écuelle » ?

« Il a plu dans son écuelle » se dit de quelqu'un à qui il est échu quelque héritage, que la fortune a favorisé, qui est devenu riche.

51.—Que faut-il penser du mot *engagé* employé si souvent pour *domestique* ?

On a souvent discuté sur le sens et l'origine du mot *engagé*, employé ici dans les premiers temps de la colonie. Voici une note, qui ne concerne pas les *engagés* de la Nouvelle-France, mais qui intéressera peut-être quelques lecteurs ; nous l'extrayons d'un *Manuel-Lexique ou Dictionnaire portatif des mots français dont la signification n'est pas familière à tout le monde* par l'abbé Prevost (Antoine Prevost d'Exiles), « nouvelle édition considérablement augmentée », publié à Paris, chez Didot en 1755 (t. I, p. 344) : « *Engagés* : Nom qu'on donne à ceux qui voulant faire le voïage des Indes, s'engagent à servir, pendant un certain nombre d'années, le Marchand, ou le Maître, qui se charge de leur entretien. La durée de cet engagement n'est que de trois ans parmi les François ; ce qui a fait nommer aussi ces *Engagés*, les Trente-six mois. »

52.—Quelle expression doit-on employer au lieu de : « fille, servante générale », que l'on trouve souvent dans les annonces des journaux ?

Le sens exact de « fille, servante générale » est assez difficile à déterminer. Peut-être veut-on dire simplement « fille, servante pour service général, bonne à tout faire. »

SARCLURES

—

⁂ «Il a passé deux heures *en tête à tête* avec lui.»

Vous ne diriez pas: *en face à face*; pourquoi écrivez-vous: *en tête à tête*? Cela n'est pas français. On est «tête à tête» comme on est «face à face», comme on est «côte à côte».

⁂ On connaît à Québec les «Ventes de défi». Il y a mieux ailleurs. Nous venons de lire les annonces d'une «Vente de concours», qui devient, deux lignes plus bas, un «Concours de vente», lequel se transforme à son tour en «Vente de débarras»!

⁂ Il y a quelque part dans la Province un marchand qui vend du *coton à overall*, du *braid* et des *capots rubber* à des prix ridicules! C'est déjà bien joli, car «ce n'est pas des vieilles *riggins que l'on veut se débarrasser*». Aussi, voyez comme cet honnête homme s'en glorifie: «Les marchands, écrit-il, qui ont dit que je faisais du puff avec les Groceries, peuvent voir que je leur chauffe le Coco, sur la marchandise sèche.»

On se demande vraiment, en lisant des réclames de ce genre, s'il ne plaît pas un peu trop à quelques-uns de nos compatriotes de passer pour des imbéciles!

⁂ Victoriaville est la patrie des *hommes forts*: un voiturier y tient «*toujours en main* les magnifiques voitures de Armstrong», et un marbrier de l'endroit «a *toujours en main* des monuments, épitaphes, etc., etc.»

⁂ «XXX. échappe à l'échafaud grâce à une *erreur capitale* dans la rédaction de l'acte d'accusation.»

Mais nous voyons plus loin que c'est grâce à une simple «erreur de rédaction» que XXX. échappe à la peine capitale. Le rapporteur a-t-il tenté de dire tout cela d'un seul mot? ou devons-nous «erreur *capitale*» à un typographe qui aurait reculé devant l'anglicisme «erreur *cléricale*»?

⁂ «Chaque article est fait sous notre *Surveillante attention.*»

Une *surveillante attention*, qu'est-ce que cela peut bien être? Serait-ce une *surveillance attentive*?... Peut-être.

⁂ « Il ne serait pas bon de se fier à ce silence d'Apaches, *c'est la reculade pour l'escousse.* »

« C'est une reculade pour l'escousse » veut peut-être dire : « Ce n'est qu'une armistice, une trêve, une suspension d'armes.. » ou : « C'est une ruse, une feinte... » Cela peut signifier toute espèce de choses, mais cela ne signifie absolument rien.

⁂ « Les électeurs de Maisonneuve, qui sont aujourd'hui *en relief* pour leur maître-geste du 23 février dernier, ont lieu de se louer... »

Des électeurs qui sont *en relief*, voilà une image d'un sculptural étonnant. Le chroniqueur voulait dire que les électeurs de Maisonneuve avaient attiré sur eux l'attention, s'étaient placés au premier rang.

⁂ « Je m'accorde avec le juge, *assumant* que l'action ne *résulterait* que de délits... »

C'est-à-dire : « Je m'accorderais avec le juge, si l'action ne résultait que de délits... »

Assumant n'a pas de sens dans cette phrase ; il est mis là sans doute pour « en admettant... »

⁂ « Il fait ce voyage *en rapport avec* le Crédit Municipal, dont il est le président. »

En français : « Il fait ce voyage dans l'intérêt du Crédit Municipal... »

Nos journalistes devraient tous avoir sur leurs tables de travail les *Fautes à corriger* de Lusignan, ou...le *Bulletin*.

⁂ « L'hon. M. X. *sera banqueté* ce soir. »

Banqueter est un verbe intransitif, qui signifie « faire bonne chère ». On peut donc *banqueter* en l'honneur de quelqu'un ; mais on ne le *banquette* pas.

⁂ « De grosses *touffes* de fumée et des jets de flamme *surgissaient*... »

Dites « des *touffes* d'arbres », mais « des *bouffées* de fumée ».

⁂ « Il est à espérer que les membres se rendront en grand nombre à ce *meeting*. »

Peu m'importe que ce mot, *meeting*, soit employé en France ; il n'en est pas moins anglais. Pourquoi dire *meeting*, quand on peut se servir des expressions françaises *assemblée*, *réunion*, *séance*, etc. ?

Le Sarcleur

ANGLICISMES

Anglicismes	Équivalents français
Brake	Frein, appareil pour modérer la vitesse d'une voiture, d'un wagon, d'un mécanisme.
Serrer les *brakes*	Serrer les freins dans un train de chemin de fer.
J'ai mis les *brakes* pour descendre la côte	J'ai appliqué les freins de la voiture pour descendre la côte.
Mettre un *brake* à qq'un	Mettre un frein à qq'un, le contenir, le réprimer, l'arrêter, le mettre en échec.
Braker	Serrer les freins, appliquer, mettre les freins.
Braker les chars	Serrer les freins dans un train de chemin de fer.
Braker les roues d'une voiture	Appliquer les freins d'une voiture.
Braker qq'un	Le réprimer, le contenir, l'arrêter, le mettre en échec.
Brakeman	Garde-frein, serre-frein, celui qui serre les freins dans un train de chemin de fer.

LE COMITÉ DU BULLETIN.

Vol. V, No 3—Novembre 1906

LES DIALECTES FRANÇAIS

DANS LE PARLER FRANCO-CANADIEN [1]

II

L'uniformité du parler populaire dans le domaine du franco-canadien est en effet remarquable. Le vocabulaire présente, il est vrai, suivant les régions explorées, des variantes dont on pourrait peut-être faire une certaine distribution topographique [2]; mais ces variantes, plutôt accidentelles, n'altèrent pas l'aspect général du lexique.

La phonétique accuse une uniformité plus sensible encore, le vocalisme et le consonantisme offrant à peu près partout les mêmes phénomènes.

Quant à la syntaxe et à la morphologie, elles ne paraissent pas varier sensiblement d'un bout à l'autre du pays.

Et cette langue relativement uniforme a pour fonds le français, plus exactement le français populaire commun du nord. Aussi, quiconque sait le français se fait comprendre sans le moindre effort de Montréal à Gaspé et de Sherbrooke au Lac-Saint-Jean, se fait comprendre de tous nos paysans et les comprend lui-même.

Comment donc cette uniformité s'est-elle réalisée ? Dans le mélange de Normands, de Picards, de Saintongeois, de Berrichons, de Poitevins, de Français, qui peuplèrent le Canada, quel fut le sort des parler provinciaux ? Et comment le français parvint-il à dominer si tôt ?

---

(1) Voir le *Bulletin* d'octobre, p. 41.

(2) Un bel exemple est le mot *agès* ou *ajets*, dont les quatre acceptions, relevées dans des régions différentes, se rattachent à divers dialectes. (Voir *l'Origine et le parler des Canadiens français*, pp. 14-16.) *Cintre* et *about* servent tous deux à désigner la planche traversale de labour où aboutissent les sillons d'une pièce de terre ; mais le premier, qui nous est vraisemblement venu du Maine ou de la Saintonge, est inconnu dans les comtés où l'on emploie le second, qui fut sans doute apporté du Berry.

Car ce n'est pas d'aujourd'hui que les patois sont réduits à des débris épars, à des bandes brochant sur le fonds français de notre langage. Dès le XVIII[e] siècle, l'évolution était en grande partie accomplie, notre parler avait acquis déjà son uniformité. C'est ce qui ressort des remarques de Charlevoix ([1]) et de Montcalm ([2]). On ne peut attacher, à ce point de vue, beaucoup d'importance aux autres témoignages que nous possédons, à ceux du Père le Clercq ([3]), de l'Abbé d'Olivet ([4]), de Kalm ([5]), de la Potherie ([6]), et de Jefferys ([7]); rien n'indique que ces écrivains aient voulu parler du langage du peuple. Du reste, Chrestien le Clercq n'a pu constater que l'état du langage dans les dernières années du XVII[e] siècle ([8]), et les autres dans la première moitié du XVIII[e].

Que s'était-il donc passé de 1600 à 1700, ou mieux, des commencements de la colonie à l'année 1680 ?

Rien que de naturel.

Des circonstances multiples, en effet, et diverses ont pu restreindre ou étendre l'action de chaque province de France sur notre langage : le nombre des émigrants, leur qualité, leur rang dans la colonie, leur groupement, etc.

Le grand nombre des colons étaient, nous l'avons vu, des patoisants. Mais les plus considérables, les chefs de groupes, les officiers de l'administration, les membres du clergé, les missionnaires, venus de Paris ou des autres villes de France, tous gens cultivés, parlaient sans doute le français. Or, le peuple, par la situation particulière qui lui était faite ici, se trouvait en contact continuel avec ces personnages. Québec, Trois-Rivières, Montréal, où toute l'administration était concentrée, et où les colons devaient nécessairement fréquenter, étaient des centres de vie française;

---

(1) *Hist. et description générale de la Nouvelle-France avec le journal d'un voyage* etc., gr. édit. 1744, t. III, p. 80.

(2) *Journal du Marquis de Moncalm*, dans la *Collection des Manuscrits du chevalier de Lévis*, Québec, 1895, p. 64, le 13 mai 1756.

(3) *Premier établissement de la Foy dans la Nouvelle-France*, Paris, 1691, t. II, pp. 15-16.

(4) *Traité de la Prosodie française*, 1736. Voir l'édit. des *Remarques sur la langue française* donnée par Beauzée dans le vol. II des *Synonymes français* de l'abbé Girard, p. 385.

(5) *Voyage en Amérique*, 1753-1761. Voir l'édition canadienne, version Marchand (Montréal, 1880), p. 215.

(6) *Hist. de l'Amérique septentrionale* etc., Paris, 1753. Voir t. I, p. 279.

(7) *The natural and Civil History of the French Dominion in North and South America* etc , Londres, 1761. Voir p. 9.

(8) Tanguay, *Répertoire du Clergé canadien*, p. 55.

dans les expéditions lointaines, les miliciens étaient encore sous le commandement d'officiers français; à l'école, au couvent des Ursulines, au collège des Jésuites, au Séminaire de Québec, les enfants recevaient l'enseignement de maîtres français; l'organisation paroissiale groupait toute la population autour de prêtres français. Fatalement, les rapports qui s'en suivaient devaient produire au Canada, et plus rapidement, les résultats que des causes analogues avaient amenés en France à partir du XIIIe siècle. *Plus rapidement*, parce que la population était moins considérable, les groupements plus intimes, les rapports plus fréquents entre les patoisants et ceux qui parlaient le français. *Plus rapidement*, aussi parce que chaque patois ne se trouvait pas ici isolé; si l'on excepte quelques groupes, qui durent se désagréger assez tôt, Picards, Normands, Berrichons, Angevins (1) étaient mêlés, destinés à se fusionner pour donner naissance au type canadien. Or, « deux ou plusieurs langues distinctes ont moins de force de résistance qu'une langue unique, parlée par une population homogène ». (2)

Le mélange des dialectes devait donc singulièrement faciliter l'évolution de notre parler vers le français. Broyées et confondues, les formes patoises perdirent de leur vigueur naturelle; déracinées, la sève leur manqua. Tel mot normand, par exemple, qui sur son principal domaine résista longtemps au français, ne sut pas, perdu ici dans les autres formes patoises, rester pur normand. Les cadres de la phonétique populaire étant brisés, le français n'eut qu'à entrer: la place n'était pas défendue.

Et voilà comment le français vint à prédominer, à s'imposer en si peu de temps et à donner au franco-canadien le fonds auquel s'incorporèrent les éléments dialectaux les plus vivaces.

Mais notre parler n'est pas uniforme seulement en son fonds; il l'est aussi dans ses notes dialectales, et cela s'explique de la même manière.

Mettez ensemble, comme en société, un Normand qui n'entend pas le picard, et un Picard qui n'entend pas le normand: le Normand apprendra le picard, ou le Picard apprendra le normand. Ajoutez un Français qui n'entend ni le normand, ni le picard, mais qui représente l'autorité, mais qui est instruit, mais qui a du prestige, et avec qui les deux autres sont nécessairement en

---

(1) Voir, par exemple, de combien de provinces vinrent les habitants de la Seigneurie de Lauzon. *Histoire de la Seigneurie de Lauzon* par J.-E. ROY, vol. I, pp. 167 et suiv.

(2) BRUNOT, *Hist. de la langue franç.*, t. I, p. 25, note.

rapport : le Normand et le Picard apprendront tous deux à parler français, pour imiter leur supérieur et pouvoir communiquer avec lui, et, comme au moyen de ce trucheman, ils pourront aussi se comprendre l'un l'autre, le Normand n'apprendra pas le picard, le Picard n'apprendra pas le normand ; ces deux patois, conservés quelque temps encore au sein de la famille, ne seront bientôt plus parlés que par les vieilles gens ; encore quelques années et il n'en restera que des débris. Mais il en restera des débris. Car le peuple n'apprend un idiome étranger que s'il en a besoin pour communiquer avec ses semblables, et il l'apprend dans la mesure où il en a besoin. Picard et Normand n'apprendront donc du français que ce qu'il leur sera nécessaire de savoir. Or, les termes génériques suffisent en général à qui veut simplement se faire comprendre. Les patoisants emprunteront donc au français, outre la syntaxe et les principales flexions, les termes qui désignent les genres d'objets, sans avoir souci de connaître les expressions nuancées propres à chacun de ces objets. Ils n'apprendront que le terme générique français, par exemple le mot *scie* ; s'il faut parler d'une espèce particulière de scie, ils emploieront le mot de leur patois ; ils diront, s'ils sont normands, *godendart*, etc.

N'est-ce pas ce qui est arrivé au Canada ?

De là, sans doute, la pauvreté de notre vocabulaire français, notre ignorance des termes spéciaux, des termes techniques.

Allons plus loin. Si les premiers arrivés, les plus nombreux et les plus considérables d'entre les habitants d'une localité forment un groupe homogène, parlent le même dialecte, ils exerceront une influence plus grande, noieront presque les groupes venus plus tard, et dans une certaine mesure feront prévaloir leur manière de parler ; c'est-à-dire qu'ils imposeront les formes qui leur sont propres dans tous les cas où l'on aura recours au patois.

C'est encore ce qui dut se passer dans les commencements de la colonie. Les Normands, premiers arrivés, formaient aussi le groupe homogène le plus nombreux. Ajoutons qu'ils étaient les plus considérés. Une lettre de Colbert à Mgr de Laval, écrite de Saint-Germain le 18 mars 1664, et dont l'original est conservé dans les archives du Séminaire de Québec, montre qu'on les trouvait, avec les émigrants des provinces voisines, plus laborieux que les autres, et plus zélés pour la religion :

« Comme pendant le séjour que vous fistes icy, écrit Colbert à l'Évêque de Pétrée, vous me tesmoignastes que les gens des

environs de la Rochelle et des Isles circonvoisines qui passoient en la Nouvelle france estoient peu laborieux et mesme que n'estant pas fort zélez pour la religion ils donnoient de mauvais exemples aux anciens habitants du pays qui avoient plus de docilité, le Roy a pris résolution suivant votre advis de fe. lever 300 hommes cette année en Normandie et dans les Provinces circonvoisines qui seront conduits sur des vaisseaux marchants frettez par des particuliers qui m'ont été produits par le Père Ragueneau... En sorte que j'espère que ce secours tournera effectivement à l'avantage du Pays, de mesme que les autres que sa majesté a déterminé d'y envoyer tous les ans par la même voye... »

Il n'est donc pas étonnant que le normand ait imprimé à notre parler, plus profondément que les autres dialectes, son empreinte.

Là où le normand et ses sous-dialectes n'ont pu exercer cette influence prépondérante, il semble que les formes dialectales aient plutôt persisté qui n'étaient pas particulièrement caractéristiques d'un patois et se trouvaient dans les parlers de plusieurs régions. C'est l'origine au Canada d'un grand nombre de produits dialectaux qu'on ne saurait rattacher à un patois plutôt qu'à un autre, qui sont communs à tous les parlers de l'ouest, du nord-ouest et du centre, et qui par là-même eurent plus de force pour résister au français.

Si l'on tient compte de tous les éléments du problème, il est impossible d'expliquer d'autre façon comment le franco-canadien s'est formé, comment il a pu devenir uniforme sans être absolument homogène, français sans être toujours classique.

Notre parler continue son évolution vers le français littéraire.

Nos formes dialectales disparaissent les unes après les autres, et il est permis de le regretter. Ces notes du parler ancestral nous sont chères. Car nous nous souvenons avec amour, non seulement de la France, de la *grande patrie* et de sa langue, mais aussi des provinces d'où nos pères sont venus, des *petites patries* et de leurs parlers. Les plus légitimes et les mieux venus de nos vieux mots patois, nous voudrions les conserver et qu'ils soient admis dans notre littérature. Car les patois sont vénérables, et c'est plaisir d'en retrouver le souvenir sur nos lèvres....

O douceur de tremper sa bouche à leurs vieux mots ! (FÉRET.)

ADJUTOR RIVARD.

ÉTUDE

SUR

L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE CANADIENNE [(1)]

J.-D. MERMET

(Suite)

Ce n'est pas, croyons-nous, dans ses poésies patriotiques et guerrières, ni même dans ses poésies descriptives qu'il faut chercher le véritable talent, le meilleur esprit de Mermet.

Le soldat français est ami de la gaieté. Et rien ne ressemble plus à un troupier de France que l'adjudant du régiment de Watteville. Il ne perd aucune occasion de dire un bon mot, de rimer un distique plaisant, et de distribuer à ses amis des impromptus. Sa correspondance avec Jacques Viger est souvent coupée de petites poésies où se concentre et se condense pour rejaillir ensuite l'aimable fantaisie de l'auteur. Et Jacques Viger, mis en goût par toutes ces légères productions, ne cesse de réclamer des rimes et de solliciter des vers.

« Allons, vite, Apollon, une satire, une épigramme, ou pour le moins un mot pour rire », lui écrit-il un jour qu'il lui a présenté, dans sa lettre, tous les membres de sa famille, depuis Madame Viger jusqu'à Finfin, et jusqu'au gros Lion qui dort près du poêle.

Voici, d'ailleurs, comment Viger faisait à Mermet les honneurs de son salon.

« Connaissez-vous ma famille ?—Non.—La voici. Une veuve est mon épouse. Elle n'a point six pieds de haut, elle n'est point au-dessous de quatre, mais d'une taille raisonnable, c'est-à-dire

---

(1) Voir les *Bulletins* de janvier et juin 1904, avril, juin, septembre, novembre 1905, avril et septembre 1906.

La lecture de la *Saberdache* de Jacques Viger nous a permis de restituer à Mermet des poésies que longtemps nous ne savions à qui attribuer, parce qu'elles n'étaient pas signées dans les journaux où nous les avions recueillies ; nous avons cru devoir faire entrer dans cette étude sur Mermet, pour qu'elle fût plus complète, quelques-unes de ces pièces que nous avions données et reproduites comme anonymes dans notre article de novembre 1905.

ni trop grande ni trop petite. Elle n'égale pas Vénus en beauté; elle n'a pas non plus la figure d'une sorcière... Du côté de l'esprit, des manières, &, parbleu! elle vaut bien son égale...

« Elle a trois filles et un garçon. L'aînée..., la cadette..., soyons discret, je parle à un militaire, et ce sont gens à prendre aisément feu. La troisième grandit; elle ne sera pas sotte ou je serai bien trompé. Le petit garçon? Nous en pourrons faire quelque chose. Tout ce petit peuple vous aime et vous estime...»

Puis vient le tour des chiens qui gardent le foyer:

« Mais mon domestique ne se borne pas là. — *Finfin*, qui salue fort respectueusement, qui fait le mort, qui court si bien après les chats, qui saute si bien aux jambes du monde sans les mordre, qui fait tant de bruit et si peu de mal; — *Azor*, gros et gras à plein cuir, qui présente si bien [1] sa patte blanche et luisante, qui fait si bien la belle et se traîne si humblement à vos pieds, pour demander des caresses; — *Fidèle*, qui remue si joyeusement la queue, à la venue d'un ami en visite, dont le pelage de soie est si doux au toucher; — *Lion*, l'énorme Lion, au pas lourd et pesant, au regard mâle, mais obligeant et hospitalier... Ces quatre pauvres créatures... désirent vous être introduites. Vous en offenserez-vous? Oh! vous ne le sauriez faire, si vous voyiez avec quelle gentillesse *Finfin* vous fait la révérence! avec quelle bonne grâce *Azor*, d'aplomb sur ses *pays-bas*, vous présente sa patte pommelée! Si vous voyiez le charmant petit *Fidèle* se tortillant en tout sens, agitant vivement sa belle queue, grattant ma chaise à s'en user les ongles; et le fier *Lion* debout devant moi, avec toute la gravité d'un pédagogue et le flegme d'un Hollandais... Allons, vite, Apollon, une satire, une épigramme, ou pour le moins un mot-pour-rire... »

A quoi Mermet répond en composant des vers un peu légers ou trop galants sur la personne de l'épouse, celles de l'aînée et de la cadette, puis en rimant comme il suit, avec quelque nonchalance, sur les quatre chiens du logis.

Fidèles chiens de mon ami fidèle,
  Vous qui jamais n'avez mordu
  Ce Pégase fier et rebelle
Sous lequel si souvent je me vois étendu:

---

(1) Malgré tout le soin avec lequel Jacques Viger fait sa correspondance, et la recherche et la coquetterie qui apparaissent souvent dans ses lettres, on y rencontre comme ici, des négligences et des répétitions de mots qu'il faut mettre au compte d'une intimité qui ne se préoccupe ni du public ni de la critique.

Vous dont le maître est en extase,
Quand il voit vos jeux et vos tours :
Je viens vous visiter sur ce même Pégase...
Hola !... n'aboyez point, ou j'appelle au secours.
Un cri seul fait broncher ma bête ;
Et soudain le rimeur se trouve c... sur tête.

Bravo ! bravo ! gentil Finfin !
Il saute, il folâtre, il badine :
Vraiment dans la race canine,
Je ne vois pas un meilleur Arlequin.
....

Regardez cet Azor ; il tremble dans sa graisse ;
Il est paresseux et gourmand :
Tout chien qu'il est, il est même friand.
Il présente une patte épaisse
Au bien-venu comme au passant ;
Il est toujours humble et rampant.
Il a de plus l'air hypocrite :
Quand il dort, on croit qu'il médite :
Se peut-il donc qu'on trouve dans un chien
Le vrai portrait d'un Moine anti-chrétien ?

Admirez donc Fidèle : il courtise, il caresse ;
Il parle avec la queue ; il a de la souplesse ;
N'en déplaise aux maris jaloux,
Avec son nom et sa tendresse
Si Fidèle était homme il serait bon époux.

Voyez le fier Lion : malheur à qui l'approche,
S'il n'a le cœur bien droit, et l'esprit bien tourné.
....
Tantôt près de la porte, assis comme un Sultan,
Il contemple tout à la ronde.
Passe-t-il un menteur ; voit-il un courtisan :
Vite il les sent, murmure et gronde.
Ah ! que tout magistrat n'a-t-il sa gravité,
Son œil perçant, surtout sa vigilance :
On punirait alors la seule malveillance ;
Et tout homme de bien vivrait en sûreté. (1)

Ces vers sont un peu négligés, il est vrai ; et ils sont trop hâtifs. Ils indiquent pourtant assez bien le ton de cette poésie badine et frivole qui émaille la correspondance de Mermet, et qui constitue une large part de son œuvre en vers. Plusieurs de ces

(1) *Ma Saberdache*, IV, 94.

poésies sont décidément médiocres. Quelquefois, cependant, le rimeur compose avec plus de soin, il fait dans ses vers plus adroitement pénétrer son esprit, et il écrit alors quelques petites pièces dont le tour est fort agréable.

Les sujets où il exerce sa verve sont des plus variés. Apprend-il, par exemple, que les soldats qui ont suivi Napoléon en Russie, y ont été malheureux, qu'ils ont souffert cruellement de la neige et du froid, aussitôt le légitimiste ardent qui vit en Joseph Mermet, profite de cette aventure pour donner libre cours à ses rancunes politiques; et tout en regrettant sans doute les désastres de la grande armée, il ridiculise Bonaparte et tous ces révolutionnaires qu'on appelait *Sans-culottes.* Il suppose qu'un soldat parisien qu'on aurait fait prisonnier et déporté en Sibérie, écrit à sa bonne maman le billet ou la chanson suivante:

O Maman, ma chère Maman !
Secourez-moi, je vous en prie :
Napoléon n'est qu'un tyran
Qui nous immole à sa furie ;
Il nous promettait des lauriers ;
On nous a donné des menottes.
Voilà le fort des beaux guerriers
Que vous appelez *Sans-culottes.* (bis)

O Maman ! Paris seul est beau.
Dans ces déserts tout me dégoûte ;
La Sibérie est un tombeau ;
J'y trouverai lê mien sans doute.
Nous sommes gelés, morfondus ;
Nos gardiens sont de vrais despotes.
Non, Maman, nous ne pouvons plus
Exister ici sans culottes. (bis)

Ah ! plutôt condamner au feu
Cet exécrable Bonaparte ;
La guerre pour lui n'est qu'un jeu,
Chaque soldat n'est qu'une carte.
Il fait enfin ce qui lui plaît :
Nous ne sommes que ses marmottes ;
Mais s'il nous fouette, c'est bien fait,
Pourquoi sommes-nous sans culottes ? (bis)

Ah ! pour venger tant d'innocens,
Tant de millions de victimes ;
Pour expier tant de tourmens,
Tant d'attentats et tant de crimes,

Puissent tous les Napoléons
Gémir sous ces affreuses grottes !
Et sur ces horribles glaçons
Coucher, comme nous, sans culottes ! (bis)

....

Adieu, Maman, adieu, mes sœurs :
Vous, croyez-moi, mes petits frères :
Du Tyran craignez les fureurs ;
Il nous accable de misères.
Ah ! puissiez-vous rester petits,
Et ne vous montrer patriotes,
Que lorsque le règne des Lis
Viendra nous rendre nos culottes ! (bis) (1)

Et quand il entend dire que Bonaparte est enfin descendu du trône, et a vu s'abîmer sa gloire et sa puissance, il s'empresse de lui rimer, en manière d'épitaphe, ce distique funèbre qu'il envoie à Viger, et qui résume la partie négative de sa foi politique :

Ci-git Napoléon Premier.
Dieu veuille qu'il soit le dernier ! (2)

Une autre fois, Mermet s'amuse à mettre en vers de quatre pieds les boutades légères de l'homme qui ne cherche que les jeux et les ris, boutades qu'il nomme lui-même le *jargon du Bel-Esprit* ou de l'*Homme-Enfant*. (3)

Que Demosthènes
En haraguant
Entraîne Athènes
Comme un torrent,
Que Bourdaloue
Vantant la foi
Du Dieu qu'il loue
Prêche la loi ;
Leur ton terrible
Ne me plaît pas :
Seul le sensible
A des appâts.
....
D'une onde pure
J'aime le bruit ;
J'aime un murmure
Qui me séduit :
Ma rhétorique
N'a que des fleurs,

(1) *Le Spectateur*, 31 mai 1814. Cette pièce est intitulée : *Un parisien de Sibérie à sa Maman.* Voir aussi *Ma Saberdache*, IV, 173.
(2) *Le Spectateur*, 14 juin 1814 ; *Ma Saberdache*, IV, 101.
(3) Cf. *Répertoire national*, I, 97.

Et ma logique
Hait les fureurs.
. . . .
J'aime une idylle
Plus qu'un sermon,
Et le subtile
D'une chanson
Plus que l'utile
De Cicéron.
. . . .
L'aimable Horace
M'offre du beau,
Et, sur sa trace
J'aime Boileau ;
Mais la satire
De ces savants
Me fait trop rire
A mes dépens.
Dans La Fontaine
L'homme se voit ;
C'est la fontaine
Où chacun boit.
Ah ! quel poète !
Qui l'aurait cru ?
Dans une bête
Je me suis vu.
Bête de somme
Est mon portrait ;
Mais l'homme est homme,
Il a mal fait.
. . . .
Rien ne m'attire
Qu'un *bel esprit.*
De l'agréable
Il est l'appui,
Aime l'aimable,
N'aime que lui ;
Sait se distraire
Lorsqu'il écrit,
Et se complaire
Dans ce qu'il dit...

Ou bien encore, sa qualité d'européen et son inexpérience de tant de libertés que s'attribuent les Yankees, le font se moquer un peu lestement du sans-gêne de ce peuple que d'ailleurs il était ici venu combattre. Preuve, cette épigramme qu'il compose sur les *Vents américains.* (1)

Après un grand dîner qu'on donnait à Boston,
Chacun se trouva pris du hoquet à la mode.
Chacun de l'air le plus commode
Exhalait ses vapeurs, rendait le même son.
Les dames même en faisaient leur chanson.
Puis d'un combat naval on raconta l'histoire.

(1) Cf. *Ma Saberdache*, V, 161.

On disputa, mais sans cesser de boire ;
Et le ho—quet coupait les argumens :
C'était des mais, des si—... c'était un bruit de foire ;
Et le ho—quet toujours rehaussait les accens.
« Oui ! » s'écria l'un d'eux, « nous eumes... la vic—toire,
« La mer— est le plus beau—de tous les... élémens ;
« Nous y trouvons... la fortune et... la gloire. »
« Morbleu ! » dit un Français, « c'est bien facile à croire,
Puisqu'à vos tables même, on dispose des *vents.* »

Pour ne pas sortir de cette longue série de pièces badines et variées entre lesquelles n'existe aucun autre lien que celui du caprice de l'auteur, voici comme un jour Mermet alluma la guerre entre le commerce et la poésie.

Une marchande bavarde, qui amuse son client de propos insensés pour le retenir et lui vendre sa marchandise, conclut ainsi son discours :

Connaissez donc, Monsieur, le grand art du marchand ;
S'il veut devenir riche, et s'il veut qu'on l'honore,
S'il veut charmer, séduire et mieux séduire encore,
Un marchand doit savoir babiller en Français,
Acheter en Normand, et vendre en Écossais. (1)

Cette morale qu'il prête aux marchands soulève contre le poète les indignations du monde commercial. Un marchand s'emporte, et avec cette plume qui d'ordinaire n'alligne que des chiffres, Mermet lui fait écrire des vers. C'est intitulé : *Le marchand au poète.* (2)

Tu dis dans tes longs vers que pour faire fortune,
Je vends en Écossais, et j'achète en Normand ;
Mais je m'engraisse et vis en bon marchand.
Et le rimeur, qui toujours importune,
Chez les autres fait le gourmand,
Et se nourrit chez lui de fiel et de rancune.
Il dort sur le latin, se morfond sur le grec,
Et nuit et jour, grand plagiaire,
Vole Boileau, dévalise Voltaire ;
Mais c'est en vain qu'il pille, il mange du pain sec.
Le Phénix du commerce attire et cherche à plaire ;
Mais c'est pour ennuyer, pour mordre ou pour mal faire
Que le Hibou du Pinde ouvre son large bec.

---

(1) *Ma Saberdache* V, 152.
(2) *Ma Saberdache*, V, 154.

Il faut rétablir la paix entre le marchand et le rimeur, et Mermet s'y emploie en leur adressant à tous deux les vers qui suivent: *Au poète et au marchand.* (1)

Pour terminer vos débats indécents,
Gras marchand, rimeur sec, sachez mes sentiments:
Mes avis valent bien les vôtres;
Et je connais depuis longtemps,
Les bons et les mauvais apôtres.
Si le rimeur est sec, ce n'est qu'à ses dépens:
Si le marchand est gras, c'est aux dépens des autres.

***

Cet esprit que Mermet dirige sur et contre tout, il fallait s'attendre qu'il l'exercerait un jour à propos de nous, et contre nous.

Ce Lyonnais, au tempérament méridionnal, et qui avait passé de la Sicile au Canada, n'aimait pas fort nos hivers vifs, nos neiges toujours blanches, et nos froids qui font grelotter. Il s'étonne encore de toutes ces particularités de vie et de costume que nécessite une pareille saison, et il raconte ses impressions et ses surprises. La pièce est intitulée: *Le Sicilien en Canada.* (2) C'est donc un soldat Sicilien qui regrette fort le soleil, les oranges et les grenades de son pays. Et à ces douceurs et enchantements du ciel de Sicile, il oppose les ennuis du climat canadien:

Où sont nos joyeuses vendanges?
Où sont nos fertiles moissons?
Où sont nos figues, nos oranges,
Nos grenades et nos citrons?

Dans ce climat rien ne nous vivifie:
J'y vois languir les bons humains.
Ah! si je n'y perds pas la vie,
J'y perdrai, contre mon envie,
Les oreilles, le nez, et les pieds et les mains.
Après la pluie, après la boue,
On voit blanchir les chemins;
Viennent bientôt les carosses sans roue,
Et certains fers qu'on surnomme patins.
On marche alors sur l'onde: ô merveille! ô prestige!

(1) *Ma Saberdache*, V, 185.
(2) Cf. *Le Spectateur*, 21 juin 1814. Cette pièce est datée de Kingston, 1 février 1814. *Ma Saberdache*, IV, 170.

On la traverse sans danger ;
Mais moi qui tremble à l'aspect d'un prodige,
J'y marche à petit pas du pied le plus léger,
Et... pouf!... je glisse, et je fais la culbute.
....

Et l'auteur trouve le moyen de se moquer des fourrures dont ici l'on s'enveloppe pour se préserver du froid.

Voyez ici ces femmes et ces filles
Qui dans leurs jolis bras portent des loups vivants :
Malgré leurs figures gentilles,
Sur leurs têtes je vois des renards menaçants.
Hélas ! on m'habille comme elles,
Et pour me mettre à leur façon,
Je suis, grâce aux modes nouvelles,
Chat par la tête, et par les mains ourson.
....

Et voilà comment Mermet détestait nos hivers, estimait bizarres nos mœurs boréales, et faisait de l'esprit sur nos plus légitimes et nécessaires habitudes.

Mais si Mermet ne pouvait sympathiser avec les neiges du Canada, il aimait beaucoup les Canadiens français. Il regrettait même que le sort de la guerre l'eut relégué à Kingston, dans le Haut-Canada ; aux Anglais tristes du Haut, il préfère les Canadiens gais du Bas, et, se risquant à jouer avec les mots, il dit en vers aimables comme il voudrait bien, quelque jour, et bientôt, descendre du Haut en Bas. (1)

Enfin je connais l'Amérique,
Et j'ai vu les deux Canadas ;
Je dis, sans craindre qu'on réplique,
Que le Haut vaut moins que le Bas.
D'un côté la noire tristesse
Offre l'image du trépas ;
De l'autre une pure allégresse
Fait du Haut distinguer le Bas.

Le matelot dans la tempête
Perché sur la cime des mâts,
Dit qu'il perdra bientôt la tête
S'il ne descend du haut en bas.

---

(1) Cf. *Ma Saberdache*, IV, 26.

Vois ce palais mis en poussière
Par le tonnerre et ses éclats ;
Et chante en gagnant la chaumière
Qu'on est moins sûr en Haut qu'en Bas.

Fuis le sommet d'une montagne,
Séjour horrible des frimas ;
Choisis la riante campagne
Et laisse le haut pour le bas.
Vois l'oiseau qui d'un vol rapide
Cherche à gagner les doux climats ;
Pour éviter le sol aride,
Vois-le voler du Haut en Bas.

Vois l'orme que, dans sa furie,
Le vent agite avec fracas ;
Son ombrage et l'herbe fleurie
Font au haut préférer le bas.
Les rameaux sentent la secousse
Qu'à ses pieds je ne ressens pas :
Étendu sur un lit de mousse,
Je plains le haut, j'aime le bas.

Si d'une étiquette à la mode
La loi règne dans un repas,
De la table, d'un air commode,
Laissez le haut, prenez le bas.
Là, frétillant sur votre chaise,
Livrez-vous aux plus doux ébats :
Buvez, et chantez à votre aise
Qu'on est en haut moins gai qu'en bas.

Mais c'est à Kingston que je rime.
Couronnez-vous, Dieu des combats ;
Et si tu me prends pour victime,
Pour le Haut je laisse le Bas.
Si cependant ta main propice
Sans m'immoler guide mes pas,
O Dieu ! j'attends de ta justice
D'aller bientôt du Haut en Bas.

Ces vers parurent dans *le Spectateur* du 30 septembre 1813, et Jacques Viger qui avait lui-même demandé à Pasteur qu'il les publiât, ajoutait à la pièce cette petite note accompagnée d'un distique qu'il signe du pseudonyme de *Mistigri* : « Malgré la

prévention flatteuse de l'auteur pour le Bas-Canada, il faut avouer néanmoins que le Haut ne lui cède pas en avantages ; car

Ces couplets ne prouvent-ils pas
Qu'on rime mieux en Haut qu'en Bas ?

***

L'influence littéraire de Mermet sur les rimeurs de 1813 s'est précisée et accentuée un jour qu'il prit part à une querelle où s'étaient engagés quelques écrivains du *Spectateur*. L'un d'eux était poète, ou du moins croyait l'être, et ne pouvait se retenir de publier dans les colonnes du journal des vers qu'il disait « extraits du Porte-feuille d'un Canadien ». Ce poète médiocre, qui n'osait signer sa production, n'était autre que Denis-Benjamin Viger, excellent député, à qui son intelligent patriotisme a depuis longtemps fait pardonner sa poésie. Mais les contemporains sont toujours ingrats, et ils se moquèrent, en vers et en prose, des couplets de Denis-Benjamin Viger. Et Denis-Benjamin Viger eut la maladresse de répondre à ces petits Despréaux qui s'attaquaient à son œuvre, et d'écrire pour se justifier de longues colonnes de prose et de vers. Ceci ne fit qu'envenimer la dispute.

Mermet avait trop de malice dans l'âme pour ne pas souhaiter se mêler au chœur des critiques, et n'y aller pas lui aussi de sa petite satire. Un jour donc, il envoie une épître à M. Pasteur, éditeur du journal, pour l'engager à ne publier plus les extraits du *Porte-feuille canadien*. (1)

Pasteur, j'aime ta prose ; elle est coulante et nette,
Elle est même au-dessus du style de gazette ;
Ingénu quelquefois, et plus souvent subtil,
Des grands événements tu nous montres le fil ;
Des gazetiers anglais qui nous peignent des songes
Tu sais adroitement colorer les mensonges.
. . . .
Il faut de l'art, Pasteur, dans le siècle où nous sommes,
Et l'art d'un nouvelliste est d'amuser les hommes.
J'admire un gazetier qui ne ment qu'à demi ;
Seul tu me parais tel ; et je suis ton ami.

Mais, dis-moi : quel est donc ce rimailleur moderne
Qui prétend nous berner, sans vouloir qu'on le berne ?
Ce faiseur de chansons, dont plus de la moitié

(1) *Le Spectateur*, 16 septembre 1813. *Ma Saberdache*, IV, 61.

Loin d'exciter la joie, inspire la pitié ?
Ce diseur de bons mots qui, quand on veut les lire,
Nous forcent à bâiller, loin de nous faire rire ?
. . . .
S'il est bon canadien, il est sans doute honnête,
Mais il est plus que fou s'il se croit bon poète ;
Et je crois qu'il plairait aux hommes comme à Dieu
S'il jetait, sans tarder, son porte-feuille au feu.

Est-ce un jeune avorton qui sorti du collège
Veut déjà des neuf Sœurs augmenter le cortège ;
Et qui, tout orgueilleux de jaser en latin,
Voudrait, comme Boileau, composer un Lutrin ?
. . . .
Serait-ce un bel-esprit, qui toujours incommode,
Est esprit pour lui seul, et se croit à la mode ?

« Non, me répondras-tu ; je crois avec raison
Que le grand porte-feuille est celui d'un Gascon,
D'un Français émigré que sur notre rivière
A conduit la fortune, ou plutôt la misère. »

—J'admire ton avis ; et du nom canadien
Je serai comme toi le généreux soutien ;
Mais il ne faut ici se moquer de personne ;
On puise de l'esprit aux bords de la Garonne :
Et soit dit entre nous, si je vois du talent,
Je vois de grands Gascons aux bords du Saint-Laurent.
. . . .

Puis Mermet en vient à l'objet plus particulier de son épître.

Cesse donc, ô Pasteur, de salir tes gazettes
Par de sottes chansons, et de tristes sornettes.
Pour exprimer du cœur les sentiments divers
La prose la plus simple est préférable aux vers.
Choisis de grands sujets : harangue l'Amérique ;
Peins-lui de son Congrès la fausse politique :
Montre-lui ses erreurs ; et dis-lui que la paix
Serait pour ses enfants le plus grand des bienfaits.
Du Corse usurpateur dévoile tous les crimes ;
De son ambition montre-nous les victimes :
Et quand tu cesseras de peindre ces horreurs,
Prends un sentier riant, parsème-le de fleurs.
Console-nous alors ; parle-nous d'harmonie,
Excite tous les cœurs à la philantropie.
. . . .

Mermet continue de donner des conseils à Pasteur jusqu'à ce qu'il conclue :

Qu'en lisant ta gazette, on dise que Pasteur
Pour le bonheur public est un adroit censeur ;
Et que les Canadiens prennent pour leur devise :
« D'aimer qui les unit, de fuir qui les divise. »
Avec plaisir alors, dans les camps de Kingston
Mars prêtera l'oreille aux doux chants d'Apollon.
....

Denis-Benjamin Viger eut cette fois le bon esprit de ne pas s'irriter des vers de Mermet ; il savait, d'ailleurs, comme tout Montréal, qui en pouvait être l'auteur. Il n'eut peut-être encore qu'un tort, celui d'y répondre par deux grandes colonnes d'alexandrins qui couvraient la quatrième page du *Spectateur*, sans rien ajouter à la gloire du poète. (1)

Mermet lui sut gré de sa bonne humeur, et quelques semaines après il couvrit à son tour toute la quatrième page du journal du *bon Pasteur* (2), pour persuader tous les écrivains de Montréal de s'embrasser dans une fraternelle accolade, et de faire la paix. C'est intitulé : *Capitulation.*

Amis, accordons-nous ; plus de méchant écrit ;
Terminons sans colère une lutte d'esprit.
Entre nous, bons Gaulois, faut-il qu'on s'assassine ?
Faut-il avant l'assaut faire sauter la mine ?
Les abeilles du Pinde, en nous offrant leur miel,
Veulent que du sarcasme on évite le fiel ;
Et leur bourdonnement nous marque la mesure
Qu'en prose comme en vers doit suivre la censure.

Puis Mermet prend à part, et l'un après l'autre, tous les critiques masqués du *Spectateur*, Mondor, Jean, Michel, Mistigri, Damis, C'est Moi, C'est encore Moi, et enfin Gigès qui n'est autre cette fois que ce Denis-Benjamin Viger, d'où venait tout le mal.

Gigès, venons au fait : nous rimons un peu trop,
Et de Pégase on doit ménager le galop.
Écoute mon conseil : Horace a des maximes ;
Mais Boileau, dans son art, veut le sens et les rimes.
Rimons peu ; rimons bien ; car rimer de travers
C'est engager la prose à critiquer les vers.

---

(1) *Le Spectateur*, 23 septembre 1813.
(2) *Le Spectateur*, 21 octobre 1813. *Ma Saberdache*, V, 137.

Et il termine en proposant à tous de capituler :

Aimables Canadiens, acceptez mon projet ;
La confiante harmonie en est le seul objet.
Dans la société qui s'instruit et s'amuse
Je me sens trop heureux de voir entrer ma Muse.
La colère jamais ne la fait pétiller ;
Mais, semblable à son sexe, elle aime à babiller.

Comme on le pense bien, il suffisait de ces paroles de paix pour donner à la guerre des rimeurs une recrudescence d'activité. Et l'on continua pendant quelques semaines encore à remplir le Parnasse du bruit de cette querelle.

***

Telle fut, parmi nous, du moins dans ses principales manifestations, l'œuvre littéraire de Joseph Mermet. Ajoutons que cette œuvre n'est pas enfermée tout entière dans les pièces que nous avons signalées, ni même dans celles que contient la *Saberdache*. Nous savons, par la correspondance de ce poète avec Jacques Viger (1), qu'il avait dans ses tiroirs deux recueils de vers, un *vieux* qui datait de 1796 et un *nouveau*. Ces recueils circulaient à Montréal sous le manteau, le vieux du moins, car le nouveau avait été confié au docteur Boidin, de Montréal, lequel avait l'ordre précis de ne le remettre à personne. Aussi bien, enfermait-il des vers, et même certains poèmes héroï-comiques qui scandalisaient fort Jacques Viger lui-même.

Nous nous consolons un peu, en nous plaçant au point de vue spécial où nous étudions Mermet, de la perte ou de la disparition de ces recueils, puisque ces ouvrages de Mermet, composés en dehors des frontières et de l'influence canadiennes, ne se pourraient immédiatement rattacher à l'histoire de notre littérature.

Mermet a probablement continué à rimer en France, où il repassa en 1816. Il n'avait pas voulu accepter, malgré les conseils de ses amis, au nombre desquels il comptait alors Mgr Plessis, le petit domaine que le gouvernement anglais avait offert, après la guerre, à tous les soldats des régiments de Watteville et de Meuron qui voudraient rester au pays. La restauration des Bourbons attirait là-bas ce légitimiste qui espérait avoir part aux récompenses et aux largesses des nouveaux maîtres de la France. Mais Mermet fut bientôt confondu dans la foule des solliciteurs,

(1) Cf. *Ma Saberdache*, IV, 59 et suiv. *passim*.

et après avoir obtenu seulement la croix de Saint-Louis, qui ne pouvait guère enfler son budget, il s'en alla vivre pauvrement à Marseille, où il regrettait vivement de n'être pas resté au Canada. C'est de là qu'il adressait à Mgr Plessis, en 1820, une longue épître en vers où apparaissent sa désillusion et sa tristesse. (1)

***

Si Mermet n'a pas voulu mourir sur cette terre canadienne où il a utilement et joyeusement chanté, il mérite, certes, que son nom soit inscrit dans l'histoire des origines de notre poésie.

Non pas que ses œuvres portent la marque d'une grande perfection artistique. Elles sont plutôt, d'ordinaire, un peu négligées. Mermet le savait bien lui-même, et il explique un jour à son ami Viger comment un homme qui possède aussi bien que lui l'art poétique peut parfois rimer si mal. « C'est, dit-il, que cet homme ne se défie pas assez de sa facilité à entasser vers sur vers ; c'est qu'il s'admire lui-même, au lieu de se corriger, c'est qu'il ne lit ses productions qu'à ceux qui le flattent ; ... c'est, en un mot, qu'il connaît les préceptes et ne s'y soumet pas. » Il prétend, d'ailleurs, qu'un poète est aussi jaloux de sa liberté qu'un Bas-Canadien, et il défie les Écossais les plus impertinents, les Anglais les plus fiers, et les Allemands les plus hautains de jamais publier sur le Parnasse un seul article de la loi martiale. (2)

Mais si imparfaite que soit la poésie de Mermet, elle ne laisse pas de jaillir souvent d'une bonne inspiration, et de nous intéresser encore aujourd'hui. Elle a communiqué à notre poésie patriotique de 1812, une vigueur nouvelle, et plus de grâce et d'élan. Elle a aussi continué, par quelques-unes de ses meilleures productions, cette littérature spirituelle et finement railleuse que Joseph Quesnel avait si longtemps pratiquée.

Et s'il était permis de comparer les petites choses à d'autres qui sont plus grandes, nous pourrions dire que tous deux, Quesnel et Mermet, ont fait pour la littérature canadienne, ce qu'au commencement du XVIe siècle avait fait Clément Marot pour la littérature française. Ils y ont introduit l'esprit. Non pas qu'ils l'aient ici créé : l'esprit n'est jamais à créer là où se sont succédées des générations de Gaulois ; mais ils l'ont fait jaillir plus

---

(1) Voir *Mgr Plessis*, par l'abbé Ferland, dans le *Foyer canadien*, I, 258-262, et 315.
(2) *Ma Saberdache*, IV, 132. Lettre du 2 avril 1814.

vivement, et ils l'ont fait circuler dans notre poésie d'un flot plus dru et plus abondant. Et cela vaut bien la peine qu'on le remarque puisque nos poètes canadiens se sont, en général, peu avisés de se laisser entraîner à ce courant facile, clair et léger. La satire eut bien chez nous ses poètes et ses victimes, mais la satire est une forme bien spéciale de l'esprit ; elle suppose l'esprit, mais pas toujours le meilleur ; elle n'en est pas la fleur la plus exquise, ni surtout la plus aimable. Il est trop rare que celui à qui on la destine puisse la cueillir sans se blesser. Or, nous l'avons pu observer, si la satire laisse parfois apparaître son dard à travers les poèmes de Quesnel et de Mermet, elle se lasse vite de piquer vivement l'épiderme d'autrui ; l'esprit gaulois, l'esprit qui s'allume et pétille pour le seul plaisir de briller et d'amuser, reprend bientôt toute sa place et tous ses droits, et c'est lui surtout qui inspire ces vers plaisants, ces épîtres badines, ces dialogues rimés, ces impromptus inoffensifs qui firent tant rire nos pères, et qui valurent à Quesnel et à Mermet la meilleure part de leurs succès. Si la tradition qu'auraient pu créer ici ces deux poètes n'a pas été aussi assidûment reprise et continuée, cela vient sans doute de ce que nos âmes n'ont plus au même degré que l'âme française le don de s'étourdir dans la gaieté et de se répandre en joyeux propos. Nous sommes devenus plus graves, plus rêveurs, plus profondément passionnés peut-être, et mélancoliques à de certaines heures, comme il convient à des gens du Nord. Et dès lors, il était naturel que l'histoire de la poésie canadienne fut surtout écrite par de tendres lamartiniens comme le doux Joseph Lenoir, par des patriotes émus et ardents comme Garneau et Crémazie, par des rhéteurs grandiloquents, comme MM. Fréchette et Chapman, par des tourmentés et des attristés comme M. Émile Nelligan, par un Théocrite méditatif, amant éperdu de nos agrestes paysages, par une âme tour à tour mystique et pastorale comme celle de M. Pamphile LeMay.

Mais ceci même nous est peut-être un autre et puissant motif de ne pas laisser périr ici la mémoire de Quesnel et de Mermet, et de leur être reconnaissants pour ce qu'ils ont, chez nous, pratiqué un genre, une sorte de poésie que nous n'aurions pu comme eux cultiver, et pour ce qu'ils ont donc enrichi et fait briller nos lettres canadiennes d'une œuvre rare et précieuse.

CAMILLE ROY, p^tre^.

DEUX CHANSONS CANADIENNES

On a dit que le peuple français prenait prétexte de tout pour chanter. En cela, nous sommes bien français. Les chansonniers sont nombreux dans nos campagnes ; ils l'étaient plus encore autrefois, car, ici comme là-bas peut-être, les bonnes habitudes se perdent. Jadis, chaque village avait son poète, et à propos du moindre événement les chansons égrenaient leurs notes, joyeuses ou tristes. Rondes, romances, complaintes, épithalames, il y en avait sur tous les tons et pour tous les goûts.

Lors des événements de 37-38, les chansonniers populaires firent preuve, paraît-il, d'une fécondité remarquable.... Les révolutions font éclore tous les talents ! De tous les chants qui virent alors le jour, la plupart sont oubliés aujourd'hui. J'ai pu cependant en recueillir deux, qui, je pense, n'ont jamais été publiés. Mon père me les a chantés. Le premier est une complainte, composée à l'occasion du départ des exilés de 37-38 ; l'autre, une chanson sur l'évasion d'un prisonnier patriote.

« La complainte, me dit mon père, je l'entendis chanter pour la première fois — j'étais alors enfant — par un voisin qui longeait un ravin sur la ferme de mon père, et ces notes tristes et plaintives m'avaient ému ; la chanson, on la chantait à pleine tête, en plein champ, en s'accompagnant du bruit de la pierre à aiguiser sur la faux, et l'on se vengeait ainsi des policiers. »

LE DÉPART DES EXILÉS

Adieu ! Adieu ! De la cloche sonore
Le tintement annonce le départ.
Adieu ! Adieu ! Nous espérons encore
De vous revoir ici ou quelque part.
Chers compagnons des jours de notre enfance,
Nous vous quittons en vous serrant la main,
Le cœur navré, plein de reconnaissance.
Adieu ! Adieu ! Pensez à nous demain.

— Vous allez où? — Dans une île lointaine.
— Pour bien du temps? Nous ne le savons pas.
— Qu'y ferez-vous? — Nous subirons la peine
D'être en pays où vivent les forçats.
Nous ne savons tout ce qu'il faut attendre
Dans ce recoin, terreur du genre humain;
Mais nous savons toujours qu'il faut s'y rendre.
Adieu! Adieu! Pensez à nous demain.

— Pauvres proscrits! Que leur sort est funeste!
Leur bras vengeur de chaînes est chargé.
L'exil! l'exil, voilà ce qui leur reste
De leurs efforts pour notre liberté.
Oh! Roi des rois, adoucis leurs misères;
Ils étaient purs: veille sur leur destin.
Prends pitié d'eux; ils sont toujours nos frères....
Adieu! Adieu! Qu'ils reviennent demain.

L'ÉVASION DU PRISONNIER

Il y a dans notre ville,
Digue dindaine,
Beaucoup de gueux renippés,
Digue dindé,
Beaucoup de gueux renippés. (bis)

Il y en a de tout' sorte,
Digue dindaine,
Et de toute renommée
Digue dindé,
Et de toute renommée. (bis)

Il s'y trouve un pauvre sire,
Digue dindaine,
Qui marche-z-à quatre pieds,
Digue dindé,
Qui marche-z-à quatre pieds. (bis)

L'un est un *ours* (1) très vorace,
Digue dindaine,
L'autre un tigre *déchaîné*, (1)
Digue dindé,
L'autre un tigre déchaîné. (bis)

(1) Ces mots rappelaient, dit-on, les noms de ceux qui avaient été mêlés à cette aventure.

L'un ne respir' que la corde,
Digue dindaine,
L'autre voudrait étrangler,
Digue dindé,
L'autre voudrait étrangler. (bis)

Ils avaient une victime,
Digue dindaine,
Mais elle s'est échappée,
Digue dindé,
Mais elle s'est échappée. (bis)

Tous deux en versent des larmes,
Digue dindaine,
Ils en sont bien affligés,
Digue dindé,
Ils en sont bien affligés. (bis)

Nous leur conseillons de prendre,
Digue dindaine,
A sa place un autre huissier,
Digue dindé,
A sa place un autre *huissier*. (1)

A. RIVARD.

La prononciation du latin.—Dans une brochure (*la Prononciation internationale du latin au XXe siècle*) extraite des *Atti del Congresso internazionale di scienze storiche*, 1903, M. Alcide Massé avait demandé que, par une entente internationale, « tous les enfants qui apprennent le latin, dans les divers pays, soient habitués à le prononcer de la même manière ». Cette proposition a fait l'objet d'un vœu, que le Congrès international des sciences historiques tenu à Rome en 1903, a adopté. On a remis à l'étude pour le prochain Congrès une autre proposition de M. Massé qui voudrait qu'on choisisse comme prononciation internationale du latin, la prononciation du temps de Constantin plutôt que celle du temps de Térence. « Il s'agit surtout de savoir, dit la *Revue de philologie française* (3e trimestre, 1906, p. 237) : 1o si on ne se contentera pas de l'accent d'intensité, sans chercher à rétablir l'accent musical, si étranger à nos habitudes ; 2o si on ne se bornera pas à rectifier le timbre des voyelles au lieu d'essayer d'en faire sentir aussi la quantité. »

Un titre en vogue.—Nous avons rendu compte des *Impressions d'un passant* de M. l'abbé V.-A. Huard. Vient de paraître, à Paris, un volume artistique et luxueux, qui porte aussi ce titre : *Impressions d'un passant*, par M. Léon Monnier.

(1) Voir note précédente.

LES NOMS POPULAIRES DE QUELQUES PLANTES CANADIENNES

Les Quenouilles.—Il s'agit d'une de nos plantes indigènes. Les botanistes lui ont donné le nom de *Typha latifolia*, et elle pousse à profusion partout où il y a des fossés à eau stagnante. Au Canada, on l'appelle indifféremment, suivant les régions, *quenouilles, roseau, jonc, matelas.*

Son inflorescence a vraiment grand air, insérée qu'elle se trouve au sommet d'une tige longue de cinq à six pieds, et enveloppée à sa base d'une touffe serrée de feuilles allongées, ensiformes, d'un vert intense. C'est un gros cylindre brun, compacte et duveteux, se désagrégeant spontanément à maturité, et dont la bourre peut servir à remplir les matelas et les oreillers. De là le nom de *matelas* sous lequel nos gens désignent assez souvent cette plante.

En France, on l'appelle plus généralement *massette*, ou encore *matelasse, masse-à-bedeau, roseau-de-la-Passion*, etc.

D'après le « Cosmos », les tiges élégantes et fortes des *typhas*, surmontées de leurs larges épis cylindriques, auraient donné l'idée de ces masses qu'on porte, par honneur, devant certains dignitaires. Il faudrait en dire autant du sceptre des rois, qui ne serait lui-même qu'une tige de *typha* interprétée, tout comme la fleur de lis des armes de France est, à vrai dire, une fleur d'iris modifiée par les artistes du blason.

Donc, la masse qui s'avance pompeusement en tête des facultés universitaires, celle qui, solennellement installée sur la table du secrétaire, préside avec tant de calme aux délibérations de nos assemblées législatives, le sceptre des rois, celui, plus discret, des appariteurs, la verge-noire, jusqu'à la verge du bedeau de nos églises, tous ces symboles du pouvoir dérivent d'une plante bien modeste, qui était certainement loin de s'attendre à un tel honneur.

Il suffirait d'y penser, pour retrouver dans cette humble origine un emblème frappant de la caducité des honneurs

terrestres, merveilleusement rehaussée cependant par le rapprochement qu'on en peut faire avec l'un des plus dramatiques épisodes de la Passion. Car c'est encore une tige de *typha* que l'on met entre les mains du Sauveur dans la sanglante scène de l'*Ecce Homo*.

La Bourdaine.—L'arbrisseau auquel on donne au Canada le nom de *bourdaine* croît en abondance dans tous les coins de la province, surtout dans les sols bas et humides. Ses petits fruits, bleu foncé, sont très recherchés des enfants, à cause de leur saveur à la fois fraîche et sucrée. Dans quelques paroisses, d'après Provancher et Moyen, on les appelle *alises*. Ailleurs, dans la région de Chicoutimi, on leur donne le nom de *lianes*, par allusion, sans doute, à l'usage qu'on en fait pour lier les gerbes.

L'abbé Provancher mentionne deux variétés de bourdaine, différenciées l'une de l'autre à peu près exclusivement par les contours de leurs feuilles. De son côté, M. l'abbé Jutras, dans des notes manuscrites qu'il a bien voulu nous communiquer, distingue la bourdaine du *bleuassin* qui, dit-il, lui ressemble beaucoup. Or, d'après la description qu'il en donne, le bleuassin de la Baie-du-Febvre est tout simplement notre véritable bourdaine (*Viburnum nudum*), tandis que ce qu'on appelle bourdaine dans les Bois-Francs est plutôt un autre arbuste, beaucoup plus court que le premier. Le défaut de renseignements ne nous permet pas de classer cette dernière plante.

Les deux noms vulgaires, bourdaine et alises, se retrouvent en France, et ils ont dû être donnés à notre arbrisseau indigène par les premiers colons à raison d'une ressemblance plus ou moins apparente avec la bourdaine et les alises de France. Cette fois, la dénomination n'a pas été heureuse.

La bourdaine ou bourgène française est le fruit d'un nerprun, arbuste de la famille des rhamnées, dont l'unique utilité était, autrefois, de fournir un charbon employé dans la fabrication de la poudre. Le fruit noir du nerprun (noire prune) est un purgatif violent; on s'en sert dans la médecine vétérinaire. On en tire encore plusieurs couleurs fines, employées en peinture. Par conséquent, la bourdaine française ne ressemble guère à la nôtre, cette dernière étant classée dans la famille des caprifoliacées, genre viorne. (1)

---

(1) Le Frère Sagard ne parle pas de la bourdaine dans l'énumération qu'il donne des plantes du Canada. Mais, chose curieuse, Charlevoix, qui a vécu si

Quand au nom *alises*, il est tout aussi mal choisi. L'alisier appartient à la famille des rosacées. C'est un arbrisseau épineux à fruit petit, rouge, aigrelet. Il n'a donc aucune analogie avec la bourdaine canadienne. On peut en dire autant du nom de *liane*, puisque ce dernier sert à désigner un groupe de plantes grimpantes ou sarmenteuses qui croissent exclusivement dans les forêts de l'Amérique tropicale et de l'Afrique.

Nos ancêtres étaient nécessairement de pauvres botanistes, et, pour cette raison, ils ont donné à plusieurs de nos plantes les noms des plantes de leur pays qui, dans leur opinion, leur ressemblaient le plus. Il n'y a pas lieu de se scandaliser s'ils ont ainsi commis quelques erreurs. D'ailleurs, en un bon nombre de circonstances, il ont été très heureux, et les noms qu'ils ont donnés, par analogie avec les plantes de France, étaient bien choisis ; il sont restés.

C. LAFLAMME, p[tre]

---

longtemps en France après avoir beaucoup voyagé en Canada, et qui, par suite, devait mieux connaitre, donne à notre bourdaine le nom de bourgène du Canada, par analogie supposée avec la bourgène de France. Comment a-t-il pu confondre deux plantes si différentes l'une de l'autre? Cela ne s'explique guère, à moins de supposer qu'il ne les ait jamais vues, ce qui d'ailleurs est certainement le cas pour plusieurs des plantes qu'il décrit dans son ouvrage. Au surplus, presque toutes les descriptions des plantes canadiennes qu'on trouve dans l'histoire du savant jésuite ne sont que des reproductions, littérales ou peu s'en faut, des descriptions et des gravures publiées par Cornuti, plus d'un siècle auparavant. Il traduit du latin, voilà à peu près tout, et, ce qui est plus étrange, il semble avoir parfois oublié de le dire.

LIVRES ET REVUES

(CANADIANA)

Nous avons lu, dans *le Petit Méridional*, de Montpellier (25 septembre), un résumé des revues étrangères, où l'on commence par celles du Canada. « Notre langue, dit l'auteur, est toujours très en honneur dans cette ancienne colonie française. Il est bon qu'on sache que le Canada est un très vif foyer de production littéraire française... Le Canada entend conserver à jamais la langue française, en dépit des menées et des rages sourdes du parti intellectuel britannique. N'oublions pas que, pour aider à cette pérennité de la langue française, au Canada, il existe dans ce pays de nombreux journaux, revues et magazines français. Les poètes locaux chantent, dans notre langue, le fleuve Saint-Laurent, comme les nôtres chantent la Seine, la Loire et le Rhône. »

Le *Journal des Débats* (27 septembre) et *le Petit Méridional* (28 septembre), dans les notes qu'ils ont consacrés au XVe Congrès International des Américanistes, tenu à Québec, ont appuyé surtout sur les travaux se rapportant à la langue et aux traditions françaises au Canada.

Lu dans *l'Express* (Le Mans, 28 septembre), la note suivante sur le Congrès pédagogique de Trois-Rivières et sur le discours que l'honorable M. B. de la Bruère, surintendant de l'Instruction publique, y prononça :

« M. Boucher de la Bruère, surintendant de l'Instruction publique dans la province de Québec, au Canada, vient de présider, avec l'évêque du diocèse des Trois-Rivières, un congrès pédagogique auquel il avait convié toutes les institutrices de la région, chargées là-bas de l'éducation des garçons comme de celle des filles.

« Ce nombreux personnel avait reçu l'hospitalité dans un antique monastère d'Ursulines, qui est lui-même un foyer d'éducation chrétienne. Et le gouvernement payait les frais du congrès.

Dans l'admirable discours par lequel le surintendant en fit l'ouverture, on trouve le fidèle et très intéressant écho des nobles sentiments et des principes solides qui faisaient la force et la gloire de la vieille race française, et qui se sont conservés au Canada à l'abri de la contagion maçonnique et révolutionnaire. C'est une belle leçon pour nous que cet accord de l'Eglise, du gouvernement et de la famille pour élever dans l'amour de Dieu et de la patrie et dans le souvenir de la France les jeunes générations de cet heureux pays. »

Dans *l'Union catholique*, de Rodez (30 août), lettre intéressante de M. Paul Esquirol, curé de Saint-Léon du Lac-du-Brochet, sur *l'Ouest canadien* et spécialement sur Saint-Léon où il engage les Aveyronnais à se rendre.

M. P. Legendre résume, dans *le Phare de la Loire*, de Nantes, (28 septembre, *Choses et Gens Au Canada*), un rapport, riche de faits, de chiffres et de renseignements, où M. Kleczkowski, consul général de France, montre « la progression constante du commerce extérieur du Canada ».

Dans la *Revue catholique des Institutions et du Droit*, de Lyon, (numéro de septembre), un article de longue haleine de Dom Paul Benoit, intitulé : *La paroisse canadienne-française*. L'auteur étudie la nature, la formation et le développement de la paroisse canadienne, il nous dit les périls qui la menacent et l'avenir qui l'attend. « La race canadienne-française d'Amérique est au début de sa mission, plutôt que d'être à la veille de disparaître », et la paroisse canadienne-française est « la cellule-mère et la matrice où se forme une race d'un immense avenir, la terre de Gessem, où le peuple de Dieu se multiplie pour conserver à lui-même et à toute l'Amérique du Nord, le salut, c'est-à-dire, la vie catholique et la civilisation supérieure dont cette vie est la source. »

Le Trifluvien (j'aimerais mieux : *le Trois-Rivièrais*) du 9 octobre se plaint justement que la Compagnie du Chemin de fer canadien du Pacifique ait placé à la gare de Trois-Rivières un

écriteau anglais: *Three-Rivers.* Le nom de *Grand'Mère* sera-t-il aussi traduit? deviendra-il *Grand Mother?* demande *le Trifluvien.*

Le Conseil de ville de Trois-Rivières a prié la Compagnie du chemin de fer de remplacer *Three Rivers* par *Trois-Rivières.*

Sous le titre *Notre langue maternelle,* M. Benjamin Sulte publie dans le Trifluvien du 9 octobre une série de citations empruntées à des auteurs français sur le français parlé au Canada, et déjà reproduites dans le *Bulletin.* M. Sulte fait suivre ces citations de quelques définitions, dont plusieurs ne sont pas exactes. «*Patois,* dit M. Sulte, idiome corrompu; mots qui ne sont pas dans le dictionnaire.» Les mots qui ne se trouvent pas dans les dictionnaires ne sont pas tous patois, et le patois n'est pas un idiome corrompu; nous l'avons déjà démontré.

Le Journal des Débats du 1er octobre publiait un petit article intitulé *Au Canada,* et qui lui a été envoyé de Montréal. Le journal parisien apprenait à ses lecteurs que «le Comité d'organisation des fêtes du troisième centenaire de la fondation de Québec fonctionne maintenant sous le titre d'*Ordre seigneurial,* en souvenir du Comité fondé en 1661, par ordre de Louis XIV, dans les bureaux de *l'Indépendant* à Québec»... que «le corps dit: *Ancient and honourable artillery of Massachusetts*» devait assister à une réunion de ce Comité, le 3 octobre.... que «l'on démolit en ce moment la prison de Québec»... etc.

Ces grands journaux de Paris sont parfois amusants.

M. Jules Fournier ayant écrit «qu'il n'y a pas de littérature canadienne-française», M. Ch. ab der Halden lui répond que la littérature canadienne est encore frêle, qu'elle a beaucoup à faire, qu'elle n'a pas donné sa mesure, mais qu'elle existe. (*Revue Canadienne,* 1er octobre, p. 315.) En parlant des avantages et des dangers de la critique, «ne nous dissimulons, dit-il, que la Société du Parler français n'est pas seulement un cercle d'études philologiques, mais que la critique y sera fatalement en honneur. J'ai lu certaines études de M. l'abbé Camille Roy qui annoncent un maître, et qui sont d'un homme à la fois aimable et sensé.» ADJ. RIVARD.

A lire dans *la Revue du Pays d'Aleth* (sept. 1906) un assez long article intitulé: «Encore à propos de la date de Naissance et du Pays natal de Jacques-Cartier», où l'auteur, M. Félix du

Bois S[t]-Sévrin, traite, après M. Louis Tiercelin, (1) certaines questions relatives au Découvreur du Canada. Nous n'en noterons que deux.

Jusqu'ici, il semblait admis que Jacques Cartier était né en 1491. M. Jouon des Longrais n'avait-il pas trouvé, dans les registres de la juridiction de S[t]-Malo, que Cartier avait 56 ans le 2 janvier 1548- 60 ans, le 23 décembre 1551—64 ans, le 6 juin 1556 ? « Ces déclarations qui concordent entre elles, disait M. Jouon, mettent la naissance du Découvreur en 1491, entre le 7 juin et le 23 décembre de cette année. » « Oui, répond M. du Bois S[t]-Sévrin, si l'on suppose que les chiffres marquent l'âge de Cartier, indiquent le nombre des années de sa vie écoulées et complètes. Mais, si, comme c'est très possible, comme cela avait souvent lieu à cette époque, si ces chiffres veulent dire seulement qu'aux dates marquées, Cartier était dans sa 56[e], sa 60[e] et sa 64[e] année; alors il faut retarder sa naissance d'un an et la mettre en 1492. » Et comme l'auteur ne peut dire «lequel des deux systèmes de computation on a suivi en donnant ces chiffres», il en conclut, que «le plus sûr moyen (jusqu'à nouvelle découverte) est de placer la naissance de Cartier en 1491 ou 1492, entre le 7 juin et le 23 décembre».

M. Tiercelin disait dans son article: «Faute de savoir que la qualification de «noble homme» n'exprimait pas la noblesse, —au contraire—plusieurs écrivains ont affirmé que Jacques Cartier avait reçu des lettres d'annoblissement.» Contrairement à M. Tiercelin, M. du Bois St-Sévrin pense que «noble homme» est un terme honorifique et pour le prouver il cite l'article III de l'ordonnance royale du 15 mai 1703: «Tout homme qui dans un seul acte, aura pris la qualité de Noble homme, d'écuyer ou de Chevalier induement, devant un notaire ou autre personne publique, sera assignée à trois mois pour se justifier.» «Ainsi donc, ajoute M. du Bois St-Sévrin, si la qualité de Noble homme était considérée comme un titre de noblesse au commencement du XVIII[e] siècle, elle l'était bien davantage au milieu du XVI[e] siècle.»

Pour le reste nous renvoyons le lecteur à l'article lui-même: pour nous, Canadiens, rien de ce qui touche à la vie du Découvreur du Canada ne saurait nous laisser indifférents.

A. G.

---

(1) *L'Hermine*: Ce qu'on sait de Jacques-Cartier (juillet 1905).

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(Suite)

Bûcher (*bųcé*) **v. intr.**

|| Abattre du bois, couper du bois, travailler à la coupe du bois. *Ex.*: Il *bûche* pour M. X. — il coupe du bois pour M. X.

Fr. *Coupe* se dit particulièrement de l'action de couper du bois sur pied, Acad. — *Bûcher*, v. tr.: travailler (le bois) à coups de hache, et spécialt, dégrossir (une pièce de charpente), Darm. *Bûcher* est aussi fr., mais pop., dans le sens de battre, frapper avec force, et de travailler fort, Id.

Vx-fr. *Buschier, buchier*: faire des bûches, couper du bois, Bos.

Dial. Dans le centre de la France, *bûcher*: travailler dans le bois, abattre du bois: Cet ouvrier *bûche* pour un tel, Jaubert. Dans les parlers picards et saintongeois, *bûcher* a le même sens, Corblet, Éveillé.

Bûcheur (*bucœ:r*), **bûcheux** (*bucœ́*) **s. m.**

1° || Bûcheron.

2° || Travailleur acharné, fort ouvrier.

Dial. *Bûcheur*, pour travailleur acharné, appartient au langage populaire commun, en France, Guérin, Lar. — *Bûcheux* se dit dans le centre de la France, Guérin, et dans la Normandie, Delboulle, de celui qui abat beaucoup de besogne.

Butin (*butẽ*) **s. m.**

1° || Effets (en général), marchandise quelconque. *Ex.*: C'est *du bon butin*, l'étoffe que je vous vends là — c'est de la bonne marchandise, c'est de la bonne étoffe.

Fr.-can. On dira de même: « C'est *du bon butin* », en parlant d'un cheval, c.-à-d., c'est un bon cheval; en parlant d'un homme, d'une femme, c.-à-d., c'est un bien brave homme, c'est une excellente femme, c'est une bonne personne. — On emploie aussi, dit Clapin, *butin* pour désigner des aliments, des provisions: « Il en faudra, du *butin*, pour nourrir tout c'monde-là. »

FR. *Butin* s'entend surtout de ce qu'on recueille comme profit de la victoire, DARM.

DIAL. *Butin* s'emploie comme au Canada, dans la Lorraine, *Écho de la Semaine*, Nº du 22 mai 1892, p. 533.

2º || Ensemble des effets, du mobilier appartenant à un individu. *Ex.*: Prenez votre *butin* et allez-vous en. — Je l'ai mis dehors avec tout son *butin*.

DIAL. *Butin*, avec ce sens, appartient aux parlers normands, MOISY, ROBIN, MAZE, à ceux de Chatenois, VAUTHERIN, et du centre de la France, JAUBERT.

3º || Linge, vêtements. *Ex.*: As-tu serré ton *butin* des dimanches? — As-tu serré tes habits du dimanche? — Il a mouillé son *butin* = ses habits.

DIAL. *Butin*, m. s., dans le Berry, LAPAIRE.

FR. MÉRIMÉE fait dire à un sergent à qui son colonel propose de partir pour l'Algérie: « Ai-je le temps d'aller chercher mon *butin*? » *Don Quichotte*, proverbe.

Butte (une) (*un*, var. *œ·n*, *è·n*, *à·n but*) loc.

|| Une grande quantité, beaucoup. *Ex.*: Y a-t-il des cerises, cette année? Y en a *une butte* = Il y en a beaucoup. Je suis plus fort que lui *une butte* = je suis beaucoup plus fort que lui.

Button (*bu·tõ*) s. m.

|| Butte, petite éminence de terre.

FR.-CAN. *Le Button*, *Saint-Paul-du-Button*, nom d'endroit.

Bicycle (*bisik*, var. *bèzig*) s. m.

|| Bicyclette.

FR. *Bicycle*: vélocipède à deux roues, l'une grande et l'autre petite. *Bicyclette*: vélocipède à deux roues d'égale grandeur, L. et F.

Ça (*sa*) pron.

1º || Il (pris absolument). *Ex.*: *Ça* gèle = il gèle. — *Ça* neige fort = il neige beaucoup.

DIAL. *Ça* est employé pour *il* dans le centre de la France, JAUBERT, dans le Poitou, FAVRE, dans la Bresse Louhannaise, GUILLEMAUT.

2º || Cette personne, ces personnes. *Ex.*: *Ça* ne connaît rien et *ça* veut commander tout le monde. — *Ça* n'a pas de quoi manger. — Quand le père donne un ordre à ses enfants, *ça* passe dret = ils passent droit.

FR. En français, *ça* s'emploie familièrement et le plus souvent avec une intention de mépris ou d'ironie pour signifier *cette personne-là*: «Les enfants, ça résiste, ça dit non, ça a sa petite volonté», LAROUSSE.

DIAL. «...Ces filles-là, c'est le diable à entretenir; *ça* qu'a envie de tout: *ça* qu'a besoin de tout. Et je vous demande sus queu ton qu'*ça* se met au jour d'aujourd'hui. Il airait fallu vès cela de not' temps.» LALLEMAN, *Le rendez-vous du départ*, p. 80, MOISY.

3° || Cela, cette chose, une action ou un effet. *Ex.*: *Ça* glisse = le terrain est glissant. *Ça* coule = le liquide s'écoule.— *Ça* presse = la chose presse.

FR. *Ça* se dit dans le langage familier et sert à indiquer ou un objet simple comme quand on dit: «Aimez-vous *ça*? Prenez *ça*»; ou une action entière, comme dans ces sortes de phrases: «*Ça* va vous surprendre. Allez voir *ça*.» BESCHERELLE.

DIAL. et POP. Ces manières de dire: *Ça glisse, ça coule, ça presse*, sont communes aux parlers du centre de la France, JAUBERT.— *Ça* entre du reste dans une foule de locutions du langage populaire commun de la France: *Pas de ça*, je ne veux pas que cela soit ainsi. *Comme ça*, ainsi, de cette façon: «Où allez-vous comme ça? Comme ça, il n'a pas voulu venir?» *Comme ça. Comme ci comme ça. Quoique ça, malgré cela.* (Cette locution populaire est tout à fait vicieuse, LAROUSSE). *C'est ça*, formule d'approbation: «C'est ça, vous avez raison.» Et par ironie: «*C'est ça*, ne vous gênez pas, faites comme si vous étiez chez vous.» *C'est toujours ça*, c'est toujours quelque chose, à défaut de mieux. *Avec ça que...*, comme si... «Avec ça que je m'amuse!» Toutes ces expressions populaires se retrouvent en France.

4° || *Ça y est-i*? = Est-ce convenu, prêt?— *Ça y est* = c'est convenu, c'est prêt.

DIAL. Le picard se sert de ces mêmes locutions, CORBLET.

Cabale (*kàbàl*) s. f.

|| Propagande, *spect* propagande politique.— *Ex.*: Il fait de la *cabale* = il fait de la propagande politique, il visite les électeurs dans l'intérêt d'un candidat.

FR. *Cabale*: menées secrètes de gens qui s'entendent pour un même dessein, LITTRÉ; association de plusieurs personnes

ayant un même dessein et travaillant à le réaliser par des pratiques secrètes. Se prend en mauvaise part, BESCHERELLE.

Cabaler (*kàbàlé*) v. tr. et intr.

1° v. tr. || Solliciter quelqu'un, chercher à le gagner à la cause d'un candidat. *Ex.*: Il l'a assez *cabalé* qu'il a fini par le faire voter pour lui.

2° v. intr. || Chercher à obtenir des suffrages en faveur d'un candidat ou d'une cause, faire de la propagande. *Ex.*: A la dernière élection, j'ai *cabalé* pour un tel = je cherchais à obtenir des suffrages pour lui.- J'ai *cabalé* en grand = j'ai fait beaucoup de propagande.

FR. *Cabaler*, v. intr.: faire une cabale, c.-à-d., s'associer secrètement dans un mauvais dessein avec d'autres personnes.

Cabaleur (*kàbàlœ:r*), **cabaleux** (*kàbàlœ*) s. m.

|| Celui qui fait de la propagande à domicile, en temps d'élection, celui qui cabale. (V. ce mot.) *Ex.*: C'est un de mes meilleurs *cabaleurs* = c'est un de ceux qui réussissent le mieux dans la propagande électorale.

DIAL. Dans le centre de la France, *cabaleux* a le sens français de cabaleur, JAUBERT.

Cabane à sucre (*kàbàn a suk*) s. f.

|| Maisonnette dans laquelle se fabrique le sucre d'érable.

Cabane (*kàbàn*) s. f.

|| Étal de bouchers, de fruitiers, etc.

Cabané (*kàbàné*) adj.

|| Enfoncé, creux. *Ex.*: Il a les yeux *cabanés* = il a les yeux creux.

Cabaneau (*kàbànó*) s. m.

|| Petit placard, petite armoire pratiquée de manière à ne pas faire saillie, le plus souvent dans un mur, entre le plancher des mansardes et le comble, sous un escalier, une fenêtre.

FR. *Cabanot* = petite cabane, vx, DARM. *Cabanon* = cachot obscur, BESCHERELLE.

FR.-CAN. On dit aussi *cavreau*.

Cabaner (*kàbàné*) v. intr.

|| Arrêter pour le repos de la nuit (se dit des voyageurs).

LE COMITÉ DU BULLETIN.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Veuillez donc dire dans le *Bulletin* comment on peut traduire en français : *to spare one something*, comme dans la phrase : *Spare us any remarks of yours*

To spare one something, c'est « épargner, ne pas imposer quelque chose à quelqu'un ». La phrase : *Spare us any remarks of yours*, se traduirait bien par : « Faites-nous grâce de vos observations. »

Ne peut-on parler français en jouant au *hockey* ? Je vous envoie une série d'expressions qu'on trouve dans les traités anglais et qui sont presque toutes employées ici ; je vous prie de donner dans le *Bulletin* les mots français équivalents.

Hockey=crosse.—*Side-line*=ligne de côté.—*Back-line* ou *goal-line*=ligne du but.—*Circle*=cercle d'envoi.—*Right, left wing*=aile droite, gauche.—*Goal*=but.—*Goal-posts*=poteaux du but.—*Net*=filet.

Team=équipe.—*Side*=camp.—*Attacking side*=camp attaquant.—*Defending side*=camp défendant.—*Back*=joueur arrière.—*Forward*=joueur avant.—*Half-back*=joueur demi-arrière.—*Goalkeeper*=gardien de but.

Free hit=coup franc.—*Bully*=engagement.—*Corner*=coup de coin.

To bully off=engager la balle.—*Off-side*=hors jeu.—*Foul*=faute.—*Out*=hors jeu.—*In touch*=en touche.—*To suspend from the game*=renvoyer du jeu.—*Referee*=arbitre.

Ball, puck=balle.—*To hit*=frapper, lancer.—*To pass*=passer.—*To return*=renvoyer.

To get, to shoot a goal=faire, gagner un but.—*Game!*=la partie ! un but ! victoire !—*Play!*=au jeu !

Comment traduire en français le mot *jam*, employé pour désigner l'amoncellement du bois flotté dans une rivière quand un certain nombre de bûches viennent à s'arc-bouter contre un obstacle ?

Nous ne connaissons pas de mot français spécial pour désigner l'espèce de barrage qu'on appelle *jam*. Dans le département de l'Yonne, en France, on procède, chaque année, sur la Cure, au flottage des bûches provenant des nombreuses coupes de bois

situées sur les bords de cette rivière. Quand le bois s'amoncelle et forme ainsi un barrage, on dit qu'une *prise* s'établit; il faut alors *déprendre*, comme ici on *fait partir la jam*. Peut-être pourrait-on se servir chez nous de ce mot, qui a été employé par MM. Arluison et Carteret dans *la France par départements*, et par M. Beauverie dans son grand ouvrage sur *le Bois*, à l'article *flottage*. M. J.-C. Langelier, dans son dernier opuscule: *Les arbres de commerce de la province de Québec*, se sert du mot *embacle*. D'après Littré, ce mot désigne surtout une accumulation de glaçons lors de la débacle d'une rivière. Cependant il en admet l'emploi pour désigner un embarras quelconque qui obstrue un cours d'eau, abstraction faite de l'opération du flottage du bois. *Prise* semble donc être la traduction technique de l'anglais *jam*.

Pourquoi s'obstine-t-on à dire et à écrire *un bicycle* qui est anglais, au lieu de *une bicyclette* qui est le mot français?

Nous ne le savons pas.

Faut-il écrire et dire: *revision* ou *révision*?

L'Académie écrit *revision* et *reviser*, sans accent. Mais tout le monde prononce *révision* et *réviser*, et l'orthographe par *é* accentué s'est établie: le *Dictionnaire général* donne les deux formes.

« On prononce et l'on écrit, disait Francisque Sarcey, *re* (sans accent) dans tous les mots d'origine populaire, comme *refuser*, *regain*, *retentir*, et notamment dans tous ceux où l'instinct populaire voit un sens itératif... Au contraire, on prononce et l'on écrit *ré* (avec un accent) dans les mots où ce préfixe a pu avoir originairement une valeur itérative, mais où cette valeur n'est plus sentie, parce que ce sont des mots savants, calqués mécaniquement sur des mots latins: ainsi dans *résumer*, *réclamer*, *rémission*. Les mots latins correspondants contiennent bien le préfixe *re*; mais nous n'en avons plus le sentiment. Le sens primitif de ces mots, dont les nôtres sont un décalque, nous échappe; et voilà pourquoi, tout en disant *refaire* (mot populaire), nous disons *réfection*, *réfectoire* (mots savants)... Si les mots *vision* et *viser* existent, *revision* et *reviser* n'expriment pas la répétition de l'idée qu'ils représentent... *Révision* et *réviser* sont des mots savants, dont l'orthographe (avec accent) s'impose et passera un jour dans le Dictionnaire de l'Académie. »

SARCLURES

⁂ Il ne faut pas abuser des images.

J'ai lu dans une revue canadienne que « *la disparition du buffle* est intimement liée à celle de l'ancienne puissance des nations sauvages, et a été pour elles *le glas funèbre* de leur indépendance et de leur vitalité. »

On a beau avoir l'imagination vive, on se figure mal une *disparition* qui serait un *glas*.

Un peu plus loin, l'auteur écrit : « Le *sifflement* du premier *engin* dans la plaine de l'ouest fut le glas funèbre des buffles. »

Je pense que le *glas funèbre des buffles* fut plutôt sonné par la cloche d'une *locomotive*.

⁂ L'un de nos écrivains parlait naguère d'un événement qui « a troublé sérieusement *l'économie de vie* des uns et des autres » (des Métis et des sauvages de l'Ouest).

Qu'est-ce que *l'économie de vie*? serait-ce la vie économique?....

⁂ « En face de cette entrée, sur une distance d'environ un mille, *on garnissait les deux côtés d'une avenue d'une rangée d'arbres, qui allaient en s'évasant* en forme d'entonnoir. »

Description de la manière dont les sauvages s'y prenaient autrefois pour amener les buffles dans des enclos préparés.

On garnissait les deux côtés d'une avenue d'une rangée d'arbres...L'auteur a voulu dire sans doute qu'en face de la brèche pratiquée dans la palissade on établissait une avenue bordée d'arbres, une avenue formée d'une double rangée d'arbres, une avenue dont chaque côté était garni d'une rangée d'arbres. A travers la phrase amphigourique qu'il a employée, on voit un peu quelle disposition il voulait décrire. Mais on ne comprend plus rien, quand on lit que les arbres, et non l'avenue, *allaient en s'évasant*...

⁂ « Les chasseurs introduisaient le troupeau *entre cette allée* et l'amenaient ainsi dans l'enclos. »

Comment faisaient-ils pour introduire des buffles *entre* une allée? C'était se donner bien de la peine. Il eût été, ce me semble, plus facile de les introduire dans l'allée.

⁂ Un journal annonce l'audition d'une composition musicale qui sera interprété par des artistes de talent, puis il ajoute: « Nous taisons le nom de l'auteur pour le moment, et laissons aux amateurs l'appréciation *de cette œuvre qui est l'un des nôtres.* »

L'article avait pour titre: Une indiscrétion.

⁂ « Étoffes en coton lavables: — Une exquise simplicité avenant sans prétention et qui attire cependant toute l'admiration, ces patrons assortis sont des nouveautés pour 1906, mais l'effet est de cette vieille et charmante joliesse qui captive tout le monde à des prix exceptionnels. »

L'auteur de cette merveilleuse annonce est mort; elle restera donc une énigme indéchiffrable pour les vivants.

⁂ Une maison de Toronto cherche des représentants dans la province de Québec, et nous adresse une circulaire écrite en anglais et en français. La partie anglaise se termine par cette phrase: *Write small but plain; no attention can be given to lists badly written or hard to read.*

La partie française contient la traduction suivante: *Écrivez petit mais pleinement. Nous ne pouvons pas donner de l'attention aux listes lesquelles ne sont pas pleines.*

Pour du *parisian french*, c'est certainement du *parisian french.*

⁂ « L'oiseau de Junon avait a jamais fermé les yeux à la nuit ».

Il s'agit de la mort d'un grand duc, hibou tué dans une rue de la ville de...

On dit que les hiboux n'y voient clair que la nuit. Voilà qui explique la figure hardie dont se sert le chroniqueur, pour nous raconter la mort de ce grand duc. Car, après tout, si on peut écrire qu'un mourant ferme les yeux à la nuit, vaut autant dire qu'il ferme les oreilles au silence, ce qui, pour ceux qui ne sont pas naturalistes, paraîtrait bien un peu étrange, même risqué.

De plus, nous avions toujours entendu dire que le paon était regardé comme l'oiseau de Junon, et le hibou comme l'oiseau de Minerve.

LE SARCLEUR

ANGLICISMES

Anglicismes	Équivalents français
Boodlage	**Concussion ; corruption.** *Concussion* : gain illicite fait par un fonctionnaire abusant du pouvoir que lui donne sa charge. *Corruption* : crime du fonctionnaire public qui trafique de son autorité, et crime de celui qui cherche à le corrompre. La *concussion* est le fait du fonctionnaire qui abuse de son autorité, de son influence, et reçoit de ses administrés ce qu'il sait ne lui être pas dû. La *corruption* est à la fois le fait du fonctionnaire concussionnaire, et le fait de celui qui détourne ce dernier de son devoir et l'engage par des dons à exercer son influence en faveur d'une personne ou d'une entreprise.
La fortune de cet ancien fonctionnaire est le produit du *boodlage*	La fortune de cet ancien fonctionnaire est le produit de la **concussion, est** faite de *pots-de-vin*.
On l'a accusé de *boodlage* dans l'exercice de ses fonctions	On l'a accusé de s'être laissé corrompre dans l'exercice de ses fonctions ; on l'a accusé de **concussion.**
Il a obtenu cette entreprise par le *boodlage*	Il a obtenu cette entreprise par la **corruption.**
Boodler (v. intr.)	**Concussionner ; faire de la corruption.** *Concussionner* ne s'entend que du fonctionnaire qui se laisse corrompre.
Il a *boodlé* dans cette affaire	Il a **reçu un pot-de-vin** dans cette affaire, il a **concussionné,** il a trafiqué de son autorité, il s'est laissé corrompre.
id	Il a **fait de la corruption** dans cette affaire ; il a suborné, corrompu les agents de l'autorité, etc.
Boodleur	**Concussionnaire ; corrupteur.** Le *concussionnaire* trafique de son autorité ; le *corrupteur*, par des dons, détourne de son devoir l'agent de l'autorité.

Le Comité du Bulletin.

SÉANCE DE LA

SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

12 décembre 1906

C'est en petit comité que se font les travaux ordinaires de la Société du Parler français au Canada, et ses membres seuls assistent à ses séances régulières. Une fois par année cependant, elle tient une séance extraordinaire, où le public est admis.

La sympathie que ses amis lui ont témoignée engage la Société à suivre cette coutume. Le mercredi, 12 décembre courant, un auditoire considérable, répondant à notre invitation, assistait, dans la Salle des Promotions, à l'Université Laval, à la troisième séance publique de notre Société. M. l'abbé Camille Roy, président de la Société avait à ses côtés, Sir L.-A. Jetté, Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, et Mademoiselle Jetté, Monseigneur L.-N. Bégin, Archevêque de Québec, Monseigneur O.-E. Mathieu, Recteur de l'Université et président d'honneur de la Société du Parler français, Monseigneur C.-A. Marois, Vicaire-Général, l'honorable juge en chef Frs Langelier, l'honorable juge F.-X. Lemieux, Mgr J.-C. K.-Laflamme, Mgr H. Têtu, l'honorable Sénateur P.-A. Choquette, l'honorable M. Rodolphe Roy, Secrétaire provincial, l'honorable M. T. Chapais, le Rév. Père Tourangeau, provincial des Oblats, MM. Cyr. Delâge et Albert Jobin, membres de la Législature provinciale, M. le Comte de Foras, MM. les abbés A. Daoust, J. Vézina, A. Lafond, du Séminaire de Saint-Hyacinthe, S. Lecours et J. Ferland, du Collège de Lévis, L. Dumais et J. Gosselin, du Collège Sainte-Anne, P. Jutras, de Pontgravé, etc.

La Société symphonique de Québec a bien voulu, cette fois encore, nous prêter son précieux concours. Il nous est particulièrement agréable de le reconnaître, les membres de la Société symphonique ont toujours apporté dans leurs rapports avec nous

la plus grande générosité, ne marchandant jamais leur collaboration, toujours prêts à nous aider et s'y employant avec un zèle qui n'a d'égal que leur désintéressement. Nous leur en sommes profondément reconnaissants. Le brillant concours de cette association musicale de premier ordre a contribué pour une grande part au succès de notre séance.

PROGRAMME

1. *Marche des Prêtres.*— (Athalie)......... MENDELSSOHN.
   LA SOCIÉTÉ SYMPHONIQUE DE QUÉBEC.
2. Discours du Président.
   M. l'abbé Camille ROY.
3. Rapport du Secrétaire.
   M. Adjutor RIVARD.
4. Du français dans nos lois.
   M. J.-E. Prince.
5. *Suite poétique*................................ BLOCH.
   (a) *Souvenir;* (b) *Gavotte;* (c) *Berceuse;* (d) *Marche.*
   LA SOCIÉTÉ SYMPHONIQUE DE QUÉBEC.
6. La langue populaire dans les « Forestiers et voyageurs » de J.-C. Taché.
   M. l'abbé Z. DECELLES.
7. Le parler français et les journalistes.
   M. O. HÉROUX.
8. a) *Le dernier rève de la Vierge*............ MASSENET.
   b) *Fête des papillons*...................... A. WILKE.
   LA SOCIÉTÉ SYMPHONIQUE DE QUÉBEC.
9. Notre commerce et la langue française.
   M. P.-J. PARADIS.

DIEU SAUVE LE ROI.

Nous n'avons pas à apprécier les travaux inscrits au programme. Ils seront publiés dans le Bulletin.

Nous prions toutes les personnes qui ont bien voulu nous faire l'honneur d'assister à cette séance d'agréer nos remerciements. C'est grâce à la sympathie que le public canadien-français lui témoigne depuis sa fondation, et encouragée par des marques d'estime et de sympathie comme celles que l'auditoire du 12 décembre lui a données avec tant de bienveillance, que la Société du Parler français peut poursuivre son œuvre patriotique. Si nos efforts produisent quelque résultat heureux, c'est aux amis et aux patrons de notre association qu'en revient surtout le mérite.

LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS

Discours prononcé par M. l'abbé Camille Roy, président, à la séance du 12 décembre 1906

Monsieur le Gouverneur, (1)

Monseigneur l'Archevêque; (2)

Mesdames, Messieurs.

C'est le privilège et le devoir très agréable attaché à mes fonctions, de souhaiter à tous la bienvenue dans cette salle de nos réunions annuelles.

Cette bienvenue, elle s'adresse d'abord, toute simple et familiale, à vous, Mesdames et Messieurs, qui êtes des nôtres, qui faites partie de notre Société du Parler français, qui lui donnez votre concours pratique, et qui contribuez donc à sa subsistance et à son développement. Puis elle s'en va, très vive encore et très accueillante, à tous ceux-là, dans cet auditoire, dont les noms ne sont pas aujourd'hui inscrits sur nos listes, mais le seront peut-être—et sans doute – demain; à eux aussi, notre bienvenue très cordiale, puisque leurs esprits, nous en sommes sûrs, fraternisent ce soir avec les nôtres.

Tous, membres titulaires, membres adhérents, et membres *de désir* de notre Société, vous nous apportez le témoignage personnel de votre sympathique bienveillance, et nous vous remercions de démontrer si efficacement en quelle estime vous tenez l'œuvre qui est à la fois la vôtre et la nôtre.

Cette œuvre, vous me permettrez de le rappeler ici, elle consiste surtout à étudier le langue que nous parlons, et celle que nous écrivons, elle se préoccupe d'en rechercher les origines, les transformations et la valeur; elle prétend encore à révéler avec le langage des foules et celui des écrivains toute l'âme canadienne qui s'y enferme et qui y transparaît; elle souhaite de

(1) Sir L.-A. Jetté, lieutenant-gouverneur de la province de Québec.
(2) Mgr L.-N. Bégin, archevêque de Québec.

découvrir dans le parler populaire et dans la langue écrite le tour d'esprit et quelque chose de la vie elle-même de nos gens ; elle veut voir s'y peindre ou s'y refléter les mœurs caractéristiques, pittoresques, et les habitudes intellectuelles de la race. Étudier une langue et toutes les manifestations dont elle est le signe, le symbole ou l'instrument, c'est, en effet, nous semble-t-il, non seulement butiner sur les lèvres, mais entrer et descendre jusque dans la conscience même du peuple qui la parle, et c'est en rapporter des documents qui serviront à la fois aux philologues et aux psychologues ; c'est étudier, préciser et définir, avec le verbe qui exprime les idées, l'esprit, la mentalité qui les conçoit.

Notre œuvre s'étend donc, en définitive, bien au delà des frontières apparentes et assez étroites de la linguistique ; elle va jusqu'à surprendre dans les mots, et enregistrer, les goûts, les inclinations, les tendances, les façons de sentir, de comprendre et de rendre de l'âme canadienne. Tant il est vrai qu'on ne peut toucher à la langue d'un peuple sans porter la main, bienfaisante ou sacrilège, sur tout ce qu'il a de plus personnel, de plus intime, de plus sensible et de plus inviolable.

Et, Messieurs, nous estimons que faire une telle œuvre, c'est aider non seulement à faire connaître, mais aussi à faire aimer notre langue, notre littérature, nos traditions, et tout notre avoir national. Travailler au lexique canadien-français, étudier le vocabulaire de nos auteurs, vérifier les titres des locutions populaires, faire la chasse à l'anglicisme qui envahit les conversations et les journaux, n'est-ce pas rappeler en même temps à tous nos compatriotes qu'ils sont sur cette terre canadienne les représentants d'une race qui ne doit pas périr, les héritiers de l'une des plus brillantes fortunes intellectuelles dont s'honore l'humanité, qu'ils ont aux lèvres un langage aussi harmonieux que le fut jadis, au pays du soleil, le doux parler des Hellènes, et que c'est donc pour eux un honneur et un devoir de garder cet héritage, et d'aimer cette langue plus que toutes les autres ?

Et ceci n'est pas du chauvinisme, mais seulement du très convenable patriotisme. Nul amour n'est plus légitime, et nul aussi n'est plus nécessaire que l'amour, le culte de la langue maternelle. Et notre patriotisme, quoiqu'on fasse et quoiqu'on dise, ne se rapetisse jamais ni ne se rétrécit, quand il se prend à aimer notre province, notre race et notre langue plus que toutes autres provinces, races ou langues qui existent, s'agitent et

s'expriment autour de nous. Qui n'est pas capable de s'attacher à la petite patrie, n'est pas digne d'aimer la grande! Et c'est parce que nous aimons la grande que nous voulons garder en elle, et conserver avec sa vie propre, son esprit et son parler français, cette province, qui y est placée et fixée au centre pour qu'elle soit à jamais le cœur vivant et palpitant de la nation.

Cette œuvre de piété, de fidélité et d'amour que nous essayons d'accomplir, nous vous invitons chaque année à venir ici la voir se continuer et s'agrandir, et nous vous remercions de lui offrir chaque fois un encouragement qui nous est précieux. Vous me permettrez de remercier plus particulièrement ce soir les membres distingués et très dévoués de notre Société, qui nous apportent de tous les horizons, du monde de la législation, du monde des lettres, du monde des journaux et du commerce, un écho fidèle de notre parler, et des leçons dont nous ferons dès demain notre profit.

Nous offrons aussi notre respectueuse reconnaissance à M. le Gouverneur, et à Mgr l'Archevêque qui ont toujours suivi, encouragé l'œuvre de notre Société, et qui chaque année daignent assister très fidèlement à notre séance publique.

Je remercie Mgr le Recteur de l'Université qui a mis, avec tant de bonne grâce, cette salle à notre disposition.

Enfin, toute notre gratitude aux amis et artistes de la Société symphonique de Québec. Des liens déjà anciens — ils ont été créés à l'origine même de nos deux sociétés — unissent la Société symphonique et la Société du Parler français. Ne sont-elles pas, en réalité, deux sœurs, et tout heureuses de vous apparaître chaque année, un soir de décembre, la main dans la main? Vous aussi, Messieurs de la Société symphonique, vous cultivez une musique, vous étudiez une langue qui n'a d'égale pour sa grâce et sa beauté, que notre langue française; vous faites parler vos instruments, et leur langage s'en va éveiller dans nos âmes québecqoises les instincts, les dons merveilleux de bon goût, de mesure et d'harmonie qu'y ont déposés les longues traditions de notre race. Souffrez donc qu'une sœur aînée vous remercie ce soir de votre œuvre éminemment utile, de votre concours généreux, et joigne à cela ses vœux de longue prospérité.

***

Mesdames, Messieurs,

Il me semble que la Société du Parler français au Canada, toute sensible au grand deuil qui vient de frapper les lettres françaises, doit adresser ce soir, à la mémoire de Ferdinand Brunetière, l'hommage ému de sa sincère admiration. M. Brunetière, dont la carrière vient d'être trop tôt brisée — il n'avait que 56 ans — fut, sans conteste, l'un des écrivains qui depuis 50 ans ont le plus honoré notre langue française. C'est de cette même place où j'invoque si tristement ce soir son nom et sa gloire, que l'éminent critique et académicien vous disait, il y a quelques années, le secret de la puissance et de l'influence du génie français, à l'époque classique où notre langue perfectionnée par le travail d'artistes comme Corneille, Racine, Descartes, Bossuet et Pascal, servait de véhicules à travers le monde aux plus fortes pensées, morales, philosophiques et religieuses, qui avaient occupé l'esprit humain. Vous n'avez pas perdu le souvenir de cette heure, inoubliable, où la parole du maître, si chaude et si éloquente, remuait si profondément son auditoire.

Depuis quelques années, et tout en continuant la série de ses études de critique, c'est au service de l'Église, que le besoin et les raisons de croire lui firent reconnaître et aimer, c'est à la défense de l'Église de France aujourd'hui si persécutée, si meurtrie, mais toujours vivante, et demain victorieuse, que Ferdinand Brunetière consacra tout le prestige de sa parole et de son autorité. Et ce dévouement de l'homme de lettres et du philosophe à la cause de l'éternelle vérité, dont il aurait pu si longtemps encore, se faire le vigoureux apologiste, nous est un autre et très consolant motif de déposer ce soir sur sa tombe à peine fermée le tribut de nos sympathiques et très vifs regrets.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE

DE LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

(séance du 12 décembre 1906)

Ce rapport sera court.

L'usage veut que dans toute séance de notre Société il y ait un rapport du secrétaire. Or c'est toujours courir un certain risque, que de prendre avec l'usage des accomodements, et nous n'avons pas voulu en éprouver le hasard. Voilà l'unique raison de cet article du programme.

Heureusement, la coutume ne fixe pas la longueur de cette pièce, et j'abuserais vraiment, si je lui donnais ici les développements ordinaires.

Faire devant vous le compte de nos travaux serait bien long; il faudrait dire par le menu à quelles études nous nous sommes livrés depuis un an, à quelles recherches et à quelles observations; combien de difficultés nous ont été soumises, combien de questions nous ont été posées et combien de consultations nous avons données; il faudrait faire connaître l'état de notre enquête sur le parler franco-canadien et où en sont rendus les travaux du *Glossaire*... En vérité, ce serait long. Le détail, du reste, vous en est déjà connu en grande partie; car nous ne faisons que poursuivre les travaux dont notre archiviste vous a entretenus l'an dernier.

D'un autre côté, si l'on écarte les études qui sont l'objet principal de ses soins, notre Société est comme les peuples heureux: elle n'a pas d'histoire.

En effet, aucun événement considérable n'a marqué, pour nous, l'année qui vient de s'écouler.

D'abord, je ne trouve pas dans nos annales que de grands malheurs nous aient frappés.

Celui qui avait, pendant trois ans, présidé à nos travaux avec tant de dévouement, a voulu céder sa place à un autre; mais monsieur Boucher de la Bruère reste directeur de notre Société

et l'un de nos collègues les plus zélés. Nous disons donc : Vive le roi ! mais le roi n'est pas mort. C'est une simple permutation d'emplois et, pour nous, une occasion de reconnaître publiquement les services que M. de la Bruère a rendus à notre Société et de lui offrir nos sincères remerciements, comme à notre nouveau président l'expression de notre confiance.

Quel événement malheureux pourrais-je donc vous signaler? Avons-nous perdu des collègues? Nous en avons perdu trois, qui sont morts : M. J.-E. Pouliot, de Fraserville, M. Charles Baillargé, de Québec, et M. Auguste Bolduc, de la Beauce. Nous déplorons la perte de ces amis dévoués. Mais, à part ceux que la mort enlève, les défections sont rares parmi nous. Ceux qui une fois se sont inscrits sur nos listes y laissent figurer leurs noms et continuent à servir la cause de la Société avec tout le zèle des premiers jours. C'est un témoignage qui nous paraît flatteur et qui fait croire que la Société n'a pas encore manqué à ses promesses. Du reste, notre nombre augmente : nous avons reçu cette année 54 nouvelles adhésions.

Avons-nous servi de but aux traits de la critique? Cela ne nous aurait pas découragés, et notre *Bulletin* aurait bien su nous défendre. Mais non, personne ne nous a fait de peine. Une couple d'auteurs seulement nous ont fait savoir que certains comptes rendus de leurs œuvres, parus dans le *Bulletin*, leur avaient déplu ; comme dans la partie bibliographique de notre revue nous cherchons à dire la vérité, avant que de plaire aux auteurs, ces protestations ne nous ont pas émus.

J'ai beau chercher, je ne vois pas quel malheur nous pourrait être arrivé, et vous voyez bien que sur ce chapitre il n'y a rien à à dire.

Les événements heureux, extraordinaires font également défaut.

Nos études se poursuivent ; nos comités font progresser régulièrement l'œuvre du *Glossaire* ; nous avons reçu de nos correspondants 191,000 observations, et nous avons redigé 2,056 articles lexicographiques ; notre *Bulletin* se répand de plus en plus et, en Europe même, on veut bien lui trouver quelque mérite ; notre œuvre a des adhérents dans les meilleurs milieux, et, sans qu'il y paraisse, l'influence de notre Société se fait sentir en plus d'un endroit... Mais il n'y a là rien de particulièrement remarquable ; c'est le développement naturel de l'entreprise, développement heureux, auquel plusieurs étaient loin de s'attendre, mais qui n'offre rien

d'extraordinaire. Le dépouillement des manuscrits, le classement des matériaux, les études, les recherches, la rédaction des articles, leur transcription, tout ce travail se fait lentement mais sûrement, et nos collègues s'y emploient avec un zèle qui n'a d'égal que leur désintéressement ; mais cela prouve simplement que tout va bien dans la meilleure des sociétés.

Sur le propos des fonds dont la Société dispose, aurions-nous, par hasard, quelque événement remarquable à noter? Aucun. Nos collègues payent fidèlement leurs cotisations, et notre trésorier attache les deux bouts. Si nos ressources étaient plus considérables, nous pourrions faire avancer plus rapidement les travaux du *Glossaire*, et dès maintenant publier la première partie de ce grand ouvrage ; puis viendrait le *Dictionnaire français* à l'usage des Canadiens, dont vous connaissez le projet ; nous augmenterions le volume du *Bulletin* ; nous distriburions un plus grand nombre de feuilles de propagande et des brochures destinées à combattre l'anglicisme ; nous ferions, il nous semble, plus d'ouvrage et de meilleure besogne. Mais, si les cotisations de nos collègues actuels sont suffisantes pour assurer la vie de notre revue et subvenir aux dépenses considérables de l'enquête sur le franco-canadien, elles ne nous permettent pas de faire davantage. Il faudrait qu'un Mécène se rencontre sur notre route, ou que vous deveniez tous, Mesdames et Messieurs, membres de la Société du Parler français. Ni l'un ni l'autre de ces événements ne s'est produit cette année.

Un moment, cependant, nous avons cru que notre quiétude serait heureusement troublée. Quelques amis avaient conçu le louable dessein d'attirer sur notre œuvre les regards de ceux qui, dans ce pays où les individus sont rarement millionnaires, se constituent les protecteurs des lettres et des arts et affectent généreusement quelque partie des deniers publics à l'encouragement des sociétés scientifiques et littéraires. Nous faisons de la bonne volonté de tous la plus juste appréciation, mais les circonstances n'ont pas permis, cette année encore, qu'une aide nous vienne de ce côté-là.

Vous voyez donc, Mesdames et Messieurs, qu'il n'y a eu dans la vie de notre Société depuis décembre 1905, ni grande fortune ni malheur notable.

C'est pourquoi ce rapport devait être court.

Adjutor Rivard.

DU FRANCAIS DANS NOS LOIS

(Société du Parler français au Canada, séance du 12 décembre 1906)

Si l'on voulait rechercher l'importance qu'il y a pour un peuple de bien écrire ses lois, dans la langue nationale, les motifs se présenteraient d'eux-mêmes. Et d'abord, pour obliger, ne faut-il pas que les lois soient connues? «Pour qu'une loi soit véritablement une loi, il est de toute logique et de toute justice qu'elle soit transmise de la pensée qui l'a projetée à la pensée qui doit s'y soumettre», [1] *non obligat lex nisi rite promulgatur.* Mais si la composition en est vicieuse, le langage incorrect, si, à travers l'amas de ses rédactions, la loi a peine à être entendue, si les tribunaux hésitent, que devient son efficacité? Le langage est la forme et la vie des lois. C'est grâce à la puissance et à l'éclat dont il les revêt qu'elles éclairent. Il n'est peut-être aucune législation à la notoriété ou à la durée de laquelle le langage n'ait contribué, depuis celle du Décalogue jusqu'à celle des XII Tables de Rome, «que les enfants apprenaient par cœur», au dire de Montesquieu, jusqu'à celle de ce code que toutes les nations envient à la France et qui est devenu nôtre – au moins dans ses parties essentielles, tant les dispositions des deux se confondent et la forme est même.

Mais l'avantage de posséder des lois qu'exprime une langue claire et précise, qui brille par la correction et l'élégance de ses formes, apparaît encore dans une autre lumière quand une race lutte pour sa conservation, quand elle est contredite dans son génie par une autre à qui de graves événements ont donné la prééminence, quand elle a à défendre son intégrité et des traditions qui commandent, quand, pour ainsi dire au début de sa vie civile, elle a pour devoir de veiller à son autonomie et à son expansion, à tout ce qui constitue enfin son unité et son caractère, son idéal de justice et de beauté, sans quoi elle ne saurait accomplir sa mission.

(1) G. Rousset, *Étude sur la Législation*, vol. I, p. 100.

La Société du Parler français, dont l'attention se porte autant que possible sur tous les sujets qui intéressent l'étude de la langue, a voulu, ce soir, vous entretenir un moment de grammaire et de style légal. Le choix du sujet est sévère. Nous osons croire qu'il ne manque pas d'à propos; c'est ce qui ressortira peut-être des quelques considérations que je vais avoir l'honneur de faire.

***

L'art d'écrire les lois est fruit de la société civile; il marque en général son degré d'avancement, sans laisser pourtant d'être particulier à certaines nations. Déjà aux XVIe et XVIIe siècles, en France, il atteignait une grande perfection avec les coutumes et les ordonnances, dont quelques-unes mêmes composent notre ancien droit. Mais c'est peut-être Montesquieu, au XVIIIe siècle, qui émit, le premier, des règles à ce sujet, dans son livre de *l'Esprit des Lois*. Par la force que cet auteur sait communiquer à ses écrits, il prélude pour ainsi dire aux codifications du 1er Empire. Plus tard, en 1840, Bentham, en Angleterre, déplorant l'état d'anarchie législative où il croit voir son pays, traite aussi de l'art de composer des lois, mais ses vues ne sont à proprement parler que le développement de celles du philosophe français. Au demeurant, bon nombre de règles se rapportent nécessairement à l'art d'écrire en lui-même et sont communes à toutes les littératures. Toutes ont été savamment analysées dans un ouvrage publié, en 1870, par M. Gustave Rousset et intitulé *Étude sur la Législation*. Elles se résument en trois mots. Pour pouvoir écrire des lois, il faut savoir le droit, la logique et la langue. Peut-être faut-il ajouter une connaissance exacte des besoins sociaux.

Jusqu'à quel point notre français légal témoigne-t-il de ce savoir? Où en sommes-nous avec notre langue dans la législation canadienne?

***

Nos lois sont d'origine diverse. Une partie nous vient directement de France, une autre directement d'Angleterre, une troisième et dernière compose notre droit indigène,

1. Pour ce qui vient de France, l'expression et le style rappellent la Coutume de Paris, les Édits et ordonnances du temps de Colbert, surtout le Code Napoléon qu'il fut ordonné à nos

codificateurs de prendre pour modèle. La langue, inutile de le dire, en est impeccable. Elle est claire et va droit au but. Elle a vieilli sans perdre de sa valeur, comme les bons vins qui se conservent (1).

2. Le droit qui nous vient de l'Angleterre a naturellement pour origine l'anglais; mais ce que nous avons en français est plutôt de la traduction ou de l'interprétation. C'est principalement le droit public: le droit constitutionel et le droit administratif. Dans les matières constitutionnelles, nous avons notre grande charte de 1867. Dans les matières administratives, il existe deux codes, celui du droit criminel et celui du droit municipal qui constituent une législation tantôt anglaise, tantôt canadienne-française. Pour en comprendre l'esprit, c'est à l'anglais qu'il faut se référer.

3. Le droit français du pays est de date relativement récente. Sans doute il y en a eu sous la Domination française; et, pour être complet, je sais bien qu'il devrait trouver place ici; mais, outre que cela demanderait une étude spéciale, comme cette littérature a pour auteur des Français, l'intérêt, au point de vue de la langue, est secondaire. Il s'agit du droit indigène. Depuis 1791 à aller jusqu'à 1841 il est encore difficile de savoir combien de projets de loi ont eu l'honneur d'une première rédaction en français. A l'époque de l'Union, le français est banni entièrement de la législation. Cela mène à 1849. A cette date, sous l'administration de Lord Elgin, le français reparaît. Que dire de la période qui va de 1849 à 1867? Même sur cette époque je suis forcé de m'en tenir aux conjectures. L'histoire de notre droit n'en dit rien à peu près. D'après les apparences, il y en eut fort peu, en dépit des Cartier, des Lafontaine et des Morin (2). La littérature juridique, je crois, n'a vraiment commencé qu'à l'époque où les provinces sont devenues des pays autonomes. A Ottawa, toutefois, où sont les projets de loi rédigés d'abord en français

---

(1) L'on raille parfois les gens de loi sur le style des codes ou du Palais. C'est oublier que la langue juridique a besoin de vieillir pour atteindre certaine fixité, arriver à un accord indiscutable. Il importe que le mot et l'expression soient autant que possible à l'abri de toute dispute, c'est ce qui explique pourquoi, en Angleterre, en France, aux Etats-Unis, par exemple, et chez nous, la langue qui parle la loi suit toujours, de loin, la langue qui évolue.—L'AUTEUR.

(2) « Avant 1859, dit un biographe, la langue légale fourmillait d'expressions impropres, de termes étrangers et de mots anglais. Elle n'était, dit-il, qu'une espèce de jargon dont l'interprétation demandait une science spéciale. »

(Biographie de M. Eugène Dorion, traducteur de 1859 à 1872. *La Minerve* du 3 juillet 1872.)

depuis 1867? Que d'amères choses il y aurait à dire si l'on cédait parfois aux sentiments qui nous envahissent! Si j'étais dans une autre enceinte, je dirais qu'il est, parmi la génération actuelle, des Canadiens français qui sont trop pratiques pour ce qu'ils sont patriotes. Il semble que plus le pays étend ses conquêtes et plus les frontières de la langue reculent. O belle langue française, est-ce bien toi que l'on ose ainsi réduire dans ses propres domaines, toi qui courbes ainsi ton verbe humilié? Tu fus pourtant la première à pénétrer dans ces vastes solitudes du nord, la première qui portas jusqu'en leurs confins reculés des paroles de paix, de lumière et de civilisation... Où donc la coutume et la loi, où les traités solennels qui si souvent consacrèrent tes droits? Mais nos grandes assemblées sont muettes. On dirait que le patriotisme a cessé de vivre dans les âmes. Qui donc réveillera l'écho de nos anciennes assemblées? Qui nous rendra les accents enflammés de nos vieux patriotes? Ah! nos pères, alors qu'ils respectaient l'idiome des vainqueurs, entendaient autrement leur devoir. Dans leur culte ils croyaient que le vieux parler des ancêtres, celui de doulce France, celui des découvreurs et des premiers enfants du sol, incarnation de la patrie nouvelle, était le seul capable d'exprimer la vie et les aspirations de ses habitants.

Quel rêve ils faisaient quand ils songeaient à l'avenir!

***

L'on peut affirmer que c'est en très grande partie de la traduction qu'est sorti notre français légal. Or toute langue qui en traduit une autre lui est en quelque sorte asservie. Elle lui devient sujette, dans la loi, à mesure que la précision en est plus rigoureuse, car la moindre indépendance, le moindre écart peut imprimer à une locution, à un texte, un esprit, un sens différent. Et quel n'est pas l'embarras, si le génie de l'une des langues est étranger à celui de l'autre! L'embarras redouble si la littérature à traduire est de qualité inférieure.

Les Canadiens anglais n'écrivent guère mieux leur langue que les Canadiens français la leur, malgré pourtant une situation sociale privilégiée et des relations qui, pour les Anglais, ont fait de ce pays un simple prolongement du leur, *a Greater Britain.*

Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour s'apercevoir que l'anglais juridique indigène est loin de valoir celui de l'autre côté. C'est ce qu'avouent volontiers ses légistes intruits. L'anglais de

notre pays est chargé de détails, de répétitions. Il ne brille ni par l'agencement des phrases ni par la netteté des divisions. Lourd et verbeux, il est surtout long, désespérément long. Nos statuts anglais méritent le reproche que Bentham a adressé à ceux de l'Angleterre : « Il faut, dit le philosophe britannique, parcourir des pages pour arriver à un sens déterminé, et le commencement de la phrase est oublié avant qu'on soit au milieu. » Le style en est resté à celui de 1763 ou du temps des George et des Guillaume. Au lieu du décret parlementaire français, aujourd'hui si vif et si clair, si précis et débarrassé de tout verbiage, le moindre bill se gonfle d'articles ou de périodes où le désordre de l'écriture égale le vague et l'indétermination de l'idée. Aussi, pour imiter une façon de dire, cet embonpoint a fait l'obésité de nos statuts.

Autre défaut. C'est le manque d'ordre et de distribution des matières, de telle sorte qu'un article qui se trouve à la fin d'un projet de loi, est plutôt fait pour le commencement ou le milieu. Un autre encore, et que les critiques reprochent à la littérature anglaise en général, c'est de négliger la suite ou l'enchaînement des idées. On dirait que l'un des peuples les plus scientifiques du monde dédaigne l'ordre du détail, d'où dépend, en partie, toute clarté dans le discours. L'anglais de ce pays évidemment n'est pas toujours de main d'ouvrier. Celui du vieux Blackstone, le Pothier de l'Angleterre, est clair et logique, partant facile à rendre.

Au reste, si les écrivains britanniques ne sont pas réputés avoir porté très haut le culte de la forme légale, une raison l'explique ; c'est que, chez eux, les précédents et la coutume l'emportent sur le droit écrit, tandis que les Français possèdent un droit philosophique qui participe pour ainsi dire de la rigueur du théorème. Ce que l'on appelle la conscience du juge, en Angleterre, s'appelle l'arbitraire en France. La loi commune *(common law)* est un reste de la féodalité sur laquelle repose encore la société anglaise. De bons esprits ont douté que la nation pût jamais codifier ses lois.

Un fait grave, c'est qu'avec l'organisation de nos tribunaux d'origine anglaise, toute une terminologie nouvelle a fait invasion dans notre langue. Prenons au hasard dans le champ constitutionnel ou administratif. « Le 24 août 1764, dit Lareau, (1) le gouverneur général Murray donne la première commission de

(1) *Histoire du droit canadien*, vol. II, p. 95.

juge en chef à William Gregory et celle de procureur général à Georges Suckling. » Avant la cession du pays, nous ne connaissions ni gouverneur général, ni juge en chef,. dans le français canadien. Le juge en chef —*chief-justice* est président de la cour, mais ne possède aucune attribution qui rappelle par exemple celle de commandant en chef d'une armée. Il ne juge pas en chef comme le commandant commande en chef. Le juge en chef de la Cour de Cassation en France s'appelle le président de la cour. Dans ces derniers temps, un désir louable de rehausser le prestige de la magistrature a fait rejeter l'anglicisme « Son Honneur, Votre Honneur », dans nos cours de justice, pour y substituer « Sa Seigneurie, Votre Seigneurie ». Il ne manquait plus que cela. Jusqu'ici on se contentait de traduire de l'anglais du pays ou qui, s'il était d'ailleurs, pouvait correspondre à nos besoins. On est allé chercher *Your Lordship* en Angleterre, ou ailleurs, et on lui a dit poliment : Entrez, vous avez des confrères qui vous attendent. « Sa Seigneurie », sans se faire prier, suivant son habitude, a pris place sur les Bancs du pays où elle n'avait pas plus de droit de régner que Jean sans Terre en eût autrefois sur la France, et tous les avocats de dire : —« Qu'il plaise à Votre Seigneurie », — ce qui, chez nous, n'a aucune signification quelconque.— Cela dit sans la moindre irrévérence pour nos juges dont j'apprécie infiniment le caractère et qui ont subi plutôt qu'imposé une appellation de temps qui ne sont plus.— Passons. A quoi sert le mot *général* à côté de *gouverneur*? Il n'y a pas de gouverneurs sous le gouverneur général. Vaudrait autant dire roi général pour une monarchie. Mais *governor general* devait être traduit ; c'est la meilleure raison de ce qualificatif. Que dire du mot *lieutenant gouverneur*? Littré et tous les dictionnaires définissent le mot lieutenant : celui qui tient la place d'un chef et qui commande en son absence. Si le lieutenant gouverneur était dans les rapports suggérés par son nom avec le gouverneur général, ou ce dernier avec les lieutenants gouverneurs, il s'ensuivrait deux choses : en l'absence du gouverneur, le lieutenant gouverneur devrait pouvoir le remplacer à Ottawa ; en l'absence du lieutenant gouverneur, le gouverneur devrait, de même, le remplacer dans la province. Mais le lieutenant gouverneur n'est pas même nommé par le gouverneur général ; il est nommé par le gouverneur général *en conseil*, ce qui est tout différent. Plus que cela, le lieutenant gouverneur forme une branche

même de la Législature. Souverain dans ses attributions, il serait mieux nommé vice-roi, puisqu'il sanctionne toutes les lois au nom du roi. (1)

Voici les mots de *coroner*, de *constable*, qui ont été francisés, mais n'ont jamais existé que nous sachions dans le système judiciaire français; *avocat et procureur* pour *attorney and solicitor*; à quoi sert, ici, *procureur* en français? Cour de quartier de Session générale de la Paix pour *Court of Quarter general Session of the Peace*. Je ne connais rien de plus horrible. Ce n'est plus de la langue nouvelle, c'est de la langue verte, du *slang*. Et la cour du Banc du Roi, la cour supérieure, la cour de circuit, la cour de révision, la cour de police, les conseils du roi, termes (pour session), issues en fait et en droit, un bref retourné, la paix et la dignité de la Couronne, la paix, le bien-être et le bon gouvernement de la province, le président de l'Exécutif qui désavoue -- *to disallow* une loi qu'il n'a jamais avouée, le roi en conseil (2), le gouverneur, le lieutenant gouverneur en conseil, le député orateur, le député procureur général, le registraire — pur anglicisme qui signifie greffier, — le député registraire, le député secrétaire, etc. Tout cela n'est-il pas de la langue nouvelle, inconnue en France? Un pas de plus dans notre rouage administratif ou constitutionnel vous fera rencontrer des mots comme contingents, liste civile, appropriations, section de la Chambre, siéger en comité général de la Chambre. La loi électorale vous fera faire la connaissance des mots officier-rapporteur, député officier-rapporteur, poll, clerc de poll; papiers assermentés, comme si une chose pouvait prêter serment. Dieu me soit en aide! *So help me God!* Plusieurs de ces mots sont des anglicismes, d'autres des néologismes; il était tellement difficile de traduire que souvent le mot à mot s'imposait. Notre langue juridique fourmille de mots, d'expressions et de tours nouveaux, qui, s'ils ne constituent une faute, ne reflètent, au plus, qu'une parcelle de la signification française. On peut dire qu'en bien des cas un peu d'attention eût évité au moins la servilité.

Nos lois criminelles, étant d'origine anglaise, sont codifiées et traduites. Quantité d'offenses contenues dans le code criminel sont plutôt décrites que définies. Il en est de même de toutes nos lois pénales.

---

(1) Le gouverneur général a déjà reçu des représentations à ce sujet.

(2) On a traduit, autrefois, dans les anciens statuts: roi et conseil. On a dit, en France: le Roi dans son conseil, mais avec une différence dans la signification.—L'AUTEUR.

Le Code municipal 1087 articles. Les malins diraient volontiers : 1100 de trop ! Ce serait trop malin. Nos lois municipales, encore de source anglaise, sont de rédaction qui égale nos meilleurs originaux et nos meilleures traductions.

Le code civil.- Beaucoup de dispositions de notre code civil sont de pur droit français, calquées sur les articles du code Napoléon. Beaucoup sont du droit canadien indigène. Notre code civil est considéré à bon droit comme l'évangile de nos droits privés. La partie de rédaction canadienne, celle qui vint au monde en 1866, n'est peut-être pas parfaite ; rigoureusement elle ne l'est pas ; mais ne sommes-nous pas en train de porter à tout notre code les atteintes les-plus graves ? Que penser d'une disposition comme celle-ci, au chapitre nouveau de l'interdiction pour cause d'ivrognerie : « Toute personne qui d'après la commune renommée, a acquis la réputation d'être un ivrogne, est considéré être un ivrogne d'habitude dans le sens de ce chapitre » (C. C. art. 336c) ? Mais notre procédure civile s'est enrichie, aussi, de semblables dispositions. (*Vide* définition du *Capias*, etc.)

Nos statuts provinciaux méritent une critique sévère. La rapidité avec laquelle ils s'écrivent empêche toute généralisation. Des pages entières pour dire qu'une corporation a les pouvoirs ordinaires d'une personne civile, quand cela même n'est pas nécessaire. Les mêmes défauts que nous relevons dans les rédactions anglaises se répètent dans nos rédactions françaises. Les mêmes qualités de style brillent dans les deux. Il est admirable que cette législation privée ne soulève pas plus de difficultés encore. C'est à croire qu'il n'y a pas de Normands dans ce pays. Notre rédaction est si défectueuse qu'en ces dernières années le français traduit à Ottawa vaut mieux que le français original à Québec.

Certes, le régime parlementaire contribue fort à l'amoncellement et au désordre législatifs. Il y a trop de législateurs. Nous savons qu'on en gémit ; on n'ignore pas même le remède qu'il faudrait apporter au mal. Une fatale indulgence fait fermer les yeux. En Angleterre, en France, aux États-Unis, des organismes spéciaux existent pour la confection des lois. On trouve parmi des hommes instruits et compétents un contre-poids salutaire à l'exubérance de la députation.

Notre langue française a tellement traduit de la loi par le passé ; elle a, dans un but d'exactitude, tellement fait violence à

sa manière que toute sa littérature en a fléchi. Non seulement l'expression porte l'empreinte étrangère, mais le style même en subit les marques à ce point que tel qui croit écrire du français de première main ne fait que répéter les clichés de nos vieilles traductions. Il écrit de l'anglais avec des vocables français. Il continue à traduire. Stigmates de l'oppression !

Reconnaissons, s'il le faut, que la tâche a été difficile et que c'est miracle même si, à travers les obstacles, le français n'a pas totalement disparu. Que ne devons-nous pas, là-dessus, aux commentateurs français !

Mais une ère nouvelle n'a-t-elle pas sonné pour les lois comme pour le reste chez nous? Passe pour le métier de traduire encore là où notre langue ne jouit pas assez d'initiative, passe pour Ottawa, par exemple. A Québec, où nous sommes les maîtres, est-il permis d'écrire aujourd'hui à tout hasard et sans nul souci de la forme? N'est-il pas temps de rompre avec certaine mollesse, de crier à bas la routine, à bas la défroque du vieux style ? Au lieu de « Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative, décrète ce qui suit », pourquoi pas: « Le Parlement décrète», tout simplement? Définir c'est élaguer, définissons donc ! Faisons donc un peu d'ordre et de clarté, un peu de français dans nos lois ! Les modèles ne font pas défaut. Pourquoi notre écriture légale ne s'affranchirait-elle enfin de ces formes étrangères qui ne sont, après tout, que les loques d'une servitude éteinte ? La langue de nos amis, qui possède de l'autorité, dont le vocabulaire est nombreux et la syntaxe facile, n'aurait rien à perdre à traduire d'excellent français. L'émulation naîtrait de là. Il est bon qu'une langue très riche quitte parfois les sphères nébuleuses de l'imprécis, où elle ne saurait que se déplaire, pour fréquenter certaines clartés.

Un grand esprit de justice et de générosité pénètre nos lois, en quelque langue qu'on les ait exprimées. Un souffle de liberté les anime. On y lit à toutes les pages l'expression du génie de deux races, grandes par l'origine, fortes d'aspirations, marchant, unies, côte à côte, dans la voie du progrès. Si la législation qui les gouverne sait se dégager un jour des scories qui la déparent, elle ne pourra manquer d'apparaître comme l'un des monuments qui honorent le plus les jeunes sociétés modernes.

C'est du français et du génie français que nous attendons cette œuvre de l'avenir. J.-E. PRINCE.

POUR NOS AMIS LES ÉCOLIERS

(*Suite*)

Nos amis les écoliers nous croiront sans peine si nous leur disons que la *construction des phrases*, plus encore que l'emploi des mots, est pour eux une source d'écueils.

En fait, l'embarras devient légitime devant cette particule *ne* pourtant si maigre. Aussi est-il bon d'observer que son emploi est obligatoire avec *à moins que*, absolument fautif après *sans que* et faculatif auprès de *avant que*.— Pour bien en préciser le rôle dans les constructions verbales, il faut établir certaines catégories. Ainsi, en règle générale, *ne* est nécessaire avec *empêcher, craindre* et *avoir peur* quand ces trois verbes ne comportent point de négation, alors que *nier* et *douter* l'excluent ; inversement, quand les trois premiers verbes sont fortifiés d'une négation, ils rejettent la particule que requièrent alors *nier* et *douter*. En dépit de ce principe général, les élèves auront le droit d'hésiter encore, surtout devant *craindre* et *nier* ; au moins ont-ils là le fil conducteur que nous ont tendu nos maîtres. — Puisque nous en sommes au chapitre des négations, relevons la faute que commettent imperturbablement les écrivains les plus avisés dans l'emploi de *rien moins que*. On ne saurait trop le redire : cette expression n'a jamais eu, dans la bonne langue, que le sens négatif de *en aucune façon*. Si l'on veut rendre l'idée positive ou comparative de *même, autant que*, il faut de toute nécessité recourir à une périphrase ou bien employer *rien de moins que*. Ainsi « il ne désirait *rien moins que* l'empire » =il ne désirait l'empire *en aucune façon* ; au contraire « il n'aspirait à *rien de moins qu*'au trône »=il n'aspirait à rien *autant qu*'au trône. Combien d'écrivains, à plus forte raison d'écoliers, expriment exactement le contraire de leur pensée pour ne pas prendre garde à cette différence !

Nous parlons d'écoliers. Chaque jour confirme le mot de Joseph de Maistre à leur sujet : « *le pronom* est leur grand écueil. » A preuve des constructions pronominales comme les suivantes :

1° Il *nous* faut *se* renoncer à *soi-même* ou à *nous-mêmes* ; ou encore : Il *nous* importe de *se* taire.

2° Ce but, *lui*, ne serait pas atteint.—Voilà un pronom personnel dont on peut bien se demander à quelle personne il se rapporte !

3° Quand *on* voit le courage des martyrs, *nous* sommes saisis de stupeur.

4° C'est là *où* (que) l'on rencontre le vrai.—Il ne s'agit plus ici de ce *où* qui joue le rôle de complément pronominal *indirect* et dont nous souhaitions plus haut la réapparition.

5° *Sa* mémoire, *qu'il avait* prodigieuse, lui rappelait, etc.—La possession est marquée deux fois inutilement. Il est si simple d'écrire : *la* mémoire qu'il avait ou *sa* mémoire qui était ou, plus littérairement, *sa* mémoire prodigieuse lui rappelait !

6° Il *nous* causa longtemps.—Cité pour mémoire seulement : ce contact immédiat du pronom et du verbe, au lieu de *causer avec quelqu'un*, est dû plutôt à l'argot parisien qu'à la langue régulière.

7° Un élève veut dire que les auteurs anciens donnent des leçons aux écrivains modernes et il conclut bravement : « *Ils* (les anciens) proposent à *leurs* efforts (des modernes) de marcher sur *leurs* traces (des anciens). » Chaque pronom, pour devenir intelligible, exige un commentaire : est-ce même de la phraséologie ?

8° Ce savant *qui était* (qu'était) Pasteur.—L'on oublie ici que le pronom conjonctif ne saurait être employé comme attribut.

9° *Tout* habile *qu*'il *soit*.—Les grammaires ont toujours enseigné que cet adjectif-pronom doit être suivi de l'indicatif ; pourquoi les écrivains actuels s'obstinent-ils à lui accoler un subjonctif ? On en relèverait à peine un exemple chez Châteaubriand ; mais la phrase de M. Brunetière en fourmille, croyons-nous. Avec les années *tout que* rentrera peut-être dans les rangs de ses congénères ; jusque là il est sage de s'en tenir à la tradition, tout injustifiable qu'elle....est.

Faut-il proscrire *l'inversion du pronom* que les écrivains du XVII[e] siècle pratiquèrent si unanimement ? On semble y revenir aujourd'hui : l'Académie finira-t-elle par sanctionner cet usage ? Nous ne croyons pas que La Fontaine soit plus obscur pour avoir écrit : « Peignez-les moi ou bien *me* les montrez » (V, 18), et encore : « Donnez-la lui, de grâce, ou *l*'ôtez à tous deux » (II, 8), et même : « Il *se* faut entr'aider » (VIII, 17) « Il *se* faut l'un l'autre secourir » (VI, 16). Bien plus, renvoyer le pronom après le premier

verbe ne fait souvent qu'alourdir la phrase. Si l'on craint de revenir pour son compte à cette vieille tournure, on peut au moins en souhaiter la reprise prochaine.

***

L'abus de certaines *figures*, et souvent à contre-sens, est devenu depuis quelques années une véritable mode.

Les uns adorent *l'ellipse* et croient rendre leur style plus nerveux en écrivant : « Il parlait d'un ton aimable *parce que affectueux* », ou bien : « Il avait la figure *plutôt pâle* (que quoi ?) ». Vraiment il n'y a pas là de quoi se pâmer d'admiration !

D'autres préfèrent les *métaphores* les plus invraisemblables et vont jusqu'à dire naïvement : « *sortir du toit* paternel » ou bien « *débarquer* de voiture ». Cette dernière phrase semble chez nous consacrée par un persévérant usage.

Les troisièmes, raffolant de *périphrases* qui étaient déjà usées il y a trois cents ans, nous servent encore *législateur du Parnasse, cygne de Mantoue, aigle de Meaux*. Ne serait-il pas temps de dire à tout cela un éternel adieu [1] ?

Enfin on a mis à la mode toute une série *d'inversions* plus tourmentées les unes que les autres. Parce que Bossuet a dit, en créant une image heureuse : « *Restait* cette redoutable infanterie de l'armée d'Espagne » (Or. fun. de Condé), on croit peut-être l'imiter en déplaçant un attribut qui a le tort de ne plus rien « illustrer » : « *Superbe* était sa chevelure. » [2] Parfois le jeu se complique d'une ellipse du verbe : « *Incontestable ce* point, Messieurs. » Un tour de passe-passe presque aussi fréquent consiste à séparer à l'aide d'une incise la préposition de son complément : « Il agit ainsi *avec*, comme raison, *un* vulgaire prétexte. » Le truc est par trop facile ; et d'ailleurs la phrase, outre le déhanchement qu'elle a subi, en est-elle devenue plus claire ?

***

Car *l'obscurité* est aussi un grave défaut autant grammatical que littéraire. Les élèves ont tout intérêt à s'interdire dans leurs travaux et ils doivent éviter dans la dissertation :

---

(1) Ceux qui ne voudraient pas s'y engager sans de solides raisons feront bien de lire, dans un des trois volumes de M. Brunetière : *Histoire et littérature*, son article sur la *Théorie du lieu commun*.

(2) M. Albalat en a dressé une liste dans son *Art d'écrire en vingt leçons*.

1° des *ambiguïtés* du genre de celle-ci : « *Il ne faut pas,* comme le déclare La Fontaine, s'écarter de la nature. » Sur quel membre de phrase retombe la négation ? Voulez-vous affirmer qu'il ne faut pas s'écarter de la nature, comme le prescrit La Fontaine ? Mais le sens peut être celui-ci : Il ne faut pas écouter La Fontaine quand il demande qu'on ne s'écarte pas de la nature. Car la négation, ainsi placée en tête, affecte aussi bien l'incise que la principale. Transportez l'incise au début de la phrase et la clarté reparaît.

2° des *incorrections* comme la suivante : « Sans *recourir* aux rapports du physique et du moral, les *voyages* développent la sensibilité. » La faute crève les yeux : le verbe *développent* ayant accaparé le sujet *voyages*, il faut nécessairement donner à l'infinitif *recourir* un sujet différent (sans que *nous* recourions). Autrement l'incise n'a pas de sens et reste en l'air (1).

3° des *incises* inutiles. Ex. : « .... le drame. Point de genre, *plus que celui-ci*, n'a provoqué les observations des lettrés. » Corrigez et dites : Il n'est point de genre qui ait provoqué davantage, etc. ou mieux encore : Aucun genre n'a provoqué davantage...

4° des *accumulations d'épithètes* soit rapprochées les unes des autres, comme : « Cet écrivain a introduit dans la littérature des idées *exotiques insoupçonnées* », soit séparées par un nom qu'elles enclavent : « Il possédait un *riche* butin *intellectuel* ».

5° des *enfilades* de compléments directs ou indirects sans un participe ou un verbe qui les relie. Ex. : « Ils sont incalculables les avantages que fournissent les courses *en* pays étranger *en vue du* développement intellectuel *par* les qualités nouvelles *qu*'on y acquiert ou les défauts *dont* on s'y dépouille », ou encore : « La curiosité est la condition préalable du profit *dans* les voyages. » Ce *dans* n'a rien qui le supporte et le sens seul permet de le rattacher à *profit*. Le français en ceci n'est pas moins exigeant que le latin.

6° un *rejet* de l'idée principale aussi prolongé que dans cette phrase : « Une des idées les plus fécondes fut celle introduite *par* Sainte-Beuve *au* XIXe siècle *dans* la critique littéraire *quand* il y ajoutait les recherches biographiques (enfin !...) ». Cette phrase

---

(1) *La Quinzaine* (16 juillet 1905, p. 152) reproduisait de Constance de Maistre une incorrection plus cocasse encore : « Tout cet appareil (de mort)... éveille des images trop sinistres *pour ne pas en être ébranlé* (l'appareil ? celui qui l'observe ?) »

est marquée d'une double tache : elle abonde, comme les deux exemples précités, en compléments privés de support et retarde indéfiniment l'énoncé de la pensée essentielle. Le *rejet* est moins violent, mais il n'est guère plus justifié, quand on écrit à la façon des romanciers du jour : « C'était un *jeune* homme *et beau.* » Il n'y aurait qu'à poursuivre : et grand et doux et noble et pur....; du coup l'indéfini s'ouvre devant la plume ! On peut seulement regretter que ce recul du second attribut ne soit pas conforme au génie de la langue, tant il a de charme en son allure attique. Les Grecs aimaient à boucler ainsi leur phrase par une *clausula* (ici : *homme*) pour la reprendre aussitôt à l'aide d'une série de particules (1).

7° la tournure anglaise : « Faire les artistes *se moquer* des règles » = to make artists *despise* rules.

8° enfin les *constructions doubles* rattachées à un même verbe. Corneille en offre un exemple topique :

Oui, je crains *leur* hymen *et d'être* à l'un des deux

et nos romanciers modernes s'empressent de dire à sa suite : « Elle savait *son* amour et *avec quelle* ardenr il la recherchait. » Corneille imitait en cela la première décadence latine et ne pouvait se réclamer que de Lucain : « Metuens non *arma*, sed *ne adoret* Pompeium » (Pharsale, VIII, 593-4) ou de Salluste : « Potestatem profecti sunt evorsum *utique* jura sibimet *extorquerent* » (Disc. Lépide, S. 23). Quant à nos romanciers, ils abusent d'un hellénisme (cf. Euripide: Hyppolyte, 56—7) au moins en ce qui concerne le verbe *savoir*. Peut-être tolèrerait-on une construction pareille dans une phrase comme celle-ci : « Cet article, *plein de* choses *et dont* les éléments sont empruntés aux sources les plus sûres, mérite l'attention. » Devant *plein de* on sous-entend le relatif et le verbe *qui est* ; mais encore on retombe dans *l'ellipse*.

Notre dernière remarque sur ce sujet touche aussi bien au style qu'à la grammaire. Certains écrivains ont créé ou repris à leur compte des *tours de phrase* qui en font aussitôt reconnaître les auteurs. Ainsi Alphonse Daudet aime les inversions du type de celle-ci : « De se voir ainsi défait cela le rendait tout morose. »

---

(1) C'est une mode encore, et qui passera, de rejeter le pronom conjonctif loin du mot qu'il complète. Ex : « Chaque chapitre du volume forme un tableau et le lien est lâche *qui les unit* » (*La Quinzaine*, 16 juillet 1905, p. 168).

M. Brunetière a deux moules préférés : l'un lui sert à énoncer la proposition de sa conférence, l'autre à en résumer les idées maîtresses. Tentons de fabriquer un exemple pour « illustrer » le double procédé : « *Si* Balzac a rajeuni les modes anciennes du roman, *s*'il en a inventé une forme nouvelle, *s*'il a ouvert des horizons inobservés, c'est assez pour sa gloire et c'est ce que nous essaierons de montrer qu'il a fait » - « *Avoir* ainsi *ouvert* à l'esprit des sentiers inaperçus, *l'avoir aidé* à y poursuivre sa route, lui en *avoir* enfin *indiqué* l'issue, etc ; tout cela, c'est faire œuvre de grand écrivain et ce fut la tâche — notre entretien n'avait pas d'autre objet que de le montrer —qu'entreprit et que mena à bonne fin le scrupuleux observateur et le puissant esthète que fut Balzac. » On perçoit le procédé (1) : vous accumulez les propositions conditionnelles ou infinitives, vous les résumez à l'aide d'un pronom démonstratif, ce qui est un tour absolument grec, et c'est fait. Des phrases de ce genre ou des inversions comme celles que cultiva Daudet ne sauraient convenir sous la plume de nos élèves. Ou bien elles portent un cachet trop personnel—ainsi chez Daudet, ou bien elles supposent une aptitude rare à condenser sa pensée en deux ou trois expressions synthétiques c'est le cas de M. Brunetière, ou enfin le talent seul de l'écrivain leur donne droit de cité dans son art à lui c'est le cas de l'un et de l'autre. Plus tard, quand nos amis auront atteint la taille intellectuelle d'un Brunetière et pratiqué la magie artistique d'un Daudet, alors ils oseront sans danger....peut-être. (2)

---

(1) Le lecteur soucieux d'exemples authentiques voudra bien se reporter soit aux *Études sur l'histoire de la littérature française* (5e série, Appendice : Bossuet), soit au dernier ouvrage du maître : *Honoré de Balzac*.

(2) Le caractère du *Bulletin* nous oblige à nous confiner dans le domaine grammatical. Sans cela nous aurions tenu à signaler les *fausses attributions* : elles sont un des grands périls de la dissertation. Quand on ne sait pas au juste quel est l'auteur d'une maxime, d'un jugement ou d'un trait d'esprit, mieux vaut ne l'attribuer à personne que de risquer un prêt à contre-temps. Pourquoi prêter à Boileau le mot si vrai de Pascal : « le moi est haïssable » ? Le « castigat ridendo mores », avec lequel on définit assez maladroitement les effets de la comédie, n'est ni d'Horace ni d'aucun ancien, mais de Santeuil (cf. Nouveau Larousse Illustré à ce mot). Et c'est à tort qu'on attribue tantôt à Mme de Sévigné tantôt à Voltaire une malice dirigée par Laharpe contre Racine : « M. Racine passera comme le café. » Imaginez-vous bien Mme de Sévigné parlant de café à son époque ?—Sur ce sujet on consultera avec fruit le livre modeste, mais plein de choses, que M. Edouard Fournier a intitulé *L'Esprit des autres*.

***

Ces renseignements philologiques et littéraires en même temps forment une première gerbe dont nos élèves pourront tirer quelque parti. Bien qu'elle ait été tressée en vue de la seule dissertation, elle leur servira, croyons-nous, dans leurs discours et autres travaux. Si le grain leur plaît, nous serons heureux de leur en rapporter une gerbe nouvelle et plus dense quand nous irons reprendre l'an prochain notre modeste rôle de professeur, après nous être depuis quatre années refait étudiant dans l'intérêt de *nos amis les écoliers*.

Émile Chartier, p^tre.

Beaconsfield College
Plymouth (Angleterre)
7 août 1906

Coppe et pierre de sable.—On annonce la vente d'une maison dont la corniche est en *coppe*. Évidemment ici le mot *coppe* est la francisation malheureuse de l'anglais *copper*, cuivre. La maison en question a donc une corniche en cuivre. Quelquefois on entend dire, dans le même sens, qu'un édifice est couvert en *coppe*. Souvent encore le peuple emploie le mot coppe au lieu de *sou*; ainsi on dit: « Je n'en donnerais pas une *coppe* ». « Ça ne vaut pas une *coppe* ».

Le mot *coppe* est de l'anglais à peine défiguré. Dans d'autres circonstances, on essaie de traduire les expressions techniques anglaises, sans être toujours heureux. Ainsi un journal anglais informe ses lecteurs que tel édifice est construit en *sandstone*, et le journal français, voulant traduire littéralement, écrit que cette construction est en *pierre de sable*. Cette expression n'a pas de sens en français; c'est *grès* qu'on devrait dire.

LES NOMS POPULAIRES DE QUELQUES PLANTES CANADIENNES

—

Les Petits cochons.—Nous en demandons pardon aux lecteurs du *Bulletin*, mais c'est bien sous ce nom par trop vulgaire que le peuple désigne une de nos plantes les plus intéressantes, la *Sarracenia purpurea*.

Vous la trouvez dans les marécages, croissant au milieu des sphaignes, à la surface des « terrains tremblants ». Très humble de stature, on dirait qu'elle se dissimule à plaisir dans son lit de mousse humide. Ses feuilles, étalées en une large rosace à la base de la hampe florifère, sont particulièrement intéressantes, et c'est à elles seules que la plante doit son nom populaire. Ce sont de véritables cornets, légèrement recourbés, effilés à la base, gonflés au milieu et rétrécis à l'ouverture supérieure. A l'orifice est inséré un limbe très court, découpé en forme de cœur. Il contourne une partie de la margelle de la feuille et sa surface concave est recouverte de poils rugueux, tous orientés vers la base.

Grâce à la structure que nous venons de décrire, cette feuille est un véritable vase étanche, dans lequel s'accumule l'eau de pluie et tombent les gouttes de rosée. Chacune d'elles constitue donc comme une éprouvette le plus souvent remplie ou peu s'en faut; de là le nom de *pitcher plant* que lui ont donné les Anglais.

On comprend facilement que ces feuilles-cornets, avec leur réservoir d'eau, doivent être de véritables abîmes où un grand nombre d'insectes viennent se noyer. D'autant que les poils du rude velours qui tapisse le limbe de la feuille proprement dite, sont tellement orientés que, tout en facilitant la marche de haut en bas, vers l'orifice du cornet, l'ascension en sens inverse devient très difficile, les pattes des petits promeneurs s'accrochant aux aspérités de cette surface littéralement barbelée.

En vertu du principe du moindre effort, les insectes, tout comme les hommes, choisissent de préférence les chemins les plus faciles. Ils descendent donc le long du limbe supérieur, et,

s'ils ont le malheur de pousser plus loin, de se risquer à l'intérieur de la cavité qui s'ouvre au bout de leur course, ils glissent, dégringolent infailliblement sur cette surface d'ivoire poli, tombent dans le gouffre béant et l'excursion se termine par une catastrophe.

Notre sarracénie est donc ce qu'on pourrait appeler une plante gobe-mouche ; un peu comme notre rossolis, si commun le long de nos rivières et dans les marécages d'Anticosti. Toutefois, la capture ne s'opère pas de la même façon chez le rossolis. Ici, c'est grâce au mouvement brusque des poils, qui recouvrent les feuilles comme les crins d'une brosse, que la plante saisit sa proie ; c'est le jeu d'une main dont les doigts se refermeraient brusquement. La sarracénie est plus calme et les menus promeneurs qui vont se noyer dans l'eau de ses cornets n'ont à s'en prendre qu'à eux-mêmes. Ils sont victimes de leur curiosité ou de leur inertie morale. S'ils avaient été plus discrets, s'ils avaient eu le courage de rebrousser chemin et de vaincre les difficultés du retour, ils auraient été sauvés.

On croit que le rossolis, comme la dionée, autre plante gobe-mouche, digère ses victimes. L'organe de préhension secréterait un suc analogue à la pepsine qui, digérant les insectes sur place, permettrait à la plante de s'en nourrir. On a même songé, en partant de cette idée, à créer une classe de plante dites carnivores. Naturellement, notre plante indigène, faisant à sa façon mourir les mouches imprudentes, aurait sa place toute trouvée dans cette intéressante catégorie.

Hâtons-nous de dire que ce soi-disant carnivorisme des plantes est encore *sub judice*. De plus, nous croyons sincèrement que notre gentille compatriote en particulier, ne profite guère de ses mauvais coups, car nous ne voyons pas quel avantage elle retirerait de ses brigandages. Et encore, qui sait ? Ces mouches qui mijotent des jours et des semaines dans l'eau des cornets, c'est peut-être un bouillon, un consommé que la sarracénie se prépare avec le concours de la chaleur solaire.

En attendant que nous ayons des preuves positives en un sens ou en l'autre, contentons-nous de croire que nous sommes simplement en face d'une dame très calme, qui s'amuse à jouer de vilains tours, à donner de bonnes leçons aux personnages à têtes légères, qui s'obstinent à tout voir, sans réfléchir aux conséquences.

Eh bien! Voilà la charmante plante qui est désignée ici sous le nom archi-vulgaire de «petits cochons». Cependant, à tout prendre, ce nom n'est pas si mal trouvé. Renversez une feuille de sarracénie; mettez-la, si on peut dire, sur le ventre, et vous aurez quelque chose qui ressemblera étrangement à un cochon. Le limbe de la feuille est la hure et les oreilles de l'animal; le cornet, avec son gros ventre, en sera le corps; la queue elle-même, nous la trouverons dans la partie effilée de la feuille, celle qui va rejoindre la racine. C'est presque parfait. Voilà sans doute pourquoi nos gens, frappés par la ressemblance, lui ont appliqué le nom que nous savons. Au point de vue esthétique, il y a peut-être lieu de le regretter, la plante est si gentille; mais il faut bien en prendre son parti, le nom restera.

Dans le district de Nicolet et ailleurs, on donne encore le nom de «petits cochons» aux capsules de l'*Asclepias Cornuti*. Ces fruits ont trois ou quatre pouces de long. Gonflés au milieu, rétrécis à leur extrémité, ils ont bien une certaine resssemblance avec le corps du cochon; mais il leur manque le limbe libre de la feuille de la sarracénie qui figure si bien la tête de l'animal; ce sont des malheureux sans tête, sans pattes et sans queue. Il faut que les gamins y suppléent par l'imagination et à l'aide de brindilles bien choisies, lorsqu'elles sont mûres.

L'asclépiade est connue ici, dans les environs de Québec, sous le nom de *cotonnier*, pour la raison que ses fruits sont remplis d'une bourre soyeuse très serrée. Celle-ci est formée par la réunion des houppes attachées à chacune des graines, ce qui permet à ces dernières d'être transportées par le vent très facilement et à de grandes distances, lorsqu'elles sont mûres.

C'est Decaisne qui a baptisé notre asclépiade et lui a donné le nom de Cornuti, célèbre botaniste français qui s'est occupé beaucoup des plantes canadiennes.

Signalons enfin une troisième espèce de petits cochons végétaux, populaires chez les enfants des comtés de Québec et de Montmorency, ainsi qu'à l'île d'Orléans et probablement en d'autres localités. Ce sont les fruits de l'*Iris versicolor*, plante que le peuple appelle communément *clajeux*, corruption de glaïeul.

Ce sont, à vrai dire, des diminutifs de cochons, comme les derniers nés de cette nombreuse et intéressante famille. Étant donné leurs tout petits corps — ils atteignent rarement deux pouces—ainsi que leur ressemblance très grande à des concombres

minuscules, les gamins qui s'amusent à les cueillir pour en peupler leurs enclos improvisés, sont obligés de suppléer à grand renfort d'allumettes aux pattes et à la queue qui manquent à ce petit monde. De la tête, ils n'en ont cure. Et encore, en dépit de tout, le résultat définitif est assez mince, car les capsules en question, avec leur section grossièrement triangulaire, figurent assez pauvrement le corps de l'animal. Mais les enfants n'y regardent pas de si près.

L'iris croit en abondance dans les sols très humides, mal drainés et le long des fossés. Les feuilles sont longues, étroites et raides, d'un vert brillant, légèrement teinté de bleu. Sa fleur est fort élégante. Plusieurs espèces exotiques, à larges fleurs lavées de rose et de bleu, sont cultivées dans les jardins comme plantes d'ornement.

Si on en juge par ce qui précède, les petits cochons sont aussi nombreux que variés parmi nos plantes indigènes. Qui sait si, en y regardant de plus près, en poursuivant plus loin cette enquête qui, en fin de compte, ne manque pas d'intérêt, on n'en découvrirait pas quelques autres.

Revenons, en terminant, à la sarracénie, puisque c'est elle surtout qui fournit ce que nous appellerions nos petits cochons classiques. Son nom scientifique lui a été donné en l'honneur du docteur Sarrasin, médecin vivant à Québec à la fin du 17e et au commencement du 18e siècle. Sarrasin était un grand savant, membre de l'Académie des sciences; il y avait été admis la même année que Newton. Tournefort, son correspondant à l'Académie, en avait reçu des échantillons de sarracénie; et, pour reconnaître sans doute cette gracieuseté, il avait jugé à propos d'immortaliser le nom de son correspondant, en l'accolant à une plante tout à fait inconnue dans le vieux monde et fort intéressante [1]. Cette immortalité en vaut bien une autre.

C. Laflamme, ptre

(1) Le Maout prétend, dans sa Flore, que le docteur Sarrasin dont on aurait donné le nom à notre plante est un docteur de la faculté de Lyon, traducteur de Dioscoride. C'est une erreur. Tous les mémoires que le docteur Sarrasin de Québec envoyait à l'Académie — et ils sont à la fois nombreux et importants — étaient adressés à Tournefort, son correspondant officiel parmi les immortels. Il y a tout lieu de croire que l'académicien botaniste, en établissant le genre *Sarracenia*, a plutôt pensé au savant de Québec, de qui il tenait tant d'études scientifiques de haute valeur, qu'à l'obscur traducteur de Dioscoride, lequel n'a laissé aucune trace dans la science. D'ailleurs, Britton, tout comme les botanistes canadiens, affirme que la sarracénie a été nommée en l'honneur du docteur Sarrasin de Québec.

CONCOURS DE ROMANS

La Société des Écrivains Régionaux, sous le patronage de M. E. Faguet, de l'Académie Française, ouvre un grand concours de romans entre tous les écrivains de langue française.

Le roman couronné sera luxueusement édité par la « Bibliothèque Générale » à Paris.

Il y aura une première Commission de classement composée de MM. J. H. Rosny, président ; Jean Nesmy, vice-président ; Michel Épuy, secrétaire ; J. Ageorges, secrétaire de la rédaction du *Mois littéraire et pittoresque* ; E. Guillaumin ; S.-C. Leconte, président de la Société des E. R. ; G. Normandy ; G. Tournier.

Le choix définitif du lauréat appartiendra à un second Jury composé de : MM. Émile Faguet, de l'Academie Française, président ; Léon Barracand, vice-président ; G. Aubray ; G. Beaume ; A. Boyer, député ; M. Faure, sénateur ; E. Gilbert, délégué pour la Belgique ; P. Harel ; S.-C. Leconte, président de la Société des E. R. ; Jean Rameau ; A. Rivard, délégué pour le Canada.

Voici quelles sont les conditions générales de ce concours, auquel les écrivains canadiens-français sont invités à prendre part :

1° Les concurrents devront s'inspirer de l'esprit qui a présidé à la formation de la Société des Écrivains Régionaux. En conséquence, préférence sera donnée à une œuvre de caractère nettement régional, soit écrite par un auteur habitant la province, soit consacrée à un sujet régionaliste.

2° Toute œuvre présentée au concours doit être inédite.

3° Le manuscrit primé restera durant trois ans la propriété de la « Bibliothèque Générale ».

4° Les manuscrits présentés au concours ne devront pas dépasser 216 pages d'impression in-18. Ils doivent être écrits très lisiblement ou dactylographiés sur le recto seulement du papier.

5° L'inscription au concours est gratuite pour les membres de la Société des Écrivains Régionaux (sauf frais de retour du manuscrit : 1 Fr.). Toute autre personne devra joindre à son

envoi un mandat ou un bon de poste de 5 francs pour les frais de manutention qui seront considérables étant donné le très grand nombre des membres du jury.

6° Les manuscrits ne devront pas être signés. Ils porteront seulement un pseudonyme ou une devise qui seront répétés sur une enveloppe cachetée contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ils seront toujours renvoyés à leur auteur, mais la Société des Écrivains Régionaux décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration.

7° Ils devront être envoyés au Siège social de la Société, à Chabeuil (Drôme), (Michel Epuy, secrétaire général), avant le 15 juin 1907.

Les résultats du concours seront connus le 30 septembre 1907.

Le roman primé sera publié dans le courant de l'automne 1907. Il sera mis en vente dans les principales librairies de Paris, de France et de l'Étranger. Il portera sur la couverture: « Ouvrage couronné au Concours de Romans de la Société des Écrivains Régionaux ». Il sera luxueusement édité; imprimé sur beau papier épais, il constituera un gros volume in-18 jésus à 3 fr. 50. Sa couverture sera illustrée. Le service de presse sera fait de concert avec l'éditeur et l'auteur; celui-ci recevra 12 exemplaires pour son service personnel et 25 pour son service de presse. En outre l'auteur percevra, dès la première édition, un droit de 0 fr. 25 par exemplaire vendu. Ce droit sera augmenté en cas d'édition nouvelle.

La Société des Écrivains Régionaux a pour objet: « 1° D'enrayer l'exode vers Paris des énergies artistiques et littéraires de province; 2° De favoriser le développement de la littérature et des arts essentiellement régionaux; 3° De faire naître entre les écrivains et les artistes de terroir français ou de langue française (Belgique, Canada, etc.) des relations durables......... » Elle a été fondée le 5 novembre 1905. Président: M. Sébastien-Charles Leconte; secrétaire général: M. Michel Épuy. Le siège social et le secrétariat général de la société sont établis à Chabeuil (Drôme), et la trésorerie à Paris, rue Berthollet, N° 28.

LIVRES ET REVUES

(CANADIANA)

Alfred GARNEAU. *Poésies.* Montréal (Beauchemin), 1906, in-8°, 220 pages.

Alfred Garneau, le fils de l'historien, est mort en 1904.

Avec un soin pieux, M. Hector Garneau a recueilli les poésies laissées par son père ; il les offre aujourd'hui au public, précédées d'une courte notice. Quelques-uns, peut-être, auraient aimé que cette pièce liminaire fût plus longue, donnât plus de détails sur l'homme et sur l'œuvre ; mais à ceux qui ont la vraie « piété des choses littéraires », cet *Avertissement* sobre et discret plaira singulièrement.

D'ailleurs, n'est-il pas inutile de présenter certains poètes au lecteur? S'ils chantent leurs espoirs et leurs regrets, leurs ivresses et leurs désenchantements, s'ils disent leurs peines et leurs joies, leurs illusions et leurs souffrances, s'ils jettent dans leurs œuvres « le cri de leur chair ou de leur âme », la lecture de leurs vers les fera connaître mieux que tous les discours de la critique. Or Garneau est l'un de ces *individualistes,* pour qui « la poésie est avant tout ce qu'il y a d'intime en nous » : c'est des émotions personnelles qu'il exprime, et l'on se rappelle, après avoir lu son recueil, cette parole de Victor Hugo : « Tout homme qui écrit, écrit un livre, et ce livre c'est lui. »

Alfred Garneau est un poète *individualiste,* mais à la vieille manière romantique ; il a plus de plaintes que de sourires, plus de regrets que de rêves. S'il dit les heures gaies d'autrefois, c'est surtout pour pleurer de ne les pouvoir vivre encore :

> Si fort qu'on ait noué ses doigts
> Aux belles grappes d'or de nos jeunes années,
> Les lèvres n'y vont qu'une fois.... (p. 185.)

Les rires mêmes de sa jeunesse, il ne les entend plus :

> C'est vous qui repassez, ô voix de ma jeunesse ;
> Pourquoi, si vous voulez que je vous reconnaisse,
> Pourquoi vous faites-vous plaintives à ce point? (p. 122.)

Le spectacle de là nature ne le distrait pas de sa mélancolie.

> Je n'aime que les pleurs de l'aurore embrasée,

dit-il, et l'on sent qu'il est presque toujours sur les bords d'un lac....En fait, n'y a-t-il pas, dans les vers de Garneau, un peu trop de *lacs*, de *fleurs*, d'*ailes* et d'*oiseaux*? En vérité, il y en a beaucoup. Et cette nature n'est pas du Canada. Ce n'est certes pas «à Vaudreuil, en se promenant dans la campagne», que le poète a vu des

> Fleurs venant du Pérou
> Et fleurs orientales
> Aux fastueux pétales. (p. 134.)

Quand il s'essaye à la peinture exacte d'un paysage canadien, il est assez maladroit. (*Nominingue*, p. 23.) Laisse-t-il au contraire son imagination librement courir, il esquisse de petits tableaux délicats et charmants (*la Rivière*, *la Maison*, *Claire de lune*, *le Bois*, p. 117, etc.), mais qui, je le repète, ne sont pas canadiens.

De même, s'il veut chanter quelque action héroïque de notre histoire, il ne trouve que des vers médiocres, comme dans *le Porte-Drapeau* (p. 57); mais s'il se laisse emporter par des sentiments plus doux et plus intimes, il écrit la pièce *A ma sœur* (p. 97), où il y a des faiblesses sans doute, mais aussi de beaux vers, et il rime les strophes intitulées *les Lilas*, (p. 205) qui tombent d'une jolie chute.

Il a le souffle un peu court, la voix un peu faible:

> Amis, je suis cette hirondelle
> Qui s'est attachée à vos toits:
> Voyez, je voltige, j'ai l'aile;
> Mais, hélas! je n'ai pas la voix. (p. 13.)

L'œuvre poétique d'Alfred Garneau est donc assez inégale. Même, les pièces vraiment belles, belles du titre à la signature, sont rares. Dans les strophes les mieux agencées, il se glisse des vers médiocres, parfois des vers franchement mauvais. Il faut considérer que c'est un ouvrage posthume, et que le poète n'a pu retoucher. Il aurait sans doute refait quelques vers, ceux-ci, par exemple:

> Des grèves sans roseaux; au loin, l'admirable anse...(p. 23.)
> Toute la poésie avec ravissement...(p. 27.)
> Toi, toi, dans ton cœur d'or, toi, ma sœur, la première...(p. 99.)

Il n'aurait pas laissé *larmes* rimer avec *alarmes* deux fois dans douze vers (p. 190); il aurait complété certains développements... Mais l'éditeur devait respecter le manuscrit de son père. D'autant qu'il s'y rencontre assez de beaux vers pour honorer un nom.

Alfred Garneau aura sa place dans la galerie des poètes canadiens. Il n'est pas des premiers, mais plusieurs, et qui ont quelque crédit, ne le valent point.

Sous le titre: *Carnet de voyage—Feuillets épars*, la *Revue des Flandres* (octobre 1906, Nº 9, p. 279) commence la publication d'un récit de voyage au Canada par M. J. Flahault. Descriptions et souvenirs historiques.

Note, dans *le Correspondant* (10 octobre), sur les *Noms géographiques* de M. Eugène Rouillard:

« Dans ce curieux ouvrage, M. Eugène Rouillard nous donne plus encore que son titre ne nous promet, car il ne s'est pas strictement borné, durant ses recherches, à la province de Québec et aux provinces maritimes. Désormais, pour savoir l'étymologie et le sens des noms géographiques du Canada empruntés aux langues sauvages il faudra consulter ce livre consciencieux et clair, qui intéressera les historiens et même les simples voyageurs autant que les philologues. »

Dans *la Vie catholique*, de Paris (10 octobre), petit article sur *les Canadiens émigrés* aux États-Unis, et sur « les grands efforts que ces braves gens ont dû faire pour conserver leur foi et leur langue ».

Dans *la Revue d'Europe*, Paris (oct. 1906, p. LVII), M. Ab der Halden rend compte de *Rédemption*, de M. Rodolphe Girard, et de la *Bibliographie du parler français au Canada*.

ADJUTOR RIVARD.

J.-C. LANGELIER. *Les arbres de commerce de la province de Québec.* Québec (Dussault & Proulx), 1906, in-8°, 108 pages.

Voilà un bon livre, et nous le croyons capable de rendre de véritables services à ceux qui ont déjà quelques connaissances pratiques sur nos essences forestières. Quant aux autres, aux étrangers surtout, nous ne serions pas étonnés de les voir hésiter sérieusement le jour où ils essayeraient de reconnaître chacun de nos arbres à l'aide des caractères spécifiques tels qu'on les trouve dans cet ouvrage. Car, si l'on peut dire que la structure de l'écorce, la longueur du tronc, l'apparence de la ramification, le grain, la dureté, la couleur du bois — ce à quoi se limitent très souvent les descriptions de M. Langelier — sont des caractères qui ont bien leur valeur, il n'est que juste d'ajouter qu'ils peuvent être assez souvent difficiles à débrouiller d'une manière précise, surtout quand on a affaire à des espèces qui appartiennent à un même genre.

Mais si ce livre est peut-être insuffisant pour permettre au novice de déterminer nos espèces ligneuses, il n'en est plus de même s'il s'agit d'avoir des renseignements sur « les qualités et les propriétés respectives de leur bois ; les usages de ce bois, le parti qu'en peuvent tirer le commerce et l'industrie ». Ici M. Langelier est chez lui ; il s'y entend autant que personne, et les connaissances pratiques qu'il a acquises dans ses nombreuses et longues explorations lui ont été d'un grand secours.

Nous aurions bien quelques réserves à faire sur ce qu'il dit des botanistes de profession, qu'il accuse de s'être « souvent basés sur des oui-dire, venant des sauvages, des chasseurs, des coureurs de bois, et dans bien des cas erronés ». Que les abbés Brunet et Provancher se soient quelquefois trompés, qu'ils aient été induits en erreur par les rapports, non pas des sauvages, mais des chasseurs et autres coureurs de bois, nous l'admettrons volontiers. Cependant il est certain qu'ils ont fait beaucoup de travail personnel ; leurs observations ont été poursuivies pendant plusieurs années ; et c'est leur accorder un trop mince mérite que d'affirmer qu'ils ont *souvent* admis comme exactes les observations fausses qu'ils tenaient exclusivement de gens en qui ils n'auraient pas dû avoir confiance. Dans tous les cas, leurs erreurs ne touchent guère que les dimensions et l'habitat de nos essences forestières, et, sans trop nous avancer, nous croyons pouvoir affirmer que les descriptions précises qu'ils en ont laissées seront

tout autant, nous allions dire beaucoup plus utiles à ceux qui voudront connaître et classer nos espèces ligneuses que celles de M. Langelier.

A la page 27, l'auteur nous dit que le pin jaune pousse sur les coteaux des terrains siluriens de la Gaspésie et, plus à l'ouest, sur les buttes de formation schisteuse du Groupe de Québec. Il eut mieux valu ne pas parler de l'étage silurien ou du Groupe de Québec à propos de notre sol arabe et de la partie meuble, soit de nos montagnes, soit de nos plaines. Les géologues ouvriront de grands yeux quand ils apprendront que nous avons ici des plaines siluriennes. Notre sol est beaucoup plus récent que cela. Que les montagnes ou les rochers du sud de la province soient de cet âge géologique, tout le monde l'admet ; mais notre sol proprement dit est beaucoup plus jeune. Il ne dépasse pas l'époque glaciaire, celle qui a précédé immédiatement l'apparition de l'homme sur notre continent.

Les « Notes sur notre Domaine forestier », qui se lisent au commencement de l'ouvrage sont très importantes, et bien de nature à faire réfléchir ceux qui s'intéressent à l'avenir de nos bois. L'auteur prétend que, dans un demi-siècle au plus, – et nous croyons qu'il est parfaitement dans le vrai, – si l'exploitation se continue avec la même intensité, la même négligence qu'aujourd'hui, nous n'aurons plus que de l'épinette et du bouleau pour alimenter notre commerce. La valeur de nos bois les plus précieux aura été réalisée et notre domaine national se sera appauvri d'autant. Voilà certes un avertissement officiel que nos gouvernants feront bien de ne pas négliger.

L'ouvrage est illustré de bonnes photogravures. Cependant il est à regretter que ces gravures n'aient à peu près aucun rapport avec le texte. Nous demanderions encore une table alphabétique détaillée, afin de faciliter les recherches.

Somme toute, et en dépit de ces taches microscopiques, le livre de M. Langelier occupe une très bonne place dans notre littérature officielle, et nous devons lui savoir gré de nous avoir ainsi communiqué le fruit de sa longue expérience.

La question de nos forêts est d'une telle importance, qu'on nous pardonnera d'avoir mis de côté, dans l'examen de cet ouvrage, la façon dont il a été rédigé, pour appuyer davantage sur le fond même du livre. D'ailleurs l'auteur ne prétend pas avoir fait une œuvre littéraire, aussi n'y a-t-il pas lieu de lui engendrer de

trop grosses chicanes à propos de certaines tournures anglaises qui ont sans doute échappé à son attention, comme : *essayant* de défaire une embacle; *ouvrant* un chemin de chantier : *roulant* des billots, etc., que l'on trouve comme légendes de plusieurs gravures. De même, pourquoi ne pas dire simplement *traverses* de chemin de fer, au lieu de *dormants*, qui n'a que le mérite d'être la traduction brutale de l'anglais *sleepers*?

La phrase est quelquefois un peu lâchée, et, par suite, elle devient obscure. C'est ainsi qu'on lit à propos de l'érable à sucre : « C'est aussi cet érable dont la sève produit le sucre dont il porte le nom, ou *sucre du pays* ». Et ailleurs : « Ce qui reste de ce bois, —du chêne blanc, —se trouve....au midi de la ligne indiquée plus haut, et il est bien inférieur à ce qu'il y avait autrefois dans la contrée du Richelieu ». C'est de ce même arbre que l'auteur dit que « son écorce se lève en *limbes* minces », expression dont le sens échappera sans doute à plusieurs. Les mots *meublerie* et *infendable* seront probablement mieux compris par nos compatriotes, bien qu'ils ne se trouvent pas dans les dictionnaires.

Il sera facile, dans une seconde édition, de faire disparaître ces légers défauts, ainsi que d'autres encore que nous ne pouvons pas indiquer ici. Dans ces conditions, et si l'auteur peut trouver le temps nécessaire à une révision de détails, cet ouvrage méritera de compter parmi les meilleurs de notre littérature scientifique et industrielle.

C. LAFLAMME, p[tre].

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(Suite)

Cabaner (se) (*sė kàbàné*) v. pron.

1° || Se renfermer. *Ex.*: Il *s'est cabané* chez lui et on ne l'a plus revu.

2° || Se confiner chez soi, devenir casanier.

Fr. *Cabaner* = loger dans une cabane, vx, Darm. *Se cabaner* = se mettre sous une cabane, Guérin.

Cabarouet (*kàbàrwèt*, var. *kàbàrwè*), **caberouet** (*kàbêrwèt*, var. *kàbêrwè*), **cabrouet** (*kàbruèt*, var. *kàbruè*) s. m.

1° || Haquet.

Fr. *Haquet*: Charette longue sans ridelles, à deux roues, qui sert au transport des tonneaux, des ballots, Darm.

Fr.-can. *Charretier de cabarouet* = haquetier (celui qui conduit un haquet, Darm.).

2° || Cabriolet, voiture légère à deux roues et à un seul cheval.

Fr.-can. Cette voiture porte aussi le nom de *quatre-poteaux*, *petit quatre-poteaux*, *quatre-épées*.

Cabas (*kàbá*) s. m.

|| Bruit. *Ex.*: Ne fais donc pas tant de *cabas* = ne fais donc pas tant de bruit.

Fr. *Cabas*: sorte de panier, Darm.

Cabasser (*kàbàsé*) v. tr.

1° || Tracasser, fatiguer, ennuyer. *Ex.*: Il a l'air *cabassé* = il a l'air fatigué, abattu.

Fr. *Cabasser*: Amasser, mettre dans son cabas, voler, tromper, mentir, bavarder (vx et inusité), Darm., Lar., Besch.

Vx fr. *Cabassé*: affaibli. « Et quand leurs yeux sont cabassez », Despleigney dans Borel.— *Cabasser*: tracasser, tourmenter, La Curne, Du Cange. Usité dans quelques provinces, dit La Curne.

> ....et tant le cabassèrent
> Qu'il prit réveil.
>
> *Chasse et départie d'Amours*, p. 39, col. I.

DIAL. MAZE, dans son *Glossaire de la Banlieue du Hâvre*, enregistre *cabasser* avec le sens de fatiguer beaucoup, faire un travail pénible.

2° || Secouer vivement. *Ex.*: On est rudement *cabassé* dans c'tte voiture-là.

DIAL. *Cabasser*, m. s. dans les parlers normands, ROBIN, et dans ceux du centre de la France, JAUBERT.

FR.-CAN. Le verbe *cabasser* n'est guère employé qu'au passif.

Caboche (*kàbòc*) s. f.

|| Bourgeon, capsule des plantes. *Ex.*: Les arbres commencent à avoir des *caboches* = commencent à avoir des bourgeons. *Caboche de pavot* = tête de pavot, capsule de pavot.

FR. *Caboche* est français familier et populaire au sens de tête; il s'emploie au propre et au figuré. « Entrant, je me heurtai la caboche et le pied », RÉGNIER. *Manquer de caboche* = avoir une fameuse caboche, se disent d'une personne considérée au point de vue de l'intelligence, LAR.

Cabochon (*kàbòcõ*) s. m.

1° || Protubérance qui garnit une surface plane, nœuds d'une bûche, aspérités dans un chemin.

2° || Bûche pleine de nœuds, très difficile à fendre.

3° || Individu têtu, entêté, opiniâtre, à tête dure, surtout qui a de la difficulté à comprendre.

4° || Mauvais ouvrier.

FR. *Cabochon* a, en français, un tout autre sens.

DIAL. *Cabochon*, diminutif de caboche, dans le centre de la France, JAUBERT. En Normandie, *cabochard* signifie entêté, qui a la caboche dure, DELBOULLE, MAZE.

VX FR. *Cabochard* avait aussi le sens d'entêté dans le vieux français, LA CURNE, GODEFROY.

Chipotée (*cipòté*) s. f.

|| Grande quantité, amas confus. *Ex.*: Il y en avait une *chipotée* = une grande quantité.

DIAL. *Chipotée* = m. s., en Normandie, MOISY.

Chipoterie (*cipòtri*) s. f.

|| Mélange confus.

LE COMITÉ DU BULLETIN.

ANGLICISMES

Anglicismes	Équivalents français
Shaver......................	Prêter à usure ; surfaire la marchandise ; écorcher les clients.
Il a fait sa fortune à *shaver*....	Il a fait sa fortune à prêter à usure, à de gros intérêts.
C'est *shaver* le monde que de vendre si cher que cela...	C'est surfaire la marchandise, c'est exiger beaucoup plus que le juste prix, c'est écorcher le client...
Je me suis fait *shaver*.........	Je me suis fait écorcher, plumer, saigner ; j'ai payé plus que je ne devais.
Shaveur.....................	Usurier, prêteur d'argent à gros intérêts ; écorcheur, qui demande plus qu'il ne faut d'une chose vendue ou d'un service rendu.
Shavage.....................	Prêt à usure, usure.
id.	Action d'exiger plus que le juste prix.

LE COMITÉ DU BULLETIN.

Vol. V, No 5—Janvier 1907

LA LANGUE POPULAIRE DANS LES "FORESTIERS ET VOYAGEURS" DE J.-C. TACHÉ

(*Société du Parler français au Canada, séance du 12 décembre 1906*)

On se rappelle qu'avec une largeur d'esprit à peu près inconnue aux Malherbe et aux Vaugelas d'autrefois, M. le Secrétaire de la Société du Parler français au Canada invitait, l'an dernier, les écrivains qui traitent quelque sujet tiré de notre vie nationale, fussent-ils des étrangers, à puiser intelligemment dans le vocabulaire canadien-français les mots que notre vie elle-même a créés et mis en circulation. Ce n'est pas à lui, certes, que des railleurs reprocheront d'être « le tyran des mots et des syllabes ». Aussi bien, le conseil était-il excellent, et nous estimons qu'on le devrait pratiquer puisqu'il semble bien que la meilleure chance que nous ayons d'être pleinement compris, en parlant des choses du Canada, c'est de nous servir de termes purement canadiens, puisqu'aussi, à cette heure même où nous voulons apprécier en bloc les *Forestiers et Voyageurs* de Joseph-Charles Taché, (1) nous sommes bien aise de profiter du privilège accordé et d'écrire que cet ouvrage est taillé d'un bout à l'autre dans notre un peu rude mais chaude *étoffe du pays*.

Ceux-là le savent, qui ont lu ou connu ce patriote sans alliage, instruit et élevé au cœur même de la vie française au Canada et qui n'avait pas honte de vêtir sa personne, et, en un sens, sa pensée, de l'*étoffe* bleue ou grise que tissait naguère le métier de nos grand'mères. S'il s'en trouve quelques-uns qui l'ignorent,

(1) Dans son *Histoire de la Littérature canadienne*, E. Lareau écrit, mais à tort, *Jean*-Charles Taché.

c'est pour eux que nous voulons, ce soir, dire très uniment pourquoi la langue des *Forestiers et Voyageurs*, en vertu du sujet, devait être populaire, qu'elle l'est en effet par une efflorescence de mots canadiens fort curieux à étudier, et, enfin, à quelle condition l'usage de ces mots peut profiter à notre littérature nationale.

J.-C. Taché, comme tous les esprits d'élite qui, autour de 1861, promettaient leur concours à la publication des *Soirées canadiennes*, fut un fervent de la littérature nationale, un de ces vrais « nationalistes » jaloux de garder à nos livres la « senteur du terroir laurentien ». Ses convictions d'homme de lettres patriote l'y portèrent toute sa vie, et ses écrits ne démentirent point ses convictions. Son avertissement *Au lecteur*, qui sert de préface aux *Forestiers*, ne laisse aucun mystère à ce sujet. Sur le point, il est vrai, d'esquisser le tableau des mœurs de son pays, de narrer les légendes apprises de la bouche même des vieux de Kamouraska, l'élève encore imprégné des lettres françaises songe malgré lui à d'illustres devanciers. Il regrette le style « admirable » de Charles Perraud, et le nom de cet autre fameux causeur, La Fontaine, se glisse sous sa plume. Mais n'allons pas nous y méprendre. Dans ce souvenir si modeste des conteurs du grand siècle, il ne faut voir qu'une marque d'égard, bien faible, accordée en passant à quelques lecteurs encore trop exclusivement férus des livres français, ou, si vous aimez mieux, il ne faut rien voir du tout. Car les récits de Taché ne méritent pas le nom de contes proprement dits, tant la réalité y fera concurrence à la fantaisie! Et, s'ils étaient des contes, il ne faudrait pour en montrer les différences que les comparer aux immortels *Contes de Fées*. Le style, le vocabulaire, le thème constant des *Forestiers et Voyageurs* sont bien de chez nous ou, comme l'auteur l'a dit quelque part, ils restent « un écho de la saine littérature française d'autrefois, répercuté par nos montagnes, aux abords de nos lacs et de nos rivières, dans les mystérieuses profondeurs de nos grands bois ».

L'homme du peuple, aussi peu déformé qu'il y a quelque cent ans et tel que les circonstances le faisaient, ou forestier, ou pêcheur, ou trappeur, ou habitant, voilà le type, inconnu aux vieux pays, qui revit dans les histoires du Père Michel. Type intéressant, s'il y en a, d'un tempérament à part, qui ajoute des habitudes de vie un peu sauvages aux qualités de sa race et aux avantages de sa civilisation! Qu'il parcoure en canot d'écorce nos lacs et nos rivières, qu'il pousse ses aventures jusque dans

les *pays d'en haut*, qu'il cultive la terre ou vive de chasse et de pêche, qu'il s'enfonce dans la forêt, à l'époque des *chantiers*, affublé de sa longue *tuque* bleue, chaussé de ses *bottes sauvages*, les mains couvertes de ses *mitaines* poilues, enveloppé dans son *capot* de fourrure fortement ceinturé autour des reins; c'est partout et toujours le vaillant pionnier d'autrefois avec son esprit avisé et aventureux, son caractère *allant*, son attachement proverbial à sa foi et au clocher de son village, brave à l'occasion, d'une humeur prime-sautière, friand à l'excès, comme tout Français de France, du mot pour rire, toujours dispos aux tâches les plus rudes, parfois surhumaines, pourvu qu'il entrevoie l'heure finale de s'amuser, et même de festoyer. D'où l'on voit que l'ancien colon, venu de la mère patrie, s'étant modifié peu à peu sous l'influence d'occupations et de nécessités nouvelles, a pris avec le temps une physionomie tout à fait spéciale. Et en voulant le peindre tel qu'il est devenu, l'auteur ne pouvait se dispenser, sous peine d'altérer quelques-uns de ses traits les plus originaux, de lui laisser son langage qui en est, sinon la seule, du moins la principale et la plus directe expression.

La langue, en effet, suit la fortune de la civilisation. Rien de plus matériel et, pour ainsi dire, de plus mort que les mots en tant qu'ils sont des signes purement représentatifs; mais il faut que, derrière eux, on puisse retrouver la vie d'un peuple avec tous les délicats problèmes qui s'y rattachent. S'il en était autrement, la science du langage serait par trop sèche et rébarbative, et je plaindrais sincèrement les philologues, et j'éprouverais quelque frisson à la pensée d'appartenir à la Société du Parler français! Si donc une langue n'est que l'ensemble des images qui reflètent, à un moment donné, les milles façons diverses de penser, de sentir et d'agir d'un groupe d'individus, le meilleur moyen pour Taché de peindre fidèlement « l'homme du peuple » et de le rendre parfaitement reconnaissable à ses lecteurs, était assurément de se servir de la langue populaire. Et voilà pourquoi le parler canadien du Père Michel, c'est-à-dire celui de nos compatriotes attachés à la glèbe, devant traduire une civilisation qui a cessé d'être exclusivement française, ne pouvait plus être tout à fait celui des dictionnaires académiques de nos cousins de France; et, pour la même raison, s'il existe dans notre répertoire national des ouvrages mieux pensés, mieux écrits et plus pleins

d'émotion, il n'en est pas beaucoup probablement qui offrent plus d'intérêt, au point de vue lexicologique, que les *Forestiers et Voyageurs.*

Pour le savoir, il n'y a qu'à les lire, et, en les lisant, remarquer les mots et les expressions que l'auteur et l'éditeur ont pris la peine de souligner,

Il va sans dire qu'il serait fastidieux de dresser, ici, le lexique complet du grand nombre de termes et de façons de parler à l'aide desquels Taché décrit les mœurs et les occupations topiques de gens du peuple. Au reste, le *Bulletin du Parler français* en a déjà signalé et étudié plusieurs. Et puis pour donner une idée de la langue populaire des *Forestiers et Voyageurs*, il suffira de citer les plus significatifs, en les rattachant autant que possible aux divers genres de vie de nos anciens Canadiens.

Le défrichement de nos immenses forêts a toujours pris et garde encore aujourd'hui une bonne partie de l'activité nationale. Or, nul part autant que sur les neiges de nos chantiers d'hiver, sous notre climat glacé, qui faisait toujours craindre au spirituel Mermet de perdre

Les oreilles, le nez, et les pieds et les mains,

ne sont éclos nos vocables franco-canadiens, comme de véritables fleurs boréales. Selon leur office, les hommes de chantiers s'appellent *piqueurs, doleurs, bûcheurs, claireurs, colleurs, couques.* Parmi ces hommes, il y en a qui commandent, et, naturellement, dans la langue des chantiers. Ceux qui obéissent savent à quoi s'en tenir sur les expressions : mettre les billots *en trime, adresser* l'arbre dans sa chute, aider à *décoller* la charge, *fouler* avec les pieds, *débarrasser* avec la bache, *finir* avec la pelle un *chemin de sortie* capable de permettre aux charretiers de gagner le *maître-chemin* avec les billots. Et s'il s'agissait maintenant de décrire l'émouvante opération de la *descente* des billots par les rivières et les rapides jusqu'à l'*étang* du moulin, on ne pourrait pas sûrement compter sur le dictionnaire de Hatzfeld et Darmesteter pour avoir la forme et la signification *canadienne* des mots suivants : *cageurs, cribes, drames, cages, foulons, traverses, bandages,* mettre les billots en *cageux*, faire *partir la digue*, et de plusieurs autres.

La chasse et la pêche ont aussi produit leur vocabulaire spécial. La nécessité, comme toujours, fit inventif les hommes

qui hivernaient au fond des bois, sans communiquer avec *leurs gens* autrement que par les visites éloignées du missionnaire, ou qui passaient les étés à canoter avec les sauvages. On vivait, la plupart du temps, de gibier, et donc on faisait la chasse. Et si vous désirez connaître le langage des chasseurs, vous n'avez qu'à *chausser vos raquettes* et à suivre le Père Michel qui vous décrira par le menu les collets à lièvre et à loup-cervier et les *attrapes à martre* ou martrières. Quant à la terminologie de la pêche, c'est sur les lèvres des Canadiens qui se sont *mis sauvages* et qui vivent la belle saison sur les côtes, qu'il faut la recueillir. Ils nous diront vite ce que l'on doit entendre par *flamboter, à la pourcie, carrette, encalmé, vargrage.* Mais j'ai hâte de faire observer que tous ces termes, comme une foule d'autres qui entrent dans la description des Voyages aux pays d'en haut ou dans les Récits fabuleux de la jonglerie indienne, sont d'un usage local, presque technique, et n'ont pas chance d'appartenir, à moins d'être consacrés par les bons écrivains, à la langue commune.

Il en est, par contre, qu'on retrouve partout, parce qu'ils reflètent la vie simple et intime de nos foyers, la franche bonhomie de nos bons habitants. Sans être chasseur, ni pêcheur, ni voyageur, dans le sens où Taché prend ce dernier mot, en quelque pays que l'on se rende, si l'on y rencontre des Canadiens au moins élevés dans la province de Québec, on entendra l'une ou l'autre de ces locutions typiques: *quelque chose d'extra, un gros habitant, un habitant de huit cents minots, fumer une petite touche, en parler à la bonne-femme, endimanché, aux premières neiges, avant que la noirceur vienne à prendre, être fier* (content), *çà filait grande écoute.* Voilà de ces façons de dire qui sentent bon le terroir canadien. Nous sera-t-il permis d'ajouter celles-ci, avant qu'elles meurent avec les mœurs qu'elles traduisent: *faire un snaque, prendre un coup, être soûl comme dans les bonnes années, trinquer d'importance, être joliment gris, prendre une petite goutte, une bonne ponce?* Un jour viendra où, nous l'espérons, grâce à la sainte Tempérance, ces expressions n'existeront plus qu'à l'état de fossiles, à l'étude desquels les philologues futurs constateront, à leur grand scandale, que certains de leurs pères avaient de vilaines accoutumances.

Cette enquête sur la langue populaire des *Forestiers et Voyageurs* paraîtra lourde, sans doute. Il s'en faut pourtant qu'elle soit complète. Dans un livre qui comprend à peine deux cent

cinquante pages, environ trois cents faits lexicologiques ou syntaxiques méritent d'être examinés. C'est beaucoup plus qu'il n'en fallait pour que les histoires de J.-C. Taché revêtissent un charme à part, qu'elles s'offrissent à nous comme un des monuments les plus précieux du parler original de notre peuple, et qu'enfin la Société du Parler français tînt à exploiter cette mine aussi riche que savoureuse.

Les rares citoyens de Québec, s'il en survit, qui ont pu connaître autrefois Taché soit comme élève du Séminaire, soit plus tard comme jeune médecin à l'Hôpital de la marine, qui ont été les témoins, par conséquent, de l'ardeur de son patriotisme, devinent facilement que les anglicismes sont absolument bannis de ses *Forestiers et Voyageurs.* Pour lui, l'anglicisme, c'était l'ennemi ! C'est l'espèce de péché dont il eût le plus rougi. Il eût préféré — ce qui lui est arrivé parfois — commettre telle ou telle incorrection. Il avait horreur de tout ce qui sent l'« anglais », comme Boileau avait la haine d'un sot livre (1). Une seule fois, peut-être dans ses *Forestiers et Voyageurs*, il a écrit le mot « yankéfié » et, encore, en le soulignant, et pour stigmatiser ces malheureux compatriotes, qui reviennent, après un séjour quelconque aux États-Unis, le langage tout farci d'expressions américaines.

En revanche, il ne fait aucun scrupule, nous l'avons vu, à user abondamment des termes de notre langue populaire. Il revendiquait avec une sorte de fanfaronnade ou, si vous voulez, avec toute la rondeur qu'il apportait à ses affirmations, le droit, pour les écrivains canadiens, de *créer* au besoin des mots nouveaux. Nous en avons un témoignage piquant dans ces quelques lignes qu'il adressait, le 22 avril 1846, au Secrétaire de l'Institut Canadien, en lui communiquant pour l'impression des notes sur le comté de Rimouski : « Vous remarquerez, dans mon manuscrit, des mots canadiens *non soulignés*, et je ne vous en demande pas pardon, M. le Secrétaire, car je reconnais aux Canadiens le droit, comme aux Français, de créer des mots à leur besoin. » Chose curieuse ! dix-sept ans plus tard, Taché permettait à l'éditeur des

---

(1) La tradition nous a conservé le serment d'Annibal que J.-C. Taché, tout jeune, fit à l'occasion des troubles de 37. Il avait juré de se laisser croître la barbe et les cheveux et de s'habiller en étoffe du pays, jusqu'à ce que le dernier Anglais fût chassé du Canada. Je dois ce renseignement et quelques autres, pour lesquels je lui suis très reconnaissant, à M. J. de la Broquerie Taché, notaire à Saint-Hyacinthe.

Soirées Canadiennes de souligner tous les mots *canadiens* de ses *Forestiers et Voyageurs*, tant la sagesse, qui vient avec l'âge, sait adoucir la rigueur des plus fiers principes! Mais principe il y a, et nous pouvons bien, ce soir, après Taché et avec M. le Secrétaire de la Société du Parler français, nous demander en terminant ce qu'il en faut penser.

D'une façon générale, que les écrivains soient dans leur rôle légitime de sertir dans leur style des mots nouveaux qui expriment des idées nouvelles et qui rendent mieux que d'autres de vieilles idées, personne ne le contestera ; car rien ne s'y oppose et rien n'est autorisé, dans le passé, par de plus constants et de plus considérables exemples : *licuit semperque licebit*. Que ceux qui écrivent en notre pays, surtout nos romanciers et nos conteurs, usent du même droit et contribuent d'autant à imprimer à notre langue ce cachet d'originalité qui donne tant de charme à nos légendes canadiennes, c'est fort bien, puisque c'est se conformer à la tradition, aux habitudes d'esprit de ceux de nos écrivains qui passent pour les plus originaux. Pour Taché entre autres — et nous avons vu que sa pratique s'accorde, en cela, avec ses principes — la perte de tant de mots populaires, qui ont leur grâce, « ne pouvait être compensée par aucune des plus précieuses qualités de style ». C'est donc de la part de notre Société une très méritoire sollicitude, en même temps qu'un immense service qu'elle voudrait rendre aux lettres canadiennes, que de recueillir ces mots, de les étudier, de les classer, d'en fixer le sens pour les transmettre ensuite avec leur couleur locale à ceux qui viendront après nous.

Toutefois, même en s'efforçant d'introduire et, en quelque sorte, d'infuser dans notre langue littéraire un peu de sang canadien, elle n'empêchera pas cette langue d'être essentiellement française et nos livres de garder toujours un air passablement français. La remarque en a déjà été faite, ici même, par une voix plus autorisée que la mienne. Et si je la répète, c'est pour redire aussi que nous ne devons pas renoncer, à raison de ce fait, à avoir une littérature à nous : une littérature originale ne suppose pas nécessairement un idiome original.

Hier encore, un illustre critique condensait son étonnante information littéraire dans une de ces phrases synthétiques dont il est coutumier : « Toute œuvre, écrivait-il, en toute langue, et je dirais volontiers en tout art, sera toujours classique de la

quantité d'observation psychologique et morale qu'elle contiendra, et peut-être même ne sera-t-elle classique que de cela » (1). Cette proposition a trait à la littérature en général. S'il était question d'une littérature particulière, et, dans le cas présent, de la littérature canadienne, qu'est-ce qui nous défendrait d'affirmer que nos livres, à nous, seront canadiens dans la mesure de psychologie et de mœurs canadiennes qu'ils contiendront, et que peut-être même ils ne seront canadiens que de cela? La somme des mots de notre cru, dont ces livres seraient émaillés, importerait assez peu. Et nous croyons même qu'on pourrait en composer dans la langue de notre peuple qui ne seraient, au point de vue littéraire, qu'à demi originaux, qu'assez peu canadiens et pas du tout classiques.

Donc, « essayons de greffer sur le vieux tronc du français une tige canadienne »; mais aussi ayons, nous, Canadiens, nos « vues sur le monde », notre « conception de la vie » qui soient bien de nous; tâchons de donner de notre glorieuse histoire, de notre nature grandiose, de nos aspirations comme peuple, ainsi que de notre vie morale, une image qu'on ne puisse avoir vue dans aucun livre étranger: ce n'est qu'à ce prix que notre langue se rajeunira d'elle-même, sans pression extérieure, dans le courant de la vie populaire, que notre littérature deviendra ou continuera d'être, comme celle de nos meilleurs écrivains, foncièrement nationale et que, tout autant que les Russes et les Scandinaves, nous attirerons sur nos œuvres les regards curieux et flatteurs de la critique d'outre-mer.

F.-Z. DECELLES, ptre.

---

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1er septembre 1906, *Publications récentes sur Montaigne*, par M. F. Brunetière.

LE PARLER FRANÇAIS ET LES JOURNALISTES

(Société du Parler français au Canada, séance du 12 décembre 1906)

On sourira peut-être de ce titre, et d'aucuns se demanderont avec une douce ironie ce qu'il peut y avoir de commun entre les journalistes et le parler français, si l'on excepte les familiarités excessives et malséantes parfois que prennent avec l'idiome national les malheureux scribes — dont je suis. Et beaucoup, au seul énoncé de ce titre, évoqueront les coq-à-l'âne légendaires, les anglicismes, les solécismes, les barbarismes et tout le musée des horreurs que fit jadis défiler devant vous — pour votre plus grand amusement et notre extrême confusion — l'un des fondateurs de notre Société. Malgré la richesse et l'ampleur du tableau, il serait facile d'y ajouter, car chaque jour apporte des traits nouveaux.

Ce serait trop facile même, et c'est pourquoi, précisément, je ne l'essaierai point ; pas plus que je n'insisterai longuement sur les résultats de cette corruption de la langue écrite. Tout le monde lit les journaux, la plupart même ne lisent que cela. Les incorrections, les fautes atroces souvent, qui pullulent dans notre presse, atteignent tous les milieux, contaminent, dans une mesure plus ou moins considérable, toutes les intelligences. La foule, en dépit des plus violentes critiques, éprouve devant l'imprimé un sentiment qui participe de la vénération ; l'élite elle-même se défend mal contre des assauts quotidiennement répétés. Et je comprends, devant un tel état de chose, l'indignation qui secoue les puristes et les amateurs de beau langage qui fréquentent au Parler français.

Mais je suis du métier, j'ai ma part de tous les méfaits qu'on reproche à la presse canadienne, et je voudrais, pour notre malheureuse confrérie, essayer de plaider un peu les circonstances atténuantes en faisant le départ toutefois des faiblesses qui résultent des conditions particulières à notre journalisme et de

celles qui sont le fruit d'un impardonnable défaut de formation première ou d'une perversion du sens moral. Peut-être apercevra-t-on après cela quelques-uns des remèdes qui permettraient d'améliorer, sur certains points, une situation que nous déplorons tous....

A-t-on quelque idée dans le grand public lecteur — et dans l'élite critique — de la façon dont se fait, par exemple, un journal quotidien? de la hâte, de la précipitation avec lesquelles ses rédacteurs doivent entasser parfois, dans l'espace de quelques heures, sept ou huit colonnes de copie? du nombre et de la variété des sujets plus ou moins techniques qu'il leur faut traiter successivement, et presque simultanément? Car le temps n'est plus dont parlait Brunetière, où les journalistes se croyaient tenus de connaître une question pour en parler. Le public du reste ne l'exige point et ne leur en laisse pas le temps.

Le même journaliste sera obligé, à quelques heures d'intervalle, et le même jour souvent, de parler finances, politique ou littérature, de rédiger plume galopante — le *currente calamo* des anciens est depuis longtemps démodé — « quelque chose » qui ressemble à une critique du dernier salon et la description, forte en couleurs naturellement, des abattoirs de Montréal. Ne souriez point. « Nous parlons parce que nous savons », comme dit l'un de nos plus bruyants confrères — et la chose m'est arrivée à moimême.

Cette copie multiforme et qui n'a de mérite que sa prodigieuse abondance, le journaliste l'expédie au milieu du tapage d'une salle de rédaction, parmi des gens qui causent ou se disputent; parfois dans une gare de chemin de fer, en attendant le prochain train, au guichet d'un bureau de télégraphe ou sur ses genoux, dans un tramway. Il est rare qu'il se puisse relire, jamais il n'a le temps — je parle plus particulièrement des nouvellistes — de dresser un canevas. Dans les heures qui précèdent immédiatement le clichage des formes, on lui arrache sa copie feuillet par feuillet. Il ne faut point retarder les machines, et le journal va sous presse à 2.28 heures, non point à 2.30 heures!

Vous connaissez les conditions générales qui retardent chez nous le progrès des lettres. Elles affectent le journaliste plus que tout autre; il subit, mais portées à une plus haute puissance, toutes les pressions délétères.

Vous lisez de l'anglais pour vous renseigner; vous le parlez pour vos affaires. Le journaliste est obligé d'en lire du matin au soir, souvent d'en entendre du soir au matin.

Vous ignorez les termes particuliers à tel art, à telle science dont il vous faut parler. Le journaliste, lui, est obligé de parler de tout, et son ignorance en paraît accrue d'autant.

Vous déplorez votre défaut de culture classique, vous n'avez pas le loisir, dites-vous, de lire les maîtres. Où voulez-vous que prenne le temps de les lire ce forçat de la plume qui, très souvent, travaille de sept heures du matin à minuit et passe son temps à courir les réunions publiques, les salles de comité, les enquêtes, les conseils municipaux, où l'on parle encore plus mal qu'il n'écrit ?...

Je plaide les circonstances atténuantes avec une ardeur qui trahit peut-être un intérêt personnel, mais j'essaierai d'être franc et juste.

Il n'est pas de raison au monde qui puisse excuser, ou même expliquer certaines horreurs. On n'a pas le droit, s'agit-il de son pire adversaire, d'écrire d'un homme politique qu'il *s'enfuya* de telle place; on ne pardonnera jamais à l'exquise jeune fille qui a l'autre jour déclaré que M. et Madame X. avaient été la *raison d'être* du dîner offert par Mme Z, pas plus qu'au nouvelliste qui jadis étala sur sept colonnes «la platitude des plaines sud-africaines». Il faut maudire les agents de publicité et les correcteurs d'épreuve pour avoir laissé passer cette annonce ontarienne, qui, sur deux pages du plus grand journal de Montréal, affiche un effroyable mépris de notre langue, un mépris dont une simple audition ne saurait vous donner l'idée exacte, puisqu'elle vous épargne les fantaisies orthographiques:

«Il y a bon raison pourquoi nous pouvons vous donner tant mieux de marchandise pour plus bas prix, nous avons le plus gros établissement au Canada. Nous achetons de vastes quantités des moulins et manufacturiers et cultivateurs à bon marché et nous vous donnons des profits que les intermédiares tenissent ordinairement, par veudent à bas prix. Notre catalogue en francaise contenit beaucoup des occasions de faire à bons marchés.»

«Bons marchés» est naturellement au pluriel, et l'énumération de ces «bons marchés» commence par un «petit thé set», se continue par des «petits trunks pour enfants, carrés» et des

poupées « vêtus » au masculin, pour se terminer — et j'en passe — par des « Rugs Union, qualité pesante, designs floraux et serpentins ».

Il faut maudire aussi et vouer aux malédictions de l'avenir les entrepreneurs de démolitions qui ont, pendant des mois, organisé la corruption systématique du langage populaire et porté jusque dans les coins les plus reculés de l'Amérique française, le charabia et les insanités que vous savez.

C'est une œuvre infâme et qui sera l'un des étonnements de l'avenir. Mais, laissez-moi vous le dire, Mesdames et Messieurs, l'avenir s'étonnera peut-être moins de cette incompréhensible entreprise de démoralisation nationale que de l'apathie avec laquelle nous l'avons soufferte. Je n'ai pas à faire ici le procès de tel ou tel journal, mais j'ai le droit de constater que les Canadiens français, si fiers de leur langue, prétendent-ils, ont fait un succès de vente aux feuilles qui, consciemment ou non, en organisaient systématiquement la destruction.

Et pendant ce temps, Messieurs de la Société du Parler français, combien receviez-vous pour une œuvre patriotique entre toutes ?...

Il ne dépendait que de nous cependant de mettre fin à un pareil régime. On ne fait pas ces choses pour rien, pour le plaisir. On les fait parce qu'elles rapportent, parce que le public les tolère ou les encourage. Que dix, quinze ou vingt lecteurs manifestent leur dégoût, et vous constaterez tout de suite une amélioration notable dans la facture de votre gazette. Les directeurs de journaux connaissent la psychologie des foules, ils savent que le fait, pour un lecteur, d'écrire une lettre de protestation, de la mettre sous enveloppe et de l'expédier, constitue un effort considérable et que, pour un ou deux qui s'imposeront un tel effort, il en est cent ou mille qui pensent comme eux et n'osent point le dire, ou en sont empêchés par la routine quotidienne.

J'ignore s'il est vrai qu'un peuple ait la presse qu'il mérite, mais je sais bien qu'il n'aurait qu'à le vouloir pour donner à sa presse le caractère qu'il lui plaît. Il n'est pas d'œuvre, vous le sentez bien, qui dépende aussi complètement de la faveur populaire.

Que le public le veuille efficacement, et tout de suite disparaîtront les pires fautes, celles qui résultent de la négligence ou d'une ignorance par trop forte ; que le public continue à manifester sa volonté, et les directeurs de journaux feront une différence

entre ceux qui écrivent en français... et les autres. Le journaliste, sentant que surveiller sa langue peut lui être de quelque utilité, s'acharnera à ce travail nouveau; il utilisera avec plus de soin la compétence qu'il possède déjà, il s'efforcera de l'étendre chaque jour davantage. Il se familiarisera avec les dictionnaires et les traités spéciaux. Car, pour absorbante, pour déprimante que soit sa besogne actuelle, elle pourrait tout de même lui laisser le temps d'étudier les matières qui relèvent plus spécialement de sa profession. Quel intérêt aurait-il maintenant à le faire puisqu'on ne lui en tient à peu près aucun compte, puisque, d'après les industriels de la presse, le public demande surtout de beaux crimes, ou, à défaut d'un assassinat savamment exploité, des histoires de chiens écrasés démesurément grossies?

La réforme définitive ne sera sans doute qu'une œuvre de patience et de lente tenacité, mais, je le répète, les plus grossières erreurs, celles qui heurtent surtout votre délicatesse, peuvent être corrigées du jour au lendemain. Il suffirait que vous l'exigiez. Quant au reste, cela dépend de vous toujours, encore que votre action ne puisse avoir de ce côté d'aussi rapides résultats.

La presse subit toujours, dans une mesure plus ou moins considérable, l'influence ambiante. Le jour où il sera mal venu dans les salons, à l'école, dans nos parlements et devant les tribunaux, de parler incorrectement sa langue ou de la souiller d'anglicismes, les journalistes seront bien forcés de vous donner des feuilles qui ne soulèvent point la réprobation publique.

Le jour où l'opinion exigera que les maîtres de la presse lui fournissent des renseignements sérieux et des faits substantiels, au lieu de scandales retentissants ou d'écœurantes niaiseries, et que leurs gazettes, au lieu d'être un instrument de corruption linguistique, servent loyalement la cause du parler français en Amérique, il faudra bien que le journalisme devienne une carrière, une carrière qui fasse vivre son homme; et, ce jour-là, Messieurs, le problème qui vous préoccupe tous sera bien près d'être résolu.

Le journaliste qui saura que son métier peut lui assurer une existence convenable, à la condition d'être loyalement pratiqué, et que le succès dans ce métier dépend de sa réelle valeur, et particulièrement de sa compétence linguistique, vous fera des feuilles sérieuses, écrites dans une langue qui ne ressemblera

guère, je l'avoue, à celle de Racine ou de Bossuet, mais qui sera claire, précise et correcte. Et je ne vois pas qu'on puisse lui demander beaucoup plus.

Il pourra cependant faire autre chose, Messieurs du Parler français. Vous trouverez en lui, non plus comme aujourd'hui l'un des principaux objets de votre critique — et c'est de quoi vous vous consolerez facilement — mais un auxiliaire qui donnera à vos études un retentissement et une fécondité sur lesquels vous ne comptez peut-être point; un ami qui prêchera, de parole et d'exemple, la noblesse et la beauté, la richesse et la souveraine dignité de la vieille langue des aïeux.

OMER HÉROUX.

ERRATA

Pressés de faire paraître le *Bulletin*, le lendemain de la séance du 12 décembre dernier, nous n'avons pu apporter à la correction des épreuves le soin voulu. Aussi, nos lecteurs auront remarqué, dans les premières pages du *Bulletin* de décembre, plusieurs fautes d'impression :

page 126, « j'*invoque* », lisez : « j'*évoque* ».
« « « servait de *véhicules* », lisez : « *véhicule* ».
« « « qui *avaient* occupé », lisez : « qui *aient* occupé ».
« 129, « qu'une aide nous *vienne* », lisez : « nous *vint* ».

LES NOMS POPULAIRES DE QUELQUES PLANTES CANADIENNES

Quatre-temps. — Le Frère Sagard, dans son *Voyage au pays des Hurons*, parle de plusieurs fruits et graines inconnus, « desquels, dit-il, nous mangions, comme mets délicieux quand nous pouvions en trouver ». Le bon Frère regardait-il nos quatre-temps comme dignes d'être rangés dans cette catégorie? Il y a lieu de le croire, puisqu'il connaissait cette plante indigène. Il parle de ses graines « rouges qui ressemblent presque du corail, et qui viennent quasi contre terre par petits bouquets, avec deux ou trois feuilles, ressemblant au laurier ». Il a dû la goûter, à l'exemple des sauvages ses compagnons, car, après tout, les drupes des quatre-temps, se mangent quand.... on n'a pas autre chose.

Sagard écrivait en 1632. Cornuti, dans son grand ouvrage sur les plantes du Canada publié en 1634, si intéressant à tous les points de vue, ne parle pas des quatre-temps. Mais nous ne devons pas oublier que l'auteur n'est jamais venu au Canada, et que les plantes qu'il décrit, il les avait toutes vues dans le Jardin du Roi, maintenant le Jardin des plantes, à Paris. De là on doit croire que le *cornus canadensis* (c'est le nom officiel des quatre-temps) n'avait pas encore été envoyé au directeur du Jardin du Roi avec les autres plantes, ses sœurs canadiennes; ou bien que sa nature sauvage n'avait pas pu s'acclimater à l'atmosphère parisienne.

Plus tard, en 1672, Josselin, dans son opuscule: « New England Rarities », mentionne les quatre-temps, et il croit que c'est une variété d'une plante d'Angleterre appelée: « Herb of Paris, True love or one Berry, or rather one flower ». La figure qu'il en donne est tout ce qu'on pouvait attendre de quelqu'un qui, comme Josselin, était un pauvre botaniste, un pauvre écrivain et un pauvre dessinateur. Il ajoute que le fruit est « very pleasant in taste ».

Charlevoix, dans le siècle suivant, reproduit simplement la description donnée par Sarrasin, le plus grand naturaliste canadien de toute la domination française. Il ajoute que les sauvages appellent ce fruit *malagon* et qu'ils le mangent.

C'est Linnée qui lui a trouvé une place dans la nomenclature scientifique et l'a rangé dans le famille des cornées, genre cornouiller.

D'où vient le nom de quatre-temps donné au *cornus canadensis*? Remonte-t-il aux premières années de la colonie ? C'est possible, quoique nous ne le trouvions mentionné ni dans Sagard, ni dans Charlevoix. Son origine demeure donc problématique, et nous sommes réduits à faire des hypothèses.

Or il est bien imprudent de philosopher sur la provenance des noms populaires donnés aux choses de la nature. Ils dépendent souvent de circonstances insignifiantes, bientôt oubliées ou perdues de vue, ce qui n'empêche pas les noms de persister sans que, plus tard, on puisse en retrouver la source. Voici toutefois comment les choses ont pu se passer relativement à la plante dont nous nous occupons en ce moment.

Les quatre-temps sont une plante indig`ne au Canada, et c'est ici que les Français l'ont vue pour la première fois. La saveur de son fruit est plutôt fade et sèche, et il faut être jeune ou affamé pour en faire sa diète ou son dessert. Peut-être les premiers colons qui y ont goûté ont-ils été frappés du peu de succulence de sa chair. Ils y auraient vu comme un très maigre fruit, réservé à un temps de pénitence, un fruit de carême, de quatre-temps. De là viendrait le mot qui a servi à le désigner.

Avouons bien vite que cette explication est pas mal tirée par les cheveux. Nous la donnons pour ce qu'elle vaut. Une autre, qui nous parait plus naturelle, proviendrait de l'apparence de l'inflorescence. En mai ou juin, lorsque cette plante est en fleurs, chaque pied porte un groupe de fleur verdâtres, à peine visibles, autour desquelles sont épanouies quatre larges feuilles involucrales, d'un blanc très pur, opposées deux à deux et, par suite, disposées en croix. Ce sont ces bractées blanches qui frappent surtout le regard ; ce sont elles que ceux qui ne sont pas du métier prennent infailliblement pour la fleur elle-même. Ces feuilles sont au nombre de quatre, jamais plus, jamais moins. Le chiffre quatre vient donc de lui-même à l'esprit lorsqu'on regarde, au printemps, une pelouse garnie de quatre-temps en fleurs. Or l'année se partage en quatre saisons caractérisée chacune, pour les bons chrétiens, par les trois jours de pénitence appelés quatre-temps. Il n'y a donc rien d'impossible à ce que les premiers Français, rencontrant ici une fleur portant toujours quatre feuilles florales

si voyantes, lui aient donné le nom populaire sous lequel elle est maintenant connue. Ils y ont trouvé le symbole des quatre divisions liturgiques de l'année ecclésiastique.

Nous démettons cette seconde hypothèse sous toute réserve que de droit. Peut-être la vérité est-elle ailleurs. Aussi serions-nous très reconnaissant à celui des lecteurs du *Bulletin* qui trouverait une explication plus exacte, ou plus probable.

Les quatre-temps sont encore connus au Canada sous d'autres noms. Quelque part, au témoignage de l'abbé Brunet, on les appelle *matagons*, l'ancien nom sauvage, d'après Charlevoix. Ailleurs, ce sont des *rougets*, évidemment par allusion à la couleur des fruits. M. l'abbé Jutras nous informe que, chez lui, ce sont des *pains de perdrix*. Dans la Beauce, ils deviennent du *pain d'oiseau*. Bon nombre d'autres plantes canadiennes sont, de la même façon et pour la même raison, appelées *pain de couleuvre*, *pain de crapaud*, *pain de lièvre*, etc. Toute ces dénominations tirent leur origine exclusivement des légendes accréditées quelque part ; ellles ne reposent sur aucun fond de vérité. Le populaire, bien convaincu que le Créateur n'a rien fait d'inutile, suppose naturellement que ces plantes ont été créées pour le plus grand bien des animaux sauvages, étant donné que l'homme ne peut pas en tirer parti.

C. LAFLAMME, p^tre.

LIVRES ET REVUES

(CANADIANA)

L'Enseignement primaire de Québec (décembre, p. 206) reproduit, sous le titre : *Où en est la réforme de l'orthographe en France*, quelques passages d'un article, déjà ancien, où M. Faguet exposait sommairement les modifications que la seconde commission ministérielle devait soumettre au Conseil supérieur de l'Instruction publique. Cet article parut dans la *Revue hebdomadaire* (Paris) du 7 juillet dernier (pp. 5-11). La seconde commission constituée par le ministère avait terminé ses travaux au mois de mai ; elle avait chargé M. Ferdinand Brunot de coordonner les résultats de son examen, et celui-ci avait adressé son rapport au Ministre ; les propositions de la commission allaient être soumises au Conseil de l'Instruction publique, et tout le monde croyait, comme M. Faguet, que « la longue élaboration de la réforme de l'orthographe touchait à son terme ». Voilà bien où en *était* la réforme à l'heure où écrivait M. Faguet, le 7 juillet dernier ; mais, pour faire connaître où elle en *est* aujourd'hui, il faut compléter les renseignements contenus dans l'article de M. Faguet, en rappelant ce qui s'est passé depuis le 7 juillet.

Le 16 juillet, s'ouvrit la session ordinaire du Conseil supérieur ; à la séance d'ouverture, le Ministre, M. Briand, fit au Conseil la communication suivante : « J'aurais voulu, dit-il, voir figurer au bordereau des affaires que vous avez à étudier, la réforme de l'orthographe. Malheureusement j'ai été saisi trop tard du volumineux rapport de M. Brunot. Je n'ai pu que le parcourir hâtivement. Je ne risque pas de vous étonner en disant qu'il fait le plus grand honneur à son auteur dont il atteste avec éclat l'érudition et la science, mais précisément à cause de l'intérêt qu'il offre, de la complexité des questions qu'il soulève, de la gravité des sanctions qu'il propose, il mérite une étude minutieuse et appelle des solutions réfléchies. En ce qui me concerne, je ne me sens pas prêt à affronter, dès cette session, une réforme aussi importante. »

Et la question fut ajournée. Les adversaires de la réforme se réjouirent de cette décision; et la campagne, de part et d'autre, se poursuivit de plus belle. Dans le cours du mois de décembre 1906, le Conseil Supérieur a dû se réunir et de nouveau le rapport de la Commission a dû lui être soumis. Au moment où nous écrivons, le rapport des délibérations ne nous est pas parvenu.

Si l'on veut se renseigner mieux sur l'état de la question et sur les discussions qu'elle soulève, on pourra consulter divers travaux récents, publiés depuis l'article de M. Faguet, notamment la brochure de M. Marcel Boulenger, *la Querelle de l'orthographe* (Sansot); celle de M. Gaston Deschamps et celle de la *Revue de Lyon et du Sud-Est* (Garnier), qui portent aussi ce titre; et *le Procès de l'Académie*, par M. Émile Ernault, dont la deuxième édition vient de paraître (Champion). M. Boulenger et M. Deschamps sont des adversaires de la réforme; l'auteur de la brochure anonyme de la *Revue de Lyon* et M. Ernault sont des réformistes modérés.

Quant aux articles de journaux — le *Courrier* et l'*Argus* nous en ont envoyés plusieurs centaines — nous ne pouvons ici que mentionner les plus importants: *La Querelle de l'orthographe*, par M. Léon Bocquet (*le Journal de Roubaix*, 22 juillet, et *le Nouvelliste*, Nantes, 24 juillet); *Un peu de bon sens*, par M. Robert Gaillet (*le Peuple français*, Paris, 26 juillet); *l'Orthographe, la langue et le génie*, par M. Paul Adam (*le Journal*, Paris, 29 juillet); *la Réforme de l'orthographe*, par M. Maurice Laurent (*le Peuple français*, Paris, 23 juillet); *la Réforme de l'orthographe*, par M. Albert Dauzat (*le Courrier Européen*, Paris, 20 juillet); l'*Affaire de l'orthographe*, par M. Gaston Deschamps (*le Temps*, 23 juillet); l'*Art des cuisiniers*, par M. André Maurel (*l'Aurore*, Paris, 19 juillet); *Démagogie scolaire*, par Cyrano (*le Radical*, Paris, 16 juillet); *l'Effort*, (réponse à Cyrano) par M. Ferdinand Buisson (*ibid.*, 31 juillet); *la Lettre de M. Buisson*, par Cyrano (*ibid.*, 9 août); *l'Orthographe sauvée*, par M. G. Davenay (*le Figaro*, 17 juillet); *l'Orthographe et la politique*, par Péladan (*le Soleil*, Paris, 2 août); *La Réforme de l'orthographe*, par M. Jules Mercier (*le Bien public*, Dijon, 19 juillet); *Orthographie et Labirinte*, par M. Edmond Deschamps (*le Figaro*, 4 août); *la Querelle de l'orthographe*, par A. B. (*le Manuel général de l'Instruction primaire*, Paris, 4 août, p. 521); etc., etc., etc.

L'abbé F.-X. BURQUE. *Le docteur Pierre-Martial Bardy.* Québec (*la Libre Parole*), 1907, in-8°, VII+354 pages.

On sait que le docteur Bardy fut le fondateur et le premier président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec ; on connaît moins les autres détails de sa vie, et je crois bien qu'on n'a pas gardé souvenir de ses discours et de ses écrits. M. l'abbé Burque a voulu rappeler un peu de lumière sur la figure et sur les œuvres de ce patriote. Il ne prétend pas présenter au public autre chose qu'une compilation de lettres, d'articles de journaux, de discours, d'adresses, etc., mais ce volume n'est pas moins le fruit d'un labeur considérable : il a fallu sans doute de patientes et pénibles recherches pour découvrir tant de pièces, et de longues heures d'un travail ingrat pour les relier, pour combler les vides qu'elles laissaient.

Il est bon d'appeler l'attention sur la vie de ceux qui se dévouèrent aux œuvres de patriotisme. C'est par là surtout que vaut le livre de M. l'abbé Burque.

Quant aux documents compilés dans cet in-octavo, tous n'offrent pas un égal intérêt et plusieurs sont fort mal écrits.... Mais M. l'abbé Burque n'est pas responsable de toute cette littérature.

Toute la seconde partie du livre est consacrée à la mémoire du docteur Bardy, « sauvée de l'oubli par sa fille Célina »....Ces 150 pages de lettres et d'articles auraient pu être, avec avantage, réduites de moitié.

De M. Louis Tiercelin, dans l'*Hermine* (Paramé, 20 novembre, pp. 79-80), une page sur les *Gouttelettes* de M. Pamphile LeMay. Le poète breton aime surtout « les sonnets rustiques et les sonnets amoureux » du poète canadien. « L'homme et le poète s'y confondent heureusement et c'est ce duo de leurs voix mâles, un peu tristes, dont la chanson traditionnelle nous charme, parce que les voix sont justes et les consonnances parfaites. »

Dans le *Journal des Débats* (Paris, 17 novembre), M. Louis Arnould rend compte du volume de *Poésies* d'Alfred Garneau :.. « Beaucoup d'harmonie, des rythmes variés, des rimes riches, un peu d'obscurité parfois, un souffle assez court, un caractère élevé, voilà ce que nous trouvons dans ces pages. »

Une coupure du *Courrier de la Presse* nous apprend que le 18 novembre, à une séance de la Société pour la propagation des langues étrangères en France, tenue dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, à Paris, M. Couchoud a fait une conférence sur *le Canada français*. Répétition sans doute de son article de la *Revue Bleue*. (Voir le *Bull. P. F.*, IV, p. 121.)

Le 23 novembre, au Havre, M. André Siegfried a donné, devant la Société d'enseignement scientifique par l'aspect, une conférence sur *le Canada et les Canadiens*.

D'après les résumés que nous avons lus de cette causerie dans *le Petit Havre* et dans le *Journal du Havre* (24 novembre), M. Siegfried a fait, pour ses auditeurs havrais, une analyse de son livre. Cependant il paraît avoir quelque peu précisé sa pensée sur un point; après avoir répété que « le Canadien doit à la suprématie du clergé d'avoir su conserver le culte des traditions françaises », M. Siegried a ajouté: « A ce point de vue, l'influence du clergé fut bienfaisante. Elle le fut moins, beaucoup moins pour l'école, qu'elle a enlisée dans les anciens errements et qu'elle maintient encore dans un cercle d'idées rétrogrades où les efforts demeurent stériles et sans portée. » C'est bien là, tout aussi fausse, mais synthétisée et plus claire, l'opinion déjà exprimée par M. Siegfried dans *le Canada — les Deux races*.

Un autre passage du compte rendu donné par *le Petit Havre*:

« Les Canadiens français sont restés français par le cœur, comme ils le sont demeurés par leur langue. Les anglicismes dont ils usent largement ne témoignent-ils pas, à ce point de vue, de leurs tendances marquées? La *grocerie*, le *chimiste*, le *char-dortoir*, le *char réfectoire*, le *char parloir*, mots forgés pour désigner l'épicerie, le pharmacien, le sleeping-car, le dining-car, le drawing-car, accusent par leur formation toute française, les racines profondes que l'esprit de France enfonce encore en ce pays. »

Dans *la Revue d'Europe* de novembre, M. C. d'Henryet (*Bulletin littéraire*, p. LXXVIII) signale le travail présenté au 15ᵉ Congrès des Américanistes par M. Léon Lejeal, et les communications faites par les membres canadiens-français du Congrès. Il rend compte (p. LXXXII) d'une plaquette, *Tête*

d'étude, par Henri d'Arles, pseudonyme du R. P. Henri Beaudet (1 vol., in-8° carré, Paris, 1906). Plus loin (p. LXXXVII), M. d'Henryet note la « brillante étude de M. l'abbé Camille Roy sur les origines de la littérature canadienne et sur Mermet », parue dans le *Bulletin*.

Dans la même revue (p. LXXXIX), comptes rendus, par M. Ch. Ab der Halden, des *Cent fleurs de mon herbier* de notre collègue, M. Massicotte, du *Saint-Laurent* de M. Leclaire, des *Impressions d'un passant* de M. l'abbé Huard, et des *Noms géographiques* de M. P.-G. Roy. Dans ce dernier ouvrage, M. Ab der Halden mentionne tout particulièrement « la brillante discussion » de M. l'abbé Amédée Gosselin, sur l'origine du mot *Québec*, paru dans le *Bulletin du Parler français* et que M. Roy a reproduite en entier; il ajoute: « Ce nous est un plaisir d'associer la grande revue philologique de Québec et le *Bulletin des recherches historiques*, dont les résultats se complètent et qui constituent deux précieux instruments de travail, comparables à ceux que nous offrent les Universités d'Europe. »

A propos d'une étude de la question Dreyfus, parue dans *l'Album universelle* du 17 novembre, *la Libre Parole* de Paris (26 novembre), publie un article, signé: « H. R. », et intitulé: *Le Canada antidreyfusard*.

Nous avons lu avec plaisir, dans la revue des *Questions diplomatiques et coloniales* de Paris (16 novembre, pp. 618-623), un article élogieux, par M. Henri Lorin, sur les œuvres de notre confrère, M. Pierre-Georges Roy, spécialement sur son répertoire des *Noms géographiques de la province de Québec* et sur ses monographies de familles canadiennes-françaises.

Sous le titre: *La Production intellectuelle*, M. le docteur Choquette écrit dans *le Canada* (Montréal, 1[er] décembre), que « depuis deux ans, depuis le volume de Chapman, personne de toute notre population française ne s'est senti l'ambition, la volonté ou le courage de donner un livre à son pays », que « rien,

pas le moindre petit ouvrage, philosophique, littéraire, scientifique, religieux, d'histoire ou même de pure fiction, n'est sorti d'un cerveau canadien-français, au cours de ces dernières années ». Là-dessus le bon docteur s'attriste et trouve que cela est « *profondément rapetissant* pour une race et un pays. »

Que l'auteur des *Carabinades* se console! S'il n'a pas le temps de suivre le mouvement littéraire du Canada, qu'il s'abonne au *Kritischer Jahresbericht* de Vollmöller; dans un prochain volume de cet annuaire, il trouvera une longue liste, dressée par M. James Geddes, d'ouvrages canadiens-français publiés depuis deux ans. Qu'il lise cette bibliographie, *en attendant les sauvages*, et il se sentira moins.... *profondément rapetissé.*

Fernand RINFRET. *Louis Fréchette.* Saint-Jérôme (J.-E. Prévost), 1906, 4 ppo.×7 ppo., II + 137 pp.

La « prière d'insérer » que l'éditeur de cette plaquette nous a envoyée parle de la « sagesse des pensées », de la « profondeur des des observations » de M. Rinfret, et proclame celui-ci « un véritable maître de la critique »... L'éditeur fait l'article : il est dans son rôle; M. Rinfret me reprocherait avec raison de n'être pas dans le mien, si je reproduisais ici ces hyperboles.

Cette nouvelle *Étude sur la littérature canadienne-française* accuse chez son auteur un si réel talent, et aussi de si graves défauts; M. Rinfret apprécie si justement l'œuvre de M. Fréchette par certains côtés, et par certains autres si légèrement; il fait preuve souvent de tant d'indépendance, et parfois il obéit à tant de préjugés; le plan de son ouvrage est si nettement établi, et cependant on a tant de peine à en suivre le développement; il paraît avoir sur certains sujets des idées si précises, et il les revêt souvent d'une forme qui l'est si peu; il écrit avec une telle facilité, et par endroits avec une telle négligence; il y a, en un mot, dans cette brochure, tant de vues justes, vraies et sincères, mêlées à un si grand nombre d'aperçus, sincères aussi, mais qui ne sont ni vrais, ni justes, que vraiment je voudrais dire du livre de M. Rinfret beaucoup de bien, seulement que du bien, et que je ne le peux pas.

Il faut louer d'abord M. Rinfret d'avoir analysé avec tant de patience, d'avoir disséqué presque l'œuvre du poète, d'avoir suivi l'évolution de son talent depuis *Mes loisirs* jusqu'à *la Légende d'un*

peuple, d'avoir dit quelles furent ses manières successives. C'est de la bonne critique, et qui serait excellente si elle était un peu moins dispersée. Il paraît pourtant que M. Rinfret fait de son poète une étude psychologique bien compliquée pour arriver à des conclusions bien banales. On chicanerait volontiers aussi M. Rinfret sur ces conclusions; par exemple, plusieurs, et des mieux avertis, ne pensent pas que la *sensibilité* est « l'essence de la poésie » de M. Fréchette, ni que la « puissance de voir » est bien grande chez lui, ni que « sa sensibilité aiguë tressaille au moindre contact ».... Mais s'expliquer sur ces matières délicates serait trop long, et je peux dire, comme M. Rinfret lui-même sur un autre point: « On ne me demande pas mon avis; je me tais » — ce qui est bien commode.

Il faut louer encore, et beaucoup, M. Rinfret d'avoir su montrer, sans se croire obligé par là de tout admirer en bloc, que M. Fréchette a été « vraiment poète » et par quelles œuvres il l'a surtout prouvé; d'avoir osé — car il faut vraiment, à cette heure et ici, du courage, presque de l'audace, pour s'écarter des sentiers battus par la critique canadienne — d'avoir osé condamner certaines pièces sans pour cela trouver les autres moins belles, et d'avoir jugé bons un grand nombre de vers, sans laisser d'en relever plusieurs qui ne valent rien. Il faut le louer aussi d'avoir dit que la prose de M. Fréchette est facile et souple, sans craindre d'ajouter que ses *Contes* sont « mauvais au point de vue littéraire » et ses polémiques « presque toujours vides ».

Et je voudrais bien n'avoir rien à ajouter.

Mais M. Rinfret a aussi voulu juger les idées remuées par le poète, et il a appuyé surtout, sans nécessité, sur celles qu'il lui plaît davantage de défendre. Celles qu'il n'approuve pas encore, il s'en débarrasse aisément; par exemple, « la *Petite histoire des rois de France* n'appartient pas à l'œuvre de M. Fréchette », et il ne s'occupe pas davantage de la *Petite histoire des rois de France* (1). Mais M. Rinfret s'arrête aux polémiques de M. Fréchette avec M. l'abbé Baillairgé, il les analyse, il les résume, parce que évidemment il y trouve sur l'éducation des idées qui lui sont chères et que cela lui permet d'exposer aussi ses opinions personnelles. Sur ce sujet surtout, M. Rinfret aurait bien fait de dire: « On ne me demande pas mon avis; je me tais. » Il ne s'est pas

(1) Il en dit autant du *Retour de l'exilé*, et il a bien raison: le *Retour de l'exilé* appartient plutôt à l'œuvre d'Elie Berthet.

tu, et c'est dommage pour lui. Cette partie de son livre est mauvaise, d'une information insuffisante quand elle n'est pas fausse, d'une philosophie incomplète, d'un esprit prévenu, et d'une forme qui rappelle trop le style pamphlétaire.

M. Rinfret sera tenté d'écrire — comme il l'a fait (1) quand j'ai rendu compte ici même de son *Crémazie* — que « le vieux préjugé traditionnel, anti-réformiste, conservateur, ennemi de la moindre tendance vers quelque changement que ce soit, a glissé une de ses racines » dans mon esprit, et que je continue « l'œuvre d'étouffement et de baillonnement à laquelle tout un élément de notre race travaille depuis trop longtemps ». Il l'écrira peut-être de nouveau, pour peu que ces vieux clichés lui plaisent, car il ne cache pas sa pensée, et c'est raison pour que, parlant de son livre, je ne cache pas la mienne. « Quand je pense quelque chose, lit-on dans l'*Avertissement*, je n'ai aucune crainte à le dire. » Or, s'il y a dans son livre beaucoup à louer, il y a aussi beaucoup à reprendre; et il ne peut trouver mauvais que cela soit dit par ceux qui n'éprouvent, non plus que lui, aucune crainte à parler leur pensée.

Mgr Justin FÈVRE. *Vie et travaux de J.-P. Tardivel.* Paris (Savaète), 1906, in-8°, 245 pp.

Nous signalons l'apparition de ce livre, parce qu'il s'y trouve (pp. 98-113) un chapitre sur *la défense de la langue française* au Canada, et que Tardivel fut en effet l'un des plus zélés défenseurs de notre idiome national.

Il n'y a d'intéressant, dans ce chapitre, qu'un extrait de la conférence de Tardivel. Le reste est un hors-d'œuvre, où l'auteur prétend exposer ce que le directeur de *la Vérité* aurait pu dire, et qu'il n'a pas dit, pour « affermir les bases de son discours ». Tardivel, en effet, n'avait pas cru nécessaire de refaire par le menu le discours de Rivarol; et, s'il l'avait fait, il aurait produit un morceau autrement bien tourné que l'amplification par laquelle son biographe voudrait y suppléer. Tardivel ne brillait pas principalement par le style, mais il écrivait avec une correction où Mgr Fèvre est loin d'atteindre.

(1) *L'Avenir du Nord*, 12 octobre 1906.

Pour le reste de l'ouvrage, nous ne croyons pas devoir en apprécier le détail. J.-P. Tardivel méritait qu'un écrivain mieux averti, moins exalté et plus curieux de la vérité, fît sur sa vie et ses travaux un livre mieux écrit, d'un esprit moins prévenu, et d'une information plus exacte.

Sous le titre *l'Avenir des Français au Canada*, M. Ed. Malapert dit (dans le *Bulletin de l'Union des Associations des anciens élèves des Écoles supérieures de Commerce*, Paris, 5 décembre, pp. 728-732) quelle préparation et quelles aptitudes un Français devrait avoir, suivant lui, pour émigrer au Canada et s'y créer une situation avantageuse.

La Vulgarisation scientifique (Paris, décembre, p. 335) rend compte, avec éloges, de l'ouvrage de M. Eugène Rouillard, *Noms géographiques de la province de Québec* etc.: « Voici un ouvrage dont les érudits salueront l'apparition avec joie, car il fixe certains points controversés de la cartographie canadienne et rétablit l'étymologie et l'orthographe des mots aborigènes employés pour désigner beaucoup de lacs, de rivières, de vallées, de villages du Canada. »

La *Revue de philologie française et de littérature* (4e trimestre 1906, p. 305) mentionne aussi l'ouvrage de notre collègue.

M. Jean Lionnet en a parlé dans le *Bulletin de la Canadienne* (Paris, 15 novembre, p. 159).

La *Revue des Poètes* (Paris, 10 décembre, pp. 335-336) signale à ses lecteurs les vers que M. Chapman a fait paraître dans *la Presse* du 3 novembre: *La chasse aux bisons*, et cite un fragment de ce poème.

Le 14 décembre, M. A.-Léo Leymarie a fait, à Paris, une conférence, rapporte *la Patrie* (Paris, 15 décembre), sur le « pays de la tradition française: le Canada ».

Fr. V.-M. BRETON, O. F. M. *Étude sur le rythme du vers français.* Québec (Compagnie de *l'Événement*), 1906, in-8°, 30 pp.

Cette plaquette est un tirage à part d'articles parus dans *la Nouvelle-France*, de Québec. C'est une belle contribution à l'étude des rythmes poétiques. On pourrait disputer sur les divisions rythmiques que le Frère Breton établit dans certains vers...Mais ces détails ont peu d'importance et ne dérangent ni le plan général ni les conclusions. On prend vraiment, à la lecture de ce travail, «une intelligence plus intime de la beauté de notre poésie, une jouissance plus raffinée de l'art du poète».

Nous avons lu dans le *Boston Evening Transcript* du 15 décembre, un long article sur Ferdinand Brunetière par M. Louis Allard, autrefois professeur de littérature française à l'Université Laval, maintenant maître de conférences à l'Université Harvard. L'article a pour titre: «Ferdinand Brunetière — The great critic as seen by an intimate.»

ADJUTOR RIVARD.

L'abbé Amédée GOSSELIN. *Notes sur la famille Coulon de Villiers.* Lévis (*Bulletin des Recherches historiques*), 1906, in-8°, 112 pp.

Dans ses *Anciens Canadiens*, M. Aubert de Gaspé consacre une note émue à deux de ses grands-oncles, Coulon de Jumonville, le brave officier canadien-français qui, dans la nuit du 27 au 28 mai 1754, fut tué, peut-être devrions-nous dire *assassiné*, par un détachement des troupes anglaises commandé par Washington, le futur fondateur de la République Américaine, et Coulon de Villiers qui, un mois plus tard, vengea de si brillante façon la mort de son frère. M. de Gaspé nous apprend que Coulon de Villiers mourut de la picote à l'âge de soixante et quelques années, en répétant sans cesse: «Moi, mourir dans un lit comme une femme! Quelle triste destinée pour un homme qui a affronté tant de fois la mort sur les champs de bataille! J'espérais pourtant verser la dernière goutte de mon sang pour ma patrie!»

Coulon de Jumonville et Coulon de Villiers ne furent pas les seuls membres de cette famille qui affrontèrent la mort sur les

champs de bataille. Le premier Coulon de Villiers qui vint dans la Nouvelle-France eut sept fils de son mariage avec Angélique Jarret de Verchères, sœur de l'héroïque Madelon de Verchères, et tous, moins un décédé en bas âge, entrèrent dans le détachement des troupes de la marine. Seulement, l'histoire, bien injuste parfois, a mis au compte d'un seul, le vainqueur de Washington, les actions d'éclat accomplies par cinq de ces héros.

M. l'abbé Amédée Gosselin, le savant et trop modeste professeur d'histoire du Canada à l'Université Laval, après de patientes recherches poursuivies au Canada, en France et en Louisiane, vient enfin de rendre justice à la mémoire des frères Coulon de Villiers. La réparation est tardive, mais elle est belle et complète.

La tâche n'était pas aisée. Les Coulon de Villiers n'ont jamais ou presque jamais été désignés dans les documents contemporains sous leurs noms de baptême. Nos historiens, Garneau, Ferland, Bibaud, etc., etc., ne se sont guère donné la peine de démêler la carrière de chacun, et ont mis toutes les belles actions des frères de Villiers sur les épaules du vengeur de Jumonville. Sa gloire, si vaillamment acquise, lui suffit pourtant, sans qu'on lui prête celle de ses frères.

M. l'abbé Gosselin donne à chacun des frères Coulon de Villiers ce qui lui appartient. Toutes ses conclusions sont accompagnées de preuves nombreuses et péremptoires, dont les sources sont indiquées avec un scrupule et une bonne foi qui prouvent que l'amour de la vérité, seul, l'a guidé dans ses recherches.

L'étude de M. l'abbé Gosselin fixe sûrement plusieurs points historiques fort controversés jusqu'ici.

Les historiens français, pour un motif facile à comprendre, prétendaient que les frères Coulon de Villiers étaient nés en France. M. Gosselin prouve qu'ils sont tous nés au Canada. Nous avons donc le droit de les réclamer comme nos compatriotes.

M. l'abbé Casgrain et Parkman affirment que Coulon de Villiers qui prit part à la campagne des Mines et à la défaite de Noble en 1747 est le même qui vengea Jumonville en 1754. M. Gosselin établit clairement que celui qui fit la campagne des Mines est Nicolas-Antoine, l'aîné des frères de Villiers.

Le vainqueur de Washington, pour M. Gosselin—sa preuve sur ce point est incontestable—est Louis Coulon de Villiers.

Jusqu'ici, aux États-Unis comme au Canada, on avait généralement attribué cette belle victoire au chevalier de Villiers.

Enfin, Bossu et Sargent, deux historiens très connus, avaient accrédité la légende que des sept frères de Villiers six avaient été tués sur le champ de bataille. M. Gosselin rétablit les faits; deux des frères de Villiers seulement sont morts au champ des braves. « Il n'est pas nécessaire de mourir les armes à la main pour bien mériter de la patrie, dit à ce propos M. Gosselin. Quatre membres de cette famille, le père, deux fils et un gendre avaient perdu la vie dans l'exercice même du devoir; deux autres avaient été blessés grièvement; c'était déjà assez pour prouver que les Coulon de Villiers n'étaient pas avares de leur sang quand il s'agissait de la défense du pays. »

L'étude de M. Gosselin est écrite facilement et dans une langue très correcte.

L'auteur ne prend pas de détour pour se rendre au point qu'il veut établir. Il va droit au but. La délicatesse du style y perd peut-être un peu, mais la vérité y gagne.

P.-G. ROY.

L'ARLEVÉE

Arlevée.—« S'il vous plaît de me dire par la voie du *Bulletin du Parler français* d'où vient le mot *arlevée* pour dire après-midi. »

Le *Bulletin*, vol. II, p. 206, a déjà répondu à cette question. M. Rivard, dans une étude sur *l'agglutination de l'article dans notre parler populaire*, a signalé le mot *arlevée*, qui est un produit de l'agglutination de la voyelle de l'article féminin *la* avec le mot *relevée*. Le mot *relevée* signifie le temps de l'après-midi. On a donc dit, d'abord *la relevée*, puis *l'arlevée*. C'est par suite d'une erreur de prononciation, transportée dans l'écriture, que se produisent ces phénomènes d'agglutination.

C. R.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

James Geddes jr. *La Chanson de Roland.* New-York (The Macmillan Company), 1906, in-8°, CLX+316 pp.

Si ce livre ne contenait qu'une traduction de la *Chanson de Roland*, on pourrait mettre en doute son utilité. Depuis celle de Delécluze, parue en 1845, dix-huit versions françaises ont été publiées. Mais M. Geddes présente à ses lecteurs, avec une version en français moderne du manuscrit d'Oxford, un résumé de tout ce qu'on connaît du célèbre poème. Une substantielle *Introduction*, une *Bibliographie* bien établie, des notes nombreuses, un index des illustrations, une carte topographique, mettent à la portée de tous les résultats des études les plus récentes et les plus sûres sur la *Chanson de Roland.* Dans ce volume de format commode, on trouve, résumée, condensée, présentée avec méthode, la matière de plus d'un gros in-octavo. C'est un bel ouvrage, et utile, et nouveau, et que tout romaniste aimera à consulter.

Eugène de Ribier. *Les lettres éducatrices.* Paris (Garnier), 1906, 8 pp.

Beau et substantiel discours, prononcé par M. de Ribier à la distribution des prix du Lycée Voltaire, le 28 juillet dernier, sur le rôle des lettres dans l'éducation morale de la jeunesse.

Le distingué directeur de la *Revue des Poètes* démontre que la théorie de « l'art pour l'art » doit être dénoncée comme « un danger pédagogique » ; que « la notion même de perfection littéraire implique celle de beauté morale » ; qu'une œuvre immorale, si habilement exécutée qu'elle puisse être, ne peut prétendre au titre de chef-d'œuvre ; que le rôle de « tout écrivain respectueux de son art » devrait être « d'enseigner le devoir, de conduire au Bien par la route lumineuse du Beau » ; qu'il faut « admirer dans la beauté esthétique ce qu'y voyait rayonner le divin Platon, c'est-à-dire la splendeur du Vrai, c'est-à-dire la splendeur du Bien ».

***. *La Querelle de l'orthographe.* Lyon (*Revue de Lyon et du Sud-Est*), 1906, 39 pp.

Réponse, par un réformiste modéré, à la brochure de M. Marcel Boulenger. L'auteur reprend point par point le manifeste de l'écrivain de la *Revue Bleue* et discute sagement les réformes proposées.

Adjutor Rivard.

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(*Suite*)

Chiarge (*cyàrj*) s. m.
|| Cierge.
DIAL. *Chierge* = m. s., Picardie, HAIGNERÉ.

Chipoteux (*cipòtœ*) s. m.
|| Chipotier, qui chicane en marchandant, qui chipote.
DIAL. En Picardie, *chipoteux* a la même signification, CORBLET, HAIGNERÉ.

Chique (*cik*) s. f.
|| Propos désagréable, repartie brusque et offensante, pointe brutale. *Ex.*: Pousser des *chiques* à qq'un = Lui dire des choses désagréables, lui lancer des pointes acerbes.

Chiquée (*cikẹ́*) s. f.
|| Chique, quantité de tabac que les chiqueurs se mettent dans la bouche. *Ex.*: Donne-moi une *chiquée* de tabac = Donne-moi une chique de tabac.
DIAL. *Chiquée* est usitée en ce sens dans le Bas-Maine, DOTTIN.

Chiquette (*cikèt*) s. f.
|| Petite chique.

Chiqueux (*cikœ*) s. m.
|| Celui qui chique, chiqueur.
FR. *Chiqueur* est un néologisme que l'on trouve dans LAROUSSE, mais que n'enrégistrent ni DARMESTETER, ni l'ACADÉMIE.

Chire (*ci:r*) s. f. Cf. ang. *to sheer*
1° || Embardée. *Ex.* : Prendre une *chire* = Prendre une embardée.
FR. *Embardée*, (marine) mouvement de rotation d'un bâtiment à l'ancre, produit par un fort courant ou un grand vent arrière, DARM.

2° || Course d'un navire, d'une voiture, d'un animal hors de sa voie ; par ext. chute, faux pas d'un homme qui glisse en marchant, digression d'un orateur en dehors de son sujet.

3° || Fuite précipité, course accélérée. *Ex.* : Quand la police est arrivée, je te dis que le voleur a pris une *chire* = Quand les sergents de ville sont arrivés, je t'assure que le voleur a délogé sans trompette.

Chireux (*cirœ*) adj. et s. m.

|| Homme qui est généralement à côté de sa voie, etc.

Chofa (*cofá*) s. m.

|| Sofa.

Chirer (*ciré*) v. n. Cf. ang. *to sheer.*

1° || Embarder. *Ex.* : Le bâtiment a *chiré* sur son ancre. = Le navire a embardé.

FR. *Embarder*, v. int. = en parlant d'un navire, éprouver un mouvement de rotation sur soi-même, DARM.

2° || Glisser hors de sa voie.

3° || Aller vite, s'enfuir, déloger sans trompette.

Chonge (*cõ:j*) s. m.

|| Songe.

DIAL. *Chonge*, m. s. Centre de la France, JAUBERT.

Chouche (*cuc*) s. f.

|| Souche.

DIAL. *Chouche* = m. s., Centre, JAUBERT ; Haut-Maine, MONTESSON.

Chouenne (*cwèn*) s. f.

|| Menterie, blague (*pop.*), mensonge plaisant.

VX FR. *Choine* et DIAL. *Chouenne* = pain blanc et délicat. LA CURNE, MÉNAGE, DOTTIN.

Chouenner (*cwèné*) v. intr.

|| Blaguer (*pop.*), dire des blagues, des mensonges.

Chouenneux (*cwènœ*) adj.

|| Blagueur, farceur.

Chouette (*cwèt*) s. f.

|| (Terme de tendresse). *Ex.* : Ma *chouette*, ma petite *chouette*.

FR. *Chouette* = *pop.* beau, superbe, LAR., DARM. « Voilà une chouette maison. » — « Ma femme sera joli comme une petite *chouette* », RABELAIS, *Pant.*, l. III, c. XIV.

Chouler (*culé*) v. tr.

1° || Exciter (un chien, une personne) contre quelqu'un ou quelque chose.

DIAL. *Chouler* = exciter, en parlant des chiens, Normandie, *Revue des P. p.* I, 47 et 180, MOISY ; *chouiller* a aussi ce sens, en Normandie, *Rev. des P. p.*, I, 44. *Chouler* s'emploie aussi, dans le normand, pour remuer, faire avancer, pousser, TRAVERS, DELBOULLE, repousser brutalement, ROBIN. Le bas-manseau à l'interj. *choula*, pour exciter un chien, DOTTIN.

2° || Bafouer.

Chouq'ser (*cuksé*) v. tr.

|| Exciter (un chien) à la bataille.

Choux gras (jeter ses) (*cu grà*) loc.

|| Jeter des choses qui peuvent encore servir.

FR. *Faire ses choux gras de qq. chose* = en faire ses délices, son profit, BESCH.

Chousse (*cus*) s. f.

|| Souche.

Choutiam (*cuṭyàm*) s. m.

|| Chou-navet.

Chuinée (*cẅiné*) s. f.

|| Cheminée.

Chum (*tcòm*) s. m.

|| Ami intime, camarade.

Chute de neige (*cut dé né:j*)

|| Tombée de neige, quantité de neige tombée.

FR. *Tombée* se dit de ce qui tombe en masse, LITTRÉ ; *chute* = action de choir, DARM.

FR.-CAN. Cf. *bordée*.

Chuter (*cuté*) v. intr.

|| Faire une chute, tomber.

FR. *Chuter* = m. s., néol. pop., DARM., LAR.

DIAL. *Chuter* = m. s., dans le Centre, JAUBERT ; le Poitou, FAVRE ; le Maine, MONTESSON, DOTTIN ; la Normandie, DUBOIS, ROBIN.

Ciarge (*syàrj*) s. m.

|| Cierge.

DIAL. *Ciarge* = m. s., Centre, JAUBERT, Saintonge, etc.

Cigailler (*sigàyé*) v. tr.

|| Rudoyer un cheval en tirant mal à propos tantôt la rêne droite, tantôt la rêne gauche.

DIAL. *Sigèyé* = taillader, tirer par secousses, Maine, DOTTIN. *Cigogner* = tirailler, secouer une personne ou une chose en lui imprimant un mouvement de va-et-vient, Bresse, GUILLEMAUT.

FR.-CAN. Cf. *zigonner*.

Cisailler (*sizàyé*) v. tr.

1° || Syn. de *cigailler*.

2° || Taquiner, scier, obséder.

Cigonner (*sigòné*) v. tr.

1° || Syn. de *cigailler*.

2° || Qui a l'habitude de taquiner, scier, obséder.

Cigailleur (*sigàyœ:r*)

1° || Qui a l'habitude de *cigailler*.

2° || Qui a l'habitude de taquiner, scier, obséder.

Cigale (*sigàl*) s. f.

|| Cigare (s. m.).

ÉTYM. Fr. *cigare* ← esp. *cigarro* = m. s.; l'esp. avait aussi *cigales*, SAVARY, *Dict. du comm. Suppl.*

DIAL. *Cigala* = m. s., Savoie, FENOUILLET.

Cigane (*sigàn*) s. f.

|| Cigare (s. m.). *Ex.*: Fumer une *cigane*.

Cigarette (*sigàrèt*) s. m.

|| Cigarette (s. f.). *Ex.*: Fumer *un cigarette*.

Cigâre (*sigâ:r*) s. m.

|| Cigare.

Cimiquiére (*simiké:r*) s. m.

|| Cimetière.

Cimitière (*simityé:r*) s. m.

|| Cimetière.

DIAL. *Cimitière* = m. s., Normandie, *Bull. des P. N.*, p. 393. —Cf. *cimitoire* = m. s., LACOMBE.

LE COMITÉ DU BULLETIN.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Quel est le sens du canadianisme *francisson*? On m'affirme qu'il a pour inventeur le R. P. Lacasse. Est-ce vrai?

Le mot *francisson* paraît avoir été formé plaisamment sur le modèle *saucisson*. Nous ne savons qui l'a inventé.

« L'un de nos correspondants nous écrit: *Francisson* est un terme d'origine récente qu'on applique à celui qui, n'ayant de français que le nom, méprise ce que les Canadiens français ont de plus cher: leur religion, leur foi, leurs institutions, et généralement la province de Québec qu'il trouve arriérée parce qu'on y enseigne encore le catéchisme. *Francisson* se dit aussi d'un Canadien qui se met à la remorque de ces faux Français. »

Nous ajouterons: *Francisson* n'est pas un mot de formation classique, évidemment, mais il est de tournure plaisante et populaire. C'est pourquoi il a quelque fortune.

Il y a peut-être lieu de le regretter, car cette expression nous paraît méprisante et vulgaire. On ne convertit personne avec de gros mots. L.-Z. B.

Les expressions anglaises: *jack*, *washer*, *shaft*, *trolley*, machine *compound*, *self-induction*, employées par nos ouvriers, et aussi par les patrons, ont-elles des équivalents en français ?

La machine employée à soulever de lourds fardeaux, et que les gens appellent un *jack*, est un *vérin*. Le vérin est une vis qui peut tourner dans un écrou creusé dans un pied solide en fonte. La force est appliquée à un levier fixé perpendiculairement à l'axe de la vis; le mouvement de rotation la fait sortir du pied avec une puissance qui dépend des dimensions du levier et du pas de vis.

Washer se traduit par *rondelle*. La rondelle est une double pièce ronde, percée au milieu, appliquée dans les tuyaux pour en rendre l'adhérence parfaite, ou pour assurer l'étanchéité des robinets.

Shaft = *arbre*, longue pièce de bois ou de métal sur laquelle est montée la roue motrice d'une machine, l'hélice d'un bateau, etc.

Le mot *trolley* est passé dans la langue française ; il signifie tout appareil mobile amenant le courant d'un fil aérien à un tramway.

Toutefois, en France, un système particulier de prise de courant à un fil aérien porte le nom d'*archet* ; ce système n'est pas employé dans notre pays.

Les ouvrages scientifiques français emploient couramment le mot machine *compound* qui sert à désigner soit des machines à vapeur à plusieurs cylindres dans lesquels la vapeur se détend successivement, soit des dynamos dont l'enroulement des électro-aimants est une combinaison des enroulements *série* et *shunt* (dérivation). Il nous semble que l'expression machine ou dynamo *composée* rendrait bien l'idée du mot anglais *compound* et pourrait être adoptée sans nuire à la clarté du langage scientifique.

La *self-induction* est le phénomène qui se passe lorsque, pour des causes particulières, un courant électrique donne naissance à un courant induit dans son propre circuit ; c'est l'induction d'un courant sur lui-même.

Le mot self-induction est adopté universellement en France ; il n'a pas d'équivalent français.

H. S.

Quelle est l'étymologie du mot français *récidive*?

La *récidive* est la rechute dans une faute ; *récidiver*, c'est recommencer la même chose, commettre le même délit, le même crime.

Récidive est emprunté du latin *recidiva*. *Recidivus* était composé de *re*, marquant la répétition, et de *cadere*, « tomber » ; d'où *cadivus*, « qui tombe », et *recidivus*, « qui tombe de nouveau », et par une métaphore empruntée à l'agriculture, « qui renaît ». On appelait *semina recidiva*, dit M. Bréal, les semences qui, en tombant, produisaient une seconde, une troisième moisson.

Faut-il dire *cuique suum* ou *suum cuique* ? A la fin du mois de novembre, un correspondant écrivait en tête d'une lettre publiée dans les journaux: *suum cuique*, puis il terminait en répétant le même adage sous la forme : *cuique suum*. Laquelle de ces deux tournures doit-on employer? Sont-elles correctes toutes les deux?

Si le correspondant a voulu faire une citation, il aurait dû écrire : *suum cuique*. On trouve en effet ce texte dans Tacite : « *suum cuique* posteritas dedit » ; dans Cicéron : « *suum cuique* tribuendo » ; dans les Institutes : « *suum cuique* tribuere ». Nulle part que nous sachions ne se rencontre la variante *cuique suum*, sauf peut-être dans Columelle qui dit : « *cuique sua* adnumerabimus ».

SARCLURES

⁂ Un ouvrier a eu un œil crevé par un petit éclat de fer qui lui est resté dans l'orbite. Après plusieurs mois de souffrance, dit le journal, un spécialiste « a pratiqué traîtreusement l'enlèvement du corps énorme, à la grande satisfaction du pauvre homme, qui bien que borgne pourra quand même désormais voir des jours plus paisibles de son œil unique ».

Le tout se termine par une réclame au profit du spécialiste qui a opéré ce « cas remarquable, unique dans la science », bien qu'il ait agi « traîtreusement ».

Le malade devait avoir un œil phénoménal, puisqu'un corps étranger « énorme » a pu y rester pendant des mois. Il est guéri maintenant, mais il est borgne, et n'y a-t-il pas lieu de se demander si les jours plus paisibles qu'il va voir désormais de son œil unique, au dire du nouvelliste, ne lui paraîtront pas plus courts qu'à ceux qui ont deux yeux, ou encore s'il n'en verra pas qu'un côté. Au reste, c'est toujours mieux que de n'en pas voir du tout.

⁂ On trouvera une bonne pension quelque part « au commencement du Faubourg St-Jean ». Quelqu'un pourrait-il nous dire où se trouve ce commencement? Cela doit dépendre du point de départ.

⁂ Qu'est-ce que peuvent être « des photographies pour clôture de navigation » ? Il y en a à vendre à Québec. Cela vaut d'y aller voir. Chemin faisant, on fera bien d'arrêter chez XXX, pour y suivre « une démonstration du grand instrument à nettoyer les gants français ». Voilà une démonstration qui fera rêver bien des mathématiciens.

⁂ On lisait dernièrement dans un journal : « Le Lieutenant-Colonel D... a reçu une dépêche de *Londres* (London, Ont.) *à l'effet que* les troupes régulières de l'endroit avaient été averties de se tenir prêtes à se rendre à H....*en rapport* avec la grève des employés. »

Tout cela, c'est de l'anglais tout cru, à peine lavé de français.

⁂ Un vendeur de pilules affirme que, dans les conditions ordinaires, « le dos devrait être prêt à supporter les misères de la vie ». Et nous qui pensions que c'était surtout le courage et la force d'âme qui nous en rendaient capables. La médecine est en train de tout révolutionner. Au temps de Molière, elle avait déjà placé le cœur à droite et le foie à gauche. Voilà qu'aujourd'hui elle nous met le courage dans le dos. Quelques-uns se contentent encore de le prendre à deux mains ; c'est peut-être trop embarrassant.

⁂ Ceux qui rencontreront des « plâtriers en ciment » voudront bien les adresser à M. Z. Evidemment, ces ouvriers en ciment doivent être passablement raides, surtout s'ils sont faits d'un ciment à prise rapide. A quoi peuvent-ils bien servir ?

⁂ Les travaux de réparation sont appelés *réparage*, dans une de nos grandes villes. Ce n'est ni français, ni anglais. Est-ce même canadien ?

⁂ Lors des tempêtes du milieu de novembre, un journal annonçait qu'un vaisseau, « l'Aiglon », était perdu « en tant que coque ». Gageons qu'on a voulu faire de l'harmonie imitative. Vraiment, on croit entendre battre la carène sur les rochers. Mais cela n'est pas français. C'est peut-être du grec.

⁂ Les tailleurs qui ne savent que faire n'ont qu'à se présenter à tel bureau. Là on acceptera avec plaisir « un bon presseur dans les pantalons ». Il vaut mieux évidemment être dans les pantalons qu'à côté, surtout pendant la saison d'hiver. Ailleurs on demande « une fille de moulin ; » espérons que ce moulin est une machine à coudre. Cela ne rendrait pas la tournure plus française, mais ce serait moins compromettant.

⁂ Un jeune homme qui désire un emploi fera bien de ne pas oublier d'emporter « quelques années d'expérience ». On lui demande de venir avec cet important bagage.

⁂ Dans une paroisse « on a tenu une grande assemblée en vue de nommer les syndics ». C'eût été plus court et plus correct de dire simplement « pour nommer les syndics ».

⁂ Un marchand de fourrures avertit ses clients qu'il en a de toutes les qualités, et il ajoute : « Les meilleur marché étant aussi délicieuses ».

Ellipse plus héroïque que française.

⁂ « Perdu.—Un port de pêche, l'entourage pour chargement est en tuyau de fer, est parti du Cap Rouge depuis lundi. »

Une machine compliquée comme celle-là a dû couler en laissant le Cap-Rouge. On ne flotte pas quand on a un « entourage pour chargement en tuyau de fer ».

⁂ Si nous avions voix au chapitre, nous conseillerions aux directeurs des grandes gazettes de suivre de près leurs traducteurs de dépêches. Sous aucun prétexte, par exemple, on devrait laisser dire que les grandes puissances se sont entendues pour assurer la *naturalisation (neutralisation)* de la Norvège ; que « les *lois* de la *population* » *(populace)* règnent à Hamilton ; qu'il y a un *camp (hôpital)* pour les *consomptifs (phthisiques)* dans les *pépinières (pinières)* du Maine ; qu'à tel hôtel de Québec, on a servi, au dîner de Noël, des *patates mâchées*, etc.

⁂ Au bain.

Un jeune garçon, un peu craintif, voulant se renseigner sur la profondeur de l'eau, interpelle de la maniere suivante, un compagnon qui sortait du bain :

« Pis d'l'eau, comment c'que tu n'avais de creux ? »

Et, l'instant d'après, il insiste :

« L'eau, jusqu'où c'que ça t'allait ? »

La muse de la grammaire française n'a plus qu'à se voiler la face.

⁂ « On demande un bon voyageur d'expérience pour couvrir la province de Québec. »

C'est une maison de Toronto qui parle. Évidemment, nos amis de Toronto, les Torovingiens, comme les appelait jadis l'honorable M. J. Cauchon, ont grande confiance dans les Canadiens français, quoi qu'on en dise, car ce n'est certes pas au premier venu qu'on peut demander d'en couvrir si grand à la fois.

Dans tous les cas ce *bon voyageur* aura droit à un excellent salaire. S'il s'agissait de *parcourir* notre province, ce serait déjà beaucoup. Mais la *couvrir*....

LE SARCLEUR

ANGLICISMES

Anglicismes	Équivalents français
C'est un *big-bug*...............	C'est un **gros bonnet**, un **gros monsieur**. (En France, le peuple dit : « c'est une *grosse légume.* »)
Mettre des *blinds* dans les chassis.	Mettre des **stores** aux fenêtres
Être *sur le board* (*on the board*).	Être du **conseil d'administration**, faire partie du **comité de direction**, du **bureau**.
Le *board of trade*............	La **Chambre de commerce**.
Black-board..................	**Tableau noir**.
Il a acheté un *boiler* pour son bateau..................	Il a acheté une **chaudière**, une **chaudière à vapeur** (et non une *bouilloire*) pour son bateau.
Mettre le *boiler* sur le poèle....	Mettre la **bouilloire** sur le poèle. (La bouilloire est un vaisseau de métal à panse et à large col terminé en bec, destiné à faire bouillir les liquides, principalement l'eau nécessaire aux usages du ménage.)

LE COMITÉ DU BULLETIN.

NOTRE LANGAGE COMMERCIAL

(*Société du Parler français au Canada, séance du 12 décembre 1906*)

« La langue française n'est pas une langue commerciale : la langue des affaires, c'est l'anglais. » Voilà une affirmation catégorique, surprise quelquefois sur les lèvres de certains compatriotes, qui voulaient expliquer l'usage, presque exclusif, qu'ils font de la langue anglaise dans leur correspondance commerciale et dans leur comptabilité.

Il n'entre pas dans notre dessein de faire, ce soir, le procès de ceux qui par le seul énoncé de cette proposition, s'efforcent de concilier leurs habitudes anglicisatrices avec le devoir d'aimer et de conserver la langue des ancêtres. Mais nous croyons convenable, au commencement de ce travail, de protester contre cette opinion et d'affirmer que les qualités d'ordre, de souplesse, de précision, de clarté et de concision qui constituent le caractère principal d'une langue commerciale, sont précisément les plus beaux et les plus éclatants attributs de la langue française.

Je sais bien que dans notre pays, on se sert quelquefois, dans le commerce, d'un certain langage que l'on croit être du français, et qui n'est rien moins que commercial, car c'est en vain qu'on y chercherait les qualités maîtresses que nous venons d'énumérer. Je veux parler de la littérature réclame que distribuent à profusion sous forme de brochures, catalogues, lettres circulaires, nos bons amis de langue anglaise de l'Ontario et des États-Unis.

M. Omer Héroux nous citait tout-à-l'heure l'annonce étonnante d'un grand magasin de Toronto publié dans un quotidien de Montréal.

Laissez-moi vous dire comment une autre maison de la même ville sollicite des agents dans la province de Québec.

« Maintenant nous ne voulons pas demander *Quelque chose pour rien.* Et nous convenons par ceci vous faire le présent d'une copie de ce livre si *fameux*, c'est à dire, le *« Guide d'affaires »*, aussitôt que nous recevons le rapport de la vente de la quantité très *nominale* des 10 copies du « *Guide* » de quelque personnes qui vous nous recommandes et qui nous obtenons et établons comme notre representant. Nous avons toute la confiance que vous considérerions que vous aviez fait le *service de valeur* pour les personnes de votre communité après que vous aviez fait l'examen de ce volume si *merveilleux* par nous mettant dans la correspondance avec quelque personne l'introduire ».

Pour démontrer la valeur de l'article en question, *de ce volume si merveilleux*, la lettre circulaire contient le fameux certificat que voici :

« Messieurs :—J'ai reçu le « *Guide d'affaires* » et votre lettre mais à cause du fait que je suis occupé beaucoup, je n'ai pas eu beaucoup du temps regarder votre magnifique livre, mais je peux vous dire que ce livre est indispensable et doit être dans les demeures de toutes les personnes qui font les affaires du tout.

« Votre toute dévoué, etc. »

Ce langage, que par dérision on a appelé le *parisian french*, n'est pas fait pour attirer la clientèle française ; cependant les efforts que font nos amis de langue anglaise pour annoncer leurs marchandises en français, nous laissent croire qu'après avoir constaté les erreurs de leurs premières tentatives, ils penseront à s'assurer les services de Canadiens français, instruits dans les deux langues, qui pourront réaliser les désirs de leurs patrons sans les exposer au ridicule. La plupart du temps, ces traductions d'un texte anglais sont faites à coups de dictionnaires par des gens ne sachant pas suffisamment le français, et si elles manquent de clarté et de concision, la faute n'en est pas à la langue. Pour le démontrer, on me permettra d'apporter ici deux exemples.

La Compagnie des tramways électriques de Québec a établi un service de correspondance pour lequel elle utilise un bulletin spécial qui porte au verso les conditions de ce service, en anglais et en français.

La version française, traduction du texte anglais, n'est pas heureuse. Elle comprend 99 mots, alors que la partie anglaise n'en compte que 83, et c'est là son moindre défaut.

Voici comment elle se lit :

« Ceci n'est pas un *billet d'arrêt définitif* et n'est pas transférable : il n'est bon seulement que du point de *Transfert* dans l'espace de quinze minutes à compter du poinçonnage en marge pour une course continue du jour de l'émission.

« Le *jour* et le *temps* poinçonnés devront être vérifiés et acceptés par le passager lorsqu'il reçoit ce billet, et en cas de différend entre le passager et le conducteur du char de *transfert*, le passager devra si le conducteur l'exige, payer le prix de la course et présenter ce billet avec requête pour redressement au bureau du gérant. »

La première condition énumerée est onéreuse pour le passager : *ceci n'est pas un billet d'arrêt définitif.* Celui qui accepte une fois un coupon de correspondance de la Compagnie des tramways semble être condamné à ne plus s'arrêter *définitivement* ; c'est un nouveau Juif errant, un véritable mouvement perpétuel. *Transfer, transférable* ne sont pas des mots français.

Permettez-moi maintenant de vous donner lecture d'une traduction que le secrétaire de notre Société a transmise au gérant de la Compagnie électrique :

« Ceci n'est pas un billet d'arrêt en route, mais une correspondance, personnelle et valable seulement le jour de sa délivrance, dans quinze minutes de l'heure poinçonnée en marge, pour continuation d'une course, à partir du changement de parcours.

« Le voyageur recevant ce billet devra vérifier et accepter le poinçonnement, et, au cas de différend avec un conducteur de correspondance, payer sa place, si celui-ci l'exige, et porter plainte en présentant ce billet à l'administration. »

Cette traduction, claire, précise, comprend 74 mots, alors que le texte anglais en contient 83. Il vous intéressera peut-être de savoir que la Compagnie a reçu cette traduction depuis dix-huit mois, mais qu'elle n'a pas encore jugé à propos de l'utiliser.

C'est encore une compagnie de Québec qui me fournira le deuxième exemple que j'ai à vous citer.

Dans le livret qu'elle fait distribuer à ses abonnés, la Compagnie de téléphone Bell donne en anglais certains avis généraux qu'elle a traduits en français de la manière suivante :

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

« Après avoir appelé le Bureau Central, enlevez le Téléphone du crochet et tenez le à l'oreille, jusqu'à ce que vous receviez une réponse de l'Échange. Donnez, à l'Opératrice le numéro de la station de l'abonné demandé, donnant le chiffres, du numéro séparément. Tel que « Un-quatre-deux-neuf, » au lieu de « Quatorze-vingt-neuf. » Tenez le Téléphone à votre oreille et l'Opératrice vous connectera avec la personne demandée et sonnera sa cloche, à moins que sa ligne soit engagée ; dans ce cas elle vous avertira de la chose.

« Répondez aux appels de votre cloche promptement.

« Placez vous devant le Transmitteur du Téléphone, la bouche à peu près un pouce de l'ouverture. Parlez d'un ton naturel, distinctement et pas trop vite.

« Ne vous servez pas du téléphone pendant un orage de tonnerre.»

Cette malheureuse traduction, remplie d'anglicismes qui contribuent à augmenter les équivoques, compte 138 mots alors que le texte anglais en contient 124. Nous serions reconnaissant à la Compagnie de lui substituer la version suivante, qui est correcte, claire et précise, et ne comprend que 93 mots.

« Appelez le bureau central, décrochez le récepteur, portez-le à votre oreille, puis sur réponse du téléphoniste, indiquez le numéro de l'abonné demandé, en nommant les chiffres séparément : Un-quatre-deux-neuf et non quatorze-vingt-neuf. Attendez, en maintenant le recepteur contre l'oreille, la réponse de l'abonné, ou un avis du téléphoniste que la ligne n'est pas libre. La communication établie, parlez assez lentement, distinctement, sans élever la voix, les lèvres à un pouce environ du transmetteur.

« Répondez promptement aux appels. Ne vous servez pas du téléphone pendant les orages électriques. »

Ces deux exemples de la clarté, de la précision, de la souplesse et de la concision de la langue française suffiront non seulement à démontrer ses qualités comme langue commerciale, mais aussi les avantages que même à ce point de vue, elle possède sur l'anglais.

Malheureusement, Mesdames et Messieurs, les qualités d'une langue ne se retrouvent pas toujours chez ceux qui la parlent, et je suis bien forcé de confesser, tout en invoquant le bénéfice des

circonstances atténuantes, que notre français commercial, fortement entaché d'anglicismes et de termes impropres, a bien besoin de réforme, et que la Société du Parler français au Canada aura fort à faire pour accomplir chez nous l'œuvre d'épuration qu'elle poursuit.

Avant de vous faire l'aveu de nos fautes, je ferai remarquer que tous les mots anglais qui émaillent notre français commercial ne constituent pas des délits. Ainsi nous nous servons, pour désigner soit un mode de fabrication, soit une marchandise, ou même un vêtement, de certains mots anglais qui difficilement peuvent être bannis de notre langage, parce qu'ils n'ont pas d'équivalents français, ou bien qu'en France même l'usage les a acceptés.

Ainsi les grands magasins de Paris *le Louvre, le Bon Marché, la Belle Jardinière* offrent à leur clientèle masculine, des vestons en *tennis* rayé, des costumes *smoking* en *corkscrew* fantaisie, des culottes *jersey* et des pardessus en *covercoat* gris, genre *trip cord*, poches *raglan*. Pour les dames ils ont des jupes *homespun*, des jupons *mohair* et des chemisettes en *surah twill*. Les couvertures *mackinnaw* sont des mieux recommandées, ainsi que les imperméables *mackintosh* et les *ulsters*.

Le commerce canadien peut donc se servir de ces mots, quand l'usage français les a reconnus et fait enregistrer dans les dictionnaires.

Mais je ne veux pas réclamer la même indulgence pour les mots anglais dont notre langue possède les équivalents. Oh! pour ceux-là, pas de quartier; pourchassons-les sans trêve, écartons-les sans merci. Nos relations d'affaires avec les pays de langue anglaise leur ont ouvert la porte toute grande et ils sont entrés dans notre langue commerciale avec un sans gène déplorable.

D'abord, haro sur le mot *set* qui s'est introduit dans nos salons, dans nos chambres à coucher et sur nos tables, qui pourvoit à la parure de nos femmes, garnit les plastrons de nos chemises, va même s'étaler dans nos bureaux de comptabilité et au milieu de nos amis. Qu'il cède la place à un *ameublement* de salon, de chambre à coucher, de salle à manger, à un *service* de vaisselle, une *parure* de diamants, une *garniture* de fourrures, de boutons, une *série* de livres, un *cercle* d'amis, une *société* choisie (qui chez nous vaut bien le *smart set*), un *groupe* de chasseurs, un *jeu* de broches à tricoter, etc.

Les mots *cash, bill, check,* reviennent aussi très souvent sur nos lèvres. Ainsi, au lieu d'acheter et de payer *comptant*, on fait ses transactions pour du *cash*, et à la fin de la journée la somme des valeurs en portefeuille ou l'*encaisse* est du *cash* ; et le *caissier* qui en fait l'addition, puis l'*inscription* dans son *livre de caisse* avant de les remettre dans la *cassette*, est généralement le *cashier*, qui fait le *cash*, le dépose dans le *cash-box*, après en avoir fait l'*entrée* dans le *cash-book*. Il aura pris soin cependant de laisser un peu de *cash* dans le *cash register*, pour faire le *cash* le lendemain matin. Il pourrait sans plus de fatigue laisser un peu de *monnaie* dans l'*enregistreur mécanique de récettes* pour le *change* du lendemain.

Les *bills* de l'épicier, du boulanger ou du marchand, que nous payons soit avec des *bills* de cinq ou dix piastres, soit avec des *checks*, ne se trouvent pas surchargés s'ils deviennent des *notes* ou *factures*, que nous acquittons avec des *billets de banque*, voire même des chèques.

Le *shippeur* attache beaucoup d'importance au *bill of lading*, parce qu'il constitue le seul moyen de *checker* l'envoie des marchandises vendues *en approbation*, ou *C. O. D.*, et *shippées* par *express* ou par *freight*. L'*expéditeur* n'aurait-il pas autant de garanties, s'il se contentait d'un *connaissement* ou *récépissé*, pour *vérifier* l'envoi des marchandises vendues à *condition* ou *contre remboursement* et *expédiées* par *grande* ou *petite vitesse*?

Le mot *job*, compère et compagnon des coupables que je viens de condamner, devrait aussi disparaître des vitrines, des comptoirs et des réclames ; ou plutôt, gardons-le pour la clientèle anglaise, mais lorsque nous parlons français, offrons en vente des *soldes* ou *occasions*.

Voilà quelques-uns des mots anglais qui reviennent avec le plus de persistance dans le commerce. Mais chaque *ligne* de marchandises, ou plutôt chaque *branche* du commerce, parce que *ligne* en ce sens est un anglicisme, a ses fautes à corriger.

Ainsi, chez les *marchands de vêtements* ou *confections*, on annonce du *ready-made*, ou *hardes-faites*. Le frac ou l'habit s'appelle *dress-suit*, la redingote *frock-coat*, la jaquette *morning-coat*, le gilet *veste*, et le complet à devants droits ou croisés devient un *habillement* à *simple* ou *double breast*. Presque toujours les salopettes sont des *overalls*.

Dans les magasins qui ne vendent que des articles pour hommes, qu'on appelle *gents' furnishings*, les maillots sont des

sweaters, les gants de chevreau fourrés des gants de *kid doublés*, les boutons de collets et de manchettes des *studs*, certaines cravates des *scarfs*, et les pinces qui les retiennent des *scarf holders*. Si le client désire acheter des *camisoles* de laine *fleeced*, le marchand ne pourra lui vendre autre chose que des *gilets de tricots molletonnés*.

Les dames, paraît-il, commettent aussi quelques anglicismes. Mais ne soyons pas trop sévères et rappelons-nous qu'elles y sont plus exposées que les hommes. Ayant plus de loisirs, beaucoup plus d'emplettes à faire, elles vont *shopper* plus souvent.

Aussi savent-elles que les *bargains* se vendent au *basement*, mais que les *veilings*, les *nets*, les *baby ribbons*, l'*insertion*, le *nun's veiling*, les *braids*, *braids* médaillons, *braids* à finir, les mouchoirs et les serviettes *hem stitched* se trouvent au premier, tandis que le rayon des tapis et des meubles, des *rugs*, des *side-boards*, des *racks* de passage est au deuxième. Une simple remarque, un appel au patriotisme de la femme canadienne-française, et tout cela se transformera. Elle ira désormais voir les *soldes* et les *occasions* au *sous-sol*; puis, au rez-de-chaussé, elle demandera du *tulle à voilettes*, du *filet*, des *petits rubans*, de l'*entre-deux*, du *voile*, de la *passementerie*, du *galon*, du *lacet* médaillon, du *lacet* à finir, des mouchoirs et des serviettes avec *ourlets à jour*; enfin, au second, elle achètera des *carpettes*, des *buffets*, des *patères*, etc.

Cette courte énumération suffit pour démontrer avec quelle profusion nous nous servons de mots anglais dans le commerce, alors qu'il serait si facile de les remplacer par leurs équivalents français. C'est sans doute notre principal défaut; mais nous n'avons pas que celui-là.

Nous employons encore, dans notre langue commerciale, une foule de termes impropres, qui sont absolument français, si l'on s'en tient à leur forme écrite ou parlée, mais auxquels, par interversion, nous donnons la signification de mots anglais de forme similaire. Ainsi le marchand sollicitera votre *patronage*, au lieu de votre clientèle; on le dira bien *encouragé*, si son magasin est bien achalandé; quelquefois nous emploierons *composition* pour arrangement, *décharge* pour quittance, *envoi* pour facture, *ordre* pour commande, *compétition* pour concurrence, *défalcation* pour malversation, etc.

Il arrive encore que nous donnions à certains mots français un sens détourné qui manque souvent de justesse et de précision. Ainsi nous disons: *poignets* pour manchettes, *cols* pour faux-cols,

jacquette pour chemise de nuit, *matinée* pour chemisette, *barré* et *carreauté* pour rayé et quadrillé, *postillon* pour facteur, *tapisserie* pour papier tenture, *moulin à coudre, moulin à farine, moulin à scie, moulin à carde, moulin à coton* pour machine à coudre, minoterie, scierie mécanique et carderie, filature, etc.

Enfin, nous pourrions ajouter que nous employons des mots qui peuvent sembler étranges à certaines oreilles, parce qu'elles n'ont pas l'habitude de les entendre, mais qui ont une désignation juste et sont bien français.

Ainsi vous entendrez dire en France brosse à tête, brosse pour parquet au lieu de brosse à cheveux, brosse à plancher, et blaireau pour savonnette. La bande d'étoffe ou de coton qui relève, retient un rideau et le fixe au mur s'appelle l'embrasse, la cuillère à pot s'appelle louche ; on distingue aussi entre essuie-main et serviette, parasol et ombrelle, banqueroute et faillitte ; même nos claques seront des galoches ou des caoutchoucs ; mais il est ici nécessaire d'une science de la propriété des termes qu'il nous est difficile d'acquérir en un jour.

Voilà, Mesdames et Messieurs, aussi brièvement qu'il m'a été possible de le dire, les plus grands méfaits du commerce envers la langue française. Nous avons évidemment beaucoup à faire pour donner à notre langue commerciale la correction, la clarté et la précision qui lui conviennent. Certes, les fautes sont nombreuses et le travail d'épuration sera long et pénible, mais avec un peu de bonne volonté les progrès seront faciles et rapides.

Déjà, depuis la fondation de la Société du Parler français au Canada, nous avons pu constater chez nos hommes d'affaires le désir de restituer à la langue française toute sa pureté en la purgeant des anglicismes et des termes impropres qui la déparent. Nous pourrions citer entre plusieurs exemples celui de notre grande maison de nouveautés de Québec, dont le catalogue et les annonces-réclames sont soigneusement préparés par un expert. Aussi le public les lit avec intérêt, car il n'est obligé à aucun effort pour en saisir le sens et la portée.

Il semble que le commerçant a pris conscience que son rôle dans les sociétés modernes est agrandi considérablement. Les changements survenus dans les moyens de communication et le développement prodigieux des échanges ont fait du commerce et de l'industrie deux facteurs indispensables du progrès. Grâce aux admirables découvertes de la science, à leurs applications pratiques,

ils ont conquis dans les sociétés modernes, une place qui ne saurait plus leur être contestée. Par les capitaux immenses qu'ils détiennent, par les multitudes innombrables auxquelles ils commandent, les marchands et les industriels sont investis d'une sorte de souveraineté, et les titres de « rois », de « capitaines » donnés aux principaux d'entre eux, ne sont que la traduction, peut-être un peu ironique mais au fond très-exacte, des sentiments qu'ils inspirent à l'opinion publique.

Mais « noblesse oblige », et le commerçant et l'industriel comprennent que pour être à la hauteur de la position qui leur est faite, il leur faut une formation plus sérieuse, une instruction et une éducation plus soignées, en un mot il faut qu'ils soient préparés à leur mission économique et sociale.

Autrefois un peu de routine pouvait suffire, à la rigueur; aujourd'hui tout est changé, les procédés de production et d'échange se transforment et se perfectionnent sans cesse, et dans les luttes de l'avenir, la victoire appartiendra aux mieux informés, aux plus instruits, aux mieux préparés.

Or, Messieurs, les hommes d'affaires canadiens-français veulent faire face à ces exigences de la vie moderne. ils comprennent que pour conserver à la province de Québec la place brillante qu'elle occupe dans le Dominion, il est indispensable de former dans le commerce comme dans les autres domaines de l'activité publique, une élite qui soit au courant des méthodes nouvelles et sache tirer profit de nos immenses ressources.

La résolution adoptée hier par la Chambre de commerce et nommant un comité chargé d'étudier les meilleurs moyens à prendre pour assurer la fondation d'une école supérieure de commerce à Québec n'est que l'expression de cette conviction.

La Société du Parler français au Canada à eu l'heureuse idée d'appeler à figurer au programme de cette séance des représentants des arts libéraux et des arts usuels. Puissent ceux-ci continuer à se fréquenter dans cette enceinte !

C'est l'institution qui nous donne l'hospitalité ce soir qui a formé les hommes éminents, qui dans le clergé et dans les différentes professions libérales font l'honneur de notre pays.

Ne serait-il pas désirable que les représentants du commerce, après avoir mis à sa disposition les ressources nécessaires, lui confiassent le soin de former les « sujets de valeur » dont ils ont si grand besoin ?

Alors l'œuvre de réforme tentée par la Société du Parler français au Canada serait assurée. Notre langue commerciale aura retrouvé toute sa pureté, toute sa précision, le jour où les jeunes gens qui se destinent au commerce graviront les degrés de cette estrade pour recevoir des mains du recteur de l'Université Laval, le diplôme de licencié ou de docteur ès-sciences commerciales.

PHILIPPE-J. PARADIS.

A Saint-Hyacinthe.—On l'a vu par les rapports de l'archiviste et du secrétaire de la Société du Parler français, l'enquête sur le franco-canadien se poursuit heureusement. Il est à désirer que le parler soit étudié dans chaque région et sur des sujets autochtones. Nous avons aujourd'hui des correspondants dans presque tous les comtés de la Province; mais le Comité d'étude et le Bureau de direction cherchent toujours à améliorer nos méthodes d'observation, à organiser sur des bases plus solides encore et plus sûres le travail des correspondants. Les cercles d'étude, par exemple, et les sociétés littéraires établis dans les collèges peuvent nous rendre les plus grands services. Plusieurs maisons d'éducation nous ont offert leur concours et nous ont demandé d'aller organiser parmi leurs professeurs et leurs élèves le travail d'enquête dont ceux-ci veulent bien se charger. C'est pour établir un cercle de ce genre que l'archiviste et le secrétaire de la Société se sont rendus, le 20 janvier dernier, au Séminaire de Saint-Hyacinthe, où ils ont donné une conférence sur le parler français au Canada. Nous comptons au Séminaire de Saint-Hyaeinthe de nombreux et fidèles amis; leur concours précieux, joint à celui des correspondants isolés que nous avons déjà dans le district, assure le succès de l'enquête dans cette partie du pays.

LEXICOLOGIE

FRANCO-CANADIENNE

LA VIEILLE GRANGE

ou la grange construite au Canada, au commencement du XIX[e] siècle, en pièces de bois équarries à la hache, sans clous pour les assemblages, et couverte en chaume

I.—Charpente extérieure

Blocs (*blòk*).—Massifs en bois ou en pierre dont se composent les piliers.

Chanquier (*cãké*).—Chantier.

Carré (*káré*).—Partie de la charpente comprise entre le *châssis* et la base du comble.

Châssis (*cási*).—Ensemble des pièces, soles et lambourdes, mises en état, qui forment la base du *carré* et de la charpente intérieure.

Chevrons (*cœvrõ*).—Pièces du comble, posées obliquement, qui s'appuient sur la sablière et le faîtage.

Chevrons volants (*cœvrõ vòlã*).—Arbalétriers qui supportent le sous-faîte. Reliés deux à deux par un entrait, ils forment avec ce dernier l'assemblage triangulaire qu'on appelle *ferme*.

Comble (*kõ:b*).—Partie du bâtiment qui surmonte le *carré* en formant deux pans ou versants égaux sous un angle dont le sommet est appelé faîte.

Faîtage (*fèta:j*).—Longue pièce qui va de la pointe d'un pignon à celle de l'autre, et sur laquelle s'appuient les chevrons.

Grand'porte (*grã pòrt*).—Large ouverture comprise entre la sole, la sablière et les poteaux d'huisserie. Fermée par une porte charretière qui s'ouvre en deux côtés tournant sur pivots.

Pignon (*piŋõ*).—Partie triangulaire du comble, qu'encadrent à l'extrémité du toit la sablière et le premier chevron de chaque versant.

Piliers (*pilyé*).—Appuis en bois ou en pierre qui supportent le *châssis*.

Poteaux (*pótó*) **de la grand'porte.**—Poteaux d'huisserie, posés verticalement entre la sole et la sablière qu'ils supportent, et qui reçoivent dans une profonde rainure, mortaisée dans l'une de leurs faces, les pièces du trumeau adjacent.

Poteau de refente (*pótó dė rfã:t*).—Poteau de refend ayant même fonction que les précédents, mais à deux rainures pratiquées sur faces opposées, et placé entre deux trumeaux.

Sablière (*sàbliye:r*).—Pièce qui couronne et encadre le *carré*. Formant en même temps la base du comble, elle est entaillée en dessus comme en dessous de toutes sortes de façons: mortaises ordinaires, à gueule de loup, à mi-bois, à queue d'aronde, etc.

Solage (*sòlà:j*).—Ensemble des piliers qui soutiennent la *sole*.

Sole (*sòl*).—Longue et grosse pièce sur laquelle est assis le *carré* et qui forme le cadre du *châssis*.

Travée (*tràvé*).—Trumeau. Voir *Trémeau*.

Trémeau (*trémó*).—Trumeau, partie du mur comprise entre le coin du *carré* et un poteau de refend, ou entre deux poteaux de refend.—La largeur du trumeau est celle de la *travée*. La vieille grange a trois travées; celle du milieu, plus étroite, forme, à l'arrière du *carré*, le fond de la *batterie*, et est occupée, au front, par la *grand'porte*.

II.—Charpente intérieure[1]

Aiguilles (*égüiy*).—Pièces verticales de quatre ou cinq pieds de long, posées entre le faîtage et le sous-faîte à chaque intervalle de six à huit pieds, et reliées entre elles par des croix de Saint-André.

Chandelles (*càdèl*).—Poteaux qui soutiennent le sous-faîte, ordinairement au nombre de quatre: deux aux pignons et deux reposant sur les poutres de la *batterie*.

Crible (*krib*).—Quadrillage fait de perches, placé au fond d'une *tasserie* pour tenir le grain au-dessus du sol.

Croix de Saint André (*krwà dė sẽt ãdré*). Deux pièces qui se croisent en forme d'X.

Farme (*fàrm*).—Ferme. V. *Chevrons volants.*

Garde-grains (*gàrdgrẽ*).—Assemblage en planches formant clôture chaque côté de la *batterie.*

Goussette (*gusèt*).—Gousset, pièce qui consolide l'assemblage de deux soles ou de deux sablières aux angles du *carré.*

Guette (*gèt*).—Pièce de bois mise en contre-fiche pour consolider un assemblage.

Jambe de force (*jã:b dė fòrs*).—Pièce verticale reposant sur une poutre ou sur une sablière par un bout et soutenant par l'autre un chevron volant.

Lambourde (*lãburd*).—Pièce qui supporte le *pontage.*

Liens (*lyẽ*).—Pièce placée obliquement aux angles formés par la rencontre, par exemple, d'une chandelle avec la sablière.

Lisse (*lis*).—Pièce qui couronne le garde-grain.

Parche chaude (*parc cò:d*).—Perche chaude, longue perche qui traverse en diagonale un versant du toit, encastrée dans une mortaise à mi-bois à tous les chevrons, pour les tenir en place et affermir leur ensemble.

Pontage (*põtà:j*).—Tablier du pont de la batterie.

Poteau de la batterie (*pótó d la bàtri*).—Chandelle qui soutient la poutre à son milieu, posant sur la semelle du *pontage* et ayant à sa partie inférieure sur deux côtés opposés une rainure dans laquelle s'encastrent les planches du garde-grain.

Poudres (*pudr*).—Poutres, grandes et grosses pièces équarries placées horizontalement à la hauteur du *carré,* au-dessus de la *batterie.* Leurs bouts taillés en tenons sont insérés et chevillés dans des mortaises pratiquées aux extrémités supérieures des poteaux de refend qui tiennent le trumeau du fond de la *batterie.*

Sour-faîte (*surfè:t*).—Sous-faîte, longue pièce parallèle au faîtage passant sous le pied des aiguilles et appuyée sur les chandelles et les faux-entraits de la ferme.

Sumelle (*sumèl*).—Semelle, pièce équarrie plus large qu'épaisse recouvrant le bord du tablier de la *batterie* et qui sert de base au garde-grain.

III.—Accessoires

Amblette (*ãblèt*).—Morceau de bois taillé en forme de fer à cheval pour retenir sur son pivot l'axe d'un vantail de la grande porte.

Batterie (*bàtri*).—Grand espace laissé libre entre les *tasseries*, occupant toute la travée du centre, pour permettre à la *grande charette* chargée de foin ou de grains d'y pénétrer aisément. L'accès en est facilité par une plateforme inclinée, en pierre ou en bois, qui monte du sol au pied de la grande porte; et la voie se continue à l'intérieur sur un pont qui se développe jusqu'au fond du bâtiment.

Ce pont recouvert en *croûtes* épaisses, bien jointes et bien affleurées, sert d'aire à battre; de là vient à toute cette partie de la grange le nom de *batterie*.

Billot (*biyó*).- Gros tronçon de bois en grume destiné à être scié en bois de charpente ou de menuiserie.

Bouquette (*bukè:t*).—Bouquet, tête d'un jeune sapin ornementé de fleurs artificielles et de brimborions aux couleurs éclatantes que l'on *plante* au sommet de la grange, quand on a fini d'en monter la charpente. C'est le signal de réjouissances qui commencent par un repas, auquel sont conviés tous ceux qui ont pris part à la *corvée*.

Cale (*kal*). –Morceau de bois ou de pierre, mince et de forme angulaire, que l'on enfonce entre l'appui et la pièce horizontale que l'on veut mettre de niveau.

Croûtes (*krut*).—Les premières planches que les scieurs de long enlèvent au *billot* pour l'équarrir.

Etemparche (*étãpàrc*).—*Étemperche*, barre qui sert à tenir fermée la grande porte.

P'tite porte (*ptit port*).—Petite porte pratiquée dans l'un des vantaux de la grande.

Pivot (*pivó*).—Petite concavité pratiquée sur la sole, à l'endroit où pivote l'axe d'un battant de la grande porte.

Renvoi d'eau (*râvwè dó*).—Planche inclinée dans sa largeur et couchée sur la sablière, sous le pied des planches verticales formant le lambris du pignon, pour empêcher les eaux pluviales de couler sur le mur du *carré*.

Rossignol (*rosinol*).—Morceau de bois servant à boucher un joint mal ajusté.

Taquette (*tàket*).—*Taquet*, espèce de verrou en bois pour tenir la petite porte fermée.

IV.—Autres termes usités

Affleurement (*aflœrmā*) **(à l')**.—(Assembler deux pièces de bois) de manière à présenter une surface plane.

Agrains (*agré*).—Bales, paillettes, grenailles séparées du bon grain par l'action du van ou au moyen du plumeau dont se sert le vanneur.

Airée (*éré*).—Quantité de gerbes déliées et étendues que peut tenir la *batterie*, et que l'on va battre au fléau en une seule fois.

Arganeau (*argànó*).—Organeau en cuir qui relie les deux chapes du fléau.

Balette de la batterie (*bàlèt dė la bàtri*).—Balai, faisceau de harts de *bleuassin*, dont on se sert comme d'un balai pour nettoyer la *batterie* avant d'étendre une airée.

Battants (*batā*) **(ouvrir à deux)**.—Porte qui ouvre en deux ; la grande porte ouvre à deux battants.

Battage au flau (*bàtà:j ó fló*).—Action de battre au fléau.

Batte (*bàt*).—Partie du fléau qui s'abat sur le grain.

Battée (*bàté*).—1. syn. de *airée*.
2. temps que l'on met à battre une *airée*.

Bavelle (*bàvèl*) **(tailler en)**.—Tailler en biseau.

Bloquer (*blòké*).—Mettre en divers endroits, principalement sous les coins du *châssis* de la grange, de gros morceaux de bois ou de pierre pour niveler la base de l'édifice et pour la soustraire à l'humidité en l'élevant ainsi au-dessus du sol.

Carré de pois, de blé, d'avoine.—*Carré* a ici le sens de *tasserie*. V. ce mot.

Coche (*kòc*).—Petite entaille faite sur une pièce de bois.

Cocher (*kòcé*).—Marquer d'une coche. On *coche* les chevrons aux endroits où l'on attache les *gaules*.

Cointer (*kwẽté*).—Coincer, enfoncer un coin dans la pointe d'une cheville traversant un assemblage de part en part.

Correyer (*korèyé*).—Corroyer un morceau de bois, c'est le rendre plan sur toutes ses faces.

Courvée (*kurvé*).—*Corvée*, journée d'ouvrage que donnent des voisins et des amis pour aider quelqu'un à *tailler* et à monter la charpente de la grange.

Déligner (*déliṇé*).—Rendre droit le bord d'une planche ou d'une pièce quelconque.

Encadrage (*ãkádrà:j*).—Encadrement.

Encaver (*ãkàvé*).—Enclaver une cheville, la planter, l'enfoncer.

Enchâtrage (*ãcátra:j*) **de la porte**.—L'encadrement de la porte.

Echiquette (*éciḳet*) **(en)**.—*En échiquet* : poser dans l'ouverture d'un angle droit formé par la rencontre de deux pièces horizontales, une autre pièce de manière à rendre l'angle isocèle.

Gosser (*gòsé*).—Dégrossir, amaigrir avec la hache un morceau de bois.

Grand'charette (*grã cárèt*).—Voiture spéciale, munie de ridelles et d'échelettes, avec fond planchéié et montée sur deux roues, pour engranger les moissons.

Gueule de loup (*gœl dė lu*).—Mortaise d'entement ayant par ses joues quelque analogie avec la gueule d'un loup.

Longueurs (bois en) (*bwá ã lõgœ:r*).—Bois en grume déjà tronçonné, mais qui peut l'être encore selon l'usage que l'on veut en faire.

Mortoise (*mortwè:z*).—Mortaise, trou creusé au ciseau ou au *piochon* dans une pièce de bois, de la forme du tenon qu'il doit recevoir.

Onglette (*õglèt*) **(tailler en)**.—Tailler en biseau les bouts de deux pièces de bois qui se rencontrent sous un angle droit.

Pièces su pièces (*pyès su pyès*) **(bâti)**.—Se dit d'un bâtiment dont les murs se composent de pièces de bois équarries et posées l'une sur l'autre.

Aux angles du *carré*, ces pièces s'assemblent dans des entailles en queue d'aronde, tandis qu'ailleurs elles sont encastrées et chevillées dans la rainure latérale d'un poteau de refend.

Poser su l'camp (*pózé su l kã*).—Poser de champ; c'est poser une pièce de bois, plus large qu'épaisse, de manière que les côtés les plus larges soient verticaux.

Queue d'éronde (*kø dérõ d*). Queue d'aronde ou d'hironde : tenon dont la forme ressemble à la queue d'une hirondelle.

Rambris (*rãbri*) **du pignon**. Lambris du pignon, assemblage de planches qui bouche le pignon.

Rance (*rãs*). Longue et grosse pièce de bois dont on se sert comme d'un levier pour soulever une partie de la charpente et la *bloquer*.

Répousse (*répus*). Grosse pièce de bois que l'on appuie sur un poteau de refend pour l'empêcher de se disloquer sous la poussée du comble.

Sifflette (en) (*ã siflèt*).—(Taillé) en sifflet, en biseau.

Tailler (*tá:yé*) **la grange**.—En exécuter le devis, préparer toutes les pièces de la charpente, les mesurer, les couper d'une manière propre aux différentes fonctions auxquelles elles sont destinées, tailler les mortaises, les tenons, les onglets, etc., de telle sorte que ce travail minutieux fini, il n'y a plus que le levage à faire.

Tasserie (*tá:sri*).- Endroit à l'intérieur de la grange où l'on entasse les moissons.

Trou à bales (*tru a bàl*).—Espace ménagé sous le grain de la *tasserie* et qui donne sur la *batterie*, pour déposer les vannures, bales, grenailles.

Trou de la batterie.—Petite ouverture pratiquée dans le fond de la *batterie* pour donner de l'air et de la lumière.

V.-P. JUTRAS, p^tre^.

BIBLIOGRAPHIE

M. l'abbé Victor-A. Huard, A. M. *Traité élémentaire de zoologie et d'hygiène.* Deuxième édition. Québec (H. Chassé), 1906.

Écrire un livre technique sérieux, après y avoir consacré douze années d'étude et de préparation prochaine ou éloignée ; puis voir ce livre—lequel, de sa nature, ne s'adresse pas au grand public– couronné par un succès de librairie sans égal dans les annales de notre littérature scientifique : voilà ce dont nous félicitons cordialement l'auteur du nouveau *Traité élémentaire de zoologie et d'hygiène.* Evidemment, s'il nous était permis de nous servir d'un cliché dont on abuse trop souvent, nous devrions dire, en face de cette vente merveilleuse, que le besoin d'un tel ouvrage se faisait vivement sentir. M. l'abbé Huard a donc eu bonne raison d'affirmer, dans la préface de la seconde édition, qu'il concevait « de belles espérances pour la culture des sciences chez nos compatriotes ».

L'auteur nous dit qu'il revendique pour son livre « le mérite d'une suffisante exactitude scientifique », que « chacune des phrases a été rédigée avec un soin extrême », et qu'il serait surpris « que l'on pût relever dans ces pages plus que des imperfections de détails, qu'il n'est au pouvoir de personne d'éviter complètement ». Pour cette deuxième édition, il a revu « le texte avec le plus grand soin, améliorant le phraséologie pour la rendre plus claire, et parfois donnant à certains détails plus d'exactitude scientifique ».

Le livre de M. l'abbé Huard est un excellent manuel, étant donnée la compétence du directeur du *Naturaliste canadien,* et sa valeur indiscutable d'écrivain.

Les gravures, empruntées à différents manuels, sont nombreuses et de nature à faciliter l'intelligence du texte. Cependant nous croyons que le mode de reproduction employé a été parfois quelque peu défectueux. L'auteur sera le premier à le

reconnaître. Ainsi quelques-unes laissent à désirer au point de vue de la netteté, et les élèves auront peut-être quelque difficulté à en débrouiller les légendes. Telles sont, entre autres, du moins à notre avis, celles des pages 61, 62, 94 et 130. Si nous l'osions, nous ajouterions que d'autres gravures, par exemple celles des pages 102 et 103, nous paraissent trop compliquées, nous voulons dire trop chargées de détails. Nous ne croyons pas que les élèves, qui, en somme, ont relativement peu de temps à consacrer à la zoologie, se donnent la peine d'apprendre, et encore moins de retenir ces *cartes* de la masse encéphalique, cartes très complètes, nous le voulons bien, mais, par suite, un tant soit peu embrouillées, étant donnée leur petite dimension. Le professeur en tirera sans doute profit pour lui-même, à la condition toutefois qu'il trouve ailleurs l'explication détaillée de plusieurs termes qu'il ne comprendra guère, si ses connaissances ont été exclusivement puisées dans le livre dont nous nous occupons en ce moment. Qui lui dira, par exemple, ce que c'est que le nerf pathétique, le nerf trijumeau, le nerf pneumo-gastrique, le nerf spinal, le petit nerf de wrisberg?

Nous pensons que de simples schémas auraient pu remplacer avec avantage quelques-unes de ces figures trop chargées que donnent l'auteur, et qui se rapportent à l'encéphale, au cœur, aux muscles, à l'œil, etc. C'eût été beaucoup plus facile à comprendre et à retenir. C'est un peu dans ce sens d'ailleurs que semblent avoir agi les quelques auteurs de zoologie que nous avons consultés.

Dans le même ordre d'idées, nous aurions été bien aise de trouver plus courte, beaucoup plus courte, la partie de l'ouvrage qui a trait à l'anatomie et à la physiologie humaine. Il n'y a pas lieu d'espérer que jamais les élèves de nos collèges, sous prétexte d'étudier la zoologie, veuillent en apprendre bien long sur ces deux branches de la science médicale. Et, après tout, nous ne voyons pas que cela soit si nécessaire. Qu'ils saisissent bien les grandes lignes de la structure du corps humain, qu'ils comprennent suffisamment le rôle de nos organes, très bien ! Mais qu'ils réservent à plus tard, si cela leur devient plus immédiatement utile, l'étude détaillée de tout ce mécanisme.

Sans doute, le difficile est ici de savoir où finissent les généralités nécessaires et où commencent les détails superflus. C'est là un point où l'appréciation personnelle joue un grand rôle et sur lequel les opinions peuvent varier. Cependant nous croyons

que, dans un manuel de zoologie, c'est faire un peu large la part de ces généralités que d'y consacrer presque les deux tiers de l'ouvrage, et de n'en réserver qu'un tiers pour la description des espèces. Les élèves profiteraient plus, nous semble-t-il, si, après une étude très sommaire du corps humain, on leur donnait une description plus étendue des espèces indigènes, en y ajoutant des détails bien choisis sur la manière de vivre de nos animaux. Nous sommes surtout convaincu que ces zoologistes en herbe s'y intéresseraient davantage.

On dit que M. l'abbé Huard est à préparer un autre manuel, spécialement destiné, celui-là, aux élèves de nos collèges. Qu'il nous permette de lui demander s'il ne serait pas à propos d'orienter son nouveau livre dans le sens que nous venons de dire. Il ne faut pas avoir une longue expérience de l'enseignement pour se convaincre que ce n'est pas toujours les bonnes et savantes choses que l'on dit et que l'on détaille aux élèves à bouche que veux-tu, qu'ils retiennent le mieux, mais plutôt les faits, qui les intéressent davantage. Et cela, dans nos collèges, s'applique surtout, et tout naturellement, à une science qui n'entre pas encore de droit dans la catégorie des matières exigées aux examens, et sur lesquelles il n'y a pas de programme officiellement défini.

De la partie, « hygiénique » de l'ouvrage, nous ne dirons rien. L'hygiène, ou la science de la santé, est avant tout une science humaine et ne se rapporte que de très loin à la zoologie générale.

Nous ne voulons pas, à propos d'inexactitudes possibles, faire à notre ami une querelle d'allemand. Cependant nous nous demandons si l'on peut bien écrire que le pied des pachydermes se termine par *un* sabot ; nous croyons que cela doit se dire plutôt de chacun des doigts. Plusieurs faits parfaitement constatés établissent nettement que le zèbre se dompte assez facilement, surtout s'il est pris jeune ; et dire qu'il est à peu près indomptable est peut-être forcer la note. Le bison américain se rencontre encore à l'état sauvage ; il y en a, ainsi, un troupeau de plusieurs centaines au Parc National, dans le Wyoming, sans parler de celui de Banff. Les pics ne se contentent pas de découvrir sous l'écorce les insectes dont ils se nourissent ; ils attaquentprofondément le bois des tiges. L'aigle à tête blanche est presque aussi commun, croyons-nous, que l'aigle doré. Les noctiluques remontent plus haut que Tadoussac ; on en voit souvent à la Rivière Ouelle.

Nous demandons pardon à l'auteur de signaler ces minuties, si tant est que cela en vaille la peine. Notre excuse sera qu'il n'y a rien en tout cela qui soit de nature à enlever de la valeur à son livre. Ce sont bien, tout au plus, de ces « imperfections de détail, qu'il n'est au pouvoir de personne d'éviter complètement ». D'ailleurs, les qualités réelles de l'ouvrage n'en sont pas sensiblement diminuées, et nous terminerons par ce mot d'Horace, qui résume toute notre pensée :

Ubi plura nitent... non ego paucis
Offendar maculis.

C.-E. DIONNE, A. M., etc. *Les Oiseaux de la province de Québec.* Québec (Dussault & Proulx) 1906, in-8°, VIII, 414 pp.

En 1883, M. Dionne publiait un premier volume intitulé : *Les Oiseaux du Canada.* A vrai dire, *Les Oiseaux de la province de Québec* en sont comme la réédition. Au reste, c'est un peu de cette façon que l'auteur lui-même envisage son livre. Mais si l'on tient compte de tous les changements que l'on constate dans cette prétendue seconde édition, on est vite convaincu que c'est plutôt un nouvel ouvrage que l'auteur nous donne, tant est complet le remaniement de la matière, tant sont nombreuses et importantes les additions qu'un quart de siècle d'études et d'observations lui ont permis d'y apporter.

Le texte primitif—nous voulons dire, ce qui en reste—a été revu avec le plus grand soin ; de nombreuses gravures ont été ajoutées et la classification mise au courant des systèmes en vogue de nos jours ; certains détails de mœurs, empruntés aux traités classiques, sont cités à point, comme pour rompre la monotonie des descriptions techniques ; en un mot, ce livre n'a que de lointaines relations avec son aîné, et, hâtons-nous de le dire, il reste un livre excellent à tous égards.

L'auteur a restreint son cadre aux seuls oiseaux de notre province, et nous devons l'en féliciter. Il a pu, de cette façon, être plus précis et plus complet. Non pas certes qu'il prétende, même dans ces conditions, décrire toutes nos espèces locales. Cette tâche est quasi impossible à un seul homme. Pour y arriver, il faudrait en effet être partout à la fois, ou encore avoir le concours

éclairé d'observateurs entendus et consciencieux, dispersés dans tous les coins du pays, ce qui est irréalisable. Aussi, M. Dionne est-il le premier à admettre que son ouvrage ne dit peut-être pas tout ce qu'il y aurait à dire, et que de nouveaux renseignements devront nécessairement y être ajoutés plus tard, à mesure que les ornithologistes multiplieront les observations et les découvertes.

Cependant, si on peut dire que ce livre présente quelques lacunes au point de vue des espèces étudiées, nous aurions grand tort de le croire incorrect. M. Dionne a travaillé, nous en sommes certain, sur le vif. Les oiseaux qu'il décrit, il les a vus et étudiés, soit en liberté, soit dans sa magnifique collection personnelle, soit dans celle de l'Université Laval. Il nous donne donc ce que nous appellerions volontiers de la science vécue, par opposition à cette science livresque, qui s'acquiert par la pratique des traités et des manuels. Et nous croyons que c'est là de la bonne science, de celle qui compte auprès des spécialistes, la seule d'ailleurs qui assure à un ouvrage une véritable valeur.

En 1889, M. Dionne publiait un *Catalogue des oiseaux de la province de Québec.* Cette modeste brochure lui assurait déjà, à l'époque de son apparition, un rang distingué parmi les ornithologistes, et ces derniers n'ont jamais hésité à en tirer parti, la citant comme un document absolument sûr, digne de toute confiance. C'était reconnaître hautement la compétence de l'auteur. Le livre dont il s'agit aujourd'hui peut être regardé comme le complément, le développement de ce catalogue, et nous ne doutons pas qu'il soit tout aussi bien accueilli par les spécialistes canadiens et américains.

Les gravures, très nombreuses, très nettes et bien choisies, complètent heureusement le texte. Nous regrettons cependant que l'auteur n'ait pas jugé à propos de placer chacune d'elles en regard de cette partie du texte qui donne la description de l'espèce à laquelle elle se rapporte, au lieu de les réunir en nombre sur une même page. Il y a lieu de croire que les circonstances ne le lui ont pas permis. Toutefois, on nous permettra de croire que l'ouvrage y eût gagné en clarté, et que, pour les gens pressés, la lecture en eût été plus facile et plus profitable.

Le volume se termine par un index très complet. On y trouve, par ordre alphabétique, les noms scientifiques, ainsi que les noms populaires français et anglais. Cet index sera très utile à

ceux qui désireront avoir des détails sur une espèce en particulier. Il leur évitera l'ennui de feuilleter inutilement des pages et des pages, avant de trouver ce qui les intéresse.

M. Dionne ne pose pas en écrivain ; il n'a pas voulu offrir à ses lecteurs une œuvre de haute littérature. Aussi fera-t-il bien de ne pas prendre trop au sérieux les quelques remarques qui pourraient lui être faites sur ce point. Il a écrit un excellent livre de science. Il a mis le meilleur de ses connaissances personnelles, et nous devons, avant tout, lui en savoir gré. Espérons que son succès de vente sera à la hauteur de son mérite.

C. LAFLAMME, p^tre

N.-E. DIONNE. *Samuel de Champlain, sa vie, ses voyages.* Tome II, Québec, 1906, in-8°, VII + 559 pages.

Depuis de longues années M. le docteur Dionne étudie notre histoire et il s'est attaché plus particulièrement à ce qui concerne nos origines. En 1889, il publiait son *Jacques-Cartier* (1) ; deux ans plus tard, il faisait paraître *la Nouvelle-France de Cartier à Champlain* (2).

Les recherches poussant aux recherches, une découverte en amenant une autre, M. Dionne se trouva bientôt assez riche de matériaux, pour entreprendre une biographie détaillée du fondateur de Québec et en 1891, il nous donnait le premier volume (3) de cet ouvrage dont le second devait se faire attendre quinze années, « des circonstances indépendantes de sa volonté » ayant empêché l'auteur de le publier plus tôt.

Le premier volume s'arrêtait à l'année 1615. C'est, avec l'histoire de la jeunesse de Champlain, le récit de ses voyages, de ses découvertes en Acadie, de la fondation de Québec et des sept années qui suivirent. On reconnait déjà en lui, le voyageur intrépide, l'homme d'énergie, l'administrateur par excellence. Mais ce n'est pas tout de faire des découvertes, de fonder des établissements ; il faut maintenir, développer, fortifier les œuvres commencées et c'est à quoi le fondateur de Québec a consacré les vingt dernières années de sa vie.

---

(1) Québec, in-12, 332 pages.
(2) Québec, in-8°, 400 pages.
(3) Québec, in-8°, XVIII + 430 pages.

Dans le volume qui vient de paraître, l'auteur nous montre son héros travaillant sans relâche, au bien de la colonie, luttant contre l'indifférence, parfois même contre l'hostilité des compagnies, cherchant au dehors des protecteurs et des amis, pendant qu'il s'efforce de maintenir au dedans cette paix sans laquelle rien de stable ne saurait être fait. Laissé à ses propres ressources, souvent rebuté, mais jamais découragé et toujours égal à lui-même, Champlain va droit son chemin, au milieu de difficultés, faites, ce semble, pour effrayer les âmes les mieux trempées.

C'est ce qui ressort de la lecture de ce volume où les détails abondent, non seulement sur Champlain et ses collaborateurs mais encore sur Québec et ses habitants. On s'intéresse en lisant ces pages où l'auteur nous fait assister tour à tour à l'arrivée et aux travaux des missionnaires, Récollets ou Jésuites, à la prédication de l'évangile chez les Hurons, à l'œuvre néfaste des compagnies, à la prise de Québec, au retour et à la mort du Père de la Nouvelle-France.

Sans doute la plupart de ces faits étaient déjà connus. « La vie de Champlain est toute entière dans ses œuvres », a écrit M. Laverdière. L'auteur ne pouvait donc négliger cette source d'information où, du reste, il a puisé abondamment ; mais il ne s'en est pas tenu là. Les ouvrages du Frère Sagard, du Père C. Leclercq, les Relations des Jésuites, des documents particuliers enfin ont été mis à contribution.

Une foule de choses importantes qui n'avaient pas leur place dans le texte ont été renvoyées en appendice. Ces notes explicatives et pièces justificatives ne sont pas, à notre avis, la partie la moins intéressante de l'ouvrage. Elles serviront, suivant l'expression de l'auteur, « à jeter de la lumière sur les premiers temps de la colonie », et personne ne s'en plaindra.

Les amateurs de notre histoire, et ils commencent à se faire nombreux, aimeront à trouver là des renseignements biographiques, sur un Cananée ou un de la Rolde par exemple, sur les Boullé, les Marsolet, les de Gand, etc ; ils sauront gré à l'auteur d'avoir donné son opinion sur certains points controversés, en particulier, sur l'endroit où fut célébrée la première messe en Canada, et sur le site du tombeau de Champlain.

Ces notes, encore une fois, ne déplairont à personne ; seulement nous nous demandons si M. le Dr Dionne n'aurait pas pu y mettre des références un peu plus nombreuses. Les renseignements qu'il

nous donne sur l'Anticoton, les frères Kirke ou l'affrètement des navires de 1616 à 1625, sont bien exacts, mais à part les initiés, combien pourraient dire, à première vue, d'où ils sont tirés? La même remarque pourrait s'appliquer aux pièces justificatives dont plusieurs ont été publiées dans les œuvres de Champlain ou ailleurs.

Et, à ce propos, M. le Dr Dionne nous permettra de lui signaler un document qui semble avoir échappé à son attention et qui se trouve aux Archives du Séminaire de Québec. C'est une belle pièce originale datée de « Troyes, le 14 avril 1630 », signée Louis (XIII), contresignée Bouthillier [1] et enregistrée au Conseil de la Marine par Poitevin, secrétaire du dit Conseil, le 6 avril 1630.

Le document (quatre pages grand format) est intitulé : « *Ordres et instructions* que le Chevalier de Montigny commandant la flotte de six vaisseaux cy après desnommez armez et esquipez pour aller en la Nouvelle-France aura à garder et observer durant le voyage qu'il va faire au dit païs suivant la commission du Roy du XIIIe jour du présent mois. »

Ces instructions portent, entre autres choses, que le Sr de Montigny, après s'être informé de la position des Anglais, du nombre de leurs vaisseaux etc, les sommera de se retirer, faute de quoi il se disposera « à les combattre, vaincre et chasser du dit païs et fort de Québecq, » etc.

Puis le roi continue : « Le dit Sr de Montigny s'étant mis en possession du dit fort de Québecq et les Anglais s'en étant retirez ou en ayant este chassez y laissera le Sr Champlain pour y commander en l'absence de Monsieur le Cardinal de Richelieu . . . avec les hommes qui sont envoyés par la compagnie de la Nouvelle France pour l'établissement de la colonie, auxquels il enjoindra d'obeyr au dit Sr Champlain, ensemble laissera au dit Sr Champlain les armes vivres et munitions qui luy seront donnez par la d. compagnie à cet effet. »

Si cette expédition n'a pas eu lieu ou si elle n'a pas eu de résultat, le document vaut la peine d'être mentionné, d'autant plus qu'à ce moment même les cours de France et d'Angleterre étaient en pourparlers au sujet de la restitution de Québec. [2]

---

(1) Claude Bouthillier, secrétaire d'état en 1628, surintendant des finances en 1632 ; mort en 1652—(Cf. Nouveau Larousse).

(2) Voir l'ouvrage, II, pp. 250-251.

Mais ceci n'est qu'un détail, et l'ouvrage qui a une valeur réelle restera comme l'un des plus beaux hommages rendus à la mémoire de Champlain. C'est un monument qui, pour n'avoir été ni taillé dans la pierre, ni coulé en bronze, n'en aura pas moins sa place sur la liste de ceux que l'on a déjà consacrés au Père de la Nouvelle-France.

AM. GOSSELIN, ptre

La Société symphonique de Québec.—Au concours ouvert à toutes les sociétés musicales d'amateurs du Canada par Son Excellence le Gouverneur général, et dont les épreuves ont eu lieu à Ottawa dans la dernière semaine de janvier, la Société symphonique de Québec a remporté le premier prix. Notre président a dit quels liens attachent la Société du Parler français à la Symphonie. Nous nous réjouissons donc du succès que nos amis ont remporté, et nous leur offrons nos félicitations les plus cordiales.

LIVRES ET REVUES

(CANADIANA)

M. J.-Ernest Charles rappelle, dans *le Gil Blas* (24 décembre, *Une enquête*), un incident du Congrès de Liège, la discussion entre M. Meyer et M. Joseph Simard :

« Je me rappelle le congrès pour l'extension et la culture de la langue française, à Liège. Un savant français le présidait. Chaque fois qu'un étranger alléguait les progrès de la langue française ici ou là, le savant français haussait les épaules, il protestait, il discutait vivement pour démontrer que la langue française ne progressait pas... Il disait même à un universitaire canadien : « Vous prétendez que la langue française progresse au Canada. Je « vais, moi Français, vous prouver le contraire. Je suis allé à « Québec. J'ai visité le cimetière. Il n'y avait que des inscriptions « anglaises sur les tombes... » — « Pardon, lui répondit le Canadien. « Il y a deux cimetières à Québec. L'un anglais et l'autre français. « Vous n'avez visité que l'anglais. Le cimetière français est bien « plus considérable... »

Le Mois littéraire et pittoresque de janvier donne, dans les *Pages oubliées* (p. 122), une photographie du monument élevé à Crémazie à Montréal, et reproduit les vers du poète :

Il est sous le soleil un sol unique au monde...

Dans *l'Hermine* (20 décembre, p. 107), M. Louis Tiercelin signale quelques articles parus dans notre *Bulletin*, spécialement les « excellentes remarques » *Pour nos amis les écoliers* de M. l'abbé Émile Chartier, et rend compte de la cérémonie d'inauguration du monument Crémazie, d'après la plaquette qui a paru à cette occasion.

Henri d'Arles—le R. P. Henri Beaudet, dominicain—doit faire paraître prochainement, chez de Rudeval, un ouvrage intitulé : *L'âme antique. La Revue d'Europe et des Colonies* (décembre, pp. 379-385) publie un extrait de ce volume, sous le titre : *Croquis palestiniens.*

Comptes rendus, par M. Ch. Ab der Halden, dans *la Revue d'Europe* (décembre, pp. CXVI-CXVIII), des *Noms géographiques* de M. Eugène Rouillard, et des *Poésies* d'Alfred Garneau.

M. Armand Praviel, le sympathique directeur de *l'Ame latine*, a donné, dans *l'Express du Midi* (Toulouse, 1er janvier), une excellente chronique: *A travers les calendriers*. Il profite de l'époque où les calendriers «nous arrivent en averse», pour déplorer l'attristante manie que Mgr Laflamme condamnait ici-même l'année dernière (1), la mode des noms de baptême bizarres, cocasses, ou romanesques. M. Praviel emprunte à notre collègue une partie de son article. Le directeur de *l'Ame latine* souhaite que les chrétiens donnent à leurs enfants des noms de saints. «Consultons les vieux calendriers traditionnels, dit-il. Ils nous remémoreront les appellations chères à nos aïeux.»

L'article de M. Praviel a été reproduit par *le Ralliement* de Montauban et par *le Mémorial* de Pau (3 janvier).

Lu, dans *la Vérité française* du 4 et du 5 janvier, une étude, signée «R. J.», sur la vie et les travaux de Mgr Taché: *Un grand évêque et les commencements de la province de Manitoba en Canada*. C'est une analyse de la *Vie de Mgr Taché* par dom Benoit.

Un article paru dans le *Bulletin de la Canadienne* (15 décembre, pp. 162-164) m'a frappé d'un certain étonnement. L'article a pour titre: *Going to America*. L'auteur tient à faire savoir qu'il possède un dictionnaire anglais: il parle du «Business-man américain», il apprend à ses lecteurs qu'en Amérique les *braves gens* s'appellent les «good peoples», et il signe «*Travelling*»!

Ce voyageur a sur le Nouveau-Monde quelques idées curieuses: «Quelquefois, *aux Pays Neufs*, dit-il, le même bâtiment, le même Temple abrite toutes les Églises, et les cultes israélites, catholiques et Réformés s'y succèdent de jour à autre.» Où a-t-il vu cela? Grâce à cette promiscuité sans doute, «les *good peoples*, ajoute-t-il, *ont leur apaisement sur les principes fondamentaux qui doivent régenter la vie humaine*»!...

Nos confrères de la Canadienne ont coutume de publier dans leur *Bulletin* des articles mieux pensés, mieux composés et mieux écrits.

ADJUTOR RIVARD.

---

(1) *La Bizarrerie dans les prénoms*, *Bull.*, *IV*, 166.

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(*Suite*)

Cinglée (*séglé*) s. f.

|| Volée, coups de fouet. *Ex.* : Donner une *cinglée* à un enfant = le cingler, le fouailler.

Vx fr. *Singlée* = m. s., Cotgrave.

Dial. *Cinglée* = m. s., Normandie, DuBois, Moisy.

Cinq cents (*sé sã*)

|| Cinq cents diables, le diable ; ce qu'il y a de mieux, de pire, de plus grand, etc. *Ex.* : Il fait un vent du *cinq cents* = un vent du diable, un vent très fort. — Il courait comme le *cinq cents* = très vite, comme le diable, comme si le diable avait été à ses trousses.– Il y a du *cinq cents* là-dedans = le diable s'en mêle. Tu as du *cinq cents* dans le corps — tu as le diable au corps.

Dial. *Cinq cents* = m. s., Bas-Maine, Dottin.

Cintième (*séṭyèm*) adj. et s. m.

|| Cinquième.

Dial. *Cintième* = m. s., Centre, Jaubert ; Haut-Maine, Montesson ; Bresse, Guillemaut.

Cintre (*sé:tr*) s. m.

|| (Syn. d'*about*, 2°.) Planche de labour, ou sillon perpendiculaire aux autres, au bout d'un champ.

Vx fr. *Chintre* = levé de terre en forme de ceinture autour des pièces de terre qu'on veut enfermer, La Curne, Borel ; petit chemin autour des pièces de terre, Ménage... « Et aussi nul ne pourra faire *chintre* en ses terres, pour la garde d'icelles », La Thaum., *Cout. de Berry*, p. 379.

Dial. *Chintre* = sillons du bout d'un champ, tracés en travers des autres, contour des champs qui n'est pas labouré et donne de l'herbe, sillon que le laboureur trace autour du champ qu'il veut réserver pour pâture afin d'indiquer qu'on n'y doit pas laisser

entrer les troupeaux, Centre, JAUBERT; Bas-Maine, DOTTIN; Touraine, LA CURNE; Bresse, GUILLEMAUT; Châtenois, VAUTHERIN; Poitou, FAVRE; Saintonge, ÉVEILLÉ.

Cintrer (*sétré*) v. intr.

|| Faire le *cintre* (syn. d'*abouter* 1).

DIAL. *Chaintrer* = tirer une ligne avec le soc de la charrue, Centre, JAUBERT.

Cipaille (*sipá:y*) s. m.

|| Ragoût (viande et pâte).

Cipâre (*sipá:r*)

|| Syn. de *cipaille*.

Circulaire (*sirkulè:r*) s. m.

|| Imperméable de femme. *Ex.* : Il pleut, mettez votre *circulaire*.

Circonstances (sous les) (*su lé sirkõstâ:s*) loc.

|| Dans les circonstances, vu cet état de choses, dans ces conditions, en ce cas.

Circuler (*sirkulé*) v. tr.

|| Faire circuler. *Ex.* : *Circuler* une requête pour y faire apposer des signatures.

Cisailler (*sizá:yé*) v. tr.

1° || Couper maladroitement.

DIAL. *Cisailler* = m. s., Centre, JAUBERT.

2° || Conduire maladroitement (un cheval), le rudoyer en tirant mal à propos tantôt la rêne droite, tantôt la rêne gauche, de façon à couper la bouche de l'animal.

FR.-CAN. Syn. de *cigailler*. La terminaison *ailler* est généralement méprisante.

3° || Taquiner, scier, obséder.

Cité de temps (*sité dė tã*) loc.

|| Long espace de temps.

Civilien (*sivilyẽ*) s. m.

|| Civil, bourgeois. *Ex.* : Un officier habillé en *civilien* = en civil.

VX FR. *Civilien*, adj. = civil, GODEFROY.

ÉTYM. Cf. ang. *civilian* = m. s.

Clabord (*klabò:r*) s. m.

1° || Planche spécialement préparée pour lambrissage à clin (avec imbrication).

ÉTYM. Cf. ang. *clapboard* = m. s.

2° || Lambris à clin, à déclin.

3° || *Du clabord* = des clous à bardeaux.

Claborder (*klàbòrdé*) v. tr. et intr.

|| Lambrisser à clin, à déclin.

Clair (tout à) (*tut a klè:r*) loc. adv.

|| Distinctement. *Ex.*: On voit la croix du clocher *tout à clair.*—Entendre la cloche *tout à clair.*

Clair (être) (*èt klè:r*) v. intr.

1° || Avoir fini, être quitte. *Ex.*: Il n'est pas *clair* de cette difficulté-là = il n'en est pas sorti, il n'en a pas fini.—Il n'est pas *clair* avec moi = il n'est pas quitte envers moi.—L'accusé est *clair* = est acquitté.

2° || Libre. *Ex.*: Le trottoir est *clair.*

Clairance (*klerã:s*) s. f.

1° || Congé. *Ex.*: Donner sa *clairance* à un domestique = lui donner son congé.

2° || Décharge. *Ex.*: L'accusé a eu sa *clairance* = il a eu sa décharge, il a obtenu son acquittement.

3° || Quittance. *Ex.*: Donner sa *clairance* à un débiteur = signer l'acquit de sa dette, lui donner quittance, lui donner une décharge.

4° || Acquit (d'un vaisseau à la douane), congé de navigation; acquit de paiement (de marchandises à la douane), congé.

5° || Défrichement. *Ex.*: En traversant le bois, on arrive dans une *clairance.*

Clairer (*kleré*) v. tr.

1° || Congédier. *Ex.*: *Clairer* un employé = le congédier.

2° || Décharger, élargir. *Ex.*: *Clairer* un prisonnier = l'élargir, le faire sortir de prison, l'acquitter, le décharger.

3° || Faire décharger, élargir. *Ex.*: Il a *clairé* son client = il l'a fait élargir, il a obtenu sa décharge.

4° || Acquitter. *Ex.*: *Clairer* un débiteur = l'acquitter, le décharger, le libérer de sa dette.—*Clairer* un vaisseau (à la

douane) = donner, obtenir un congé de navigation, un acquit de paiement.—*Clairer* des marchandises = acquitter les droits auxquels ces marchandises sont soumises.

5° || Faire sortir d'une difficulté, d'un mauvais pas. *Ex.*: Notre voiture était embourbée, mais le voisin est venu avec son garçon et ils nous ont *clairés* de là.

6° || Débarrasser, etc. *Ex.*: *Clairer* la chambre = débarrasser la chambre.—*Clairer* la place = faire place nètte, (ou) s'en aller.—*Clairer* le chemin = déblayer la voie, disperser la foule, la faire ranger, laisser le champ libre.—*Claire* le chemin ! = gare ! —*Clairer* la table = desservir la table, desservir.—*Clairer* la foule = faire circuler, disperser, faire ranger la foule.—*Clairer* la maison = vider la maison, faire maison nette.—*Clairer* un terrain = le défricher.—*Clairer* la neige = l'enlever.—*Clairer* la table = manger tout ce que contiennent les plats, nettoyer les plats, faire les plats nets.—Se *clairer* l'estomac = se décharger l'estomac.—Se *clairer* un chemin = se frayer un chemin, un passage.

7° || Franchir. *Ex.*: *Clairer* dix pieds, *clairer* une clôture d'un bond.

8° || Faire un profit de. *Ex.*: *Clairer* dix pour cent.

ÉTYM. Cf. ang. *to clear* = m. s.

Clairer (se) (*s kleré*) v. réfl.

|| Se libérer, se débarrasser, etc. *Ex.*: *Se clairer* d'une obligation = se libérer d'une obligation.—*Se clairer* d'une besogne = se décharger d'une besogne, l'exécuter avec négligence ou s'en remettre à un autre du soin de l'exécuter.—Il s'en est *clairé* à bon marché = il s'en est tiré à bon marché.=Le temps *se claire* = s'éclaircit.—*Se clairer* d'un accident, d'un malheur, d'une poursuite = échapper à un accident, à un malheur, à une poursuite.—*Se clairer* d'une maladie = échapper d'une maladie, en être délivré, guéri.

Claircir (*klèrsi:r*) v. intr.

|| Devenir clair. *Ex.*: Le temps commence à *claircir* = le temps s'éclaircit.

DIAL. *Claircir* = m. s. en Normandie, MOISY.

Clairinette (*klerinèt*) s. f.

|| Clarinette.

DIAL. *Clairinette* = m. s., en Normandie, MOISY, DUBOIS, et dans le parler bournois, ROUSSEY.

Clairon (*klèrõ*) s. m.

1° || Aurore boréale.

FR. *Clairon* = endroit du ciel qui paraît clair dans une nuit obscure, BESCH., LAR., LITTRÉ.

2° || Éclaircie de beau temps entre deux ondées.

DIAL. *Cléron* = m. s., en Picardie, HAIGNERÉ.

Clairaud, -de (*kleró, kleró:d*) adj.

1° || Clairet, qui est d'une nuance claire.

DIAL. *Clairaud* = m. s., en Normandie, DELBOULLE.

2° || Rare, clairsemé (se dit des moissons). *Ex.*: Les pois sont *clairauds* c't'année.

Clairté (*klèrté*) s. f.

|| Clarté.

VX FR. *Clerté*, COTGRAVE. — « C'est une belle chose veoir la clairté du soleil », RABELAIS.

DIAL. *Clairté* = m. s., en Normandie, MOISY, MAZE ; en Picardie, HAIGNERÉ ; dans le Centre, JAUBERT.

Clanche (*klã:c*) adj.

|| Affamé (animal), qui a les flancs creux par défaut de nourriture.

FR. Cf. *Clanche* = engourdi, BESCH., GUÉRIN.

Clencher (*klãcé*) v. tr. et intr.

|| Lever la clenche d'un loquet. *Ex.*: *Clencher la porte* = lever la clenche du loquet ou l'agiter pour faire du bruit et avertir qu'on est là.

Clenchette de fusil (*klãcèt*) s. f.

|| Détente de fusil.

Clapet (*klàpè*) s. m.

|| Petite hache pour abattre les arbres.

Clapotage (*klàpòtà:j*) s. m.

1° || Action d'agiter l'eau, la boue, avec les mains, les pieds.

DIAL. *Clapotage* = m. s., Normandie, MOISY, DUBOIS.

2° || Agitation, désordre, commérage. *Ex.*: Voilà bien du *clapotage* pour rien = voilà bien du bruit pour rien.

FR. *Clapotage* = bruit monotone produit par l'agitation de l'eau, DARM.

DIAL. *Clapotage* = commérage, Normandie, DUBOIS, ROBIN, DELBOULLE.

Clapoter (*klàpòté*) v. intr.

1° || Agiter l'eau, la boue, avec les mains, les pieds; marcher dans les flaques d'eau, y patauger. *Ex.*: *Clapoter* dans l'eau = jouer, marcher dans l'eau.

FR. *Clapoter* = produire un clapotage, se dit de l'eau qui s'agite, DARM.

DIAL. *Clapoter* = m. s., Normandie, DUBOIS, MOISY, MAZE.

2° || Parler inconsidérément, bavarder, tenir des propos indiscrets. *Ex.*: Finissez donc de *clapoter*.

FR. *Clapoter* = par ext., faire un bruit semblable à l'eau qui clapote, GUÉRIN.

DIAL. *Clapoter* = m. s., Normandie, MOISY, MAZE, DUBOIS

Clapoteux, -euse (*klàpòtœ, -œ:z*) s. m. et f.

1° || Celui qui parle inconsidérément, qui tient des propos indiscrets.

2° || Celui qui fait toute espèce de métiers.

* **Claque** (*klàk*) s. f.

|| Chaussure de caoutchouc qu'on met par-dessus la chaussure ordinaire pour se garantir de l'humidité, de la boue, etc.

FR. *Claque* = « Sorte de socque plat que les dames mettaient par-dessus leurs souliers pour se garantir de la boue », DARM. — *Socque* = chaussure de bois, de cuir, qu'on met par-dessus la chaussure ordinaire, pour se garantir de l'humidité, DARM.

Claque-chapelet (*klàk caplè*) s. m. et f.

|| Bigot, bigotte.

Claquer (*klàké*) v. tr. et intr.

1° v. intr. || Mourir. *Ex.*: Il va *claquer*, le pauvre diable = il va mourir.

DIAL. *Claquer* = mourir, en Normandie, MOISY, et dans le parler bournois, ROUSSEY.

2° v. tr. || Manger, boire (vite). *Ex.*: Il a *claqué* son verre de bière d'un seul trait. — Il a tout *claqué* en un rien de temps = il a mangé tout ce qu'il avait en un rien de temps.

DIAL. *Claquer*, m. s., dans la Bresse louhannaise, GUILLEMAUT.

3° v. tr. || Exécuter (un ouvrage) avec célérité et adresse. *Ex.*: Va donc chercher Pierre, il va te *claquer* ça dans un rien de temps.

4° || *Se faire claquer la gueule* = se faire battre.

5° || *Se faire claquer la gueule* = parler beaucoup.

6° || Se faire *claquer* la langue = se faire *claper* la langue, faire entendre un clappement de langue.

7° || Tromper. *Ex.*: Se faire *claquer* = se faire tromper, jouer dans un marché (entre maquignons, par exemple).

8° || Coûter. *Ex.*: Il en *claquera*, si je ne réussis pas ! = il en coûtera, ou ça va être juste.

FR. *Claquer* (v. intr.) = faire entendre un bruit sec ; v. tr. = donner des claques à qq'un, DARM.

Claqueux (*klàkœ̄*) adj.

|| Délicieux, de 1ère qualité. Se dit surtout des choses qui se mangent et se boivent.

Cléricale (erreur) (*erœr klérikàl*) s. f.

|| Erreur de copiste.

FR. *Clérical* = relatif, favorable au clergé, DARM.

Cliche (*klic*) s. f.

|| Diarrhée.

DIAL. *Cliche* = m. s., en Normandie, MOISY, ROBIN, DUBOIS, DELBOULLE ; dans le Haut-Maine, MONTESSON ; dans le Bas-Maine, DOTTIN.

Clicher (*klicé*) v. intr.

|| Avoir la diarrhée.

DIAL. *Clicher* = m. s., en Normandie, MOISY, DUBOIS.

Cliner (*kliné*) v. tr.

1° || Cligner. *Ex.*: J'*cline* de l'œil.

VX FR. *Cliner* = baisser, incliner, GODEFROY, BOS, LA CURNE.

FR. *Cligner* = fermer les yeux à demi.

DIAL. *Cliner* = cligner, en Normandie, MOISY.

2° || Nettoyer (ang. *to clean*). *Ex.*: *Cleaner* l'engin = nettoyer la locomotive.

Cliper (*clipé*) v. tr. (ang. *to clip*).

|| Tondre, couper les cheveux courts. *Ex.*: Il s'est fait *cliper* = il s'est fait couper les cheveux courts, il s'est fait couper les cheveux à la tondeuse.

Clipeur (*klipœr*) s. m. (ang. *cliper*).

|| Tondeuse, machine à tondre les cheveux, etc.

LE COMITÉ DU BULLETIN.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Est-il vrai que le mot *luncheon* a été francisé et est aujourd'hui admis dans la langue française?

Luncheon n'est pas admis dans la langue française. Ceux qui disent *luncheon* pour *goûter*, parlent anglais, comme ceux qui disent *wharf* pour *quai*. *Lunch* s'est introduit dans le vocabulaire; il est inutile. Le *lunch*, comme le *luncheon* anglais, c'est le *goûter*, le second déjeuner, le repas léger qu'on prend entre le déjeuner et le dîner.

Comment doivent se prononcer les noms propres suivants: *Achéron*, *Westphalie*, *Wurtemberg*, *Ximénès*, *Xérès*, *Guyenne*, *Stuttgart*, et *Maëstricht*?

Achéron se prononce a-qué-ron *(àkérõ)*; *Westphalie* = vess'-fa-li *(vèsfàli)*; *Wurtemberg* = vur-tan-ber' *(vurtãbè:r)*; *Ximénès* = qui-mé-naice *(kiménè:s)*; *Xérès* = qué-raice *(kérè:s)*; *Guyenne* = guï-yenne *(gẅiyèn)*; *Stuttgart* = stud'-gar *(studgà:r)*; *Maëstricht* = mass'-trik' *(màstrik)*.

Veuillez donc me faire savoir par la voie du *Bulletin*, quelle est l'origine du mot *mitan*, employé pour *milieu*. J'ai entendu ce mot dans le comté de Témiscouata: « La chambre du *mitan*. »

Mitan est un vieux mot français souvent employé par les écrivains du XVI[e] siècle: « M. de Nemours le pria de se mettre au *mitan* de ses Suisses », écrit Brantôme.

Par le *mitan* du jardin
Va le cristal argentin

rime Vauquelin de la Fresnaye.

D'après Cotgrave, *mitan* serait un mot normand. Mais il est aujourd'hui employé dans presque toutes les provinces de France. La Méditerranée fut longtemps appelée *la Mer du mitan*; aujourd'hui encore, Boucoiran relève dans les idiomes méridionaux: *la mar dou mitan*.

L'étymologie de *mitan* est incertaine. Robin veut tirer *mitan* du latin *dimidiatus*, partagé par moitié; Éveillé le rattache à l'espagnol *mitad*, milieu; Corblet, au tudesque *mittan*, qui a le même sens; et Moisy le fait venir du latin *medianum*, milieu. L'étymologie par le latin populaire *medietanus* (qui est au milieu) paraît plus certaine; c'est celle qu'ont donné Ménage, de la Monnoye et LeDuchat, et de nos jours l'abbé Maze.

Quelle différence y a-t-il entre *à compte*, et *acompte* ?

Employée adverbialement, pour signifier: « à valoir sur la totalité du compte », cette expression s'écrit en deux mots sans trait d'union. Ex.: « Voilà cinq piastres *à compte* sur ce que je vous dois »; et absolument: « Voilà cinq piastres *à compte.* »

De cette locution adverbiale on a fait un substantif masculin, avec le sens de « payement partiel ». L'Académie a d'abord écrit *a-compte* en deux mots et fait ce substantif invariable: « Donner un *a-compte*; donner deux *a-compte.* » Mais aujourd'hui, *acompte*, substantif, s'écrit en un seul mot, sans trait d'union, et prend une *s* au pluriel: « Un acompte; des acomptes. »

Comment écrit-on au pluriel, *ayant droit, ayant cause* ?

On écrit avec une *s des ayants droit, des ayants cause.* Ce sont des termes de pratique qui s'écrivent ainsi suivant un vieil usage. Autrefois, en effet, on faisait le participe présent susceptible de nombre, sinon de genre. En 1679, l'Académie décréta: « On ne déclinera plus les participes actifs. » Aujourd'hui, le participe présent ne s'accorde en genre et en nombre avec le mot auquel il se rapporte, que dans les cas où il devient adjectif verbal. Cependant, on écrit encore *des ayants droit, des ayants cause.*

Plusieurs vieilles expressions de jurisprudence, maintenues dans la langue moderne, ont conservé leurs anciennes formes.

Adjutor Rivard.

SARCLURES

⁂ «La réputation de cette *grande femme* et brillante artiste est telle que... »

C'est de Madame Modjeska qu'un journal parle en ces termes. Il se peut que cette tragédienne soit d'une haute taille, mais cela n'ajoute rien à son mérite. Un *grand homme* n'est pas nécessairement un *homme grand;* de même, une *grande dame*, une *grande* artiste, une *grande tragédienne*, peut être petite; mais une *grande femme* évoque plutôt l'idée d'une *femme grande*.

⁂ «Le capitaine X*** a dû subir l'amputation des deux pieds *à la suite du froid et des avanies endurés* au cours d'un naufrage dans le golfe l'automne dernier.»

Quelle cruauté! On accable d'injures un honnête marin; avec patience, il endure ces avanies; et voyez quelle est sa récompense: il perd et l'un et l'autre pied. C'est inhumain.

Peut-être le nouvelliste a-t-il voulu dire *avaries.* Mais les avaries sont plutôt subies par le navire et la cargaison.

⁂ Il y a quelque part dans l'Orégon un Canadien français qui possède 35,000 moutons. «On peut, dit un confrère, se figurer *de la richesse de ses revenus*, en *tenant compte que* chaque toison *pèse une moyenne de 10 livres de laine.*»

⁂ «Avec *une troupe d'étoiles* comme James Fennimoore Lee, Winifred Florence, etc., etc., on ne peut s'attendre qu'à *une représentation exceptionnelle de jouissances.*»

Autrefois, une *étoile* était un artiste qui brillait seul ou presque seul dans une troupe; c'est encore la même chose aujourd'hui, en français. Mais voici une *troupe d'étoiles!* C'est-à-dire que dans cette troupe, tous les comédiens brillent également ou sont également dépourvus de talents, et que par conséquent il n'y a pas une seule étoile!

Comment ce troupeau d'astres s'y prend-il pour *représenter des jouissances?* Le critique théâtral ne l'a pas dit.

⁂ Un journaliste décrit les effets d'une effroyable tempête: «Les dommages sont considérables, écrit-il... Des constructions

de diverses formes ont été *ravagés*... Des toits entiers ont été enlevés et transportés à des distances considérables...» Et il ajoute: «C'est presque miracle de n'avoir pas à constater *un seul accident.*»

En effet, des construction renversées, des maisons démolies, des toits enlevés, etc., ce sont bagatelles qui ne comptent pas.

⁂ «De riches cadeaux avaient été présentés dès la veille à l'heureux couple *généralement connu* et des plus estimés.»

Le correspondant qui de Saint-Hyacinthe a envoyé cette nouvelle à un journal de Québec a-t-il cru faire un compliment à l'heureux couple en disant qu'il était *généralement connu?*

⁂ «Ses avants sont *plus tôt* faibles quand il s'agit de *scorer.*»

Quel est ce nouveau verbe? *Scorer* est sans doute tirer de l'anglais *to score.* Le Sarcleur ne connaît pas bien le jeu de crosse, mais il lui paraît que *to score* signifie: marquer un point (au jeu), faire un point, faire un but.

⁂ «L'Eden des fumeurs».—«Nous avons la prétention d'être ce lieu tant désiré des fumeurs».

Un marchand de tabac qui a la prétention d'être un *lieu*... voilà qui fait rêver. Sans connaître les dimensions de ce brave homme, nous plaignons sincèrement les malheureux fumeurs qui fréquentent sa boutique; ils doivent se trouver quelque peu à l'étroit dans cet *éden*... vivant.

⁂ Un marchand de pianos annonce que ses instruments sont «les seuls possédant cette action patentée ayant la répétition illimitée».

On ne saura peut-être jamais ce que ce marchand a voulu dire; espérons qu'il ne s'agit pas de pianos qui répètent indéfiniment... qui jouent toujours; il faudrait protester, au nom de l'humanité, contre un semblable fléau.

LE SARCLEUR

ANGLICISMES

Anglicismes	Équivalents français
Braid	**Galon, soutache, passement** ou **passementerie, brandebourg, tresse, milleret, ganse, mignardise, lacet.**
Braid	**Galon**: tissu d'or, d'argent, de soie, etc., plus épais qu'un ruban, et qui, mis sur le bord ou les coutures des vêtements, des meubles, etc., sert d'ornement et empêche qu'ils ne s'effilent (Littré).
Braid militaire	**Soutache**: sorte de galon étroit dont on orne, en manière de bordure, les costumes militaires et les vêtements de dames (Larousse).
	Passement: tissu plat et étroit de fil d'or, de soie, etc.; on dit aussi **passementerie** (Littré).
	Brandebourg: passementerie ou galon formant des dessins variés ou entourant les boutonnières, ou même tenant lieu de boutonnières (Lar.).
Les hussards ont des tuniques ornées de *braids* jaunes	Les hussards ont des tuniques ornées de **brandebourgs** jaunes.
Braid	**Tresse**: tissu plat fait de fils, de cordons entrelacés (Littré).
	Milleret et non pas **miret**: sorte d'agréments unis ou festonnés dont on bordait les bandes qui garnissaient les robes des dames (Littré).
Braid à boutonnières	**Ganse**: cordonnet de soie, d'or, d'argent, etc., qui sert ordinairement à attacher un bouton (Acad.).
Braid mignardise	**Mignardise**: petite soutache qui sert de garniture (Darm.), qui sert aussi à faire certaines dentelles (*Encyclopédie des ouvrages de dames*).
Braid à dentelles	**Lacet**: tissu plat de fils entrelacés dont on se sert pour faire certaines dentelles (*Encyc.*).
Braid anglais	**Lacet anglais.**
Braid médaillon	**Lacet médaillon.**
Braid à finir	**Lacet à finir.**
Braider	**Galonner, soutacher, passementer,** orner de galons, soutaches, etc.
Braider	**Broder**: faire à l'aiguille ou au métier des dessins en relief sur une étoffe.

LE COMITÉ DU BULLETIN.

Vol. V, No 7—Mars 1907

QUELQUES VIEILLES FORMES

de notre langue, glanées dans les actes des anciens notaires, les papiers de justice, etc.

Gilles Rageot, dont le nom se présente souvent dans les notes suivantes, est un Normand de vieille roche, qui fut Notaire Royal et Greffier de la Prévosté. Il nous a laissé plusieurs expressions particulières à son pays de Normandie. Il paraît aussi avoir répandu ici, pendant quelque temps, l'habitude de féminiser les noms de famille portés par des femmes. Ainsi il écrira (4 fév. 1688) : « Marché de pierre et chaux entre *la Parente* (Jeanne Bodeau, épouse de Pierre Parent, de Beauport) et les Ursulines. » C'est aussi dans ses actes qu'on trouve ces nombreuses transpositions de lettres au milieu d'un mot, citées plus loin au mot : *Mairage*.

Alzan. — « Une cavalle a poil Alzan » (Rageot, 3 sept. 1673.) On trouve encore ce mot dans les dictionnaires de nos jours, écrit : *alezan*, pour indiquer un cheval à poil d'un roux fauve ; mais il n'est plus, que je sache, employé ici.

Apichimon.—« . . . avec un *apichimon* de 8 castors » (Rageot, 27 juillet 1691), ce qui d'après le contexte serait un synonyme du *robinette* de nos jours, c'est-à-dire un montant additionnel donné à titre gratuit et en surplus d'une somme spécifiée d'avance sur un engagement « pour aller aux 8ta8ais ». Chambalon (28 mai 1694) se sert aussi de ce mot dans le même sens.

Ce doit être un mot tiré de la langue des Outaouais, « 8ta8ais ». C'est ainsi que Gilles Rageot écrivait toujours le nom de cette nation sauvage.

J'ai trouvé une explication de ce mot avec une variante, dans le volume intitulé : « Relations et mémoires inédits pour servir à

l'histoire de la France dans les pays d'outre-mer», par Pierre Margry, (Paris 1867), page 78. Dans le «Mémoire de Bougainville sur l'état de la Nouvelle-France à l'époque de la guerre de sept ans», on lit: *Apichimon*, terme sauvage usité dans la langue française parmi les Canadiens, pour exprimer l'équipement d'hiver, où il y a de plus une peau d'ours, une peau de loup-marin, des raquettes, une traine, un collier de portage, des mitaines, etc.»

But à but.—Échange faite *but à but* (Rageot, année 1685), dans le sens que nous donnons aujourd'hui à *change pour change*, c'est-à-dire sans retour ni d'un coté ni de l'autre. Becquet (18 janv. 1682) s'exprime encore plus clairement en écrivant: *But-à-but et sans aucune soulte.*

De vieux notaires canadiens se sont encore servis de cette expression, jusque vers le milieu du XIX[e] siècle.

Comté.—Il est curieux de voir ce nom toujours employé avec le genre féminin, avant 1700. Ainsi on dit «*la* Comté St-Laurent» (Rageot, 23 fév. 1685)—«*la* Comté d'Orsainville» (Chs Rageot, 17 avril 1700).

«**Convocation** au son de voix d'homme, en la manière accoutumée». (Roy, 24 fev. et 7 mai 1679.)

D'abondant.—«...pour ce présent *d'abondant* autorisé» (Barbel, 16 janvier 1708), c'est-à-dire pleinement autorisé.

Drapeaux.—En 1685, à Montréal, Barbe Chevalier, fille de Joseph, présente une requête au Lieutenant général, réclamant un montant du sieur Lestaige, marchand, qui l'aurait trompé, pour payer les *langes et drapeaux* destinés à l'enfant dont elle attend la naissance. Dans la Saintonge, on appelle *drapeaux* les langes et petits linges destinés à l'enfant qui va naître.

Ensemblement.—«Plusieurs personnes faisant *ensemblement* le voyage des 8ta8ais.» (Rageot, 1 oct. 1672.)

Fourbu ni esfart.—Parlant d'un cheval que vend l'archevêque Grandpré à René Réaume, le 16 sept. 1690 (Rageot), on le donne comme *sans fourbu ni esfart*, c'est-à-dire n'étant pas fourbu ni crevé.

Gariment.—«...avec promesse de *gariment*», c'est-à-dire avec promesse de garantie. (Chambalon, 15 mars 1696.)

Gasparde.—« . . . une grange en *gasparde*, couverte de paille et close de pieux.» (Chambalon, 1 mai 1697.) D'où vient ce mot *gasparde*?

Habituer pour *habiter*. . . « Ne pouvant faire habituer sa concession ». (Rageot, 29 mars 1689.) On rencontre cette forme à tous moments dans les actes qui précédèrent 1700.

Journaux de terre, pour lopin ou compeau. (Rageot, 2 nov. 1683.)

Mairage pour mariage. (Gilles Rageot, 3 août 1687.) On observe communément, vers le même temps, ces transpositions de lettres au milieu d'un mot. Ainsi on écrit *berbis* pour brebis, *formage* pour fromage, *berland* pour brelan. D'après Génin, c'est ainsi qu'on écrivait ces mots aux XIIe et XIIIe siècles, tout en les prononçant : mariage, brebis, etc.

Manable (Maison). — Ce mot *manable* était et est encore employé en Normandie, pour signifier : maison d'habitation. Rageot s'en sert ici en 1674 (14 avril). On ne se servait pas souvent ici de cette expression ; on disait généralement *maison d'habitation*.

Mathelotage (Travailler au), dans le sens de faire l'office de matelot. (Chambalon, 30 dec. 1698.)

« Mil six cent huitante et neuf ».—Ainsi écrit par Pierre Pinel (Rageot, 11 oct. 1689), pour mil six cent quatre vingt neuf. On écrivait aussi « mil six cent septante, mil six cent nonante ».

« Minuttant l'occasion de le maltraiter ».—Ainsi s'exprime Denis Sabourin, de Montréal, dans une requête au Bailly du lieu, contre Joseph Denis dit Le Vallon, le 13 oct. 1677. *Minuttant* est ici employé dans le sens de *guettant* l'occasion de le maltraiter, c'est-à-dire faisant de ce guet une affaire de toutes les minutes. Cette expression me paraît délicieuse.

« Ouiller des bariques » (Chambalon, 11 sept. 1698), pour *jauger* ou *mesurer*. Dans la Saintonge (Éveillé), ce mot signifierait : ajouter un liquide à un autre pour faire le plein dans un tonneau.

Proparler.—« . . . et après en avoir *proparlé* avec le dit Mézeré » (Rageot, 29 août 1690), c'est-à-dire s'en être entretenu avec lui auparavant.

R'mette-germain.—Qui n'a pas entendu des centaines de fois cette expression de « r'mette » ou « r'mède-germain », comme synonyme de cousin issu de germains?

Quand le notaire François Rageot, homme instruit, fils d'un greffier de la Prévosté et qui le fut lui-même, parle de cette sorte de cousins dans ses actes (voir le 22 nov. 1734), il écrit : « Cousins remués de germains », et je crois que c'est bien là l'origine de notre « r'mette germain ». En effet, si on prononce un peu vite et sans arrêt les mots « remué de germain », on voit comment cette expression a pu devenir « r'mette germain ».

On trouve dans Jonain, *le Patois Saintongeois* : « Remué de, issu immédiatement de, en parlant des parents : cousin remué de germain, c'est cousin second. »

Rondignolles.—« . . . qu'il n'y aura que bons bois sans *rondignolles* » (Rageot, 10 nov. 1691), c'est-à-dire sans rondins ou bois ronds.

Souliers de sauvages, (Rageot, 6 oct. 1673.) Sont-ce là nos souliers en cuir rouge, *plissés*, ou nos souliers mous, en peau d'orignal ou de caribou? On veut probablement parler des premiers, car on les nomme encore ainsi de nos jours.

Tournants et virants.—Le 17 mars 1680 (Roy, notaire à Sainte-Anne-de-la-Pérade), Michel Lemay de Lotbinière achète de Jean Lemoyne, seigneur de la terre de Sainte-Marie, « un moulain a bra avecq tous les tournants et virants prest à faire de blaid farine ».

Vendition.—Le notaire Michel Roy, de Sainte-Anne-de-la-Pérade, tour à tour notaire et traiteur chez les 8ta8ais, se servait presque toujours de cette expression. Ainsi il écrivait : « Acte de vendition—la dite vendition.»

PHILÉAS GAGNON.

ENCORE LES PRÉNOMS

On a soutenu que le caractère d'un peuple se reflétait dans ses noms propres, lorsque ces noms n'étaient pas un simple numéro d'ordre ou encore une étiquette pour distinguer les individus les uns des autres.

Ceci était vrai surtout chez les anciens. Le nom propre exprimait alors et presque toujours, dans une formule brève et énergique, le sentiment qui jaillissait de l'âme des parents à la naissance d'un enfant.

Dans les temps modernes, l'imagination et le sentiment n'ont pas à s'exercer au sujet du nom de famille, dont la formation est indépendante de notre initiative et de nos goûts. L'effort se porte alors sur les noms reçus au baptême, sur les prénoms qui accompagnent le nom de famille, et cet effort, convenons-en tout de suite, n'aboutit pas toujours à d'heureux résultats. Aussi ne faut-il pas s'aviser, comme autrefois, de juger du caractère des individus d'après les petits noms bizarres et drôlatiques dont un trop grand nombre sont quelquefois affublés, car il nous faudrait porter des jugements peu flatteurs et absolument décourageants.

***

Dans une étude aussi instructive que spirituelle, l'un des directeurs de la Société du Parler français, Mgr Laflamme, s'élevant contre la manie de certains parents d'imposer à leurs enfants des noms bizarres et ridicules, a déjà présenté au public une nomenclature assez bien fournie de prénoms fantaisistes, recueillis dans un milieu spécial (1). Le gouvernement provincial vient de publier la liste des 5,413 familles de douze enfants bénéficiaires de la loi Mercier, ayant reçu cent acres de terre ou une prime de cinquante piastres.

Cette brochure nous donne les noms et prénoms du père et de la mère de chacune de ces familles. En les parcourant, nous avons mieux compris toute l'opportunité des remarques de Mgr Laflamme, et nous avons cru utile de revenir sur ce sujet.

(1) *Liste des candidats au brevet d'instituteurs et d'institutrices admis à subir l'examen* devant le Bureau central des examinateurs catholiques.

Sur les 10,826 noms inscrits dans la brochure qui vient d'être citée, il s'en trouve bien en effet cinq à six cents dont l'étrangeté vous prend presque au dépourvu. C'est toute une série d'appellations, plus extraordinaires les unes que les autres, qui paraissent tirées de romans à vingt sous ou encore expressement créées pour l'occasion par l'imagination débordante de certains parents.

La tendance générale—chose regrettable à dire—est de s'éloigner le plus possible de la simplicité et de parer sa progéniture de noms n'ayant pas cours dans la circulation ordinaire. D'autres, payant d'audace, franchissent d'un pas léger les frontières du bon sens et vont s'accrocher à tout ce qu'il y a de plus folichon et de plus grotesque.

Que penser par exemple de ces parents qui, croyant faire un estimable cadeau à leur fille, l'ont dénommée *Louise-Michel*? Du choix d'un pareil nom faut-il conclure que le souvenir de la trop fameuse communiste qui battait le pavé de Paris, il y a quelque trente ans, avec le drapeau rouge à la main, a hanté le cerveau de nos paysans et qu'on s'est imaginé que cette insurgée pouvait servir de modèle à une bonne petite Canadienne française?

Une autre s'appellera tout bonnement *Thessalonique*. Certes, on peut estimer les Grecs, voire même leurs présents, mais nous ne saisissons pas bien le rapport qui existe entre cette ville oubliée de l'ancienne Macédoine et une brave petite fille destinée à devenir la femme de l'un de nos colons.

Dans le royaume des femmes, la mode, toujours tyrannique, a fait éclore les noms en *a*. C'est à ce point que le pays en est littéralement couvert et que l'on ne prévoit pas bien le jour où la vogue de la doucereuse finale prendra fin. A vrai dire, cette manie n'offre rien de repréhensible, du moment qu'elle ne franchit point certaines bornes et que la finale tant aimée peut s'adapter convenablement au nom choisi. Il est et il sera toujours très décent par exemple de s'appeler *Sara*, *Louisa*, *Séphora*, *Maria*, *Clara*, *Claudia*, *Victoria*, *Eliza*. Seulement à côté de ceux-ci et de bien d'autres qui ne sont pas dépourvus de gentillesse, que de petits noms en *a* à physionomie rébarbative, sentant la recherche, la préciosité ou ayant une allure biscornue! Je pourrais en dresser toute une liste; bornons-nous à quelques-uns:

Exilma, *Alima*, *Lucivinia*, *Elzelma*, *Leviana*, *Onésia*, *Méala*, *Dorsina*, *Glovina*, *Zanilda*, *Cléophina*, *Melinda*, *Méala*, *Généra*, *Hilaria*, *Théana*, *Vinalda* et *Zulma*.

Il y a vingt-cinq ans, un pur sang, que ses maîtres appelèrent *Zulma*, conquit une grande célébrité en remportant le grand prix sur la piste de Longchamp. Durant quinze jours et plus, les gazettes de Paris et de Londres ne s'entretinrent que du triomphe de ce *Zulma*. Sa renommée s'étendit jusqu'à l'Amérique. Bref, ce *Zulma* devint la coqueluche de tout le monde. Nous en sommes à nous demander maintenant si ce n'est point pour commémorer le souvenir de cette retentissante victoire hippique, que l'un des nôtres s'est avisé d'imposer un nom de cheval à une tendre créature qui méritait certes plus d'égards!

D'autre part, les romans et les feuilletons de journaux sont une source féconde où l'ón puise avec satisfaction. En effet, il est évident que c'est chez eux que va s'inspirer un trop grand nombre de nos gens et que se récolte la plus copieuse moisson des noms en *a* et des prénoms aux allures les plus fantastiques. Nous avons pourtant, comme l'a fait remarquer si judicieusement M[gr] Laflamme, la ressource du calendrier qui est inépuisable, même pour une race aussi prolifique que la nôtre, mais ce conseil passe par dessus bien des têtes. Le roman d'imagination exerce sur certains esprits une séduction presque irrésistible, et c'est le plus souvent sous l'empire d'un pareil souvenir de lecture que l'on va confier aux registres de l'état civil des noms pris à tout hasard, comme *Gléphyre, Ozith, Mélandé, Norinde, Zothie, Eximasse, Théophisse, Delienne, Télérise, Isbé, Véralie, Almaïde, Hermaline, Flamine, Restitude, Alphérine, Démorise, Ananolie, Noflette, Fridoline, Marlévine, Fouloline, Vilarine, Adelgine, Armeline, Traclis, Mézélie, Fridolise, Mermeline, Stephanelli, Métheldée, Zoraïde, Ozéoïre, Héraclise, Plumyeta.*

C'est le temps ou jamais de s'écrier: quelle cacophonie! Outre qu'il faut presque se décrocher les mâchoires pour venir à bout de quelques-uns de ces noms, la majeure partie d'entre eux dénote un goût déplorable. Nos aïeules, qui ne lisaient point de romans ni de feuilletons, se contentaient de s'appeler tout simplement *Josephte, Suzanne, Julie, Elizabeth, Eléonore, Catherine*, ou de quelque autre nom peu prétentieux, et ne s'en trouvaient pas plus mal. Cela valait bien, n'est-ce pas, au simple point de vue de l'harmonie des sons, les *Gléphire*, les *Marlivine*, le *Métheldée*, les *Fouloline*, les *Eximasse* et les *Plumyeta* de notre époque?

Une autre opération, devenue assez commune de nos jours, consiste à féminiser tous les noms masculins. Ainsi, *Zéphirin*

devient *Zéphirine, Séraphin Séraphine, Joseph Joséphine, Fidèle Fidéline, César Césarie, Théophile Théophila*, etc. Cette opération n'offre en soi rien de contraire aux convenances, si l'on ne verse pas dans le ridicule. Mais si les femmes peuvent impunément emprunter leurs noms aux hommes, il est douteux que les hommes puissent se parer, avec la même grâce et la même désinvolture, des noms féminins.

Le citoyen qui signe par exemple, sur le registre, *Ira*, produit de suite une impression fâcheuse. D'abord *Ira* est un mot latin qui signifie «colère». Et probablement ce *pater familias* est le plus doux des hommes! Avec sa terminaison féminine, *Ira* pourrait tout au plus convenir à une mégère, et le Canada français ne produit pas ce type!

Phébé étant la sœur de Phébus, dieu de la lumière, comment peut-il convenir qu'on inflige ce nom à un être portant moustache et favoris?

Ce nom se trouverait plus à sa place dans les rangs du beau sexe, où l'on n'a pas manqué, au reste, de l'accaparer.

Toutefois, comme il est de provenance païenne et que les chrétiens n'ont rien à démêler avec la mythologie, pourquoi la plus belle moitié du genre humain ne chercherait-elle point à se pourvoir ailleurs?

Un monsieur que l'on condamne à s'appeler toute sa vie *Zéphir*, est rudement exposé à n'être jamais pris au sérieux. Heureux encore s'il échappe au ridicule. Les *doux zéphirs* font bonne contenance dans une ode poétique; collés aux flancs d'un être humain, ils n'offrent plus rien de rafraîchissant.

Séraphin peut être un nom séduisant, mais combien difficile à soutenir dans la pratique! Supposez que ce soit un homme politique qui ait hérité de ce nom, que de luttes il devra soutenir et que de vertus il lui faudra pratiquer pour ne point mentir à ses origines et ne pas se brûler les ailes dans les milieux où il est appelé à se mouvoir!

Philandre—qui n'a rien de commun avec *filandreux*—sonne assez agréablement aux oreilles. Quel dommage que ce mot ne serve à désigner, d'après les lexiques, qu'un groupe de mammifères marsupiaux rapaces, famille des didelphidés!

Il n'est pas davantage interdit à l'un de nos semblables de s'appeler *Perplexe*. Tous les goûts sont dans la nature. Il n'y a

que des caractères bien trempés et résolus et des esprits sereins qui pourraient s'inquiéter de ce petit nom.

Vous savez d'autre part qu'il est une muse présidant à l'astronomie et dénommée *Uranie*. Croiriez-vous qu'on a trouvé moyen de bombarder de ce nom l'un de nos compatriotes, alors que notre système planétaire possède probablement pour lui des mystères insondables ? Çà n'est pas précisément généreux.

Comme le caprice et la fantaisie ne connaissent pas de bornes, voilà maintenant qu'un bon papa, tout glorieux de nos illustrations canadiennes, a cru faire œuvre patriotique, en obligeant sa fille à s'appeler *Lauriervine*. Celle-ci, en grandissant, a vite découvert que l'appendice (*vine*) se collait assez piteusement à la première partie de son nom, et elle s'en est affligée. L'autorité paternelle ne voulant pas en démordre ni entrer en composition, la jeune demoiselle dite *Lauriervine* n'a plus eu d'autre alternative que de prendre son mal en patience.

Nous sommes tentés de plaindre du même coup ce compatriote du district de Châteauguay qui traîne après lui un prénom également rare et cocasse: *Amydano*. La justice devrait punir les parrains qui persécutent de cette façon des filleuls qui ne sauraient leur avoir fait aucun mal.

***

Les noms Juifs ont été bien longtemps en grande faveur. La brochure déjà citée nous en fournit la preuve. On en découvre à toutes les pages et ces noms tirés de la Bible sont indistinctement l'apanage des deux sexes.

Chez le sexe fort, la faiblesse pour les noms israélites est même un peu plus prononcée. C'est ainsi que l'on compte par centaines les *Moïse*, les *Abraham*, les *Lazare*, les *Josué*, les *Jacob*, les *Jonas*, les *Élie*, les *Élisée*, les *David*, les *Samuel*. D'autres répondent aux noms d'*Esdras*, *Japhet*, *Job*, *Enoch*, *Aman*, *Osias*, *Zacharie*, *Abiud*, *Sinaï*, et *Balaam*.

La plupart des ces appellations sont dignes de tous les respects; celle de *Balaam* est un peu plus risquée. Elle évoque malgré soi le souvenir de cette fameuse ânesse que montait le prophète et qui se mit tout à coup, non pas à braire, mais à parler à naute et intelligible voix. Pour tout dire en un mot, *Balaam*,

transformé en petit nom à l'usage des contemporains, est une de ces bizarreries qui amènent infailliblement le sourire et la pitié sur les lèvres.

Sinaï rappelle bien à l'esprit un autre souvenir historique; seulement, la célébrité de cette montagne de l'Arabie, où l'Éternel dicta à Moïse le décalogue, ne justifie point nos gens de s'approprier ce nom de lieu pour s'en fabriquer un nom. On ne devrait pas être plus admis à s'appeler *Sinaï* qu'*Ararat*, *Arménie*, *Himalaya* ou encore *Popocatépelt*, sous le prétexte que ce mont est l'un des plus fameux volcans du Mexique.

Il y a quelque cinquante ans, alors que la question juive ne battait pas encore son plein, cette tendance à revêtir les siens d'un nom biblique, avait dégénéré chez nous en un véritable engouement. Nous avons gardé souvenance d'une famille de Québec composée de six garçons qui tous portaient des noms juifs : *Abraham*, *David*, *Enoch*, *Josué*, *Jacob*, *Samuel*. Je ne suis pas sûr si le père ne s'appelait pas lui-même *Ismaël*! Quand tout ce monde-là était réuni ensemble, on pouvait croire que la synagogue était au complet. Il y a ici évidemment un parti pris d'être original. Que les noms des anciens patriarches de l'Écriture soient dignes de toute vénération, nul n'y contredira. Est-ce une raison tout de même pour une seule famille de les accaparer en bloc?

Chez les femmes, nous rencontrons nombre d'*Esther*, de *Salomé*, de *Séphora*, d'*Athalie*, puis viennent les *Abigaïl*, les *Isaïde* et les *Édesse*.

Édesse est une ville de l'ancienne Mésopotamie qu'on ne s'attend guère à voir en cette affaire, et *Isaïde* a dû, dans sa formation, s'inspirer du prophète Isaïe.

Les Grecs ont aussi été mis à contribution, quoique dans une mesure plus modeste que les Hébreux. Nous leur avons emprunté *Homère*, *Hercule*, *Achille*, *Hippolyte*, *Polydore*, *Héléodore*, *Héractée*, nom de plus de quarante villes de l'antiquité, *Hégésippe*.

Du côté des femmes, pleuvent les *Eudoxie*, les *Théodésie*, les *Euphrosyne*, les *Nymphodore*, les *Alphée*, et même les *Thaïs*, tout comme si c'était un sensible honneur que de porter le nom d'une courtisane grecque du IVe siècle!

***

Il ne faudrait pas s'imaginer pourtant que nous avons été les seuls au monde à abuser des prénoms et à donner libre cours à cet égard à la fantaisie.

En France, les mêmes abus ont existé et la recherche du nom aux allures singulières ou pittoresques a été aussi intense que chez nous.

« Depuis le IIe siècle, dit Larousse, une véritable anarchie s'introduisit dans les dénominations, introductions de noms étrangers, même barbares, confusions du *nomen*, du *pronomen* et des *cognomina*. »

C'est à ce point qu'une ordonnance (août 1539) dut intervenir, et que dans cette ordonnance François 1er prescrivit la tenue des registres où les curés devaient inscrire avec exactitude l'époque de la naissance des fidèles, les noms qui leur étaient donnés, ainsi que ceux des pères et mères.

L'accomplissement de ces formalités ne devait point encore arrêter le mal ni amener les gens à résipiscence. Le caprice, la mode aidant, se donna libre carrière comme jadis. A l'époque révolutionnaire, il subit une transformation. On ne veut plus porter que des noms célèbres et, à cette intention, l'histoire ancienne est fouillée à fond. Les familles ne comptent plus dans leurs rangs que des *Brutus*, des *Caton* et des *Scœvola*. Puis, la nature entière fournit à son tour des prénoms ; ceux-ci sont empruntés aux plantes, aux animaux, même aux êtres inanimés.

Avec cette manière de procéder, l'anarchie dans les prénoms atteint bientôt son apogée.

L'État comprend qu'il faut y apporter un remède et il décrète par une loi—la loi du premier avril 1804—que les noms en usage dans les différents calendriers et ceux des personnages connus dans l'histoire ancienne, pourront seuls être reçus comme prénoms sur les registres de l'état civil destinés à constater la naissance des enfants. La même loi interdit aux officiers publics d'en admettre aucun autre dans leurs actes.

Cette législation ne laissait pas que d'être fort judicieuse, et sans exiger qu'on l'impose à notre province, c'est notre sentiment qu'il y aurait tout à y gagner à s'en inspirer. Ce serait le plus sûr moyen de battre en brèche et d'écarter cette multitude de prénoms fantaisistes, souvent vides de sens, qui viennent s'étaler hardiment dans les cahiers publics affectés à l'inscription des noms de nos familles.

Eug. Rouillard.

LA FRANCISATION DES MOTS ANGLAIS

DANS LE FRANCO-CANADIEN

Dans la formation d'une langue nouvelle dont la destinée est simplement d'en continuer une autre qui s'éteint, comme les langues romanes ont continué le latin parlé de la plèbe, il s'opère une évolution phonétique inconsciente, graduelle, et qui suit des lois constantes; certains phonèmes se maintiennent, il se produit des permutations et des amuïssements, et des sons nouveaux se développent. Si une langue, à la faveur d'un de ces événements qui broient les peuples et les mêlent, en rencontre une autre et se l'incorpore, il peut encore résulter de cette fusion des transformations profondes et sortir des sons inconnus.

Il n'en va pas de même dans les simples emprunts de mots. « En empruntant un mot étranger, dit M. Nyrop, on n'emprunte pas en même temps tous les phonèmes étrangers qui le composent. » Ainsi, dans les emprunts faits à l'anglais, on se borne à « substituer aux phonèmes étrangers ceux des phonèmes français qui leur ressemblent le plus ». Mais ces évolutions ne se font pas suivant des lois constantes. Des circonstances multiples exercent ici leur influence; entre autres, rappelons que l'emprunt peut être dû à la transmission orale, ou à la lecture des textes; l'emprunt peut être fait par le peuple, il peut l'être aussi par les lettrés. Dans le premier cas, le français cherchera à rendre la forme *prononcée* anglaise, sans se soucier de la forme *écrite*: *baby* a donné « bébé »; dans le second cas, le français se contente d'arranger et de prononcer à sa manière la forme écrite anglaise: *humour* se prononce *umu:r*. Parfois l'un et l'autre procédé contribuent à la francisation d'un mot d'emprunt; mais les termes qui entrent dans la langue grâce à l'écriture gardent longtemps leur figure étrangère. Il est à craindre même qu'ils la gardent toujours. Aussi M. Remy de Gourmont voudrait-il qu'on reforme les mots venus par l'écriture seule et qu'on les écrive tout de suite « comme les prononcerait un paysan ou un ouvrier tout à fait étranger à l'anglais ». Il propose les formes *boucmacaire* (ang. *book-maker*), *valcovère* (ang.

walk-over), etc., et il cite, pour « servir, dit-il, de guide en des circonstances analogues », un certain nombre de mots anglais francisés au Canada. (*Esthétique de la langue française*, 2ème édition, p. 99.)

La langue française n'a pourtant pas gardé chez nous une vitalité créatrice et un pouvoir d'assimilation plus remarquables qu'en France. Mais, c'est par transmission orale que nous sont venus les mots cités par M. de Gourmont et beaucoup d'autres; c'est par le peuple qu'ils ont d'abord été traités, grâce à quoi ils ont été absorbés et ont subi des déformations parfois hardies. Un grand nombre de mots ont aussi été empruntés à l'anglais par nos gens instruits; ceux-là conservent leur forme étrangère.

Quel sort est réservé à tous ces mots, surtout à ceux qui sont restés jusqu'ici rebelles aux procédés ordinaires de francisation? quelle influence exerceront-ils sur les destinées du français au Canada? plusieurs ne devraient-ils pas être impitoyablement rejetés, et ne devrions-nous pas avoir soin de naturaliser seulement ceux « qui apportent avec eux une idée nouvelle et qui prennent au dépourvu nos propres ressources linguistiques »? et quels sont ces mots qui méritent vraiment les honneurs de la francisation? et quel traitement convient-il de leur faire subir?....

Questions complexes et difficiles à résoudre. Le plus sûr serait sans doute de plonger ces mots dans le creuset populaire et de n'accorder le droit de cité qu'à ceux qui sortiraient de l'épreuve transformés et habillés à la française. Mais aujourd'hui le peuple lit beaucoup; l'influence de l'orthographe, que déplorait déjà Littré, est telle que « la prononciation s'incline devant l'écriture », comme le dit Darmesteter; bref, le parler populaire n'a plus le pouvoir assimilateur qu'il avait autrefois, et, si la langue écrite elle-même ne s'efforce, le départ du bon et du mauvais dans nos emprunts pourrait bien ne jamais se faire, les mots anglais introduits dans notre langage pourraient bien y rester toujours sous leur forme étrangère. Il n'est donc pas inutile, il est urgent de s'occuper de la francisation des mots anglais dans le franco-canadien.

Mais comment orienter nos efforts? et de quelle manière l'évolution phonétique des mots anglais, de ceux dont l'emprunt est nécessaire, devrait-elle se faire pour arriver à une francisation légitime?

On ne trouvera pas ici la réponse à cette question. Le but de cette étude est plus modeste. Je veux seulement fournir des

matériaux à ceux qui tenteraient l'étude de ce problème. A l'aide des observations faites dans la province de Québec sous la direction de la Société du Parler français au Canada, j'ai dressé une liste de mots empruntés à l'anglais et usités chez nous. Après avoir distingué ceux qui ont subi déjà des déformations notables de ceux dont la francisation est à peine commencée, j'ai distribué les premiers en classes, de manière à montrer, s'il est possible, suivant quelles lois ils paraissent avoir évolué. Le résultat de ce travail est, je l'avoue, peu satisfaisant; il fera cependant voir que nos procédés de francisation sont assez semblables aux procédés employés autrefois en France dans le traitement des mots anglais empruntés. Peut-être aussi y trouvera-t-on quelques formes qui pourront, comme dit M. de Gourmont, « servir de guide en des circonstances analogues », spécialement dans la naturalisation des termes qui ne sont encore qu'à demi francisés et de ceux qui ne le sont pas du tout.

MOTS ANGLAIS FRANCISÉS OU A DEMI FRANCISÉS

I—Abrégement des longues

1° *a:* → *a˙*. *a* long, ouvert ou fermé, devient bref.

1.	ang. *draft* (*à:*)=traite	→ fr.-can.	*drà˙f*—draffe [1]
2.	*flask* (*à:*)=flacon		*flà˙s*—flasse
3.	*scarf* (*á:*)=cravate		*skà˙f*—scaffe
4.	*corn-starch* (*á:*)=amidon de maïs		*kò˙nèstà˙c* — conestache
5.	*sharp* (*á:*)=vif		*cà˙rp*—charpe
6.	*plaster* (*à:*)=taffetas gommé		*plà˙stœ:r* — plasteur
7.	*slab* (*à:*)=dosse		*slà˙p*—slappe *slà˙b*—slabe

L'abrégement de la voyelle dans les spécimens 1, 2, 3 et 4, est peut-être dû à la réduction de l'enclave.

On pourrait ajouter à cette liste *bà˙rgè˙n* (bargaine) ← ang. *bargain*, et *bà˙rlé* (barlé) ← ang. *barley*, mais ces deux mots sont aussi du vieux français.

A comparer aux faits ci-dessus, l'abrégement de la voyelle *a* dans le fr. « partenaire » ← ang. *partner* (*à:*).

(1) Il faut lire : « Le mot anglais *draft*, prononcé par *à* : (*a* ouvert long), et signifiant *traite*, donne en franco-canadien le mot qui se prononce *drà˙f* et qui s'écrirait en orthographe vulgaire *draffe*. »

2° *i:* ➠ *i·*. *i* long devient bref.

8.	ang. *teem* (*i:*)=attelage	➠ fr.-can.	*ṭi·m*—time
9.	*wheelhouse* (*i:*) = cabine du pilote		*wi·lus*—ouilousse
10.	*velveteen* (*i:*)=espèce de velours		*vàlvéṭi·n*—valvetine
11.	*reel* (*i:*)=esp. de danse		*ri·l*—ril
12.	*misdeal* (*i:*)=maldonne		*mizḍi·l*—misdille
13.	*meeting* (*i:*)=assemblée		*mi·tè·n*—mitaine
14.	*to sneak* (*i:*)=se dérober		*cni·ḳé*—cheniquer
15.	*yeast* (*i:*)=levure		*i·s*—isse
16.	*to clean* (*i:*)=nettoyer		*kli·né*—cliner
17.	*steam* (*i:*)=vapeur		*sṭi·m*—stime
18.	*speed* (*i:*)=vitesse		*spi·t*—spite
19.	*tweed* (*i:*)=espèce d'étoffe		*twi·d*—touide
20.	*steamboat* (*i:*)=vapeur		*èsṭi·mbò·t* — estimebote *sṭi·mbò·t* — stimebote *sṭi·mbó:t* — stimebaute
21.	*spree* (*i:*)=bamboche		*spri·*—spri

De même, *i* long est devenu bref dans les mots suivants, francisés en France: « steamer » (pron. *sti·mœ:r*) ⟵ ang. *steamer* (*i:*), « rosbif » (*ròzbi·f*) ⟵ ang. *roast beef* (*i:*), « bifteck » (*bi·ftè·k*) ⟵ ang. *beefsteak* (*i:*), « cliver » (*kli·vé*) ⟵ ang. *to cleave* (*i:*), « keepsake » (*ki·psè·k*) ⟵ ang. *keepsake* (*i:*).

3° *o:* ➠ *o·*. *o* long devient bref.

22.	ang. *corn-starch* (*ò:*) = amidon de maïs	➠ fr.-can.	*kò·nèstà·c*—conestache
23.	*horse-power* (*ò:*) = moteur à chevaux		*hò·spò:r*—hossepore
24.	*boss* (*ò:*)=maître		*bò·s*—bosse
25.	*lacrosse* (*ò:*)=crosse		*làkrò·s*—lacrosse

L'*ò:* de *dog* et de *bulldog* s'est pareillement abrégé dans le français « dogue » et « bouledogue ».

4° *u:* ➠ *u·*. *ou* long devient *ou* bref.

26.	ang. *saloon* (*u:*)=buvette	➠ fr.-can.	*sàlu·n*—saloune
27.	*caboose* (*u:*)=cuisine		*kàbu·s*—cabousse

28.	*loose* (*u:*)=lâche	*lu·s*—lousse
20.	*to move* (*u:*)=mouvoir	*mu·vé*—mouver
30.	*balloon* (*u:*)=ballon	*ba·lu·n*—baloune
31.	*spittoon* (*u:*)=crachoir	*spitu·n*—spittoune

Le français abrège aussi l'*u* long des mots *groom* et *croup*.

REMARQUE I. Cependant, devant *l* et *r* finales, les longues se maintiennent, absolument comme dans le fr. « vibord » ←■ ang. *waistboard*.

Exemples :

32.	ang. *spare* (*è:*)=de trop ■→ fr.-can.	*spè:r*—spaire
33.	*crowbar* (*á:*)=pince	*króbá:r*—crôbarre
34.	*overalls* (*á:*)=salopette	*óvrá:l*—ôvrâles
35.	*sheer* (*i:*)=embardée	*ci:r*—chire
36.	*tea-board* (*ò:*)=plateau	*tébò:r*—thé-bord

Le spécimen 33 a évidemment été influencé par le fr. « barre ».

Le mot « thé-bord » est, du moins en sa deuxième partie, le produit de l'étymologie populaire.

Les consonnes *l* et *r* exercent leur influence assez souvent même dans l'intérieur des mots, comme dans *frò:li*, tiré de l'ang. *frolic* (*ò:*) [escapade], et *ká:lé*, de l'anglais *to call* (*à:*) [appeler les diverses figures d'une danse].

Je ne cite pas *klè:ré* (clairer), ni *klè:rè·n* (clairenne), tirés de l'anglais *to clear* et *clearance*, car on y voit surtout l'influence analogique du fr. « éclairer ».

REMARQUE II. Devant *r* finale, il arrive même que la brève devient longue. On observe ce phénomène surtout dans la francisation de la terminaison anglaise *-er* des substantifs, dont le franco-canadien fait invariablement *-eur*, comme le français dans « reporter » (pron. *rêpòrtœ:r*) et « steamer » (pron. *sti·mœ:r*). Mais c'est plutôt une substitution de suffixe.

Ainsi, dans les mots franco-canadiens suivants, la terminaison *-eur*, prononcée par *œ:r*, remplace la terminaison anglaise *-er*, prononcée par *ë·r* : draveur (←■ anglais *driver*), clameur (*climber*), groceur (*grocer*), pédleur (*peddler*), plasteur (*plaster*), dipeur (*dipper*), tombleur (*tumbler*), borneur (*burner*), baqueur (*backer*), comforteur (*comforter*), catcheur (*catcher*), clipeur (*clipper*), clineur (*cleaner*), chéveur (*shaver*), laufeur (*loafer*), plombeur (*plumber*), ronneur (*runner*), planeur (*planer*), scouateur (*squater*), smogleur (*smuggler*), câleur (*caller*).

Il faudrait excepter *kòpœ·rs* (coppeurse), tiré de l'anglo-américain *coppers* [chemineau]; *krakœ·rs* (craqueurse), du pluriel anglais *crackers* [biscuits]; *getœ·rs* (gaiteurse), du pluriel *gaiters* [guêtres, chaussures], et *slipœ·rs* (slippeurse), du pluriel *slippers* [pantoufles]; mais *r* n'est pas ici terminale, puisqu'elle est suivie d'une *s*, le mot franco-canadien reproduisant la forme du pluriel anglais.

II—Réduction des diphtongues

1° *áu* ⟹ *u* ou *ò*. La diphtongue anglaise représentée par les graphies *ou* et *ow*, et qui se prononce *áu*, se réduit, dans le franco-canadien, par la chute de son premier élément; le second élément se maintient comme dans l'anglais francisé «clown» (pron. *klun*) et «cowpox» (pron. *kupòks*):

37. ang. *wheelhouse* (*áu*)=cabine du pilote ⟹ fr.-can. *wi·lu·s*—ouilousse
38. *roundhouse* (*áu*)=cabine du pilote — *rõdu·s*—rondousse

ou devient *o* ouvert:

39. ang. *horse-power* (*áu*) = moteur à chevaux ⟹ fr.-can. *hò·spò:r* — hossepore
40. *crowd* (*áu*)=foule — *krò:d*—craude, *krò:l*—craule
41. *township* (*áu*)=canton — *tò·ncip*—tonnechipe

On pourrait aussi citer le spécimen 38 comme exemple de la réduction *àu* ⟹ *ò* dans sa première syllabe; *round* aurait d'abord donné *rònd*, et secondairement, la nasalisation se serait produite: *rõd*. Mais c'est plutôt une simple traduction de *round* par «ronde».

On a relevé cependant dans certaines régions une nasalisation secondaire de ce genre: *township*, après avoir passé par *tò·ncip*, est devenu *tõncip*, et même, par une espèce d'étymologie populaire, *trõpcip* (trompechippe).

Si *ground wire* [fil de terre] avait été traité de la même manière, il aurait donné *grõdwè:r*; l'étymologie populaire en a fait *grãnwè:r* (grand nouère).

2° *ày* ⟹ *à* ⟹ *è*. La diphtongue anglaise *ày*, représentée par *i*, se réduit dans le franco-canadien par la chute de son élément palatal. D'autre part, le premier élément de la diphtongue, *à*, peut aller jusqu'à *e* ouvert, comme dans le français «anspect» (pron. *ãspèk*) ⟸ ang. *handspike* (*ày*).

42.	ang. *strike* (*ày*)=grève	=→ fr.-can.	*stràk*—straque *stṛèk*—strèque
43.	*drive* (*ày*)=flottage		*dràv*—drave
44.	*to drive* (*ày*)=flotter du bois		*dràvé*—draver
45.	*driver* (*ày*)=flotteur		*dràvœ̀:r*—draveur
46.	*climber* (*ày*)=grimpeur		*klàmœ̀:r*—clameur
47.	*blind* (*ày*)=mise, au jeu		*blàn̯*—blagne
48.	*wire* (*ày*)=fil de fer		*wà:r*—ouare *wè:r*—ouère
49.	*horn-pipe* (*ày*) = espèce de danse		*àrlèpàp*—arlepape *àrlèpèp*—arlepèpe
50.	*light* (*ày*)=phare		*lè:tr*—laître

Le spécimen 50, *lè:tr*, est rare ; on entend plus souvent le mot *light* prononcé à l'anglaise : *làyt*, et dans *lighthouse*, la forme écrite domine dans la première syllabe : *litu·s* (litousse).

3° *èé* =→ *è, é*. Certaines graphies simples sont prononcées en anglais comme de véritables diphtongues. Le franco-canadien réduit ces diphtongues comme les autres. Les mots suivants se prononcent en anglais par *èé*, et ce phonème segmenté se réduit dans la francisation canadienne à *è* ou *é*, comme dans les mots francisés «keepsake» (pron. *kipsè·k*) ←= ang. *keepsake* (*èé*), «bifteck» (pron. *biftè·k*) ←= ang. *beefsteak* (*èé*), «break» (pron. *brè·k*) ←= ang. *break* (*èé*), «aile» (pron. *è:l* ou *é:l*) ←= ang. *ale* (*èé*), «héler» (pron. *hélé*) ←= ang. *to hail* (*èé*), etc.

51.	ang. *safe* (*èé*)=coffre-fort	=→ fr.-can.	*sé:f*—saife
52.	*sago* (*èé*)=sagou		*sé:gó*—saigau
53.	*brake* (*èé*)=frein		*bré:k*—braique
54.	*show-case* (*èé*)=vitrine		*cukè:s*—choucaisse
55.	*to shave* (*èé*)=écorcher		*cé:vé*—chaiver
56.	*rail* (*èé*)=rail		*rè:l, ré:l*—raile
57.	*gaiter* (*èé*)=guêtre, chaussure		*gètœ̀·rs, gétœ̀·rs*—gaiteurse

Au spécimen 53, se rattachent ses dérivés : *bré:k̯é* (braiquer), *bré:kmàn* (braiquemane) ←= *brakeman* ; au spécimen 55 : *cévœ̀:r* (chaiveur) ←= ang. *shaver*, et *cévà:j* (chaivage) ; au spécimen 56 : *dérèlé* (dérailer). Du reste, le français qui prononce *rá:y* (rail), dit *rè:lwé* (railway).

4° *òó* =→ *ò, ó*. La diphtongue anglaise *òó*, représentée tantôt par *o*, tantôt par *oa* ou *ow*, se réduit, dans le franco-canadien, à

o fermé, comme dans le français « beaupré », tiré de l'anglais *bowsprit*, ou à *o* ouvert, comme dans le français « coke » ←■ ang. *coke*, « bol » ←■ ang. *bowl*, etc.

58.	ang. *bowl* (*òó*)=boule	■→ fr.-can.	*bó:lé*—baulé
59.	*grocer* (*òó*)=épicier		*gró:sœ:r*—groceur
60.	*grocery* (*òó*)=épicerie		*gró:sri*—grocerie
61.	*crowbar* (*òó*)=pince		*króbá:r*—crôbarre
62.	*pigeonhole* (*òó*)=casier		*pidjònó*—pidjonnot
63.	*overalls* (*òó*)=salopette		*óvrá:l*—ôvrâles
64.	*coat* (*òó*)=habit		*kó:t*— côte
65.	*cove* (*òó*)=anse		*kó:v*—côve
66.	*hose* (*òó*)=boyau		*hó:s*—hausse
67.	*to loaf* (*òó*)=flâner		*ló:fé*—laufer
68.	*loafer* (*òó*)=flâneur		*ló:fœ:r*—laufeur
69.	*steamboat* (*òó*)=vapeur		*sṭi·mbò·t*—stimebote *sṭi·mbó:t*—stimebaute

Une réduction analogue est celle de la diphtongue *òu* de l'anglais *boom* [estacade], qui, en franco-canadien, se prononce *bó:m* (baume). D'un autre côté, le verbe *to boom* [faire valoir, faire de la réclame pour l'intérêt de], entré dans le langage des affaires, n'a gardé que le second élément de la diphtongue *òu* : *bu:mé* (boumer).

yu·k (youque), tiré de l'ang. *yoke* (*òó*), a pu se former sous l'influence du fr. « joug ».

Quant à *cukè:s* (choucaisse), tiré de *show-case*, le son *u*, qui y rend la diphtongue *òó*, est peut-être dû à l'influence de l'ang. *shoe*, ces sortes de montres ou de vitrines étant surtout employées par les cordonniers pour y étaler leurs marchandises.

III—Nasalisation

1° *à* + nasale ■→ *ã*. Cette nasalisatton se rencontre dans les mots francisés « anspect », tiré de l'anglais *handspike*, et « pamphlet », emprunté de l'anglais *pamphlet*.

70.	ang. *landing* (*à*+*n*)=débarcadère	■→ fr.-can.	*lã:dè·n*—landenne
71.	*shampooing* (*à*+*m*) = nettoyage		*cã:pun*—champoune

Comme *à*, sorti de la diphtongue *ày*, peut aller jusqu'à *è*—ce qui est une évolution parfaitement régulière—de même *ã*, produit de la nasalisation de l'anglais *à* + nasale, est devenu *ẽ* dans quelques formes :

72.	ang.	*sample* (*à*+*m*)=échantillon	⇒ fr.-can.	*sẽ:pl*—simple
73.		*tank* (*à*+*n*)=réservoir		*tẽ:k*—tinque
74.		*saucepan* (*à*+*n*)=marmite		*càspẽ:t*—chassepinte

Le spécimen 74 se présente aussi sous les formes *sàspẽ:t* (sassepinte) et *sàspà·n* (sassepanne).

2° *ò* + nasale ⇒ *õ*. Le français connaît les nasalisations suivantes : « constable » (pron. *kõstàbl*) ⇐ ang. *constable* (*ò* + *n*), « lunch » (pron. *lõ:c*) ⇐ ang. *lunch* (*ò* + *n*), et « punch » (pron. *põ:c*) ⇐ ang. *punch* (*ò* + *n*). Les nasalisations franco-canadiennes sont analogues :

75.	ang.	*comforter* (*ò*+*m*)=courte-pointe	⇒ fr.-can.	*kõ:fòrtœ̀:r* — conforteur
76.		*tumbler* (*ò*+*m*)=verre		*tõ:blœ̀:r*—tombleur
77.		*dump* (*ò*+*m*)=remblai		*dõ:p*—dompe *tõ:b*—tombe
78.		*punch* (*ò*+*n*)=grog		*põ:s*—ponce
79.		*congress* (*ò*+*n*)=espèce de bottine		*kõ:grè:s*—congresse
80.		*dumpling* (*ò*+*n*) = espèce de pâtisserie		*dõ:plè·n*—domplenne

La nasalisation de *ò* + *n* par *ã* dans le fr.-can. *lã:dri* (landrie) ⇐ ang. *laundry* (*ò* + *n*), peut être due à l'influence du nom de famille *Landry*.

Nous avons mentionné plus haut une nasalisation secondaire dans *township* ⇒ *tòncip* ⇒ *tõncip* ⇒ *trõpcip*.

La nasale de *plõ:bœ̀:r* (plombeur) ⇐ ang. *plumber* (*ò* + *m*), est due sans doute au français *plombier*.

IV—Chute de la consonne terminale

1° *g* de la terminaison *-ing*.

81.	ang.	*rigging*=agrès	⇒ fr.-can.	*rigin*—riguine
82.		*pudding*=pouding		*puṭin*—poutine
83.		*shirting*=calicot		*càṭin*—chatine
84.		*shampooing*=nettoyage		*cã:pun*—champoune

85. *landing*=débarcadère *lã:dè·n*—landenne
86. *meeting*=assemblée *mi·tè·n*— mitaine
87. *sling*=élingue, ceinture *slin*– sline

Voir aussi le spécimen 80.

2° *d*.

88. ang. *band*=musique ⇒ fr.-can. *bàn*— banne
89. *tea-board*=plateau *tèbò:r*—thé-bord
90. *side-board*=buffet *sàybò:r*—saillebord

De même, le *d* final ne sonne pas dans les mots francisés « vibord » (⇐ ang. *waist-board*) et « yard » (⇐ ang. *yard*).

3° *k*.

91. ang. *frolic*=escapade ⇒ fr.-can. *frò:li*—fràli
92. *flask*=flacon *flà·s*—flasse

Comparez le fr. « hadot » (*hàdó*) ⇐ ang. *haddock*.

4° *s*.

93. ang. *clearance*=congé, etc. ⇒ fr.-can. *klè:rè·n*—clairenne

5° *t*.

94. ang. *draft*=traite ⇒ fr.-can. *drà·f*—draffe
95. *yeast*=levure *i·s*—isse
96. *locket*=médaillon *lòkè*—loquet

Le spécimen 96 a pu se former sous l'influence du fr. « loquet ».

V – Modifications accidentelles dans le vocalisme et le consonantisme

1° *á* ⇒ *à*. *a* fermé devient ouvert, quand de long il devient bref.

Voir, ci-dessus (I, 1°), *corn-starch*, *bargain* et *barley*.

De même, *a* fermé de l'anglais *yard* devient ouvert dans le mot francisé « yard ».

2° *à* ⇒ *á*. *a* très ouvert de l'anglais *wagon* se ferme.

97. ang. *wagon* (*à*)=voiture ⇒ fr.-can. *wá:gi·n*—ouâguine
wò:gi·n—ouoguine

3° *æ* ⇒ *à*. C'est aussi ce qu'on rencontre dans le français « carisel », de l'ang. *kersey*.

98. ang. *shirting* (*æ*)=calicot ⇒ fr.-can. *càṭi·n*—chatine
99. *peppermint* (*æ*)=menthe poivrée *pàpærmà·n* — papermane
100. *policeman* (*æ*)=sergent de ville *pòlismà·n* — policemanne
101. *lacrosse* (*æ*)=crosse *là·kròs*—lacrosse

Notons cependant que le son anglais *œ̀* devient *ò* dans:

102.	ang.	*burner* (*œ̀*) = bec de lampe	→	fr.-can.	*bòrnœ̀:r*—borneur

et *i* dans:

103.	ang.	*wagon* (*œ̀*)=voiture	→	fr.-can.	*wá:gi·n*—ouâguine

4° *è* → *à*. Comme dans le français «falot», tiré de l'ang. *fellow*, et «hanebane», tiré de l'ang. *henbane*, *e* ouvert anglais évolue, dans le fr.-can., vers *a* ouvert.

104.	ang.	*peppermint*(*è*)=menthe poivrée	→	fr.-can.	*pàpœ̀rmà·n* — papermane
105.		*velveteen* (*è*)=espèce de velours			*vàlvèṭi·n*—valvetine
106.		*to catch* (*è*)=attraper			*kàtcé*—catcher
107.		*bracket* (*è*)=applique			*bràḳèt*—braquette

Cependant, *è* → *i*, dans *wrench* [clef anglaise], qui se prononce en franco-canadien: *rinc* (rin'che).

5° *é* → *i*.

108.	ang.	*bargain* (*é*)=affaire	→	fr.-can.	*bàrgi·n*—barguine
109.		*barley* (*é*)=orge			*bàrli*—barli
110.		*piggery* (*é*)=porcherie			*pigri*—piguerie
111.		*cookery* (*é*)=cuisine			*kukri*—couquerie
112.		*grocery* (*é*)=épicerie			*gró:sri*—grocerie
113.		*laundry* (*é*)=buanderie			*lã:dri*—landrie

6° *i* → *è*.

114.	ang.	*landing* (*i*) = débarcadère	→	fr.-can.	*lã:dè·n*—landenne
115.		*meeting* (*i*)=assemblée			*mi·tè·n*—mitaine
116.		*dumpling* (*i*) = espèce de pâtisserie			*dõ:plè·n*—domplenne
117.		*slit* (*i*)=scission			*slèt*—slette

7° *ò* → *à*

118.	ang.	*saucepan* (*ò*)=marmite	→	fr.-can.	*sàspà·n*—sassepanne
119.		*money order* (*ò*)=mandat d'argent			*mónàrdœ̀:r* — monardeur
120.		*hornpipe* (*ò*)=espèce de danse			*àrlèpàp*—arlepape
121.		*rubber* (*ò*)=caoutchoux			*ràbèt*—rabette

8° *b* → *p*.

122.	ang.	*slab*=dosse	→	fr.-can.	*slà·p*—slappe

9° *p* → *b*.

123. ang. *dump*—remblai → fr.-can. *tõ:b*—tombe

10° *d* → *t*.

124. ang. *pudding*—pouding → fr.-can. *puṭin*—poutine

125. *dump*=remblai *tõ:b*—tombe

126. *speed*=vitesse *spi·t*—spitte

11° *l* → *r*.

127. ang. *bull's eye*=mouche—au tir → fr.-can. *burzày*—boursaille

128. *marble*=bille *màrbr*—marbre

Le spécimen 128 s'est formé sous l'influence du mot français « marbre ».

12° *s* → *c*.

129. ang. *saucepan*=marmite → fr.-can. *càspà·n*—chasse-panne
càspẽ:t—chassepinte

130. *to sneak*=se dérober *cni·ḳé*—cheniquer

131. *satchell*=petit sac *catsèl*—chatselle

13° *c* → *s*.

132. ang. *punch*=goûter → fr.-can. *põ:s*—ponce

133. *satchell*=petit sac *catsèl*—chatselle

Les listes qui précèdent ne renferment pas tous les mots empruntés à l'anglais et introduits dans le franco-canadien. Il y en a d'autres dont la provenance étrangère est douteuse et qu'il est inutile d'étudier ici : *aviseur* peut venir aussi bien du français «aviser» que de l'anglais *adviser*; *baquer* est normand au sens de céder, plier, bien qu'il soit anglais au sens de seconder (*to back*); *contenancer* a peut-être été fait sur le français « décontenancer », et non sur l'anglais *to countenance*; *discompte* est bien tiré de l'anglais *discount*, mais il a pris la forme du fr. « escompte » ; *mesurement* aurait pu exister sans l'anglais *measurement*.

Un certain nombre de mots se rattachent à l'anglais, mais sont des produits de l'étymologie populaire. J'en ai cité quelques-uns. Ajoutons : *coffredame* [batardeau] (ang. *coffer-dam*) ; *ce n'est pas faire* (ang. *fair, fair play*) ; *saut Morissette* (ang. *sommersault*) ; *snoque* [jeu de la tapette], qui viendrait de l'anglais *let us knock* ; *Sainte-Folle* (*Stanfold*) ; *Saint-Morissette* (*Somerset*) ; *Saint-Iguenne* (*Santegan*) ; *Saint-Irlande* (*Sutherland*) ; et ce chef-d'œuvre de l'étymologie populaire, *Saint-Abroussepoil*, tiré de *Sandy Brook's Point*.

D'autres, enfin, n'offrent pas d'intérêt au point de vue de la phonétique, parce qu'ils n'ont presque pas subi de déformations, qu'ils n'ont pas été assimilés, et que, s'ils sont entrés dans le langage, ils n'ont encore à peu près rien perdu de leur forme anglaise. En voici quelques-uns : *badloque* (*bad luck*), malchance, d'où *badloqué*, malchanceux ; *brick*, bon garçon, brave ; *cook*, cuisinier ; *cliper* (*to clip*), tondre ; *currants*, raisins de Corinthe ; *fixtures*, agencements ; *foolscap*, papier écolier ; *foot-ball*, ballon ; *foreman*, contre-maître ; *frockcoat*, redingote ; *freight*, fret ; *frill*, fraise ; *flincher* (*to flinch*), faiblir ; *fun*, plaisir ; *gang*, troupe ; *gangway*, passerelle ; *jam*, presse, amoncellement, d'où *jammer*, amonceler ; *jib*, foc ; *job*, tâche, etc., d'où *jober* et *jobeur* ; *kid*, chevreau ; *ledger*, grand livre ; *mop*, balai à laver ; *match*, partie, alliance ; *map*, carte géographique ; *mean*, méprisable ; *rough*, rude, brusque, grossier ; *stage*, diligence ; *suit*, complet, habillement ; *switch*, aiguille, d'où *switcher* ; *strap*, courroie ; *span*, paire, d'où *spanner* ; *slack*, faible, mou, et substantivement, morte saison ; *squall*, bourrasque ; *shop*, boutique ; *swell*, élégant ; *siding*, voie d'évitement ; *snack*, repas ; *shed*, remise ; *shape*, forme ; *set*, jeu, série, etc. ; *settler* (*to settle*), régler, solder ; *tabaconiste*, marchand de tabac ; *tough*, robuste, rude, difficile ; *watcher* (*to watch*), veiller ; *winch*, treuil ; etc.

Ces derniers emprunts sont pour la plupart injustifiables. Mais, parmi ceux que j'ai étudiés en premier lieu, combien méritent l'honneur d'une francisation plus complète et devraient rester dans la langue ?... J'ai déjà dit avec quel soin nous devons proscrire de notre langage les formes anglaises, même francisées, et pour quelles raisons. (*Bull.*, I, p. 21.) Cependant, il y a de certaines expressions nécessaires chez nous et qu'il faut bien adopter. Je pense qu'elles sont peu nombreuses et que, dans tous les cas, elles ne sauraient être admises que s'il est impossible de dire autrement les choses, et pourvu que ces expressions, traitées suivant les procédés légitimes de francisation, aient perdu leur figure étrangère.

Il faudrait donc maintenant reprendre un à un les mots que j'ai cités et porter sur chacun un jugement. Mais, je l'ai dit, mon dessein, dans cette étude, était de présenter les faits, d'ordonner les matériaux, de classer les témoignages, non de trancher du coup la question complexe de la francisation des mots anglais dans le franco-canadien.

ADJUTOR RIVARD.

LEXICOLOGIE

FRANCO-CANADIENNE

LA VIEILLE GRANGE

ou la grange construite au Canada, au commencement du XIX[e] siècle, en pièces de bois équarries à la hache, sans clous pour les assemblages, et couverte en chaume

(Suite)

II

COUVERTURE

Acoyaux (*akoyó*).—V. *Bottines.*

Attaches (*atàc*).—Lanières d'écorce d'orme pour attacher les *gaules* aux chevrons.

Bleuassin (*blœasé*).--Variété de bourdaine que l'on trouve dans la région du sud du lac Saint-Pierre. Elle atteint la hauteur de dix à douze pieds. La tige, n'ayant guère plus d'un demi-pouce de diamètre, est très flexible et est très avantageusement employée dans l'engerbage des moissons et la couverture en chaume.

Bottines (*boṭin*).—Petites gerbes que l'on couche serrées l'une à coté de l'autre sur le pied des chevrons qu'elles dépassent de quelques pouces, couvrant ainsi toute la base d'un versant en formant une saillie pour rejeter à distance les eaux qui descendent du toit. Elles font fonction de coyaux et c'est sans doute pour cette raison qu'en certains endroits on les désigne sous le nom d'*acoyaux.*

Chapeau (*capó*).—Les deux dernières garnitures de chaume que l'on pose à cheval sur le faîte.

Cordon (*kòrdõ*) **du chapeau.**—Le *plion* apparent posé sur chaque côté du chapeau pour le tenir en place.

Couvre-attaches (*kuvr atàc*).—Poignées de chaume liées au *cordon* aux endroits où le *cordon* lui-même est lié à la *gaule*.

Clion (*kliyõ*).—*Clayon*, petite hart de *bleuassin* avec laquelle on attache à travers le chaume le *plion* à la *gaule*.

Échantillon (*écãṭiyõ*).—La partie d'une garniture de chaume au-dessous du *plion* qui la recouvre.

Garni (*gàrni*), s. m.—Garniture, quantité de chaume qu'il faut pour donner à la couverture une épaisseur convenable, et qui est étendue sur toute la largeur du versant entre deux *plions*, l'un qu'elle recouvre, celui de la garniture inférieure, et l'autre qui la relie au toit au moyen des *clayons*.

Garrot (*garó*) **de hart**.—Partie non tordue d'une hart. Le garrot sert à nouer la hart; celui du *clayon* est appointé et sert encore comme d'aiguille pour traverser la garniture, cousue pour ainsi dire, au toit.

Gaules (*gó:l*).—Longues perches d'un diamètre moyen de deux à trois pouces, attachées avec des bandes d'écorce d'orme à tous les chevrons qu'elles traversent horizontalement à huit pouces de distance l'une de l'autre, ce qui marque aussi la hauteur de *l'échantillon*.

La *gaule* est un des éléments principaux de la couverture; elle fait fonction de latte, et c'est sur elle que repose la garniture de chaume qu'elle retient en état par le *plion* et les *clayons*.

Au sud du lac Saint-Pierre, il y a de larges zones de terrains bas, où croissait autrefois en abondance l'épinette rouge, particulièrement dans les parties de ces terrains appelées *savanes*. Un individu de cette essence, généralement grêle à raison de l'humidité du sol et de la densité de la forêt, faisait une *gaule* ou un *plion* tout préparé; on n'avait qu'à lui rogner la tête et à le dépouiller de ses rares branches.

Herbe-à-liens (*èrb a lyé*).—Gros foin de grève. Croît jusqu'à six pieds de haut sur les rives du Saint-Francois inférieur et du lac Saint-Pierre. Estimé à cause de son peu d'altérabilité et de corruptibilité, pour couvrir les bâtiments de la ferme.

Lattes (*làt*).—Syn. de *gaules*.

Oreille ou Planche de relève (*plã:c dè rlèv*).—Planche posée de champ sur la face extérieure du premier chevron d'un versant,

trouée à chaque échantillon dans le haut de sa largeur, elle reçoit les bouts des *plions* en même temps qu'elle relève et retient le bord de la couverture.

Plion (*pliyõ*).—Petite gaule fixée par un bout à la *planche de relève* et s'étendant sur un *garni* de chaume qu'elle presse et tient en état au moyen des *clayons* qui la relient à la gaule en plusieurs endroits.

AUTRES TERMES USITÉS

Avant couvarture (*avã kuvarṭu:r*).—Avant-couverture, la partie de la couverture qui dépasse la sablière et qui forme l'avance de l'égout.

Chanfrogner (*cãfròṉ:é*).—Chanfreiner, donner à la base du *garni* une forme oblique, en disposant les tiges du chaume de manière à rendre égale et régulière la surface de la couverture.

Couvarture à pic (*a pik*).—A pente raide.

Couvrage (*kuvrà:j*).—1. Action de couvrir. 2. La couverture elle-même : l'*herbe-à-liens* fait un meilleur *couvrage* que la paille de blé.

Couvrir en paille (*kuvrir ã pá:y*).—Couvrir en chaume.

Dégouttière (*deguṭyé:r*).—Eau qui tombe goutte à goutte par un interstice formé dans la couverture mal faite.

Échantillon (*écãṭiyõ*).—Distance entre la série des attaches d'une garniture et celle qui la précède.

Faîtage (*fètà:j*).—1. La pose du chapeau de la couverture. 2. Le chapeau lui-même : couverture en paille avec *faîtage* en *herbe-à-liens*.

Faîter (*fèté*) **la couverture**.—Faire le faîte, couvrir la partie pointue du comble et poser le chapeau : opération qui demande du couvreur un soin particulier.

Long pan (*lõ pã*).—Tout un versant du toit.

III

OUTILS, INSTRUMENTS, MACHINES

Batte (*bàt*).—Partie du fléau qui s'abat sur le grain.

Bédâne (*bédá:n*).—Bec-d'âne, gros ciseau.

Chapes (*càp*).—Morceaux de cuir qui recouvrent le bout de la batte et du manche et dans lesquels passe l'organeau qui relie bout à bout les deux parties du fléau.

Couteau à ressort (*kutó à rso:r*).—Couteau de poche dont la lame se replie dans le manche. On s'en sert dans la menuiserie des portes.

Égoïne (*égwin*).—Scie à main.

Égoïne à refendre (*égwin a rfã:d*).—Scie à main pour scier en long du bois de peu d'épaisseur.

Godendard (*gódãdo:r*).—Longue scie à tronçonner que deux hommes manœuvrent. On s'en sert pour rogner les grosses pièces de charpente, soles, sablières, poutres.

Grand'hache (*grã(h)àc*).—Grande hache, hache à large taillant dont on se sert pour l'équarrissage des grosses pièces de bois.

Ferrée (*fè:ré*).—Pelle en fer dont le tranchant est plat. Employée pour creuser, mais surtout pour niveler les assises des piliers.

Flau (*fló*).—Fléau, instrument à battre les grains, formé d'un manche, appelé *mainquin* et de la batte, liés bout à bout par les chapes et l'organeau.

Janvier (*jãvyé*).—Jambier, bâton adapté au bout de la chaîne du *virvot* et dont on fait entrer les extrémités dans les jarrets de l'animal que l'on vient d'abattre et que l'on veut soulever de terre.

Jour (*ju:r*), **our** (*u:r*).—Hourd, tréteau dont se servent les scieurs de long pour poser leurs pièces.

Maillet (*mayè*).—Sorte de marteau en bois.

Mainquin (*méké*) **(main-tient ?)**.—Partie du fléau que le manœuvre tient dans les mains quand il fait usage de cet instrument.

Palette (*palèt*).—Paroir, instrument dont on se sert pour chanfreiner la garniture de chaume en la posant.

Pic (*pik*).—Outil formé d'une barre de fer un peu recourbée, s'emmanchant par le milieu, et dont l'un des bouts est une pointe et l'autre un tranchant. On s'en sert pour creuser en terre dure les fondations de la grange.

Piochon (*pyocõ*).—La forme de cet outil est celle du pic, moins la partie terminé en pointe. Employé dans certaines localités pour creuser les grandes mortaises.

Pleumat (*plœmá*).—Plumeau dont se sert le vanneur pour rejeter hors du van les grenailles.

Porte-paille (*pòrtė pá:y*).—Espèce de panier fait de grosses harts de merisiers tordues, ayant la forme d'un râteau renversé, dans lequel on dépose le chaume au fur et à mesure que le couvreur en a besoin.

Scie à bras (*si a brá*).—Scie dont la lame dentée est surmontée de deux petits montants en bois fixés à ses extrémités et assemblés à leur mi-hauteur, l'un à bascule, l'autre solidement, à une traverse dirigée dans le même sens qu'elle. On la raidit en tordant au moyen d'un garrot la corde qui relie le haut des montants. Un seul ouvrier la manœuvre.

Scie de long (*si dlõ*).—Grande scie des scieurs de long, manœuvrée par deux hommes.

Tape-cul (*tàpku*).—Syn. de *palette*.

Trousquin (*truskẽ*).—Trusquin, outil dont se servent les scieurs de long pour marquer les traces à suivre avec leur scie.

Van (*vã*).—Grand vaisseau en bois dont le fond, plat et de la forme d'un demi-disque, est garni sur la partie circulaire de son contour d'un haut rebord, muni de deux poignées pour le manœuvrer.

Virvot (*virvò*).—Espèce de treuil placé en travers sur les poutres de la *batterie*, avec lequel on suspend un animal de boucherie pour avoir plus de facilité à l'écorcher, l'éventrer et le dépècer.

V.-P. JUTRAS, p[tre]

Pontgravé, 29 juillet 1905.

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(*Suite*)

Clique (*klik*) s. f.

|| Foule, bande de gens (dans un sens qui n'est pas toujours défavorable). *Ex.*: Il y avait là une *clique* de gens.—Il y en avait une *clique* = Il y avait là beaucoup de monde.

Combien (*kōbyé, kōbé*) adv.

|| Comment. *Ex.*: *Combien* est-il? = Comment est-il?

Combien que (*kōbyé kė*) loc. adv.

|| Combien, combien est-ce que. *Ex.*: *Combien qu*'ça coûte? =Quel est le prix?—*Combien qu*'ça se vend?—Combien cela se vend-il?

Dial. *Combien que* = m. s., en Normandie, Travers.

Combine (*kòmbàyn*) s. m. et f.

|| Syndicat d'accaparement, trust, cartel. *Ex.*: Nous ne sommes pas dans la *combine*, nos prix sont restés les mêmes = Nous ne faisons parti d'aucun syndicat d'accaparement, d'aucun trust, etc.—Le *combine* des tabacs = Le trust des tabacs.

Étym. Angl. *combine* = m. s.

Cométique, comitique (*kòmétik, kòmitik*) s. m.

|| Traîneau tiré par des chiens, dont on se sert au Labrador, etc.

Commandable (*kòmãdàb*) adj.

|| Qui peut être raisonnablement commandé. *Ex.*: Ces ouvriers ne sont pas *commandables* = sont revêches à tout commandement.

Vx fr. *Commandable* = qui se commande, qui est de précepte, Godefroy.

Comme (*kòm*) conj.

|| Que. *Ex.*: Je chante aussi bien *comme* lui = aussi bien que lui.

Vx fr. *Comme* = que, Godefroy, Littré. Vaugelas ne condamne pas cette forme de langage. « Le *que*, dit-il, est meilleur, mais *comme* n'est pas mauvais. »

Dial. *Comme* substitué à *que* est un normandisme, Ménage, Moisy, Robin. Il se trouve aussi dans le Bas-Maine, Dottin.

Comme de juste (*kòm dė jus*) loc. adv.

|| Comme il est juste.

Fr. « *Comme de juste*, loc. pop. qu'il faut écarter. *De juste* n'est pas français, et il ne le devient pas davantage pour être joint à *comme* », Littré.

Dial. *Comme de juste* se dit en Normandie, DuBois, Travers.

Comme de raison, comme de bonne raison, comme de bonne (*kòm dė rezõ, kòm dė bòn rezõ, kòm dė bòn*) loc. adv.

|| Sans doute, assurément. *Ex.*: Êtes-vous allé aux courses? *Comme de bonne* = Sans doute.

Fr. Darm. enregistre *comme de raison* = comme il est juste; et Besch. le donne avec l'indication *familier*.

Vx fr. *Comme de raison*, façon de parler usitée chez les juristes, La Curne.

Comme tout (*kòm ṭut*) loc. adv.

|| Beaucoup, extrêmement, tout-à-fait. *Ex.*: Il m'a fait endêver *comme tout*.—Il est fin *comme tout*.—C'est beau *comme tout*.

Fr. *Comme tout*, loc. pop., mais qui n'a rien en sa faveur, Littré.

Dial. Cette locution est en usage dans la Normandie, Robin, Travers, Maze; la Picardie et le Centre de la France, Corblet; le Bas-Maine, Dottin.

Comme de fait (*kòm dė fèt*) loc. adv.

|| En effet, de fait, en réalité.

Dial. Cette locution est usitée avec le même sens dans le Berry, Hugues Lapaire.

Comme d'icite à demain (*kòm ḍ isit a dmé*) loc. adv.

|| (Superlatif). *Ex.*: C'était long *comme d'icite à demain*.

Comme manière de (*kòm maṇé:r dė*).

|| Une manière de, une espèce de. *Ex.*: Il avait *comme manière de* casque sur la tête = Il avait une manière, une espèce de casque.

Fr. *Manière* = ce qui a l'apparence d'une chose, Besch.

Comme pour mourir (*kòm pur muri:r*) loc.

|| Avec vive instance, on ne peut plus, d'une façon excessive *Ex.*: Il l'a prié *comme pour mourir* de l'accompagner.

Comment (*kòmã*) adv.

|| Combien. *Ex.*: *Comment* c' que ça vaut? = Combien cela vaut-il?

Comment que (*kòmã kė*) adv.

|| Combien. *Ex.*: *Comment qu*'ça coûte?

Comment c'que (*kòmã s kė*) loc.

|| Comment est-ce que. *Ex.*: *Comment c'que* vous faites pour chanter comme ça?

Commerce (*kòmèrs, kòmàrs*) s. m.

|| Désordre, tapage, embarras. *Ex.*: Sapristi! quel *commerce* les enfants font-ils en haut? = Quel bruit, quel tapage...

DIAL. *Commerce* = m. s., dans le Bas-Maine, DOTTIN.

Commerceau (*kòmèrsó, kòmàrsó*) s. m.

|| Petit commerce.

Commignon, commugnon (*kòminõ, kòmunõ*) s. f.

|| Communion.

DIAL. *Commugnon* = m. s., dans le parler du Bournois, ROUSSEY.

Commission (*kòmisyõ*) s. f.

|| Affaire quelconque, emplette, course que l'on fait pour autrui ou pour soi-même.

FR. *Commission* = emplette, course qu'un particutier demande à un autre de faire pour lui, DARM. Ce mot en français implique l'idée d'une charge donnée par une autre personne.

DIAL. *Commission* s'emploie pour emplette et course que l'on fait pour son propre compte, en Normandie, MOISY, ROBIN; dans le Centre de la France, JAUBERT; dans le Bas-Maine, DOTTIN.

Commune (*kòmun*) s. f.

|| Terrain commun, qui sert de pâturage aux animaux de la ferme, dans une paroisse, un canton.

DIAL. *Commune* = m. s., dans le Bas-Maine, DOTTIN.

Communs (*kòmœ̃*) s. m. pl.

|| Latrines.

DIAL. Ce mot est en usage dans la Saintonge, ÉVEILLÉ, et dans plusieurs autres provinces, DARM., LAR.

Compagnée (*kõpaɲé*) s. f.

1° || Compagnie, réunion de personnes que les relations du monde rassemblent dans un salon, une salle quelconque. *Ex.*: Bonjour, la *compagnée*, dit-on, pour saluer un groupe de personnes.

VX FR. *Compagnée* = compagnie, réunion, société, Bos. Au XVII[e] s., VAUGELAS condamne cette forme.

DIAL. *Compagnée* se dit encore en Normandie, DU BOIS, et dans le Bas-Maine où l'on emploie comme au Canada: *Bonjour, la compagnée*, DOTTIN.

2° || Épouse, fiancée, etc. *Ex.*: Venez veiller avec votre *compagnée*. (Cette invitation faite à un homme signifie: Venez veiller avec votre femme, s'il est marié; avec votre *blonde*, votre amie, s'il ne l'est pas.)

Comparage (*kõpàrà:ʃ*) s. m.

|| Compérage. (V. ce mot.)

VX FR. *Comparage* = compérage, LACURNE.

Comparager (*kõpàràjé*) v. tr.

|| Comparer.

VX FR. *Comparager* = comparer, DU CANGE, BOREL, COTGRAVE, OUDIN, MONET, LA CURNE, GODEFROY.

DIAL. *Comparager* = m. s., dans le Centre de la France, JAUBERT.

Comparition (*kõpàrisyõ*) s. f.

|| Comparution.

VX FR. *Comparition* = comparution, COTGRAVE.

DIAL. *Comparition* est en usage en Normandie, MOISY.

Compâtieux (*kõpá:syœ*) adj.

|| Compatissant.

Compérage (*kõpérà:ʃ*) s. m.

1° || Cérémonie du baptême d'un enfant. *Ex.*: J'ai assisté au *compérage*.

2° || Fête de famille à l'occasion d'un baptême.

3° || Ceux qui présentent l'enfant au baptême. *Ex.*: J'ai vu passer deux *compérages*.

DIAL. *Compérage* a ces sens dans le Poitou, FAVRE; dans le Centre de la France, JAUBERT; dans l'Aunis, BESCH.

LE COMITÉ DU BULLETIN.

BIBLIOGRAPHIE

Glossaire des patois de la Suisse romande. Huitième rapport annuel de la rédaction—1906. Neuchâtel (Attinger), 1907, 18 pp.

La publication de l'*Atlas linguistique de la Suisse romande* a été retardée, par suite de difficultés assez semblables à celles qui retardent, chez nous, l'apparition du premier volume de notre *Glossaire*...Mais nos confrères de Berne, plus heureux que nous, espèrent recevoir bientôt l'aide qu'ils méritent et faire paraître un premier fascicule d'une dizaine de cartes.

Les travaux du glossaire suisse-romand se poursuivent avec le plus grand succès; le huitième rapport de la rédaction nous fait connaître les progrès de l'entreprise en 1906: récolte des matériaux par questionnaires (752 carnets rentrés pendant l'année), enquêtes personnelles des rédacteurs et de leurs auxiliaires, dépouillement de manuscrits et d'imprimés, classement, rédaction, etc.

A. Carlier. *Fabliaux.* Paris (Édition de *l'Impulsionnisme*), 1906, in-8°, XVII+202 pp.

Les pages liminaires de ce livre contiennent une étude sur *les Symptômes d'une prochaine rénovation poétique et sur l'histoire du fabliau*, par M. Florian Parmentier, auteur de *la Physiologie morale du poète* et fondateur de *l'Impulsionnisme.*

Nous avons dit déjà (*Bull.*, IV, 117) quelle conception se fait de la poésie M. Parmentier. S'il aime les récits de M. Carlier, c'est parce que, «à une époque de pédantisme, de bluff, de spéculation intellectuelle, de civilisation compliquée...dans une période de vie factice, de beauté paradoxale et de mensonge logique», l'auteur de ces *Fabliaux* «s'applique, dans le silence intérieur d'une philosophie ingénue, souriante et discrète, à écrire avec l'antique simplicité des âmes neuves».

En effet, par l'observation doucement malicieuse, par le tour d'esprit primitif, par la phrase naïve, sans parure, et qui paraît

plutôt maladroite et gauche parfois, la poésie de M. Carlier nous « reporte à six ou sept siècles en arrière ». « Ce style familier et cette bonhomie, dit M. Parmentier, ces motifs observés autour de soi, pris dans la vie, ce gros bon sens de philosophie populaire mêlé à je ne sais quelle délicatesse du meilleur aloi, ce souci de moraliser qui se retrouve jusqu'en les facéties les plus amusantes, ce plaisir de critiquer sur un ton narquois qui sait condescendre à la pitié, lorsqu'il convient, tout cela n'est-ce point l'esprit gaulois et l'art français ? »

M. Parmentier n'a peut-être pas oublié qu'il écrivait la préface des *Fabliaux*, et il aurait pu aussi faire quelques critiques. Mais, il est vrai, le lecteur est agréablement étonné de rencontrer un homme « assez sauvage, assez indépendant, assez isolé de nos somptueuses décadences », pour écrire très facilement des vers très simples.

Quant à la doctrine de M. Parmentier, nous ne comprenons pas qu'il hésite à reconnaître quelle est « cette puissance ultra-humaine en qui réside le Vrai, le Bien, le Beau, et qui est la Vie essentielle », et en qui il a foi ; nous nous étonnons que, touchant à la Vérité, il n'ose pas l'appeler de son vrai nom, et donne à sa théorie de l'Impulsionnisme une base matérialiste qui lui convient si peu.

———

Alfred Dutens. *Étude sur la simplification de l'orthographe.* Paris (de Rudeval), 1906, in-8°, 484 pp. (6 fr.)

Voilà l'*étude* la plus considérable qu'on ait encore fait paraître sur la réforme orthographique : un in-octavo de 484 pages ! L'auteur trace le plan suivant lequel il lui paraît naturel de concevoir une amélioration de notre orthographe. « Se borner à formuler d'une plume hâtive quelques principes généraux constitue un procédé commode mais superficiel » ; M. Dutens se place uniquement sur le terrain de l'intérêt pratique, et il fait une discussiou minutieuse de toutes les graphies officielles qui appellent un changement ; il aborde franchement les faits, les scrute avec rigueur et ne craint pas de descendre jusqu'aux moindres détails. Une réforme est nécessaire, mais elle n'est pas susceptible d'une rigueur mathématique. Aussi, M. Dutens n'est ni étymologiste intransigeant, ni phonétiste outré ; la réforme telle qu'il la conçoit a pour

base un phonétisme mitigé par de larges exceptions, « dont les plus importantes prennent leur source dans la nécessité de garder à la langue écrite sa clarté intégrale ». Simplifier par degrés l'orthographe actuelle et en éliminer les contradictions les plus gênantes, mais sans sortir des chemins battus et de manière à porter le moins de trouble possible dans les habitudes acquises, voilà le projet de M. Dutens, et c'est celui des réformistes modérés.

Qu'on soit réformiste ou non, on prend un vif intérêt aux savantes et instructives discussions de l'auteur. Si je pouvais rendre compte de cet ouvrage par le menu, je rejetterais quelques-unes des règles posées par M. Dutens et je ferais certaines réserves ; mais je ne laisserais pas d'avouer que son livre jette sur la question une belle lumière et que son plan de réforme est, dans ses lignes principales, sage et pratique.

Étienne DUPONT. *Les pèlerinages d'enfants allemands au Mont Saint-Michel* (XIVe siècle). Paris (Lechevalier), 1907, 44 pp.

M. Dupont, président de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo, a beaucoup écrit sur le Mont Saint-Michel. Il donne aujourd'hui, dans cette plaquette, les plus curieux renseignements sur les pèlerinages d'enfants allemands à la célèbre abbaye, au XIVe siècle.

M. Dupont cite de nombreux documents, où sont racontés ces pèlerinages extraordinaires d'enfants de huit, neuf, dix et douze ans, qui venaient « de tous les pays, villes, villages d'Allemagne, de Belgique et d'autres contrées », souvent « malgré la volonté de leurs parents », pour visiter le pieux sanctuaire et offrir des drapeaux à l'Archange.

ADJUTOR RIVARD.

LIVRES ET REVUES

(CANADIANA)

James Geddes jr. *Canadian-French, 1902-1904.* Dans le *Kritischer Jahresbericht über die Fortschritte der Romanischen Philologie* (Annuaire critique des progrès de la Philologie romane), Leipzig, vol. VIII, 1906, pp. I 217-I 258.

Les lecteurs du *Bulletin* connaissent l'œuvre que poursuit M. Geddes dans l'*Annuaire* de Vollmöller. Il suit avec un soin remarquable le mouvement littéraire canadien-français, il enregistre à mesure qu'ils paraissent les ouvrages publiés au Canada, puis il en dresse pour le *Jahresbericht* l'inventaire analytique et critique.

Cette année, la revue bibliographique de M. Geddes couvre trois années, 1902, 1903 et 1904, et comprend 315 articles.

Au chapitre du langage, l'auteur raconte la fondation de notre Société, analyse les trois premiers volumes du *Bulletin*, et fait de notre œuvre l'appréciation la plus flatteuse. « Not only for the study of Canadian-French, dit-il en terminant, but for the study of the French language, looked at scientifically in its linguistic ramifications, this publication far and away outclasses anything along similar lines published either in French or in English in this country.»

Éphrem Chouinard. *Un incident au Palais de Justice.* Poème héroï-comique. Québec, 1906, in-8°, 16 pp. (25 sous).

Récit satirique d'un incident tragi-comique dont s'amusa naguère le Barreau de Québec. Personnages : deux avocats, un Conseil du Roi, et un juge...

La *Revue des Poètes* du 10 février a publié (p. 40) une belle pièce de M. Chapman, *la Beauce*, avec un portrait du poète.

Beaux vers, mais dont plusieurs, bien que d'inspiration canadienne, ne sentent pas le terroir:

Le blé se berce au souffle ardent de messidor. Etc.

M. C.-J. Magnan, dans *l'Enseignement primaire* de février, a donné un bon article sur *Nos livres classiques.* Il se réjouit à la pensée que bientôt nos écoles seront pourvus de livres de classe canadiens.

« Le temps est arrivé pour les catholiques de la province de Québec, de songer à donner à leurs enfants, par l'entremise du *livre*, une éducation bien canadienne et franchement chrétienne. »

Nous pensons, avec le directeur de l'*Enseignement primaire*, qu'il faut encourager par tous les moyens possibles la publication de livres classiques canadiens-français. Mais veillons à ce que ces livres soient, tant au point de vue scientifique qu'au point de vue pédagogique, de premier ordre.

Le 28 février, à Boulogne-sur-mer, M. Léon Lejeal a donné une conférence, avec projections électriques: *Le long du Saint-Laurent.* Le 27 février, il a lu devant la Société des études historiques, à Paris, une étude sur *le Parler français au Canada.*

M. Julien Vinson rend compte, avec éloges, dans la *Revue de Linguistique et de Philologie comparée*, 15 janvier, pp. 56-58, des *Noms géographiques* de M. Eugène Rouillard.

ADJUTOR RIVARD.

SARCLURES

⁂ *« Usez la peinture vert celle qui reste est la Lucas Imperial French Green. »* Voici une annonce en *parisian french*, qui, nous l'espérons, n'aura pas la durée de l'article de commerce dont elle proclame les qualités. Elle ne sera pas *celle qui reste.*

⁂ « Nous sommes heureux d'annoncer que notre nouvelle *ligne exclusive* de tapisseries est maintenant prête... Les Bordures *sont le même prix* que les tapisseries qu'elles appareillent. Un grand nombre des tapisseries les plus artistiques sont à la portée des personnes à la « Bourse Mince » aussi bien qu'à celles à la « Bourse Grasse ».

Ligne de marchandise est un anglicisme, mais qu'est-ce qu'une *ligne exclusive* de la tapisserie? Les « Bordures » qui sont « le même prix que les tapisseries », nous font connaître un rapport d'identité ignoré jusqu'aujourd'hui. Outre la spirituelle apposition de la *Bourse mince* et de la *Bourse grasse*, la dernière phrase renferme de véritables richesses de style et d'expression. Le vulgaire aurait dit: Nos tapisseries sont à la portée de toutes les bourses, ou, à la portée de la bourse de toutes personnes; ici, les tapisseries sont à la portée de toutes personnes, plutôt qu'à la portée de leur bourse. Toutefois toutes les tapisseries ne sont pas à cette portée, car on nous avertit qu'un grand nombre de tapisseries sont à la portée des grosses et des petites bourses; c'est dire qu'il y en a qui ne sont à la portée d'aucune personne, et d'aucune bourse. C'est ce qui ferait comprendre peut-être comment la ligne des tapisseries est exclusive.

⁂ « Vente de jupes de promenade. Ces jupes *se présentent* dans toutes les dimensions pour habiller femmes de tailles ordinaires, femmes petites et grandes—de sorte que dans la plupart des cas, vous pouvez *être habillées sans la moindre altération.* »

« Être habillées sous la moindre altération » par des jupes qui se présentent dans toutes les dimensions, voilà un avantage fort considérable, et nous conseillons fort à nos lectrices de profiter de cette précieuse occasion.

Le Sarcleur

ANGLICISMES

Anglicismes	Équivalents français
Coucher dans un *bed*	Coucher dans un banc-lit (meuble qui sert de banc quand il est fermé, de lit quand il est ouvert).
Faire un *bed* de mortier.......	Faire un lit de mortier.
Bedder	Fixer dans un lit de ciment, de mortier, etc.
Bedder une vitre..............	Poser une vitre à une fenêtre, la fixer dans du mastic.
Bedder une pierre.............	Asseoir une pierre sur un lit de ciment ou de mortier.

Black-eye.....................	Coup de poing sur l'œil; effet de ce coup de poing.
Je lui ai *amanché* une *black-eye*.	Je lui ai donné un coup de poing sur l'œil.
Il est sorti de la bagarre avec un *black-eye*	Il est sorti de la bagarre avec un œil poché, un œil au beurre noir.

LE COMITÉ DU BULLETIN.

Vol. V, No 8—Avril 1907

L'INSTRUCTION PRIMAIRE AU CANADA

SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS [1]

INSTRUCTION DES GARÇONS

De toutes les questions particulières qui se rapportent à l'histoire du Canada sous le régime français, il en est peu de plus intéressante que celle de l'éducation et de l'instruction.

La plupart de nos historiens n'en ont parlé, le plus souvent, qu'incidemment ; quelques-uns cependant, comme Faillon, s'y sont arrêtés quelque peu [2]. Le docteur Meilleur [3] et M. Chauveau [4] ont laissé sur le même sujet de fort belles pages, mais ils ne sont guère descendus aux détails. Aussi est-il assez difficile de se faire une idée, même imparfaite, de ce qu'était, sous le régime français, l'instruction primaire. De là peut-être cette opinion erronée et trop facilement acceptée par quelques-uns, que l'instruction primaire, du moins celle des garçons, était à peu près nulle.

Il nous a donc paru utile de grouper de la manière la plus courte et la plus claire possible tous les documents que nous avons pu recueillir à ce sujet, soit dans les auteurs, soit dans les manuscrits que nous avons été à même de consulter depuis quelques années. Et parmi ces derniers nous tenons à mentionner particulièrement ceux de Jacques Viger et de l'abbé Verreau, qui nous ont été d'un grand secours pour ce qui concerne la région de Montréal.

Comme notre sous-titre l'indique, nous traiterons pour le présent de l'instruction primaire des garçons ; l'instruction des filles et l'instruction secondaire feront le sujet d'une autre étude.

---

(1) Les pages qui suivent sont extraites d'un travail qui, une fois complété, comprendra l'éducation et l'instruction tant primaire que secondaire sous la domination française.

(2) *Histoire de la Colonie française en Canada*, vol. III, chap. VI, pp. 257 et suiv.

(3) *Mémorial de l'éducation*, Québec, 1876.

(4) *L'Instruction publique au Canada*, Québec, 1876.

Avant d'aborder la question principale, il ne sera peut-être pas hors de propos de se demander quel était le degré d'instruction des premiers colons du Canada. En général, savaient-ils lire, écrire et compter ? Car, encore une fois, il ne s'agit ici que de l'instruction élémentaire telle qu'on la pouvait donner en France vers le milieu du XVII[e] siècle.

Si on en juge par ce qui se passe ordinairement, celui qui peut signer son nom sait lire et compter quelque peu, et la signature d'un individu, pour n'être pas une preuve absolue de son instruction, constitue du moins une forte présomption en sa faveur.

Malheureusement, il ne paraît pas que certains missionnaires ou curés et parfois même les écrivains publics des premiers temps se soient mis beaucoup en peine de faire signer par les témoins les actes de baptêmes, mariages, sépultures et autres documents. Pour les premiers, la chose peut s'expliquer assez facilement. Un missionnaire comme M. Morel, par exemple, qui desservit longtemps toute la côte de Beaupré et l'île d'Orléans et plus tard les 27 lieues qui séparent St-Thomas de la Rivière-du-Loup, ne devait pas toujours, au cours de ses visites, transporter les registres de baptêmes, mariages et sépultures ; il prenait plutôt les notes nécessaires sur quelques feuilles volantes et, de retour à sa résidence, faisait les actes aux registres, qui, dans ce cas, ne portaient jamais d'autres signatures que la sienne. Et il devait en être ainsi dans toutes les missions un peu étendues. Aussi bien, nous avouons n'avoir pas une foi absolue en cette affirmation que l'on rencontre si souvent à la fin des actes : « ont les dits témoins déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce enquis suivant l'ordonnance. »

Cette autre déclaration, à savoir que « les témoins n'ont *pu* signer », est peut-être plus exacte ; elle laisse supposer du moins, qu'un individu sachant écrire a été empêché par quelque raison d'apposer sa signature au bas de tel ou tel acte.

Nous pouvons nous tromper, mais nous sommes porté à croire que le nombre de ceux qui savaient signer leur nom était plus grand qu'on ne le pense généralement.

Ainsi, sans avoir fait des recherches très étendues et pour la seule période de trente années qui va de 1636 à 1666, où la population, comme on sait, était très restreinte, puisque la colonie ne comptait encore que 2,500 habitants en 1663, nous avons relevé les signatures de plus de 200 individus sans compter celles des personnes, qui, par état ou condition, savaient lire et écrire.

Combien d'autres nous auraient fournies les greffes des notaires, les registres des paroisses et autres documents que nous n'avons pas vus?

L'historien Garneau, après avoir compulsé les études de 33 notaires sur 35 qui exercèrent leur profession à Québec avant 1700, écrivait :

« Une chose que nous avons remarquée et qui mérite d'être notée, c'est qu'un grand nombre de contrats portent la signature des époux et des parents ou amis, preuve que l'instruction était plus répandue parmi les colons qui venaient d'outre-mer qu'on ne le pense généralement. Les contrats de mariages sont signés par plusieurs témoins. . . »[1]

Et qui nous dira le nombre de ceux qui, alors comme aujourd'hui, soit par négligence, soit par fausse honte ou autre raison, ne signaient pas leur nom quand ils auraient pu le faire?

Non, nos pères n'étaient pas absolument dépourvus d'instruction et nous souscrivons entièrement, en l'appliquant à la généralité des colons, à ce que dit de ceux de Lauzon M. J.-Edmond Roy, dans sa belle histoire de cette seigneurie : « Avec quel orgueil, écrit-il, ces pauvres colons, que l'on traite d'ignorants, ne signaient-ils pas leurs noms au bas des contrats ou des actes où les circonstances de la vie les amenaient à comparaître. Nous l'avons prouvé surabondamment au cours de cette étude en reproduisant leurs signatures autographes. Tous ou presque tous savaient lire et écrire. »[2]

Une étude faite sur d'autres points du pays ne contredirait probablement pas cette affirmation.[3]

Les premiers habitants du Canada jouissant d'une certaine instruction « voulurent, écrit encore M. Roy, la léguer à leurs enfants avec l'amour de la race et le souvenir de la grandeur du nom français. »[4]

Cette remarque nous paraît l'expression de la vérité pour un bon nombre de colons et l'on verra les habitants de Québec, après avoir demandé aux Jésuites d'apprendre à leurs enfants la lecture, l'écriture et le calcul, les presser encore de leur enseigner les sciences et les lettres.

(1) *Histoire du Canada*, II, p. 101.
(2) *Seigneurie de Lauzon*, I, p. 495.
(3) Cf. *Histoire de l'Ange-Gardien* par M. l'abbé René Casgrain, p. 61. Aussi l'*Histoire de la Ville des Trois-Rivières*, par M. B. Sulte, 1870, 1ere livraison, planche III, où l'on trouve 43 signatures des premiers colons.
(4) *Loc. cit.*

Mais s'il est vrai que les colons firent preuve de bonne volonté, il n'est que juste d'ajouter que les autorités religieuses surtout s'employèrent de leur mieux à favoriser ces excellentes dispositions, et que si les résultats n'ont pas toujours répondu aux efforts des uns et des autres il faut s'en prendre non à leur négligence ou à leur antipathie pour l'instruction, mais bien plutôt au temps, aux lieux et aux circonstances.

I

Région de Québec

Naturellement il ne s'agit ici que des petits Français ou Canadiens; il n'entre pas dans notre cadre de dire tous les efforts, le plus souvent infructueux, tentés pour instruire les sauvages.

Jusqu'en 1635, il n'y eut pas d'école régulière pour les Français à Québec, les quelques enfants qu'il y avait étant encore trop jeunes pour suivre les classes. Mais en 1634, plusieurs familles étant arrivées au pays, lès pères Jésuites songèrent à mettre à exécution le projet qu'ils avaient formé depuis plusieurs années déjà d'ouvrir un collège à Québec. Ils y étaient poussés par les colons eux-mêmes. Le père Le Jeune écrivait au Cardinal Richelieu, le 1er août 1635: «Les familles commencent à s'y multiplier et nous pressent déjà d'ouvrir quelqu'école pour instruire leurs enfants et que nous commencerons bientôt, Dieu aidant». (1)

Vers cette date, il écrivait la même chose au Général des Jésuites et il ajoutait que les habitants avaient construit une maison d'école près du Fort. (2)

« Quelle bénédiction de Dieu, disait-il encore la même année, si nous écrivions l'an prochain qu'on régente en trois ou quatre langues en la Nouvelle-France! J'espère, si nous pouvons avoir du logement de voir trois classes à Kébec: la première de petits Français qui seront peut-être de vingt ou trente écoliers, la seconde de quelques Hurons, la troisième de Montagnais. » (3)

D'après le contrat de fondation du marquis de Gamache, les Jésuites n'avaient d'autre obligation que celle d'enseigner le catéchisme aux petits Canadiens, (4) c'est-à-dire aux sauvages. Les

(1) *Archives de Paris*, 2e Série, vol. I, p. 70, copie aux Archives du Séminaire de Québec.

(2) *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIe siècle*, de Rochemonteix, S. J., tome I, p. 209, note.—Nous avons puisé dans cet important ouvrage une bonne partie de nos renseignements sur la petite école des Jésuites.

(3) Chauveau, *L'instruction publique*, p. 52.

(4) Rochemonteix, p. 208.

Pères ne voulurent pas cependant s'en tenir à la lettre du contrat et les Français comme les sauvages furent appelés à bénéficier de leurs leçons.

L'école s'ouvrit donc en 1635, et l'année suivante le P. Le Jeune écrivait dans la Relation : « Nous avons commencé à enseigner dès l'année passée. Le Père Lalemant et puis après, le Père de Quen ont instruit nos petits Français et moi quelques petits Sauvages. Nous nous étonnons de nous voir environnés de tant de jeunesse en ces commencements. » (1)

En 1637, le P. de Quen fut remplacé à la petite école par le P. Davost, qui enseigna jusqu'en 1642. (2)

La maison dont nous avons parlé plus haut et qui servait de pensionnat disparut en 1640 dans l'incendie qui détruisit le collège et la chapelle de Notre-Dame de Recouvrance. Les Pères se procurèrent un autre logement et continuèrent à faire les classes. Il se passa onze années avant qu'on pût ouvrir un nouveau pensionnat. En 1651, le P. Ragueneau écrivait dans la Relation : « On a commencé cette année un Séminaire où les enfants sont en pension sous un honnête homme qui en a pris soin où ils apprennent à lire à écrire et où on leur enseigne le plain-chant avec la crainte de Dieu... Sans cela nos français deviendraient sauvages et auraient moins d'instruction que les sauvages eux-mêmes. » (3)

Quelques années après sa fondation, la petite école fut confiée aux soins d'un frère coadjuteur et il paraît en avoir été ainsi jusqu'à la cession du Canada et peut-être après. En 1651, le P. Ragueneau parle du frère coadjuteur qui enseignait à lire et à écrire l'année précédente. Les Catalogues de la Compagnie de Jésus pour 1655 mentionnent aussi un frère coadjuteur remplissant le même office : « Qui docet pueros legere et scribere est coadjutor. » (4)

Le 6 octobre 1733, Beauharnais et Hocquart écrivaient au ministre : « ...ces pères....entretiennent au collège un frère jésuite qui enseigne à lire, à écrire et l'arithmétique, aux enfants des habitants de Québec dont les pères ne sont pas dans le goût de leur

---

(1) *Relation* de 1636, p. 4.
(2) Rochemonteix, II, p. 157.
(3) *Relation* de 1651, p. 4.
(4) Rochemonteix, I, p. 210, note,

faire apprendre la langue latine. Cette école est nombreuse; ils la tiennent gratuitement sans qu'il y ait aucune fondation pour cela....» [1].

La petite école des Jésuites comptait plus de cent enfants en en 1735 [2].

Ces bons frères coadjuteurs, ouvriers obscurs qui peuvent être considérés comme les premiers maîtres d'école du pays, ne sont pas connus pour la plupart. Quelques noms cependant ont échappé à l'oubli; ce sont ceux des frères Germain Pierrard, Jean Marc et Pierre Le Tellier [3]. Celui-ci enseigna au moins de 1731 à 1749. *Docet legere et scribere*, dit le catalogue de 1749 [4]. Le frère Noël semble l'avoir remplacé; il est indiqué du moins comme tenant la petite école en 1756 [5].

Toutes ces citations prouvent bien que les classes élémentaires, inaugurées en 1635 par les Pères Jésuites, à Québec, furent maintenues jusqu'à la cession du pays. Elles continuèrent à fonctionner sous le régime anglais. Mgr Hubert écrivait en 1789 : « Les Révérends Pères Jésuites de Québec ont toujours tenu ou fait tenir jusqu'en 1776 une école très bien réglée, où l'on enseignait aux jeunes gens la lecture, l'écriture et l'arithmétique. Cette école était ouverte à tous ceux qui en voulaient profiter. Mais le gouvernement ayant trouvé bon de placer les archives dans le seul appartement de leur maison qui pût recevoir les écoliers, les RR. PP. n'ont pu continuer la bonne œuvre». [6]

Pendant plusieurs années, jusque vers 1688, il ne paraît pas qu'il y ait eu à Québec, d'autres écoles élémentaires que celle des Jésuites.

On nous objectera sans doute que c'était bien peu. A cela, qu'on nous permette de répondre par les quelques chiffres suivants:

D'après le recensement de 1666, [7] la colonie renfermait en tout, à cette époque, 3,215 âmes. Sur ce nombre il y avait 416 enfants; 207 entre 7 et 11 ans et 209 entre 11 et 15 ans. Or il

---

(1) *Arch. de l'Archevêché de Québec*, cité par l'abbé Auguste Gosselin: *Le P. Bonnécamps*, Mémoires de la Société Royale, IIe Serie, vol. I, p. 35.

(2) *Lettre* du P. Lauzon. ROCH., I, p. 213, note.

(3) ROCHEMONTEIX, I, p. 212.

(4) GOSSELIN. *Le P. Bonnécamps*, p. 37

(5) Note du P. Martin à M. Laverdière (Arch. du Sém).

(6) *Lettre... au Président du comité nommé pour l'exécution d'une Université mixte au Canada*, 18 nov. 1789.—Mand. des Evêques de Q., vol. II, p. 389.

(7) SULTE, *Canadiens français*, IV.

est assez probable que parmi ces derniers bien peu allaient en classe ; les besoins étaient trop grands, la main-d'œuvre trop rare pour que l'on songeât à se priver d'un secours toujours utile et souvent nécessaire. On peut donc dire sans craindre de trop se tromper que la grande majorité des enfants qui fréquentaient l'école se recrutait parmi ceux de 7 à 11 ans. Il y en avait 29 de cette catégorie à Québec en 1666, et si l'on suppose qu'il y avait autant de filles que de garçons ou à peu près, on aura, en faisant le partage en faveur du sexe fort, 15 garçons et 14 filles.

En admettant même que tous les enfants de Québec âgés de 7 à 15 ans fréquentaient les écoles, ils n'auraient été encore que 73.

Or cette année-là, les Jésuites avaient 20 pensionnaires et les Dames Ursulines 21. Et comme ces deux communautés avaient aussi des externes en assez grand nombre, il faudra conclure ou bien que la plupart des enfants de la ville allaient à l'école ou bien, ce qui est assez probable, qu'un bon nombre venaient de la campagne.

Quoi qu'il en soit, les enfants étant peu nombreux, les Pères Jésuites avaient pu suffire jusque là à leur donner l'éducation et l'instruction tant élémentaire que secondaire. Mais à partir de 1665, la population ayant considérablement augmenté, il devint nécessaire qu'on les aidât à maintenir et à perfectionner une œuvre qu'ils avaient soutenue seuls pendant trente ans avec un zèle et un désintéressement admirables.

Ils trouvèrent à la fois un ami et un imitateur dans la personne de Mgr de Laval.

Voyant que les colons n'étaient pas riches et que, laissés à leurs propres ressources, ils ne pourraient établir des écoles, comprenant d'un autre côté que les Pères Jésuites avaient fait plus que leur part, l'évêque de Pétrée s'occupa lui aussi de procurer aux enfants les moyens de s'instruire. Il prit donc à ses charges un certain nombre d'enfants qu'il mit en pension au collège de Québec en attendant qu'il pût ouvrir son petit Séminaire. Du reste il n'épargna rien de ce qui pouvait aider et encourager l'éducation de la jeunesse.

Nous en avons une preuve dans la lettre que Louis XIV lui écrivait le 9 avril 1667 : « Comme j'ai été informé, disait le roi, du soin continuel que vous apportez pour bien vous acquitter des fonctions épiscopales et maintenir les peuples dans leurs devoirs

envers Dieu et envers moi par la bonne éducation que vous donnez et faites donner aux enfants, je vous écris cette lettre pour vous témoigner tout le gré que je vous en sais et vous exhorter de continuer une conduite si bonne et si salutaire». [1]

De son côté, Colbert lui avait écrit quelques jours auparavant, le 5 avril: « Quoique vous fassiez l'une de vos plus importantes occupations de bien faire élever les enfants, permettez-moi, Monsieur, de vous supplier d'en user toujours à leur égard avec la même bonté que vous avez fait jusqu'ici, parcequ'il est certain que c'est le meilleur moyen de bien policer la colonie et d'y former des gens capables de servir Dieu et le Prince dans toutes les professions différentes où ils se trouveront engagés dans le cours de leur vie. » [2]

Nous l'avons dit plus haut, la petite école tenue par les Jésuites put suffire pendant plusieurs années aux besoins de la population de Québec. Mais à partir de 1665, la ville vit le nombre de ses habitants s'accroître d'année en année et en 1685 elle comptait 1205 âmes [3]. C'était bien suffisant pour justifier l'établissement d'une nouvelle école. La basse-ville où se trouvait le gros de la population et qui était un peu éloignée du collège et du couvent des Ursulines, semblait le lieu tout désigné pour cette fondation. Mgr de Laval y songeait quand les circonstances vinrent lui faciliter l'exécution de ce projet.

Après l'incendie qui détruisit une partie de la basse-ville en 1682, le vieux magasin de l'ancienne Compagnie des Cent-Associés n'avait pas été reconstruit. L'emplacement restait donc libre. L'évêque le demanda au gouverneur de la Barre qui le lui accorda par acte du mois d'octobre 1683. [4]

Mgr de Laval partant pour la France, l'année suivante, ne put faire commencer les travaux qu'il se proposait d'y faire. En 1685, il apprit que Mgr de Saint-Vallier, en voyage à Québec, s'était fait concéder de nouveau, en son propre nom, le même terrain par M. de Denonville. Dans une lettre du 15 février 1686, le vieil évêque fait à ce sujet quelques remarques à son grand vicaire, et, entre autres choses, il affirme « que cet emplacement lui a été

(1) *Archives du Séminaire.*
(2) *Archives de l'Archevêché*, cité par Faillon.
(3) DOUGHTY ET DIONNE. *Quebec under two Flags*, p. 239.
(4) *Archives du Séminaire de Québec.*

remis pour y faire construire une chapelle succursale et une maison d'accommodement qui s'y doit joindre pour l'instruction de la jeunesse de la basse-ville». [1]

Quand a été bâtie cette école? Probablement en 1688, en même temps que la chapelle. Ce qui est certain c'est qu'elle existait en 1700, car cette année-là, le 20 mai, M. Tremblay écrivait de Paris à M. de Bernières au sujet d'une nouvelle fondation à la Haute-Ville: «Nos Messieurs croient que vous ne deviez vous charger que de celles de la Basse-Ville.» [2]

Après cette date, nos archives ne font plus mention de cette école, ce qui n'est pas une preuve qu'elle avait cessé d'exister.

En 1699, Mgr de Saint-Vallier voulut à son tour fonder une petite école pour la jeunesse de la Haute-Ville. L'acte de fondation passé entre l'évêque et le Séminaire, du consentement de Mgr de Laval, est du 22 janvier. Nous donnons ici une partie de cet acte important parce qu'il démontre bien que Mgr de Saint-Vallier, comme son prédécesseur, était très zélé pour l'éducation:

«Fut présent...... J. B. de la Croix de Saint-Vallier etc... lequel par un zèle très particulier qu'il a à rechercher les moyens les plus efficaces pour que les enfants de cette colonie aussi bien que toutes les autres personnes qui lui sont soumises soient suffisamment instruites et que personne ne puisse, chacun son âge, tomber dans aucune ignorance faute d'instruction nécessaire et prévoyant que les moyens les plus propres pour l'instruction des enfants de cette ville de Québec et des environs, serait d'établir des écoles pour leur faire apprendre à lire, à écrire, à compter et jetter, [3] et autres choses en dépendant pour leur instruction.... propose au Séminaire de se charger de la dite école.» [4]

Le Séminaire consentit à fournir et à entretenir un maître d'école et s'engagea à ouvrir les classes après les fêtes de Pâques de la même année, et à les faire continuer à perpétuité par un maître d'école sous la conduite d'un ecclésiastique et la direction de M. le Curé de Québec.

Pour aider au soutien de ces classes, Mgr de Saint-Vallier devait fournir lui-même 400 livres chaque année.

---

(1) *Archives du Séminaire.*
(2) *Ibid.*
(3) *Jeter* ou *jetter.* En terme d'arithmétique, *jetter* signifie calculer, supputer: «Ce marchand sait fort bien jetter à la plume et aux jetons.» (Trévoux.)— *Jetter*: calculer avec jetons. (La Curne.)
(4) *Archives du Séminaire.*

Le contrat une fois passé, les directeurs du Séminaire de Québec s'empressèrent d'informer les Messieurs de Paris de ce qui venait d'être décidé. M. Tremblay répondit le 20 mai 1700: «Nos Messieurs regardent comme une grosse charge que vous teniez seuls les petites écoles dans Québec; ils croient que vous ne deviez vous charger que de celles de la Basse-Ville, et si Mgr de Québec ne voulait pas exécuter son contrat de 400 livres sur ce pied, il faudrait lui remettre la fondation et s'en désister.»[1]

Pour ne pas déplaire à l'évêque sans doute, les directeurs du Séminaire de Québec passèrent outre et l'école fut ouverte non pas à Pâques, mais à la Saint-Denis, en 1700. En effet, Jacques Guyon du Fresnay, entré au Séminaire en février 1701, «avait appris à lire et à écrire dans la petite école du Séminaire cinq ou six mois auparavant».[2]

En 1703, un nommé J.-B. Tétro, «prend la soutane pour être maître d'école», disent les *Transcripta*; il sortait de la Rhétorique.[3]

Nous sommes porté à croire que cette école fut toujours tenue par l'un des régents du Petit Séminaire. Il en était ainsi du moins en 1750, et les livres de comptes nous apprennent qu'une somme de 200 livres était affectée à l'entretien du troisième régent, chargé de la classe des commençants.

Voilà tout ce que nous avons pu recueillir touchant l'instruction primaire pour les garçons, dans la ville de Québec, sous le régime français.

Outre ces écoles de la ville, il y en avait encore dans certaines paroisses de la région de Québec. Il convient d'en parler ici un peu au long, car, si l'une d'elles, celle de Saint-Joachim, est bien connue, on ne peut en dire autant des autres.

« Dans le même temps qu'il ouvrait à Québec le Petit Séminaire, Mgr de Laval fondait au pied du Cap Tourmente une espèce de ferme modèle où les jeunes gens qui paraissaient moins propres aux études classiques, apprenaient à lire, à écrire et à chiffrer, tout en s'occupant aux travaux de la terre et à différents métiers.

---

(1) *Archives du Séminaire.*

(2) *Transcripta.* Tel est le titre d'un manuscrit copié en 1786 par M. T.-L. Bédard, sur un ancien registre aujourd'hui disparu. (*Archives du Sém.*).

(3) On retrouve plus tard ce J.-B. Tétro, maître d'école à Boucherville, où il se marie en 1710. TANGUAY, *Dict. Généal.*, vol. VII, p. 286.

« Le prélat comprenait, ajoute l'*Abeille* à qui nous empruntons cette citation[1], la salutaire influence que ne manquerait pas d'exercer, dans un nouveau pays, des pères de famille élevés dans la piété et doués d'une certaine instruction. »

Cette école de Saint-Joachim est bien l'une des premières qui aient été établies dans les campagnes de la région de Québec.[2]

Elle n'était pas destinée seulement à l'instruction et à l'éducation des enfants de cette paroisse, mais on y recevait encore d'autres enfants que le manque de talents ou le défaut de vocation empêchaient de faire un cours classique.

Bien qu'il paraisse probable que cette école ait été ouverte à peu près au même temps que commençait le Petit Séminaire à Québec, nos *Annales* ne font cependant pas mention d'écoliers partis pour Saint-Joachim avant 1677.

Les premiers élèves dont les noms sont inscrits pour le Cap Tourmente, sont Jacques et Antoine Girard, deux frères, qui, entrés au Séminaire, à Québec, le 30 Janvier 1677, furent envoyés peu après à Saint-Joachim, d'où ils revinrent au mois d'octobre suivant.

La même année, on relève encore les noms de Gervais, Jacques et Jean Houde, trois frères, de Sainte-Famille de l'île d'Orléans ; de Pierre Constancineau, de la Pointe-aux-Trembles, qui y demeura six ans ; de Pierre Deslauriers, qui y fit un séjour de neuf ans et de Noël LeRoy, qui n'en sortit que onze ans après.[3]

Partirent pour le Cap Tourmente en 1678 : Julien LeBlanc et J.-B. Lamusette ; deux autres y furent envoyés en 1681.

Ce sont là, d'après les *Annales*, les seuls élèves qui, avant 1685, date de l'établissement du collège classique, soient partis du Séminaire de Québec pour l'école de Saint-Joachim ; les autres, et c'étaient les plus nombreux, s'y rendaient directement.

En 1685, Mgr de St-Vallier, parcourant son futur diocèse, visita l'école de Saint-Joachim. « Mon principal soin dans le Cap Tourmente, écrit-il,[4] fut d'examiner l'un après l'autre 31 enfants que deux ecclésiastiques du Séminaire de Québec élevaient et dont il y en avait 19 que l'on appliquait à l'étude et le reste à des métiers.

(1) *Abeille*, vol. I, No 41.

(2) Nous disons : *l'une des premières*, car il est assez probable que les Pères Jésuites tenaient une école à Sillery dès avant 1668.

(3) Deslauriers venait de l'île d'Orléans et LeRoy, de la Durantaie.

(4) *Etat présent de l'Eglise*. Ed. de Québec, p. 20.—Il est à remarquer que les élèves que l'on appliquait à des métiers avaient commencé par apprendre à lire et à écrire.

L'éloignement où ils étaient de leurs parents et de toute compagnie dangereuse à leur âge ne contribuait pas peu à les maintenir dans l'innocence, et si on avait des fonds pour soutenir ce petit séminaire, on en retirerait avant longtemps un bon nombre de saints prêtres et d'habiles artisans. »

Mgr de Saint-Vallier, qui venait de se plaindre qu'il n'avait pas de fonds pour soutenir l'école de Saint-Joachim, fit comme s'il en avait eu.. Encouragé par M. de Denonville qui promit 4000 livres, il fonda tout de suite le collège classique du Cap Tourmente qui s'ouvrit à l'automne de 1685.[1] Ce coll`ge ne dura qu'une année, mais par bonheur sa disparition n'entraîna pas celle de la petite école qui continua à fonctionner comme auparavant.

A partir de 1685 et pendant plusieurs années, les *Annales* indiquent un certain nombre d'élèves partis pour l'école du Cap-Tourmente.

En 1690, il y avait à Saint-Joachim 40 élèves « entretenus par leurs parents desquels on ne prend pour leur entretien que 3 livres et un minot de sel par mois ; on y en reçoit même quelques-uns par charité »[2]. L'école était donc plus florissante que jamais.

Quelques années après, en 1693, Mgr l'Ancien, comme on disait alors, voulut donner une nouvelle preuve de l'intérêt qu'il portait à cet établissement. Le 8 juin, il fondait six pensions pour des élèves pauvres : « Ces enfants, est-il dit dans le contrat, doivent être du pays, de bonnes mœurs, propres au travail ; ils seront choisis par les Supérieurs et Directeurs pour être nourris, entretenus et instruits aux bonnes mœurs, à la piété, à lire et à écrire, ou formés au travail ou à quelqu'un des métiers qui s'y exercent jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 18 ans auquel âge ils sont capables de gagner leur vie, d'être pris à gages et de n'être plus à charge au Séminaire. »[3]

Par cette fondation, Mgr de Laval assurait le continuation de la petite école. Il donnait en même temps un bel exemple qui fut suivi, quelques jours après par l'abbé Louis Soumande, prêtre du Séminaire. Celui-ci en effet, fondait le 17 juin, de son propre

---

(1) L'histoire du collège classique de Saint-Joachim sera donnée au long quand nous traiterons de l'éducation secondaire.

(2) Etat des Revenus des Communautés... avec les charges, *Archives de la Marine*, F. 3, cité par M. E. Myrand, *Phips devant Québec*, p. 261.

L'*Histoire de l'Hôtel-Dieu* par la mère Juchereau et l'*Histoire manuscrite du Séminaire* portent aussi à 40 le nombre des élèves de St-Joachim en 1690.

(3) Génaple, notaire (*Arch. du Sém.*).

patrimoine, trois pensions pour des élèves pauvres aux mêmes conditions que celles qui avaient été imposées par Mgr de Laval.[1] L'abbé Soumande ne s'en tint pas là. En 1695, il ajouta 1000 livres aux 6000 qu'il avait données en 1693, à condition que tous les élèves du Cap Tourmente diraient, chaque jour, en commun, le petit office de l'Immaculée Conception.[2]

Enfin, ce véritable ami de l'éducation, qui avait passé plus de trente ans à former la jeunesse, comprenant que rien n'était plus important que d'avoir de bons maîtres d'école, fit, le 15 octobre 1701, un nouveau don de 8000 livres « pour fonder un maître et engager le Séminaire à faire instruire les trois élèves fondés en 1693, dans un commencement d'humanités afin qu'ils devinssent propres à être maîtres d'école. »[3]

Parlant de cette fondation, l'auteur de l'article, publié dans l'*Abeille*, sur Saint-Joachin, fait remarquer que « c'est bien là la première école normale du Canada. »[4] Nous n'y contredisons pas, mais il reste à savoir si, en réalité, elle a formé beaucoup de maîtres ; nous n'avons rien trouvé, ni dans les Archives du Séminaire ni ailleurs, qui pût nous renseigner à ce sujet.

Cette idée d'une école normale n'était pas nouvelle. Mgr de Saint-Vallier l'avait eue lors de son premier voyage au Canada, et il s'en était ouvert au ministre puisque celui-ci lui répondait le 31 mars 1686 : « Sa Majesté a fort approuvé la proposition que vous faites d'établir dans la suite des maîtres d'école du pays pour éviter l'embarras et la dépense de les envoyer de France et elle désire que vous fassiez tout ce qui dépendra de vous pour parvenir à ces établissements. »[5]

On verra plus tard ce projet mis à exécution, en partie du moins. Si ces écoles normales n'ont pas produit tout le bien qu'on en attendait on ne pourra accuser ni les autorités civiles ni les autorités religieuses d'y avoir été opposées.

En 1702, l'école latine de Saint-Joachim fut transférée au Château-Richer. Seuls les six élèves boursiers de Mgr de Laval restèrent au Cap Tourmente. M. Des Maizerets écrivait, à l'automne de 1705 : « Nous avons six enfants à Saint-Joachim suivant

(1) Génaple, notaire (*Arch. du Sém.*).
(2) « « «
(3) Génaple, notaire.
(4) *Abeille*, I, No 42.
(5) *Archives du Séminaire.*

la fondation de Mgr l'Ancien, qu'on appelle *mitoyens* parce que l'on leur apprend à lire, à écrire et après leur étude ils vont au travail...» (1)

A partir de 1715, les *Annales* ne font plus mention d'écoliers envoyés à Saint-Joachim. Cependant nous sommes convaincu que l'on continua à y recevoir quelques élèves, chaque année, jusque vers la fin de la domination française. Il y avait encore un maître d'école à Saint-Joachim en 1752. Le curé, l'abbé de Portneuf, nous en donne la preuve: «Payé au maître d'école 16 livres, 10 sols, pour avoir travaillé onze jours aux récoltes.» (2)

Nous avons dit que l'école de Saint-Joachim était destinée non seulement aux enfants de cette paroisse mais encore à tous ceux qui ne pouvaient pas ou n'aimaient pas faire un cours classique. Naturellement les habitants de la côte de Beaupré étaient, semble-t-il, les premiers qui auraient dû y envoyer leurs garçons et c'est bien, croyons-nous, ce que firent ceux de Saint-Joachim et de Sainte-Anne. Mais ce qui était relativement facile pour les uns devenait impossible pour d'autres, à raison de l'éloignement, et, il arriva que les habitants de l'Ange-Gardien et du Château-Richer, qui n'avaient pas le moyen de mettre leurs enfants en pension à Québec ou à Saint-Joachim, se virent privés de tout moyen de les faire instruire.

En sa qualité de seigneur de la côte de Beaupré, Mgr de Laval s'intéressait à ses censitaires et il voulut procurer à tous les mêmes avantages.

Il fit donc construire au Château-Richer, un peu avant 1680, une maison destinée à l'instruction de la jeunesse. C'est ce que l'on peut constater par l'acte de donation qu'il fait de ses biens au Séminaire, le 12 avril 1680, dans lequel il désigne «une maison appelée vulgairement le petit Séminaire, située en la paroisse et proche l'église Notre-Dame du Château-Richer... comme l'ayant fait bâtir de neuf». (3)

Ce petit Séminaire était tout simplement une maison d'école. En effet, un acte du 9 mai 1680 le désigne comme «une petite maison sise au bas de l'église attenant celle de Barthelemy Verreau, destinée pour les petites écoles». (4)

---

(1) *Ardhives du Séminaire.*
(2) *Livres de comptes de la Grande-Ferme.*
(3) *Archives du Séminaire.*
(4) *Ibid.* Becquet, notaire.

Il ne semble donc pas douteux qu'il y ait eu des classes au Château-Richer dès cette époque; mais qui les tenait? L'abbé Guillaume Gaultier, prêtre du Séminaire, avait été nommé curé de cette paroisse en 1678 et il n'est pas impossible qu'il ait eu pour faire la classe quelque frère donné ou autre. Cependant, nous n'avons aucun document à ce sujet avant 1702. A cette date, l'école du Château-Richer semble avoir subi une transformation. Ce qu'on appelait le petit Séminaire de Saint-Joachim, probablement les enfants boursiers de l'abbé Soumande « pour être instruits dans un commencement d'humanités », fut transféré au Château-Richer. C'est dire qu'on y prenait des pensionnaires. Le Séminaire donnait pour chaque élève dont il était chargé 102 livres de pension et 12 minots de blé par année. (1)

Dans un mémoire de 1705, M. Buisson, procureur du Séminaire, disait au sujet de cette école : « il faut y entretenir un prêtre extraordinaire et un maître d'école, mais si nous voulions contredire cette œuvre, ce serait rompre avec Mgr l'Ancien. » (2)

Cette école se maintint telle qu'organisée par Mgr de Laval jusqu'en 1710; après cette date on cessa d'y enseigner le latin. (3)

Nous avons été assez heureux pour retracer les noms de quelques-uns des élèves du Château-Richer. Ce sont pour 1703 : François Damours, Joseph Chasles, Simon Gaulin, Guillet et Picard; (4) pour les années suivantes : Lamollerie, Clignancourt, Dubreuil, Lapointe, etc. (5)

Parmi les cinq premiers, Simon Gaulin seul est indiqué comme ayant un commencement de latin.

L'abbé Bédard, au sujet de cet élève, mettait en note dans ses *Transcripta* : « Cet article fait mention d'une école au Château-Richer qui a véritablement existé, mais je ne sais comment expliquer que M. Boucher, curé de Saint-Joseph, fut à la tête de cette école, à moins qu'on admette qu'il était préposé pour veiller sur les écoles des différentes paroisses. »

Voici l'explication de cette énigme qui embarrassait l'auteur des *Transcripta*. Le directeur ou, comme l'on disait alors, le

---

(1) *Archives du Sém.* Grand-Livre 1701-1723.
(2) *Archives du Sém.*
(3) *Archives du Sém.* Mémoire de M. Jacrau, 1749.
(4) *Transcripta.*
(5) Grand-Livre, déjà cité.

préfet de l'école du Château-Richer, n'était pas l'abbé Philippe Boucher, curé de la pointe de Lévy, mais Nicolas Boucher, son frère [1].

Ordonné prêtre en 1696, il fut employé quelques années à l'école de Saint-Joachim, puis passa à celle du Château-Richer qu'il dirigea jusqu'en 1707. Cette année-là, il fut nommé curé de Saint-Jean de l'Ile d'Orléans.

En 1704, la maison d'école du Château-Richer ayant besoin de réparations, les habitants de Beaupré firent des quêtes sur toute la côte pour payer une partie des dépenses et dans une assemblée spéciale ils déclarèrent qu'en agissant ainsi ils n'avaient eu en vue que d'aider Mgr de Laval à mettre la maison seigneuriale en état d'y faire les écoles. [2]

Cette démarche des habitants de Beaupré est toute à leur honneur ; elle mérite aussi d'être notée parce qu'elle fait bien voir que malgré leur pauvreté, les colons savaient faire des sacrifices pour procurer l'éducation à leurs enfants.

L'abbé Bédard, transcrivant son vieux manuscrit, mettait en note à la date de 1695 : « Une partie des écoliers de cette année et les années suivantes durent le commencement de leur éducation à M. Boucher curé de la pointe de Lévi qui établit chez lui une école renommée et fréquentée. »

Les Annales du Séminaire mentionnent en effet un certain nombre d'élèves qui, après avoir passé un temps plus ou moins long chez le curé de la Pointe-de-Lévy, entraient au Séminaire pour y continuer leur cours. Tous savaient lire et écrire ; quelques-uns même avaient commencé le latin.

Le premier nom qui apparaît sur nos registres est celui de Louis Comporté, qui, envoyé chez M. Boucher en octobre 1694, en revint juste un an après. L'année suivante, Louis Mercier (plus tard curé de Beaumont) entra au Séminaire venant lui aussi « de chez M. Boucher où il avait appris à lire et à écrire ».

De 1696 à 1700, deux élèves seulement sont inscrits comme sortant de l'école de la Pointe-de-Lévy. Mais en 1701 on en compte cinq : Jean Petit, des Trois-Rivières, 10 ans ; Pierre Martel, de

---

(1) Pour être certain que nous ne confondions pas nous-même les deux abbés Boucher, nous avons consulté les registres du Château-Richer où l'on trouve la signature de Nicolas Boucher.

(2) *Arch. du Sém.*

Lévy, 11 ans; François-Marie Lalande, 10 ans; François Brouague, 9 ans, et Jean-Daniel Pachot, 7 ans, ces trois derniers de Québec. Tous savaient lire et écrire. Lalande et Brouague avaient un commencement de latin, et Martel pouvait faire des thèmes.

Duvernay, arrivé au Séminaire en 1702, Pierre-Jacques Denys et Louis Grandpré, entrés en 1704, venant tous trois de la même école, avaient aussi un petit commencement de latin.

Après cette date, il n'est plus question dans nos *Annales* de l'école de M. Boucher. Elle avait fourni, dans l'espace de dix ans, 1694-1704, douze élèves au Petit Séminaire. Ce chiffre paraîtra bien faible à plusieurs, mais il ne faut pas oublier que les parents ne dirigeaient vers le collège que ceux de leurs enfants qui montraient quelques dispositions pour l'état ecclésiastique, rappelant les autres à la maison lorsqu'ils avaient appris à lire, à écrire et à compter. Ces derniers formaient, à n'en pas douter, la grande majorité dans l'école de l'abbé Boucher, car autrement comment l'abbé Bédard aurait-il pu dire qu'elle était fréquentée?

La bonne renommée de cette école semble avoir été bien établie; il y venait des élèves de tous les coins du pays: de Québec, des Trois-Rivières et même de Montréal. Les enfants y faisaient des progrès assez rapides puisqu'on en rencontre de 10 ans et même de 9 ans, sachant non seulement lire et écrire mais ayant commencé le latin. On y trouve aussi des fruits secs comme ce nommé Jacques St-Paul, Français de la Rochelle, qui après un séjour de quelques années chez le curé Boucher, entra au Séminaire sachant *un peu lire* seulement, ce qui faisait dire à l'abbé Bédard: « Quelque considération qu'ait méritée en son temps l'école du curé de la pointe-de-Lévy, on ne peut transcrire sans peine l'article de Jacques St-Paul qui y passa plusieurs années pour savoir un *peu lire.* » Et le copiste qui venait de voir dans son vieux manuscrit que ce même élève était sorti du Séminaire, en 1704, déjà avancé dans ses études, ajoutait: « Et cependant, il avait des dispositions pour les sciences. »

Les faits de ce genre étaient-ils si rares à cette époque et l'abbé Bédard devait-il tant s'en étonner? De nos jours encore, combien d'enfants, dont les débuts sont lents et difficiles, finissent pourtant par faire un cours solide? Combien d'autres qui ayant réussi plus ou moins bien dans les lettres, tiennent le premier rang dans les sciences, et vice-versa? *Spiritus ubi vult spirat.*

L'abbé Boucher tint-il son école ouverte jusqu'à sa mort, en 1721? C'est ce que nous ne pouvons dire. Ce que nous savons, par exemple, c'est que plusieurs prêtres ou citoyens distingués de son temps lui durent les commencements de leur éducation. L'abbé Boucher fut sans doute l'un de ces curés dont parle l'Intendant Raudot, qui, « se retranchant une partie de ce qu'ils tiraient de leurs cures », le consacraient à l'éducation[1]. Bel exemple qui eut des imitateurs sur plusieurs points du pays et qui explique comment, à défaut d'écoles régulières, un bon nombre de garçons ont pu échapper à l'ignorance complète où les auraient tenus des circonstances de temps, de lieu ou de fortune.

Outre ces écoles de Saint-Joachim, du Château-Richer et de la Pointe-de-Lévy, il y en avait d'autres pour les garçons dans la région de Québec.

Ainsi, malgré l'absence de documents, nous sommes fermement convaincu qu'il y eut, de bonne heure, une école française à Sillery. Comment croire en effet que les Pères Jésuites qui desservaient cette mission, composée non seulement de sauvages mais aussi de Français, aient pu laisser sans moyen d'instruction un groupe de colons, qui en 1667 comptait déjà 366 âmes et une cinquantaine d'enfants en état de suivre les classes?[2]

Sainte-Foy du moins avait son école dès 1673 et le Père Chaumonot, dans la *Relation* de cette année, nous parle « des écoliers français qui, tous les soirs, en sortant de classe, vont chanter au salut de Notre-Dame de Foye ».[3]

L'île d'Orléans ne tarda pas non plus à avoir son école de garçons: les Sœurs de la Congrégation s'en chargèrent, en 1686 probablement, en même temps qu'elles ouvraient leur couvent de la Sainte-Famille. Les habitants de l'île d'Orléans étaient redevables de ce bienfait à leur curé, l'abbé Lamy, et l'un de ses successeurs pouvait écrire avec vérité dans le Registre: « Un des plus grands biens qu'il ait faits à la paroisse, c'est sans doute d'y avoir établi l'école des Sœurs... un véritable avantage qu'il a procuré à toutes les personnes des deux sexes. »[4]

Qu'on veuille bien remarquer ces mots: à toutes les personnes *des deux sexes*. C'est donc que les Sœurs de la Congrégation se

---

(1) Lettre du 10 nov. 1707 (copie aux Arch. du Sém).
(2) L'abbé H.-A. SCOTT, *Notre-Dame de Sainte-Foy*, p. 557.
(3) *Relations inédites*, ÉD. DOUNIOL, vol. I, p. 163.
(4) *Rapport des Archives*, Ottawa, 1905, vol. II, p. 332.

chargeaient parfois de l'enseignement des garçons, là sans doute où il n'y avait pas pour eux d'écoles spéciales. La Mère Bourgeois du reste avait été la première à donner l'exemple et quand, le 25 novembre 1657, elle ouvrit son école à Montréal, elle tâcha « de recorder (sic) le peu de filles et de garçons capables d'apprendre ». [1]

Toutes ces écoles primaires existaient au XVII[e] siècle; elles ne se sont pas toutes maintenues, peut-être, mais elles servent à prouver quand même qu'à une époque assez reculée de notre histoire, les campagnes n'étaient pas absolument dépourvues de moyens d'éducation. Plus tard, lorsque la population sera devenue plus nombreuse, quelques maîtres d'écoles s'établiront ici et là, et pour un modique salaire, iront de paroisse en paroisse, quelquefois de maison en maison, destribuant aux petits le pain de la science. Et c'est ainsi que les habitants de Sainte-Anne, de Beauport, de la Pointe-de-Lévy, de Saint-Antoine-de-Tilly, du Cap-Santé, de la Pointe-aux-Trembles, ont pu, à certaines époques, prêter aux paroisses voisines le secours de leurs propres instituteurs.

Nous dirons dans un autre article pourquoi ces maîtres d'école n'ont pas été plus nombreux. En attendant, les pages qui précèdent nous permettent d'affirmer que, sous le régime français, l'instruction primaire des garçons, sans être universellement répandue à Québec et dans ses environs, n'y faisait pas absolument défaut. Les petites écoles des Jésuites et du Séminaire, de Saint-Joachim et du Château-Richer, de la Pointe-de-Lévy, de l'île d'Orléans et de Sainte-Foy, le prouvent suffisamment.

On a pu constater aussi que le Clergé, bien loin de se désintéresser de l'éducation en fit seul presque tous les frais. L'école gratuite des Révérends Pères Jésuites, les fondations de M[gr] de Laval, de M[gr] de Saint-Vallier, de l'abbé Soumande sont là pour attester que nous n'exagérons rien. Les noms des abbés Lamy, Nicolas et Philippe Boucher méritent aussi de passer à la postérité; ces prêtres peuvent être comptés parmi les premiers bienfaiteurs de la jeunesse canadienne. Il serait souverainement injuste de ne pas reconnaître le rôle souvent effacé mais toujours important qu'ont joué ces éducateurs et de ne pas leur accorder un peu de cette admiration reconnaissante que nos ancêtres ne leur ménageaient pas.

---

(1) FAILLON. *Marguerite-Bourgeois*, I, pp. 93-94.

Nous nous reprocherions de ne pas dire encore un mot, en terminant, de la générosité de Mgr de Laval pour les œuvres d'instruction; vouloir en fournir toutes les preuves serait beaucoup trop long. Qu'on nous permette cependant de citer un exemple qui fait bien voir tout l'intérêt que l'évêque portait à ses censitaires et quels moyens il prenait, à l'occasion, pour procurer à leurs enfants les bienfaits de l'éducation.

Durant les dernières années du XVIIe siècle, Mgr de Laval avait concédé, près de la rivière Sainte-Anne, une terre de 90 arpents à un nommé Moulineaux qui peu après la remit à Jean Le Mercier. Celui-ci étant mort sans avoir pu remplir les conditions de vente ou de cession, la terre revenait, de par la loi, au seigneur, premier propriétaire. Mgr de Laval ne voulut pas se prévaloir de ses droits. Par contrat du 31 mars 1701, il fit don pur et simple de toute la propriété à la veuve Le Mercier à la seule condition pour elle d'envoyer ses deux filles chez les Sœurs de la Congrégation au Château-Richer et ses deux garçons Jean et Julien à l'école de Saint-Joachim pendant 18 mois et ce aussitôt que ces enfants auraient atteint l'âge de dix ou onze ans.

Il était difficile, ce semble, de se montrer plus généreux et plus pratique et nous aimons à croire que ces conditions acceptées par la veuve furent remplies fidèlement.

A Montréal comme à Québec la cause de l'éducation sut inspirer de beaux dévouements; elle eut là comme ici ses amis et ses bienfaiteurs et c'est ce que nous essayerons de montrer dans un prochain article.

AMÉDÉE GOSSELIN, ptre

ÉTUDE

SUR

L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE CANADIENNE [1]

MICHEL BIBAUD

(1782-1857)

LE POÈTE

L'œuvre de Quesnel et de Mermet nous a laissés plus d'une fois sous l'impression que, malgré l'effort de ces deux poètes pour paraître canadiens, et bien qu'ils aient souvent réussi à mettre dans leurs vers quelque chose de la vie canadienne, nous avions cependant sous les yeux, nous tournions sous nos doigts une page détachée de l'histoire de la littérature française. C'est la langue, et c'est l'esprit, et c'est aussi la pensée des versificateurs français de la fin du dix-huitième siècle que nous apercevions souvent dans cette œuvre des deux poètes exilés.

Il nous a paru, cependant, que Quesnel et Mermet ont trop vivement piqué et trop largement satisfait la curiosité de nos pères pour qu'il nous soit permis d'ignorer leurs vers, pour que nous négligions d'insérer pieusement dans notre histoire littéraire ces feuilles légères et nombreuses qu'un souffle de France apporta un jour ou fit éclore sur nos bords.

C'est d'un poète canadien qu'il s'agit maintenant, et d'un poète qui a fait beaucoup plus de prose que de vers, et qui écrivait mieux sa prose qu'il ne rimait ses vers. Mais parce que son œuvre en vers a précédé l'œuvre en prose, et parce qu'il peut être intéressant de la comparer, et surtout de l'opposer à celle de Quesnel et de Mermet, c'est Michel Bibaud poète qu'il convient d'étudier d'abord.

---

(1) Cf. le *Bulletin*, janvier et juin 1904, avril, juin, septembre 1905, avril, septembre et novembre 1906.

Ce poète est né le 20 janvier 1782, près de Montréal, à la Côte des Neiges. Ce seul nom du lieu de sa naissance suffit à nous avertir que Michel Bibaud, au contraire de Quesnel et Mermet, est bien né au Canada. Son fils, Maximilien Bibaud, l'auteur du *Panthéon canadien*, laisse entendre que la famille Bibaud pourrait bien remonter, dans notre histoire, jusqu'à ce Bibaud qui fut au dix-septième siècle l'un des directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales. Ces origines commerciales pourraient peut-être déjà nous rendre compte de tout ce qu'il y eut de positif, de pratique, de peu propre à la poésie dans l'esprit de Michel.

Quoi qu'il en soit, l'enfant reçut une solide instruction ; il fut placé au Collège Saint-Raphaël, aujourd'hui Collège de Montréal, où il brilla entre tous ses camarades. Seul, celui qui devait être plus tard le juge-en-chef Michel O'Sullivan pouvait lui disputer la première place dans ses classes. Après ses études terminées, Michel Bibaud se livra tout entier à l'enseignement et aux lettres. Son école fut fréquentée par des jeunes gens qui plus tard firent honneur à leur maître ; le professeur s'appliquait d'ailleurs à donner à ses élèves l'exemple du travail assidu et très actif, en consacrant tous ses loisirs à des œuvres de presse et de littérature.

Il collabora au *Spectateur*, fonda, en 1815, l'*Aurore des Canadas*, et publia successivement plusieurs recueils ou journaux littéraires, la *Bibliothèque canadienne*, 1825, l'*Observateur*, 1830, le *Magasin du Bas-Canada*, 1832, l'*Encyclopédie canadienne*, 1842 ; entre temps, il fit des poésies, et son *Histoire du Canada*, la première que nous ayons, qui ait été faite et publiée par un Canadien. Des rédactions de manuels et des ouvrages de traduction occupèrent aussi sa grande activité. Il travaillait encore à la traduction des rapports de la commission géologique, quand il mourut, à Montréal, le trois du mois d'août 1857.

***

Michel Bibaud vécut ses années de jeunesse au moment même où le journalisme canadien-français, fondé en 1806, fournissait à nos politiques et à nos lettrés le moyen de communiquer avec le grand public, alimentait et enflammait les discussions, excitait partout les lecteurs, et pour cela transformait profondément nos mœurs publiques et notre vie sociale. De plus, il avait à peine vingt ans quand il put lire dans *le Canadien* de Québec les poésies de Joseph Quesnel, et il en avait déjà plus de trente quand il aperçut

un jour dans *le Spectateur* de Montréal ces strophes très alertes du poète soltat, de Mermet, qui rimait à Kingston et près des cataractes de Niagara. Cette poésie nouvelle mettait en émoi tout le cercle des amis de Jacques Viger, et nul doute que si Bibaud ne fut pas du nombre des privilégiés à qui l'on passait sous le manteau d'autres recueils de Mermet, qui n'étaient pas faits pour le public, il reçut du moins et plus d'une fois de tous ces applaudissements enthousiastes qui accueillaient les vers du lieutenant, le choc qui fit jaillir de son cerveau l'étincelle divine.

Michel Bibaud devint donc à son tour, et à son heure, tourmenté du besoin de faire des vers. Il y songea apparemment à plusieurs reprises avant de s'engager; il hésita, et il attendit longtemps; peut-être se rendait-il compte qu'il était peu doué pour la poésie, que Pégase ne le porterait pas volontiers, et qu'il lui faudrait à pieds monter au Parnasse. En tous cas, il ne put résister toujours aux sollicitations intérieures qui le fatiguaient, et il publia pendant les années 1817, 1818 et 1819, ses satires. D'autres poésies suivirent, odes, chansons, épigrammes, qui parurent dans les journaux du temps, jusqu'à ce qu'en 1830, Michel Bibaud publia enfin le premier recueil de poésies canadiennes que nous ayons, et qui est intitulé: *Épitres, Satires, Chansons, Épigrammes, et autres pièces de vers*, par M. Bibaud.

Quesnel et Mermet avaient continué, ou peut-être apporté parmi nous la tradition des poètes secondaires du dix-huitième siècle finissant; Michel Bibaud reprend par dessus leur tête les habitudes plus solennelles de la poésie classique du dix-septième siècle. Quesnel et Mermet sont légers, spirituels et badins, comme on l'était dans tous les petits cénacles intellectuels qui recueillirent l'héritage de Voltaire; Michel Bibaud est grave, conscient de sa fonction, moraliste sévère comme on savait l'être au temps de Boileau et de LaBruyère. Plus d'une fois Quesnel et Mermet se tournent vers la nature qu'ils observent, et dont ils reçoivent une émotion qu'ils traduisent dans leurs vers; ils rappellent ainsi les tendresses pastorales et idylliques de leurs contemporains, et ils annoncent—s'ils ont pu annoncer quelque chose—les thèmes nouveaux dont va s'emparer la poésie lyrique du siècle qui commence; Michel Bibaud ne s'inquiète pas des spectacles extérieurs et des harmonies de la nature; il se concentre plutôt en lui-même, ou il étudie chez les autres leurs multiples erreurs et travers, il s'arme contre ses voisins des lanières classiques de la satire, et il retourne donc vers le passé littéraire plus qu'il ne s'avance dans l'avenir.

Michel Bibaud est bien l'un de ces poètes dont M. Faguet parlait en Sorbonne, il y a quelques semaines, et qu'il appelle des « retardataires ». Il y a des retardataires en tout, dans les lettres, comme dans la politique, comme dans les sciences, comme dans la philosophie, comme dans tous les arts. Les retardaires de la littérature, ce sont ceux qui s'acharnent à recommencer toujours, et selon les mêmes règles ce qui a été fait avant eux, alors même que devant eux des voies nouvelles sont ouvertes où s'en vont les contemporains ; ce sont ceux encore qui estiment que « depuis plus de sept mille ans qu'il y a des hommes, et qui pensent », il est au moins hasardeux et téméraire de croire qu'on puisse faire autrement que ceux qui nous ont précédés, et que l'humanité en soit vraiment réduite à n'être plus qu'un troupeau d'imitateurs. Michel Bibaud a été en littérature aussi bien qu'en politique, un retardataire. En littérature, il s'épuisa à faire comme Boileau et Horace ; en politique, il s'attarda dans les préventions injustes et parfois tyranniques de nos fonctionnaires anglais, alors que partout autour de lui on montait à l'assaut et à la conquête de l'avenir, je veux dire de nos libertés constitutionnelles.

Qu'il ait été, en littérature, un fervent admirateur du dix-septième siècle, cela peut s'expliquer par cette seule raison qu'il sera toujours de bon goût d'admirer le dix-septième siècle, et qu'il sera donc toujours permis aux artistes de nous en offrir quelque image ; qu'il ait été de ce siècle un pieux imitateur, cela s'explique encore, et surtout, par ce fait que le Canada était bien le lieu désigné où l'on verrait en littérature s'attarder les derniers retardataires de l'époque classique. Séparés de la France depuis 1760, devenus assez étrangers à toute cette littérature qui depuis la fin du dix-huitième siècle et plus particulièrement au commencement du dix-neuvième tendait à renouveler l'art français, enfermés dans l'étude à peu près exclusive des aus'ères classiques qui étaient alors, comme ils sont encore aujourd'hui, les meilleurs directeurs intellectuels que l'on puisse donner à la jeunesse studieuse, les Canadiens lettrés ne connaissaient guère d'autres procédés littéraires et d'autres tendances que les procédés et les tendances que l'on pouvait apercevoir en des maîtres si autorisés. Et parce que, d'ailleurs, le dix-huitième, qu'ils ne pouvaient pas ignorer, et qui avait lui-même continué le dix-septième, avait aussi mis en honneur tous ces genres secondaires, satires, épîtres, odes, épigrammes, que la Renaissance avait acclimatés en France,

tous nos rimeurs canadiens s'essayèrent surtout dans ces petits poèmes classiques qui avaient remplacé au seizième siècle ce que Joachim du Bellay appelait les *épiceries* du Moyen Age. Nous avons vu déjà chez d'autres poètes canadiens quelques traces de ces imitations plus ou moins heureuses, et Michel Bibaud nous en peut maintenant fournir de nombreux exemples.

Mais avant que d'étudier ses *Satires*, qui sont la partie la plus considérable de son œuvre poétique, déclarons une fois pour toutes que Michel Bibaud a lui-même compris qu'il aurait pu et qu'il aurait dû donner un autre objet à sa fureur de rimer; il a pressenti que c'est dans la description des choses de la nature et de la vie canadienne, dans la peinture de nos paysages grandioses ou pittoresques que notre poésie devait chercher un jour ses meilleures chances d'originalité. Voici comment, dans sa *Satire contre l'Ignorance*, il raconte qu'on le voulut dissuader un jour de persister dans un genre qui faisait ses vers si désagréables:

Un autre me rencontre, et me tient ce propos:
Chacun vous dit l'auteur des essais satiriques,
Que naguère on a lus dans les feuilles publiques:
Tous vos amis pour vous en seraient bien fâchés,
Croiraient, par là, vous voir expier vos péchés.
Que si votre destin à rimer vous oblige,
Choisissez des sujets où rien ne nous afflige:
Des bords du Saguenay peignez-nous la hauteur,
Et de son large lit l'énorme profondeur;
Ou du Montmorency l'admirable cascade,
Ou du Cap-Diamant l'étonnante esplanade.
Le sol du Canada, sa végétation,
Présentent un vaste champ à la description. (1)

Ces vers ont au moins le mérite d'enfermer une pensée, une indication précieuse dont il peut être regrettable que Michel Bibaud n'ait pas le premier profité.

Mais Michel Bibaud aimait mieux alors aiguiser ses satires, et en affliger ses contemporains.

Il est d'ailleurs très probable que c'est dans ce genre de poésie, voisin de la prose, qu'il pouvait le mieux réussir. Bibaud est moraliste plus encore que poète; certaines pages de son *Histoire du Canada*, où il philosophe, où il analyse l'esprit de ses personnages, valent mieux que toutes ses poésies. Seulement, ce moraliste est un peu aigre; il regarde dans l'humanité surtout ce qui

(1) *Épitres, Satires, Chansons* etc, p. 44.

est fâcheux; il tient moins compte de ce qu'il y a toujours de bon dans les hommes: et c'est à coup sûr la plus mauvaise manière d'étudier son prochain, c'est justement le moyen de n'avoir jamais sur les lèvres que des remarques désagréables. De tels moralistes sont des pessimistes, et quand ils peuvent rimer, et qu'ils s'imaginent qu'ils ont quelque chose à écrire, ils deviennent inévitablement des poètes satiriques. Et quand ils sont eux-mêmes généreux et sensibles, comme l'était sans doute Michel Bibaud, ils font, comme lui, des satires contre l'avarice et contre l'envie; et quand ils sont professeurs, comme l'était encore Michel Bibaud, ils écrivent, comme lui, des poèmes contre la paresse et contre l'ignorance.

Au surplus, ne serait-ce pas précisement parce que Bibaud fut à la fois professeur et bureaucrate qu'il fut pessimiste? Non pas, certes, que le métier de professeur, de sa nature, incline nécessairement au pessimisme; ce n'est pas, assurément, dans la vie du professeur, ce qu'il y a d'essentiel, le contact habituel de son esprit avec l'esprit des élèves, qui puisse le rendre plutôt sombre et découragé. Je ne sais rien, au contraire, qui redonne plus efficacement la joie de vivre, qui remette au cœur de plus constantes illusions, qui pose chaque matin sur notre horizon des couleurs plus tendres, et qui nous fasse donc chaque matin verser plus sûrement dans l'optimisme que de se retrouver en face de jeunes gens sur qui rayonnent l'espérance et le sourire des quinze ou vingt ans. On ne peut être pessimiste pour cela seul que l'on travaille pour et sur la jeunesse. Mais le professeur est aussi par vocation un prédicateur; il est le prédicateur de l'idéal vers lequel il pousse ses disciples. Il prêche le travail, il prêche le développement intensif de toutes les facultés de l'esprit humain, il prêche la générosité, il prêche la valeur personnelle, il prêche le renoncement à cette médiocrité où s'arrêtent volontiers ceux qui sont sans ambition ou sans dévouement, il prêche une conception de la vie individuelle et de la vie nationale en laquelle il lui plaît de concentrer toutes les grandeurs futures de la patrie; et de voir comme cet idéal ne se trouve jamais assez réalisé dans la société où il vit, l'attriste quelquefois, et quelquefois aussi le fait sévère pour ses contemporains. Si donc il reçoit de ses élèves, fussent-ils eux-mêmes quelque jour indolents et coupables, une impression de jeunesse qui le stimule et le réjouit, il éprouve aussi parfois de la part des hommes qui l'entourent et à côté desquels il vit, une déception

qui le désenchante ou qui irrite son ardeur. Et ce fut sans doute ce qui arriva, au commencement de l'autre siècle, à ce professeur que fut longtemps Michel Bibaud.

Et ses doléances et ses chagrins s'augmentèrent encore de ce que l'idéal vers lequel il voulait entraîner sa génération n'était pas celui qu'elle cherchait. Attaché ou sympathique à ce parti anglais qu'on appella tour à tour le parti des chouayens, le parti des fonctionnaires ou des bureaucrates, Michel Bibaud ne pouvait approuver toutes les démarches des politiques canadiens-français, ni comprendre toutes les aspirations, violentes sans doute, et parfois maladroites, mais si généreuses pourtant, qui agitaient le parti des patriotes. Et il suffit de lire son *Histoire du Canada* pour constater comme il dut souffrir de voir autour de lui dépenser tant d'âpres labeurs, tant d'importunes fatigues, alors qu'on pouvait comme lui si doucement s'endormir sur l'oreiller des faciles compromis. Et ceci donc peut encore nous expliquer pourquoi Bibaud fut un censeur, et pourquoi il choisit entre tous les genres de poésie celui où il pourrait à son aise reprendre et mordre ses contemporains. La satire, si peu incisive qu'elle soit, et celle de Bibaud n'eut rien des colères de Juvénal, n'est souvent qu'une délectable vengeance.

Quoi qu'il en soit, Michel Bibaud s'appliqua à étudier ses compatriotes pour en dire à la postérité les moins pardonnables défauts. Il ne fit pas de politique dans ses satires; il lui suffit de dire aux Canadiens leurs vices, leurs travers et leurs ignorances. Il remplit surtout ses poèmes des choses de la vie morale. Horace canadien ou Boileau plus prédicateur que l'ancien, il fit la gageure de détruire ici les sept péchés capitaux, ou du moins de cribler les plus dangereux des traits de son ironie piquante, souvent plate, rarement assez vive et assez finement aiguisée.

***

C'est contre l'avarice de nos pères et leurs mesquineries étroites que s'insurge d'abord le moraliste austère de Montréal. Ce vice ne pourrait-il pas, d'ailleurs, en expliquer bien d'autres? et n'est-il pas vraiment capital? Mais au moment où Bibaud commence à agiter son fouet, et à brandir son arme favorite, il éprouve d'abord le besoin de dire sa joie d'entrer en des colères saintes, de se faire le justicier de Dieu, le vengeur des vertus outragées.

Heureux qui dans ses vers sait, d'une voix tonnante,
Effrayer le méchant, le glacer d'épouvante;
Qui, bien plus qu'avec goût, se fait lire avec fruit,
Et, bien plus qu'il ne plaît, surprend, corrige, instruit;
Qui suivant les sentiers de la droite nature,
A mis sa conscience à l'abri de l'injure;
Qui, méprisant, enfin, le courroux des pervers,
Ose dire aux humains leurs torts et leurs travers.

Démosthène, prononçant à la tribune sa troisième olynthienne, ne disait pas aux Athéniens en des termes plus précis, le plaisir qu'il éprouvait à leur être utilement désagréable. Au surplus, cette joie de reprendre, de blâmer, de fustiger et de corriger suffit à Michel Bibaud; elle lui fait mépriser les voluptés plus délicates que procure la beauté littéraire et artistique. Il sait bien que ses vers seront souvent lourds et prosaïques; mais, qu'importe, s'ils offrent au moins quelques tableaux vrais de nos mœurs canadiennes! Il n'écrit pas, certes, pour l'harmonie des périodes, ni pour la grâce fragile des hémistiches.

Lecteur, depuis six jours, je travaille et je veille,
Non pour de sons moelleux chatouiller ton oreille,
Ou chanter en vers doux de douces voluptés;
Mais pour dire en vers durs de dures vérités.
Ces rustiques beautés qu'étale la nature;
Ce ruisseau qui serpente, et bouillonne et murmure;
Ces myrtes, ces lauriers, ces pampres toujours verts,
Et ces saules pleureurs et ces cyprès amers;
D'un bosquet transparent la fraîcheur et l'ombrage,
L'haleine du zéphire et le tendre ramage
Des habitants de l'air, et le cristal des eaux,
Furent cent et cent fois chantés sur les pipeaux.
Ni les soupirs de Pan, ni les pleurs des Pleyades,
Ni les Nymphes des bois, ni les tendres Nayades
Ne seront de mes vers le thème et le sujet:
Je les ferai rouler sur un plus grave objet:
Ma muse ignorera ces nobles épithètes,
Ces grands mots si communs chez tous nos grands poètes:
Me bornant à parler et raison et bon sens,
Je saurai me passer de ces vains ornements:
Non, je ne serai point de ces auteurs frivoles,
Qui mesurent les sons et pèsent les paroles.

Michel Bibaud pense bien, d'ailleurs, qu'il est assez inutile de se mettre en frais de beaux vers pour des gens qui ne les

sauraient pas goûter. L'esprit canadien peut être fait pour la vérité; il n'est pas encore capable d'apprécier la forme littéraire dont on la doit recouvrir.

Malheur à tout rimeur qui de la sorte écrit,
Au pays canadien, où l'on n'a pas l'esprit
Tourné, si je m'en crois, du côté de la grâce;
Où Lafare et Chaulieu (1) marchent avec Garasse (2).
Est-ce par de beaux mots qui rendent un doux son,
Que l'on peut mettre ici les gens à la raison?
Non, il y faut frapper et d'estoc et de taille,
Être, non bel-esprit, mais sergent de bataille.

Le poète soupçonne cependant que ses dédains littéraires ne sont, au fond, qu'une forme de son impuissance. Il regrette même de n'avoir pas la verve d'Archiloque.

Mais qu'importe cela, puisque je suis en train,
Si je ne suis Boileau, je serai Chapelain:
Pourvu que ferme et fort je batonne, je fouette,
En dépit d'Apollon, je veux être poète.

Et alors Bibaud, qui s'est un peu attardé dans ces préliminaires et ces précautions oratoires, s'attaque enfin à l'avare.

Cet homme, comme on sait, parmi nous n'est pas rare:
Du golfe de Gaspé jusqu'au Côteau du Lac,
Du fond de Beauharnois jusque vers Tadoussac,
Traversez, descendez, ou remontez le fleuve,
En vingt et cent façons, vous en aurez la preuve.

Et Bibaud essaie d'illustrer ces cent et vingt façons d'être avare. Il trace une série de portraits à la manière de La Bruyère, et il raconte comment Orgon, Ormont, Alidor, Richegris, Gourat, Aliboron et madame Drabeau ont donné à la passion de l'avarice des formes différentes. De la ville il passe à la campagne; il nous montre des cultivateurs occupés à thésauriser, négligeant pour plus amasser l'instruction de leurs enfants, risquant leur santé et leur vie plutôt que de consulter un médecin et faire quelque brèche à leur fortune.

---

(1) Auteurs de poésies légères pleines d'esprit et d'agrément.
(2) Ecrivain sans jugement, dont les ouvrages sont remplis de turlupinades indécentes et d'injures grossières. (Ces notes sont de M. Bibaud)

Il semble bien que tous ces types que dessine ou crayonne Bibaud sont des êtres réels que le poète a rencontrés quelque part ; ce sont, d'ailleurs, en même temps que des avares canadiens, des avares qni appartiennent aussi à l'humanité, et qui manifestent en leurs habitudes bizarres ce que l'avarice a de commun partout.

Il fallait voir Orgon, marchant dans sa cuisine,
Regardant, maniant jusqu'aux moindres débris.
Orgon, aimant le vin jusqu'à se mettre gris,
Pour le boire, attendait que la liqueur fût sûre ;
Jamais il n'eut l'esprit de la savourer pure :
On l'a vu gourmander les gens de sa maison,
Pour avoir, selon lui, mangé hors de saison.
« Il est », leur disait-il, « juste qu'un homme dîne ;
« Mais, manger le matin, c'est mauvaise routine :
« On doit, pour être bien, ne faire qu'un repas ;
« Et manger plusieurs fois, c'est œuvre de goujats. »

L'avarice peut même expliquer, selon Bibaud, la situation anormale de quelques célibataires.

Un bâton à la main et le corps en avant,
Richegris semble fuir ou voler en marchant :
Quoiqu'il ait cinquante ans, s'il n'en a pas soixante,
Et qu'il possède au moins vingt mille écus de rente,
Il n'est ni vieux ni riche assez pour épouser ;
Il veut encore vieillir, encore thésauriser :
La toilette est coûteuse et la vie est fort chère ;
Si Richegris épouse, il mourra de misère.

Ces portraits et ces développements d'allure, plutôt que de style, classique, dénotent une observation juste, précise, mais pas toujours assez pénétrante. La psychologie de l'avare n'a guère été enrichie par Michel Bibaud. Euclion et Harpagon sont restés les vrais types de la passion sordide. Notre poète se rend compte, d'ailleurs, que ses récits et ses vers ne peuvent rien contre le vice qu'il dénonce, et ceux qui en sont les victimes. Il propose même, en finissant, et contre les usuriers, qu'on les bâtonne plutôt qu'on ne les conseille.

Est-ce par des bons mots qu'on corrige ces gens ?
Il leur faut du bâton ou du fouet sur les flancs.

Bibaud sera moins dur, moins agressif contre les envieux. Il dirige contre eux sa deuxième satire, et il essaie de faire voir à la surface des existences humaines et au fond des consciences les

subtiles manifestations de la jalousie. C'est encore dans la société qui l'entoure que le poète va chercher ses modèles, ou, pour parler plus proprement, des exemples: une mère envieuse de sa fille, Élise jalouse des grâces de Sylvie, Médor qui calomnie son riche voisin Philaris, l'ignorant qui prend ombrage du savant, l'habitant des campagnes qui envie le citadin, le Canadien qui ne peut souffrir la bonne fortune d'un compatriote, et qui s'acharne plutôt à le rabaisser au niveau commun.

L'étranger qui s'en vient habiter notre terre,
Voyant chez nous si peu d'accord ou d'amitié,
S'indigne contre nous, ou nous prend en pitié.
Faut-il que l'envie entre en des cœurs magnanimes!
Ici, Germains, Bretons sont toujours unanimes:
Nous ne les voyons point se nuire, s'affliger,
Pour un brimborion prêts à s'entr'égorger;
Plaider pour un brin d'herbe, une paille, une cosse.
Voyez surtout, voyez les enfants de l'Écosse;
Comme ils s'entr'aident tous, du manant au marquis.
Voyez les Iroquois et les Abénaquis:
Nous osons les traiter de nations barbares;
Mais voyons-nous chez eux des jaloux, des avares?
De la simple nature ils suivent les sentiers;
Ils sont farouches, fiers, indociles, altiers;
Mais il faut voir entr'eux la conduite qu'ils tiennent;
Comme ils sont tous d'accord, et toujours se soutiennent.

Et Bibaud n'est pas éloigné de penser que par ces lourdes réflexions, et par tous ses tableaux authentiques il a mis en lumière quelques traits ignorés de l'envie.

On a beaucoup écrit et parlé de l'envie:
Mais dans tous ses replis l'a-t-on jamais suivie?

A la vérité, Michel Bibaud lui-même n'en a pas fouillé tous les replis. Sa satire se remplit parfois un peu trop de commérages: la pensée ne profite guère à s'étendre et à se diluer ainsi en de trop faciles développements. Les portraits manquent de ces fines couleurs et de cette souplesse de ligne qui font tout le prix d'une peinture, et que Michel Bibaud est impuissant à réaliser.

Camille Roy, p^tre

(La suite prochainement)

LIVRES ET REVUES

Le critique littéraire du *Journal des Débats*, M. Augustin Filon, termine son feuilleton du 27 février par cette appréciation des *Poésies* d'Alfred Garneau:

« Il me reste bien peu de place pour souhaiter la bienvenue à un volume qui m'est venu du Canada et dont Alfred Garneau est l'auteur. Fils de François-Xavier Garneau, dont nos professeurs, il y a cinquante ans, citaient avec respect la belle *Histoire du Canada français*, Alfred Garneau est mort en 1901 et c'est son fils, Hector Garneau—écrivain distingué lui-même, à ce qu'il me semble—qui a recueilli et publié aujourd'hui ces poésies. Combien elles diffèrent de celles dont il vient d'être question! Ici, nous rentrons dans le lyrisme subjectif, dans le demi-jour de l'âme intérieure. Les sensations qu'on nous livre sont rares, subtiles, intimes, marquées d'un sceau individuel, même heureuses et douces; une sorte de mélancolie les estompe et les attendrit. Rien ne convenait mieux à la pensée de Garneau que la forme du sonnet. C'est sous cette forme qu'il nous a donné le meilleur de sa poésie. La phrase est parfois laborieuse, le sens est un peu trouble. On cherche, et l'on trouve, et l'on ne se repent pas d'avoir cherché. »

J.-E. Roy. *Principes de gouvernement chez les Indiens du Canada.* Québec (Dussault & Proulx), 1907, in-8°, 24 pp.

Extrait des *Mémoires* du XVe Congrès des Américanistes tenu à Québec en 1906.

Des études lues à ce Congrès, celle-ci est peut-être la plus curieuse. Ceux qui ne doivent pas recevoir le volume des *Mémoires* aimeront à posséder ce précieux *tiré à part.*

Pamphile LeMay. *Contes vrais.* Nouvelle édition illustrée. Montréal (Beauchemin), 1907, in-16, 551 pages.

En 1899, M. LeMay avait donné, sous le même titre, quelques contes. Il les a reproduits dans ce nouveau volume, et, par

scrupule, il a cru devoir avertir le lecteur: «Nouvelle édition», lit-on sur la couverture. On peut dire cependant que cet ouvrage est neuf: les contes qu'on avait pu lire en 1899 ont été retouchés, et ils ne remplissent que la moitié du livre; le reste était inédit.

Contes vrais—ce titre va bien à l'ouvrage. Ces contes sont *vrais*, parce qu'ils peignent au vif les choses et les gens de chez nous; parce qu'ils disent les traditions, les mœurs, les usages, les croyances de notre peuple, et jusqu'à son parler; parce qu'ils sont canadiens. Lisez-les; vous reverrez des scènes populaires, qui, hélas! se font de plus en plus rares à présent; vous assisterez à des *épluchettes de blé d'Inde*, à des *levages*, à des *foulages* d'étoffe; vous verrez le curé qui *porte* le bon Dieu, avec le *sonneur*, le bon habitant qui *bat* dans la *batterie*, et cet autre qui *coupe au javelier*; et chez tous les personnages, vous retrouverez les croyances parfois naïves, la foi solide, le bon sens et la gaîté de nos pères. Ce sont des contes *vrais*.

Et le bon vieux poète québecquois conte bien agréablement ces *contes vrais*! C'est qu'il y croit...*La maison hantée*, il n'en doute pas: «Une petite maison de pierre, dit-il, dans le bois du moulin, et vieille! vieille!...Elle doit y être encore, car après tout je n'ai pas rêvé ça.» C'est encore, c'est surtout que l'auteur des *Contes* aime profondément les bonnes, les vieilles choses, et les bonnes, les vieilles gens de son pays; il a presque du mépris pour ceux qui ne connaissent pas les paysages de chez lui: «Vous connaissez, écrit-il, la route de glaise qui rattache le deuxième rang au bord de l'eau, tout près du Saut-à-la-Biche, à la Vieille-Église?...Vous ne la connaissez pas? Vous n'êtes pas de chez nous.»

Comme scène de mœurs topique, citons *Fontaine vs Boisvert*. J'ai pensé, en lisant ce conte, au beau roman de Jean Nesmy, *l'Ivraie*. Les contes patriotiques sont peut-être moins réussis; ils nous reportent aux troubles de 37, et l'auteur des *Gouttelettes* décrit mieux une *corvée* qu'une bataille. Son cœur est tout vibrant de patriotisme, mais il reste toujours le poète doux et simple: «Je n'ai jamais de ma vie, dit-il, fait jouer la gâchette d'un fusil. J'ai peur du bruit.»

Les *Contes* sont illustrés par MM. Charles Huot, Edmond-J. Massicotte, J.-B. Lagacé, Georges Delfosse, Albert-S. Brodeur, Raoul Barré, J. Labelle, Ulric Lamarche, Henri Julien, Georges Latour, O. Leduc et Jobson Paradis.

Il y a, de Charles Huot, à la page 469, un juge de paix... *tout récopié.*

Paladilhe a fait de belle musique sur des vers de M. W. Chapman, et ce chant, en cinq strophes, d'inspiration bien canadienne, paraîtra prochainement à Paris, sous le titre: *Comme nos pères...*

Comme eux, pleins de mâle fierté,
Poursuivons notre rêve
De progrès et de liberté !
Travaillons et luttons, luttons sans trêve
Pour le Christ, pour la France et pour l'humanité !

ERNEST GAGNON. *Les Sauvages de l'Amérique et l'Art musical.* Québec (Dussault & Proulx), 1907, in-8°, 16 pp.

Tirage à part d'une étude présentée aux membres du XVe Congrès des Américanistes, à Québec, le 12 septembre 1906. Non seulement les musiciens, mais tous ceux qui s'intéressent aux vieilles choses du Canada, liront avec plaisir ce travail.

Annales de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo. Année 1906. Saint-Servan (J. Haize), 1906, in 8°, 244 pp.

D'un intérêt particulier pour nous sont les deux études suivantes, aux pages 78 et 89 de ces mémoires : *Jacques Cartier et les Sauvages*, par M. Louis Tiercelin ; *Les vieilles chansons de Saint-Malo*, recueillies et commentées par M. E. Herpin.

« Tels furent les rapports de Jacques Cartier avec les Sauvages, dit M. Tiercelin en terminant, ainsi que nous les trouvons relatés dans le récit de ses trois expéditions. Mon ami Eugène Herpin nous a fait connaître leurs rapports religieux et nous a permis d'admirer davantage les sentiments patriotiques et chrétiens de ce grand navigateur, qui ne voulait découvrir un monde que pour l'offrir à son Dieu et à son roi.

« Champlain qui lui succéda sur cette terre du Canada, affirmait « que le salut d'une âme valait mieux que la conquête d'un « empire et que les rois ne doivent songer à étendre leur domina- « tion dans les pays infidèles que pour y faire régner Jésus-Christ ».

« Le Père Marquette, au retour d'un voyage le long du Missis-sipi, disait : « Quand tout le voyage ne m'aurait valu que le salut « d'une âme, j'estimerais toutes mes peines récompensées. »

« Quelle ne dut pas être la récompense de Cartier, qui fut dans ce pays plus qu'un explorateur, un conquérant ; mieux qu'un conquérant, un apôtre ! »

Nous recommandons la lecture d'un article de M. J.-B. Prince, intitulé : *Parlons français*, et paru dans le *Semeur*, l'excellent bulletin de l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française (3e année, N° 8, avril 1907, pp. 218-226).

ADJUTOR RIVARD.

Jean NESMY. *L'Ivraie*. Paris (Delagrave), 1906, in-8°, 300 pp.

Autour d'une simple amourette des champs limousins, toute une série étincelante de tableaux montrant une terre merveilleuse, des mœurs conservées, des coutumes et un langage pittoresques, ce qu'apporte de vrai et solide bonheur l'attache au sol paternel, à côté de la misère des villes où s'en va, dédaigneux de la vie simple et des traditions, le fils du paysan. Tel est le thème où s'est complu l'imagination de l'auteur, et qu'il rajeunit par la manière si habile avec laquelle il met les personnages en scène. On les voit, on converse avec eux, on vit avec eux cette humble et saine vie de tous les jours, non loin de l'église et du vieux curé, le conseiller commun ; l'on assiste à cette infinité de petits événements qui composent l'histoire de ces familles, âpres au travail, ambitieuses, fières de leur nom, si humiliées quand quelqu'un parmi a manqué à l'honneur, si heureuses de tout ce qui peut apporter de la considération comme de l'aisance au foyer. M. Jean Nesmy, un Limousin, a décrit *con amore* toutes ces choses sans omettre un détail, un relief, sans même omettre une particularité de langage. L'on sent qu'il connaît à fond le pays qu'il décrit, ses habitudes traditionnelles et ses mœurs. On ne saurait peindre avec plus de vérité, d'observation fine. Les caractères sont très nettement dessinés. Dans les choses, tout prend une forme sensible ; la maison, les champs, tout ce qui chante ou pleure, nous voyons, nous entendons tout. Seulement, et s'il nous était permis de faire un reproche à M. Jean Nesmy, nous

lui dirions qu'il abuse de la description même. Sa virtuosité l'entraîne. Un peu plus de sobriété ajouterait encore au relief. Je le dis toutefois avec infiniment de réserve, et même à regret; car la plume féconde du romancier a répandu à profusion la poésie dans ce livre. C'est un chant.

L'idylle, malgré tout—j'y reviens—est d'une simplicité charmante, et comme elle est à sa place dans ce milieu qui l'encadre! Que de délicates choses elle renferme! Exemple: Firmin, l'amoureux, en même temps qu'il travaille aux champs, sonne la cloche à l'église. Pour tous la cloche n'a qu'un son ordinaire, mais pour Millette, la bien-aimée, il en est autrement. Son oreille délicate y perçoit tout un langage, selon les sentiments de Firmin. Pendant un certain temps, les pères se sont brouillés et les amoureux ne purent se voir que de loin en loin et à la dérobée; la cloche devint une espèce de truchement pour dire qu'ils ne s'oubliaient pas.

Certains traits de mœurs nous intéressent. Le procès qui a jeté pour quelque temps un peu d'animosité chez les vieux et menacé de compromettre l'alliance des familles, provient d'un cours d'eau dont les terres voisines s'alimentent. Tout cela est bien canadien. Il en est de même des sentiments qui agitent le frère de Firmin, cet aîné qui forligne et abandonne la maison paternelle pour aller en ville tenter fortune. C'est l'*ivraie* dans le champ du père de famille. Nous avons vu cela, ici. Au surplus, cette mauvaise plante, ce mal est commun à bien des pays et c'est là l'une des misères que l'industrie moderne nous a apportées. Elle a détourné nos fils de la terre.

M. Jean Nesmy en a tiré une leçon vivante et, à ce titre seul, indépendamment de tant de qualités d'art, qui le rendent admirable, son livre, très régionaliste, mérite d'être applaudi.

J.-E. PRINCE.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Veuillez donc me donner l'origine et l'explication de la locution : *il y a belle lurette ?*

Cette locution appartient au français familier. On la trouve dans Larousse, Bescherelle, Larive & Fleury, au mot *lurette*. Nous ne saurions donner d'une manière certaine l'origine de cette locution ; il nous semble qu'elle doit être une variante de la locution *il y a belle heure*, qui a le même sens. En effet = *heure*, au XI[e] s., s'est prononcé *hure* : « Dès l'ure que nés (je) fu. » (Ch. de Rol., LXXII.) *Heure* a donné *heurette*, diminutif (Godefroy), nom que l'on donnait, pendant le XVII[e] siècle, à la demi-heure que sonnent la plupart des horloges (Lar.). On a pu dire : Il y a *belle heurette* ⟹ Il y a *belle urette* ⟹ Il y a *belle lurette*, c'est-à-dire, il y a une *belle demi-heure*, il y a une bonne demi-heure, il y a longtemps.

On écrit toujours : *au Manitoba, au Nord-Ouest* ; ne devrait-on pas écrire : *dans le Manitoba, dans le Nord-Ouest* ? En France, on n'a jamais songé à écrire : *au Maine, au Languedoc, au Forez*, etc.

La plupart des anciens noms de pays étaient féminins (*l'Asie, l'Afrique, la Grèce, la Gaule, la Bretagne, etc.*) ; ces noms, antérieurs à la diffusion de l'article, étaient employés sans article, comme en latin ; ils ont conservé cette particularité dans certaines locutions : *en Italie, beurre de Bretagne*, etc. Beaucoup de noms récents, formés sur le modèle de ceux-ci, ont le même genre et sont traités de même : *en Colombie, vins d'Algérie.*

Parmi les noms masculins antérieurs à l'époque moderne, les plus nombreux sont des noms de provinces ou de petits pays, formés par des adjectifs ; ces noms ont normalement l'article : *le Forez*, le pays de Feurs ; *le Languedoc*, le pays de langue d'oc ; etc. Cependant, ces noms ont subi partiellement l'influence des féminins, et l'on dit : *en Languedoc*, comme *en Guyenne*, etc.

« Quant aux noms masculins plus modernes (ceux des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique), ils ont échappé presque complètement à l'analogie des féminins et ne perdent pas l'article : *empereur du Brésil* et non *de Brésil*, *république du Mexique, de*

l'Uruguay et non *de Mexique, d'Uruguay.* Comme la langue ré gne à dire *en le,* sauf dans quelques expressions consacrées, emploie devant ces noms *au* qui en est l'équivalent : *né au Jap voyage au Chili, au Pérou, au Canada, au Maroc,* » etc.

Il y a bien d'autres distinctions à faire, mais en voilà as pour montrer qu'on écrit très correctement : *au Manitoba.* . *Manitoba* serait incorrect. *Dans le Manitoba* ne l'est point, abs lument ; mais cette forme est surtout usitée devant les non commençant par une voyelle. « Quand le nom masculin singulie commence par une voyelle, il faudrait dire *à l' : voyage à l'Afghanistan.* Mais *à* n'a pris la valeur de *dans* (un pays) que sous la forme où il se contracte avec l'article : *au.* Il faut donc ici remplacer *à* par une autre préposition, soit *dans* suivi de l'article, soit *en* sans article par analogie avec l'usage suivi pour les noms féminins : *dans l'Afghanistan, en Afghanistan.* »

Nous empruntons cette réponse à la *Grammaire raisonnée* de M. Clédat (pp. 91-99), et nous renvoyons le lecteur, pour plus de détails, à cet excellent ouvrage.

Doit-on dire : *Québec* ou *le Québec,* en parlant de *la province de Québec* ; *Ontario,* ou *l'Ontario,* en parlant de la province d'Ontario ?

Nous venons de démontrer qu'il faut dire : *le Manitoba,* en parlant de *la province de Manitoba.* La même règle devrait s'appliquer aux provinces d'Ontario et de Québec. *Le Québec* paraît étrange ; nos oreilles n'y sont pas habituées. Mais ce serait, il nous semble, la forme régulière. On dit *royaume de Siam,* parce que *Siam* est un nom de ville, comme *Québec* ; mais *le Siam,* au sens de « le royaume de Siam », garde l'article. On répliquera peut-être que *royaume* est masculin, tandis que *province* est féminin ; nous ferons remarquer qu'on écrit *le Vénézuéla,* au sens de « la république de Vénézuéla ». (*Vénézuéla*—petite Venise—est un nom de ville.)

Doit-on dire : « Je vais *aux* Trois-Rivières », ou : « Je vais *à* Trois-Rivières » ?

Les noms de villes s'emploient sans article ; mais certains noms de villes sont formés avec cette particule ; ces derniers ne perdent jamais l'article. Ainsi, on ne dit pas : « Je vais *à* Havre », mais : « Je vais *au* Havre », parce que le nom de la ville est *le Havre.*

La ville s'appelle-t-elle *les Trois-Rivières* ou *Trois-Rivières* ? Aux Trois-Riviérais de répondre. M. Sulte dit *les Trois-Rivières.*

Cf. *Histoire de la ville des Trois-Rivières et de ses environs*, première livraison, 1870; aussi: *La rivière des Trois-Rivières*, Mémoires de la Société Royale, série II, vol. VII, pp. 97 et suiv.

Cash register ne peut-il se traduire que par: *enregistreur mécanique des recettes*? C'est bien long. Ne peut-on dire: *caisse automatique* ou *caisse enregistreuse*?

Caisse automatique traduit très bien, en effet, l'anglais *cash register*, et aurait plus de chances de vivre qu'*enregistreur mécanique des recettes*. Disons donc *caisse automatique* ou *caisse enregistreuse*.

Fountain pen. Cette expression anglaise est-elle bien traduite par *plume fontaine*?

En France, on dit *plume réservoir*.

A. R.

Cercles d'étude.—L'*Académie Saint-Charles* du Séminaire de Sainte-Thérèse s'est constituée en cercle d'étude du parler français, et a été affiliée à notre Société. Monsieur l'abbé J.-N. Fauteux, directeur de l'Académie, dirige les jeunes académiciens dans leurs travaux avec un zèle et un dévoûment dont nous attendons les meilleurs fruits.

Monsieur l'abbé Stanislas-A. Lortie et Monsieur Adjutor Rivard ont donné des conférences dans le cours du mois de février et du mois de mars, au Séminaire de Rimouski, au Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière, et au Collège de Nicolet. Leur visite dans ces institutions ont assuré plus spécialement au travail de l'enquête sur le parler franco-canadien un concours précieux et efficace.

ANGLICISMES

Anglicismes	Équivalents français
Mettre des marchandises dans le *back-store*	Mettre des marchandises dans l'arrière-boutique.
Une *batch* de candidats	Une fournée, un grand nombre de candidats.
Une *batch* de lettres	Un paquet, une botte de lettres.
Manger des *beans*.............	Manger des haricots ou fèves au lard.
Acheter des *beans*	Acheter des haricots (spécialement des haricots blancs).
J'ai voulu lutter avec lui, mais il m'a *bitté* (*to beat*)........	J'ai voulu lutter avec lui, mais il m'a vaincu, il m'a battu, il m'a fait subir un échec.
Pour ce travail-là, tu me *bittes*.	Pour ce travail, tu l'emportes sur moi, tu es plus fort, plus habile que moi.
Cela *bitte* tout ce que j'ai vu...	Cela surpasse tout ce que j'ai vu.
Une *bit*......................	Un peu, un petit morceau.
Une *bit* de tabac	Une pincée de tabac.
Je n'en ai pas une *bit*.........	Je n'en ai pas une miette.

LE COMITÉ DU BULLETIN.

Vol. V, No 9—Mai 1907

L'INSTRUCTION PRIMAIRE AU CANADA

SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

INSTRUCTION DES GARÇONS

(*Suite*)

II

RÉGION DE MONTRÉAL

Par rapport à l'instruction élémentaire, les garçons de la région de Montréal n'eurent rien à envier à ceux du district de Québec. Là comme ici, des écoles furent établies de bonne heure dans la ville et les paroisses environnantes. Tandis que les Jésuites, l'évêque, le Séminaire et quelques particuliers se chargeaient d'instruire ou de faire instruire la jeunesse à Québec, les Sulpiciens entreprenaient la même tâche à Montréal et la poursuivaient avec zèle et succès pendant 174 ans. Les collaborateurs ne leur firent pas défaut et la Communauté des Frères Charon, encouragée par eux, soutenue par les faveurs royales, put aussi pendant quelques années, non-seulement maintenir son école de Villemarie, mais encore fournir des maîtres aux campagnes des environs.

La première école régulière s'ouvrit à Villemarie en 1657. Les enfants y étaient très peu nombreux. L'abbé Faillon fait remarquer [1] que dans les premières années qui suivirent la fondation de Montréal, on avait eu soin de n'y envoyer que des célibataires. Il s'y fit pourtant quelques mariages, mais tous les enfants moururent en bas-âge. « On a été environ huit ans, écrivait la Sœur Bourgeoys, sans pouvoir garder d'enfants à Montréal ; ce qui donnait bonne espérance, puisque Dieu prenait les prémices.

(1) *Vie de la Sœur Bourgeoys*, tome I, p. 78.

La première qui est restée vivante fut Jeanne Loysel, que l'on me donna à quatre ans et demi.... Jean Desroches est venu après Jeanne Loysel. » [1]

S'il est vrai qu'en 1650 il n'y avait pas d'enfants à Montréal, ceux qui, en 1657, étaient assez âgés pour fréquenter la classe devaient être peu nombreux. Quoi qu'il en soit, cette année-là, M. de Maisonneuve donna à la Sœur Bourgeoys une étable de pierre qu'elle transforma en maison d'école: « J'y entrai, dit-elle, le jour de Sainte-Catherine (25 novembre 1657)...et là, je tâchai de recorder le peu de filles et de garçons capables d'apprendre. » [2]

Malgré sa bonne volonté, Marguerite Bourgeoys ne pouvait tenir bien longtemps cette école de garçons et de filles et elle dut bientôt se consacrer exclusivement à l'instruction de ces dernières. Par bonheur, l'année même qu'elle ouvrait sa première classe, les Sulpiciens se fixaient à Montréal, et, quelques années plus tard, ils étaient en état de se charger de l'éducation des garçons.

Le 18 novembre 1789, dans un rapport sur l'éducation, l'évêque de Québec, Mgr Hubert, disait: « A Montréal, le Séminaire entretient, depuis son établissement, une école où les enfants de toute condition apprennent gratuitement à lire et à écrire. Les livres nécessaires à cet effet leur sont fournis. » [3]

S'il fallait croire cette affirmation, les Sulpiciens auraient ouvert leur école dès 1657. Mais un manuscrit du Séminaire de Montréal, cité par Jacques Viger [4], porte que « M. Souart a fait pendant sa supériorité plusieurs fondations, entre autres les avances d'un commencement pour l'établissement de petites écoles ». Or, l'abbé Souart a été supérieur de 1661 à 1668. Il faut donc en conclure que ces écoles ont été fondées entre ces deux dates. Elles étaient ouvertes en 1666 et l'abbé Souart en fut lui-même le premier instituteur, comme on peut le constater par un acte du 15 septembre 1686 où il est qualifié: « ancien curé de Notre-Dame de cette ville et qui a fait les premières écoles dans ce lieu. » [5]

---

(1) *Vie de la Sœur Bourgeoys*, t. I, p. 78.
(2) *Ibid.*, pp. 93, 94.
(3) *Mandements des Évêques*, II, p. 389.
(4) *Saberdache E*, p. 234.
(5) Greffe de Bourgine, *Saberdache, loco cit.*

L'abbé Souart tenait à ce titre, et, d'après l'abbé Verreau, il aimait à signer: « Supérieur du Séminaire de Montréal, premier curé de cette ville et premier maître d'école de ce pays. » (1)

En 1666, deux Sulpiciens arrivèrent à Montréal pour tenir les petites écoles: l'abbé Guillaume Bailly et Mathieu Ranuyer, clerc tonsuré. (2) Le premier, après avoir été appliqué pendant quelque temps aux écoles, fut envoyé ensuite à la mission de la Montagne.

Six ans plus tard, arrivait à Montréal l'abbé Pierre Rémy, sous-diacre. « Il a fait longtemps les petites écoles, » dit le manuscrit déjà cité.

M. Barthélémy fut aussi quelques fois employé à cette œuvre.(3)

Le 29 mars 1682, l'abbé Tronson écrivait à l'abbé Dollier au sujet de M. Certain, qui partait pour le Canada: « Comme vous avez besoin d'un maître d'école et d'une personne pour aider M. Ranuyer, vous pourrez l'appliquer à l'un de ces deux emplois. » (4)

Deux ans après arrivait M. de la Faye :. « Je crois qu'il pourra bien être maître d'école à Montréal », écrivait l'abbé Tronson à l'abbé Dollier le 20 avril 1684. (5)

On le voit, l'école de Saint-Sulpice fonctionnait bien régulièrement, les maîtres ne manquaient pas, et les classes finirent par être assez nombreuses. On parla même, vers 1686, d'ouvrir un pensionnat pour l'avantage des enfants éloignés. L'abbé Certain, qui semble avoir été directeur de l'école à cette époque, avait écrit dans ce sens à l'abbé Tronson. Celui-ci lui répondit le 12 avril 1686: « Vous avez raison de dire que l'instruction des enfants est le plus grand de tous les biens que l'on peut faire dans le pays, mais il faudrait plus de revenus que nous en avons pour entretenir un maître tel qu'il le faudrait et des pensionnaires. » (6)

Les habitants de Montréal comprirent qu'il était de leur devoir d'aider la Communauté de Saint-Sulpice à compléter une œuvre si éminemment utile et dont tous les avantages étaient pour eux.

---

(1) *Journal de l'Instruction publique*, 1864, p. 132.—Dans une note, la Rédaction fait remarquer que « M. Souart en prenant ce titre avait sans doute en vue le gouvernement de Montréal seulement ». En effet, il n'était pas sans savoir que, depuis plusieurs années déjà, les Jésuites tenaient une école à Québec.

(2) *Correspondance de l'abbé Tronson*, II, p. 187, note.

(3) *Corresp. de Tronson*, II, p. 201; lettre du 12 avril 1680.

(4) *Ibid.*, p. 238. M. Ranuyer était économe.

(5) *Ibid.*, p. 270.

(6) *Ibid.*, p. 281.

En 1686, il se forma une « Association de citoyens de Ville-Marie pour les Escolles de cette ville ». Les associés étaient Mathurin Rouiller, Nicolas Barbier, Philibert Boy, ecclésiastique, et Jacob Thomelet. Le 15 septembre, les abbés Souart et de la Faye leur concédèrent un demi-arpent de terre, sur la rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire, pour fonder des petites écoles.

Cette association ne dura que sept années; deux des membres étant disparus, les deux autres remirent, le 17 septembre 1693, tous les biens, meubles et immeubles appartenant aux petites écoles, à l'abbé Guyotte, curé de Notre-Dame, et aux marguillers. Le 9 octobre, ceux-ci cédaient le tout aux Messieurs de Saint-Sulpice par un acte dans lequel, après avoir reconnu « qu'il est de la dernière conséquence de faire continuer lesdites écoles qui est un ouvrage pour la plus grande gloire de Dieu et le bien et utilité publique et de la paroisse, qui, si elles venaient à manquer feraient un tort considérable à ladite paroisse et à l'éducation des enfants de cette ville qui sont en grand nombre, » les marguillers déclarent que la Fabrique n'est pas en état de continuer ces écoles, de faire les réparations, etc., et prient M. Dollier et son Séminaire de s'en charger. L'offre fut acceptée sous le bon plaisir de M. Tronson.(1)

L'abbé Chaigneau, qui était économe à cette date, prit la direction des petites écoles peu après. L'année suivante, il fut question de faire quelques changements dans les classes; peut-être songeait-on à y enseigner le latin. Le Supérieur général, qu'on avait consulté à ce sujet, écrivait, le 12 mai 1695, à l'abbé Dollier: « On vous mandera s'il y a quelque chose à changer pour les petites écoles dont vous avez chargé M. Chaigneau. Je ne crois pas que vous ayez dessein de lui faire enseigner le latin. Car, étant si proches du collège des Jésuites comme vous me le mandez, il serait difficile qu'ils n'en eussent quelque peine, y ayant bien de l'apparence qu'ils l'y enseignent. » (2)

On sait en effet que les Jésuites enseignaient le latin dans leur collège et depuis longtemps. Aussi bien, plusieurs années se passèrent avant qu'on ne l'introduisît dans les écoles de Saint-Sulpice.

Le manuscrit du Séminaire de Montréal déjà cité (3) nous fait connaître quelques-uns des maîtres qui enseignèrent dans ces petites écoles de 1700 à 1760.

(1) Greffe d'Adhémar. *Saberdache*; copie de Jacques Viger.
(2) *Corresp. de Tronson*, II, p. 350.
(3) Jacques Viger—*Saberdache*.

En 1701, arrivait M. Forget, simple tonsuré, destiné à faire les petites écoles « dont il s'acquitta avez un zèle merveilleux pendant un grand nombre d'années ». Il fut ensuite rappelé au séminaire d'Angers.

Jean-Jacques Talbot, clerc minoré, était venu en 1716 « pour les petites Écoles qu'il a faites avec un fruit et un travail infinis pendant environ 40 ans ». Il mourut le 2 janvier 1756. [1]

Enfin, le dernier sur la liste, mais non le moins important, est Jean Girard, clerc tonsuré. Arrivé au Canada en 1724, il commença tout de suite à enseigner, ce qu'il fit « avec zèle et succès pendant plus de 40 ans. L'esprit de religion que l'on remarque dans un très grand nombre de bourgeois de cette ville et des campagnes, formés à son école, fait assez son éloge », ajoute le manuscrit. [2]

Tout ce que nous venons de dire fait bien voir que, sous le régime français, les petites écoles de Montréal étaient tenues sur un bon pied par les Sulpiciens. Quand le nombre des élèves devint plus considérable, ils y mirent deux ou plusieurs maîtres. Ceci est prouvé par l'acte de 1693, où il est dit que l'école sera sous la direction du *premier maitre*, et aussi par le fait que Jean-Jacques Talbot et Jean Girard enseignèrent en même temps durant plusieurs années.

La ville de Montréal n'eût-elle eu que les écoles de Saint-Sulpice, ce serait déjà suffisant pour affirmer que dès les premiers temps l'instruction des enfants n'y fut pas négligée. Mais non contents de ce qu'ils faisaient eux-mêmes, les Sulpiciens encouragèrent encore de leurs paroles et de leurs deniers ceux qui voulurent se consacrer à la même œuvre. La Communauté des Frères Charon fut la première à profiter de leur bienveillant concours.

Ce n'est pas ici le lieu de faire l'historique de l'Institut des Frères Hospitaliers de Saint-Joseph de la Croix, autrement dit des Frères Charon ; nous n'en dirons que juste ce qu'il faut pour faire voir la part qui leur revient dans l'éducation de la jeunesse de Montréal et des environs.

---

(1) Note de Jacques Viger.

(2) Le même manuscrit nous apprend que Jean Girard « était aussi musicien et organiste et qu'il exerça cet art dans la paroisse, tout le temps qu'il a vécu ». Il mourut le 23 février 1765. (Note de Jacques Viger.)

Jean-François Charon de la Barre, fondateur de cette communauté, était natif de Québec.[1] Possesseur d'une fortune considérable pour le temps, il voulut la consacrer au soulagement des infirmes, des malades et des orphelins. Dès 1688, il avait eu la pensée de fonder un hôpital ou maison de Charité à Montréal, mais la fondation n'eut lieu qu'en 1692. Pour pouvoir mener à bonne fin cette entreprise, il avait pris quelques compagnons ou associés, entre autres Pierre Leber, frère de la recluse de ce nom, et Jean Fredin.

Le roi, qui avait donné des lettres patentes en 1692, en accorda de nouvelles en 1694, transformant la maison de Charité en hôpital « pour retirer les pauvres enfants, orphelins, estropiés, vieillards, etc... faire prendre des métiers aux dits enfants et leur donner la meilleure éducation que faire se pourra ».[2]

A côté de l'hôpital, ou plutôt dans l'hôpital même, s'ouvrit donc une école pour les orphelins, à qui on enseigna la lecture, l'écriture et le calcul, en attendant qu'on pût les appliquer à des métiers. En 1699, le roi accordait des lettres patentes permettant d'établir des manufactures d'arts et métiers dans la « Maison et l'Enclos des Frères Hospitaliers de Montréal ».[3]

Pour compléter la ressemblance de cet établissement avec celui de Saint-Joachim, il n'y manquait plus qu'une école normale. Nous allons voir le frère Charon essayer de l'établir.

« Touché, dit l'abbé Faillon, de l'ignorance où vivaient les jeunes garçons de la plupart des villages, il conçut le dessein de former pour eux des maîtres d'école. »[4] D'après le même auteur, plusieurs prêtres du Séminaire de Montréal, curés dans les environs désiraient aussi avoir des frères pour l'instruction des garçons. L'intendant Raudot père était lui-même en faveur du projet et, le 10 novembre 1707, il en écrivit au ministre. Dans cette lettre, où les couleurs sont poussées au noir, il commence par se plaindre de la faiblesse des parents, qui par une folle tendresse élèvent mal leurs garçons, négligent de les corriger et de leur former l'humeur... « Comme il n'y a point ici de maîtres d'école, dit-il, leurs enfants demeurent toujours avec eux et en croissant, comme ils n'ont point de discipline, il se font un caractère dur et féroce.... »

(1) Baptisé le 9 sept. 1654. TANGUAY, *Dict. Généal.*, I.
(2) *Edits et Ordonnances*, I, p. 278.
(3) *Archives des Sœurs Grises*, cité par Viger.
(4) *Vie de la Sœur Bourgeoys*, II, p. 196.

Puis, après avoir assuré le ministre qu'il a fait de son mieux pour retirer les enfants de cette barbarie, l'intendant continue: «Il me paraît, Monseigneur, qu'il faudrait prendre la chose de plus loin et les corriger de cette humeur dans le temps qu'ils sont capables de discipline et pour cela établir des maîtres d'école dans toutes les côtes qui, outre l'instruction qu'ils leur donneraient, leur apprendraient de bonne heure à être soumis. Par le grand fruit que font les filles de la Congrégation à l'égard des filles, nous pouvons juger de celui que produiraient les maîtres d'école à l'égard des garçons. Le Sr Charron, qui par son Institut est engagé à instruire la jeunesse, en ayant actuellement en pension chez lui, s'applique aussi à former des sujets propres pour ces sortes d'emplois, de concert avec quelques curés de ce pays qui, par quelques secours qui leur viennent de France, ou se retranchant une partie de ce qu'ils tirent de leurs cures, sont résolus de prendre un de ces sujets. La maison du dit Sieur Charron serait propre pour les élèves, mais elle n'a pas de revenus suffisamment pour cela à moins que S. M. ne voulût lui donner quelques secours et en cas que cette dépense lui fût agréable et qu'elle la crût telle pour le pays, elle ne pourrait pas la faire à meilleur marché qu'en se servant dudit Sieur Charron lequel se chargerait d'élever dans sa maison des sujets propres pour les écoles, en ajoutant deux mille livres aux mille livres que S. M. lui donne. Cette dépense, Monseigneur, me paraît bien petite par rapport aux grands profits que ce pays en retirerait et il me semble qu'on pourrait ajouter une condition aux offres qu'il fait qui serait qu'il donnerait cent livres à chaque sujet qu'il aurait formé dans sa maison lorsqu'on l'établirait dans un autre.» [1]

Cette citation, quoique un peu longue, nous a paru si importante que nous n'avons pas voulu l'abréger. Elle fait bien voir que les autorités civiles au Canada ne se désintéressaient pas tout à fait de l'éducation. De plus, elle fournit la preuve que dès les premières années du XVIII[e] siècle, Montréal avait, pratiquement du moins, une école normale qui n'avait besoin que d'être aidée et perfectionnée.

Le ministre qui, sans doute, ne voulait pas s'engager à l'aveugle, écrivit à Raudot, le 6 juin 1708, «de l'informer plus

---

(1) *Arch. de Paris*, 2e Série, Vol. X, p. 561.

amplement au sujet des établissements proposés pour l'instruction de la jeunesse ». [1] Quelques jours après, le 16 juin, il écrivait à François Charon lui-même qu'il était bien aise qu'il instruisît la jeunesse. [2]

Les choses n'allèrent cependant pas aussi vite qu'on l'aurait désiré. La question des vœux simples, que le roi ne voulait pas permettre aux Frères Charon de prononcer, fut peut-être la cause de ce retard. Quoi qu'il en soit, ceux-ci n'attendirent pas les faveurs royales pour continuer leur œuvre, mais soutenus par les encouragements et les libéralités du Séminaire de Saint-Sulpice, ils ouvrirent, avant 1717, une école de garçons à la Pointe-aux-Trembles, près de Montréal. [3]

Raudot, qui était repassé en France, s'intéressait toujours au projet du frère Charon ; il en avait parlé favorablement au ministre, mais les choses traînèrent en longueur, et ce ne fut qu'en 1718 que la Cour se décida à accorder les secours demandés.

Le témoignage de l'évêque de Québec en faveur de l'œuvre entreprise par les Frères Charon, ne fut probablement pas étranger à cette décision.

Dans sa lettre datée de février 1718, le roi disait : « Nous aurions connu par les certificats du sieur de Saint-Vallier, évêque de Québec.... qu'il serait très avantageux pour le bien du diocèse de Québec de pouvoir former dans cet hôpital des maîtres d'école pour les envoyer dans les paroisses de campagne, étant d'ailleurs informé que les jeunes garçons manquent d'instruction.... nous avons résolu en confirmant l'établissement dudit hôpital, d'autoriser particulièrement ceux qui le composent et le composeront à l'avenir, à l'instruction des jeunes garçons et de donner à cet hôpital un fonds pour l'entretien d'un certain nombre de maîtres d'école. » [4]

Ce fonds consistait en une somme de 3000 livres destinées au soutien de l'école publique de l'hôpital et à l'entretien de six maîtres, que les directeurs devaient envoyer dans les paroisses du diocèse après en avoir pris la permission de l'évêque. [5]

---

(1) *Rapport de Richard*, 1899, p. 198. (Arch. d'Ottawa.)
(2) *Ibid.*, p. 108.
(3) FAILLON, *Vie de la Sœur Bourgeoys*, II, p. 268.
(4) *Edits et Ordonnances*, I, pp. 389, 390.
(5) *Ibid.*

Le 5 juillet 1718, le ministre annonçait la nouvelle à Vaudreuil et Bégon, et ajoutait que ces trois mille livres devaient être prises sur ce qui était alloué pour l'encouragement des mariages.[1]

Le gouverneur et l'intendant ne partageaient pas les vues du ministre et du frère Charon sur l'utilité de former des maîtres d'école pour la campagne, et bien qu'on ne semble pas leur avoir demandé leur avis, ils crurent devoir le donner.

Dans une lettre du 3 octobre 1718, ils s'exprimaient ainsi: « Le Sieur Bégon n'a fait et ne fera rien payer sur les 3000 livres ci-devant employées pour la dot de soixante filles que le roi a accordées à l'Hopital-Général de Montréal pour l'instruction des maîtres d'école.

« Si le conseil voulait bien nous permettre de lui expliquer notre sentiment sur ce changement, nous aurions l'honneur de lui représenter que l'instruction que l'on offre de donner aux jeunes garçons de cette colonie, n'est qu'un prétexte spécieux puisque dans les villes il y a des écoles pour eux, tenues à Québec par les Jésuites et à Montréal par le Séminaire et que dans les côtes, les habitants n'étant point rassemblés dans des villages et étant éloignés les uns des autres suivant l'étendue du terrain qui leur est concédé sur les mêmes lignes, les maîtres d'école ne sont point en état de donner aux jeunes garçons d'instructions qui ne pourraient se réduire, les fêtes et les dimanches, qu'à des catéchismes que les curés font. »[2]

Ces observations, si justes qu'elles pussent être, n'eurent pas d'effet sur l'esprit du ministre, qui maintint sa décision.

François Charon, alors en France dans l'intérêt de sa maison, avait réussi à trouver six maîtres d'école et, en 1719, il s'embarquait avec eux, sur le *Chameau*, pour revenir au Canada. Malheureusement, « il mourut dans le vaisseau, assez près de la Rochelle, sans avoir eu la consolation de revoir sa chère maison et d'y faire tout le bien qu'il souhaitait ». [3]

Pour le remplacer à la supériorité, Mgr de Saint-Vallier nomma le frère Turcq, [4] « le principal des huit maîtres d'école qui sont arrivés, et dont les officiers qui sont passés avec lui dans le vaisseau du Roi lui ont dit beaucoup de bien ». [5]

(1) *Rap. de Richard*, 1899, p. 512.
(2) *Arch. de Paris*, Vol. VII, p. 557.
(3) *Histoire de l'Hôtel-Dieu*, p. 325. (Montauban 1751.)
(4) *Arch. de Paris*, VII, p. 615. Lettre du 26 oct. 1718.
(5) *Ibid.*, Vol. VII, p. 665. Extrait d'une lettre de l'évêque de Québec, 7 octobre 1720.

Malgré toutes les difficultés dans lesquelles les jetait la mort de leur fondateur, les Frères Charon se mirent courageusement à l'œuvre.

La Communauté de Saint-Sulpice leur donna toutes les facilités pour s'établir dans les paroisses qu'elle desservait comme à la Pointe-aux-Trembles, à Boucherville, à Longueuil, etc. [1]

L'abbé Leschassier écrivait à l'abbé de Belmont, vers 1719: « C'est un si grand bien de pouvoir répandre dans l'île et aux environs de bons maîtres d'école pour les jeunes garçons, qu'il faut contribuer pour faire réussir cette bonne œuvre, et pour procurer qu'il y ait de bons maîtres d'une vraie et solide piété, de mœurs pures et de saine doctrine. Pourtant, ajoutait-il, il ne faut pas pour cela ruiner votre école de paroisse, ni en ôter le fonds ; il ne faut pas non plus priver votre église d'enfants de chœur, ni abandonner ceux à qui on enseigne le latin. » [2]

Dès 1720, les Frères Hospitaliers avaient fait honneur à leur fondation et toutes leurs écoles étaient sur pied. Vaudreuil et Bégon, qui n'avaient plus qu'à accepter le fait accompli, écrivaient le 26 octobre « qu'ils tiendront la main à ce que le nombre des maîtres d'école... soit toujours complet ainsi qu'il l'est à présent ». [3]

L'abbé Faillon, à qui nous avons emprunté une partie des détails qui précèdent, nous fait connaître encore les écoles qui fonctionnaient en 1721, ainsi que les frères qui les dirigeaient: « Celle de l'hôpital-général, dirigée par le frère Dumoire ; celle de la Pointe-aux-Trembles, par le frère Jeantot ; l'école de Boucherville, par le frère Pillard ; celle de Longueuil, par le frère Simonet de la Croix ; la cinquième à Batiscan, par le frère Datte ; et la sixième, celle des Trois-Rivières, par le frère Lagirardière. »

Cette liste paraît bien authentique, puisqu'elle est tirée d'une « procuration donnée le 22 septembre 1721 au frère Turc par la communauté des Hospitaliers ». [4]

Cependant, le 4 octobre suivant, M. de Ramezay, gouverneur de Montréal, écrivait au Conseil de la Marine : « Je crois être obligé d'informer le Conseil qu'ils (les Frères Charon) ne remplissent aucunement leurs devoirs ni pour l'instruction des enfants, ni pour soigner les onze vieillards qui sont dans cet hôpital.... » Un peu plus loin il dit encore : « Ils n'instruisent

(1) FAILLON. *Vie de la Sœur Bourgeoys*, II, p. 269.
(2) *Ibid.*
(3) *Arch. de Paris*, Vol. VII, p. 728, extrait.
(4) *Vie de la Sœur Bourgeoys*, II, p. 270.

pas non plus les enfants n'ayant pas de sujets capables pour cela. Ils sont néanmoins sept frères dans cette communauté dont il n'y en a que deux des anciens dont l'un est en mission à la Pointe-aux-Trembles, les autres ne font rien que de consommer le bien des pauvres. » Et après avoir affirmé que ces professeurs sont sans science, sans mœurs et sans discipline, le gouverneur ajoute : « Il y en a trois de ceux que M. Charron avait amenés qui ont quitté cette communauté. Ceux qui restent ne valent guère mieux. Il n'y en a que deux de ces nouveaux venus qui sont actuellement dans les paroisses, lesquels subsistent sans avoir part aux mille écus que le Conseil leur fait accorder par Sa Majesté. On m'assure qu'ils sont dans le dessein d'en mettre encore quelques-uns dans les paroisses. Il serait à souhaiter qu'ils y fussent tous. » Comme conclusion, de Ramezay demandait qu'on donnât aux Religieuses la gratification accordée jusque là aux Frères Charon.

Cette appréciation n'avait assurément rien de flatteur pour les Frères Hospitaliers ; elle nous paraît pour le moins exagérée. Si elle était juste, comment le gouverneur et l'intendant avaient-ils pu dire, en 1720, que le nombre des six maîtres était au complet ? Comment encore aurait-on pu donner, dans la procuration dont il a été parlé plus haut, et les noms des professeurs et les endroits où ils enseignaient ? Comment, enfin, Vaudreuil et Raudot pouvaient-ils écrire, le 8 octobre 1721, quatre jours après de Ramesay : « Nous continuerons de tenir la main à ce que le nombre des maîtres d'école que la communauté de l'hôpital-général de Montréal doit entretenir soit toujours complet » ? [1]

Rien dans tout cela qui laisse croire que les Frères ne tiennen pas leurs classes, ne font pas leur devoir. Aucune plainte, aucun reproche de la part du gouverneur et de l'intendant, et pourtant, nous l'avons vu, Vaudreuil et Bégon n'avaient pas été tout d'abord favorables à cet établissement. Auraient-ils gardé le silence, si les choses eussent été telles que les représentait de Ramesay ? Nous ne le croyons pas. La seule remarque qu'ils font dans leur lettre de 8 octobre, c'est que, les instituteurs de la campagne ne bénéficiant pas des 3000 livres accordées à la Communauté, « il serait à propos que cette somme fût partagée en deux parts égales, l'une pour le soutien de l'hôpital, l'autre pour les maitres d'école à chacun desquels on affecterait la somme de 250 livres ». [2]

(1) *Arch. de Paris*, Vol. VII, p. 825.
(2) *Ibid.*

L'écrit de de Ramesay ne semble pas avoir produit une grande impression sur les membres du Conseil de la Marine. Ils adoptèrent plutôt, en partie, les suggestions du gouverneur général et de l'intendant. Un arrêt du 3 mars 1722 vint confirmer la gratification de 1718... « Il est ordonné qu'à compter du premier janvier de la présente année (1722) et à l'avenir, la somme de 3000 livres sera employée annuellement... pour l'entretien de huit maîtres d'école à raison de 375 livres par an, dont six serviront dans les paroisses de la campagne du diocèse de Québec et deux dans l'Hôpital des dits frères à enseigner à lire et à écrire aux jeunes garçons. » (1)

Cet arrêt fut confirmé par un autre du premier juin, d'après lequel le Roi ordonne que les huit maîtres d'école tiendront des écoles gratuites, sans rien exiger des parents. Sa Majesté n'entendait pas cependant restreindre les charités que les habitants voudraient faire à l'hôpital par rapport à l'instruction de la jeunesse. (2)

Évidemment, les autorités tant de France que du Canada commençaient à s'intéresser à cette entreprise. Leur zèle ne se démentit pas durant plusieurs années. Ainsi, au printemps de 1723, le Conseil de la Marine donne passage, sur le vaisseau du Roi, à douze hommes pour l'hôpital de Montréal, dont six maîtres d'école. (3) De leur côté, le gouverneur et l'intendant assurent le Conseil, le 14 octobre 1723, qu'ils verront à ce que l'hôpital entretienne toujours les huit maîtres auxquels ils sont obligés ; « les habitants, disent-ils, sont disposés de fournir la subsistance et le logement à ceux qui seront dans les côtes en considération de l'avantage qu'ils en retirent pour l'instruction de leurs enfants et se plaignent seulement que l'hôpital ne leur fournit rien pour leur entretien. » (4)

La même année, le bruit courut au Canada que l'établissement des Frères Charon allait être supprimé par le roi. L'évêque en écrivit au Conseil de la Marine et celui-ci répondit, le 6 juin 1724, que ces menaces que l'on faisait aux Hospitaliers n'avaient aucun fondement et que tout au contraire, ils étaient considérés comme très utiles particulièrement à cause des maîtres d'école qu'ils entretenaient. (5)

---

(1) Jacques Viger—*Saberdache.*
(2) *Edits et Ordonnances*, I, pp. 465-466.
(3) *Arch. de Paris*, Vol. VIII, p. 1066.
(4) *Ibid.*
(5) *Rapport de Richard*, 1904, p. 52.

Vers le même temps, le frère Chrétien était passé en France dans le dessein d'établir à la Rochelle une maison destinée à la formation des maîtres d'école tant pour cette ville que pour Montréal. L'entreprise échoua par l'imprudence de ce frère qui, embarrassé dans des affaires d'argent, passa aux Iles pour se soustraire à la poursuite de ses créanciers [1]. La Cour, instruite de l'embarras dans lequel se trouvaient les Hospitaliers, n'en continua pas moins à exiger qu'ils entretinssent toujours les huit maîtres d'école, « la gratification de 3000 livres n'ayant pas d'autre but ». [2]

Un peu plus tard, le gouverneur et l'intendant ayant proposé certains moyens de multiplier les maîtres d'école, le roi répondit, le 14 mai 1728, qu'il approuvait leurs vues [3]. L'année suivante, la Cour leur recommanda de suivre ce qui se passait en France pour la multiplication des maîtres d'école. [4]

Cependant les Frères Hospitaliers n'avaient pu se relever du coup que leur avait porté, inconsciemment sans doute, le frère Chrétien, et leur popularité en souffrait. Pour comble de malheur, la Cour leur enleva, en 1730, la gratification de 3000 livres qu'elle leur accordait chaque année. « Les supérieurs de l'Hôpital-Général à Montréal, lit-on dans un mémoire adressé au gouverneur et à l'intendant, ont si mal satisfait à leurs obligations d'instruire la jeunesse et de maintenir des écoles dans les campagnes, que le roi leur enlève la gratification annuelle qu'il leur donnait à cette fin. » [5] Après cette date, leur établissement ne fit que décliner; en 1747, Madame d'Youville s'en chargea. Presque tous les frères étaient disparus [6], et le dernier supérieur, Michel-André Desnoyers, mourut en juin 1747.

Leur disparition ne semble pas avoir excité beaucoup de regrets parmi la population; rien ne l'indique du moins. Les historiens de nos jours n'ont parlé souvent des Frères Charon que pour déplorer qu'ils n'aient pas mieux réussi. L'oraison funèbre qu'en fait l'abbé Faillon est bien sèche: « Quelque zèle qu'on

---

(1) *Arch. de Paris*, Vol. IX, p. 1368. Extrait d'une lettre de l'évêque de Québec, 4 octobre 1725.

(2) *Rap. de Richard*, 1904, p. 74. Lettre du 14 mai 1726.

(3) *Ibid.*, p. 98.

(4) *Ibid.*, p. 114.

(5) *Rapport de Richard*, 1904, p. 129.

(6) Quelques-uns de ces frères sont connus. Ce sont: Guy-René Gournay, maître d'école à Longueuil en 1722 (note de l'abbé Verreau); Alexandre-Romain Turpin, maître des novices en 1725 (*Tanguay*); Louis Hérault, 1729 (*Ibid.*); Gervais Hodiesne, 1726 (*Tanguay*); celui-ci devint notaire, 12 déc. 1739 (*Tableau des Notaires*, 1898, p. 95).

eût à soutenir ces maîtres d'école, dit-il, et quelque appui que l'autorité royale leur donnât, ils ne purent se soutenir et ne furent presque d'aucune utilité à la jeunesse. » (1)

Ce jugement n'est-il pas un peu sévère? L'auteur qui n'a en vue que les Sœurs de la Congrégation n'est-il pas trop exclusif?

Que les Frères Hospitaliers, durant les dernières années surtout, se soient détournés de leur but, qu'ils aient négligé l'enseignement même, nous le concédons; mais dire, d'une manière générale, qu'ils ont été presque inutiles à la jeunesse, c'est ce qui nous paraît exagéré. Car si, comme l'assure M. Ernest Gagnon dans son bel ouvrage: *le Fort et le Château Saint-Louis*, « les écoles primaires étaient florissantes au temps de Vaudreuil et de Beauharnois, » (2) ce ne sera pas aller trop loin que d'affirmer que les Frères Charon y furent pour quelque chose, au moins de 1718 à 1725. A part la note discordante de M. de Ramesay, rien dans les documents que nous avons vus ne laisse croire que, durant cette époque, ils n'aient pas rempli assez bien leurs obligations. Au contraire, le Conseil de la Marine les trouvait très utiles en 1724 et Mgr Dosquet ne pensait pas autrement même en 1730. (3)

Quelques-uns de ces frères, sortis de la communauté, continuèrent sans doute à faire la classe dans les campagnes, pour leur propre compte. Il est certain, du reste, que dans le district de Montréal comme dans celui de Québec, il y eut, de tout temps, des maîtres d'école isolés.

Ainsi, en 1683, François de la Bernarde était maître d'école à la Prairie-de-la-Madeleine. Il avait même des pensionnaires, comme on le voit par un acte du 23 mars, par lequel il s'engage à prendre en pension Jean Jousset, âgé de 6 à 7 ans, à lui enseigner le catéchisme et ensuite à lire et à écrire, le tout pour la somme de 135 livres payables de quartier en quartier. (4)

Le 30 juillet 1686, J.-B. Potier, chantre et maître d'école à Lachine, assiste comme témoin à un mariage (5). Il était aussi notaire. (6)

---

(1) *Vie de la Sœur Bourgeoys*, II, p. 270.
(2) P. 217.
(3) *Arch. de Paris*, Vol. XII, p. 2683.
(4) Note de l'abbé Verreau.
(5) *Registres de Lachine*.
(6) *Hist. du Notariat*, J.-E. Roy, Vol. I, pp. 147 et 191.

Un nommé Laprairie, maître d'école *vers* la Pointe-aux-Trembles, fut accusé, paraît-il, d'avoir fait, en 1689, un inventaire, en l'absence du notaire. (1)

J.-B. Tétro, que nous avons vu enseigner dans la petite école du Séminaire en 1703, était instituteur à Boucherville en 1710. (2)

Mais ç'en est assez pour prouver qu'il y eut, à certaines époques, des maîtres d'école autres que les frères Charon, dans la région de Montréal, et que là comme à Québec, l'instruction des garçons ne fut pas tout à fait négligée.

III

RÉGION DES TROIS-RIVIÈRES

Nous ne voulons pas terminer ces notes sans dire un mot de l'instruction primaire dans le district des Trois-Rivières. A première vue, il semblerait que l'éducation y fût moins répandue que dans Québec et Montréal, mais on se rappellera que la population n'y fut pas considérable sous le régime français, puisque, d'après Charlevoix, (3) la ville elle-même ne comptait encore que sept ou huit cents personnes en 1721. Plusieurs documents, du reste, ont dû nous échapper, et en attendant qu'un chercheur nous les indique, nous donnerons ceux que nous avons pu recueillir.

Dès 1661, Mgr de Laval envoyait des maîtresses d'école aux Trois-Rivières: « *Majores nuper puellas illuc quasi magistras misimus, quæ minoribus præsint...* » dit-il dans son rapport au Saint-Siège. (4)

L'évêque ne semble parler ici que des filles, mais ces maîtresses d'école étaient des Sœurs de la Congrégation et l'on sait que dans les commencements, en certains endroits du moins, elles se chargeaient de l'éducation des garçons, en attendant qu'il y eût des écoles pour eux. Il est donc possible que la Sœur Raisin (5), la première institutrice des Trois-Rivières, ait tenu une école mixte. Cependant la petite ville avait déjà un instituteur depuis quelques

(1) Note de l'abbé Verreau.
(2) TANGUAY, *Dict. généal.*, VII, p. 286. Tétro exerça aussi la profession de notaire à Boucherville et plus tard à Montréal. (Cf. J.-E. ROY, *Histoire du notoriat* I, p. 210.)
(3) *Journal* etc, édition in-12°, Vol. V, p. 166.
(4) *Mandements des Évêques de Québec*, I, p. 39.
(5) *Les Ursulines des Trois-Rivières*, I, p. 184.

années, dans la personne du notaire Ameau. C'est lui-même qui nous l'apprend dans une requête présentée à l'intendant le 28 mai 1687, et où il déclare que depuis 35 ans (1652, par conséquent), «il s'est appliqué à rendre service au public, soit à instruire les enfants, soit à soutenir le chant au service divin». [1]

Notaire, chantre et maître d'école! Certes, Ameau était en droit d'affirmer qu'il rendait service au public! Les dévouements de ce genre furent plus nombreux qu'on ne le pense, sous le régime français, et plusieurs notaires furent à la fois chantres ou maîtres d'école. Ce J.-B. Potier, par exemple, qui cumulait déjà ces deux fonctions à Lachine [2] en 1686, ne fut-il pas lui aussi un parfait notaire? [3]

J.-B. Tétro, que nous avons vu maître d'école au Séminaire puis à Boucherville, exerça aussi la profession de notaire à ce dernier endroit et ensuite à Montréal. [4]

Pierre-Georges Guelte, chantre et maître d'école à Repentigny en 1767 [5], était notaire depuis le 7 août 1751. [6]

François Simonet et Louis Pillard, d'abord maîtres d'école pour la communauté des Frères Charon, finirent tous deux par être notaires [7], et il est bien probable qu'ils continuèrent à faire la classe tout en exerçant leur nouvelle charge. On pourrait peut-être en dire autant du frère Gervais qui, par commission du 12 décembre 1737 [8], devint le notaire Gervais Hodiesne.

Revenons maintenant aux Trois-Rivières. Nous avons dit plus haut, qu'en 1721, le frère de Lagirardière y était maître d'école. Trois ans plus tard, le 4 mars 1724, René de Tonnancourt et Marguerite Ameau [9] faisaient don à la communauté des Frères Charon, d'un emplacement «pour fins scolaires». [10] L'état de gêne dans lequel se trouvèrent peu après les Hospitaliers, les empêcha sans doute de remplir leurs obligations. Un acte du 24 mai 1739 nous fait voir qu'ils n'avaient alors ni école ni maître

(1) *Archives du Séminaire.*
(2) *Registres de Lachine.* (Note de l'abbé Verreau.)
(3) J.-E. ROY, *Histoire du Notariat*, I, pp. 147 et 191.
(4) J.-E. ROY, *Hist. du Notariat*, I, p. 210.
(5) TANGUAY, *Dict. Généal.*, IV, p. 392.
(6) *Hist. du Notariat*, I, p. 217.—M. J.-E. Roy croit que Guelte n'a pas exercé, du moins son étude n'a pas été retrouvée. (*Ibid.*)
(7) *Ibid.*, pp. 211 et 174.
(8) *Ibid.*, p. 214.
(9) Marguerite Ameau était la fille du notaire dont nous venons de parler. (Cf. TANGUAY, I, p. 5.)
(10) *Greffe de Petit.*

aux Trois-Rivières. Ce jour là en effet, les marguilliers décidaient que les Frères Charon auraient à opter entre refuser ou accepter la donation de René de Tonnancourt, et qu'en cas d'acceptation ils devraient y établir un maître d'école dans trois mois (1). Nous ne pouvons dire ce que firent les Frères en cette occurrence.

Il ne faut pas croire cependant que la ville des Trois-Rivières était privée, pendant ce temps, de tout maître d'école. Un nommé Rigault y faisait la classe en 1737 (2), et l'année suivante, au cours de sa visite, M. de Miniac, grand-vicaire, recommandait aux marguillers de faire payer au maître d'école la somme promise (3). Il y avait donc une école de fabrique aux Trois-Rivières. Par qui était-elle tenue? par un instituteur laïque? par les Pères Récollets? Nous n'en savons rien, mais il paraît certain que ces derniers eurent, durant de longues années, une école de garçons aux Trois-Rivières. En 1822, les habitants de la ville présentèrent au gouverneur général une requête pour revendiquer la propriété de l'ancien monastère des Récollets, et une des raisons qu'ils apportent c'est que « ces Pères y ont constamment entretenu une école gratuite, pour les petits garçons de cette ville ». (4)

Si cette affirmation est vraie, et nous ne voyons pas pourquoi elle ne le serait pas, les Trois-Rivières n'avait rien à envier à Québec et à Montréal par rapport à l'instruction élémentaire. Quant aux paroisses environnantes, nous avons moins de renseignements. Nous savons seulement que, dès 1702, M. Geoffroy avait établi une mission des Sœurs de la Congrégation dans sa paroisse, à Champlain; il est bien probable que les garçons avaient leur école. Le ministre écrivait au curé, le 30 juin 1707, qu'il avait rendu compte au roi de ce qu'il avait fait pour établir des écoles en Canada et en Acadie. (5)

Enfin, Charles Corvoisier enseignait à Sainte-Anne-de-la-Pérade en 1738. (6) C'est le seul instituteur laïque que nous ayons rencontré dans les paroisses de la région des Trois-Rivières, mais il est bien probable qu'il y en avait d'autres.

(*A suivre*)

AMÉDÉE GOSSELIN, ptre.

---

(1) *Greffe de Pressé.*
(2) *Registre des Trois-Rivières.*
(3) *Registre, Fabrique des Trois-Rivières.*—Nous devons toutes ces notes à l'obligeance du R. P. Odoric, O. F. M.
(4) Note fournie par le R. P. Odoric, O. F. M.
(5) *Rap. de Richard*, 1899, p. 389.
(6) TANGUAY, *A travers les Registres*, p. 136.

M. PAUL MEYER ET LA LANGUE FRANÇAISE AU CANADA

Nous avons reproduit sans commentaires, dans le *Bulletin* de février dernier (p. 227), quelques lignes du *Gil Blas*, où M. J. Ernest-Charles rappelait la discussion, au Congrès de Liège, entre M. Paul Meyer, directeur de l'École des Chartes, et M. Joseph Simard, de Québec.

Nous avons reçu depuis, de M. Meyer, la lettre suivante, que nous sommes heureux de publier:

École nationale des Chartes
Paris, 3 mars 1907

Cher monsieur,

Permettez-moi de rectifier brièvement une assertion de M. Ernest-Charles que je trouve reproduite dans le dernier numéro du *Bulletin du Parler français*, p. 227. Elle m'avait échappé, lorsqu'elle parut en décembre dernier dans le *Gil Blas*...

Je n'ai jamais dit qu'au cimetière de Québec il n'y avait sur les tombes que des inscriptions anglaises, et M. Simard n'a pas eu, par conséquent, à me répondre qu'il y avait deux cimetières, l'un anglais, l'autre français. J'ai parlé, non pas de Québec, mais de Montréal, et j'ai dit que dans cette ville, encore en grande partie française, l'étranger était tout d'abord frappé de ce fait que les beaux quartiers, où sont les hôtels, les magasins, etc., ont une apparence tout à fait anglaise; que l'on peut passer plusieurs jours dans cette ville sans se douter que la moitié peut-être de la population est de langue française; que cependant on pouvait s'en convaincre en visitant le cimetière—l'un des endroits dont on recommande la visite aux étrangers—où la proportion des tombes portant des inscriptions françaises est très considérable. Ce à quoi M. Simard a fait cette réponse que ce n'était pas là un bon procédé pour apprécier l'emploi de l'une et l'autre langue. C'est du moins un procédé rapide et qui donne des résultats assez sûrs.

....

Mon opinion sur la position du français par rapport à l'anglais au Canada, est celle-ci. Le nombre des Canadiens de langue française va croissant en raison de l'excédant considérable des naissances sur les décès: les familles canadiennes-françaises se développent plus rapidement que les familles anglaises. Mais d'autre part, l'influence anglaise et, par suite, la langue anglaise, est en voie d'accroissement dans les grandes villes à cause du grand nombre des familles anglaises ou originaires des États-Unis qui viennent s'y établir et qui, ayant plus

de capitaux, occupent les hautes situations dans le commerce et l'industrie. Beaucoup de Canadiens français apprennent l'anglais ; les Anglais qui apprennent le français sont certainement moins nombreux. A Montréal, notamment, il me paraît que l'usage de l'anglais tend à se généraliser. Et puisque j'ai touché cette question, il me sera permis d'exprimer ce désir que le *Bulletin du Parler français au Canada*, utilisant les moyens d'information dont il dispose, entreprenne une série d'enquêtes locales sur l'état de la langue française dans le Bas-Canada. J'ai trouvé, à ce point de vue, des données très précises dans le livre, que vous connaissez bien, de Stanislas Drapeau : *Études sur le développement de la Colonisation du Bas-Canada depuis dix ans (1851-1861)* —Québec, 1863—qui toutefois n'est pas mentionné dans la *Bibliographie du parler français au Canada* que vous avez publiée l'an dernier en collaboration avec le professeur Geddes. Dans ces études il y a de très intéressantes statistiques, non seulement sur la population du Bas-Canada, mais aussi sur la proportion des familles franco-canadiennes, anglaises, irlandaises, etc. Mais l'ouvrage date de plus de quarante ans ; ce serait un sujet à reprendre.

Veuillez agréer, cher monsieur, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Paul Meyer.

L'ouvrage de Stanislas Drapeau est, il est vrai, un peu ancien. Nous avons des données plus récentes et plus sûres. M. P. Meyer n'a sans doute pas vu le dernier volume du *Quatrième recensement du Canada* fait en 1901. Ce recensement comprend un relevé des langues parlées au Canada.

La population totale du Canada est de 5,371,315. Mais les chiffres du recensement quant aux langues parlées ne comprennent que les individus âgés au moins de cinq ans ; ces derniers sont au nombre de 4,728,631.

Sur ces 4,728,631 individus âgés de plus de cinq ans, on en compte 1,515,090 qui parlent français (y compris 126,978 d'origine anglaise, écossaise ou irlandaise), c'est-à-dire 32.04 pour cent.

Par rapport à la population totale, cette proportion de 32.04 n'est pas juste. Comme M. Meyer le fait remarquer, les familles canadiennes-françaises se développent plus rapidement que les familles anglaises ; les enfants au-dessous de cinq ans y sont donc plus nombreux. Ainsi, dans l'Ontario, où il n'y a que 158,671 personnes d'origine française, où par conséquent presque toute la population est anglaise, on trouve 224,312 enfants au-dessous de cinq ans sur une population totale de 2,182,947 : une proportion de 10.27 pour cent ; et dans la province de Québec, qui pourtant

compte 326,783 individus d'origine étrangère sur une population totale de 1,648,898 seulement, il y a 237,574 enfants âgés de moins de cinq ans: une proportion de 14.41 pour cent.

Environ un cinquième de la population du Canada est d'origine française (1,649,371); mais sur les 642,684 enfants au-dessous de cinq ans compris dans le chiffre total de la population, combien sont comptés dans ce million et demi d'individus d'origine française? Le recensement n'en dit rien. Si l'on table sur la proportion que nous venons d'établir pour le Québec et l'Ontario, il faut répondre: 375,236. Le nombre des personnes de langue française ou parlant français dans tout le Canada devrait donc être porté à 1,890,326. Mais ce chiffre ne serait qu'approximatif, et il vaut mieux sans doute s'en tenir aux données du recensement, tout injustes qu'elles soient pour la langue française, et laisser de côté les enfants au-dessous de cinq ans.

Pour Montréal et Québec, dont parle M. Meyer, voici les chiffres que nous fournit le recensement.

La population de Montréal est de 203,078. Sur 181,759 personnes âgées de cinq ans au moins, 129,679 savent le français. Proportion: 71.34 pour cent.

A Québec, sur une population totale de 68,840, il y a 60,874 personnes âgées de cinq ans au moins, et de ce nombre 57,422 parlent français. Proportion: 94.18 pour cent.

Dans le reste de la Province, si l'on excepte quelques comtés anglais, la proportion varie entre 85 et 100 pour cent. Dans le comté de Berthier, tout le monde (15,997) parle français, y compris 187 anglais. Dans le comté de Bellechasse, sur une population de 15,538, 15,522 parlent français, ce qui fait une proportion de 99.90 pour cent. Dans le comté de Kamouraska, 15,947 personnes parlent français sur une population de 15,967. Dans le comté de l'Islet, 12,200 sur 12,220, et dans Montmorency 10,489 sur 10,505, parlent notre langue. Etc. (Ces chiffres ne comprennent toujours que les individus âgés au moins de cinq ans.)

Voici un petit tableau, établi d'après les chiffres officiels du recensement de 1901. On y trouvera, pour tout le Canada et pour chaque province:

I La population totale.

II La population d'origine française.

III Le nombre des individus âgés de cinq ans au moins.

IV Le nombre des personnes âgées de cinq ans au moins qui parlent français.

V Le nombre de personnes parlant français par chaque cent individus âgés de cinq ans au moins. Comme nous l'avons dit, cette proportion n'est pas exacte par rapport à la population totale ; elle est trop faible.

—	I Population totale	II Population d'origine française	III Individus de 5 ans et plus	IV Individus de 5 ans et plus parlant français	V Proportion pour cent
Canada	5,371,375	1,649,371	4,728,631	1,515,090	32.04
Ontario	2,182,947	158,671	1,958,635	140,777	7.18
Québec	1,648,898	1,322,115	1,411,324	1,211,578	85.84
Nouvelle-Écosse	459,574	45,161	407,152	35,966	8.83
Nouveau-Brunswick	311,120	79,979	290,732	71,095	24.45
Manitoba	255,211	16,021	219,290	21,331	9.72
Colombie-Britannique	178,657	4,600	163,336	6,870	4.21
Territoires	158,940	7,040	135,760	12,014	8.82
Ile-du-Prince-Édouard	103,259	13,866	91,860	12,327	13.41
Terr. non organisés	52,709	1,918	50,542	3,132	6.19

Nous faisons grand cas de l'opinion de M. Meyer en pareille matière, et nous tenons à lui dire toute notre gratitude pour le soin qu'il a pris de nous écrire. Mais nous croyons qu'il est un peu pessimiste.

Quant à la rectification contenue dans la lettre de M. Meyer, nous nous empressons de l'enregistrer. Mais nous ne regrettons pas d'avoir reproduit l'article de M. Ernest-Charles, car cela nous a valu cette lettre et fourni l'occasion de citer quelques chiffres qui peut-être intéresseront nos lecteurs.

ADJUTOR RIVARD.

LIVRES ET REVUES

(CANADIANA)

Manuel des sciences usuelles, rédigé conformément au programme d'études des écoles primaires catholiques de la province de Québec. *Zoologie, Botanique, Minéralogie*, par M. l'abbé V.-A. Huard, A. M., Directeur du « Naturaliste Canadien ». *Physique, Cosmographie, Industrie*, par M. l'abbé H. Simard, A. M., S. T. D., Professeur à l'Université Laval (Québec). Ouvrage contenant 234 gravures. Québec (Marcotte), 1907, in-8°, VIII + 388 pages.

A première vue, ce titre paraîtra peut-être un peu touffu, et l'on sera porté à se demander comment les auteurs ont réussi à condenser tant de choses dans un volume in-8° de moins de 400 pages. En fait, ce livre est un véritable tour de force. D'autant que les auteurs nous avertissent, dans leur préface, qu'ils nous donnent un *Traité complet* sur chacune des matières inscrites au titre. Cependant, si l'on voulait y regarder d'un peu près, on trouverait que ces traités complets, en dépit de ce qu'on y a inséré à côté du programme officiel, ne sont pas sans renfermer quelques lacunes. Le résultat en est de nuire quelquefois à l'enchaînement logique de l'ensemble, et de donner à certaines parties de l'ouvrage comme l'apparence d'une collection de réponses à des questions rédigées d'avance, plutôt que celle d'une œuvre didactique proprement dite. C'est un aide-mémoire plutôt qu'un ensemble de traités complets.

La raison de ceci doit être cherchée, nous le reconnaissons volontiers, non pas dans la science incomplète des auteurs, mais exclusivement dans la tâche qu'ils s'étaient imposée. Rédiger un manuel d'après un programme officiel limite trop étroitement le cadre du travail, pour que celui-ci ne s'en ressente pas dans une plus ou moins large mesure, et la faute, si faute il y a, en retombe sur ceux-là mêmes qui ont rédigé ce programme.

Au reste, MM. Huard et Simard nous avertissent qu'ils « ont tâché de donner à la rédaction de ce Manuel l'exactitude et la clarté si nécessaire en tout travail scientifique ». Voilà bien qui assure à ce livre un rare mérite, étant donné la compétence bien connue des deux savants. Car, pour peu qu'on ait d'expérience

dans les choses de l'enseignement, on admet volontiers que la rédaction d'un manuel scientifique à l'usage des commençants est tout particulièrement difficile. Elle exige en effet une science très étendue et toute personnelle; bien différente de celle que donne la lecture de quelques manuels. Autrement, on s'expose à appuyer sur des points de moindre importance, à en négliger d'autres qui ont plus de valeur et à laisser passer des expressions qui manquent de clarté, quelquefois d'exactitude.

Nous sommes heureux de dire que les auteurs du livre que nous examinons ont été, en général, irréprochables à ce point de vue. Les trois dernières parties surtout sont remarquablement rédigées, et les expressions sont toujours exactes, tout en étant claires et rigoureusement scientifiques.

A propos des questions dites industrielles, la terminologie de M. Simard est aussi précise que complète. Nous y trouvons réunies la plupart des expressions techniques qui ont trait à la fabrication du papier, à la filature du coton, du lin et de la soie, au tannage, etc. Aussi croyons-nous que M. Simard aurait rendu un grand service, s'il avait ajouté, après chaque terme technique français, son équivalent en anglais. En effet, il y a lieu de craindre que ceux de nos industriels qui sont soucieux de parler français dans leurs ateliers, ne connaissant que la terminologie anglaise, aient un peu de difficulté à trouver dans ce livre--et ils devraient souvent le consulter—les mots français qu'il conviendrait d'employer à la place de ceux dont il se servent tous les jours.

Quand aux trois premières parties, la rédaction nous en a paru, en certains endroits, un peu inexpérimentée. L'expression est quelquefois vague, nuageuse; et elle ne saurait être trop claire quand il s'agit d'enseignement élémentaire. Par exemple, on se sert peut-être trop souvent du mot *substance* pour désigner n'importe quoi, souvent des choses qu'il aurait été facile et avantageux de préciser davantage. Avouons que ce procédé est plutôt commode, mais, si on nous le permettait, nous ajouterions, quoi qu'il en paraisse, que ce n'est pas la bonne manière de donner aux enfants une instruction vraiment substantielle.

Il sera facile de tenir compte de ces remarques, si on les trouve raisonnables, dans une seconde édition. Et ce sera bientôt, nous n'en doutons pas; car ce livre, destiné à l'enseignement primaire, devra s'écouler rapidement, tous les instituteurs et institutrices étant obligés de s'en servir pour préparer et donner leurs leçons.

On profitera peut-être de cette seconde édition pour corriger quelques légères distractions sur lesquelles on pourrait chicaner l'auteur. Avant tout, que l'on raccourcisse notablement, en zoologie, l'anatomie et la physiologie humaine qui nous paraissent vraiment disproportionnées. Et, si M. Huard ne tient pas trop à ce wawarron qui « pousse des coassements qui s'entendent trois milles à la ronde », nous lui demanderions de le reléguer dans le domaine de la mythologie batracienne. En même temps, qu'il ne soit plus question de ligaments *résistables*. Sur ce dernier mot, les dictionnaires gardent *de Conrart le silence prudent*.

A propos de distractions, nous nous permettrons de signaler quelques lapsus qui ont échappé à l'auteur des Traités de Botanique et de Minéralogie.

En Botanique. Peut-on bien dire que « l'extrémité des radicelles, par où elles s'allongent dans le sol, *est formée* d'une sorte de coiffe », quand on sait que la coiffe ne fait que recouvrir pour le protéger le bout de la radicelle, et que celle-ci s'allonge exclusivement par le développement d'un autre tissu, jamais par celui de la coiffe elle-même ? Nous croyons qu'on aurait dû laisser de côté les descriptions des tiges ligneuses monocotylédonées et acotylédonées, ces tiges n'existant pas au Canada. Dire que « la fovilla peut s'échapper des grains de pollen par des ouvertures très petites de l'enveloppe extérieure », est de nature à donner une idée inexacte de la hernie du boyau pollinique. Nous en dirons autant de l'affirmation que c'est la fovilla qui féconde les ovules de l'ovaire ; ce rôle est réservé exclusivement au noyau. La feuille qui paraît la première à la surface du sol, dans la germination du blé, n'est pas le cotylédon de l'embryon, comme le texte semble le laisser comprendre ; le cotylédon reste sous terre. Désigner la fonction chlorophyllienne sous le nom d'*assimilation* est peut-être forcer le sens de ce dernier mot, vu que ce qu'on appelle assimilation en botanique est tout autre chose. Et enfin, M. Huard affirme qu'un érable peut donner jusqu'à vingt livres de sucre dans un seul printemps. L'abbé Provancher l'avait dit déjà. Mais, même si le fait est exact, il eut mieux valu, croyons-nous, glisser sur cette exception—car c'en est une—et dire simplement que les gens qui « font du sucre » calculent qu'ils auront chaque printemps, en moyenne, une livre de sucre par érable.

En Minéralogie. Les marnes ne peuvent pas engraisser un sol en lui fournissant la chaux et la potasse, pour la simple raison

qu'elles ne renferment pas de potasse. Le Manuel nous informe que le prix actuel de l'aluminium est de deux piastres la livre ; à Shaweenigan, on nous affirmait récemment qu'on le vendait trente sous. C'est le prix que donne le « Canadian Mining Journal » du 15 mars 1907. De plus, on n'extrait pas ce métal de l'alumine de l'argile ; on ne l'a jamais fait. Dire que « le cuivre n'est pas beaucoup utilisé à l'état pur », c'est oublier l'usage à peu près exclusif qu'on en fait pour l'enroulement des armatures et des aimants de champ des dynamos, ainsi que pour les canalisations d'énergie électrique. Le mercure natif n'est qu'une curiosité ; le mercure du commerce est extrait exclusivement du cinabre. Nous serions heureux encore de savoir où se rencontre le plomb natif en quantité exploitable, et se contenter de dire qu'il est rare qu'on le trouve ainsi n'est pas assez. Il vaudrait mieux laisser entendre, si on y tient, qu'on ne le trouve à l'état natif que dans quelques coins perdus de la Suède, des monts Ourals, du Colorado et de l'Idaho, et encore en toute petite quantité, ou n'en pas parler du tout. Le plomb du commerce est extrait de la galène.

Nous ne dirons rien du chapitre consacré aux pierres précieuses, si ce n'est que l'auteur paraît confondre l'onyx véritable (silice) avec l'onyx mexicain qui est une variété de calcaire.

Nous terminerons ici nos remarques sur quelques-unes des distractions qui ont échappé au rédacteur des trois premières parties du Manuel. Si M. Huard veut bien relire son livre, il trouvera sans doute quelques autres modifications à faire, afin d'atteindre au plus haut degré cette exactitude et cette clarté qu'il reconnaît comme étant absolument nécessaires en tout travail scientifique.

Nous nous empressons d'ajouter que le livre garde une véritable valeur ; il reste bon dans son ensemble. D'autant que les gravures sont excellentes et l'impression soignée. Ce qui nous a paru sujet à la critique doit être plutôt attribué, tout d'abord à la hâte, un peu trop grande peut-être, qu'il a fallu mettre à la prépara tion de certaines parties, mais surtout à la rédaction du programme officiel lui-même que les auteurs ne pouvaient que suivre sans le modifier. Ils étaient obligés de bâtir une véritable encyclopédie sans avoir la ressource de lui donner la forme d'un dictionnaire., Rude besogne, dont ils se sont acquittés avec honneur.

En parcourant cet intéressant volume, nous nous sommes demandé plusieurs fois comment l'on peut sérieusement espérer que les enfants, qui en ont déjà tout leur raide, comme on dit ici,

à se mettre dans la tête les notions élémentaires de catéchisme, de lecture, d'écriture, de grammaire, d'arithmétique, d'histoire et de géographie qui forment comme la base de toute instruction primaire, trouveront encore le temps d'y entasser et de s'assimiler tant de connaissances scientifiques, intéressantes autant que l'on voudra, mais trop complexes pour être vraiment utiles à la majorité d'entre eux. Nous soupçonnons fort que nos bons petits gars de la campagne, même s'ils fréquentent une école modèle, resteront plutôt froids quand on leur parlera des échinodermes, des polypes, des éponges, des tiges acotylédonées, de l'inflorescence en épi, en grappe, en chaton, en cône, de l'akène, du cariopse, de la samarre, des pixides, péponides, mélonides, soroses, etc., etc. Les pauvres petits n'auront peut-être pas tout à fait tort.

Première série de lectures sur les connaissances scientifiques usuelles, par M. NÉRÉE TREMBLAY, professeur à l'École Normale Laval. Québec (J.-A. Langlais & Fils), 1907, in-18, VIII + 220 pages.

Il y a tant et tant de choses dans ce petit livre qu'il échappe à toute appréciation d'ensemble. C'est comme un squelette à ossements épars. Au professeur à ordonner le tout, de façon à lui donner une apparence moins rébarbative, et à en faire disparaître le décousu qui perce trop en certains endroits.

Mais nous craignons, en parlant ainsi, de faire incursion dans le domaine de la pédagogie, laquelle, hélas! nous est complètement étrangère. Nous reconnaissons volontiers que trente-sept années d'enseignement scientifique ne nous ont rien appris, ou à peu près, sur la manière toute spéciale qu'il convient d'employer quand il s'agit de « mettre les connaissances scientifiques usuelles à la portée des jeunes intelligences » des écoles primaires. Par conséquent, nous ne voulons pas nous prononcer sur la facture générale de ce livre. Elle relève évidemment de la science pédagogique proprement dite et, par conséquent, elle nous échappe.

Cependant, nous ne croyons pas que la pédagogie, quelque forme qu'elle revête, autorise les inexactitudes. Voilà pourquoi nous nous permettrons d'en signaler quelques-unes parmi celles que nous avons notées. Nous citons entre guillemets le texte du livre.

« L'encre a une odeur pénétrante » ; souvent l'encre ne sent rien du tout.—« Un arbre à feuillage *jaune* et *sec* est un arbre

mort. » Tous nos arbres, à ce compte, sauf les conifères, meurent chaque automne.—Dire que le lièvre est *roux* en été, ne peut guère s'appliquer qu'à des exceptions ; le pelage de cet animal est plutôt gris.— Les *os* de l'éléphant ne donnent pas d'ivoire.— « Les carnivores ont les doigts armés d'ongles pointus. » Comparez, à ce point de vue, le loup (carnivore) et la taupe (insectivore).—Les premières pattes qui poussent au têtard en voie d'évolution ne sont pas les pattes antérieures, ou, comme le dit l'auteur, les membres de devant. — Comment peut-on dire que « la queue du têtard se refoule vers la tête pour disparaître complètement et devenir la grenouille parfaite » ?— Le fruit de la fraise n'est pas un fruit charnu ; c'est un akène.— « La terre est composée de petits grains plus ou moins fins et durs comme la pierre ; c'est du sable. » Mais, si cela est vrai, toute terre est du sable ; que vont en penser les petits cultivateurs ?— Parlant de l'action des acides sur le calcaire, l'auteur dit qu'il se dégage alors « des bulles parce qu'il y a de la chaux » ; un élève de chimie n'admettra jamais cela.—« Le diamant est de la houille cristallisée » ; non pas, puisque la houille est un carbure d'hydrogène.—Etc.

Nous ne voulons pas pousser plus loin ces remarques, bien que nous soyons loin d'avoir épuisé la matière.

Passons encore sous silence certaines alliances d'idées absolument disparates, lesquelles, bien que juxtaposées dans le texte, n'ont aucun rapport logique. C'est peut-être de cette manière qu'il convient d'instruire les petits enfants, et nous n'y entendons rien. Cependant nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que le sens du dernier paragraphe de la préface, qui s'adresse, lui, à tout le monde, nous échappe tout à fait. Signalons encore quelques expressions impropres, étranges, ou qui paraissent manquer d'exactitude. Employer *allège* comme synonyme d'allégement, même en le soulignant, est forcer un peu trop la note.—« Les yeux n'*excluent* pas la propreté. » — « La propreté doit *présider* à toutes nos actions. » Tant mieux !—L'ouïe et l'entendement ne sont pas la même chose. — « *Après* la chaussée, ils (les castors) bâtissent des cabanes. » — Les arbres sont coupés en « billots de 12 pieds *en montant* ».—Le mot *moulange* est-il français ?—Peut-on parler de gisements miniers *en opération* ?— Etc.

Ajoutons, en terminant, que ce petit livre est déparé par un trop grand nombre de fautes typographiques. On en compte souvent plusieurs par page. Citons-en quelques-unes, parmi celles qui

peuvent êtres les plus compromettantes. Oiseaux *grainivores*, pour granivores; *carolle* répété quatre fois, au lieu de corolle; *substanter*, pour sustenter; terre *arabe*, pour terre arable; *zing* qui revient dix fois, pour zinc; *couleuve*, au lieu de couleuvre; etc.

Donc, le professeur dont les élèves auront ces « Lectures » entre les mains, devra y voir de près s'il tient à ce que ses élèves, tout en suivant exactement les règles de la pédagogie, acquièrent des connaissances scientifiques irréprochables à tous les points de vue.

C. LAFLAMME, p^tre^.

C.-J. MAGNAN. *L'analyse grammaticale et l'analyse logique aux brevets de capacité, à l'école normale et à l'école primaire, intermédiaire et supérieure.* Québec (la Compagnie J.-A. Langlais & fils), 1907, in-18, 165 pages.

Ce manuel, à l'usage des instituteurs et des élèves, est rédigé suivant le nouveau programme d'études pour les écoles catholiques de la province de Québec.

« Ce modeste traité d'analyse offre, dit l'auteur, deux avantages appréciables dans nos écoles canadiennes: il simplifie l'analyse, l'analyse logique surtout, et il emploie des exemples empruntés à la doctrine chrétienne, aux grands maîtres de la littérature française, à l'histoire du Canada, à l'agriculture, à la géographie de notre pays, à l'hygiène, à l'enseignement anti-alcoolique. »

Nous pensons qu'en effet l'ouvrage de M. Magnan est, mieux que plusieurs traités d'analyse plus considérables, adapté aux besoins de nos élèves. Les notions sur la nature, les modifications, la fonction des mots et des propositions, y sont exposées dans un ordre logique et ne comportent pas les détails minutieux qu'il est inutile d'enseigner aux enfants et que ceux-ci comprendront mieux plus tard. De plus, par le choix des exemples, M. Magnan a fait de son manuel un livre bien canadien; les maîtres d'écoles y trouveront l'occasion de faire connaître à leurs élèves non seulement les meilleurs auteurs français, mais aussi les écrivains de chez nous: à côté de citations empruntées à Bossuet, Fénelon, Boileau, Lafontaine, Corneille, Racine, Fléchier, Massillon, Pascal, Victor Hugo, Lamartine, Louis Veuillot, Lacordaire, François Coppée, etc., ils trouveront des textes de Crémazie, de Fréchette, de Routhier, de Lemay, de Garneau, de Ferland, de Chauveau, de Casgrain, etc. Un grand nombre de phrases données comme

exercices se rapportent à la doctrine chrétienne, à l'histoire et à la géographie du Canada, à l'agriculture, etc. Ici et là, des notes sur les hommes et les choses de chez nous ajoutent à l'intérêt des citations.

ADJUTOR RIVARD.

Fleurs Ursuliennes. Trois-Rivières, 1906, in-8°, 379 pages.

Ce joli volume, honoré d'une lettre d'approbation de Mgr Cloutier a été publié par les Révérendes Mères Ursulines des Trois-Rivières. Il contient la biographie de quelques-unes de leurs anciennes élèves dont la vie édifiante a laissé de précieux souvenirs dans le monde ou dans le cloître.

C'est une gerbe de fleurs composée un peu au hasard, comme le dit la Révérende Mère Supérieure; mais le parfum qui s'en dégage révèle le soin avec lequel ces fleurs ont été cultivées. Ce qui fait dire à Mgr Cloutier: « Votre livre est d'un intérêt général... L'intéressé est ici la société qui doit connaître les trésors qu'elle possède dans ses congrégations enseignantes. »

Ces portraits tracés d'une main émue seront particulièrement agréables aux intimes.

L. P.

Trois importantes associations pédagogiques des États-Unis, *The Modern Language Association*, *The Classical Association* et *The Association of Assistant Masters*, constituèrent, il y a quelques mois, une commission conjointe chargée d'examiner certaines questions touchant l'enseignement des langues chez nos voisins. La commission a terminé ses travaux, et le *Maître phonétique* (Bourg-la-Reine, Seine) du mois de mars donne le résultat de ses délibérations. Parmi les décisions auxquelles la commission s'est arrêtée, les suivantes nous paraissent particulièrement intéressantes:

« 1. Avant de commencer l'étude d'une langue étrangère, un élève doit avoir appris à parler et à écrire l'anglais (sa langue maternelle) avec une correction suffisante; il doit aussi avoir acquis quelque connaissance de la fonction des mots et de leurs rapports les uns avec les autres.

« 2. La deuxième langue que l'élève doit apprendre est la langue française.

« 3. L'élève commencera l'étude du français, quand il possèdera une connaissance suffisante de l'anglais—c'est-à-dire, pour la moyenne des enfants, pas plus tard qu'à l'âge de neuf ans.

« 4. La troisième langue étudiée doit être la langue latine ; mais dans les écoles dont le programme ne permet pas l'introduction du latin, on enseignera, en troisième lieu, l'allemand.

« 5. L'étude du latin sera commencée, quand l'élève possèdera une connaissance suffisante du français—c'est-à-dire, vers l'âge de onze ans, pour les enfants qui auront commencé l'étude du français avant l'âge de 9 ans. »

A. R.

Dans la *Romania* (janvier 1907, t. XXXVI, p. 154), compte rendu de la *Bibliographie du Parler français au Canada* de MM. Geddes & Rivard.

L'Idée française au Canada.—Article de M. Hector Fabre, publié dans *l'Idée française*, de Paris (15 mars, pp. 13-14).

L'Action régionaliste du mois de mars (p. 52) nous apprend que le 31 janvier dernier, M. A.-Léo Leymarie a donné, au secrétariat de la Fédération régionaliste française, une conférence sur *les Écrivains canadiens-français.*

Le 1er mars, à la Société de Géographie, de Paris, M. Jean Lionnet a fait une conférence sur *le Canada en 1906.* Le *Journal officiel de la République française* du 22 mars (pp. 2277-2278) donne de cette étude un excellent résumé, dont nous reproduisons quelques passages :

« *Québec.*—Québec est la grande ville la moins américaine d'Amérique et en même temps la plus française. Les maisons sont de construction européenne. Sans les matériaux qui diffèrent, sans les toits de tôle peinte et les murs de briques peintes, on pourrait se croire en France. Québec est d'ailleurs la capitale politique de la province canadienne-française.

« *La race franco-canadienne.*—Dès le premier abord, on est frappé de l'accent des habitants, qui est de chez nous. Un Normand y reconnaît l'accent picard, un Picard l'accent normand,

celui de l'Anjou, celui du Poitou ou même de la Saintonge. Et tous ont un peu raison. Dans un ouvrage récent, M. l'abbé Lortie, de Québec, a retracé l'origine de 1,894 émigrants venus au Canada de 1608 à 1700. C'est le relevé le plus considérable qui ait été fait. Or 621 seulement de ces émigrants étaient de l'Ile-de-France; tandis que tous les autres arrivaient de nos provinces de l'Ouest ou du centre. Il y avait notamment 1,196 Normands et Percherons, 569 Poitevins, 524 Amiésiens, 274 Saintongeois; puis des Angevins, des Beaucerons, des Manceaux, des Picards, etc.

. . . .

« *La vie intellectuelle française.*—A Québec, la vie intellectuelle n'est pas ardente extérieurement, mais elle est profonde. C'est peut-être là qu'on pense le plus au Canada. Il y faut admirer particulièrement la Société du Parler français et le *Bulletin* qu'elle publie. Les érudits qui la composent et qui le dirigent veillent à la pureté de la langue française, la défendent inlassablement contre les anglicismes et les barbarismes.

. . . .

« *Montréal.* — Montréal est la plus grande ville du Canada — 400,000 habitants aujourd'hui—et son plus grand port. Là, c'est bien l'Amérique. Le mouvement des affaires y est intense. Les grands journaux, *la Presse, la Patrie, le Canada* sont des organes de faits-divers et de publicité. La vie pratique domine partout. Les Canadiens français n'y sont pas inférieurs, quoi qu'on en ait dit. Il leur manque les capitaux, qui viennent aux Canadiens anglais d'Angleterre et des États-Unis. Voilà la vraie cause de cette infériorité apparente. Mais cela ne les empêche pas de monter des affaires comme la banque d'Hochelaga (nom indien de Montréal) ou comme leurs grands journaux.

. . . .

« *L'avenir du Canada.*—Ce que sera le Canada dans l'avenir, il est bien difficile de le prévoir. L'Ouest semble très américain. Mais, dans l'Est, à Ottawa, comme à Québec, on sent une personnalité nationale qui rend impossible à concevoir une absorption par les États-Unis. Attaché par un lien très léger et très souple à la lointaine Angleterre, le Canada est et restera une nation! Et c'est une nation magnifiquement prospère, en pleine phase de développement. Le vingtième siècle sera sans doute son grand siècle. »

La Revue hebdomadaire publie, de M. Jean Lionnet, un récit de *Voyage au Canada*. Dans le numéro du 20 avril, pp. 288-310, M. Lionnet raconte sa visite à Québec. A cette occasion, après avoir indiqué les diverses provinces de France qui donnèrent au Canada ses premiers habitants, il affirme la pureté de nos origines.

« Rien de plus faux, dit-il, que la légende créée par ce spirituel polisson de La Hontan, qui donne pour aïeules aux Canadiens des sœurs retraitées de Manon Lescaut. Les Canadiens français ont leurs papiers de famille, comme des nobles : le dictionnaire généalogique de l'abbé Tanguay n'est-il pas leur Gotha ?

« Et il faut admirer, au contraire, l'exceptionnelle pureté de leurs origines. Si, par une sélection savante, l'homme a amélioré certaines races animales, il n'a jamais rien fait de tel pour la race humaine. Jamais—sauf peut-être au Canada. Choix presque toujours sévère au départ, renvoi en France des quelques mauvais sujets qui avaient échappé à ce premier contrôle, telle fut la règle appliquée aux immigrants, sous Louis XIV comme sous Louis XIII. Une vie de travail, de lutte héroïque contre les Iroquois, au début ; une religion, enfin, virile et charitable à la fois, grandirent encore, moralement, ces pères de la Nouvelle-France. Voilà pourquoi leurs descendants restèrent indomptables sous la domination étrangère : on peut vaincre une armée, on ne vainc pas un siècle et demi de vertus. »

M. Lionnet se demande si les Canadiens sont des Français ; et il répond : « Non, les Canadiens français ne sont pas des Français ; ils sont des Canadiens français... Et leur devoir, autant que leur droit, est de rester eux-mêmes. Ils demeurent Français, si vous voulez, mais à leur manière : s'ils le devenaient à la nôtre, ils cesseraient d'être un peuple. »

Passant devant le monument Champlain, le voyageur fait la réflexion suivante : « Un peu plus bas, c'est la statue de Champlain, faite en France par un sculpteur français. Même le socle est en pierre française. Mais, sous un nouveau climat, cette pierre s'altère... Bon sujet de méditation pour certains novateurs impatients ! Il y a bien des choses—et bien des idées—qui ne sont pas des articles d'exportation. »

M. Lionnet parle en termes très sympathiques de la Société du Parler français au Canada, de notre *Bulletin*, et de la guerre qu'il fait à l'anglicisme.

« Le *Bulletin du Parler français* résiste efficacement. Dans ses *Sarclures*, il dénonce le mal ; dans ses *Anglicismes*, il donne le remède en opposant aux mots et aux phrases anglaises leur traduction française. Ces deux rubriques constituent l'arsenal nécessaire de tout défenseur de notre langue au Canada.

« La *Société du parler français* est une petite Académie française, mais une académie essentiellement militante—un concile permanent qui poursuit sans cesse l'extermination de l'hérésie. »

Les impressions du voyageur nous sont très favorables, et les remarques qu'il fait sur notre ville et ses habitants sont d'un homme qui a observé et s'est renseigné aux sources avant de parler.

Tirés à part de *Mémoires* présentés à la Société Royale du Canada en 1906 :

Étude sur « les Anciens Canadiens », par M. l'abbé Camille Roy. Notre président fait voir la physionomie complexe avec laquelle M. de Gaspé apparaît dans son livre. Belle page de notre histoire littéraire.

Nos trois cloches, poème rustique, par M. Pamphile LeMay. Nous avions applaudi ces vers du bon vieux poète canadien, à la séance publique de notre Société, le 12 décembre 1905.

L'habitation de Samos, par M. P.-B. Casgrain. A quel endroit se trouvait la batterie dite de Samos ? M. Casgrain l'apprend à ses lecteurs, avec plusieurs autres choses.

M. F.-R. de Rudeval, l'éditeur, vient de fonder à Paris la *Bibliothèque canadienne*. Directeur littéraire : M. Ch. ab der Halden. La *Bibliothèque canadienne* a pour but d'encourager le développement des lettres françaises dans l'Amérique du Nord, en mettant en rapport les auteurs canadiens avec le public français. Elle publiera les œuvres inédites des auteurs canadiens, des études critiques, etc. Sous presse : *L'Ame solitaire*, poésies, par Albert Lozeau ; *Nouvelles études de Littérature canadienne-française*, par Ch. ab der Halden. (Adresse : 4, rue Antoine-Dubois, Paris, VIe.)

Lu dans *la Revue d'Europe*, avril, pp. 230-236, une étude de M. ab der Halden, sur l'œuvre littéraire de Françoise, Mlle Barry, en particulier sur ses *Chroniques*, plus particulièrement encore sur celles qui traitent de la *Mentalité canadienne* et de la *Religion canadienne*. M. ab der Halden n'a pas voulu pousser bien loin l'analyse. « Il se peut, écrit-il, que Françoise ait calomnié ses compatriotes », et il cite quelques passages *à titre de document*.

Dans le même numéro de la *Revue*, M. ab der Halden apprécie les *Contes vrais* de M. P. LeMay, *les Sauvages de l'Amérique et l'Art musical* de M. Ernest Gagnon, et plusieurs études parues dans notre *Bulletin* et dans la *Revue canadienne*.

A. R.

La Commission de géographie.—D'après la constitution de la Commission de géographie du Canada, modifiée par un arrêté du 14 décembre 1899 (l'acte constitutif est du 18 décembre 1897), le gouvernement de chacune des provinces de la Confédération a le droit de nommer un de ses officiers membre de la Commission pour tout ce qui concerne la nomenclature géographique de son territoire. Avant de prendre une décision sur la forme ou l'orthographe d'un nom de lieu, la Commission soumet ce nom à l'examen du représentant de la province où se trouve l'endroit ainsi désigné, afin que celui-ci l'étudie et en fasse le sujet d'un rapport.

L'Ontario, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Ile-du-Prince-Édouard et la Colombie-Anglaise sont représentés dans la Commission depuis quelques années ; la province de Québec le sera aussi à l'avenir. L'honorable M. Adélard Turgeon, ministre des Terres et Forêts, a choisi pour prendre cette charge M. Eugène Rouillard, l'un des directeurs de la Société du Parler français au Canada. Le décret nommant M. Rouillard membre de la Commission de géographie comme représentant de la province de Québec, a été signé le 12 avril dernier.

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(*Suite*)

Compéter, compétiter (*kõpeté, kõpețité*) v. intr.

|| Faire concurrence, se mettre sur les rangs en même temps qu'un autre pour obtenir quelque chose.

Compétition (*kõpețisyõ*) s. f.

|| Concurrence. *Ex.*: Deux lignes de bateaux sont en *compétition* = sont en concurrence, se font concurrence.—Nos prix défient toute *compétition* = toute concurrence.

Fr. *Compétition* = action de se porter compétiteur.— *Concurrence* = rivalité d'intérêts entre personnes poursuivant un même objet, spécialement en parlant de ceux qui exercent le même commerce, la même industrie, Darm.

Complétion (*kõplesyõ*) s. f.

|| Achèvement, accomplissement. *Ex.*: Il doit travailler à cet ouvrage jusqu'à parfaite *complétion*.

Complimentaire (*kõplimãtè:r*) adj.

|| *Billet complimentaire* = billet de faveur. — Envoyer un ouvrage à *titre complimentaire* = faire hommage d'un ouvrage.

Complimenteux (*kõplimãtœ*) adj.

|| Complimenteur, flatteur.

Dial. *Complimenteux* = m. s. dans le Centre de la France, Jaubert.

Comportement (*kõpòrtèmã*) s. m.

1° || Conduite, manière dont qq'un se comporte. *Ex.*: Ce jeune homme a un bon *comportement* = une bonne conduite.

Vx fr. *Comportement*, vieilli = m. s. Darm.

Dial. *Comportement* = m. s. dans le Centre de la France, Jaubert.

2° || Manière dont le temps se comporte. *Ex.*: Le temps a un bon *comportement* pour les foins.—Le *comportement* du temps est bon.

Compeau (*kõpó*), **campeau** (*kãpó*) s. m.

|| Morceau de terre. *Ex.*: *Compeau* de terre.

Compote (tomber en) (*tõbé ã kõpòt*).

1° || Perdre connaissance.

2° || Tomber en ruine (en parlant d'une maison, d'un bâtiment, etc.).

Commissaire (*kòmisè:r*) s. m.

1° || *Commissaires d'écoles* = fonctionnaires élus par les contribuables d'une municipalité scolaire, qui forment une corporation et ont le contrôle des écoles de la municipalité.—Dans les municipalités où une minorité de contribuables, professant une religion différente de celle de la majorité, se déclare dissidente, elle élit ses commissaires, qui prennent le nom de *syndics d'écoles*.

2° || *Commissaire de la cour supérieure* = fonctionnaire nommé par les juges de la Cour et autorisé à recevoir les dépositions attestées avec serment qui doivent servir dans une cour de justice.

3° || *Commissaires pour la décision des petites causes*, ou *Commissaires des petites causes* = La Cour des commissaires est un tribunal de juridiction inférieure et régionale.

4° || *Commissaire* de l'Agriculture, de la Colonisation, des Terres de la Couronne, des Travaux publics = Ministre de l'Agriculture, etc.

5° || *Commissaire des incendies* = officier chargé de faire des enquêtes sur les causes des incendies.

6° || *Commissaires pour l'érection des paroisses* = fonctionnaires chargés de régler diverses affaires relatives à l'érection des paroisses, à la construction des églises, etc.

7° || *Commissaires du Havre* = fonctionnaires chargés de l'administration du pilotage et des travaux dans les havres de Québec, de Montréal, des Trois-Rivières, etc.

Commission scolaire (*kòmisyõ skòlè:r*).

|| Corporation des *commissaires* ou des *syndics* d'écoles.

Colle (*kòl*) s. f.

|| Rebut. *Ex.*: Du bois de *colle* = du bois de rebut, de qualité inférieure.—Une *colle* = un morceau de rebut.

Le mot *colle* est aussi employé pour désigner un mauvais ouvrier: Cet ouvrier ne vaut rien, c'est une *colle*.

ÉTYM. Ang. *cull* = m. s.

Collage (*kòlà:ʃ*) s. m.

1° || Mesurage, triage et compte du bois, des marchandises.

2° || Action de rebuter, de mettre au rebut, de rejeter comme étant de mauvaise qualité.

ÉTYM. Ang. *cull*.

Coller (*kòlé*) v. tr.

1° || Mesurer, compter, trier, choisir le bois, les marchandises ayant les dimensions, les qualités requises.

2° || Rebuter, rejeter, refuser le bois, les marchandises qui n'ont pas les dimensions, les qualités voulues.

ÉTYM. Ang. *to cull* = m. s.

Colleur (*kòlœ:r*) s. m.

|| Mesureur, trieur, etc., expert qui mesure, compte et trie le bois, rebutant les morceaux qui n'ont pas les dimensions, les qualités voulues.

ÉTYM. Ang. *culler* = m. s.

Comprenage (*kõprênà:j*) s. m.

|| Entente. *Ex.*: Y a pas de *comprenage* possible avec lui = il n'y a pas d'entente possible avec lui, (ou) il est impossible de le comprendre

Comprenouère (*kõprênwe:r*) s. f.

|| Intelligence. *Ex.*: C'est un bon garçon, mais il n'a *pas guère de comprenouère* = mais il n'a pas beaucoup d'intelligence.

DIAL. *Comprenouère* = m. s., Centre, JAUBERT; Bas-Maine, DOTTIN. — *Comprenoire* = m. s., Normandie, MOISY, ROBIN; Picardie, CORBLET; Berry, LAPAIRE.—*Comprenoure* = m. s., Poitou, FAVRE.—*Comprenette* = m. s., fr. pop., TIM.

Comprenure (*kõprênu:r*) s. f.

|| Intelligence. (*Syn.* de *comprenouère*.) *Ex.*: Il est dur de *comprenure* = il n'est pas intelligent.

DIAL. *Comprenture* = m. s., Bournois, ROUSSEY.

Conçarter (se) (*s kõsàrté*) v. réfl.

|| Se concerter.

DIAL. *Se conçarter* = m. s., Centre, JAUBERT.

Concerne (*kõsèrn*), **conçarne** (*kõsàrn*), **conçume** (*kõsum*) s. f.

|| Entreprise, exploitation; société commerciale ou industrielle. *Ex.*: Il est entré dans une bonne *conçarne* = il est entré à l'emploi d'ue forte société commerciale.—C'est moi qui dirige toute la *conçarne* = toute l'exploitation.

ÉTYM. Ang. *concern* = m. s.

Concourir dans (*kõkuri:r dã*).

|| Partager. *Ex.* : Je *concours dans* votre manière de voir = je partage votre manière de voir.

FR. *Concourir* = se joindre pour une action commune : « J'ose croire, et je vois les sages concourir à ce sentiment », BOSSUET.

Conduisable (*kõdẅizàb*) adj.

|| Qu'on peut conduire, mener, gouverner.

VX FR. *Conduisable* = m. s., GODEFROY, GUÉRIN.

Confiteur (*kõfitœ:r*) s. m.

|| Courte-pointe, édredon.

Confortable (*kõfòrtàb*) s. m.

|| Courte-pointe, édredon.

Conforteur (*kõfortœ:r*) s. m.

|| Courte-pointe, édredon.

Confusion (*kõfuzyõ*) s. f.

1° || Grande quantité.

DIAL. *Confusion* = entassement, envahissement, Bas-Maine, DOTTIN : *y a dé pum st ane k s ãn ét œ̃n kõfuzyõ.*

2° || Convulsion. *Ex.* : Tomber en *confusion*.

Confusionné (*kõfuzyòné*) adj.

|| Confus.

FR. *Confusionné* = m. s., pop., BESCH., LAR., GUÉRIN.

Congress (*kõgrès, kõgrè:s*) s. f.

|| Bottine à élastiques.

Connecter (*kònèkté*) v. tr. et intr.

1° v. intr. || Être en correspondance (en parlant des trains de chemin de fer). *Ex.* : Les trains *connectent*-ils ? = sont-ils en correspondance ?

2° v. tr. || Joindre (en parlant de deux bouts de tuyaux, de fils, etc.).

Connexion (*kònèksyõ*) s. f.

1° || Correspondance (de deux trains de chemin de fer). *Ex.* : Notre train était en retard, nous avons manqué la *connexion*.

2° || Action de joindre deux tuyaux, etc.

3° || Relation, communication. *Ex.* : Donner la *connexion* (au téléphone) = mettre en communication. — Mettre deux personnes en *connexion* = en relation.

SARCLURES

⁂ « Attention *spéciale* à tous nos clients. »

Attention spéciale signifie : attention donnée à quelque chos à l'exclusion des autres du même genre. On dira : « Attention spéciale aux commandes par la poste ; – attention spéciale aux commandes d'épiceries ; attention spéciale aux clients de la ville » ; mais « attention spéciale à *toutes* les commandes, attention spéciale à *tous* les clients » ne peut vouloir dire autre chose qu'attention commune, identique, et nullement spéciale.

⁂ « L'année *fiscale* se solde toujours par des déficits. »

En français, *fiscal year* se traduit par *année financière.*

⁂ « Tous les artistes qui ont paru dans *Japanese Honey-Moon* se sont conduits comme de véritables *professionnels* chacun *dans sa zone respective.* »

La critique théâtrale, chez nous, a un vocabulaire à part. Qu'est-ce que la *zone* d'un acteur ? Je suppose que c'est son rôle.

⁂ « Mlle X a produit une impression particulièrement favorable par la richesse et *le délice* de sa voix. »

Le délice est peut-être mis là pour *le charme*... Mais cela même serait bien vague. Puisque cette demoiselle a dans la voix quelque chose de remarquable, outre la richesse, pourquoi ne pas le dire, et en français ?

⁂ Quelqu'un écrit au *Sarcleur* et lui demande si les marchands de l'Ontario écrivent encore leurs annonces en mauvais français... Pour toute réponse, je transcris, sans omettre l'ombre d'un accent, une phrase extraite d'une circulaire distribuée par une maison de Toronto qui vend des papiers tentures :

« Pour un expens pêtit vous pouvons avoir un grand amount d'agrément personnel par ayant nos murs dècorés avec goût. »

C'est du mauvais anglais tout pur.

LE SARCLEUR

ANGLICISMES

Anglicismes	Équivalents français
Acter........................	**Jouer**, représenter un rôle ou une pièce de théâtre.
J'ai *acté* hier soir.............	J'ai **joué** la comédie hier soir.
Acter naturellement...........	**Avoir un jeu naturel, jouer** naturellement.
Acter un rôle..................	**Jouer** un rôle.

All aboard!..................	**En voiture! Embarquez!**
(Locution, qui signifiie littéralement: *Tout le monde à bord*, et qu'on emploie pour inviter les voyageurs à monter en voiture de chemin fer, où à s'embarquer à bord d'un vaisseau.)..........	(S'il s'agit d'un train de chemin fer: « En voiture, s'il vous plait »; s'il s'agit d'un vaisseau: «Embarquez, s'il vous plaît.»)

Badge........................	**Insigne, décoration, marque extérieure** d'une dignité ou d'une fonction.
Le *badge* du président........	L'**insigne** du président
Le *badge* d'un *porter*...	La **plaque** d'un **garçon d'hôtel**.
Le *badge* d'un cocher.........	La **médaille** d'un cocher.

Basement....................	**Sous-sol** (construction située au-dessous du rez-de-chaussée).
Les *bargains* sont au *basement*.	Les **soldes** se vendent au **sous-sol**.

Le Comité du Bulletin.

Vol. V, No 10—Juin, Juillet, Aout 1907

L'INSTRUCTION PRIMAIRE AU CANADA

SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

INSTRUCTION DES GARÇONS

(*Suite*)

IV

LIVRES ET PROGRAMMES

Dans les articles précédents[1], nous avons démontré que, sous le régime français, il y avait des écoles primaires non seulement dans les villes mais encore dans plusieurs paroisses de la campagne. Nous croirions être incomplet, si nous ne disions maintenant un mot des livres et des programmes.

Ce qu'étaient les petites écoles, ce qu'on y enseignait, de quels manuels on se servait dans les classes, voilà autant de questions auxquelles il n'est pas facile de répondre d'une manière bien catégorique. Nous croyons pouvoir affirmer, cependant, qu'en général on adopta au Canada, pour les écoles primaires, les livres, méthodes et règlements suivis en France aux mêmes époques. Comment, en effet, aurait-il pu en être autrement dans un pays où toutes les institutions de la mère patrie étaient en vigueur, où les professeurs étaient tous ou presque tous des Français, où enfin, faute d'imprimerie [2], l'on ne se servait que de livres publiés en France ?

---

(1) Cf. le *Bulletin*, avril et mai 1907.

(2) Le recensement de 1666 indique bien un imprimeur à l'Ile d'Orléans, mais, comme le fait remarquer M. Chapais (*l'Intendant Talon*, p. 102), c'était certainement un imprimeur sans imprimerie, un imprimeur honoraire.

Plus tard, M. de la Galissonnière songea à établir une imprimerie au Canada, mais il ne put y réussir. Le ministre écrivait à M. de la Jonquière, le 4 mai 1749: «M. de la Galissonnière a proposé l'établissement d'une imprimerie dans la colonie, disant que cela serait d'une grande utilité pour la publication des ordonnances, règlements de police, congés à donner aux soldats, etc... Le roi ne juge pas à propos de faire cette dépense, mais il donnera volontiers un privilége à l'imprimeur qui voudra faire cette entreprise.» (Rapport de Richard, 1899, p. 153.)

Le Séminaire de Québec conserve dans ses Archives deux imprimés relatifs à la question de l'enseignement primaire en France au XVII[e] siècle. L'un, de 1676, est intitulé: *Règlement pour les Maîtres et Maîtresses d'École du Diocèse de Lyon*; l'autre: *Méthode pour faire les Écoles.*

Ces méthodes et règlements que nous ne pouvons donner ici qu'en substance, nous paraissent aussi clairs, aussi sages, aussi pratiques que possible.

Dans les petites écoles, les classes, parfois assez nombreuses, étaient subdivisées en différents groupes, suivant l'âge et la capacité des enfants; aucun de ces derniers ne pouvait passer à un groupe ou à une classe supérieure à moins qu'il n'en fût jugé capable.

La connaissance de la religion étant la première, la plus indispensable, la seule nécessaire, formait la base de l'instruction que l'on donnait dans ces écoles: le catéchisme y était enseigné au moins deux fois la semaine, le mercredi et le samedi. Au reste, tout dans ces classes tendait à donner aux enfants une formation religieuse solide.

En général, on se contentait d'apprendre aux enfants à lire, à écrire et à compter; quelques-uns cependant commençaient l'étude du latin. C'est dans cette dernière langue que tous apprenaient d'abord à lire, et les maîtres étaient avertis de ne pas mettre les élèves à la lecture du français, « sans qu'ils fussent bien versés dans celle du Latin ». [1]

Pour l'écriture, le maître pouvait « se servir parfois d'exemples des plus habiles, imprimés ou à la main, les exposant devant chacun à copier »; ensuite il corrigeait « leurs fautes, prenant garde tant à la formation des lettres, leurs liaisons, proportions, distances, qu'à la situation du corps, manière de tenir la plume etc. »

Rien de compliqué dans l'enseignement de l'orthographe: ou bien le maître faisait disputer les élèves sur quelques mots, ou bien il donnait à copier quelques lignes de la leçon.

Quant aux livres ou manuels, on les variait suivant la capacité des enfants. C'était d'abord le petit *Alphabet*, puis le grand

---

(1) « Aux XVI[e] et XVII[e] siècles, c'était un usage constant dans les petites écoles d'enseigner d'abord aux enfants à lire en latin... Le premier, peut-être, le Vénérable de la Salle, rompit absolument avec cet usage... Pour justifier cette innovation, les bonnes raisons ne lui manquaient pas. » (L'ABBÉ ALLAIN, *L'Instruction primaire en France avant la Révolution*, Paris, 1881, pp. 166-167.)

Alphabet. Venaient ensuite le *Psautier*, les *Pensées chrétiennes*, l'*Introduction à la vie dévote*, etc. Les plus avancés lisaient dans le *Pédagogue*, la *Civilité*, les *Manuscrits* et les *Contrats*, etc. [1]. Pour former les enfants à la modestie dans les rues et surtout à l'église, on les faisait lire dans la *Bienséance et Civilité chrétienne* ou dans l'*Instruction de la jeunesse*. Enfin, comme le professeur avait besoin, pour faire son école, d'une direction journalière, on l'obligeait à avoir en sa possession un livre de pédagogie intitulé: l'*École paroissiale*.

Ce règlement, que nous venons de résumer, porte le sceau et les armes de l'Archevêque de Lyon et est signé: Demia, directeur des écoles [2], et Basset, secrétaire de l'Archevêché [3].

Dans beaucoup d'autres diocèses de France, les livres et les programmes étaient à peu près les mêmes que dans celui de Lyon. Ainsi, en Bretagne, sur une liste de livres classiques imprimés par ordre des évêques, on trouve en 1672: le *Catéchisme*, le *Syllabaire*, la *Civilité chrétienne*, etc. [4]; en Artois: le *Pédagogue chrétien*, l'*Introduction à la Vie dévote*; ailleurs, ce sont: le *Psautier de David*, les *Pensées chrétiennes*, le *Petit office de Notre-Dame*, le *Nouveau Testament* etc., etc. [5]

Voilà quelques-uns des livres dont on se servait dans les diocèses de France aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. Or, plusieurs de ces manuels étaient en usage au Canada, vers la fin de la domination française au moins. En 1740 et en 1742 [6], les Messieurs de Saint-Sulpice font venir de France des *Alphabets* doubles, latins,

---

(1) C'était la coutume générale dans les petites écoles en France d'enseigner « les lettres escrites à la main ». En Champagne, par exemple, « la lecture des manuscrits ou des papiers, complétait l'enseignement de la lecture; on allait chercher dans les greniers et au fond des armoires de vieux registres et des contrats poudreux, écrits souvent en caractères presque impossibles à lire, et quand l'élève parvenait à les déchiffrer couramment, le maître n'avait plus rien à lui apprendre ». (Cf. l'abbé Allain, *opere cit.*, pp. 168-169.)

(2) L'abbé Charles Demia fut un véritable apôtre de l'éducation primaire en France. Il établit à Lyon deux communautés enseignantes: l'une pour les garçons, l'autre pour les filles. Il s'occupa aussi de former des maîtres d'école. Dans la suite il transforma son école normale en un séminaire, où les ordinands pauvres étaient reçus gratuitement pour peu qu'ils promissent de travailler à l'instruction des enfants. (Cf. *Correspondance de l'abbé Tronson*, I, p. 423, aussi l'ABBÉ ALLAIN, *opere cit.*, pp. 247 et suiv.)

(3) L'abbé Jean Basset, prêtre du Séminaire de Québec, longtemps curé de la Pointe-aux-Trembles, près Québec, et arrivé au pays en 1675, était aussi du diocèse de Lyon. Etait-il parent de celui-ci? Nous l'ignorons, mais rien n'empêche que ces règlements lui aient été adressés.

(4) L'ABBÉ GUIBERT. *Histoire de J.-B. de la Salle*, Paris, 1900, p. XIX.

(5) L'ABBÉ ALLAIN, *opere cit.*, pp. 172 et suiv.

(6) Note de l'abbé Verreau.

des *Psautiers*, des *Offices de la Sainte Vierge*, de nombreux exemplaires de l'*Instruction chrétienne*, pour les filles, de l'*Instruction de la jeunesse*, etc., etc. On trouve même sur la liste de 1742, pour M. Talbot: « douze exemplaires de l'*Ecole paroissiale* », manuel de pédagogie dont nous avons parlé plus haut. Il y en avait certainement pour plusieurs maîtres d'école.

Mgr Hubert disait, dans son rapport sur l'éducation, que le Séminaire de Montréal fournissait les livres aux enfants à qui il apprenait gratuitement à lire et à écrire. En était-il ainsi dans toutes les écoles? C'est ce que nous ne pouvons dire. En tout cas, la cour n'accorda jamais de subvention à cet effet. Dans une lettre du 6 octobre 1749, l'évêque de Québec représentait le besoin que l'on avait de livres... tant pour l'instruction de la jeunesse que pour entretenir la piété, et demandait à l'abbé de l'Isle-Dieu, son grand-vicaire en France, de faire les démarches nécessaires pour obtenir ce petit secours. Le ministre se contenta de répondre, à la marge de la supplique: « Il n'est pas d'usage que le Roy fasse cette dépense et d'ailleurs les circonstances sont peu favorables. »[1]

Le programme des études adopté ici, dans les petites écoles, ne différait pas de celui que l'on suivait en France. Nous avons vu plus haut que dans le diocèse de Lyon on se bornait à enseigner, avec le catéchisme, la lecture, l'écriture et le calcul. Il en était de même dans la plupart des diocèses de France, et pour ne citer qu'un exemple, dans celui de Bordeaux, les régents déclaraient « enseigner la lecture, l'écriture, l'arithmétique, et le catéchisme, base d'une éducation ordinaire ».[2] « Si simple qu'il fût, remarque M. l'abbé Guibert, ce programme était un vrai plan d'études primaires ».[3] Ce fut aussi le programme adopté au Canada, tous les contrats de fondations que nous avons vus en font foi. Apprendre aux enfants à lire, à écrire et à compter, leur enseigner le catéchisme, les former à la vertu, voilà ce que voulaient tout d'abord, en fondant leurs écoles, Mgr de Laval, Mgr de Saint-Vallier, les Jésuites, les Sulpiciens et les Frères Charon. Plus tard, tout comme en France, on ajouta en quelques endroits, l'étude du latin: les écoles de Saint-Joachim, du Château-Richer, de la Pointe-de-Lévy, des Sulpiciens, nous en fournissent la preuve. Pas d'histoire, pas de géographie, très peu de grammaire dans les petites

(1) *Correspondance de l'abbé de l'Isle-Dieu.* (Archives du Séminaire.)
(2) L'ABBÉ ALLAIN. *Histoire de l'Instruction* etc, Revue des Questions historiques, vol. 33e, 1883, p. 537.
(3) *Histoire de J.-B. de la Salle*, p. XXII.

écoles, et peut-être même au Collège. Dans un mémoire de 1736, attribué à Hocquart, on lit ce qui suit : « Toute l'éducation que reçoivent la plupart des enfants d'officiers et des gentilhommes se borne à très peu de chose ; à peine sçavent-ils lire et écrire ; ils ignorent les premiers éléments de la géographie et de l'histoire ; il seroit bien à désirer qu'ils fussent plus instruits. Le professeur d'Hydrographie à Québec est si occupé de sa charge de Principal de Collège, même des fonctions de Missionnaire, qu'il ne peut vaquer autant qu'il est nécessaire à sa charge de Professeur.

« A Montréal, la jeunesse est privée de toute éducation ; les enfants vont à des Ecoles publiques qui *sont établies* au Séminaire de Saint-Sulpice et chez les Frères Charon, où ils apprennent les premiers éléments de la Grammaire seulement. Des jeunes gens qui n'ont d'autres secours ne peuvent jamais devenir des hommes utiles.» (1).

L'intendant parle évidemment ici de l'éducation secondaire ; autrement, on ne pourrait s'expliquer cette affirmation qu'à Montréal, la jeunesse était privée de toute éducation, quand il ajoute immédiatement que « des écoles y *sont établies* ».

Quoi qu'il en soit, le programme des petites écoles était de la plus grande simplicité. L'abbé Verreau l'avait reconnu lui-même dès 1864. Parlant un jour de ce que devaient être les écoles de Montréal sous le régime français, il disait : « Si franchissant l'espace de deux siècles, il nous était donné d'interroger un de ces enfants vifs et alertes que le soleil levant trouve au bord de l'eau, voici ce qu'il nous répondrait comme le jeune Éliacin :

> J'adore le Seigneur ; on m'explique sa loi ;
> Dans son livre divin, on m'apprend à la lire
> Et dejà de ma main je commence à l'écrire.

« Ce programme, ajoutait l'abbé, n'a peut-être pas formé des savants, mais il a donné au Canada des hommes de cœur et d'énergie ; il a jeté dans notre race cette vitalité que toute science d'aujourd'hui, si elle n'était aidée du même esprit, serait impuissante à lui conserver. » (2)

Tous les vrais Canadiens français conviendront de la justesse de ces paroles et voudront que le programme des études primaires, complété et perfectionné suivant les besoins et les progrès du

(1) MÉMOIRE SUR LE CANADA, publié par la Société Historique et Littéraire de Québec, 1850, pp. 13 et 14

(2) *Journal de l'Instruction publique*, 1864, p. 133.

siècle, ne perde jamais le caractère religieux qui aujourd'hui comme autrefois en forme la base même et en assure la solidité.

V.—CONCLUSION

Que Québec, Montréal et les Trois-Rivières aient eu, dès le XVII[e] siècle, des écoles primaires assez bien organisées, nous l'avons démontré. Il ressort aussi de cette étude que certaines paroisses privilégiées, à proximité des villes surtout, jouirent du même avantage particulièrement au XVIII[e] siècle. Mais peut-on en dire autant des paroisses en général? Y avait-il des maîtres d'école dans les campagnes? En un mot, l'instruction des garçons était-elle généralement répandue parmi le peuple?

Beaucoup de documents nous manquent, qui serviraient à résoudre la question. D'un autre côté, ceux que nous connaissons semblent parfois si contradictoires qu'il est difficile de donner une réponse précise. Au risque de nous répéter, nous exposerons les uns et les autres, faisant voir ainsi le pour et le contre.

En 1707, on se le rappelle, l'intendant Raudot, dans une lettre topique, affirmait au ministre qu'il n'y avait pas de maîtres d'école dans les côtes. Onze ans plus tard, en 1718, le Roi, « informé que les jeunes gens manquent d'instruction », accordait 3000 livres pour aider à la formation de maîtres destinés aux écoles de campagne. La même année, Vaudreuil et Bégon conviennent qu'il n'y a pas de maîtres d'école dans les paroisses et en donnent la raison.

Tout cela semble bien prouver que, jusque là, il n'y avait pas eu de maîtres d'école dans les campagnes, et c'était bien, croyons-nous, la règle générale. Cependant, nous nous demandons pour qui et pourquoi ces règlements, passés en 1700, dans le IV[e] Synode de Québec, par M[gr] de Saint-Vallier: « Nous les exhortons, (les curés et les missionnaires) de tenir la main que les enfants ne soient pas enseignés publiquement dans les écoles par des personnes de sexe différent et de mauvaises mœurs et d'une doctrine suspecte » [1]; et cette ordonnance du même jour, 8 octobre 1700: « Étant nécessaire que les curés veillent sur les personnes qui font les petites écoles et sur la manière dont ils les font, nous désirons qu'on leur laisse le soin de les faire faire par

(1) Mandements des Évêques de Québec, I, p. 395.

les personnes qu'ils jugeront les plus propres à y être employées, dont nous désirons cependant qu'ils donnent l'inspection particulière et plus immédiate à un ecclésiastique qui leur soit soumis »[1].

Il devait donc y avoir, dès cette époque, des maîtres d'école dans certaines paroisses : notaires, fils de famille, professeurs ambulants ou autres. Au reste, nous en avons déjà nommé plusieurs : Laprairie, de la Bernarde, Ameau, Potier, etc. Nous savons aussi qu'il y avait des écoles et partant des instituteurs à Saint-Joachim, au Château-Richer, à Sainte-Foy, à la Pointe-de-Lévy, et cela dès le XVII[e] siècle, ce qui n'empêcha pas Raudot, Vaudreuil et Bégon, le roi lui-même, de déclarer qu'il n'y avait pas de maîtres d'école dans les campagnes, sans doute en vertu de l'adage : *Parum pro nihilo reputatur*. Plus tard, les maîtres devinrent plus nombreux. Outre les Frères Charon, des instituteurs laïques dont nous n'avons pas encore parlé, se rencontrent ici et là, durant le XVIII[e] siècle. Nommons entre autres : Jean Bernardin Lesage, maître d'école à Sainte-Anne-de-Beaupré, en 1721[2]; Étienne Guillemin, à Beauport, en 1750[3]; Jean-Pierre Roy, à Saint-Antoine-de-Tilly, avant 1744[4]; Charles Valin, à la Pointe-de-Lévy, en 1748[5]; Raymond-Bertrand Junceria, à Charlesbourg, en 1727[6]. On voit aussi par l'*Histoire du Cap Santé*[7] qu'il y avait, en 1749, un maître d'école dans cette paroisse.

(1) Mandements des Evêques de Québec, I, p. 412.

(2) *Greffe de Chambalon*. (Nous devons cette note à l'obligeance de M. Philéas Gagnon.)

(3) TANGUAY. *Dict. généal.*, IV, p. 417.

(4) *Ibid.*, VII, p. 83.

(5) *Ibid.*, VII, p. 512.

(6) L'ABBÉ CHARLES TRUDELLE. *Paroisse de Charlesbourg*, p. 75. M. l'abbé David Gosselin, curé de Charlesbourg, a bien voulu nous fournir ce renseignement, qui nous avait échappé et que nous considérons comme important, parce qu'il fait voir comment on procédait alors pour la nomination des maîtres d'école. Nous citons :

« Permission donnée p[r] tenir école en la p[sse] de Charlesbourg.

CLAUDE THOMAS DUPUY.

Vue la permission cy-dessus du Sieur de Lotbinière Archidiacre de ce diocèse et le certificat du S[r] Boulanger, Curé de la Paroisse de Charlesbourg. Nous en conséquence avons permis et permettons au nommé Raymond Bertrand Junceria natif de Danmazant, etc., d'enseigner en qualité de M[re] d'Ecole dans l'étendue de la D[te] Paroisse de Charlesbourg seulement. Enjoignons au d[t] Raymond Bertrand de rendre compte de sa conduite au d[t] S[r] curé de la d[te] paroisse et de ne tenir chez luy qu'une école de garçons seulement conformément à notre ordonnance du 4 juin dernier et la permission à luy accordée par le d[t] S[r] de Lotbinière... le seize X[bre] mil sept cent vingt-sept.

DUPUY.

(7) GATIEN. *Histoire*, etc., continuée par l'abbé D. Gosselin, 1899, p. 39.

Enfin, une autre catégorie de professeurs, la plupart improvisés sans doute, mérite d'être mentionnée. Nous voulons parler de ces fils de famille que leurs parents exilaient au Canada et qui, faute de vouloir ou de pouvoir faire autre chose, se livraient à l'enseignement dans les paroisses de la campagne. Claude LeBeau qui rapporte le fait [1] prétend que ces maîtres d'école, disséminés dans les côtes, y faisaient plus de mal que de bien. Nous aimons à croire pourtant que les autorités civiles et religieuses n'auraient pas souffert un tel état de choses, s'il eût été connu.

Le plus bel exemple que nous ayons de cet étrange recrutement est de 1729. Cette année-là, sur « dix-huit fils de famille arrivés au Canada, deux seulement consentirent à s'engager, les autres aimèrent mieux aller dans les côtes pour servir de maîtres d'écoles... » [2] Combien d'autres les avaient précédés, combien les ont suivis ? Voilà ce qu'il serait intéressant de connaître. Quoi qu'il en soit de leur nombre et de leurs qualités, ces maîtres d'école ne sauraient être ignorés dans l'histoire de l'éducation au Canada.

Ces cas que nous venons de signaler sont encore des exceptions, qui ne servent qu'à prouver la règle générale, nous sommes prêt à en convenir. Mais comment expliquer ce petit nombre d'instituteurs dans les paroisses? La raison de l'éloignement, apportée par Vaudreuil et Bégon, est peut-être la meilleure. Le même argument, donné 70 ans plus tard par Mgr Hubert, mérite d'être cité : « La rudesse du climat de ce pays, dit-il, la dispersion des maisons dans la plupart de nos campagnes, la difficulté pour les enfants d'une paroisse de se réunir tous dans un même lieu, surtout en hiver, aussi souvent qu'il le faudrait pour leur instruction, l'incommodité pour un précepteur de parcourir successivement, chaque jour, un grand nombre de maisons particulières, voilà des obstacles qui ont rendu inutiles les soins de plusieurs curés que je connais et leurs efforts pour l'instruction de la jeunesse dans leurs paroisses. » [3]

L'évêque de Québec écrivait ceci en 1789. N'aurait-on pas pu dire la même chose, avec autant de vérité, à n'importe quelle

---

(1) *Avantures du Sr C. LeBeau*, avocat, etc. A Amsterdam, chez Herman Uytwerf, 1738, vol. I, p. 77.

(2) *Ibid.* Cf. aussi le très intéressant travail de M. J.-E. Roy : *Des fils de Famille envoyés au Canada.* (Mémoires de la Société Royale, Série II, vol. VII, p. 7.)

(3) Mandements des Evèques de Québec, II, p. 394.

époque de la domination française? Comment, en effet, dans des paroisses de plusieurs lieues d'étendue, sans village pour la plupart, et où les chemins n'existaient souvent que de nom, comment les colons auraient-ils pu, chaque jour, envoyer leurs enfants à l'école, cette école eût-elle été placée au centre de la paroisse? On oublie trop peut-être qu'à la fin du XVII[e] siècle, il n'y avait encore que 46 paroisses qui tenaient registres, et que durant toute la domination française, il n'y en eut que 111, là où l'on en compte aujourd'hui plusieurs centaines.

Et si l'on ajoute à ces raisons de l'éloignement et de la rigueur du climat, le fait que ces colons pour un bon nombre étaient pauvres, qu'il leur fallait presque toujours défricher arpent par arpent la terre qu'ils avaient prise en *bois debout*; que souvent enfin, obligés de s'absenter pour cause de guerre, de traite, etc., ils laissaient ainsi à la femme et aux enfants le soin de cultiver la terre, on comprendra que durant de longues années, les maîtres d'école n'avaient que faire dans la plupart des campagnes.

Cet état de choses, toutefois, n'en aurait pas moins été très regrettable, s'il eût privé ces enfants de toute instruction; mais il ne nous semble pas qu'il en ait été ainsi. Ceux qui ont quelque peu parcouru les greffes des notaires et les registres des paroisses sont étonnés du grand nombre de personnes, surtout des hommes, qui, parmi les premières générations canadiennes, savaient signer leurs noms. Où donc avaient-ils appris à lire et à écrire? Dans les écoles des villes pour plusieurs, chez quelques curés ou amis de l'éducation, mais surtout dans la famille.

Cette dernière affirmation pourra paraître un paradoxe. En voici l'explication: Tout le monde convient que, sous le régime français, l'éducation des filles, bien loin d'être négligée, était plutôt très répandue, aussi bien dans les campagnes que dans les villes. Dès le commencement du XVIII[e] siècle, les Sœurs de la Congrégation avaient déjà des établissements dans plusieurs paroisses. De leur côté, les Dames Ursulines de Québec et des Trois-Rivières, et plus tard les Religieuses de l'Hôpital-Général de Québec, comptaient parmi leurs élèves bon nombre d'enfants venant de la campagne. Bien rares donc étaient les filles qui n'allaient pas passer une année ou deux dans l'un ou l'autre de ces pensionnats. Faudra-t-il s'étonner que, de retour au foyer paternel, elles aient consacré quelques-unes de leurs longues soirées d'hiver, quelques

jours de la morte-saison à enseigner la lecture et l'écriture à des frères plus jeunes ou même plus âgés, que des circonstances de temps ou de lieu avaient peut-être jusque là retenus dans l'ignorance? Et pourquoi ces mêmes filles, devenus plus tard mères de famille, n'auraient-elles pas fait pour leurs fils ce qu'elles avaient été heureuses de faire autrefois pour leurs frères?[1]

Du reste, s'il est vrai qu'il n'y avait pas de maîtres d'école dans les campagnes, où donc apprenaient à lire et à écrire ces élèves qui entraient au Séminaire de Québec, par exemple, prêts à commencer le latin? Sans doute, plusieurs venaient des villes, mais combien d'autres aussi arrivaient des paroisses de la campagne? Ainsi, sur 130 élèves entrés de 1693 à 1703 au Séminaire, 23 avaient commencé le latin, 68 savaient lire et écrire, 8 seulement sont indiqués comme parfaitement ignorants. Parmi ces enfants, il y en avait non seulement de Québec, de Montréal, et des Trois-Rivières, mais encore de Batiscan, de Champlain, de l'Ile d'Orléans, de l'Ange-Gardien, du Château-Richer, de Boucherville, de l'Ile Jésus, etc. Et ces élèves entraient relativement jeunes au Séminaire, puisque la moyenne d'âge prise sur 75 d'entre eux est de 10 ans.

Une étude faite sur les registres de paroisses, là surtout où les curés prenaient la peine de faire signer les témoins, ne serait peut-être pas moins instructive. Voici quelques exemples tirés des paroisses de la région de Québec; nous ne tenons compte que des signatures d'hommes. Nous en avons trouvé 75 à Sainte-Foy, entre 1704 et 1714; près de 100 au Château-Richer, pour la décade de 1717 à 1727; 106 à l'Ange-Gardien, de 1727 à 1737. Dans cette dernière paroisse, les actes de mariage portent souvent la signature de huit ou dix personnes, hommes et femmes, quelques fois plus. Pourtant, dans cette période de dix ans, on ne compte que 212 actes de baptêmes, mariages et sépultures, soit une moyenne de 21 actes par année, ce qui prouve que la population ne devait pas être bien considérable. A l'Ancienne-Lorette, de 1737 à 1747, 54 signatures d'hommes apparaissent aux registres, tandis que pour la même décade ceux du Château-Richer en fournissent 81.

Le temps ne nous a pas permis de pousser notre enquête plus loin; toutefois, ces quelques chiffres suffiront à démontrer que dans certaines paroisses des environs de Québec, du moins, bon

(1) Cf. CHAUVEAU. *L'instruction publique*, p. 56.

nombre d'hommes savaient signer leur nom, au XVIII[e] siècle, et que s'ils n'avaient pas appris à écrire aux écoles, ils avaient dû apprendre dans la famille.

D'après tout ce qui précède, nous nous croyons en droit de conclure que, sous le régime français, l'éducation primaire ne fut pas aussi négligée qu'on l'a dit ou qu'on l'a laissé entendre. Certains historiens, avec la meilleure foi du monde, n'ont pas toujours trouvé la note juste, quand il s'est agi de l'instruction tant primaire que secondaire au Canada. Garneau lui-même ne semble pas avoir eu en sa possession les renseignements suffisants pour juger de la question avec équité. Dans son premier volume, il consacre une page à l'éducation ; pour être juste à son égard, nous la donnons en entier.[1] Après avoir fait l'éloge des Sœurs de la Congrégation et exprimé le regret qu'on n'ait pas formé, dans le temps, une institution semblable pour les garçons, l'auteur ajoute : « L'éducation de ceux-ci fut abandonnée au clergé qui fut, pour ainsi dire, le seul corps enseignant avec les religieux, sous la domination française. Le gouvernement s'en occupa fort peu lui-même. En 1714 il y avait soixante-quinze élèves pensionnaires au petit Séminaire. En 1728, les jésuites demandèrent la permission d'ouvrir un collège à Montréal et quelques années après, l'institut des Frères Charon de cette ville projeta d'établir des maîtres d'école dans toutes les paroisses, comme en France ; il passa même, dans cette vue, un acte d'association avec les Frères des écoles chrétiennes de Paris, mais son projet n'eut pas de suite. Il ne fut jamais question d'aucun plan général d'instruction publique. Chose inouïe, l'imprimerie ne fut introduite dans la colonie qu'en 1764, cent cinquante-six ans après la fondation de Québec.

« Les maisons d'éducation pour les garçons ne devaient donc pas être nombreuses, et, en effet, il n'y en avait guère que dans les villes. C'étaient le collège des Jésuites, les Séminaires de Québec et de Montréal qui avaient quelques classes élémentaires, les Récollets et les Frères Charon. Les Jésuites étaient ceux qui, par état, devaient être à la tête de l'enseignement ; mais ils furent moins heureux en Canada qu'ailleurs, car leurs classes ne furent jamais considérables. On se contentait dans les villes des connaissances nécessaires pour le courant des emplois. Le gouvernement, qui préférait avant tout la soumission de ses sujets, se

(1) *Histoire du Canada*, Vol. I, p. 196.

donnait bien de garde de troubler un état de choses qui rendait les colons moins exigeants, moins ambitieux et plus faciles à conduire. »

Ce jugement, un peu sévère, appelle quelques remarques. Ainsi, l'auteur nous apprend qu'en 1714 il y avait 75 pensionnaires au Séminaire de Québec, mais il ne nous dit pas combien en avaient les Jésuites, ni combien d'externes fréquentaient leurs classes. Quand on sait, par exemple, qu'en 1668, le Collège comptait 50 à 60 pensionnaires et autant d'externes (1), on peut se demander si en 1714 ce nombre était bien diminué. En 1735, les Pères Jésuites avaient encore au delà de 100 enfants dans la petite école seule. Aussi bien, nous ne serions pas prêt à affirmer, pour notre part, que les Jésuites, qui « par état devaient être à la tête de l'enseignement, furent moins heureux au Canada qu'ailleurs » et, qu'étant donné la population, « leurs classes ne furent jamais considérables ».

Le lecteur sait aussi ce qu'il faut penser du projet formé par les Frères Charon en 1728 (sic), d'établir des maîtres d'école dans les paroisses, projet qui n'eut pas de suite, dit notre auteur, comme si les Hospitaliers n'avaient pas fourni des instituteurs à certaines paroisses, de 1718 à 1730 au moins. (2)

Garneau ne ménage guère non plus le gouvernement français dans cette page. Que celui-ci n'ait pas fait tout ce qu'il aurait pu et dû faire, qu'en général, il se soit reposé sur le clergé du soin de donner l'instruction aux enfants, comme la chose se passait en France, du reste, nous l'admettons volontiers ; mais nous ne pouvons en venir à la conclusion, avec l'auteur, que « le gouvernement, qui préférait avant tout la soumission de ses sujets, se donnait bien de garde de troubler un état de choses qui rendait les colons moins exigeants, moins ambitieux et plus faciles à conduire ». L'histoire est là pour prouver que, sans avoir fait beaucoup pour l'instruction de la jeunesse, les autorités civiles n'y furent pas opposées, bien au contraire. Les lettres de satisfaction et d'encouragement adressées par le roi ou par son ministre à Mgr de Laval, à Mgr de

---

(1) ROCHEMONTEIX, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIe siècle*, vol. I, p. 220, note.

(2) Au sujet de l'acte d'association passé avec les Frères des Ecoles chrétiennes, voici ce que dit un manuscrit de l'abbé Bois, cité par Jacques Viger : « Deux Frères de la Doctrine Chrétienne firent le voyage de France à Montréal, pour prendre une connaissance exacte des biens et des dettes de l'Hopital-Général et après un examen sérieux, ils refusèrent d'accepter l'union préméditée et tentée et s'en retournèrent en France ». (*Saberdache*).

Saint-Vallier, aux Jésuites, aux Hospitaliers, etc., la correspondance échangée à ce sujet, entre la Cour et les autorités du Canada, gouverneurs et intendants comme de Denonville, Vaudreuil, Beauharnois, Raudot, Bégon et Hocquart, seraient la meilleure réponse à cette accusation. Au surplus, les subventions accordées aux communautés enseignantes d'hommes et de femmes, font voir que la Cour fit presqu'autant, proportion gardée, pour l'instruction des enfants, que pour le commerce, l'industrie, la colonisation et parfois, hélas ! pour la défense du pays.

On a trop oublié peut-être ce qui se passait en France à la même époque et par suite, on en est venu à reprocher au gouvernement français de ne pas avoir fait pour le Canada ce qu'il ne faisait pas pour la mère patrie. Le gouvernement s'occupait fort peu de l'éducation au Canada, dit-on. Mais s'en occupait-il davantage en France ? Il est admis, et c'est ce qu'on enseigne de nos jours en France, qu'avant la Révolution... « l'Etat se désintéressait à peu près complètement de l'enseignement et, n'exerçant sur lui qu'un droit de contrôle fort superficiel, se désintéressait aussi de ses moyens d'existence... Les écoles primaires (vivaient) de fondations, de subventions municipales ou simplement de la générosité des congrégations religieuses qui les tenaient. »[1]

De ce que le gouvernement ne faisait rien ou presque rien pécuniairement pour les écoles primaires, il ne faudrait pas conclure qu'il était opposé à l'instruction, ou que celle-ci fut négligée. « L'État, disait A. Bellée, ne s'était pas alors comme de nos jours, substitué complètement à l'initiative individuelle. Il se bornait à la surveiller, à la diriger, et à la régulariser, ce qui, pour beaucoup d'esprits clairvoyants, est son véritable rôle. »[2]

Ici, comme en France, le clergé s'étant chargé de fonder des écoles, le gouvernement l'aida non seulement de ses conseils, mais encore de ses deniers.

Quant à l'instruction même, elle ne nous paraît pas, à tout prendre, avoir été ici de beaucoup inférieure à celle qui se donnait là-bas aux mêmes époques.

Dans l'ancienne France, des travaux de grande valeur l'ont démontré, [3] l'enseignement primaire était déjà très répandu aux

(1) L'abbé Gagnol. *Histoire Contemporaine*, Paris, Pousielgue, 1898, p. 15.

(2) Cité par l'abbé Allain, *L'Instruction primaire*, etc., p. 204.

(3) Cf. l'abbé Allain, *L'Instruction primaire*, etc., in-12 de 304 pages ; et *Revue des Questions Historiques*, Tome 33.—Taine., *Les Origines de la France Contemporaine*, Hachette, 1901, *passim*.—L'abbé Guibert. *Histoire de J.-B. de la Salle*, Paris, 1900.

XVIIe et XVIIIe siècles. « Avant la Révolution, dit Taine, les petites écoles étaient innombrables : dans la Normandie, la Picardie, l'Artois, la Flandre Française, etc... on en comptait presque autant que de paroisses, en tout probablement 20,000 ou 25,000 pour les 37,000 paroisses de France et fréquentées, efficaces ; car en 1789, 47 hommes sur 100 et 26 filles ou femmes sur 100 savaient lire et pouvaient écrire ou du moins signer leur nom.»[1] Les deux-tiers des paroisses ou à peu près avaient donc leurs écoles et c'était beaucoup. Cependant, le même auteur avait pu écrire plus haut, et encore avec vérité, en parlant de la distribution du clergé :.. « en des milliers de petits villages écartés et pauvres, celui-ci (le curé ou le vicaire) était le seul homme qui sût couramment écrire et lire. Dans nombre de communes plus grosses, mais rurales, sauf le seigneur résident et quelque homme de loi ou praticien d'éducation bâtarde, nul autre que lui n'était lettré. »[2]

Et pourtant, la France comptait quatorze siècles d'existence et sa population était de 24 millions d'âmes à l'époque de la Révolution. Les paysans, groupés le plus souvent dans des communes, villages ou hameaux, pouvaient aisément envoyer leurs enfants à l'école. En France, du reste, la condition du peuple était bien autrement favorable à la diffusion de l'enseignement que ne l'était celle des colons du Canada, qui avaient tout contre eux : le petit nombre, la pauvreté, l'éloignement, la rigueur du climat, un état de guerre presque continuel, etc. Néanmoins, un siècle ne s'était pas écoulé depuis la fondation de Québec que des écoles étaient établies non-seulement dans les villes mais encore dans plusieurs paroisses de la campagne. En 1721, la colonie renfermait 25,000 âmes et 70 paroisses tenaient registres. Or, à cette date, on comptaient, tant pour les filles[3] que pour les garçons, une trentaine d'écoles primaires réparties sur différents points du pays, et nous ne parlons ici que des écoles dont nous avons pu constater l'existence ; d'autres, tenues par des curés, des fils de famille, ou des notaires, dont les noms ne nous sont pas parvenus, ne sont pas comprises dans ce chiffre.

Notre tâche est terminée. Des recherches nouvelles et plus étendues prouveront, nous en avons l'espoir, que dans ces quelques

---

(1) *Origines de la France Contemporaine*, Vol. X, p. 29

(2) TAINE, *opere cit.*, Vol. VIII, p. 157.

(3) Les Sœurs de la Congrégation avaient à elles seules huit ou dix écoles dans les campagnes.

notes, nous sommes resté en deça de la vérité. Si l'éducation ne fut pas universellement répandue au Canada, sous le régime français, elle n'y fut pas non plus négligée. Le clergé y donna toute son attention; les autorités civiles ne s'en désintéressèrent pas plus ici qu'on ne faisait en France, et le peuple lui-même, étant donné les circonstances, fit tout ce qu'il pouvaient faire. Aussi, nous pouvons dire en nous servant d'une expression de M. Chauveau que « les colons ne furent jamais dans cette ignorance absolue et abrutissante dont on est encore frappé chez les basses classes de quelques pays européens ». (1)

Quoi qu'il en soit du degré d'instruction de nos pères, ce sont leurs fils, nos ancêtres, qui, grâce à l'éducation religieuse qui ne leur fit jamais défaut, grâce aussi au patriotisme éclairé que l'on avait développé chez eux, ont su, dans les années de lutte et d'oppression, conserver intactes et léguer à leurs enfants, une religion, une langue et des institutions qui sont le fond même de notre nationalité et sans lesquelles le nom de Canadien français, dont nous avons raison d'être fiers, ne serait plus qu'un vain mot.

AMÉDÉE GOSSELIN, ptre.

« La gardienne de lumière et autres histoires canadiennes. »— M. Faguet fait de cet ouvrage de Henry Van Dyke, pasteur américain, à l'occasion de la traduction française qu'en a faite Sainte-Marie Perrin, une critique très élogieuse. (2) « Ces tableaux sont charmants. Ils ont quelquefois même la grandeur de l'épopée, comme *la Gardienne de lumière* qui est telle qu'il ne faudrait pas me prier beaucoup pour que je la misse tout à côté d'*Hermann et Dorothée* et peut-être même... enfin ne nous perdons pas plus dans les comparaisons et disons simplement que *la Gardienne de lumière* est un pur chef-d'œuvre. »

(1) *L'Instruction publique*, p. 56.
(2) *Revue latine*, 25 mai 1907, p. 288.

ÉTUDE

SUR

L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE CANADIENNE (1)

MICHEL BIBAUD

(1782-1857)

LE POÈTE

(suite)

La troisième satire vaut mieux ; et elle traite de la paresse. On peut n'avoir été ni avare, ni jaloux ; mais il est rare qu'on n'ait pas été quelque jour victime docile de la paresse. Bibaud lui-même n'avait-il pas, depuis qu'il prêcha les envieux, gardé pendant six mois le silence ? Au lecteur qui s'en peut étonner il avoue qu'il était aux prises avec cette mollesse et cette langueur qu'il veut aujourd'hui dénoncer ; c'est, au surplus, ses luttes personnelles avec la paresse qui lui ont suggéré le thème de cette nouvelle satire.

Mais la muse de Bibaud est encore quelque peu endormie au moment où le poète commence sa satire, et il définit comme suit, plaisamment et prosaïquement, son sujet.

> Je demande et réponds : qu'est-ce que la paresse ?
> Une indigne langueur, une lâche mollesse,
> Qui fait qu'on ne fait rien, quand on doit travailler,
> Ou qu'on dort mollement, quand on devrait veiller ;
> Quand on est bien portant, fait qu'on se dit malade ;
> Fait enfin, que l'on fait comme faisait Vervade.

La définition de la paresse ne suffit pas pour en inspirer l'horreur. Bibaud va donc plus outre ; il en décrit les stériles effets,

---

(1) Cf. le *Bulletin*, janvier et juin 1904, avril, juin, septembre 1905, avril, septembre, novembre 1906, avril 1907.

et il remonte, comme doit le faire tout poète qui se pique de philosophie, jusqu'aux causes du mal qu'il veut guérir. Et il constate qu'au Canada la paresse dont nous sommes collectivement coupables doit être attribuée à deux causes, ou, pour parler comme Bibaud, à deux poisons qui engourdissent et qui paralysent, quand ils ne la tuent pas, notre activité. Et ces deux poisons dont on abusait déjà évidemment à l'époque où vivait Bibaud, c'est l'alcool et le tabac.

Bibaud prêche donc aussi la tempérance : ce fut un Mailloux ou un Quertier avant la lettre.

Le rhum, en nos climats, fait d'horribles ravages,
Et, sous tous les rapports, cause d'affreux dommages;
Que de jeunes gens morts, pour en avoir trop pris !
Combien d'autres n'auront jamais les cheveux gris,
Si, malgré tant d'avis, de malheureux exemples,
Ils en prennent encore à mesures très amples...

Et le poète démontre que l'ivresse, avant qu'elle ne brise la vie, est cause de ruines pour les familles, fait l'homme inutile et capable de rien.

Mais encore qu' « en nos climats » les intempérants sont multiples, plus nombreux encore sont ceux qui aspirent

à longs traits, par un tube, une pipe,
La vapeur et l'esprit d'un suc assoupissant.
....
La pipe, au Canada, produit un grand dommage ;
Y tient trop souvent place et d'étude et d'ouvrage.
Passez-vous par les champs, dans le temps des moissons,
Vous entendez partout : « Allumons ! allumons ! »
Aussitôt fait que dit ; mais pendant qu'on allume,
Et qu'on fume, le fer refroidit sur l'enclume.
Chez notre laboureur, cinquante fois le jour,
Et le sac à tabac et la pipe ont leur tour :
Il fume en se levant, fume quand il se couche ;
En un mot, a toujours une pipe à la bouche.

Après avoir fait ce petit tableau de nos mœurs, découpé cette petite tranche de vie canadienne, et signalé toute la perte de temps qu'entraîne l'abus du tabac, Bibaud, pour charger davantage son réquisitoire, oublie qu'il s'agit en son poème de la paresse, et raconte tout au long comment un jour *Tabager* visitant sa grange

remplie de six mille gerbes, se livre d'abord à des calculs ambitieux, escompte déjà une abondante prospérité, puis s'endort en fumant sur le foin, et met le feu à ses récoltes, et voit en un moment

sa gloire en fumée et sa richesse au vent.

Après cette digression, ou ce hors-d'œuvre, notre poète revient par droit et court chemin à son sujet, et lui, l'ouvrier si actif qui a tant fait pour « restaurer » la presse et la littérature canadiennes, et qui a si souvent rencontré chez ceux qui n'étaient pas ses abonnés de décourageantes apathies, il écrit contre la paresse intellectuelle du Canadien une des plus violentes pages de sa satire. Il insiste sur l'horreur que nous avons pour l'étude, sur le peu de cas que nous faisons des choses de l'esprit.

Cultiver son esprit ?... Ah ! c'est une autre chose ;
On ne peut s'y résoudre, on le craint, on ne l'ose :
On est fier d'un verger, d'un champ, d'un palefroi,
D'un chien : de son esprit, nullement...
....
Oh ! combien ce pays renferme d'ignorants
Q'on aurait pu compter au nombre des savants,
S'ils n'eussent un peu trop écouté la Paresse,
Et s'ils se fussent moins plongés dans la mollesse !
Combien, au lieu de lire, écrire, ou travailler,
Passent le temps à rire, ou jouer, ou bailler !

C'est à cette paresse intellectuelle, dont, hélas ! est encore trop victime notre esprit canadien, aussi bien qu'à cette indolence qui nous fait incapables de suffisamment réagir contre les influences qui nous entourent, que Michel Bibaud attribue la corruption de notre parler français. Il ne dit rien de notre prononciation, où se trahit déjà la nonchalante mollesse du langage, mais il met au compte de cette insouciance les termes impropres et les anglicismes qui farcissent nos conversations et nos discours.

La paresse nous fait mal parler notre langue :
Combien peu, débitant la plus courte harangue,
Savent garder et l'ordre, et le vrai sens des mots ;
Commencer et finir chaque phrase à propos ?
Très souvent, au milieu d'une phrase française,
Nous plaçons, sans façon, une tournure anglaise :
Presentment, indictment, impeachment, foreman,
Sheriff, writ, verdict, bill, roast-beef, warrant, watchman.
Nous écorchons l'oreille, avec ces mots barbares,
Et rendons nos discours un peu plus que bizarres.

***

L'idée principale, l'idée fixe que Bibaud avait rapportée et gardée de la composition de cette satire, c'est que la paresse est mère de l'ignorance, et que l'ignorance est ici comme partout, un crime très grave qu'il importe de poursuivre en ses diverses manifestations. Il écrit donc sa quatrième et dernière satire contre l'ignorance.

Il s'excuse de persister en un genre de poésie qui ressemble si souvent à la prose. A quoi lui servirait d'ailleurs de chanter sur un ton plus élevé, et de s'abandonner à l'inspiration lyrique, ou de célébrer les merveilles de l'art et de la nature ?

> Serait-on bien compris, au pays canadien,
> Où les arts, le savoir sont encore dans l'enfance,
> Où règne, en souveraine, une crasse ignorance ?
> Peut-on y dire, en vers, rien de beau, rien de grand ?
> Non, l'ignorance oppose un obstacle puissant,
> Insurmontable même au succès de la lyre
> Qui s'élève au-dessus du ton commun de dire...

Et voici donc Bibaud introduit par ce détour dans le vif de son sujet. Il stigmatise avec vigueur, tempérée parfois d'une pitoyable modération, l'ignorance de ses compatriotes et les effets plus ou moins déplorables de cet état d'esprit. Son pessimisme est particulièrement sévère pour les Canadiens qui vivaient sous le régime français.

> Il suffit de savoir que, sous notre ancien maître,
> Louis, nul imprimeur ici n'osa paraître ;
> Qu'on n'y faisait, vendait ni livre, ni journal.

Bibaud n'entreprend pas, d'ailleurs, de préciser autrement les causes et la gravité de cette situation intellectuelle ; il ne s'inquiète pas d'entrer dans les détails de l'organisation scolaire de cette époque, ni de mesurer son jugement sur des informations d'une exactitude scientifique. Michel Bibaud sait bien que le poète satirique n'est pas un historien, et aussi que la poésie satirique est faite pour exagérer les choses, et par ce moyen mettre en meilleur relief le mal auquel elle s'attaque. En quoi la satire ressemble souvent à l'éloquence, et en quoi toutes deux prouvent qu'elles connaissent assez bien l'âme humaine et les avenues par lesquelles il la faut aborder.

Au reste, Michel Bibaud a pris soin de corriger lui-même à plusieurs reprises l'impression trop pénible que l'on pourrait recevoir de sa poésie. Bien qu'il s'impatiente des transformations un peu lente de notre vie sociale, il reconnaît qu'il y a eu progrès de l'instruction dans notre pays.

Il ne veut pas laisser entendre

Que les premiers colons, nos ancêtres, nos pères,
Furent, bien plus que nous, entourés de lumières;
Qu'ils apprenaient bien mieux le latin et le grec;
Que les arts florissaient beaucoup plus dans Québec.

Nous nous préoccupons plus que nos pères de nous initier aux rudiments de la science:

Pourtant le temps n'est plus, où, chose inexplicable,
Un noble campagnard paraissait dédaigner
L'art de lire, était fier de ne savoir signer.

Au reste, celui-là seul est ignorant, au sens où Bibaud emploie ce mot, qui a volontairement négligé les moyens qu'il avait de s'instruire. Celui qui n'a pu apprendre et dans l'appréciation des progrès de l'enseignement primaire au Canada, il faut tenir compte de tous les obstacles qu'il a fallu surmonter, et de tous ceux qu'il n'était pas toujours possible de franchir, pour atteindre toutes les âmes d'enfants—celui donc qui n'a pu apprendre n'est pas l'ignorant que flagelle Bibaud. Il s'en explique assez lourdement.

L'ignorant est celui qui put, dans son enfance,
Apprendre, mais par goût, manqua de diligence;
Qui, pouvant être utile à ses concitoyens,
De les servir un jour négligea les moyens.

Mais l'ignorant, quel qu'il soit, est coupable s'il se risque et se fourvoie en des situations qu'il ne peut occuper.

Qui croirait qu'on a vu plus d'un représentant,
Par la foule porté dans notre parlement,
Ignare jusqu'au point de ne savoir pas lire,
Et de la main d'autrui se servir pour écrire!
« A la chambre », dit-on, « si tous savaient parler,
Ils ne finiraient plus. » Mais, s'il faut leur souffler:
Oui, *non*, n'est-ce pas chose et honteuse et nuisible?

L'ignorance est donc présomptueuse, et elle s'installe en des fonctions où ne peut briller que sa sottise. Mais il est un mal

plus grand qui est le fruit naturel de l'ignorance, c'est l'erreur et la superstition. Et Bibaud décrit avec abondance et parfois avec une certaine force de style cette hydre de la superstition :

Monstre informe, hideux, horrible, détestable ;
Pour l'homme instruit néant, mais être formidable
Pour l'ignorant, surtout pour notre agriculteur ;
De plus d'un accident inconcevable auteur ;
Cahos, confusion de notions bizarres,
Roulant, s'accumulant dans des cerveaux ignares :
D'où naissent, tour à tour, mille fantômes vains :
Revenants, loups-garous, sylphes, sabbats, lutins ;
Les nécromanciens, les sorts, l'astrologie,
Le pouvoir des esprits, des sorciers, la magie,
Et mille autres erreurs dont le cerveau troublé
Du superstitieux croit le monde peuplé.
Pour le peuple ignorant, l'orage, le tonnerre,
Les tourbillons de vents, les tremblements de terre,
Tout est miraculeux, tout est surnaturel.
Heureux, encore heureux, si Dieu, si l'Éternel
Est cru l'auteur puissant des effets qu'il admire,
Ou leur cause première ; et si dans son délire,
Sous les noms de sorcier, d'enchanteur ou devin,
Il n'attribue à l'homme un pouvoir surhumain.

On se rappelle que parmi les plus belles pages de Lucrèce, il faut citer celles où le poète raconte les effets désastreux de la supertition dans le monde. Bibaud est bien loin, certes, de se hausser jusqu'au niveau du poète latin, mais il a vraiment écrit sur ce sujet quelques-uns des meilleurs vers que l'on puisse lire dans ses satires.

Bibaud termine son poème en saluant l'aurore de temps nouveaux. Il voit l'horizon s'éclairer des lumières de la science ; et les collèges classiques qui ont été fondés, il y a quelques années, à Montréal et à Nicolet, par les abbés Curoteau, Brassard, et par Mgr Plessis, lui sont un gage certain que le savoir va partout se répandre. Cette satire fut composée en 1819. Dix ans après, quand le recueil des poésies de Michel Bibaud fut publié, trois autres collèges, ceux de Saint-Hyacinthe, de Chambly et de Saint-Anne, avaient été ouverts à la jeunesse par l'initiative de quelques prêtres. Déjà, par conséquent, commençait à se réaliser l'espérance et le souhait par lesquels le poète finit cette satire :

Je crois même entrevoir, dans un avenir proche,
Le temps où, délivré d'un trop juste reproche,

Où par le goût, les arts, le savoir illustré,
Comptant maint érudit, maint savant, maint lettré,
Le peuple canadien, loué de sa vaillance,
Ne sera plus blâmé de sa rustre ignorance ;
Où justement taxé d'exagération,
Mon écrit, jadis vrai, deviendra fiction.

***

Il semble qu'avec cette dernière satire s'apaise l'esprit de Michel Bibaud ; les derniers vers nous laissent entrevoir une âme ouverte à la bienveillance. Aussi le poète ne fera-t-il plus de cette sorte de poésie. Mais pour persévérer dans l'imitation d'Horace et de Boileau, il publiera deux *Epîtres* où le moraliste reprend sous une autre forme, voisine encore pourtant de la satire, ses études de l'homme. Dans la première, qui est intitulée *Est modus in rebus*, il conseille la modération, la mesure en toute chose ; il la conseille surtout aux écrivains, et en particulier à ces critiques qui ne peuvent rencontrer chez des auteurs différents deux vers ou deux phrases qui se ressemblent sans crier au plagiat, et voudraient que l'on écrive *blanc* parce qu'un autre a dit *noir*, ou que l'on dise *trébucher* parce qu'on a déjà dit *choir*.

« Un autre a dit la chose avant vous. »—Je vous croi ;
Mais, c'est que par hasard il vécu avant moi.
Je l'eusse dite avant, avenu le contraire.

La seconde épître, qui a pour titre *Decipimur specie recti*, nous met en garde contre les apparences qui trompent et induisent l'homme en erreur. Presque toujours, dit Bibaud, en un vers qui est aussi de la prose :

Presque toujours l'erreur provient de l'apparence.

Et, par exemple, les absurdités astronomiques de l'antiquité :

La terre est un plateau, le ciel une calotte,
L'étoile un clou d'argent, légère papillotte,
A la vieillesse, au temps sujette à succomber,
Et que l'homme, à ses pieds, très souvent, voit tomber.

C'est aussi la fausse piété des anciens, et, on ne s'y attendait pas, l'Inquisition, les guerres religieuses, et une brave femme de la colonie du Massachusetts, Suzanne Martin, qu'on accusa de

sorcellerie, et que l'on fit monter sur le bûcher. Heureux le Canada ! s'écrie enfin Bibaud :

de ces erreurs fatales
Jamais il ne souilla ses antiques annales.
Et jamais il ne vit un fanatisme ardent
D'un crime imaginaire accuser l'innocent,
Le condamner à mort, le conduire au supplice.
Non, la religion y fut consolatrice ;
Y conserva des mœurs l'aimable aménité,
Et ne s'arma jamais d'un pouvoir redouté.

Enfin, et peut-être pour pousser jusqu'au bout l'imitation de ses deux maîtres Boileau et Horace, Michel Bibaud s'est essayé dans la poésie lyrique, et nous a laissé des hymnes, des odes, des chansons, voire même des poésies galantes comme *le Pouvoir des Yeux* et *les Peines de l'Amour*. Cette partie de son œuvre poétique est celle qui nous intéresse le moins. L'hymne aux *Savants de la Grèce* est une revue assez terne des découvertes que l'on doit au génie grec ; l'ode aux *Grands chefs* indiens, à tous ces rois de la forêt qui régnèrent ici avant nous, ou à côté de nous, avec qui nos gouverneurs ont traité comme avec des princes, est d'inspiration factice, et reste bien éloignée de la sauvage beauté de ces vies libres et puissantes. Les poésies patriotiques consacrées à quelques-unes de nos gloires nationales, ou bien dirigées contre ce projet d'union des deux Canadas qui en 1822 excita vivement les esprits, n'offre guère d'autre intérêt que celui du sujet lui-même. Les nombreuses strophes où le poète célèbre *les Mœurs acadiennes*, sont une sorte d'idylle où le fiancé d'Angéline raconte avec plus de précision que de grâce les viriles énergies d'un peuple qui, suivant l'expression de l'abbé Casgrain, fut plus grand que ses malheurs.

Parfois, enfin, Bibaud, comme tant de poètes dont les vers sont l'unique produit d'une longue patience, s'amuse à jouer avec les rimes, à faire revenir les mêmes finales, et par exemple, à accoupler vingt-six fois une rime en *ec* avec le mot Québec.

***

Après que le recueil de Michel Bibaud fut publié, en 1830, une revue de Paris, la *Revue encyclopédique* signala son œuvre. L'auteur de l'article était précisément cet Isidore Lebrun qui préparait alors l'ouvrage si intéressant, quoique souvent mal inspiré,

qu'il publia en 1833, le *Tableau statistique et politique des Deux Canadas.* Isidore Lebrun, assez bienveillant d'ailleurs pour Michel Bibaud, lui reproche de n'avoir pas assez emprunté ses sujets à la nature, à l'histoire, aux mœurs du Canada; il lui assure que les « peines d'amour », le « pouvoir des yeux » sont des sujets partout usés ou connus; il observe aussi que ses idées sont parfois mal coordonnées, que son style est heurté, incorrect, diffus, et qu'il y a dans ses vers des inversions et des enjambements que n'autorise pas l'auteur de l'Art poétique.

Michel Bibaud crut devoir répondre dans son recueil littéraire, le *Magazin du Bas-Canada* (1), et se défendre de quelques reproches injustes qu'on lui adresse. Il déclare tout d'abord, et il l'en faut louer, qu'il a écrit pour les Canadiens et non pour les Français, qu'il choisit donc pour eux les sujets qui leur conviennent, et que les *peines d'amour*, et le *pouvoir des yeux*, encore qu'ils soient devenus choses anciennes et banales, intéressent encore les Canadiens aussi bien que les Français; il rappelle, d'ailleurs, que la plupart de ses pièces sont faites avec de la matière canadienne. Il affirme avec grand sérieux que ses idées sont bien coordonnées dans son cerveau, et que si elles ne le sont plus sur le papier cela dépend... de son style; il avoue d'ailleurs que la rime est faite pour le gêner; il s'insurge contre certaine règle étroite de Malherbe qui proscrit l'enjambement; et il s'excuse de ses faiblesses ou de ses incorrections, et il s'en justifie en citant des vers de Boileau qui sont aussi plats et aussi mal faits que les siens.

Au reste, Michel Bibaud ignorait moins que tout autre que son œuvre était assez éloignée de la perfection. Dans sa dernière satire, il raconte comment, pendant un songe, Phébus lui reprocha, très aimablement d'ailleurs, et en le tirant par l'oreille, d'oser faire des vers.

> Crois-tu qu'impunément l'on se permet de rire,
> M'a-t-il dit, des neuf Sœurs, de Minerve et de moi ?

Seulement, parce que Minerve et les Muses se sont montrées douces et pitoyables au poète, lui, Phébus, ne lui infligera qu'un léger châtiment: il n'entrera jamais dans la terre promise des sommets du Parnasse.

---

(1) Cf. *Magazin du Bas-Canada*, pp. 21-31, où M. Bibaud reproduit et commente l'article de la *Revue encyclopédique de Paris.*

Tu resteras au bas : ainsi je l'ai voulu,
Ainsi l'a décrété mon pouvoir absolu :
Tu seras, en un mot, plus rimeur que poète :
Différent de celui que ton pays regrette,
Qui, fort du beau génie et de l'heureux talent
Que des mains de Nature il reçut, en naissant,
Et que je réchauffai de ma divine flamme,
Brilla dans la chanson, l'épître et l'épigramme,
Y montra de l'esprit les grâces et le sel :
N'espère point, enfin, d'être un autre Quesnel [1].

« Plus rimeur que poète », voilà donc comment s'estime Bibaud ; cet aveu ne fait pas sa poésie meilleure, mais il est tout de même louable et rare sur les lèvres d'un versificateur.

***

Avec Michel Bibaud, nous terminons, semble-t-il, une première période de l'histoire de la poésie canadienne : la période des origines. D'autres poètes vont paraître bientôt, F.-X. Garneau, Joseph Lenoir, dont les vers ne ressemblent déjà plus tout à fait à ceux de Michel Bibaud, et se sentiront des influences du romantisme.

Pendant cette première période de notre littérature, la prose, celle des journaux, du *Canadien*, du *Courrier de Québec*, de *l'Aurore*, du *Spectateur*, fut mieux que la poésie représentative de la pensée et de l'esprit canadien. Aussi bien, notre poésie du commencement du dix-neuvième siècle se peut-elle distribuer en deux courants d'inégale importance, dont l'un dérive immédiatement de l'âme française, et l'autre descend en droite ligne de l'âme canadienne. Et ce double courant n'est, en réalité, que le prolongement de cette double influence, étrangère et nationale, que déjà l'on peut retracer dans les premières œuvres de notre dix-huitième siècle.

Or, notre poésie qui est d'inspiration française et qui est écrite par des poètes émigrés est, sinon plus abondante, du moins plus parfaite que l'autre qui est d'inspiration et de facture canadiennes. Elle est plus souple, plus gracieuse, plus artistique. Mais cette poésie est elle-même tout particulièrement pénétrée de ce qui fut l'âme et la vie un peu grêle des poésies du dix-huitième siècle français : poésies légères, badines, très agréables parfois, et qui

(1) *Satire contre l'ignorance.*

reflètent la surface, plus encore que les profondeurs de l'âme humaine. Parfois pourtant, elle se colore aussi des nuances qu'elle emprunte aux paysages, elle se remplit des gazouillements et des mille petits bruits de la nature, quand elle n'essaie pas de reproduire le mugissement terrible de notre Niagara ; et dès lors elle trahit cette tendance qui ira désormais s'accentuant, qui emportera bientôt en France vers la nature aimée, comprise et interprétée, la poésie, et qui ici, au Canada, ne s'affirmera pendant longtemps encore qu'en de timides essais.

D'autre part, la poésie qui est ici l'œuvre des Canadiens, si elle est parfois assez copieuse, et si elle s'étale volontiers dans les colonnes des journaux, et surtout sur la quatrième page du *Spectateur*, ne s'élève guère au-dessus d'une très ordinaire envolée. Souvent elle est lourde, et le souffle manque à ses couplets ou à ses strophes. Elle se préoccupe parfois des choses de la vie nationale ; elle se fait guerrière quand de toutes parts on court aux armes pour défendre le pays, mais elle se plaît surtout à lancer contre les journalistes, les politiques et les poètes le trait de l'épigramme et de la satire. Et ces poésies n'ont donc qu'un intérêt assez limité, très particulier, qui ne peut que rarement solliciter encore l'attention de la postérité. Bibaud seul, ou à peu près, fait exception, et écrit des satires dont quelques vers auront peut-être leur place dans une anthologie de nos anciens poètes canadiens.

Mais l'inspiration de Bibaud est plutôt classique, c'est-à-dire déterminée par le désir d'imiter, sinon de continuer, ceux qui ont, aux époques principales des littératures française et latine, manié l'arme du sarcasme et de l'ironie. Or, il est périlleux de recommencer Horace et Boileau ; l'imitation est parfois trop visible, et il reste toujours à l'auteur le chagrin, et au critique le devoir de constater que la copie est beaucoup plus pâle que l'original. Au surplus, Bibaud a su parfois peindre et ridiculiser avec précision quelques-uns de nos authentiques travers, et cela assure à ses satires l'intérêt qui s'attache aux documents historiques.

Les contemporains ne se sont pas fait illusion sur le mérite artistique de leurs poètes et versificateurs ; et ceux-ci, d'ailleurs, ont été, les premiers, modestes. Mais la modestie n'excuse pas toujours la médiocrité, et souvent on le fit bien voir à ceux qui, en dépit d'Apollon, persistaient à faire des vers. Il y eut de temps à autres dans les journaux des articles de critique, qui ne

sont pas sans doute des modèles du genre, mais qui révèlent à la fois un sens assez juste de la beauté littéraire et une franchise de correction un peu brutale. « On me dira peut-être, écrit l'un de ces critiques, que la poésie est encore dans son enfance en ce pays; je ne discute pas cela, mais quand on est en enfance, on ne doit pas se montrer en public. »[1]

Ce jugement est trop sévère et nous ne reprocherons pas aux rimeurs de ce temps de s'être montrés en public. Il faut un commencement partout, même quand il s'agit de l'histoire des lettres, et les commencements de l'art sont rarement glorieux. Mais il faut savoir gré à ceux qui osent quand même, et qui au prix de leurs insuccès tracent la voie à d'autres qui viendront après et les pourront dépasser. Outre que leurs œuvres sont un document précieux qui nous aide à fixer et à apprécier la valeur intellectuelle des hommes de leur temps, ils sont aussi le témoignage d'un effort qui fut à la fois utile et généreux. Ce mérite paraît assez mince sans doute, si on le rapproche de celui des grandes œuvres qu'il prépare, mais il est réel, et cela suffit pour que nous soyons reconnaissants à nos premiers prosateurs et à nos premiers poètes.

CAMILLE ROY, p^tre

---

(1) *Le Spectateur*, 22 juillet 1813.

LIVRES ET REVUES

(CANADIANA)

Nous avons recu de M. l'abbé V.-A. Huard les pages qui suivent :

MES DISTRACTIONS

Depuis longtemps on se plaignait que la critique sincère nous manquât ; de cette lacune de notre outillage intellectuel dépendait en une bonne mesure, disait-on, la lenteur de nos progrès littéraires. Il faut donc applaudir au *Bulletin du Parler français*, qui ose dire aux écrivains ce qu'il pense de leur mérite. J'espère qu'il n'aura pas trop à se repentir de sa manière de faire. Pour moi, j'ai perdu un ami d'enfance, pour avoir cru nécessaire d'apporter quelque restriction dans l'élogieux compte rendu que je fis de l'un de ses ouvrages.

Il est vrai que je suis un homme « malchanceux ».

Ainsi, voilà quelques années, je rapportai dans le *Naturaliste canadien* le résultat des travaux de certains bactériologistes, qui avaient découvert l'existence et le mode de culture de tels bacilles, permettant de communiquer au beurre un arome absolument délicieux. L'un de mes abonnés ne put digérer un beurre si appétissant, et me « renvoya » le journal avec indignation.

Ainsi, encore, l'abbé Provancher écrivit, il y a *quarante-cinq ans*, qu'un seul érable peut produire jusqu'à 20 livres de sucre dans une seule saison. Il écrivit, voilà *trente-trois ans*, que les mugissements du Wawarron se font entendre « à plus de trois milles de distance ». Et personne, durant cette longue suite d'années, surtout pendant que l'abbé Provancher était encore là pour donner ses preuves, personne n'a élevé la voix pour le contredire. Mais dès que, sur son autorité, je répète ces affirmations, on me tombe dessus.

Au cours des 225 pages d'un Manuel, il m'arrive d'employer un mot très usité chez nous, mais que les dictionnaires ignorent encore : tout aussitôt, on me « cogne » sur les doigts.

Il est donc prouvé que je suis un « malchanceux ».

On admet généralement, je crois, qu'un auteur dont l'ouvrage passe sous la dent de la critique doit laisser cet ouvrage se tirer d'affaire tout seul. Mais dans le cas présent, celui du *Manuel des Sciences usuelles*, dont Mgr Laflamme nous a fait l'honneur à M. l'abbé Simard et à moi, de s'occuper assez longuement dans la dernière livraison de cette revue, il en va peut-être autrement. Car l'autorité scientifique du distingué professeur est si bien établie ; et, d'autre part, les sujets dont il s'agit dans notre ouvrage, et dans son article, sont si peu familiers à la plupart des lecteurs, que je me crois autorisé à voler au secours de mes petits Traités du *Manuel*, sortis avec trop d'éclaboussures, me paraît-il, des mains du critique.

Qu'on me permette donc, de présenter au lecteur, sur la plupart des « distractions », que Mgr Laflamme a cru devoir relever dans mes trois Traités, l'autre côté de la médaille. Je ne tiens pas, en effet, à passer pour un être aussi « distrait »—c'est-à-dire inexact—que l'article du *Bulletin* le laisse entendre. Et j'espère pouvoir démontrer que je n'ai pas été, par le fait, si « distrait » que cela...

Pour ce qui est du wawarron qui se fait entendre « trois mille à la ronde », Mgr Laflamme désire que je le relègue « dans le domaine de la mythologie batracienne ». Là ou ailleurs, je suis personnellement disposé à reléguer cet animal partout où l'on voudra. Mais j'avoue qu'il me répugne beaucoup de disposer d'une façon aussi sommaire d'une affirmation de l'abbé Provancher. Entre la négation pure et simple de Mgr Laflamme, et l'assertion de M. Provancher, qui fait preuve, à l'endroit où il en parle, d'une connaissance plus qu'ordinaire des usages du wawarron, il est difficile de se prononcer tout aussitôt pour celle-là, et je réclame, jusqu'à nouvel ordre, de n'être pas voué aux gémonies pour avoir accepté la parole de mon ancien maître et ami, feu l'abbé Provancher. Il faudrait pourtant savoir à quoi s'en tenir sur la puissance vocale du wawarron. Je crois qu'il faudra en venir à l'organisation d'un concours, ouvert à tous les wawarrons du pays, et dont le résultat nous fixera sur le problème scientifique dont il est ici question...

Passons maintenant aux « distractions » que j'aurais commises dans la rédaction de mon petit Traité de Botanique.

1º « Peut-on bien dire que « l'extrémité des radicelles, par où elles s'allongent dans le sol, *est formée* d'une sorte de coiffe », quand on sait que la coiffe ne fait que recouvrir pour le protéger le bout de la radicelle, et que celle-ci s'allonge exclusivement par le développement d'un autre tissu, jamais par celui de la coiffe elle-même. »

L'allongement visible, effectif, du bout de la radicelle, se fait par l'avancement progressif de la coiffe dans le sol ; et je ne vois pas en quoi est fautive la formule par laquelle j'ai exprimé ce fait. L'endroit où j'ai écrit la phrase incriminée se trouve dans l'Anatomie végétale ; je n'avais donc pas à expliquer là à quel point de la radicelle se produit le développement de tissu nécessaire pour la prolongation de cette partie de la racine : cette question relève de la Physiologie végétale. D'ailleurs, penser que ce serait la coiffe elle-même qui développerait ce nouveau tissu serait une absurdité, puisque cela mènerait à la conclusion qu'à force de s'épaissir de la sorte elle finirait par constituer elle-même la radicelle !

3º « Nous croyons qu'on aurait dû laisser de côté les descriptions des tiges ligneuses, monocotylédonées et acotylédonées, ces tiges n'existant pas au Canada. »

Soit !—si l'on veut me promettre qu'on n'aurait pas vu là une de ces lacunes que déplorait mon honorable critique au commencement de son compte rendu, les attribuant avec bienveillance aux étroites limites du programme officiel que nous avions à remplir.

D'ailleurs, faut-il vraiment s'en tenir au principe que, dans un manuel scientifique canadien, il n'y a pas à s'occuper des objets naturels qui peuvent exister en dehors du Canada ? Et si, dans la zoologie, il convient, même au Canada, de parler un peu du *lion*, ne peut-on pas en Botanique, même au Canada, donner une idée de la tige du *palmier* ?

3° « Dire que la fovilla peut s'échapper des grains de pollen « par des ouvertures très petites de l'enveloppe extérieure », est de nature à donner une idée inexacte de la hernie du boyau pollinique. »

Par une évidente « distraction », Mgr Laflamme n'a pas exactement reproduit les termes que j'ai employés ; mais passons là-dessus.

Je lui ferai seulement observer que, dans l'extrait qu'il a reproduit, nous sommes encore et toujours dans l'Anatomie, et que je n'avais pas à y donner une idée, soit exacte, soit inexacte, « de la hernie du boyau pollinique ». Le boyau que voilà, c'est un phénomène physiologique, non pas anatomique ; et je lui ai rendu ample justice, par les mots et par l'image, dans la 2e partie du Traité, qui a pour objet la Physiologie végétale.

4° « Nous en dirons autant de l'affirmation que c'est la fovilla qui féconde les ovules de l'ovaire ; ce rôle est réservé exclusivement au noyau. »

Je prie Mgr Laflamme de vouloir bien remarquer : 1° que je n'ai pas dit que la fovilla féconde les ovules de l'ovaire ; mais que, parlant du micropyle des ovules, j'ai ajouté : « par où doit arriver pour la fécondation la fovilla du pollen». Il y a, au moins, forte nuance entre les deux façons de dire ; 2° que, par une surprenante permanence de « distraction », il s'attaque encore ici à la partie de l'Anatomie de mon Traité, où je n'avais pas à décrire la fécondation, qui est un phénomène physiologique ; 3° qu'eussé-je dit que « la *fovilla* du grain de pollen féconde les ovules de l'ovaire », ma « distraction » aurait encore été moins criminelle que celle de M. Aubert, du lycée Charlemagne de Paris, qui, dans un récent et beau traité de Botanique, cinq fois plus étendu que le mien, fait jouer au *grain de pollen* lui-même le rôle de la fécondation ; 4° que si j'avais, là ou ailleurs, décrit le phénomène de la fécondation d'une façon assez minutieuse pour y mentionner le rôle du *noyau* de la fovilla, il aurait fallu parler aussi, je suppose, des subdivisions de ce noyau en *cellule végétative* et en *cellule génératrice*, et ne pas oublier le *nucelle*, le *sac embryonnaire* et *l'oosphère* de l'ovule : ce qui serait peut-être un peu excessif, pour le plaisir « de nos bons petits gars de la campagne ».

5° « La feuille qui paraît la première à la surface du sol, dans la germination du blé, n'est pas le cotylédon de l'embryon, comme le texte semble le laisser comprendre ; le cotylédon reste sous terre. »

En effet, le texte dont parle Mgr Laflamme *semble* laisser comprendre que cette première feuille des monocotylédonées est le cotylédon de l'embryon. Et la « distraction » (entendue au sens propre) qui m'est ici reprochée est réelle. Car je sais depuis à peu près 1870, où j'ai commencé à étudier la botanique, que le cotylédon des graines de ces plantes reste sous terre ; j'ai dû l'entendre dire à Mgr Laflamme, en suivant son cours de botanique en 1872 ; et je l'ai constaté bien des fois dans les essais de culture que j'ai poursuivis, en amateur, pendant bon nombre d'années.

6° « Désigner la fonction chlorophyllienne sous le nom d'*assimilation* est peut-être forcer le sens de ce dernier mot, vu que ce qu'on appelle assimilation en botanique est tout autre chose. »

Avec un vif regret de ne pouvoir accepter cette assertion de Mgr Laflamme, je dois dire que « ce qu'on appelle assimilation en botanique est » si peu « tout autre chose » que la fonction chlorophyllienne, que celle-ci peut se désigner sous

l'appellation d' « assimilation chlorophyllienne. C'est d'elle que j'ai parlé dans le passage que critique Mgr Laflamme.

J'ajouterai, avec la permission de mon honorable contradicteur, qu'il y a, en outre, l'*assimilation protoplasmique*, qui s'exerce dans toute matière vivante, animale ou végétale. J'ai aussi décrit ce phénomène physiologique, dans mon petit traité de Botanique, mais sans le désigner expressément sous ce nom peu rassurant pour « nos bons petits gars » etc.

7° Il s'agit ici de mon affirmation, répétée de l'abbé Provancher, « qu'un érable peut donner jusqu'à vingt livres de sucre dans un seul printemps ». Mgr Laflamme croit qu'il eût mieux valu indiquer seulement la production moyenne des érables, au lieu de se borner à mentionner le maximum de sucre qu'ils peuvent donner annuellement. C'est là affaire d'opinion, et qu'il n'y a pas à discuter.

Il reste à examiner les « distractions » ou « lapsus » qui, d'après Mgr Laflamme, m'ont échappé dans la rédaction de mon essai de Minéralogie.

1° « Les marnes (dit Mgr Laflamme) ne peuvent pas engraisser un sol en lui fournissant la chaux et la potasse, pour la simple raison qu'elles ne renferment pas de potasse. »

J'avais écrit le texte que voici :

« Jointes aux engrais ordinaires de ferme, elles engraissent le sol, en lui fournissant de la Chaux et de la Potasse. »

Eh bien, n'en déplaise à mon honorable contradicteur, il y a bien tout de même une petite quantité de potasse dans les marnes, à cause de leur bâse argileuse; *il y en a aussi un peu dans le fumier de ferme*. Et comme le sol n'en a besoin que d'une quantité minime, les marnes « jointes aux engrais ordinaires de ferme » font très bien son affaire en lui fournissant ce qu'ils ont de potasse.— Seulement, il ne m'est pas permis de m'étonner que Mgr Laflamme ait eu la « distraction » de ne tenir aucun compte du premier membre de ma phrase.

2° « Le Manuel vous informe que le prix actuel de l'aluminium est de deux piastres la livre; à Shawinigan, on nous affirmait récemment qu'on le vendait trente sous. C'est le prix que donne le « Canadian Mining Journal » du 15 mars 1907. »

Ce que j'ai dit, c'est que la valeur dudit métal est *d'environ* $2 la livre. Il y a là une erreur—commerciale—qu'il n'a pas été en mon pouvoir d'éviter, entre autres motifs parce qu'au mois de février, où s'est imprimée la page 207 du *Manuel*, je ne pouvais consulter le *Canadian Mining Journal* du 15 mars suivant.

3° « De plus, on n'extrait pas ce métal de l'alumine de l'argile; on ne l'a jamais fait. »

Pardon, je n'ai pas dit qu'on extrait l'aluminium « de l'alumine de l'argile ». J'ai dit : « On l'extrait, par exemple, de l'*alumine*, qui existe dans l'Argile, etc. » J'ai indiqué là que l'un des procédés de production de l'aluminium est de l'extraire de l'alumine; et j'ai cru utile d'ajouter que l'alumine existe dans l'argile, *etc.*, » ne jugeant pas nécessaire de mentionner les autres substances où il peut exister aussi. Mais il n'y a pas lieu de conclure de là que nécessairement c'est de l' « alumine de l'argile », plutôt que d'autres substances, que suivant moi, on tire le beau métal en question.

4° « Dire que « le cuivre n'est pas beaucoup utilisé à l'état pur », c'est oublier l'usage à peu près exclusif qu'on en fait pour l'enroulement des armatures et des aimants de champ des dynamos, ainsi que pour les canalisations d'énergie électrique. »

Je crois vraiment qu'il existe des esprits animés d'une aimable bienveillance et que leur zèle zoologique n'entraîne pas à une poursuite trop effrénée de la « petite bête ». Ces esprits modérés et conciliants me trouveraient, je pense, justifiable de dire : un métal qui n'est guère employé, même en grande quantité, qu'à un ou deux usages, n'est pas *beaucoup* utilisé, en comparaison, par exemple, du fer, du plomb, etc., dont on se sert partout et pour une infinité d'applications diverses.

Mais admettons, si l'on veut, que cette explication ne vaut rien, et que j'ai commis, au sujet du cuivre natif, une erreur : erreur, après tout, industrielle, non scientifique, et qui ne m'étonne pas, puisque je n'ai pas à me tenir au courant du progrès des industries électriques.

5° « Le Mercure natif n'est qu'une curiosité ; le mercure du commerce est extrait exclusivement du cinabre », etc.

Le *Manuel* s'est exprimé comme suit, là-dessus : « A l'état natif, on trouve le Mercure en Califournie », etc. « Le Mercure du commerce provient *surtout* du minerai nommé cinabre », etc.

Je ne pouvais vraiment, dire que le mercure du commerce provient entièrement ou *exclusivement* du cinabre, lorsque l'on peut voir dans un ouvrage récent, et de sérieuse valeur scientifique, qu'on extrait, par lavage, le mercure natif d'un shiste ardoiser à Idria (Austro-Hongrie).

6° « Nous serions heureux encore de savoir où se rencontre le plomb natif en quantité exploitable, et se contenter de dire qu'il est rare qu'on le trouve ainsi n'est pas assez. Il vaudrait mieux laisser entendre, si on y tient, qu'on ne le trouve à l'état natif que dans quelques coins perdus de la Suède, des monts Ourals, du Calorado et de l'Idaho, et encore en toute petite quantité, ou n'en pas parler du tout. Le plomb du commeree est extrait de la galène. »

Voici maintenant le passage du *Manuel* qui m'a valu ces observations assez peu gracieuses :

« Il est assez rare de rencontrer dans la nature le Plomb à l'état natif, et les gisements qui en existent sont de faible importance. Le minérai le plus fréquemment trouvé et exploité est le sulfure de Plomb, nommé aussi *galène.* »

Je prie le lecteur, de vouloir bien comparer attentivement ce passage du *Manuel* avec le passage qui s'y rapporte, de l'écrit de Mgr Laflamme, et de prononcer lui-même sur l'équité du traitement dont je suis ici l'objet de la part du savant professeur. Pour moi, je me contente de faire remarquer que je n'ai aucunement parlé du plomb natif « en quantité exploitable ».

7° « Nous ne dirons rien du chapitre consacré aux pierres précieuses, si ce n'est que l'auteur paraît confondre l'onyx véritable (silice) avec l'onyx mexicain qui est une variété de calcaire. »

Je ne sais vraiment pas si j'ai fait la confusion que soupçonne Mgr Laflamme Tout ce que je sais, c'est que le passage du *Manuel* est le résumé scrupuleusement exact du passage consacré à cette pierre dans l'ouvrage scientifique dont j'ai parlé ci-dessus à l'article 5e.

J'espère avoir démontré, à la satisfaction du lecteur, que la plupart des distractions » ou « lapsus » que mon critique a relevés dans les trois premières parties du *Manuel*, et qui sont évidemment ce qu'il y a trouvé de plus grave, ne résistent pas à un examen sérieux. Et le fait qu'un savant du renom de Mgr

Laflamme n'a rencontré, dans mes trois petits traités d'histoire naturelle, aucune véritable erreur contre la science, m'inspire, je l'avoue, une véritable satisfaction.

Avant de terminer son compte rendu du *Manuel des Sciences usuelles*, Mgr Laflamme a cru devoir m'exhorter à lui donner plus de *clarté* et *d'exactitude*.

Je suis certainement touché de l'intérêt que l'éminent professeur manifeste ici en faveur de notre œuvre du *Manuel*. Mais enfin... En fin de compte, pour qu'un homme comme Mgr Laflamme ait jugé convenable de me donner un conseil de ce genre à la face de... l'univers, il faut qu'il n'ait pas trouvé, dans la partie du *Manuel* que j'ai signée, même la dose moyenne, strictement requise, de ces deux qualités essentielles du style scientifique. C'est la première fois de ma vie que je suis l'objet d'observations de cette sorte, et l'on ne regardera pas comme déplacés, je l'espère, les quelques mots qu'il me paraît nécessaire de dire ici à propos de ces exhortations, conseils ou observations.

Pour ce qui est de la CLARTÉ, d'abord, si j'ai été si obscur, et même quelquefois « nuageux », lorsque j'ai rédigé mes trois traités, vers la fin de l'an 1906, j'ai dû l'être également durant toute ma carrière. —Eh bien, comment se fait-il alors que, de la part des élèves des deux douzaines de classes qui ont passé « sous ma férule », aucune plainte se soit jamais élevée sur le défaut de clarté de mon enseignement ? Comment se fait-il que, dans les nombreux comptes rendus qui ont été faits, au pays et en France, de mes ouvrages précédents, jamais l'on n'ait seulement fait allusion à ce défaut de clarté de ma manière d'écrire ? Comment se fait-il, pour en venir au récent *Manuel* lui-même, que M. Magnan, dont la compétence en pédagogie est bien connue, ait écrit dans l'*Enseignement primaire* que « la *clarté* et la correction » sont « les deux qualités maîtresses du *Manuel des sciences usuelles* » ? Comment se fait-il, enfin, que l'un de nos littérateurs de tout premier ordre prenait la peine de m'arrêter au passage, dernièrement, pour me dire qu'il était à lire le traité de Zoologie du *Manuel* et qu'il en trouvait le style absolument limpide ?

Quant à l'EXACTITUDE, elle doit sans doute tout dominer dans un travail scientifique ; et rien n'est plus sensible pour l'auteur d'un ouvrage de ce genre que de s'entendre dire que cette qualité manque trop à son œuvre. Aussi, je l'avoue, l'appréciation que vient de faire Mgr Laflamme, à ce point de vue, de mes trois traités du *Manuel*, m'a causé d'abord le plus vif chagrin. Heureusement, un examen sérieux des motifs qui lui ont dicté ce jugement m'a démontré qu'ils ne reposaient à peu près sur rien, et j'ai confiance que le lecteur est de mon avis sur ce point. Aussi bien, puis-je dire, je n'y comprenais plus rien ! On ne me permettrait pas assurément, de décrire ici ma méthode de travail, ni d'exposer le soin minutieux et scrupuleux que je mets à m'assurer de la rigoureuse vérité de tout ce que je j'écris. Mais, du moins, je crois pouvoir mentionner ici que l'un des quelques défauts que l'on a trouvés à mes deux livres de récits de voyages, ç'a été au jugement d'écrivains de grande valeur, de m'être trop attaché à l'absolue exactitude des choses. Je crois pouvoir ajouter, en outre, relativement à mon *Traité élémentaire de Zoologie et d'Hygiène*, que j'avais là à décrire assez au long l'anatomie et la physiologie animales, et surtout humaines, et cela sans aucun autre secours que les textes des auteurs et les représensations par la gravure ; et que cependant, même dans la première édition, on n'a pu relever qu'une couple d'erreurs de peu d'importance. Comment donc

pourrait-il se faire que j'eusse perdu, spécialement pour la rédaction de mes trois traités du *Manuel*, le souci d'exactitude que j'ai coutume d'apporter dans tous mes travaux ?—Avec confiance, je pose la question au public qui a bien voulu jusqu'ici prendre connaissance de mes écrits.

V.-A. HUARD, ptre.

Le Comité du *Bulletin* a bien voulu me communiquer le plaidoyer ci-dessus de M. Huard en faveur de son livre. L'auteur y défend sa cause avec toute l'habilité d'un polémiste de race et à parole facile. Il serait peut-être possible de justifier ce que j'ai dit de cet ouvrage, en dépit des nombreuses pages destinées à me refuter. Mais, comme il s'agit d'un sujet qui, en lui-même, n'est pas du ressort de la Société du Parler français, je crois inutile de prolonger le débat, tout en refusant, bien entendu, d'admettre que mon savant ami ait raison sur tous les points en litige. J'ai l'illusion de penser que les gens du métier ne seront pas trop surpris de cette dernière réserve.

C. L.

Bulletin du Parler français au Canada. Tome V, déc. 1906 à mars 1907.—« On y trouve de fort intéressants travaux : . . . des Bulletins bibliographiques qui témoignent de l'activité littéraire de nos compatriotes d'origine ; des articles fort instructifs sur le langage commercial (par M. J.-P. Paradis), quelques vieux mots dans les documents anciens (par M. P. Gagnon), les noms populaires de quelques plantes (par M. C. Laflamme).

Le dernier numéro contient une nouvelle étude de M. Rouillard sur les prénoms au Canada.

Un excellent travail qui se recommande à toute l'attention du linguiste est celui de M. Rivard sur *la francisation des mots anglais dans le franco-canadien*. . . »

J. VINSON. (2)

---

(2) *Revue de linguistique et de philologie comparée*, 15 avril 1907, p. 130.

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(*Suite*)

Connestache (*kònèstàc*) s. m.

|| Amidon de maïs.

Étym. Ang. *corn-starch.*

Consarver (*kõsàrvé*) v. tr.

|| Conserver.

Dial. *Consarver* = m. s., Centre, Jaubert.

Consent (*kõsã*) adj.

|| Consentant. *Ex.*: Son père est *consent* = Il est consentant, il consent.

Vx-fr. *Consent* = m. s., La Curne, Littré, Godefroy.

Dial. *Consent* = m. s., quelques provinces, Besch., Centre, Jaubert ; Saintonge, Eveillé.

Conséquent, te (*kõsékã, kõsékã:t*) adj.

|| Considérable, important. *Ex.*: J'ai perdu une somme *conséquente.*

Fr. *Conséquent* ne doit pas être employé pour considérable, Littré, Besch., Lar.

Dial. *Conséquent* = m. s., Maine, Dottin, Montesson.

Consommage (*kõsòmà:j*) s. m.

1° || Débris de viande, suif, déchets de cuisine, qu'on fait bouillir pour en fabriquer du savon.

2° || Action de faire bouillir des débris de viande, etc.

Consistant (*kõsistã*) adj.

|| Conséquent. *Ex.*: Il n'est pas *consistant* avec lui-même = il n'est pas conséquent.

Consomptif (*kõsõpṭif*) s. m.

|| Phtisique, poitrinaire.

Fr. *Consomptif* = (médecine) caustique propre à consumer les chairs, Besch.

Le Comité du Bulletin.

ANGLICISMES

Anglicismes	Équivalents français
Paletot, veston, pardessus *simple breast*	Paletot, veston, pardessus simple.
Paletot, veston, pardessus *double breast*	Paletot, veston, pardessus *croisé*.

Gagner le *booby price*	Gagner le **nigaud** (Darm.).

Canthook	**Grappin, levier à grume.** Le *grappin* est un outil composé d'une tige sur laquelle est monté un crochet, qui sert à retourner sur place les poteaux télégraphiques, le bois en grume, etc. (Larousse). Le bois en grume est le bois coupé, non équarri, auquel on laisse l'écorce (Larousse). Ce sont nos *billots*. *Levier à grume*: idem. Cf. Larousse au mot *levier*.

Cleanage des engins	**Nettoyage** des locomotives.
Cleaner les engins	**Nettoyer** les locomotives.
Cleaneur d'engins	**Nettoyeur** de locomotives.
Clean sweap	1° **Lavage** (à la bourse), (Littré). 2° **Coup de balai** (en politique). *Coup de balai*: fig. et fam. se dit en parlant d'un brusque changement politique ou administratif qui a fait place nette, (Acad.). 3° **Coup de filet**: descente de police dans un bouge ou une maison de jeu.

Le Comité du Bulletin.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

PAR NOMS D'AUTEURS

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES MOTS ÉTUDIÉS

Nota.—Les mots en **caractères gras** sont tirés du *Lexique canadien-français*; les mots en *italiques*, de la *Lexicologie franco-canadienne* de M. l'abbé V.-P. Jutras, *a*, indique que le mot se trouve dans les *Anglicismes*; *s*, dans les *Sarclures*; *r*, dans les *Questions et Réponses*. Les mots en caractères romains, sans autre indication, sont cités et examinés dans des études spéciales.

Les chiffres renvoient aux pages de ce volume.